



HAL
open science

Dynamiques d'urbanisation des villes intermédiaires au Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) : Effet chef-lieu et perspectives de développement.

Najet Kasdallah

► **To cite this version:**

Najet Kasdallah. Dynamiques d'urbanisation des villes intermédiaires au Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) : Effet chef-lieu et perspectives de développement.. Géographie. Université de Cergy Pontoise, 2013. Français. NNT : 2013CERG0681 . tel-01058144

HAL Id: tel-01058144

<https://theses.hal.science/tel-01058144v1>

Submitted on 27 Nov 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE
École Doctorale Droit et Sciences Humaines

THÈSE DE DOCTORAT DE GÉOGRAPHIE

**Dynamiques d'urbanisation des villes intermédiaires
au Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) :**
Effet chef-lieu et perspectives de développement

Présentée et soutenue publiquement à Cergy-Pontoise, le 18 décembre 2013 par

Najet KASDALLAH

Sous la direction de Pr. Sid-Ahmed SOUIAH, Université Cergy-Pontoise

Membres du Jury :

M. Claude GRASLAND - Université Paris 7 Diderot - Rapporteur

M. Morched CHABBI - *Urbaconsult*. ENAU Tunis - Rapporteur

Mme Chantal CHANSON-JABEUR - Directrice Adjointe Laboratoire SEDET
Université Paris 7 Diderot - Examineur

M. Didier DESPONDS - Université de Cergy-Pontoise -
Examineur

**Dynamiques d'urbanisation des villes intermédiaires au
Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) :**

Effet chef-lieu et perspectives de développement

Najet KASDALLAH

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
<i>Problématique</i>	8
PARTIE I : IDENTIFICATION ET STRUCTURATION SPATIALE DES VILLES INTÉRMÉDIAIRES AU MAGHREB	13
<i>Notion de ville intermédiaire</i>	15
CHAPITRE 1 : DISTRIBUTION HIERARCHIQUE ET REPARTITION SPATIALE DES VILLES INTERMÉDIAIRES AU MAGHREB : ÉTUDE COMPARATIVE	32
A. VILLES EN SYSTÈME ET CARACTERISTIQUES DES VILLES MAGHRÉBINES	32
A.1. Système et approche systémique	33
A.2. Le système urbain maghrébin : Distribution hiérarchique et évolution de la concentration urbaine	39
B. ORGANISATION HIÉRARCHIQUE DANS LES SYSTÈMES DE VILLES	41
B.1. Loi de Zipf et mise en évidence des niveaux de villes	46
B.2. Évolution de la hiérarchie urbaine : Place des villes intermédiaires.....	55
<i>B.2.1. Loi de Davis : Harmonie des classes hiérarchiques.....</i>	<i>55</i>
CHAPITRE 2 : MAILLAGE DE L'ESPACE ET STRUCTURATION SPATIALE DES VILLES INTERMÉDIAIRES.....	63
A. STRUCTURATION SPATIALE DE LA MAILLE DES VILLES INTERMÉDIAIRES.....	63
A.1. Maillage territorial et maillage spatial	64
A.1.1. Évolution de l'organisation spatiale et répartition des villes intermédiaires au Maghreb.....	66
B. STRUCTURATION SPATIALE : MISE EN RÉSEAUX DES VILLES INTERMÉDIAIRES.....	68
B.1. Réseaux de villes et théorie des « graphes »	69
<i>B.1.1. Analyse spatiale et réseaux de villes</i>	<i>69</i>
<i>B.1.2. Les graphes et les arbres.....</i>	<i>74</i>
B.2. Analyse des réseaux de villes intermédiaires par l'application de la théorie des graphes et des arbres	83
<i>B.2.1. Mise en réseaux des villes intermédiaires sur la base de proximité.....</i>	<i>83</i>

Conclusion	100
-------------------------	-----

PARTIE II : EFFET CHEF-LIEU102

CHAPITRE 3 : EFFETS DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT SUR LA DYNAMIQUE DES VILLES INTERMÉDIAIRES..... 105

A. APERÇU HISTORIQUE DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT : DU «SOCIALISME» AU DÉSENGAGEMENT PROGRESSIF DE L'ÉTAT.....106

A.1. L'Algérie : Socialisme étatique jusqu'à la fin des années 1980	106
A.1.1. <i>L'Etat-Entrepreneur : Sous Boumédiène</i>	109
A.1.2. <i>La période suivante : À partir de 1980</i>	115
A.1.3. <i>Tendances actuelles</i>	117
A.2. Maroc et Tunisie : Modèle libéral du développement.....	119
A.2.1. <i>Etat-entrepreneur et promotion du secteur privé</i>	120
A.2.2. <i>La libéralisation de l'économie : À partir de 1969 (et 1960 au Maroc)</i>	123
A.2.3. <i>Plan d'ajustement structurel : détérioration de la situation macro-économique</i>	135

B. VOLONTARISME ÉTATIQUE ET SES EFFETS SPATIAUX139

B.1. Espace industriel et touristique au Maroc et en Tunisie	140
B.1.1. <i>Les réalisations de la période d'économie planifiée</i>	144
B.1.2. <i>Les réalisations de la période d'économie libérale</i>	145
B.2. Espace industriel en Algérie.....	160
B.2.1. <i>Mise en place du système productif algérien jusqu'à la fin des années 1980</i>	161
B.2.2. <i>Abandon de la politique d'industrialisation</i>	166
B.2.3. <i>Désengagement de l'État entrepreneur (1993) et tendances actuelles</i>	168

CHAPITRE 4 : L'AFFIRMATION DES FONCTIONS CHEFS-LIEUX ET DYNAMIQUES CONTRASTÉES DES VILLES INTERMÉDIAIRES..... 173

A. REDÉPLOIEMENT DES FONCTIONS DE CHEFS-LIEUX.....174

A.1. Création massive des chefs-lieux : <i>Bataille des chefs-lieux</i>	175
A.1.1. <i>Évolution de l'organisation administrative</i>	175
A.1.2. <i>Le chef-lieu entre stratégies politiques et création arbitraire</i>	186
A.2. Fonctions urbaines : quelles fonctions pour les chefs-lieux maghrébins ?	191
A.2.1. <i>Le chef-lieu : redéploiement du tertiaire public : Grille d'équipement</i>	194
A.2.2. <i>Le chef-lieu : Redéploiement des activités productives</i>	197

B. DYNAMIQUES CONTRASTÉES DES VILLES INTERMÉDIAIRES : QUEL BILAN ?.....207

B.1. Affirmation des fonctions chefs-lieux.....	207
B.1.1. <i>La croissance profite plus aux chefs-lieux</i>	208
B.2. Le contraste entre villes intermédiaires : Essai de typologie	211
Conclusion	215

PARTIE III : QUEL AVENIR POUR LES VILLES INTERMÉDIAIRES MAGHRÉBINES ?217

CHAPITRE 5 : FONCTIONS PUBLIQUES ET RAYONNEMENT DES VILLES INTERMÉDIAIRES 223

A.1. Accroissement accéléré de la population et de l'urbanisation.....	231
A.1.1. Sétif : de l'attraction des colons agricoles aux dynamiques récentes d'urbanisation	232
A.1.2. Bordj-Bou-Argeridj : Les effets des promotions administratives	235
A.2. Consolidation économique de Sétif et Bordj-Bou-Argeridj depuis l'indépendance	238
A.2.1. Sétif : Pôle industriel de premier plan avec du tertiaire supérieur à rayonnement régional	239
A.2.2. Bordj-Bou-Argeridj : Pôle industriel émergent et commercial	241
A.2.3. Extensions spatiales par traitements des images satellitaires	244
B. LE TERTIAIRE SUPERIEUR ET PROMOTION URBAINE : L'EXEMPLE DE JENDOUBA	250
B.1. Université de Jendouba dans la carte universitaire et ses effets sur l'économie régionale.....	252
B.1.1. Évolution de la carte universitaire.....	254
B.1.2. Poids de l'université dans l'économie régionale.....	257
B.2. Dynamiques d'urbanisation suite aux implantations universitaires à Jendouba.....	261
B.2.1. Extensions spatiales par traitements (Google Earth) et photos aériennes	261
B.2.2. Dynamiques urbaines observées : Quel rôle pour les installations universitaires?	263

CHAPITRE 6 : LES VILLES INTERMÉDIAIRES : PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT 269

A. LES VILLES INTERMÉDIAIRES : UN MAILLON IMPORTANT DANS LA HIERARCHIE URBAINE	270
A.1. El kef et Béja : deux anciennes villes intermédiaires en difficulté.....	270
A.1.1. Essoufflement démographique et économie à dominante agricole.....	272
A.1.2. Un développement lent de l'urbanisation depuis l'indépendance.....	274
A.2. Quelle place pour les villes intermédiaires tunisiennes ?	278
A.2.1. Tunis et la centralisation politico-administrative.....	279
A.2.2. Les villes intermédiaires et les niveaux inférieurs	281
B.1. Limites des villes intermédiaires.....	283
A.2.1. Villes intermédiaires entre discours officiels et réalité	284
B.2. Quelques pistes d'action	288
B.2.2. Une meilleure structuration économique et spatiale de Bordj-Bou-Argeridj	292
B.2.3. Optimiser l'articulation de l'Université et de l'économie locale : Jendouba.....	295
Conclusion.....	299
CONCLUSION GÉNÉRALE	301
BIBLIOGRAPHIE	307
<i>Annexes</i>	<i>329</i>
<i>Table des figures.....</i>	<i>347</i>
<i>Table des cartes et graphiques</i>	<i>348</i>
<i>Table des tableaux</i>	<i>349</i>

INTRODUCTION

Depuis le début du XX^{ème} siècle jusqu'à nos jours, la part de la population urbaine dans la population totale ne cesse d'augmenter. Le phénomène d'urbanisation s'est intensifié, partout dans le Monde. Dans les pays développés, les villes ont connu une explosion du fait de la révolution industrielle, il y'a plus d'un siècle, qui a suscité des afflux d'exode rural qui s'est fait à un rythme sans précédent. De 1920 à 1960, la population mondiale a augmenté de 61 % ; 45 % dans les pays industrialisés, 70 % dans les pays en voie de développement. Avec, dans le même temps, la population des villes de plus de 20 000 habitants a presque triplé.

En passant de 750 millions en 1950 à presque 3 milliards en 2000, la population urbaine a quadruplé en l'espace d'un demi-siècle. En 2011, la population mondiale a franchi la barre des 7 milliards d'individus, dont la moitié vivait dans les villes. On estime qu'en 2030, nous frôlerions les 5 milliards d'urbains sur 8,3 milliards d'individus¹.

Dans l'ensemble des régions, la concentration urbaine se faisait en grande partie dans les grandes villes, laissant peu de place pour les autres villes de taille plus modeste et donne ainsi naissance à des déséquilibres flagrants au niveau de la hiérarchie urbaine globale.

Face à la difficile maîtrise du phénomène urbain et aux déséquilibres régionaux qui ne cessent de s'accroître, on s'aperçoit que les villes moyennes présentent elles aussi une croissance exceptionnelle, avec des taux d'accroissement annuels qui peuvent atteindre 3 % pour les plus dynamiques, en France. La question émerge ainsi, dans des discours aussi divers que ceux des aménageurs, des architectes ou des chercheurs en sciences-sociales.

¹ O.N.U. : Organisation des Nations Unies, 2011, « La croissance de la population mondiale urbaine et rurale 1950-2050 », Études statistiques et démographiques.

Dans le Monde Arabe, les villes moyennes sont peu représentées dans la hiérarchie urbaine globale et se trouvent souvent à la tête des systèmes régionaux un peu déséquilibrés où la primauté est donnée à l'échelon national.

Néanmoins, on observe une tendance similaire à celle évoquée pour l'ensemble des pays en développement qui se traduit par le ralentissement de la croissance des métropoles et grandes villes et l'envolée des petites et moyennes villes qui enregistrent des taux d'accroissement de plus en plus élevés, à partir des années 1950, en particulier dans les pays du Maghreb (TROIN J-F., 2000) avec un taux de croissance annuelle de 3.4 % en Algérie et au Maroc et 2.4 % en Tunisie (entre 1980 et 2005²).

À partir de là, on s'aperçoit du rôle véritable des villes intermédiaires dans l'armature urbaine. Elles doivent assurer un développement plus harmonieux du territoire. *Elles sont censées devenir le relais dans la redistribution de la croissance entre les métropoles et grandes villes d'une part, et les bourgs et petites villes de l'autre.* (COMMERÇON N., 1990). À travers la décentralisation des services des métropoles, elles exercent une polarisation sur les petits centres environnants étant généralement éloignés et peu équipés. *La ville moyenne se définit par rapport à la zone pour laquelle elle est un pôle d'attraction et de services.* (GOHIER, 1973, p. 20)

Problématique

Partant de ce constat, cette recherche se propose, de mener une analyse comparative de l'évolution des systèmes urbains maghrébins, et en particulier de la strate des villes intermédiaires. Elle se veut être, dans un premier temps, une contribution à une connaissance approfondie de leur structuration et organisation spatiale, leur rôle dans la hiérarchie urbaine globale, pour appréhender, par la suite, l'impact des politiques publiques sur les dynamiques d'urbanisation des villes intermédiaires, à l'échelle régionale et locale.

Nous nous limiterons à l'étude des trois pays du Maghreb ; l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, qui bien qu'ils se partagent les mêmes configurations géographiques et

² MORICONI-EBRARD F., Base de données *Géopolis*.

appartiennent à la même aire culturelle et historique, présentent une évolution contrastée du fait urbain et des dynamiques d'urbanisation différentes et particulières à chaque pays, notamment en ce qui concerne les tendances d'évolution des villes intermédiaires.

En effet, l'essor urbain est dû à l'afflux des ruraux, d'abord chassés par la misère qui a caractérisé la période post indépendance, ensuite attirés par le rythme de croissance assez accéléré des villes intermédiaires environnantes.

Le rôle des trois États a été par ailleurs, déterminant dans l'émergence et l'affirmation de ces villes. En affichant la volonté de réduire le poids des grandes métropoles nationales et régionale, l'attribution de nouvelles fonctions administratives et la redistribution des équipements et services, ont permis aux villes intermédiaires d'absorber l'exode rural et d'assurer une véritable polarisation économique et un rayonnement urbain, surtout au niveau des communes chefs-lieux.

Cependant, à partir des années 1980, la situation macro-économique s'est bouleversée. Les pays du Sud ne sont plus maîtres de leurs choix, souvent imposés par les pays les plus riches, dans un contexte de mondialisation, caractérisé par les libéralisations économiques et l'ouverture aux capitaux étrangers. Les villes intermédiaires semblent particulièrement concernées par ces changements ; celles-ci fortement dépendantes de l'intervention de l'État, dont le rôle en tant qu'entrepreneur, planificateur et re-distributeur des échanges, s'efface progressivement. Elles sont appelées à affirmer leur place dans les réseaux urbains nationaux et leur intermédiation devrait dépasser l'échelle nationale et régionale pour se situer beaucoup plus entre le mondial et le local.

Les premières interrogations de recherche concernent la place occupée par les villes intermédiaires dans les trois systèmes urbains nationaux étudiés ?

À quel point l'attribution de fonctions administratives et des services induits permettent-elles l'affirmation de la ville intermédiaire et l'émergence de véritables centres urbains ?

Quels sont les rythmes, les modalités et les processus des dynamiques territoriales produites dans ces villes ?

Avec la mondialisation et le désengagement de l'État, qu'elle serait la place de la ville intermédiaire comment arrive-t-elle à assurer ce rôle d'intermédiaire ?

Trouve-t-on vraiment des villes intermédiaires qui seront capables d'assurer l'intermédiation entre le local et le mondial alors qu'elles ne sont *a priori* qu'un simple relais de l'ordre national sous l'impulsion des pouvoirs publics ?

C'est pour mieux appréhender les tendances de l'évolution de l'urbanisation, dans les pays maghrébins et comprendre les effets comparés des politiques publiques sur la dynamique des villes intermédiaires, que nous avons formulé deux hypothèses qui nous permettront d'apporter un début de réponses à ces questionnements - et bien d'autres -.

- 1) D'abord, nous pouvons distinguer dans les trois pays, des réseaux d'encadrement territoriaux s'appuyant sur des villes intermédiaires, qui en dessous des métropoles régionales sont susceptibles d'organiser un système de production régional.
- 2) L'évolution de la structuration et de l'organisation de ces villes est fortement liée aux particularités que conserve chaque système. Elles ont évolué au fil de l'histoire et des politiques menées dans un cadre avant tout national. Autrement dit, cette seconde hypothèse stipule le rôle central des États à travers l'attribution des nouveaux établissements économiques, et des fonctions de commandement administratif de chef-lieu et ses effets comparés sur la stimulation du dynamisme des villes intermédiaires.

Par ailleurs, la structuration de l'espace maghrébin et notamment celle des villes intermédiaires est le résultat des choix politiques et économiques menés depuis la période coloniale et poursuivis avec l'accession aux indépendances des trois États. Placées au centre des politiques d'aménagement du territoire, les villes intermédiaires, ont pu s'affirmer, mais avec des dynamiques assez contrastées de l'urbanisation. Certaines villes connaissent un développement avec des rythmes très rapides alors que d'autres affichent une stabilité voire, stagnation. Et on peut distinguer, des villes intermédiaires dont les dynamiques spatiales relèvent des **activités économiques et**

de la hiérarchie fonctionnelle, stimulées par une politique volontariste de développement, d'une part et des villes intermédiaires qui relèvent des **fonctions de chef-lieu**, à travers la promotion administrative qui a souvent stimulé la croissance démographique, d'autre part. Ce travail d'investigation sera ainsi structuré en trois parties ;

Partie 1. « Identification et structuration spatiale des villes intermédiaires au Maghreb » (pp. 13 - 97).

À travers cette première partie, conceptuelle et méthodologique, seront présentés les notions, les concepts, les modèles et les théories utilisés pour l'analyse de la répartition hiérarchique des structures urbaines, l'organisation et la structuration spatiale des villes intermédiaires.

Nous commencerons par une étude comparative qui présentera les systèmes de villes, leur fonctionnement et leurs propriétés majeures, permettant de cerner les grandes tendances de l'évolution de l'urbanisation qui ont caractérisé la région sur la longue période. Puis, par l'utilisation de la loi « *rang-taille* » de Zipf (1949) et la loi de Davis (1969), nous essaierons de situer les villes intermédiaires par rapport à ces grandes tendances. Enfin, après avoir rappelé les notions du maillage territorial, maillage spatial, réseaux urbains et réseaux de villes avec la définition des méthodes de mise en réseaux de villes, nous chercherons à distinguer les réseaux d'encadrement territorial tenus par les villes intermédiaires, à travers l'application de la théorie des « *graphes* », sur l'ensemble des réseaux urbains.

Partie 2. « Effet chef-lieu » (pp. 99 – 206)

Dans cette deuxième partie, nous abordons la question des politiques publiques et leurs effets sur le façonnage des systèmes urbains et l'évolution des villes intermédiaires.

D'abord, elle reconstituera les grandes phases du développement économique et social, depuis l'indépendance avec toutes les crises et ruptures qui ont caractérisé ce processus et ont fortement influé la politique d'aménagement du territoire adoptée. Elle mettra l'accent sur le rôle central de l'État dans la stimulation du dynamisme des

villes intermédiaires et l'affirmation des fonctions chef-lieu. Ainsi que les répercussions du désengagement progressif de l'État et la privatisation de l'économie sur l'évolution différenciée des villes intermédiaires et le recul de certaines, à partir des années 1980.

Partie 3. « *Quel avenir pour les villes intermédiaires maghrébines* » (pp. 208 - 288)

Cette troisième et dernière partie, vise à examiner l'impact des nouvelles structures économiques, culturelles ou de services sur l'attractivité et le rayonnement des villes intermédiaires. Elle adopte une approche comparative par recours au traitement des images satellitaires et des résultats des travaux de terrain menés dans les villes d'étude.

Elle permettra d'appréhender, à l'échelle intra-urbaine, les dynamiques d'urbanisation de cinq villes intérieures situées de part et d'autre de la frontière algéro-tunisienne. Elle permettra de dégager les similitudes et dissemblances, au niveau des dynamiques d'urbanisation et caractériser les transformations intervenues en l'espace d'une quinzaine d'années, en termes de consommation de l'espace ou de transformation des formes urbaines (étalement urbain, occupation des sols).

PREMIÈRE PARTIE :

**IDENTIFICATION ET STRUCTURATION SPATIALE
DES VILLES INTÉRMEDIAIRES AU MAGHREB**

La première partie se consacre à l'analyse de la répartition dans l'espace et l'identification des formes de structuration et d'organisation des villes intermédiaires. Elle sera organisée en deux chapitres. Le premier intitulé « *Distribution hiérarchique et répartition spatiale des villes intermédiaires au Maghreb : Étude comparative* », portera sur les analyses des répartitions spatiales et des formes d'organisations hiérarchiques. Il permettra de dégager les principales structures du système de villes, en mettant en œuvre les différentes méthodes théoriques, afin d'enrichir cette analyse comparative.

Le second chapitre ; « *Maillage de l'espace et structuration spatiale des villes intermédiaires* », s'intéressera au maillage et structuration spatiale des villes intermédiaires. Nous cherchons à caractériser des organisations spatiales en « réseaux de villes ». Pour ce faire, nous développerons en particulier, la notion du « réseau de villes », afin de modéliser et définir les différentes structures spatiales par comparaison avec les structures spatiales des modèles théoriques de référence.

En revanche, avant d'entamer cette analyse comparative sur les questions de la croissance des villes intermédiaires et leur position dans la hiérarchie urbaine, on précisera, d'abord, la notion de la « ville intermédiaire ». En effet, l'une des questions majeures que pose l'analyse de cette strate est celle de leur définition. La difficulté que l'on a pour les définir est due d'une part, à la diversité des appellations. Si certains parlent de ville « moyenne », « secondaire », « d'équilibre », « intermédiaire » ou « médiane », en tant que même catégorie, d'autres font la distinction entre ville moyenne et les autres appellations. En outre, la plupart des analyses et recherches urbaines privilégient les grandes métropoles, laissant peu de place aux villes de taille plus modeste. La question de la ville intermédiaire a émergé relativement tard, et toutes les recherches qui s'en rattachent utilisent, généralement, le concept de ville moyenne.

D'autre part, est posé le problème de situer précisément cette strate de ville, et par conséquent de pouvoir les recenser sur l'ensemble d'un territoire national ou régional. En d'autres termes, s'agit-il d'une catégorie numérique et statistique (définie essentiellement par le nombre d'habitants), fonctionnelle ou sociale et humaine ? Certains auteurs leur attribuent une définition plutôt affective fondée sur la prise en

compte d'éléments subjectifs, tels que Michel M. qui affirme que « *les maîtres mots en sont l'agrément, le charme, la discrétion, la modestie, l'humanité, l'harmonie, l'équilibre. L'épithète ville moyenne ne désigne plus une catégorie, elle suggère une atmosphère et confrère une dignité*³ ». Et Monod J. qui a défini la ville moyenne en 1974, comme « *un lieu où les relations sociales sont autres* ».

Dès lors, pour identifier précisément une ville intermédiaire, outre le caractère quantitatif, il faut ajouter des critères fonctionnels et d'autres encore plus qualitatifs et subjectifs à savoir le mode de vie et le cadre de vie. Cependant, malgré l'abondance des critères et bien que la taille démographique paraît *a priori* discutable et insuffisante pour identifier la ville intermédiaire, il est généralement, le seul critère retenu par les gestionnaires urbains, les promoteurs et les politiques de développement.

Par ailleurs, définir la ville intermédiaire revient en fait à définir les deux catégories qui l'encadrent, c'est-à-dire les grandes villes ou métropoles et les petites villes ou bourgs. Le problème qui se pose à ce stade, comment cerner où se situe la limite des métropoles et petites villes par rapport aux villes intermédiaires ?

Il est difficile de leur attribuer des seuils quantitatifs de population précis, dont la délimitation diffère d'un pays à l'autre voire d'une région à l'autre au sein du même pays. *La taille de la ville moyenne devient alors un serpent de mer de par le fait qu'elle n'est qu'un facteur parmi d'autres dans la définition de cet objet et probablement pas le plus important. Première constatation la ville moyenne n'a pas une taille fixe et immuable à travers l'espace.*

Notion de ville intermédiaire

Compte tenu de l'ambiguïté de cette notion qui demeure relative au contexte local et régional, il n'est pas question ici de disposer d'un concept identique ou d'une « *ville intermédiaire type* » qui sert de référence pour un ensemble de pays aussi diversifiés.

³ Collectif, 1977, Annales de géographie, N° 478, Novembre, Décembre 1977.

Il s'agit plutôt de faire une comparaison internationale. D'abord, en mettant en relief la notion de *ville moyenne* dans la littérature européenne, la littérature anglo-saxonne et enfin dans le Monde Arabe et le Maghreb, en particulier. Ce qui constituerait une revue, non exhaustive, de la littérature mondiale, en sélectionnant un échantillon non nécessairement représentatif des travaux sur les villes moyennes et intermédiaires.

Ensuite préciser la strate des villes intermédiaires, selon la connotation statistique ou démographique mais aussi selon le sens fonctionnel qui leur permet d'assurer ce rôle d'intermédiaire entre la capitale et métropoles régionales, d'une part, et les bourgs et petites villes, d'autre part.

- La ville moyenne dans la littérature européenne

Le concept de *ville moyenne* est couramment utilisé aussi bien en France que d'autres pays européens comme par exemple, l'Espagne et le Royaume-Uni. À travers l'examen d'une bibliographie sur l'Espagne, la France, l'Allemagne, la Belgique et le Royaume-Uni, nous essaierons de dégager la notion de *ville moyenne* en fonction du contexte national.

A part la définition britannique, on remarque que les recherches européennes partagent une approche commune de la notion de *ville moyenne*. Il s'agit dans les différents cas d'une définition par exclusion des plus petites (*asentamentos rurals*) et des plus grandes villes (*cabeceras comarcales*). Toutefois, on n'y trouve pas une définition claire liée à la taille de la ville. En effet, les limites de taille de la ville moyenne varient selon les contextes, les pays et les auteurs.

En France, la question de la ville moyenne a émergé très tardivement. « Pendant longtemps, de la littérature la plus célèbre au simple bon sens populaire, il n'est guère question de ville moyenne en dehors des grandes villes et des bourgs ruraux, toutes les autres unités urbaines sont assimilées à des petites villes qualifiées de provinciales ou balzaciennes -euphémisme du trou-⁴ ». Avant qu'elle fut fixée par les politiques publiques aux années 1970, la taille démographique de la ville moyenne

⁴ COMMERÇON N., 1990, *Villes moyennes et classes moyennes ou les limites de la mobilité sociale*, in Revue de géographie de Lyon, Volume 65, Numéro 3, pp. 213 – 220.

varie d'un auteur à l'autre. Elle commence à partir de 20, 30 ou 50 000 habitants et s'achève à 100 000 ou 200 000 habitants pour M. Michel, 1997. Le même auteur reconnaît *qu'il faut au préalable effectuer un choix qui risque de paraître arbitraire : celui de déterminer à partir de quel chiffre de population agglomérée, on fait commencer la ville.* Pour P. George *les villes de 50 000 à 150 000 habitants, dotées d'un noyau administratif important, d'un lycée, d'un embryon d'enseignement supérieur, une originalité qui leur vaut ce qualificatif retrouvé de ville moyenne*⁵. Ce n'est qu'aux débuts des années 1970, que les politiques publiques ont donné corps aux villes moyennes ; dix ans après la politique des métropoles d'équilibre engagée pendant les années soixante lors du 5^{ème} Plan mettant en place un schéma d'armature urbaine.

En plus de la croissance exceptionnelle que connaissent les villes moyennes, comme le montre J. LAJUGIE (1974) ; alors qu'elles représentent près de 80 % des villes de plus de 20 000 habitants, celles qui sont situées dans la fourchette des 20 000 - 50 000 habitants subissent, entre 1962 et 1968, une croissance numériquement aussi importante que celles, réunies, des grandes villes et de l'agglomération parisienne.

Dès lors est posé le problème de la définition d'une ville moyenne qui puisse à terme aboutir au recensement de celles-ci sur l'ensemble du territoire national. Toutes les administrations, D.A.T.A.R (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale), Commissions des Villes, conseil économique et social, s'en préoccupèrent. Et la question des fourchettes de population qui permettraient de définir la nouvelle catégorie a été débattue. Finalement, la politique mise en œuvre opta pour une fourchette de 20 000 à 200 000 habitants.

Au niveau de la littérature espagnole, certains auteurs tel que *De Estebau Alonso*, placent les villes moyennes dans une fourchette allant de 20 000 habitants à 100 000 au niveau du *municipio*⁶. D'autres comme, *Vinuesa Augulo* (1989), les placent dans un découpage plus serré de 50 000 à 100 000 habitants.

⁵ GEORGE P., 1961, *Précis de géographie humaine*, p. 272.

⁶ De Estebau Alonso, López lópez, 1989. (L'équivalent de la commune en France).

En Belgique, la notion de ville moyenne est peu utilisée, où l'on parle généralement de ville régionale que l'on distingue des métropoles régionales. Une ville régionale, dans la hiérarchie belge est une ville qui concentre en son sein de 50 000 à 150 000 habitants et rayonne sur 200 000 à 600 000 habitants. On en compte 17 (6 en Wallonie et 11 en Flandre). Les métropoles régionales sont quant à elles les quatre grandes villes belges en dehors de Bruxelles, c'est-à-dire Anvers, Liège, Gand et Charleroi⁷.

Pour la définition allemande, des villes comptant entre 20 000 et 100 000 habitants sont appelées villes moyennes⁸. Elles disposent d'une compétence de décision relativement importante du fait de leur position au sein de la structure étatique. On fait la différence entre la ville moyenne et le centre moyen qui fait partie des lieux centraux. Ce dernier constitue un terme normatif qui implique la fonction d'une ville et qui ne reflète que de manière restreinte sa taille.

Ainsi, dans la hiérarchie allemande, les centres moyens constituent des pôles d'approvisionnement pour les zones environnantes, avec 25 000 habitants (régions à caractère rural), jusqu'à 130 000 habitants (régions densifiées). Ils servent de relais pour la fourniture de biens, services et offres d'infrastructures qui ne peuvent être couverts par les centres inférieurs.

En revanche, au niveau de la littérature britannique, la notion de ville moyenne est presque *introuvable*⁹ et n'a pas de réel équivalent anglais. On fait la distinction entre *chef-lieu de comté* (*county town*) qui est historiquement un centre administratif aux fonctions commerciales et sociales pour les subdivisions anciennes que sont les comtés et *localités rurales* qui sont généralement plus petites et dépourvues des fonctions administratives.

L'expression souvent utilisée est celle de *medium-sized town* et qui relève plus de la facilité de langage que d'une dénomination de la ville moyenne sur des critères

⁷ *Europolis*, Glossaire comparé de concepts de l'aménagement urbain, Mars 2006.

⁸ *Ibid.*, 2006.

⁹ SANTAMARIA F., 2004, « La notion de ville moyenne en France, en Espagne et au Royaume-Uni », In. *Annales de Géographie*, Volume 109, N° 613, pp. 227-239.

fonctionnels. Elle ne donne qu'une idée vague de l'unité et particulièrement, de sa taille¹⁰.

En se référant à quelques ouvrages britanniques tels que *Localities : The changing face of urban Britain*. Dans lequel Swindon (126 396 habitants), Cambridge (99 643 habitants) et Newbury (46 091 habitants), sont considérées comme *medium-sized towns*¹¹. Ainsi que dans une communication au colloque de Cholet en 1995, Ian B. Thompson prenait comme exemple de *medium-sized town* Inverness avec 63 000 habitants. Ronald. J. Johnston et Vince Gardines considèrent que Harrogate (61 729 habitants) et Kendal (23 392 habitants) peuvent appartenir à la strate des *medium-sized town*, dans leurs ouvrages *The changing geography of the United Kingdom*. Ainsi, à travers ces exemples, on peut constater que les *medium-sized towns* disposent d'une population de l'ordre de 25 000 habitants à 120-150 000 habitants.

Dès lors la notion de ville moyenne bien qu'elle soit constituée scientifiquement, dans le cas français, allemand et espagnol, contrairement à celui britannique, fait souvent l'objet de débats entre les chercheurs (économistes, géographes, aménageurs et décideurs politiques). Ainsi la taille démographique qui constitue l'élément primordial dans l'identification de la ville moyenne reste difficile à définir précisément.

- La ville moyenne dans la littérature non européenne

Dans cet ensemble on va s'intéresser en particulier à la notion de la ville moyenne aux Etats-Unis, en Amérique latine, la Chine, et en Asies du Sud. Dans cette région du monde, où le processus d'urbanisation est original tant par son ampleur que par son intensité, et les villages peuvent regrouper plus de 50 000 individus, la ville moyenne, dans la hiérarchie urbaine, est placée dans une fourchette qui commence à 100 000 habitants et peut dépasser 1 million d'habitants. Plusieurs appellations sont

¹⁰ Ibid., 2004.

¹¹ Cooke, 1989, *Localities : The changing face of urban Britain*, 1989, p. 35.

utilisées pour désigner la ville moyenne. On trouve, *medium-sized town*, *middle city*, *secondary city* ou encore *average city*¹².

A l'échelle chinoise, les villes moyennes sont millionnaires. Ainsi, Dongguan (390 219 habitants en 2000)¹³ et Suzhou et Wuxi (A. Vallette) avec respectivement 1.09 et 1.12 millions d'habitants en 1999 sont considérées comme villes moyennes ou *secondary cities*.

C'est à partir des années 1990 dans le cadre du *City Plan Law* que les politiques publiques ont commencé à s'intéresser aux villes moyennes, afin de faire face au phénomène de métro polarisation, dont certains le qualifient de développement dramatique ; *dramatic urban population growth* (C. Airriess, 2008). Ce plan avait comme objectif premier de contrôler la taille des grandes villes et stimuler le développement raisonnable des petites et moyennes villes¹⁴. Ces villes ont attiré une part importante des investissements étrangers (*Foreign Direct Investment FDI*) et des investissements nationaux notamment dans l'industrie manufacturielle, contre 36.1 % seulement pour les grandes villes contribuant à une augmentation du taux de croissance économique de 7 % à 10 % durant la période (1990-2004).

En Asies du Sud, y inclus les nations de l'Inde, Pakistan, Bangladesh, Nepal Serilanka, Bhutan et les Maldives, sont considérées villes moyennes *middle cities*, les agglomérations de 100 000 à 1 million habitants. On remarque une similitude dans la hiérarchie urbaine dans cette région. On distingue trois échelles, les grandes métropoles, les villes moyennes et les petites villes. Dans la première catégorie appelée aussi ville millionnaire (*million cities*), on compte, en 2007, 191 million habitants, soit 40 % de la population urbaine et 13.5 % de la population totale. On y trouve, également les *mega-cities* ou mégapoles qui sont de l'ordre de 10, accueillant 22.5 % de la population urbaine et 7.6 % de la population totale.

¹² Utilisé par Anne Vallette, dans "Wuxi et Suzhou : comparaison de l'organisation de deux villes "moyennes" en Chine de l'Est et évolution ("Wuxi and Suzhou : comparison of the organisation of town "average" cities in East China and evolution").

¹³ AIRRIESS C., 2008, The Geographies of secondary city growth in a globalized China: comparing Dongguan and Suzhou, in *Journal of urban History*, Volume 35, N°1, Novembre, pp. 134-149.

¹⁴ LANCHICH P., 2006, The Politics of Spatial Planning : Reflections on the Urban Strategy of the Peorl River Delta (Paper, 4th East Asian Regional, in *Alternative Geography, Taipei, Taiwan*, p. 7.

La deuxième catégorie concerne les villes moyennes (100 000 à 1 millions habitants). Elle regroupe 118 million d'habitants, soit, 25 % de la population urbaine et 8.3 % de la population totale. En Asie du Sud, plus de la moitié villes moyennes (294 agglomérations) ont une population de 100 000 à 200 000 habitants, dont la majorité est en Inde, soit 228 agglomérations¹⁵. Les agglomérations de moins de 100 000 habitants, ou petites villes quant à elles, regroupent 169 millions habitants soit, 35 %.

En Amérique Latine, bien que la classe des villes moyennes, c'est-à-dire de 100 000 à 1 million d'habitants (au sens de l'ONU), se révèle comme la plus dynamique tant par la démographie, que l'activité économique, elles restent peu étudiées dans la littérature Sud américaine, face à la prééminence du processus de métropolisation.

Avec un taux d'urbanisation de 72 % en 1990, *contrairement aux autres régions sous-développées, encore essentiellement rurales, l'Amérique Latine est plus que jamais c'est un continent de villes, voire de métropoles*¹⁶. En effet, 7 % de la population vivent dans des mégapoles de plus de 10 millions d'habitants et 7 % des autres résidents dans des métropoles entre 5 et 10 millions habitants (UNCHS, 1996). L'urbanisation de cette région du monde a été caractérisée depuis les années 1940 par quatre traits essentiels : une croissance accélérée, une forte primatie, au bénéfice le plus souvent de la capitale, des différences régionales de plus en plus prononcées avec des territoires fortement urbanisés à côté d'autres presque déserts.

- La ville moyenne dans la littérature du Monde Arabe et au Maghreb

A la lecture de la production scientifique récente sur le Monde Arabe et le Maghreb, nous sommes frappés par l'abondance des thèmes consacrés aux métropoles et grandes agglomérations et la quasi-absence des problématiques liées tant aux petites qu'aux moyennes villes. Les villes moyennes n'apparaissent que tardivement dans les recherches et études urbaines. C'est à partir des années 1980 que la ville moyenne est devenue un élément incontournable tant des préoccupations des

15 HEITZMAN J., 2008, Middle towns to middle cities in south Asia: 1800-2007, in *Journal of urban history*, Volume 35, N° 01, Novembre 2008, pp.15-38.

16 PULIDO N., 1999, Déclin de la métropolisation ? Emergence des villes moyennes ? Tendances récentes de l'urbanisation latino américaine : Le cas du Venezuela, in *Revue de Géographie de Lyon* volume 4.

décideurs politiques en matière d'aménagement du territoire et de planification économique et urbaine que des réflexions des milieux scientifiques.

On peut citer, à cet égard, les travaux d'URBAMA (Urbanisation du Monde Arabe), sous la direction de Pierre SIGNOLES et Jean-François TROIN (1986) et plus récemment, en 2007, le travail du GREMAMO (Groupe de Recherche sur le Maghreb et Moyen-Orient) sur les villes intermédiaires qui ont permis de nous familiariser avec ces problématiques. Les études de cas traitant cette région couvrent la péninsule arabe (Arabie Saoudite, Etats du Golfe, République Arabe du Yémen), le Liban, La Syrie et la Jordanie.

Dès lors la ville moyenne *demeure une catégorie insaisissable*¹⁷ au Moyen et Proche-Orient, tant pour la rareté de données dont on dispose pour l'ensemble de la région que "le médiocre intérêt que portent les chercheurs -géographes- aux villes de certains pays à l'exception de leurs capitales"¹⁸, tels que l'Egypte et l'Irak.

A partir des travaux précités, on peut constater que l'urbanisation est un phénomène très récent pour certains et due pour l'essentiel aux revenus pétroliers notamment pour les Émirats du Golfe (Koeweït, Bahrein, Qatar, les Émirats Arabes Unis et Oman) où le taux d'urbanisation est de l'ordre de 90 %. Ces villes ont une croissance démographique importante expliquée essentiellement par les afflux massifs des travailleurs étrangers. L'exemple le plus frappant est celui des Emirats Arabes Unis qui ne comptaient en 1968 que 179 126 habitants, alors qu'en 1985, elles en comptent 1 622 464 habitants. Ainsi dans cette région l'évolution des petites et moyennes villes est beaucoup moins connue.

Pour le cas syrien, trois exemples, fournis dans les deux travaux de recherches et qui nous permettant de situer les villes moyennes dans la hiérarchie urbaine. Il s'agit de Raqqa, Deir Ez Zor et Sweida). Ababsa M. considère Raqqa et Deir Ez Zor (300 000 habitants chacune en 2004) comme villes moyennes sans précision des seuils de tailles ou des critères de classement. Sweida; chef-lieu de gouvernorat au

17 FARGUES P., 1986, URBAMA (dir), *Villes petites et moyennes au Machrek : Une catégorie insaisissable*, Fascicule de recherche N°16, Tome I, pp.33-46.

18 SIGNOLES P., 1986, URBAMA (dir), *Petites villes et villes moyennes dans le Monde Arabe*, p. 838.

Sud syrien avec 57 645 habitants en 2006, est également considérée comme ville moyenne (ROUSSEL B-A, 2007).

Le système urbain saoudien quant à lui, a fait l'objet d'une étude détaillée, on y trouve une classification selon les fonctions¹⁹ et selon la taille. Selon la taille, les villes saoudiennes sont classées comme suit²⁰;

Les grandes villes (50 000-500 000 et plus), qui représentent au total 10 villes et concentrent 76.3 % de la population urbaine de l'Arabie. Dans cette première classe, deux villes seulement dépassent les 500 000 habitants (Riyadh et Jedda), une seule ville entre dans la classe (250 000-500 000 Habitants), La Mecque (366 000 habitants), quatre villes (Taïef, Médine, Ad Dammam et Al Hafhouf) entrent dans la classe (100 000 à 250 000 habitants) et trois villes de (50 000-100 000 habitants) considérées comme grandes, se sont Tabouk, Bourayda et Moubarrez.

Les villes moyennes (25 000 à 50 000 habitants) ne rassemblent que 10.5 % de la population urbaine totale. Enfin les petites villes, elles comptent 39 villes et représentent 12.7 % de la population urbaine totale.

Néanmoins les trois pays maghrébins (Algérie, Maroc, Tunisie), ont bénéficié de l'importance relative des recherches urbaines et analyses démographiques, en comparaison avec les autres pays du Monde Arabe. La majorité des études de cas réalisées dans les recherches URBAMA traitent les problématiques des villes petites et moyennes maghrébines. Plusieurs autres auteurs de disciplines différentes se sont intéressés à ces questions, à savoir P. SIGNOLES, A. PRENANT, J-F. TROIN, M. COTE,...etc. Dans la plupart des ouvrages on trouve la répartition détaillée des agglomérations urbaines selon la taille.

La Tunisie : selon Amor BELHEDI, les villes tunisiennes sont réparties comme suit :

¹⁹ BONNENFANT P., 1986, L'évolution de l'armature urbaine et villageoise au temps du roi Abd al-Aziz, *Petites villes et villes moyenne dans le Monde Arabe*, URBAMA, Fascicule de recherche N°17, Tome II.

20AMROUCHE A. K., 1986, La mutation urbaine en Arabie Saoudite, URBAMA, Fascicule de recherche N°17, Tome II, p. 585-619.

- Les grandes villes de plus de 100 000 habitants avec une primauté de Tunis qui regroupe 2 250 000 habitants ; soit 34.9 % de la population urbaine totale. Ensuite très loin derrière Tunis, on trouve au sommet Sousse et Sfax de taille équivalente (350 000 habitants) et uniquement trois villes dont les populations dépassent légèrement les 100 000 habitants (Bizerte, Gabes et Kairouan).
- Les villes moyennes (50 000 et 100 000 habitants) : elles sont de l'ordre de 12 villes avec des statuts différents ; sept d'entre elles sont des chefs-lieux de gouvernorat, les autres sont soit des centres aux activités variées (Nabeul, Monastir), soit des centres touristiques de premier plan (Hammamet, Houmt Souk) ou industrielles (Moknine, Ksar Hlel) ou encore inscrites dans des aires métropolitaines (Msaken).
- Les petites villes (5000-50 000 habitants) : elles regroupent plus de 130 communes, soit 40 % de la population urbaine totale. Elles se caractérisent par une évolution contrastée entre les différents niveaux. La partie supérieure (plus 40 000 habitants) ne regroupe qu'une dizaine d'agglomérations, alors que la plupart des petits centres se situent entre 15 000 et 30 000 habitants et surtout moins de 15 000 habitants et connaissent une croissance très rapide notamment en Tunisie centrale et méridionale mais aussi les petites villes situées à la périphérie des aires métropolitaines de Tunis, Sfax, Sousse,...etc.

Le Maroc : la répartition des villes selon la taille est la suivante ²¹;

- Trois villes millionnaires dont une pluri-millionnaire : Grand Casablanca (3.2 millions), Rabat-Salé (1.5 million) et Fès (950 000),
- Quatre villes entre 500 000 et 1 million d'habitants : Marrakech (823 000), Agadir (679 000), Tanger (670 000) et Meknès (536 000),
- Quatre villes entre 200 000 et 500 000 habitants : Oujda (401 000), Kénitra (359 000), Tétouan (320 000) et Safi (285 000),
- 10 villes entre 100 000 et 200 000 habitants.
- 26 villes sont qualifiées de moyennes de 50 000 à 100 000 habitants

21TROIN J-F., 2006, Maroc : Les multiples visages d'un Etat contrasté, *Le Grand Maghreb*, Ed. Armand Colin, p.379.

- 57 villes de 20 à 50 000 habitants,
- Et une foule des petites villes (moins de 20 000 habitants), soit un ensemble de 250 à 300 agglomérations urbaines.

L'Algérie : la répartition des agglomérations urbaines algériennes, en 1998 se présente comme suit ;

- Capitale nationale (Alger) : elle connaît une croissance très marquée depuis les années 1950 ; il faut 14 villes pour égaler le poids démographique d'Alger, en 2005, alors qu'il n'en fallait que 3, en 1950²².
- Métropoles régionales (Annaba, Constantine, Oran), de même elles ont connu une diminution dans leur part dans le total urbain passant de 11.8 %, en 1978 à 8.9 %, en 1998. Elles connaissent une croissance relativement modérée ; soit un taux d'accroissement annuel de 0.9 % entre 1978 et 1998.
- Grandes villes (100 000 à 250 000 habitants) : la croissance de cette strate est assez rapide, soit un taux de croissance annuelle de 8.2 %, durant la période (1987-1998). Leur part de la population urbaine totale est passée de 14.0 %, en 1987 à 22.8 %, en 1989.
- Villes moyennes (20 000 à 100 000 habitants) : réunissent la part la plus importante de la population urbaine totale (30.5%, en 1998). Elles connaissent une croissance exceptionnelle, passant en nombre de 97 en 1987 à 135 agglomérations en 1998. Avec un taux de croissance annuel de 2.7 % entre 1987 et 1997.
- Petites villes (10 000 à 20 000 habitants) : le plus fort taux de croissance se rencontre dans la strate des petites villes qui est de l'ordre de 7.0 %, entre 1987 et 1997. Ainsi leur part de la population urbaine totale est passée de 10.5% à 15.0 %, dans la même période.

22 DENIS E. 2007, Les villes intermédiaires dans le monde arabe : Genèse, maillage et dynamiques, *Villes intermédiaires dans le Monde Arabe*, pp. 11-54.

- Enfin les très petites villes (moins de 10 000 habitants) : elles ont diminué de 227 à 190 agglomérations entre 1987 et 1998. Cette diminution s'explique par une modification de la définition de l'urbain au Recensement Général de la Population et de l'Habitat (R.G.P.H) de 1998, ainsi que les remodelages administratifs effectués en 1985. (BRÛLÉ J-C. et FONTAINE J., 2006)

Tableau n°1 : La notion de la ville moyenne dans la littérature européenne, anglo-saxonne et Proche et Moyen-Orient

Définition de la « ville moyenne »...	...Relative à la taille	...Relative au rôle fonctionnel
En France	Entre 20000 à 200000 habitants dans l'agglomération (limites les plus larges)	Entre le centre local et la métropole régionale
En Espagne	entre 20 000 à 100000 habitants dans le « <i>municipio</i> » (limites les plus larges)	De la ville desservant le milieu rural au centre sous-régional
Au Royaume-Uni	Par approximation : entre 25000 et 120000 habitants (environ) dans l'« <i>urban area</i> »	En partie et par interprétation : centre urbain d'une région non dominée par une des plus grandes agglomérations du pays (pour « <i>Freestanding FR</i> », pour les autres : critères de taille uniquement)
En Belgique	Entre 50 000 à 150 000 habitants	Elle rayonne sur 200 000 à 600 000 habitants
Dans la littérature anglo-saxonne	Elle commence de 100 000 habitants et peut dépasser 1 million d'habitants (Suzhou et Wuxi, en Chine, avec respectivement 1.09 et 1.12 millions d'habitants en 1999 sont considérées comme villes moyennes ou "secondary cities".	On ne trouve pas dans la littérature anglo-saxonne une définition relative au rôle fonctionnel des villes moyennes.
<i>Au Moyen et Proche-Orient</i>	La ville moyenne demeure « une catégorie insaisissable », les seuils de taille ne sont pas précis que pour l'Arabie Saoudite ; de 25 000 à 50 000 habitants En Syrie par exemple ; Deir Ez Zor et Sweida avec respectivement 300 000 et 57 645, en 2004, sont considérées comme villes moyennes.	Les critères de classement et le rôle fonctionnel ne sont pas précisés dans les différents exemples traités pour les villes moyennes au Moyen et Proche-Orient.

- *La ville intermédiaire au Maghreb*

L'observation de la classification des villes moyennes selon la taille, montre que ces villes ne sont pas nécessairement des « *villes intermédiaires* » au sens fonctionnel du terme, c'est-à-dire quand elles deviennent l'intermédiaire dans la hiérarchie urbaine. La population bien qu'elle soit importante, n'en demeure pas moins qu'un des éléments de la définition des villes moyennes qui « passe nécessairement par la conjonction de plusieurs critères géographiques : le poids démographique, mais aussi la fonction de centre local rayonnant sur un petit pays,... » (BARRERE, 1980, p.98). C'est à ce stade, qu'on aborde la notion de *ville intermédiaire*.

De par sa position au milieu du système urbain, « la ville intermédiaire dépend conjointement de la capitale et des petites villes qui en constituent la base et le support »²³. Elle subit l'influence des plus grandes villes dominantes et permet de desservir une population importante des petites villes généralement beaucoup moins équipées. « La ville intermédiaire est celle qui assure la transition entre les grandes villes ou la capitale et le reste des villes et *vice versa* du niveau de base vers le sommet »²⁴.

De par le rôle assuré par la ville intermédiaire, en tant que ville-centre, elle assure l'intermédiation entre le niveau supérieur du système urbain dont la fonction est le commandement assuré par la capitale et les grandes villes d'un côté et les centres à base régionale et locale de l'autre. (A. BELHEDI, 2007)

Elle est de ce fait, mieux équipée et possède un secteur tertiaire plus développé. On y trouve un grand choix de biens et services, des infrastructures plus complètes et fonctionnelles, un système scolaire assez complet jusqu'au niveau universitaire, ainsi que des services financiers, gouvernementaux, de santé, mais aussi une diversité d'emplois dans les secteurs de commerces et d'industrie.

23 BELHEDI A., 2007, *Les villes intermédiaires en Tunisie, Villes intermédiaires dans le Monde Arabe*, Cahier N° 19 du GREMAMO.

24 *Ibid.*

La fonction de chef-lieu est attribuée aux villes intermédiaires dans le cadre des politiques d'aménagement et d'équilibre territorial, à travers la décentralisation de fonctions centrales, depuis la capitale jusqu'aux niveaux hiérarchiques suivants formés généralement par les chefs-lieux de département ou de commune. En leur offrant emplois, services, équipements et fonctions administratives leur permettent d'accomplir leur rôle d'interface entre les niveaux supérieurs et les échelons inférieurs du système urbain, les villes intermédiaires apportent les équilibres recherchés dans l'organisation spatiale d'un pays. (SOUIAH S-A, 2007)

- *Notion de la ville intermédiaire au Maghreb : Seuils statistiques*

Dans le cadre de cette partie théorique, nous ne détaillerons pas davantage, l'analyse des systèmes urbains maghrébins, puisqu'on en consacra toute une partie dans cette recherche. Nous essaierons d'identifier la strate des villes intermédiaires. Nous serons donc appelés à déterminer le haut et le bas de la hiérarchie urbaine, en utilisant, la règle «rang-taille» de Zipf.

Le haut de la série des villes intermédiaires se trouve dans la seconde anomalie ou primatie des distributions des systèmes de villes nationaux selon la loi «rang-taille» quant au bas de la série, il représente dans le graphique «rang-taille» le seuil en dessous duquel les villes s'alignent sans vague jusqu'aux plus petits bourgs de 10 000 habitants. Autrement dit, la strate des villes intermédiaires est celle qui ondule de part et d'autre de la droite théorique de Zipf.

Figure n°1 : Distribution « rang-taille » des agglomérations de plus de 10 000 hab., au Maroc (2005)

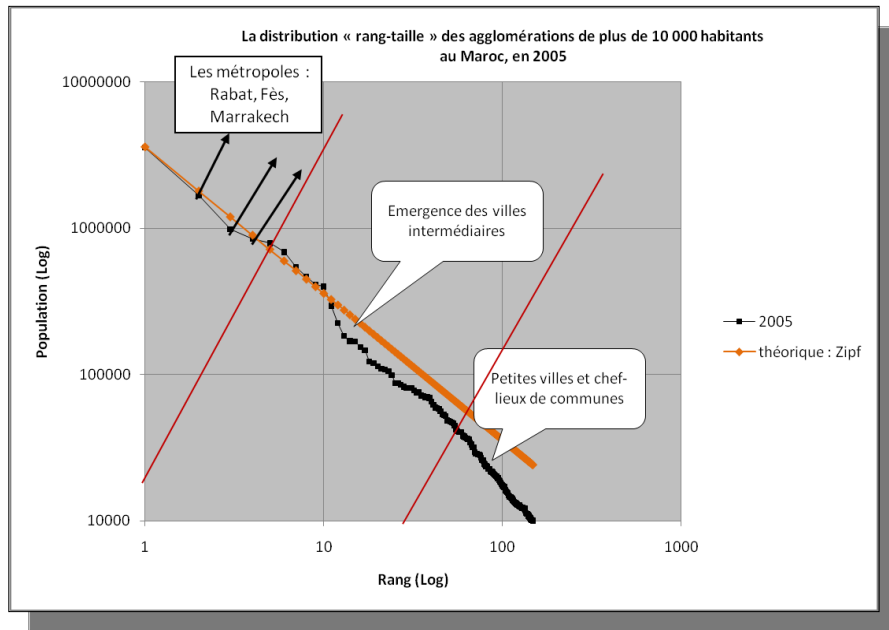


Figure n° 2 : Distribution « rang-taille » des agglomérations de plus de 10 000 hab., en Algérie (2005)

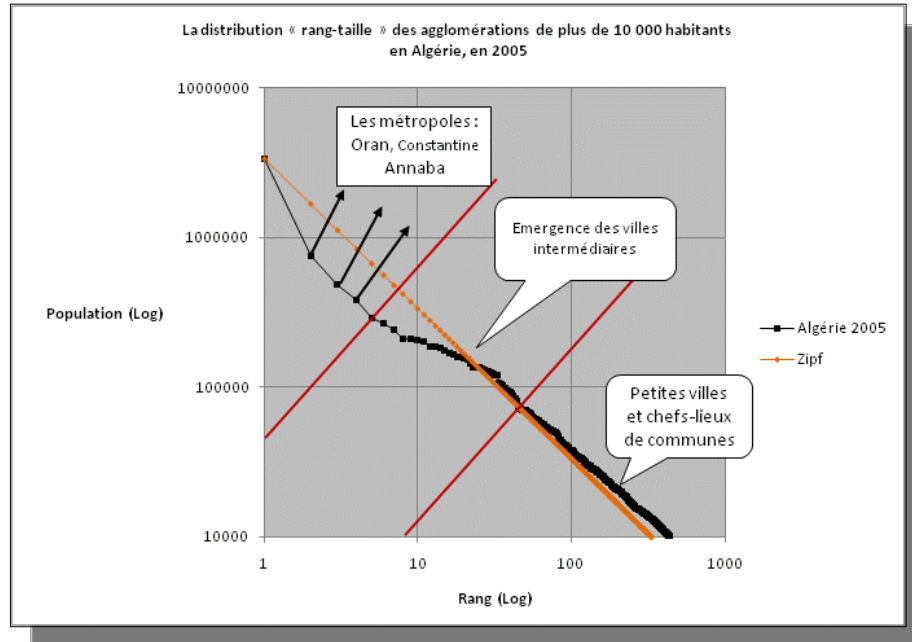
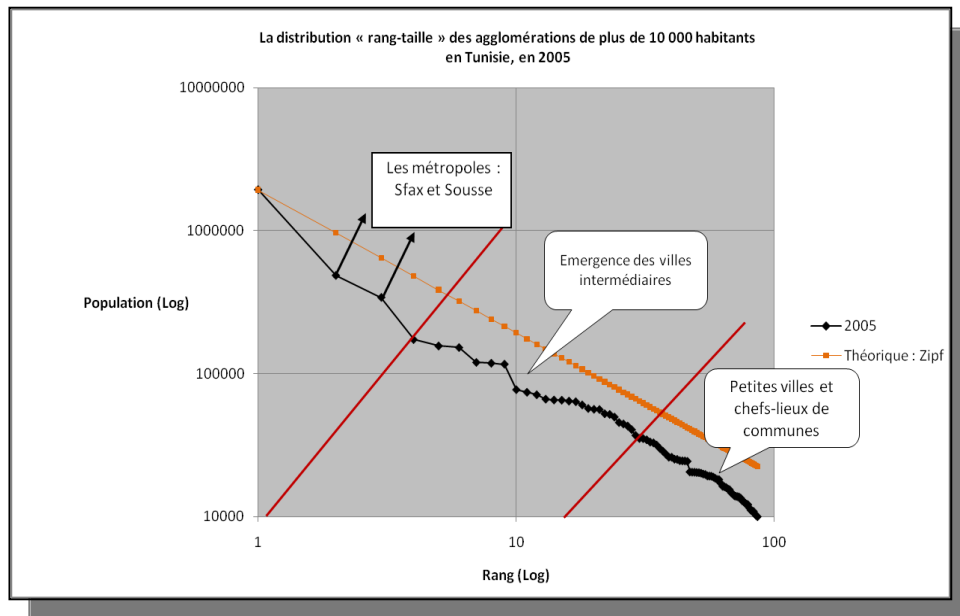


Figure n° 3 : Distribution « rang-taille » des agglomérations de plus de 10 000 hab., en Tunisie (2005)



Pour le haut de la série, nous avons choisi d'exclure les métropoles dont le rang n'a pas changé depuis un siècle. Il s'agit des quatre premières villes marocaines et algériennes, à savoir respectivement, Casablanca, Rabat, Fès, Marrakech et Alger, Oran, Constantine, Annaba. Du côté tunisien se sont les trois premières villes à exclure ; Tunis, Sfax et Sousse. En dessous de ces métropoles stables, les changements de rang des villes sont dus essentiellement aux politiques publiques, décentralisation et promotion administratives, engagées dans les trois États.

Pour le bas de la hiérarchie urbaine de chaque système de villes est déterminé par le graphique «rang-taille». Il s'agit comme on l'a évoqué plus haut du seuil à partir duquel les villes s'alignent sans vague jusqu'aux plus petits bourgs de 10 000 habitants.

Notre approche nous permet par conséquent de déterminer les seuils quantitatifs de la strate des villes intermédiaires pour chaque système national. Ainsi, la taille moyenne des villes intermédiaires au Maghreb se situerait, autour de 128 000 habitants avec une amplitude allant de 788 à 50 000 habitants au Maroc, 290 à 70 000 habitants en Algérie et de 123 à 45 000 habitants en Tunisie. Elles formeraient une série de 110 agglomérations ; soit 20 villes en Tunisie, 44 au Maroc et 46 en Algérie, qui captent respectivement 29.4 %, 43.4 % et 31.7 % des urbains en 2005.

Néanmoins, en plus de la taille démographique la définition des villes intermédiaires dépend d'autres critères. Elle doit être précisée plus clairement avec l'encadrement territorial, la polarisation de l'espace et notamment, par rapport à la fonction chef-lieu.

- Notion de la ville intermédiaire au Maghreb : Statut Chef-Lieu

Sur le plan administratif, politique, et économique, le gouvernorat (en Tunisie) et la Wilaya (en Algérie) et la Province (au Maroc) constituent l'entité fondamentale de l'organisation territoriale. C'est par l'intermédiaire desquels que transitent les décisions du pouvoir central, ce sont eux qui guident la distribution des pouvoirs ministériels, la diffusion des équipements publics et l'affectation d'un certain nombre de crédits. (SIGNOLES P., 1985).

Ainsi d'après la combinaison de la notion statistique et fonctionnelle, la ville intermédiaire au Maghreb, serait une ville dont la taille moyenne se situerait autour de 128 000 habitants avec une amplitude allant de 50 000 à 788 000 habitants au Maroc, 70 000 à 290 000 habitants en Algérie et de 45 000 à 123 000 habitants en Tunisie. Elle est dotée d'une certaine masse fonctionnelle diversifiée, assurant la fonction de chef-lieu de gouvernorat (province ou *wilaya*) et jouant le rôle d'intermédiation entre les grandes métropoles nationales et régionales, d'un côté et les bourgs ou petites villes, de l'autre. Elles formeraient une série de 60 villes ; 33 villes en Algérie, 29 au Maroc et 13 en Tunisie. (Voir la liste des villes intermédiaires, en annexes)

CHAPITRE 1 :

DISTRIBUTION HIERARCHIQUE ET REPARTITION SPATIALE DES VILLES INTERMÉDIAIRES AU MAGHREB : ÉTUDE COMPARATIVE

Après avoir défini les villes intermédiaires avec toute l'ambiguïté et l'hétérogénéité que recouvre cette notion, en particulier dans l'aire qui nous intéresse, nous nous proposons de vérifier, à travers les sections suivantes, une de nos hypothèses de départ, qui *considère que nous pouvons distinguer dans les trois pays, des réseaux d'encadrement territoriaux s'appuyant sur des villes intermédiaires, qui en dessous des métropoles régionales sont susceptibles d'organiser un système de production régional et ce, en dépit des particularités que conserve chaque système au niveau de la distribution hiérarchique des villes, la répartition et la structuration de l'espace qui ont évolué au fil de l'histoire et des politiques menées dans un cadre avant tout national.*

Pour ce faire, outre l'approche « analytique », nous adoptons une approche « systémique », incontournable dans une analyse spatiale qui met en œuvre l'analyse des distributions hiérarchiques, de localisation, des formes d'organisation.

A. VILLES EN SYSTÈME ET CARACTERISTIQUES DES VILLES MAGHRÉBINES

Deux idées fondamentales sous-tendent de cette approche :

(1) en rapport avec la notion des villes intermédiaires, qui (à leur échelle) *s'affirment comme des places centrales dans des systèmes dynamiques emboîtés. En effet, en géographie, si le concept de ville est indissociable de la notion de centralité, celle de système de villes fait la part belle aux villes intermédiaires²⁵. Autrement dit, elle recouvre deux notions indissociables, d'une part la centralité et l'interaction et la notion d'hierarchie d'autre part, « Il n'y a pas égalité entre tous les composants d'un système spatial. L'un d'eux est dominant, finalise tous les autres qui apparaissent*

²⁵ DENIS E., 2007,

comme dérivés »²⁶. Rappelons que « *La ville est un nœud dans un réseau hiérarchisé de relations, elle se définit alors par sa position relative dans une hiérarchie complexe de fonctions productives, sociales et territoriales s'exerçant non plus à l'échelon géographique local mais à l'échelon du réseau, régional ou national* » (Pumain D., Sanders L., Saint-Julien Th., 1989)

Au sens le plus commun, *une hiérarchie relève d'un ordre qui implique des niveaux distincts, des inégalités, un pouvoir associé à chaque niveau qui s'accompagne d'une subordination* (Brunet R., Ferras R., Théry H., 1992).

(2) Le système comme *une technique de l'explication des localisations... [localisation] qui exige que l'on réponde à la question « pourquoi tel phénomène se rencontre-t-il là et pas ailleurs ? » et que l'analyse du système aide à fournir les réponses* ». (ORAIN O., 2001)

En géographie, *analyser les villes dans un système est souvent utilisé, dans les études comparatives des structures urbaines, permet d'approfondir la théorisation des systèmes urbains* notamment avec le développement de la formalisation mathématiques, et surtout l'usage de l'outil informatique pour l'analyse quantitative (Statistiques et cartographie), ou encore à travers la confrontation de leur semis avec des modèles d'organisation de l'espace.

Avant d'entamer l'analyse de l'organisation du système de villes maghrébines, il nous paraît nécessaire de rappeler, de manière non exhaustive, la bibliographie de référence de cette partie. Elle associe, les notions de système et approche systémique, avec les notions d'hiérarchie urbaine qui s'y rattache.

A.1. Système et approche systémique

C'est l'approche systémique qui nous intéresse dans ce propos, nous proposons au préalable quelques définitions du « système », qui mettent l'accent sur la diversité des domaines d'application, rien de plus commun que le terme de « système » et par

²⁶ ORAIN O., 2001, « Démarches systémiques & géographie humaine », *Les causalités en géographie : déterminisme, possibilisme, approche systémique*, Sous la direction de ROBIC M-C., (Ed.) (2001) pp. 1-64

conséquent la polysémie qu'il recouvre. Quelques définitions choisies parmi les plus couramment utilisées du système²⁷ :

[...] une totalité organisée, faite d'éléments solidaires ne pouvant être définis que les uns par rapport aux autres en fonction de leur place dans cette totalité.

Ferdinand de Saussure (linguiste)

[... un] ensemble d'unités en interrelations mutuelles. Ludwig van Bertalanffy (biologiste)

[un] ensemble d'éléments en interaction dynamique, organisés en fonction d'un but

Joël de Rosnay (vulgarisateur scientifique)

[une] unité globale organisée d'interrelations entre éléments, actions ou individus.

Edgar Morin (sociologue).

A ces définitions qui renseignent sur les aspects structurels et fonctionnels du système (des totalités, des entités regroupant un ensemble d'éléments), ont été associées d'autres concepts fondamentaux ;

- *l'interaction entre éléments* qui débouche sur une perspective dynamique : si une modification interne ou externe affecte le système, elle va se répercuter sur une bonne partie, voire sur la totalité, des éléments.
- *la complexité* qui régit l'organisation de tout système, en fonction d'une structure de relations.
- *L'organisation du système* par des processus de réajustement permanent des relations entre éléments au sein du système ; c'est-à-dire *un système est avant tout évolutif : ce sont les processus dynamiques qui fondent son devenir.*

²⁷ ORAIN O., 2001, « Démarches systémiques & géographie humaine », *Les causalités en géographie : déterminisme, possibilisme, approche systémique*, Sous la direction de ROBIC M-C., (Ed.) (2001) pp. 1-64

L'usage du mot « système » qui trouve son origine, dans la *General System Theory*²⁸ qui a été conçue et formalisée aux États-Unis et en Europe dans les années 1950. Il s'agit, tout d'abord, d'une théorie logico-mathématique *d'abord et avant tout*, susceptible d'être exploitée et adaptée dans de nombreux domaines de recherche empirique (biologie, cybernétique, etc.). Elle s'est formalisée pour répondre aux besoins de multiples champs disciplinaires, dont la *géographie* où elle trouve un champ d'application idéal, d'abord en géographie physique (Georges Bertrand, 1960) avec l'intégration du concept *géosystème*, puis, en *géographie humaine et urbaine* à partir des années 1970, dans la modélisation et formalisation des interactions entre les villes.²⁹

Tous les géographes français ont eu recours ainsi, à l'approche systémique. *Tout géographe utilise l'approche systémique qu'il le veuille ou non, qu'il le sache ou non, et n'a guère affaire qu'à des systèmes. Mais il a rarement utilisé [consciemment] l'approche système* » (Brunet R., 1979)

Dans son article, *Démarches systémiques & géographie*, ORAIN O. (2001), a parlé de la *dualité d'usage* du *système*, dans la production géographique française, en citant quelques exemples d'auteurs pour chaque catégorie.

- La *théorie du système général* comme un *outil d'interprétation valorisant les aspects heuristiques* pour reconstruire tel ou tel objet géographique : comme F. Auriac (le vignoble du Languedoc), F. Durand-Dastès (le ghetto noir central), G. Baudelle (le système minier) et J.-P. Marchand (sur l'Irlande),...etc.

- Ou la *théorie du système général* comme un *outil d'interprétation valorisant les aspects algorithmiques* : d'abord avec les travaux de H. Raymond, H. Chamussy, A. Dauphiné, F. Durand-Dastès,...etc. et ultérieurement, Ultérieurement, à travers les travaux des théoriciens quantitativistes

²⁸ *General System Theory* : Théorie du système général ou Théorie générale des systèmes. Celle-ci peut être définie comme un ensemble de travaux, pour la plupart américains, fédérés sous cette étiquette depuis la publication, en 1951, du premier article à vocation généraliste du biologiste et mathématicien Ludwig von Bertalanffy (dont l'ouvrage principal a été traduit en 1973). (ORAIN O., 2001, p. 2)

²⁹ Pour plus de détail, Voir la bibliographie sur les systèmes réalisée par ORAIN O. (2001, p. 6), « Démarches systémiques & géographie humaine ».

spécialisés en géographie urbaine, notamment, Denise Pumain, Thérèse Saint-Julien et Léna Sanders,...etc. Enfin, plus tardivement, Philippe et Geneviève Pinchemel (*La Face de la terre, 1988*) et Roger Brunet (*Mondes nouveaux, 1990*)³⁰ avec une réappropriation très personnelle de l'idée des *systèmes spatiaux*.

Ayant affaire à des espaces, *il n'est vraiment pas suffisant de se contenter d'en décrire des éléments, en un ordre convenu, ou dans un ordre inversé sans autre raison que de contredire une pratique courante. Si l'on a l'ambition d'essayer de comprendre la production et le fonctionnement d'espaces géographiques, il faut bien s'en donner les moyens [...] C'est pourquoi il nous faut maintenant explorer, de l'intérieur, mais d'une façon générale, ce qui peut se constituer en systèmes spatiaux.* (Brunet R., Dollfus O., 1990),

Dans ces dernières études géographiques *d'essence systémique* (Philippe et Geneviève Pinchemel et Roger Brunet), qui insistent particulièrement sur *les interactions entre les lieux et les sociétés* et l'idée d'*emboîtement*, c'est le système spatial qui articule et intègre les différents types de structures spatiales (l'organisation spatiale). Pour Roger Brunet, «S'il y a système, il y a des éléments en interaction, une structure du système et une énergie du système ; et un « *pilote qui peut être un sous-système de régulation interne ou un régulateur externe, ou les deux* ».

Et pour Philippe et Geneviève Pinchemel « Un système spatial se compose de cinq sous-systèmes : lieux centraux, réseaux de relations, unités d'appropriation, unités d'administration, utilisations du sol. Ces sous-systèmes sont indissociables : l'habitat, les trames et les réseaux, l'utilisation du sol sont interdépendants ».

C'est dans ces travaux que l'approche systémique trouve un champ d'application idéal dans la modélisation et formalisation des interactions entre les villes et s'est développée alors la notion de *systèmes de villes* bien qu'elle soit plus ancienne ; employée par J. Raynaud (1841) «*système général de villes* » ou Reclus (1890) « *La plus grande ville se trouverait au centre du pays et les villes secondaires seraient espacées rythmiquement, chacune d'entre elles ayant son cortège planétaire*

³⁰ Ibid., 2001

de villes inférieures, et celles-ci leurs cortèges de villages » (SANDERS L., 2005), le terme était loin de la formalisation développée bien plus tard tel qu'elle est utilisée plus récemment.

Nous reprenons la définition de PRED A.-R. « *un ensemble de villes interdépendantes dans le sens où tout changement significatif dans les activités économiques, les structures d'emploi, le revenu total et/ou la population d'une ville membre du système, apportera directement ou indirectement, des changements dans les activités économiques, la structure d'emploi, le revenu total et/ou la population d'une ou plusieurs autres villes du système* ». (PRED A.-R., 1977, p.13)

Cette définition a été reformulée par PUMAIN D. (2001), dans une perspective géographique, faisant du système de villes « *un ensemble évolutif et ouvert de villes interdépendantes dans un territoire qu'il est pertinent d'observer à trois niveaux (les acteurs urbains, la ville et le système de villes). Caractérisé par une structure hiérarchique et une diversité fonctionnelle, produites par une histoire, sa trajectoire dynamique est constituée par les interactions entre les villes* »³¹.

Adopter une démarche systémique, permet doc d'analyser, d'évaluer les interactions spatiales et de qualifier les structures spatiales des systèmes de villes qui relèvent des propriétés majeures relatives à cette notion; *les villes forment des systèmes complexes, évolutifs et hiérarchiques*. (D. PUMAIN, 2006). Ces propriétés qui caractérisent tous les systèmes de villes les rendent *en grande partie semblables ou comparables d'un territoire à l'autre* (en général les territoires considérés sont des Etats du monde ou des régions bien identifiées).

Les propriétés communes aux systèmes de villes consistent en régularités statistiques, dans l'espacement des villes, dans les inégalités de leurs tailles, dans leur diversification fonctionnelle, dans la cohérence de leur évolution,...etc.

Avant d'aborder les analyses des répartitions spatiales du semis de villes maghrébines et à celles des organisations hiérarchiques et l'identification des réseaux

³¹ PUMAIN D., 2001, « Villes, agents et acteurs en géographie », *Revue européenne des sciences sociales*, Tome XXXIX, N° 121, pp. 81 – 93.

d'encadrement territoriaux, une mise au point s'impose concernant le choix des villes pour la définition du *système de villes* concerné.

Dans l'analyse comparative des villes intermédiaires maghrébines, en particulier sur le *critère statistique de population*, nous sommes confrontés au problème d'hétérogénéité des données qui rend très difficile de trouver des éléments comparables, notamment pour une analyse sur le long terme. D'abord, les premiers recensements, qui remontent au milieu du XIX^{ème} siècle en Algérie (1856), à la fin du XIX^{ème} siècle en Tunisie (1891), et à la première guerre mondiale au Maroc (1921), ont été faits selon les modèles des recensements métropolitains, afin de connaître, en priorité, les populations d'origine française. Ce n'est que peu à peu que le champ s'en est étendu aux populations musulmanes et sans que les méthodes soient adaptées suffisamment.

En outre, les données statistiques disponibles dont les plus récentes sont issues des recensements réalisés depuis l'indépendance, demeurent incomparables dans un même pays, à cause des modifications au niveau de l'évolution et de la répartition du peuplement, et *a fortiori* de rapprocher les résultats d'un pays à l'autre à cause de la différence des dates des recensements et surtout des définitions administratives de la ville.

Depuis l'indépendance, 5 recensements ont été réalisés en Algérie (1966, 1975, 1985, 1998, et 2008) et au Maroc (1960, 1971, 1987 et 1994 et 2004) et six en Tunisie six (1956, 1966, 1975, 1984, 1994 et 2004).

Pour la période antérieure, le problème est encore plus compliqué. En Effet, le Maroc auparavant comportait trois zones : la zone sud, (sous protectorat français, couvrant la plus grande partie du territoire actuel), la zone nord, (sous domination espagnole) et la province de Tanger. Ainsi la zone Sud a été recensée en 1921, 1926, 1931, 1936 et 1951-1952, la zone nord en 1930, 1940 et 1950, tandis que pour la province de Tanger on ne dispose que d'estimations. En Algérie, le premier recensement de population date de 1856 et la plupart des recensements suivants réalisés ont été plus ou moins liés à la situation militaire et sont considérés comme sous-estimés. Enfin, en Tunisie, dès 1891 les recensements se réalisaient à un rythme quinquennal puis à un rythme décennal, mais ils n'avaient pas porté sur l'ensemble de

la population, mais seulement sur la population française, puis européenne (à partir de 1906) et ce n'est qu'à partir de 1921 que l'ensemble des habitants de la Tunisie ont été concernés.

Pour ce faire, il nous semble dans le cadre d'une analyse comparative, que l'adoption d'une définition harmonisée de la notion de ville serait exigée. Nous utilisons, par conséquent l'harmonisation de MORICONI-ÉBRARD Fr. constituée dans le cadre de l'élaboration de la base de données *Géopolis* (1993), pour l'ensemble des villes du Monde y compris le Monde Arabe (de 1860 à 2005). Dans laquelle la ville est considérée comme l'agglomération d'un point de vue morphologique basée sur la continuité du bâti (espaces édifiées ; 200 mètres aux maximum entre les constructions où vivent au minimum 10 000 habitants). L'agglomération, bien qu'elle puisse conduire à certaines mauvaises interprétations permettent les comparaisons en s'affranchissant de définitions nationales du statut de villes partout divergentes.³²

Le système de villes sur lequel nous appuyons cette analyse sera ainsi formé par l'ensemble Algérie, Maroc et Tunisie tel qu'il apparait dans la base de données *Géopolis*, à différentes dates (MORICONI, 1994). Il est constitué des séries de 1950 à 2005, issus des données censitaires interpolées tous les dix ans de 1860 à 2005³³. Il comporte au total 672 agglomérations de plus de 10 000 habitants (avec 438, en Algérie, 148, au Maroc et 86, en Tunisie).

A.2. Le système urbain maghrébin : Distribution hiérarchique et évolution de la concentration urbaine

Dans cet ensemble, le taux d'urbanisation a augmenté de plus de 20 à 40 points en un demi-siècle. L'Algérie a enregistré la plus importante hausse passant de 16,5%, en 1950 à 59,9%, en 2005 (*Tableau n°2*). Ce taux est plus important que la moyenne maghrébine (y compris la Libye et la Mauritanie, en 2005, avec 58,4%), classant l'Algérie en deuxième rang, après la Libye qui s'impose « comme le pays le plus

³² DENIS E., 2007, p. 5

³³ Pour 2005, il s'agit de projections basées sur les derniers recensements disponibles.

urbanisé du continent africain »³⁴ et atteint presque 86 % d'urbains. En 2005, le taux d'urbanisation le plus faible, celui du Maroc (53,8%), alors qu'il était plus urbanisé que l'Algérie cinquante ans plus tôt.

La croissance de la population urbaine a connu un rythme très rapide dans les trois pays, tout au long de la période 1950-2005 (4,8% par an en moyenne, en Algérie, contre respectivement, 3,6% et 3,4% pour le Maroc et la Tunisie).

En revanche, ce qu'il faut noter c'est que le rythme de la croissance de l'urbanisation, après avoir été très prononcé dans les années 1950-1980, tend à fléchir notamment en Tunisie depuis les années 1980 ; 2,5 % par an, mais aussi 4,1 % en Algérie et au Maroc (3,2%), traduisant le contexte tardif ou avancé, de maturité des systèmes urbains et de l'inscription de chacun des pays dans la transition démographique³⁵. En effet, alors que la fécondité (surtout dans les grandes villes) a diminué de manière significative en Tunisie, depuis les années 1970, il a fallu attendre les années 1990 pour qu'elle commence à diminuer en Algérie.

Tableau n° 2 : Évolution de la population urbaine et du taux d'urbanisation de 1900 à 2005, en Algérie, Maroc et Tunisie

	Année	Algérie	Maroc	Tunisie
Population urbaine	1900	425 911	281 500	223 000
	1950	1 472 680	2 217 072	901 893
	1980	7 157 235	7 350 074	3 121 984
	2005	19 728 243	16 322 432	5 845 492
Population totale	1900	4 680 341	3 518 750	1 905 983
	1950	8 925 333	8 763 130	3 429 251
	1980	18 211 794	19 291 533	6 332 625
	2005	32 935 297	30 339 093	10 009 404
Taux d'urbanisation (%)	1900	9,1	8	11,7
	1950	16,5	25,3	26,3
	1980	39,3	38,1	49,3
	2005	59,9	53,8	58,4
Taux d'accroissement annuel (%)	1900 - 1950	2,5	4,2	2,8
	1950 - 1980	5,4	4	4,2
	1980 - 2005	4,1	3,2	2,5

Source : Géopolis (Calculs Personnels, 2011)

³⁴DENIS E., 2007, « Les villes intermédiaires dans le monde arabe », Cahier du GREMAMO n°19, L'harmattan, pp. 11-54.

³⁵Ibid. p. 9.

Nous sommes donc, devant trois systèmes plus au moins matures avec une convergence qui se dessine caractérisés par un taux de croissance urbaine qui faiblit, depuis les années 1980 mais avec des disparités assez importantes qui permettent « *de souligner combien les destins nationaux conservent de spécificités* ». (DENIS E., 2007)

On se demande donc, comment la concentration urbaine évolue-t-elle dans chaque système ? Quelles sont les strates de villes qui ont profité de cette urbanisation accrue depuis les années 1950 ? Et s'agit-il des mêmes tendances dans les trois pays ?

B. ORGANISATION HIÉRARCHIQUE DANS LES SYSTÈMES DE VILLES

Depuis 1950, avec ses 700 559 habitants, c'est l'agglomération Casablancaise qui occupe le premier rang par rapport au nombre de population. Aucune ville ne semble dépasser le seuil d'un million d'habitants, dans les trois pays, en 2005, la taille de la première ville dépasse les 3 millions d'habitants en Algérie et au Maroc et atteint presque 2 millions en Tunisie³⁶. Alors que la Maroc demeure un pays de grandes villes avec plus de 60%, presque la moitié des urbains vivent dans des agglomérations de moins de 100 000 habitants, en Algérie, et la ville primatale (Capitale) concentre à elle seule 33% de la population urbaine tunisienne et 16,87 de celle algérienne. La primatie urbaine renvoie à la situation dans laquelle un système urbain se caractérise par la dominance d'une seule ville (souvent la première). Autrement dit, Un système urbain est dit primatial quand il affiche un important écart entre la (les) première (s) ville (s) et le reste, on doit à M. JEFFERSON (1939) le concept de ville primatale et les variantes correspondantes³⁷.

Plusieurs variétés de mesures ont été utilisées dans la littérature pour caractériser le degré de primatie urbaine.

L'indice de Jefferson (rapport à la seconde ville), indice de Stewart (rapport aux trois villes suivantes), ou encore l'indice qui permet d'évaluer le nombre de villes dont la population est égale à la ville primatale. Le rapport entre la population de la

³⁶ Selon une estimation Tunis compte en 2005, 1 926 788 habitants, Source : *Géopolis*.

³⁷ BELHEDI A., 1992, « Le système urbain tunisien : Analyse hiérarchique et fonctionnelle », Revue tunisienne de géographie n° 21 – 22, Université de Tunis, pp. 177 – 191.

première et la seconde agglomération de la hiérarchie permet de dégager l'écart ou le « décrochage » entre les deux premières agglomérations de la trame. Il augmente quand la ville principale croît plus rapidement que la seconde ville du pays et inversement quand celle-ci rattrape la première.

Tableau n° 3 : Paramètres de primatie de Tunis, Alger et Casablanca, en 1950 et 2005

Indice	Formule	Algérie		Maroc		Tunisie	
		1950	2005	1950	2005	1950	2005
Jefferson	$j = P1/P2$	1,5	4,5	3,3	2,1	7,4	4,0
Stewart	$s = P1 / (P2+P3+P4)$	0,4	2,1	1,2	1,0	3,0	1,9
Nombre d'agg. Pour = ou > au 1er	Somme P = P1	3	14	4	3	32	12

Source : Géopolis (Calculs Personnels, 2011)

En 2005, c'est le système algérien qui s'affiche comme le plus primatial suivi de celui tunisien. Tous les indicateurs affirment la primatie de Tunis et d'Alger. La taille de la première ville marocaine quant à elle, n'est pas disproportionnée par rapport à l'ensemble du système urbain, où tous les indicateurs affichent la baisse du degré de primatie, cours de la période 1950-2005.

Le Maroc : Une polarisation dans les grandes villes

En 1950, le premier indicateur ($P1/P2$) assez élevé (3,3) révèle l'importance du poids de Casablanca dans la population urbaine et un écart par rapport à la seconde ville de la trame. Sa baisse, en 2005 (2,1) est due essentiellement au changement du statut de la deuxième ville actuelle Rabat. En effet, en début de période Marrakech était la deuxième ville du pays, elle fut supplantée par Fès en 1960, mais dès 1965 la nouvelle capitale du Royaume, Rabat, accède au deuxième rang, position qui ne sera plus contestée puisqu'elle centralise d'importantes fonctions administratives, politiques et diplomatiques³⁸. Au Maroc, le fait que les capitales, politique et économique, soient distinctes et géographiquement rapprochées (Rabat est situé à une heure de Casablanca) a contribué à un rééquilibrage relatif de la trame. Mais la primatie marocaine se réaffirmera très fortement au moment où ces deux villes ne

³⁸ KAMAL A., « Hiérarchie urbaine, distribution rang-taille et développement régional au Maroc »

formeront plus qu'une agglomération fonctionnelle et morphologique unique avec l'intégration métropolitaine du système littoral Rabat-Casablanca. (DENIS E., 2007)

Tableau n° 4 : Répartition de la population urbaine au Maroc par classes d'effectifs (1950 et 2005)

Taille d'agglomération	Nombre d'agglomérations		(% de la population urbaine)	
	1950	2005	1950	2005
Métropoles : Plus de 787 000 Habitants	0	4	–	43,3
Grandes villes intermédiaires : 250 000 - 787 000 Habitants	1	7	31,6	22,0
Petites villes intermédiaires : 50 000 - 250 000 Habitants	9	37	50,4	21,5
Petites villes : Moins 50 000 Habitants	22	100	18,0	13,3

Source : Base de données Géopolis.

La répartition urbaine par classes de population entre 1950 et 2005, montre que la distribution des villes selon leur taille a évolué dans le sens d'une plus grande concentration en faveur des grandes agglomérations (> à 250 000 habitants ; métropoles et grandes villes intermédiaires associées), qui concentrent plus de 65 % de la population urbaine, en 2005. Par contre, bien que le nombre des petites villes a été multiplié par quatre, leur part dans la population urbaine a baissé passant de 18 %, en 1950 à 13,3%, en 2005.

Le système urbain marocain se caractérise donc par une croissance marquée des très grandes villes, Casablanca et Rabat dépassant les trois millions d'habitants, et les quatre métropoles (Casablanca, Rabat, Marrakech et Fès) concentrent plus de 43 % des urbains. Tandis que les autres villes de tailles moins importantes connaissent une régression par rapport aux années 50.

L'Algérie et la Tunisie : Une primatie qui évolue différemment

En 2005, l'analyse du rapport à la seconde ville révèle un grand hiatus qui sépare les deux premières villes algérienne et tunisienne (Alger et Tunis) des secondes villes (Oran et Sfax). Cet indicateur est de l'ordre de 4 en Tunisie et 4,5 en Algérie, c'est-à-dire que Tunis représente quatre fois le poids de Sfax et Alger 4,5 fois celui

d'Oran. Néanmoins, depuis les années 1950, l'évolution de la primatie affiche deux tendances différentes selon les pays. La croissance de Tunis a été maîtrisée, bien que la primatie n'a pas fléchi pour autant -Tunis concentre encore 33% de la population urbaine- il faut 12 villes pour égaler le poids de Tunis alors qu'il en fallait 32 villes en 1950.

Alger a connu quant à elle, une croissance différentielle depuis les années 1950. L'indice de Jefferson n'a pas cessé de s'élever, passant de 1,5 à 4,5 et le poids de l'agglomération algéroise, présentait 3 villes en 1950, en 2005, ce nombre est passé à 14 villes. La répartition de la population urbaine selon la taille d'agglomération nous permet d'affiner les résultats, de déterminer, les strates de villes en faveur desquelles s'est faite la concentration urbaine depuis les années 1950 et de révéler, par conséquent les différences et/ou les ressemblances de l'évolution de la concentration des populations selon les deux systèmes urbains. En effet, nous sommes dans deux contextes très différents par rapport à la taille et au nombre des agglomérations, avec ses 439 agglomérations de plus de 10 000 habitants, l'Algérie compte plus de 5 fois d'agglomérations que la Tunisie et Alger représente presque le double de la taille de l'agglomération tunisoise, en 2005.

Tableau n° 5 : Répartition de la population urbaine, en Algérie et en Tunisie, par classes d'effectifs en 1950 et 2005

Taille d'agglomération	Nombre d'agglomérations		% de la population urbaine		Nombre d'agglomérations		% de la population urbaine	
	1950	2005	1950	2005	1950	2005	1950	2005
	Algérie				Tunisie			
1ère ville	1	1	28,7	16,9	1	1	49,4	33,0
Grandes villes	0	3	—	8,1	0	5	—	22,4
Grandes villes intermédiaires	1	17	17,2	16,6	2	4	12,8	7,4
Petites villes intermédiaires	2	28	11,5	14,8	0	13	—	13,8
Petites villes	28	390	42,6	43,6	22	63	37,8	23,5
Grandes villes :	Plus de 300 000 Hab.				Plus de 150 000 Hab.			
Grandes villes intermédiaires :	150 000 - 290 000 Hab.				75 000 - 150 000 Hab.			
Petites villes intermédiaires :	70 000 - 150 000 Hab.				50 000 - 75 000 Hab.			
Petites villes :	Moins de 70 000 Hab.				Moins de 50 000 Hab.			

L'analyse du *tableau n°5* permet de tirer les conclusions suivantes :

En Tunisie, la macrocéphalie de Tunis est fulgurante. Elle écrase tout le système urbain mais aussi le déséquilibre encore présent entre les grandes villes et celles de niveau inférieur. En effet, la distribution des villes selon leur taille a évolué dans le sens d'une plus grande concentration en faveur des agglomérations de taille supérieure mais aussi de taille moyenne. Les deux classes qui n'existaient pas en 1950, Celle de plus de 150 000 habitants, les 5 agglomérations qu'on en compte en 2005 concentrent 22,4% de la population urbaine et celle de 75 000 à 50 000 habitants représente 13,8%. Par rapport aux années 1950, le nombre de villes et la part de la population du groupe des villes appartenant à la classe (75 000 – 150 000 habitants) qu'on a appelé « grandes villes intermédiaires » connaissent une importante régression. Les petites villes, même si elles progressent en nombre, leur part dans la population urbaine baisse. Le système urbain tunisien se caractérise donc par un processus de croissance par les extrêmes se manifestant par l'excessive centralisation dans la capitale d'un côté et la diffusion de l'urbanisation en bas de l'échelle de l'autre côté. (BELHEDI, 1989)

En Algérie, contrairement à la Tunisie et au Maroc qui se partagent la régression et l'affaiblissement des petites villes malgré leur multiplication en nombre, est considéré comme un pays de petites villes. Entre 1950 et 2005 on a assisté à une explosion de cette strate (390 agglomérations) ; soit 2/3 de l'ensemble des agglomérations sont des centres de moins de 70 000 habitants. Par rapport à 1950, le poids d'Alger et des grandes agglomérations (150 000 – 300 000 habitants) a connu une importante régression. Il s'agit des trois métropoles régionales Oran, Annaba et Constantine dont la part dans la population urbaine est passée de plus de 28 % en 1950 à 8% en 2005. Le nombre des villes intermédiaires (grandes et petites) a été multiplié, leur part dans la population urbaine a connu une légère augmentation mais c'est dans le système algérien qu'elles s'affirment le plus avec plus de 31% de la population urbaine, contre 20 % en Tunisie.

Les villes ne se développent donc pas au même rythme, dans les trois systèmes. Le contexte dans lequel s'est effectuée l'urbanisation et les modalités de la croissance urbaine sont différents d'un pays à l'autre et ont ainsi marqué les trois systèmes

urbains d'une manière assez spécifique dans sa configuration, sa hiérarchie et sa distribution spatiale. Afin de comprendre l'évolution de la hiérarchie urbaine, nous analyserons la croissance des villes et la distribution de leurs tailles au sein des systèmes urbains concernés, en utilisant la loi « *rang-taille* » de Zipf (1949).

B.1. Loi de Zipf et mise en évidence des niveaux de villes

Malgré les différentes controverses dont elle a fait l'objet, la loi « *rang-taille* » est fréquemment utilisée pour étudier l'évolution des hiérarchies urbaines (Alperovich, 1992 ; Moriconi-Ebrard, 1993 ; Brakman et al. 1999 ; Gabaix, 1999 ; Dobkins et Ioannides, 2000 ; Duranton, 2002 ; Ioannides et Overman, 2003 ; Gabaix et Ioannides, 2004 ; Soo, 2005 ; Dimou et Schaffar, 2007 ; Dimou et al., 2008,...).

Zipf (1949) a formulé une relation inverse entre la taille d'une ville et son rang. Plus les villes ont une taille importante, plus leur nombre est restreint. Sa loi se fonde sur l'hypothèse selon laquelle les villes font partie d'un système hiérarchisé à l'intérieur duquel chacune d'elle est plus ou moins liée aux autres³⁹.

Selon la loi « *rang-taille* », étant donné que la population d'une ville est liée à son rang, la taille de la ville la plus importante dans un espace donné détermine la taille des autres villes. Ainsi, une ville de taille 2 a la moitié de la population de la ville de rang 1, une ville de taille 3 a le tiers de la population de la ville de rang 1 et ainsi de suite. On peut alors l'exprimer selon la relation mathématique suivante : $P_n = P_1/n$: c'est-à-dire, la population P de rang n est égale à celle de la plus grande ville P_1 divisé par n . La loi *rang-taille* s'écrit :

$\text{Log}P = a\text{Log}R + b$, avec :

P : est la population d'une ville

R : son rang

a et b des constantes. Elles sont très variables selon les systèmes urbains.

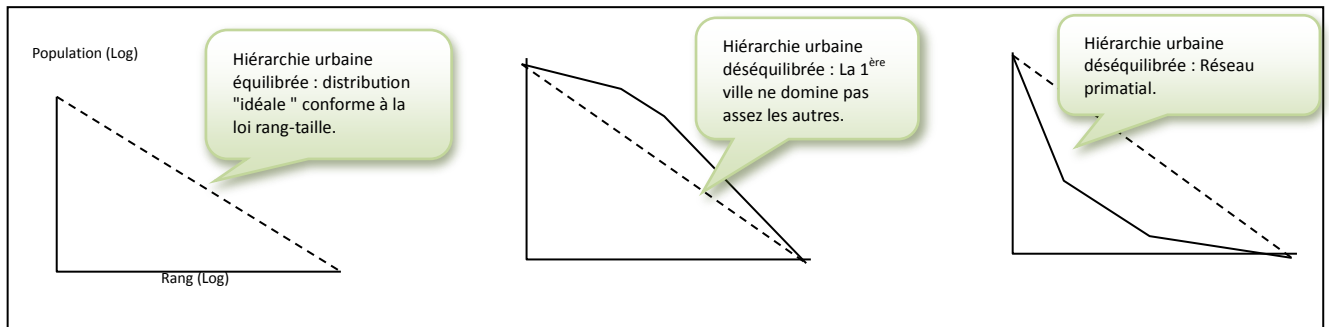
a : est la pente de la courbe et représente une sorte d'indice de la hiérarchie urbaine, théoriquement elle doit être voisine de 1.

b : représente la population de la plus grande ville (Lorsque $R = 1$; $\text{Log}R = 0$).

³⁹ CATIN M. et KAMAL A., 2009, « Urbanisation, inégalités urbaines et développement en Turquie », *Colloque du GDR International du CNRS DREEM Inégalités et développement dans les pays méditerranéens Université Galatasaray, Istanbul, 21-23 mai 2009*, LEAD, Université du Sud Toulon-Var.

La loi *rang-taille* peut être représentée sous forme d'un graphique bi logarithmique. On en retiendra trois grands types d'hierarchie urbaine.

Figure n° 4 : Les trois grands types de hiérarchie urbaine selon la loi rang-taille



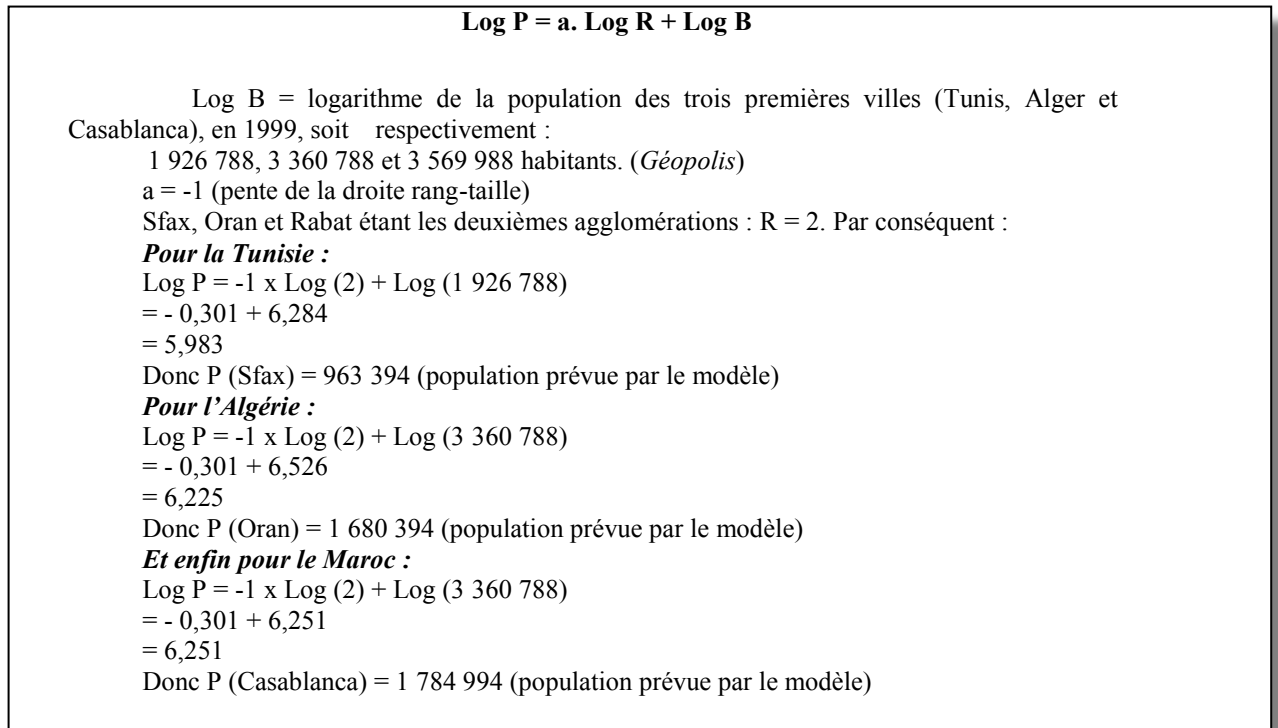
Si l'on appliquait la formule de *Zipf*, on trouve qu'elle n'est pas vérifiée dans les trois pays (en 2005). Pour les deux cas algériens et tunisien, Oran et Sfax comptent respectivement ; 754 023 et 485 294 habitants, soit presque 2 (Tunisie) et 2,22 (Algérie) fois moins que les prévisions du Modèle, contre seulement 1,06 pour Rabat (seconde ville marocaine). C'est l'écart entre la population « théorique » et la population « réelle » qui varie considérablement selon les pays et atteint plus de 900 000 habitants en Algérie. Le signe d'une hypertrophie métropolitaine d'Alger et Tunis, avec une moindre importance pour Casablanca.

Ces trois pays font partie de la règle générale observée dans la plupart des pays du monde, dans la mesure où « la plupart des hiérarchies urbaines présente une dissymétrie similaire, pour ce qui concerne leur métropole »⁴⁰.

Le modèle de *Zipf* bien qu'il ne soit pas vérifié dans les trois systèmes de villes étudiés, il nous servira comme un outil descriptif qui représente l'avantage de faire des comparaisons par rapport à une distribution que l'on pourrait qualifier « d'idéale » sur le plan théorique permettant d'analyser la croissance des villes et de comprendre l'évolution de la hiérarchie urbaine.

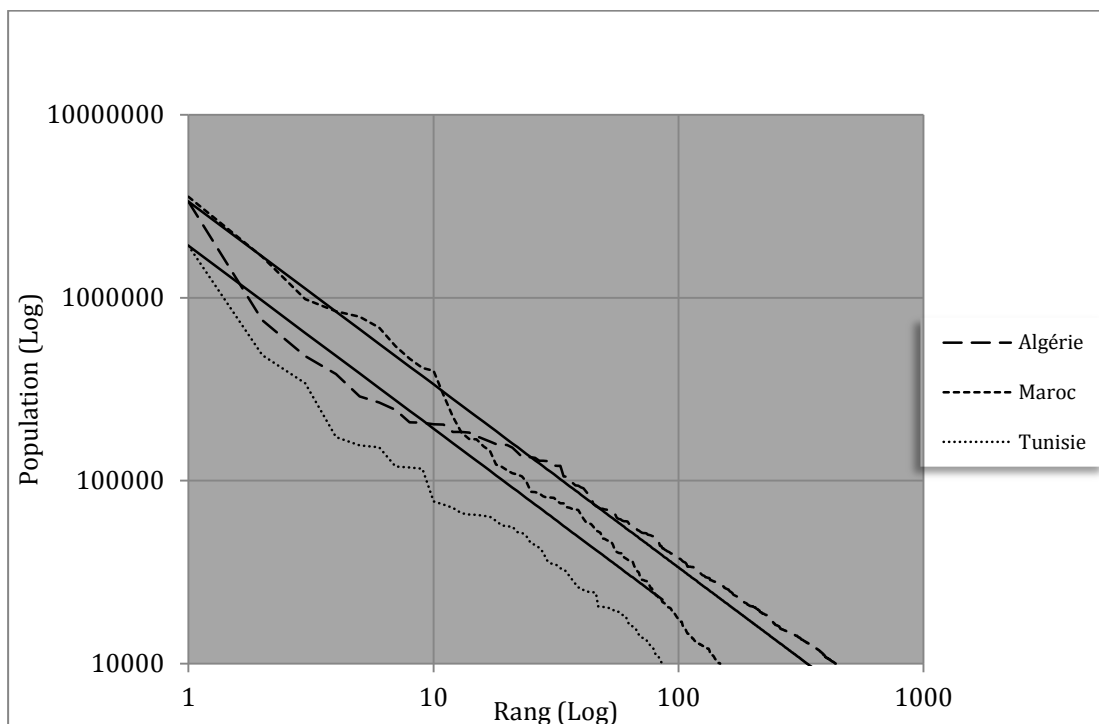
⁴⁰ REBOUR Th., 2008, « Hiérarchies urbaines : Allométrie et différenciation spatiale », Communication pour la journée d'étude en hommage à Gilles Ritchot, « *Etude des formes la Géographie structurale en perspective* ».

Figure n° 5 : Calcul de la population « théorique » des trois deuxièmes villes (Sfax, Alger et Casablanca) selon la Loi Rang-taille



Si l'on réalise la distribution des agglomérations de plus de 10 000 habitants pour l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, on obtiendra la courbe suivante :

Figure n° 6 : Comparaison des hiérarchies urbaines algérienne, marocaine et tunisienne, en 2005



Cette courbe ainsi que le tableau ci-après mettent en évidence les différences entre les trois réseaux urbains. Dans les trois cas, la courbe de la hiérarchie urbaine apparaît très différente de la courbe « idéale » au sens de la loi rang-taille.

La courbe marocaine affiche exactement l'inverse de celle algérienne. Elle apparaît d'abord nettement, en dessus de la droite théorique du graphique «rang-taille» puis plonge rapidement en dessous. Alors que pour l'Algérie, elle est nettement en dessous de la droite théorique puis la suit parfaitement, jusqu'aux agglomérations de moins de 70 000 habitants qui captent davantage de population de ce que prédit la loi « rang-taille ». Selon le système de Zipf qui représente l'avantage de faire des comparaisons par rapport à la distribution théorique, cela est traduit par une forte concentration de la population dans les plus grandes métropoles marocaines (les 4 premières) qui concentrent plus de la moitié (53,3%) des urbains. Tandis qu'Alger écrase tout le réseau urbain, qui s'affiche comme le système le plus primatial. L'écart entre Alger (16,9 % des urbains) et Oran (3,8%) est très net.

En outre les villes en dessous de 100 000 habitants captent les populations davantage que le modèle «rang-taille» contrairement à celles marocaines qui sont écrasées par les grandes métropoles. Pour la courbe tunisienne, c'est un autre « déséquilibre » qui s'affiche. Elle est nettement en dessous du modèle théorique ce qui veut dire que Tunis écrase également le réseau urbain tunisien mais aussi la population de toutes les autres villes est inférieure à ce qu'elle devrait être.

Tableau n° 6: Part des urbains dans les premières villes, en Algérie, Maroc et Tunisie

	Algérie		Maroc		Tunisie
Alger	16,9	Casablanca	21,9	Tunis	33,0
Oran	3,8	Rabat	10,2	Sfax	8,3
Constantine	2,4	Fès	6,0	Sousse	5,8
Annaba	1,9	Marrakech	5,2	Moknine	3,0
Batna	1,4	Agadir	4,8	Gabes	2,7
Blida	1,3	Tanger	4,2	Bizerte	2,6
Sétif	1,2	Meknès	3,3	Kairouan	2,0
Biskra	1,0	Tétouan	2,8	Nabeul	2,0

Source : Géopolis, Selon une estimation de la population en 2005

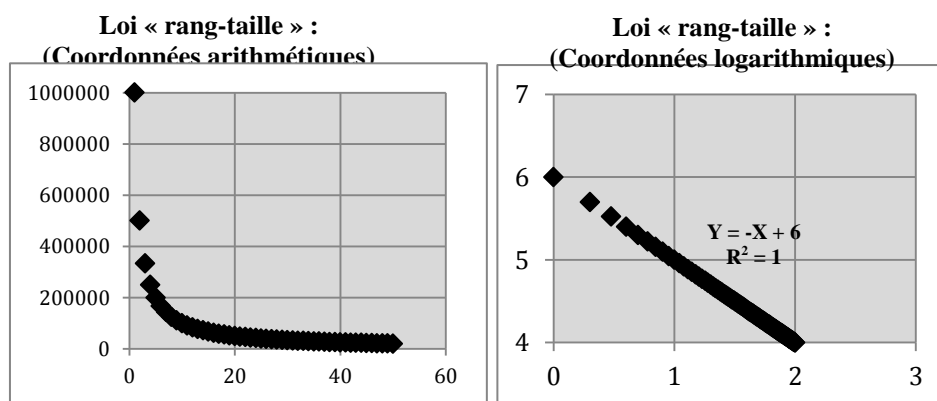
En transformant ces données sous forme logarithmique, on obtiendra la formule suivante : $\text{LogP} = a\text{LogR} + b$ (qu'on a explorée précédemment) qui donne une droite

de pente -1. Cela signifie que la loi de Zipf est vérifiée, si la pente est égale à 1 en valeur absolue. On parle dans ce cas d'un système « idéal » selon la théorie de Zipf où, la population de la première ville est n fois plus grande de la n -ième ville du système.

La pente de la courbe (a), « constitue un indicateur de l'inégalité des tailles des villes et exprime le processus hiérarchique. La hiérarchisation est plus ou moins forte selon la valeur de la pente » (BELHEDI A., 2004). Ainsi on a trois cas de figure qui peuvent se présenter :

- La pente a est égale à 1 ($a = 1$), la taille des villes est strictement proportionnelle à leur rang dans la hiérarchie urbaine.
- a est inférieur à 1 ($a < 1$), la distribution par taille des villes est plus égalitaire que ne le prédit la loi « rang-taille ».
- a est supérieur à 1 ($a > 1$), la première ville est plus importante que ce que prédit le modèle, impliquant un système primatial. C'est le cas le plus courant, « la plupart des hiérarchies urbaine présentent une dissymétrie, pour ce qui concerne leur métropole [...] Il concerne -l'hypertrophie- de la ville primatiale »⁴¹.

Figure n° 7⁴²



L'analyse du graphique rang-taille entre différentes dates permet de déduire l'évolution des différentes strates de villes ainsi que leur sous (ou sur) -représentation

⁴¹ REBOUR Th., 2008, « Hiérarchies urbaines : Allométrie et différenciation spatiale », Communication pour la journée d'étude en hommage à Gilles Ritchot, « Etude des formes la Géographie structurale en perspective ».

⁴² Les deux graphiques suivants : distribution rang-taille avec 1000000 habitants pour la première ville (P1).

exprimée par les « cassures » ou ruptures qui se perpétuent dans le temps. Afin de mieux cerner le processus hiérarchique des trois systèmes urbains, nous allons explorer l'évolution des différents paramètres de notre équation « rang-taille ».

Tableau n° 8: Evolution des paramètres de la loi de Zipf, en Algérie, Maroc et Tunisie (1860, 1920, 1950 et 2005)

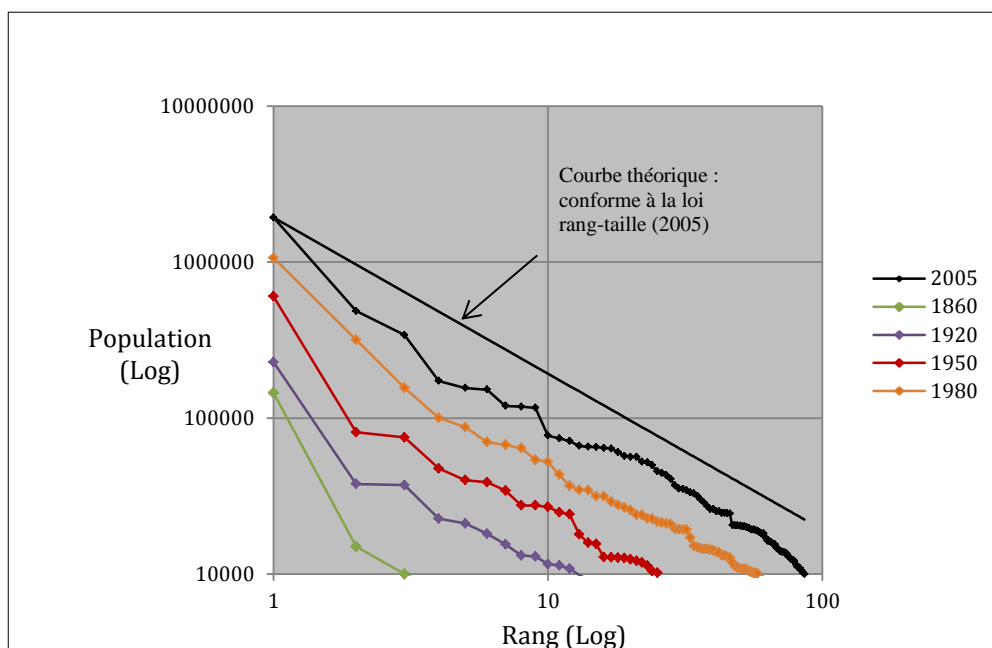
Année	Tunisie		Maroc		Algérie	
	a	b	a	b	a	b
1860	-3,68	5,16	-0,14	4,94	-0,70	4,79
1920	-2,59	5,36	-0,46	5,15	-0,59	5,31
1950	-2,89	5,78	-1,72	5,85	-0,74	5,63
1980	-1,74	6,03	-1,45	6,33	-1,63	6,22
2005	-1,99	6,28	-1,10	6,55	-2,16	6,53

La première observation qu'on peut tirer à travers ce tableau est que les valeurs de la pente sont très différentes selon les distributions considérées depuis le début de la constitution des systèmes urbains (1860) jusqu'aux dates les plus récentes. Son évolution marque l'instabilité des trois systèmes. Elle a toujours été différente de 1, c'est-à-dire que la loi rang-taille n'a jamais été vérifiée pour les trois cas.

Pour la Tunisie, la pente (a) est nettement supérieure à 1 durant les différentes périodes. La capitale tunisienne est fortement primatale. Elle est caractérisée par son ancienne tradition urbaine, depuis la fin du XIX siècle la place de Tunis est très marquée. Avec ses 145000 habitants, en 1860 elle représentait une fois et demie l'agglomération de Casablanca et plus que le double de l'agglomération algéroise.

La valeur absolue de la pente, en 1860 est de 3,68, contre 0,14 au Maroc et 0,70 en Algérie. Cependant, à partir des années 1950, la croissance de Tunis a été relativement maîtrisée et la hiérarchie entre les agglomérations devient moins prononcée que par le passé. Le signe d'une diffusion de la concentration de la capitale vers les autres agglomérations de rang inférieur.

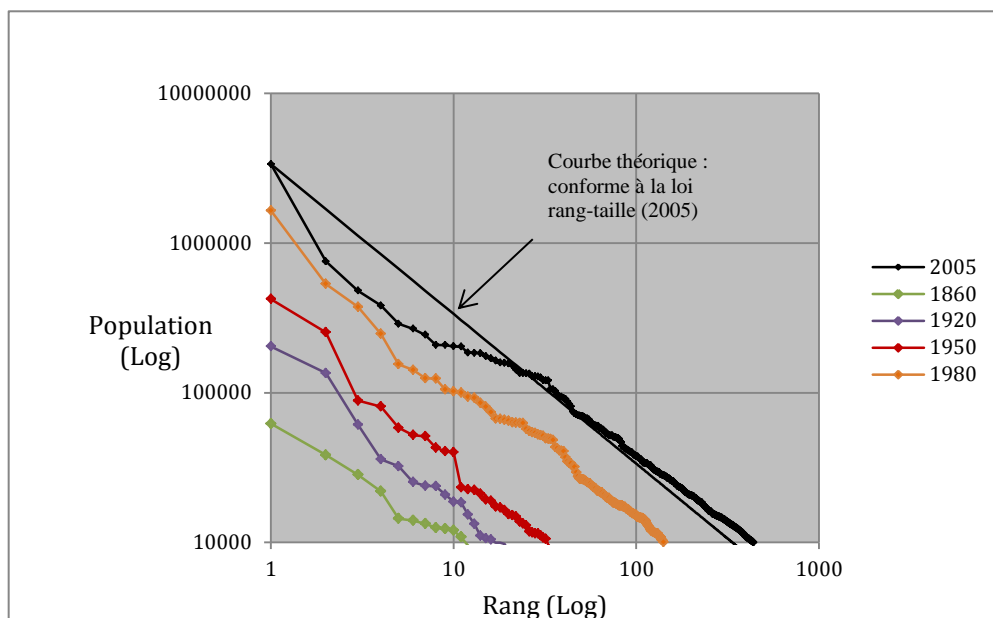
Figure n° 7 : Distribution « rang-taille » des agglomérations de plus de 10 000 habitants, en Tunisie, en 1860, 1920, 1950, 1980 et 2005



Pour le cas algérien, le graphique reproduit les résultats de la relation rang-taille sur l'ensemble du système urbain. Jusqu'à 1950, la distribution rang-taille est de plus en plus convexe, ce qui traduit un poids relativement plus important des métropoles ou grandes villes, et la partie descendante de l'extrémité de la courbe est de plus en plus concave, traduisant une faiblesse relative des villes de petite taille. En 1950 et 2005, la hauteur de la distribution s'est fortement accrue, ce qui signifie que durant cette période (1950 – 2005), la population de la ville primatale (Alger) a considérablement augmenté et l'écart par rapport à la deuxième ville (Oran) s'est prononcé. Par contre, la base de la distribution s'est élargie, ce qui reflète une remontée considérable des petites villes.

Le coefficient de hiérarchisation (la pente a) affiche une tendance à la hausse passant de 0,74 en 1950 à 2,16, en 2005. Il est supérieur à 1, à partir des années 1980, ce qui veut dire que la première ville est plus importante que ce que prédit le modèle, impliquant un système primatial et la hiérarchie entre les principales agglomérations est de plus en plus prononcée.

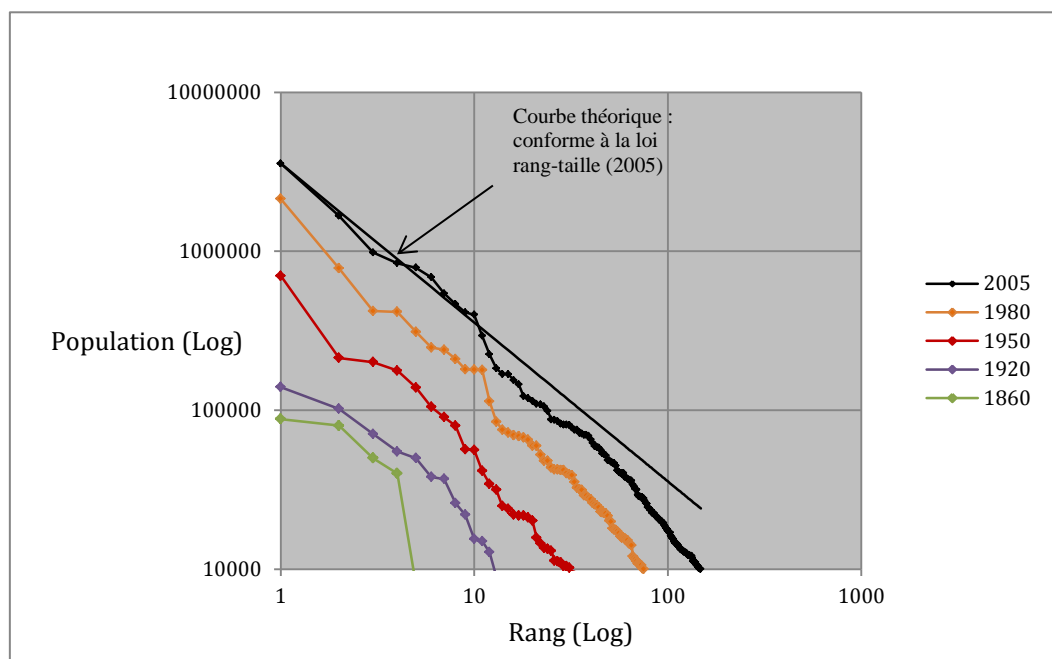
Figure n° 8: Distribution « rang-taille » des agglomérations de plus de 10 000 habitants, en Algérie (1860, 1920, 1950, 1980 et 2005)



De 1950 à 1980, la distribution marocaine, affiche un écart important entre la première ville Casablanca et Rabat mais qui se réduit progressivement pour disparaître en 2005, où la deuxième ville apparaît sur la courbe théorique, et le graphe rang-taille tend vers la linéarité dans sa partie supérieure traduisant une concentration assez importante dans les métropoles. En revanche, on remarque un léger déclin des grandes agglomérations aux profits des agglomérations intermédiaires qui voient leurs tailles augmenter traduit sur le graphique par la partie concave juste en dessous des grandes métropoles. Par contre la base de la distribution est nettement en dessous de la droite théorique signe d'une faiblesse importante des villes de petite taille.

La pente reste toujours supérieure à 1, depuis les années 1950. La hiérarchie qui caractérise le système urbain marocain implique une grande concentration dans des grandes métropoles. Le coefficient n'est pas stable et affiche une tendance à la diminution pour atteindre 1,10 (proche de 1) en 2005, qui signifie que le paysage urbain est relativement plus équilibré : la hiérarchie entre les principales agglomérations est globalement moins prononcée en 2005 (1,10) qu'elle ne l'était en 1950 (1,72)

Figure n° 9 : Distribution « rang-taille » des agglomérations de plus de 10 000 habitants, au Maroc (1860, 1920, 1950, 1980 et 2005)



Tous ces résultats nous ramènent vers notre constat de départ, c'est-à-dire que nous sommes devant trois systèmes urbains extrêmement différents non seulement dans la manière dont s'établit et évolue la primatie mais aussi dans l'évolution de la concentration et de la hiérarchisation urbaine.

Tableau n° 9 : Répartition des agglomérations par taille en Algérie, Maroc et Tunisie (1950 et 2005)

Pays/Taille des villes	Nombre d'agglomérations		% de la population urbaine		
	1950	2005	1950	2005	
Algérie	Métropoles	2	3	34,99	23,07
	Villes intermédiaires	2	46	8,78	33,32
	Petites villes	203	390	56,24	43,61
Maroc	Métropoles	1	4	29,06	43,29
	Villes intermédiaires	9	44	46,39	43,44
	Petites villes	63	100	24,55	13,26
Tunisie	Métropoles	1	3	43,62	47,09
	Villes intermédiaires	2	20	11,33	29,37
	Petites villes	52	63	45,05	23,54

La concentration urbaine n'évolue pas au même rythme dans les différentes strates de villes. Nous cherchons à déterminer la place des villes intermédiaires dans les différents cas de figures et d'étudier l'évolution de la concentration urbaine dans

cette strate de villes. D'abord, d'un point de vue théorique, en utilisant l'évolution des paramètres de la règle rang-taille de *Zipf*, ainsi que le modèle de Davis. Ensuite d'un point de vue spatial, nous déterminerons les principaux pôles de concentration, afin de dégager la maille et la structuration des villes intermédiaires algériennes, marocaines et tunisiennes.

B.2. Évolution de la hiérarchie urbaine : Place des villes intermédiaires

Une simple observation de la répartition de la population dans les agglomérations de plus de 10 000 habitants montre que c'est dans le système marocain que s'affirment le plus les villes intermédiaires suivies de celles algérienne avec respectivement (43,44% et 33,32% de la population urbaine en 2005. Alors qu'en Tunisie ces villes sont sous-représentées par rapport aux grandes métropoles (Tunis, Sfax et Sousse). Afin d'examiner cette observation, sur le plan théorique, nous utilisons la loi de Davis, qui représente l'intérêt de déterminer la solidité de chaque classe ou strate de ville.

L'objectif est donc, de préciser la place des villes intermédiaires qui nous intéresse dans ces propos et non pas de vérifier l'application du modèle de Davis sur nos trois distributions algériennes, tunisiennes et marocaines. Tout comme on l'a signalé précédemment pour le modèle de *Zipf*, « dans le Monde réel, aucun système urbain n'est aussi parfaitement hiérarchisé que ceux que décrit Davis »⁴³.

B.2.1. Loi de Davis : Harmonie des classes hiérarchiques

À partir d'observations purement factuelles des systèmes urbains des différents pays du Monde à la fin des années soixante, K. Davis (1969/1972) découvre une distribution hiérarchique par classes, de la taille des villes, où chaque classe a le même effectif de population et un nombre de villes qui varie selon une progression géométrique, réglée par le facteur 2. Ainsi, la population de la ville de rang 1 est égale à la somme des deux suivantes (rang 2 et 3), qui est égale à celle des quatre suivantes (rangs 4 à 7) et ainsi de suite. Par exemple, si la première ville d'un réseau urbain

⁴³ REBOUR Th., 2008, « Hiérarchies urbaines : Allométrie et différenciation spatiale », Communication pour la journée d'étude en hommage à Gilles Ritchot, « *Etude des formes la Géographie structurale en perspective* ».

quelconque compte 1 000 000 d'habitants, les deux suivantes devraient en avoir 500 000 chacune, les 4 suivantes 250 000, les 8 suivantes 125 000,...etc

Tableau n° 10 : Exemple d'une hiérarchie urbaine Davisienne :
L'Italie au XV^{ème} siècle (Source : REBOUR T., 2008, Données : E. Ennen, 1979)

Classes	Nombre d'agglomérations	Population cumulée	% de la population urbaine
1	1	200 000	24,0
2	2	195 000	23,4
3	4	224 000	26,9
4	8	215 000	25,8
Total		834 000	100

Ainsi dans une distribution Davisienne, les effectifs cumulés de chaque classe sont identiques. Or, si l'on réalise la distribution des agglomérations de plus de 10 000 habitants selon la loi de Davis, en Algérie, au Maroc et en Tunisie, on remarque que la population des séries de villes au sein des classes Davisiennes n'est pas exactement la même. Néanmoins, à l'exception du haut des hiérarchies présenté par les trois capitales ou premières villes « hypertrophiées » qui sont disproportionnées par rapport au reste de la série, on remarque un certain « équilibre » par classes hiérarchiques au sein de chaque distribution.

C'est-à-dire, en deçà du seuil métropolitain, « *les classes de Davis prennent le relais selon leur progression géométrique (facteur 2) et leurs effectifs cumulés quasi-égaux* »⁴⁴. Et on peut distinguer par conséquent, pour chaque niveau de l'encadrement hiérarchique d'un territoire donné une série de villes. (DENIS E., 2007)

⁴⁴ Ibid. p. 26

Tableau n° 11 : Distributions des agglomérations de plus de 10 000 habitants selon la loi de Davis, en Algérie, Maroc et Tunisie, en 2005

Classes	Nombre d'agglomérations	Population Cumulée (nombre d'habitants)		
		Algérie	Maroc	Tunisie
1	1	3360788	3569 988	192678 8
2	2	1234301	2654 369	826025
3	4	1182224	2858 616	600737
4	8	1511721	2314 787	653817
5	16	2221461	1500 659	792941
6	32	2464207	1820 124	746041
7	64	2608620	1345 706	299143
8	128	2802408	2581 83	
9	256	2342513		

Ainsi dans la distribution des villes tunisiennes, on distingue trois classes hiérarchiques plus au moins équilibrées au sens de la loi de Davis. La première classe concerne les deux métropoles régionales (Sfax et Sousse) juste en dessous de Tunis, ensuite la deuxième classe, commence à partir de la classe « 3 » jusqu'à la classe « 6 », où on note un certain équilibre, avec des effectifs de population allant de 600 000 à 750 000 habitants dans chaque classe. Enfin, la dernière classe « 64 » qui regroupe 23 agglomérations de taille moyenne de 14 245 habitants ne concentre que 5,1% de la population urbaine du pays.

Tableau n° 12 : Distributions des agglomérations de plus de 10 000 habitants selon la loi de Davis, en Tunisie, en 2005

Nombre d'agglomération "Théorique"= 1; 2=les deux suivantes...	Nombre d'urbains	Part dans le total des urbains	Taille moyenne des agglomérations
Tunisie			
1	1926788	33	
2	826025	14,1	413013
4	600737	10,3	150184
8	653817	11,2	81727
16	792941	13,6	49559
32	746041	12,8	23314
64	299143	5,1	14245
Total	5845492	100	

23 agglomérations dans la dernière classe (64)

Dans le système tunisien, les villes intermédiaires représentent un poids assez considérable. Elles appartiennent à la classe la plus solide après Tunis, avec plus de 47 % des urbains dont 35% vivent dans les villes intermédiaires.

La distribution algérienne, est un cas particulier dans la région, plus on descend au niveau hiérarchique plus les effectifs cumulés des classes augmentent. On distingue deux classes hiérarchiques, dont l'une est assez solide avec des effectifs de populations de plus de 220 000 habitants pour l'ensemble de classes (« 16 » à « 256 »), et l'autre très faible, juste en dessous de l'agglomération algéroise (« 2 » à « 8 »). Cela se traduit par une concentration par le bas : la strate des petites villes est très solide, elles concentrent plus de 43% des urbains avec presque 12% (313 agglomérations dans la dernière classe « 256 ») résident en moyenne dans des agglomérations de moins de 13 000 habitants. Alors que les métropoles régionales ne concentrent que 8% des urbains. Les villes intermédiaires contrairement à celles tunisiennes oscillent entre les deux classes et qui suivent la tendance globale du système urbain, c'est-à-dire le paradoxe entre des grandes villes intermédiaires (classes « 4 » et « 8 ») où moins de 8% d'urbains vivent dans des agglomérations de 230 000 habitants et des petites villes intermédiaires (classes « 16 » et « 32 ») qui concentrent plus de 23% de la population urbaine.

Tableau n° 13 : Distributions des agglomérations de plus de 10 000 habitants selon la loi de Davis, en Algérie, et au Maroc en 2005

Classes	Nombre d'urbains	Part dans le total des urbains	Taille moyenne des agglomérations	Classes	Nombre d'urbains	Part dans le total des urbains	Taille moyenne des agglomérations
Algérie				Maroc			
1	3360788	17		1	3569988	21,9	
2	1234301	6,3	617151	2	2654369	16,3	1327184,5
4	1182224	6	295556	4	2858616	17,5	714654
8	1550892	7,8	193862	8	2314787	14,2	289348
16	2221461	11,3	138841	16	1500659	9,2	93791
32	2464207	12,5	77006	32	1820124	11,2	56879
64	2608620	13,2	40760	64	1345706	8,2	21027
128	2802408	14,2	21894	128	258183	1,6	11210
256	2342513	11,9	12731	Total	16322432	100	
Total	19920679	100					

313 agglomérations dans la dernière classe (256)

23 agglomérations dans la dernière classe (128)

Enfin la distribution marocaine confirme d'abord ce qu'on a vu précédemment avec la loi de *Zipf*. Par rapport aux autres pays voisins l'anomalie entre la première ville (Casablanca) et les villes juste en dessous n'est pas aussi flagrante. C'est l'inverse du système algérien : la concentration urbaine se fait par les extrêmes avec une strate de métropoles juste en dessous de Casablanca très solide ; soit 16,3% des urbains y résident en 2005, contre seulement 6,3% dans les métropoles algériennes et des petites villes écrasées par le reste du système (23 agglomérations dans la dernière classe « 128 », où sont concentrés 1,6% de la population urbaine).

Toutefois, dans le cas marocain, il est difficile de distinguer des séries de villes pour chaque niveau hiérarchique comme on l'a fait pour la Tunisie et l'Algérie ; à part les trois premières classes (« 2 » à « 8 ») qui sont relativement équilibrées, aucune classe ne ressemble à l'autre. Les classes qui concernent la série des villes intermédiaires (« 4 » à « 32 ») s'affichent très inégales. L'observation des classes d'effectifs révèle que la répartition des citadins est loin de suivre une loi de proportionnalité croissante comme le cas en Tunisie ou en Algérie.

Dans son analyse critique du modèle de Davis (2008), REBOUR Th. (2008) a assimilé le principe de l'équilibre des hiérarchies urbaines d'un système donné au principe qui régle toute la musique occidentale, car selon lui « *la hiérarchie des villes*

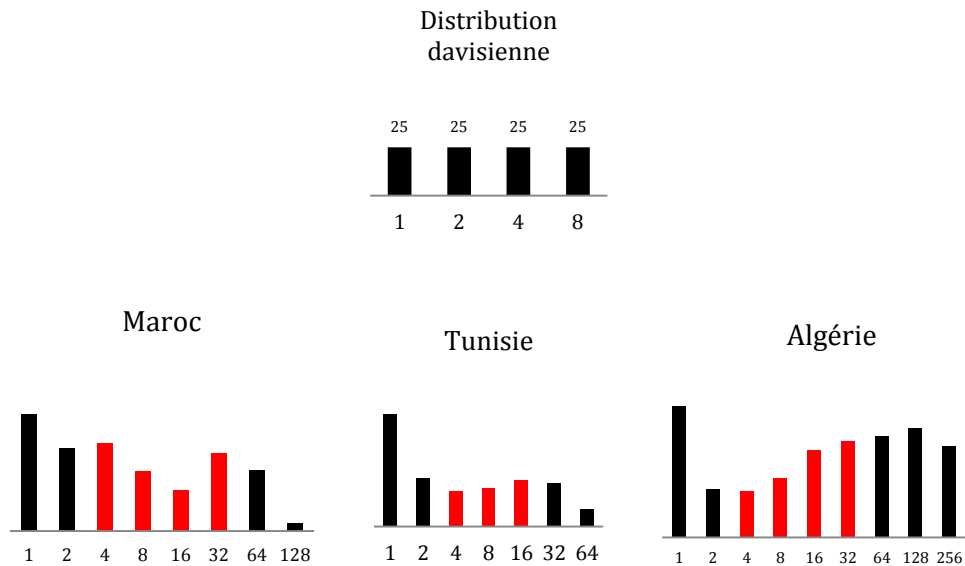
s'équilibre parce que la population de chacun des individus-villes qui la compose est une fraction de la plus grande ville, dont le diviseur progresse selon une suite harmonique : [1, 1/2, 1/4, 1/8, 1/16...]. Comme dans la distribution de Davis, les harmoniques sont des fractions de fréquence : l'octave juste est définie par la moitié de la fréquence de la note de base ; la quinte juste, par le tiers de cette fréquence, ...etc. ». Ainsi, si on représentait les classes davisienne « théoriques ou idéales » sous forme d'un graphique, on obtiendra ceci :

Or la distribution réelle des trois hiérarchies urbaines (Algérie, Maroc et Tunisie) est très loin de cette « harmonie davisienne ». En reprenant le langage musical de REBOUR T., on peut les qualifier de trois symphonies mais avec des « *dissonances désagréables pour l'oreille* ».

Cela est dû à l'hypertrophie métropolitaine en Algérie et en Tunisie, une croissance inégalitaire selon les tailles des villes, l'affaiblissement des villes les plus petites, notamment dans le cas marocain, mais aussi le déclin des grandes métropoles régionales en Algérie.

Les villes intermédiaires qui sont censées assurer la médiation entre les deux strates qu'elles encadrent, bien qu'elles représentent un poids considérable dans les trois systèmes urbains (44% des urbains, au Maroc, 35%, en Tunisie et 31% en Algérie résident dans les villes intermédiaires), elles sont très variables au niveau de « *l'harmonie davisienne* ».

Figure n° 10 : la hiérarchie urbaine algérienne, marocaine et tunisienne et « l'harmonie davisienne » (en rouge les villes intermédiaires)



Ce sont les villes intermédiaires tunisiennes qui semblent les plus harmonieuses. Elles ont été renforcées depuis les années 1950 et seul leur poids considérable vient atténuer la primatie tunisoise. (Denis, 2007). En Algérie, on distingue une harmonie par classe ; une première classe avec un poids très faible par rapport aux autres, qui concerne les grandes villes intermédiaires (classe « 4 » et « 8 ») et la seconde classe (« 16 » et « 32 ») qui concerne les petites villes intermédiaires (70 000 à 170 000 habitants), avec un poids assez considérable dans la hiérarchie urbaine globale. Associées aux plus petites villes, elles écrasent les grandes métropoles régionales et les grandes villes intermédiaires.

Les villes intermédiaires marocaines, quant à elles sont les moins harmonieuses au regard de la loi de Davis. Leur part assez importante dans la population urbaine totale (44%) dissimule des disparités flagrantes au niveau de la répartition de la population par taille des agglomérations. La croissance au niveau des villes intermédiaires suit la tendance générale du pays, c'est-à-dire « une croissance par les extrêmes » avec un rythme de croissance plus accéléré en faveur des plus grandes. En effet, elles forment une série de 44 agglomérations, la moitié concentrent plus de 34,2% des urbains du pays; soit en moyenne 250 000 habitants et l'autre moitié compte à peine 9,2% des urbains répartis dans des agglomérations de taille moyenne de 68 000 habitants.

Conclusion

Cette première section méthodologique qui repose les analyse, les concepts, les modèles et théories utilisées pour l'analyse de la répartition hiérarchique des structures urbaines. A l'issue de cette analyse nous avons mis en lumière les grandes tendances de l'évolution de l'urbanisation qui ont caractérisé la région sur la longue période et les spécificités que conserve chaque système urbain au niveau de la répartition de l'espace et la structuration hiérarchique des villes. Nous avons montré la macrocéphalie de la Capitale (Tunis) et des villes tunisiennes qui ne se sont pas développées au même rythme ainsi qu'un essor des petites villes algériennes. Alger est également caractérisée par une primatie très prononcée qui évolue de façon assez différenciée par rapport à Tunis.

Le système marocain quant à lui, est caractérisé par une forte concentration des grandes villes, avec une primatie quasi absente de la première ville, du fait de la présence de deux Capitales politique et économique (Rabat et Casablanca).

Enfin nous avons essayé d'analyser l'organisation et la structuration spatiale des villes intermédiaires et de les situer par rapport à ces grandes tendances, en adoptant la théorie « *rang-taille* » de *Zipf* (1949) et la loi de *Davis* (1969). De point de vue théorique, ce sont les villes intermédiaires tunisiennes qui semblent les plus harmonieuses, selon la loi de Davis. Toutefois, elles enregistrent les taux d'accroissement les plus fiables par rapport à celles marocaines ou algériennes. Ces dernières ayant enregistré la plus importante hausse de 16.5% en 1950 à 59.9% en 2005, assurent une couverture globale du territoire, tandis que les villes marocaines sont caractérisées par un déficit d'encadrement.

Comment se traduit, alors la dynamique des villes intermédiaires de point de vue spatial ?

CHAPITRE 2 :

MAILLAGE DE L'ESPACE ET STRUCTURATION SPATIALE DES VILLES INTERMÉDIAIRES

Dans la cadre de la section précédente, nous avons essayé de retracer les grandes tendances de l'évolution de l'urbanisation sur le long terme (depuis 1860), mais avec une attention particulière à partir des années 1950 marquant le début de la constitution territoriale dans les trois Etats. De point de vue statistique et théorique, nous avons analysé les caractéristiques de cette évolution sous leurs différentes formes : taux d'urbanisation, primatie urbaine, hiérarchie urbaine. Nous avons pu constater que notre sous-système n'a pas échappé à la « *tendance banale universelle* » depuis 1950, qui consiste à une diffusion vers le bas de la hiérarchie des populations urbaines signe d'une action d'encadrement territorial des Etats maghrébins. (DENIS E., 2007)

La promotion administrative des chefs-lieux de gouvernorat et de commune a fait que les petites villes et les villes intermédiaires enregistrent les taux les plus élevés de croissance, notamment durant la période (1950 – 1980) qui dépassent les 6% dans certains cas et leur poids dans la hiérarchie urbaine est devenu de plus en plus important. Avec un maillage de plus en plus serré de l'espace et étant donné la rapidité du phénomène, la croissance de l'urbanisation doit avoir des conséquences profondes sur les configurations spatiales algériennes, marocaines et tunisiennes. Quelles sont alors les tendances de l'évolution de la concentration urbaine de point de vue spatial ? Pouvons-nous distinguer des systèmes d'encadrement territoriaux pour cet ensemble ? Et leur maillage se décline-t-il d'une politique volontariste qui dépend des besoins et de configurations de chaque système ?

A. STRUCTURATION SPATIALE DE LA MAILLE DES VILLES INTERMÉDIAIRES

Partant de notre définition de base de la ville intermédiaire qui combine à la fois le critère démographique (taille ou nombre de population) et le critère fonctionnel (la fonction de chef-lieu), l'étude et l'analyse de la structuration des villes intermédiaires, dans une approche géographique ou spatiale, met en scène deux

concepts majeurs. D'une part, le *maillage de l'espace*, dans la mesure où les villes intermédiaires sont issues du processus de décentralisation, et de régionalisation politico-administrative et forment des maillages territoriaux pour la gestion (chef-lieu de gouvernorat, wilaya ou province).

D'autre part, le concept de *réseau*, considéré comme un point très important de l'analyse spatiale. *Il a constitué et constitue encore une des entrées privilégiées de la géographie pour expliquer la structuration de l'espace.*⁴⁵

A.1. Maillage territorial et maillage spatial

La notion de maillage a été développée dans les échanges écrits entre G. Baudelle et R. Brunet dans la revue *l'Espace géographique* en 1997. BRUNET R. (1997), rappelle la polysémie du terme due à son évolution sémantique (Grasland Cl., 1997) et les différences étymologiques, tantôt *macula*, la tache, tantôt *medalia*, ce qui est « au milieu ». Pour R. Brunet, R. Ferras, H. Théry (1992) le maillage est « *l'ensemble des filets qui situent les lieux dans les mailles...* ». Ils ont critiqué la notion et l'image développées par Grasland Cl., 1997, notamment dans l'expression « *être pris dans les mailles du filet* ». En effet, selon Cl. Grasland (1997) les mailles sont des objets et leurs contours. Il « *désigne à la fois un ensemble de formes [(les objets)] et une grille [(contours)] permettant de saisir celle-ci* ». L'image de la maille du filet qui désigne « *soit le réseau des fils entrelacés, soit l'espace vide dont la boucle définit le contour* » (Grasland Cl., 1997).

Dans le même numéro⁴⁶, où sont développées également les notions de « treillage » et de « pavage », G. Baudelle rappelle pour d'autres géographes, le *pavage* est l'équivalent du *maillage* exprimé par R. Brunet, pour une surface, alors que le *maillage* est préféré au *treillage* de R. Brunet (1997), pour les réseaux et l'entrelacement des « filets ».

Retenons, la notion de Cl. Grasland : *la maille est le contenu et le filet*. C'est-à-dire que le maillage est une action qui conduit à la définition d'objets et de contours.

⁴⁵ TESSON F., 1996, « *Les réseaux de villes en France : Recherche sur le rapport de l'élu local à l'espace* », Thèse de doctorat, Sous la direction de Xavier PIOLLE, Université de Pau et des Pays de l'Adour.

⁴⁶ *L'Espace géographique* en 1997, Numéro 1

C'est une partition spatiale qui « *constitue une grille de lecture et des filets permettant de capturer la réalité, du monde physique et du monde humain* » (Grasland Cl., 1997).

Au niveau territorial, deux conditions doivent être réunies pour qu'il y ait maillage territorial. D'abord, au sens mathématique du terme, en considérant une maille comme un ensemble mathématique, composé d'éléments (les lieux). Alors, l'union des mailles doit représenter l'intégralité du territoire et l'intersection des mailles prises deux à deux est représentée par un ensemble vide ou une ligne⁴⁷. Dans ce cas le maillage est considéré comme « *réseaux de conjonction et réseaux de disjonction* » (RAFFESTINC., 1980).

Ensuite, pour que le maillage soit territorial, il faut qu'il soit socialisé, approprié par une société et qu'il serve à la gestion du territoire (Brunet R., Ferras R., Théry H., 1992). Un maillage territorial permet éventuellement de montrer des discontinuités, d'analyser des phénomènes, des territoires, des hommes.

Ayant pour fonction l'encadrement du territoire, ces maillages constituent un cadre de gestion institutionnelle ou administrative. Il s'agit des maillages administratifs réalisés dans le cadre d'un processus de décentralisation. Les maillages administratifs sont toujours le résultat d'une décision politique et/ou institutionnelle, *souvent effectués sur de très longs termes, ces ajustements des maillages administratifs ont en général conduit à avoir des mailles de plus petites tailles dans les zones les plus peuplées.* (Th. SAINT-JULIEN, D. PUMAIN, 2005). Les exemples sont multiples, on peut reprendre les deux cas des comtés brésiliens (Hagget, 1968), et l'ensemble des territoires des chefferies de l'agglomération de Yaoundé (Bopda, 1997)⁴⁸ ou encore, le cas en France des maillages administratifs des Régions ou des Départements. Dans notre cas, au niveau des États maghrébins qui se sont engagés, depuis l'indépendance dans un processus de décentralisation traduit sur le territoire par l'adoption des maillages administratifs de plus en plus affinés. Puisqu'il existe différents niveaux d'observation du territoire, il existe des maillages territoriaux à

⁴⁷ KADDOURI L., 2004, « Structures spatiales et mises en réseaux de villes pour la régionalisation des territoires », Thèse de Doctorat, Sous la direction de Jean-Paul Cheylan, Université de Montpellier.

⁴⁸ Cités par Th. SAINT-JULIEN, D. PUMAIN, 2005, «Analyse spatiale : Localisations dans l'espace exemples cités en page 68.

différents niveaux d'observation et d'organisation⁴⁹, dans notre cas, nous nous intéresserons au niveau intermédiaire (ou premier niveau sous l'Etat), c'est-à-dire la création selon les désignations utilisées de préfectures et *Provinces* au Maroc, *Gouvernorats* en Tunisie et *Wilayas* en Algérie.

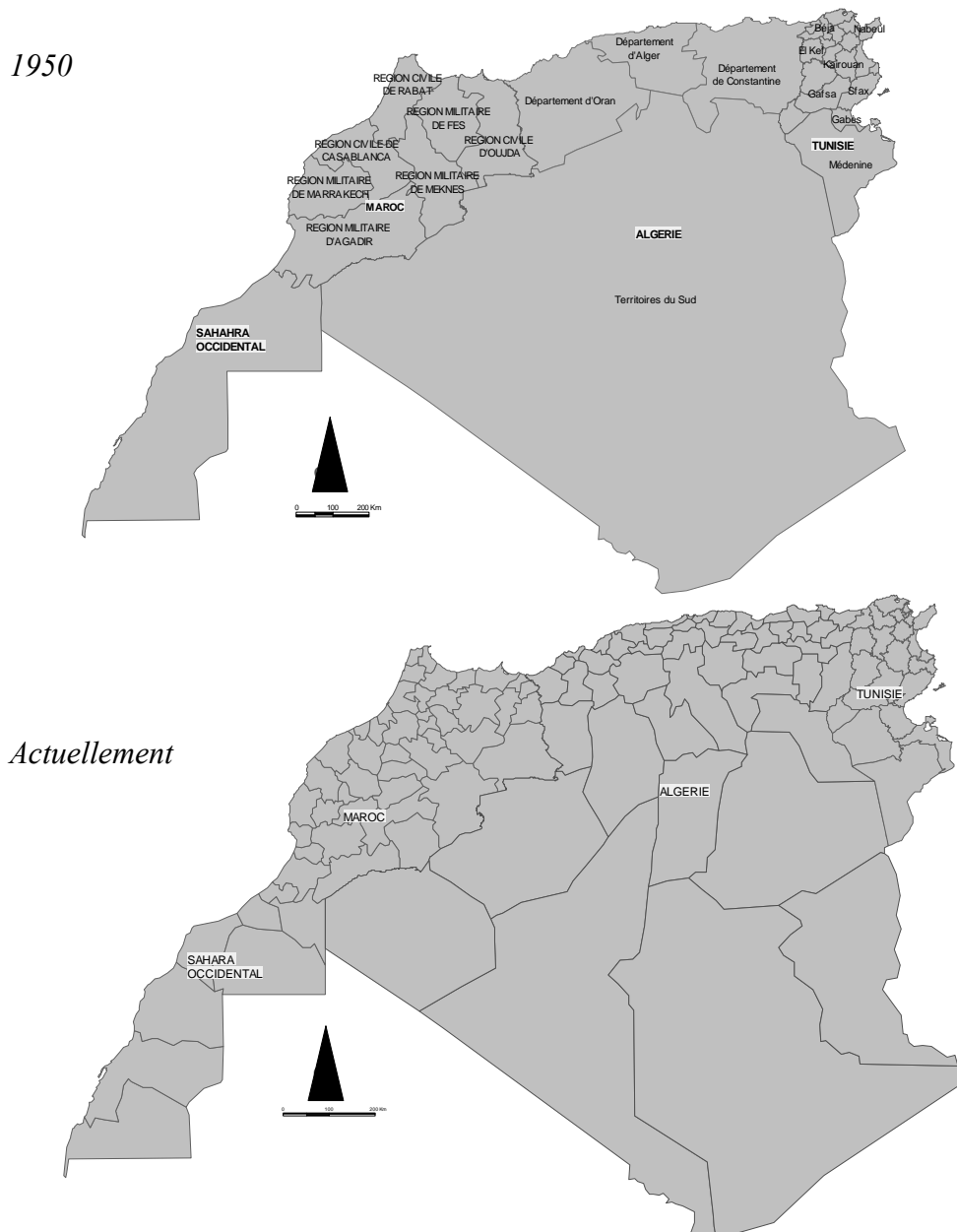
A.1.1. Évolution de l'organisation spatiale et répartition des villes intermédiaires au Maghreb

Pour une meilleure connaissance spatiale et afin d'analyser ces territoires de par leur organisation et structuration, nous examinerons l'évolution des maillages administratifs sur le long terme (depuis la colonisation) dans les trois pays concernés.

Ainsi, une simple observation de la carte administrative de l'ensemble des pays (*figure n°11*) permet de montrer combien les territoires ont évolué en un demi-siècle, avec un maillage de plus en plus affiné de l'espace.

⁴⁹ BEN REBAH M., 2008, « Cartographie dynamique et investigation territoriale : le cas de l'évolution du découpage administratif tunisien », Thèse de Doctorat soutenue en 2008, sous la direction de Claude GRASLAND et Mohsen DHIEB, Université de Paris Diderot-Paris7

Figure n° 11 : Maillage administratif au Maghreb avant l'indépendance (années 1950) et actuellement



Au Maroc, des 7 régions de l'ancienne zone française et des 5 provinces de l'ancienne zone espagnole, étaient nées 19 provinces et 5 préfectures (Casablanca, Fès, Meknès et Marrakech), en 1956. Ensuite, en 1959, le nombre de provinces a été ramené à 16 et celui des préfectures à deux seulement (Casablanca et Rabat).

Actuellement, et après l'adoption de la régionalisation (en 1997), l'organisation administrative du Maroc est structurée en 16 régions, 4 provinces, 26 préfectures et 10 Wilayas.

En Tunisie, en reprenant les principes et les mailles de l'administration coloniale (les gouvernorats remplacent les contrôles civils et les délégations au lieu des caïdats), dans le cadre du découpage administratif de 1956, qui a créé 14 gouvernorats et 98 délégations. Après trois remaniements (1974, 1984 et 1995), l'organisation administrative actuelle est composée de 24 Gouvernorats et 265 délégations.

Enfin, l'Algérie qui comptait 15 wilayas calquées des 15 départements de 1958 (adoption du Plan de Constantine) et 91 daïras, on en compte actuellement 48 et 276 avec 1514 communes, après trois remaniements administratifs survenus en 1963, 1975 et 1985.

On se demande alors, à ce stade, comment se sont établis ces différents remaniements administratifs ? Les villes intermédiaires qui sont le résultat de ce maillage territorial, comment se répartissent-elles autour des grandes et petites villes ? Permettent-elles de créer une dynamique régionale distinguée sous forme de réseaux d'encadrement ?

B. STRUCTURATION SPATIALE : MISE EN RÉSEAUX DES VILLES INTERMÉDIAIRES

Cette section permettra d'analyser la structure spatiale des villes intermédiaires, en utilisant des indices démographiques ou de localisation permettant de définir les différents types de structures urbaines rencontrées et de situer chaque ville dans l'ensemble du réseau urbain, par rapport à ses voisines.

Considéré comme un point très important de l'analyse spatiale, nous développerons le concept de *réseau* qui est souvent mis en scène dans l'étude de la structuration de l'espace. Dans "*la face de la terre*" (1992), Ph. et G. PINCHEMEL représentent le « réseau » comme objet de structuration de l'espace : "*C'est par les*

voies que les espaces géographiques prennent corps et formes” (PINCHEMEL, Ph. et G., 1992, page 100).

B.1. Réseaux de villes et théorie des « graphes »

Très souvent associé au phénomène urbain ; *dès l'origine des villes, il y'a eu des réseaux urbains*, la définition de la ville proposée par D. Pumain (1993), se nourrit d'une sorte d'articulation et d'indépendances d'un ensemble d'éléments au sein d'un réseau. *Elle est un centre exerçant une activité de contrôle et de régulation sur le territoire qui l'entoure, elle polarise des flux de toutes natures, elle est un nœud dans des réseaux de communication.* (D. PUMAIN, 1993).

La ville en termes de nœud de communication dans un réseau a été également analysée dans les débats sur la régionalisation de l'espace français. P. VIDAL DE LA BLACHE est le principal responsable en France, revient à mettre l'accent indissociablement sur l'organisation de la production et sur l'encadrement territorial dont sont responsables les grandes villes. Il s'agit aux yeux de l'auteur (1910, 1911) d'une nouveauté issue notamment de la révolution des transports. La ville, « modalité », « nœud de rapports », doit se développer en province sous forme de quelques « villes-maîtresses (...) entre la ville purement locale et la capitale politique placée trop loin ».⁵⁰

Mais avant d'aborder, l'analyse de la structuration spatiale des villes intermédiaires en Algérie, Maroc et Tunisie, nous commençons par définir et préciser ce que l'emploi du concept de réseau apporte à notre étude de cas.

B.1.1. Analyse spatiale et réseaux de villes

La notion de réseau en tant qu'outil théorique, par son caractère polysémique, est employée dans plusieurs disciplines les mettant en relation avec les mathématiques (algèbre, topologie, théorie des nombres, etc.) dont aucun scientifique ne songerait à s'en passer. On le rencontre aussi bien en physique (comment s'opèrent les connexions entre les éléments constitutifs d'un ensemble en voie de constitution par percolation), en biologie (agencement des réseaux neuronaux), en sociologie (réseaux

⁵⁰ ROBIC M-C., 1989, « Métropole/Métropole. Les géographes et les métropoles d'équilibre », *Strates* [En ligne] , 4 |, mis en ligne le 19 mai 2008, Consulté le 10 avril 2011. URL : <http://strates.revues.org/4432>

sociaux et affinités), en économie (réseaux d'entreprises) mais aussi en géographie par l'emploi de l'expression « réseaux urbains ».

Mentionnons en particulier, les travaux de Gabriel Dupuy sur l'urbanisme des réseaux ou l'informatisation des villes, qui font de la notion de réseau un outil majeur pour comprendre et maîtriser la complexité urbaine. On lui retient la notion du réseau qui met *en relation, connecte, des entités réparties dans un espace muni d'une distance et leur applique les notions développées par la théorie des graphes : connexité, connectivité, modalité, homogénéité, entropie* (G. DUPUY, 1985).

Avant d'aborder la notion de réseau urbain comme outil technique ou *objet* permettant de comprendre et d'analyser l'organisation et la structuration de l'espace, il nous paraît utile de partir par la définition étymologique du terme. Dans « Quelques aspects historiques de la notion de réseau », D. PARROCHIA (2005) a remonté aux origines pré historiques du *réseau*. Partant d'un modèle textile, le réseau⁵¹ désignait « *le filet de chasse, destiné à rabattre de petits animaux en direction de leurs poursuivants* » et jusqu'au XVIII^e siècle, elle a été utilisée dans ce même sens. L'auteur a introduit l'exemple⁵² des esprits animaux de Descartes qui a employé la notion de réseau (Dans son célèbre Traité de L'homme) pour décrire la zone centrale du cerveau, au-dessus de l'hypophyse « glande pinéale » dont Descartes pensait qu'elle était le point de contact de l'âme et du corps en jouant le rôle d'une sorte de tamis pour les « esprits animaux », particules reliant les terminaisons nerveuses périphériques au centre cérébral et assurant la transmission de l'information.

- Au niveau du territoire, la notion du réseau va se constituer tardivement, dans le courant du XVIII^e siècle. Le premier sens du mot (*le filet*) n'a rien à voir donc avec le nôtre (cité plus haut), est devenu pour certains géographes une métaphore, dans la mesure où *la métaphore suggère, séduit mais laisse beaucoup de significations en suspens*. (D. PUMAIN et J-P GAUDIN, 2000)

⁵¹ Le mot « réseau », du vieux français « résel » (Marie de France, XII^e s.), variante de « réseuil », vient du latin « retiolus », diminutif de rete-retis, filet, qui a aussi donné le mot « rets ». (D. PARROCHIA, 2005, « Quelques aspects historiques de la notion de réseau », Flux n° 62 Octobre - Décembre 2005 pp. 10-20

⁵² L'auteur fait référence à : Descartes, R. 1953, Traité de l'Homme, Oeuvres, Paris, Gallimard, p. 842-43.

D. PUMAIN, par exemple a employé la *métaphore textile*, pour définir le réseau urbain : « *Le réseau comme filet : couvrir, encadrer, desservir un territoire* »⁵³

- A l'origine, le réseau urbain d'un pays serait interprété comme une réponse au souci stratégique d'éviter l'envahissement de l'extérieur ou la désagrégation de l'intérieur. D'ailleurs, c'est la notion de réseau de fortifications pour la défense du territoire qui est l'une des origines de l'emploi du terme de réseau, en ce sens, vers 1820 (Guillaume, 1988). Dans les écrits de Platon, Botero, (1588), Le Maître, (1682) et Vaubon (repensés par Cormontaigne, 1732), domine la représentation des territoires avec une capitale qui exprime la puissance et le faste du souverain, et à côté un certain nombre de villes, de préférence régulièrement espacées, qui tiennent le sol et favorisent une répartition pas trop inégale des hommes et des richesses. C'est le *réseau de villes tel un filet enserme toutes les parties d'un territoire est vraisemblablement à l'origine de la fortune de l'expression de réseau urbain dans les descriptions qu'en feront les géographes vers le milieu du XXe siècle.*

Ainsi pour les géographes de cette époque (Chabot, 1954, Coppolani, 1959, Hautreux), *la fonction majeure d'un réseau urbain devient alors sa desserte complète par un ensemble de services, qui doivent atteindre la totalité d'une population dispersée, tout en étant nécessairement regroupés en un nombre de lieux plus restreint.* Ils ont développé préalablement le terme de « réseaux urbains » *dans une perspective plus purement analytique, selon un premier repositionnement significatif de la géographie française dans la façon de penser les relations villes-campagnes* (Chabot, 1954).

- A partir des années 60, avec le développement de l'urbanisation, on commence à parler d'une « géographie appliquée » ou « active » (Labasse, 1955; George 1964; Phlipponeau, 1960), c'est-à-dire d'une géographie susceptible d'apporter ses expertises aux urbanistes et aux aménageurs. Elle prend appui sur des travaux d'économistes et de géographes allemands (Christaller, 1933) ou américains (Berry, 1971) mais aussi sur ceux de certains économistes français (Piatier, 1956; Ponsard, 1955; Boudeville, 1961) ainsi que sur les travaux des « géo-aménageurs » (Rocheffort, 1960, Hautreux, 1965). Pour ce dernier, par exemple, « *Le réseau urbain défini, dans*

⁵³ PUMAIN D., « La modélisation des réseaux urbains », Note de l'auteur : *Ce rapport a été préparé pour le PIR villes en 1994 mais il n'a jamais été publié.*

les limites régionales de l'influence de la grande ville capitale, par l'existence et la localisation d'un certain nombre de types de centres-relais, eux-mêmes hiérarchisés, qui constituent les mailles du réseau » (Annales de Géographie, 1957)

C'est la notion de *couverture complète du territoire* qui justifie l'emploi du mot *réseau*. (D. PUMAIN, 1993). Le « réseau urbain » est alors conçu comme un ensemble hiérarchisé de centres émanant d'un territoire qu'ils encadrent et desservent doit répondre à différents objectifs, en mettant l'accent sur :

- Les flux de personnes et d'information, en termes de critères de flux de relations, et sur des pôles d'échange (donc, des liens et des nœuds de réseaux);
 - Les relations directes des villes avec leur territoire (hinterland, «zones de desserte») mais surtout celles des villes entre elles ;
 - Le savoir géo-économique par rapport à des objectifs d'action (développement de la politique d'aménagement du territoire, de rééquilibrage régional et de rationalisation des niveaux d'équipements urbains après 1963).
- Enfin, vers la fin des années 1960, on parle plutôt de la notion de « réseaux de villes » ; *entendue à la fois comme grille de lecture des semis de villes mais aussi comme objectif de planification Elle apparaît en France, comme une sorte de co-production à la fin des années 60 entre universitaires (géographes et économistes) et aménageurs de la Délégation à l'aménagement du territoire (DATAR).* (J-P. GAUDIN et D. PUMAIN, 2000)

C'est dans le domaine de la *géographie volontaire*, qu'on a privilégié l'usage de l'expression de *réseaux de villes* à celle de *réseaux urbains*. Ce nouveau réseau de villes *définit les liens tissés entre des villes dans le cadre d'une politique d'association et de coopération. Il caractérise* la répartition géographique et la hiérarchie des villes dans un cadre régional, national ou continental.⁵⁴

L'échelle change alors, on passe *des logiques politiques locales à des mégarégions à l'échelle européenne*. L'objectif serait par conséquent ;

⁵⁴ La France des villes le temps des métropoles.

- Insister sur un « développement spatial polycentrique » pour lequel les politiques préconisent de ne plus seulement relier les périphéries au centre mais d'assurer l'intégration internationale des régions périphériques et de leurs métropoles en s'appuyant sur des réseaux de villes « *city networks* » ; Schéma de Développement de l'Espace Communautaire adopté à Potsdam en mai 1999, ESDP, 1999. (PUMAIN D. 1999)
- Les réseaux de villes sont également utilisés dans les nouvelles politiques d'aménagement à partir des années 1990, dont la démarche ne peut se contenter d'images spatiales rationnelles mais doit compter avec des dynamiques sociales et politiques. Alors les réseaux sont plus faits que de circulations de flux de biens ou de personnes, ou encore que de maillages techniques. On peut les voir aussi comme des ensembles de relations sociales, des systèmes relationnels, des « réseaux » sociaux et politiques « *social networks* ».

Réseaux de villes qui deviennent réseaux urbains et ensuite réseau de villes de nouveau dans le cadre d'une géographie volontaire. Ensuite apparaissent aussi les termes « armature urbaine », « hiérarchie urbaine », avec d'autres notions secondaires explicites : « zones de commandement » ou d'influence ou encore « métropoles d'équilibre » pour remplacer successivement le terme *réseau* par « armature » puis par « système ». Notamment la notion « d'armature urbaine », apparue dans un texte du géographe G. Chabot en 1948, ait été préférée à celle de réseau urbain dans les discussions du Commissariat au Plan entre géographes et ingénieurs, afin d'éviter la confusion possible avec les réseaux techniques urbains. (G. MERCADAL G., 1965).

En revanche, l'expression « réseau de villes » est employée de façon générique pour définir la structuration de l'espace par l'urbain.

En tant qu'outil privilégié de l'analyse spatiale, le réseau urbain peut être défini comme « *permanence et force de l'image qui représente, sur les cartes à petite échelle, les villes symbolisées par des points et reliées par des voies ou des flux qui assurent leurs échanges* » (D. PUMAIN, 1992, p. 645). *Il s'agit d'une forme d'inscription d'un pouvoir sur l'espace. Les nœuds d'un réseau sont des lieux*

*privilegiés, souvent lieux de pouvoir et de référence qui se distinguent des autres parties du territoire. (RAFFESTIN C.)*⁵⁵

C'est le cas de notre réseau matérialisé par des villes intermédiaires constituant des nœuds où se croisent des flux, drainés par des infrastructures de communication (routes, autoroutes, voies ferrées, canaux...). Il nous permet de repérer les échanges, les interactions et les connectivités qui se dessinent entre les différentes villes. Dans une approche comparative, les réseaux offrent la possibilité d'une représentation simplifiée sous forme de « *graphe* » permettant de mesurer des « formes » (de réseaux) et par conséquent la comparaison de différents types d'organisations spatiales.

Pour mesurer les degrés de centralités d'une ville, le niveau de connexité dans un réseau, les positions relatives des villes dans un réseau routier, et bien d'autres caractéristiques, l'emploi de la théorie des graphes s'avère très utile. Elle offre un formalisme mathématique qui peut être employé dès lors qu'il existe des éléments en relation. Dans les cas des mises en réseaux proposées, les représentations graphiques élaborées par les méthodes peuvent être modélisées et formalisées sous la forme de graphes, avec des sommets (les villes) et leurs relations.

Nous commençons d'abord par une présentation des fondements de cette théorie ainsi qu'une représentation particulière ; « *les arbres* » qui en découlent, pour les utiliser dans un deuxième temps, dans l'analyse des réseaux des villes intermédiaires concernées.

B.1.2. Les graphes et les arbres

La théorie des graphes débute avec les travaux d'Euler au XVIIIe siècle. Depuis le début du XXe siècle, elle constitue une branche à part entière des mathématiques et s'est alors développée dans divers domaines, tels que les réseaux de communication : réseaux de routes représentés par une carte routière, réseaux de chemin de fer, réseaux électriques,...etc. La chimie, la sociologie et l'économie et notamment la géographie dans l'analyse de la structuration et de l'organisation des réseaux de villes constitue un exemple d'application de la théorie des graphes.

⁵⁵ Référence DENISE PUMAIN, 2005, p. 91

En général, un graphe permet de représenter la structure, les connexions d'un ensemble complexe en exprimant les relations entre ses éléments : réseau de communication, réseaux routiers, interaction de diverses espèces animales, circuits électriques. Il permet de modéliser une grande variété de problèmes en se ramenant à l'étude de sommets et d'arcs.⁵⁶

Elle renferme plusieurs vocables, qu'on doit rappeler avant d'entamer leur application au réseau urbain. La multiplicité des applications explique la variété des définitions, nous partirons par la définition « *mathématique* » du graphe de C. Berge.⁵⁷

« Un *graphe* $G = (X, U)$ est le couple constitué :

- Par un ensemble $X = \{x_1, x_2, x_3, \dots, x_n\}$
- Par une famille $U = \{u_1, u_2, u_3, \dots, u_m\}$ »

De cette définition mathématique de C. Berge (1966), découle la définition « *intuitive* », indissociable de la première qui donne : « *Un graphe est un schéma constitué par un ensemble de points et par un ensemble de flèches reliant chacune deux de ceux-ci. Les points sont appelés les sommets du graphe, et les flèches les arcs du graphe* ». ⁵⁸ La terminologie n'est pas totalement fixée, et on trouve également les termes *nœud* ou *point* pour sommet, *arête* ou *flèche* pour arc. Ainsi, un *graphe* G , est tout schéma situé, constitué :

- d'un ensemble X de points appelés sommets du graphe (on suppose, en général, que le nombre de sommets, appelé ordre du graphe, est fini);
- d'un ensemble U de lignes, munies ou non d'orientations, reliant chacune deux sommets (distincts ou non).

⁵⁶ SIGWORD E., 2000, « Introduction à la théorie des graphes », Consulté en ligne le 16 Avril 2011, (<http://www.ac-nancy-metz.fr/enseign/maths/m2002/institut/ipr/graphes/Graphes.pdf>.)

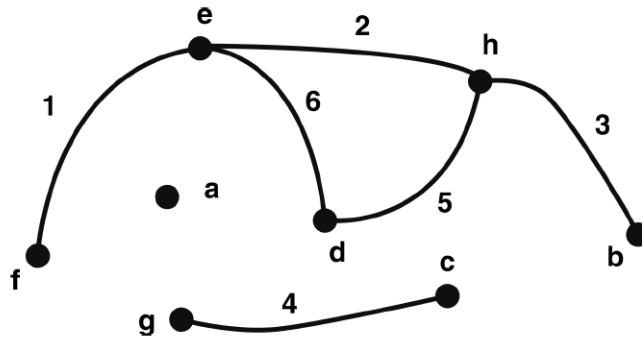
⁵⁷ PELLE S., 2005, « Géomatique : La théorie des graphes », Ecole Nationale des Sciences Géographiques, p. 11

⁵⁸ *Ibid.*, p. 9.

La représentation simplifiée d'un tel graphe (figure n°16 et n°17), permet de schématiser non pas la forme mais les relations -présence d'une ligne- ou le fonctionnement des objets symbolisés par X.

Figure n° 12 : Représentation simplifiée d'un graphe G

(Exemple d'un graphe simple : PELLE S., 2005, p. 14)



On peut associer au graphe une matrice dite « matrice d'incidence sommet-arc ». Il s'agit d'un tableau carré à double entrées dont les lignes et les colonnes, telle que chaque colonne correspond à un arc de G et chaque ligne à un sommet de G et les cases portent soit un 1, soit un 0 selon qu'il existe ou pas des arcs (des arêtes) ayant pour extrémités initiale et terminale les sommets servant respectivement de référence à la ligne et à la colonne de la case considérée.

Figure n° 13 : Matrice d'incidence sommet-arc associée au graphe G

	1	2	3	4	5	6
a	0	0	0	0	0	0
b	0	0	1	0	0	0
c	0	0	0	1	0	0
d	0	1	0	0	1	1
e	1	1	0	0	0	1
f	1	0	0	0	0	0
g	0	0	0	1	0	0
h	0	1	0	0	1	0

On trouve également la *matrice d'incidence sommets-sommets* où chaque ligne correspond à un sommet de G et chaque colonne correspond également à un sommet de G. Ces deux matrices d'incidence *Sommet-arc* et *sommet-sommet* peuvent être présentées sous *forme condensée*⁵⁹, c'est à dire de "repérer" les termes non nuls par leur position dans la matrice ou bien la matrice SIF ["Sommet Initial Sommet final"] si les arcs sont numérotés.

Outre la représentation de la structure (matrice), différents paramètres associés aux graphes ont été introduits pour classer et comparer les graphes, comme la distance de deux sommets. Il s'agit du plus court chemin entre deux sommets du graphe, *si un graphe est défini comme une relation, la notion principale est celle de chemin.*⁶⁰ Elle est mesurée par l'écart entre ces deux sommets. La recherche des écarts pour l'ensemble des paires de sommets conduit à la création d'une *matrice d'accessibilité* dont les cases portent le nombre des arcs (d'arêtes) ayant, en empruntant le plus court chemin, pour extrémités initiale et terminale les sommets servant respectivement de référence à la ligne et à la colonne. (L. KADDOURI, 2005)

Les multiples applications des graphes ont conduit à l'extension de la définition du graphe au sens de C. Berge et l'introduction de tout un vocabulaire de la théorie des graphes lié d'une part à l'*orientation* du cheminement et à la *connexité*. On distingue le *graphe non orienté* (un graphe non orienté modélise une relation symétrique).le *graphe orienté* (un graphe orienté modélise une relation non forcément symétrique) et le *graphe non orienté est connexe* s'il existe une chaîne entre tout couple de sommets distincts.

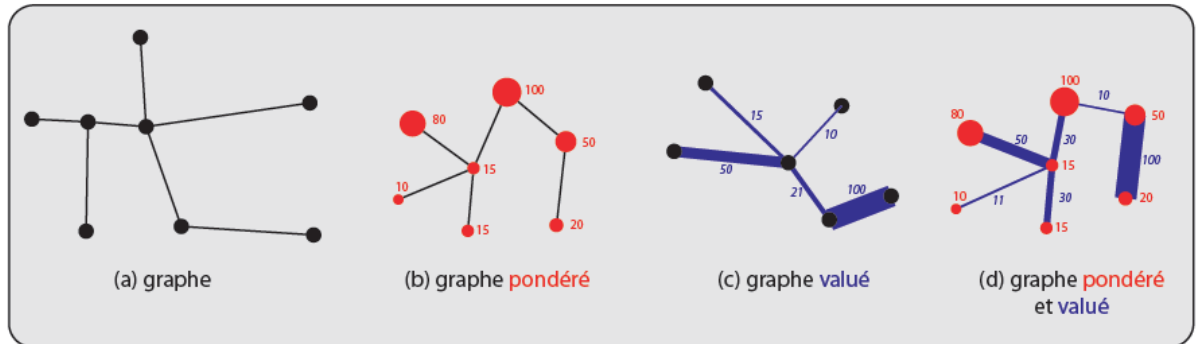
D'autre part, un vocabulaire lié aux pondérations, poids ou valeurs attribués aux sommets, ou/et valeurs attribuées aux arcs ou arêtes. On parle de *graphe pondéré* lorsque dans un graphe, les sommets sont différenciés par une valeur (par exemple, la taille), ou de *graphe valué*, lorsque les arcs ou arêtes portent un attribut mesuré (par

⁵⁹ PELLE S., 2005, « Géomatique : La théorie des graphes », Ecole Nationale des Sciences Géographiques, p. 22

⁶⁰ COURCELLE B., 2005, « Introduction à la théorie des graphes : Définitions, applications et techniques de preuves », Université Bordeaux 1.

exemple, la valeur de la distance qui les sépare ou un flux), mais aussi de *graphe valué et pondéré*, dans le cas où les sommets et les arcs ou arêtes ont une valeur.

Figure n° 14 : graphe, graphe valué, graphe pondéré, graphe valué et pondéré



Parmi les différentes formes rencontrées, *les arbres ou arborescence* sont des graphes particulièrement importants. Nous rappelons qu'un arbre peut être défini de deux façons différentes, la première le considérant comme un *graphe non orienté* connexe sans cycle, ou *bien comme un graphe non orienté tels que deux sommets distincts sont reliés par un et un seul chemin*. Un arbre est donc un *graphe connexe ayant un nombre d'arêtes minimal*.⁶¹

En revanche nous nous intéressons à la seconde définition qui considère un arbre ou *arborescence* comme un *graphe orienté*. Il se définit alors comme un graphe connexe sans circuit disposant d'un sommet nommé *racine*, tel que pour tout sommet x il existe un et seul chemin orienté de cette racine à x . Cette racine est unique. Pour tout sommet d'un arbre il existe une et une seule façon d'orienter ses arêtes qui fait de ce graphe une arborescence de racine r . (COURCELLE, 2004)

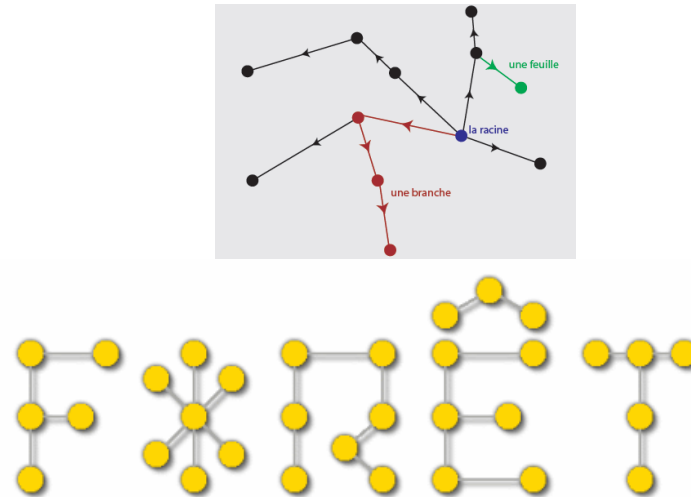
Cette définition correspond à celle d'un *arbre planté* (Barthélémy J.-P., Guénoche A., 1988), qui possède une racine.

On attribue aux arbres un *vocabulaire forestier*, où la *forêt* est un graphe sans cycle dont chaque composante connexe est un arbre. Autrement dit une forêt est un ensemble d'arbres non connexes (*Figure n°19*). Tout sommet d'un arbre est appelé un *nœud* et on appelle *feuille* un sommet d'un arbre adjacent à une seule arête, c'est-à-dire qu'il ne possède pas de descendant et qu'il n'est suivi d'aucun autre dans

⁶¹ COURCELLE B., 2005, « Introduction à la théorie des graphes : Définitions, applications et techniques de preuves », Université Bordeaux 1.

l'arborescence (Kaufmann A., 1968). On peut distinguer un sommet particulier d'un arbre appelé *racine* et l'arbre sera dit *enraciné* et enfin sont appelées *branches* les chaînes reliant la racine d'un arbre à une feuille.

Figure n° 15 : Vocabulaire des graphes de type arbres : arborescence et forêt (Ensembles des 6 arbres à droite)



On attribue également, pour les *arborescences* un *vocabulaire généalogique*. Par définition une *arborescence k-aire* est un arbre enraciné orienté dont chaque sommet a au plus k successeurs : ses fils. Autrement dit, selon le raisonnement mathématique, étant défini par le couple (H, r) , avec H un arbre et r la racine, on admet dans cet arbre une *relation d'ordre* \leq sur l'ensemble des sommets de l'arbre. La relation d'ordre est définie par : « soit s et s' deux sommets de H , $s \leq s'$ si et seulement si s est sur le chemin entre s et r ». Les feuilles sont alors les plus petits éléments de cet ordre et r le plus grand.

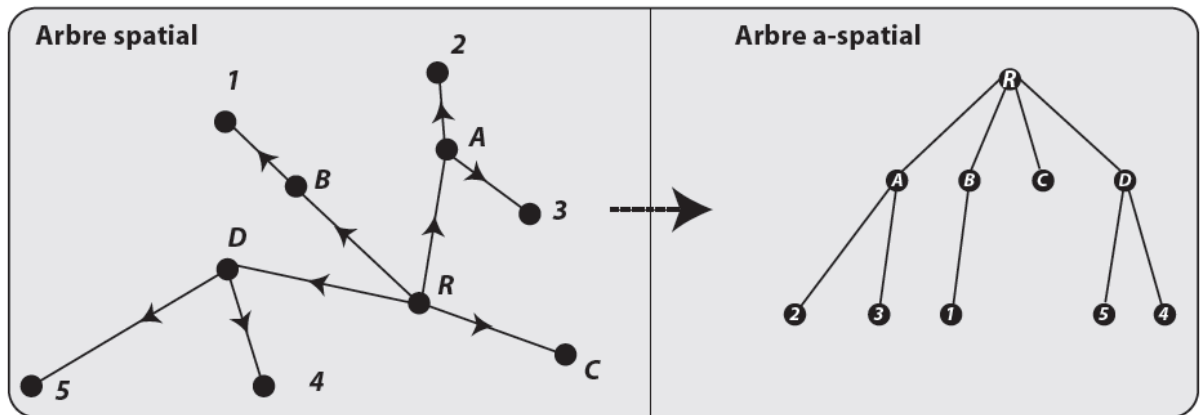
Lorsque $s \leq s'$, s est dit le *fils* ou *successeur* de s' et s' est le *père* ou *prédécesseur* de s . Deux sommets ayant même père sont par conséquent des *frères*. (KADDOURI L., 2007, p. 131). Un exemple d'utilisation d'arbres est la gestion des bases de données (arborescences) : connaître l'arbre suivant lequel sont organisées les informations facilite et optimise leur consultation⁶².

Dans l'analyse spatiale, la théorie des graphes est un outil parmi d'autres, dont les géographes ont fait usage. Les premières applications ont concerné la géographie

⁶² BARTHES A. et PLANQUE G., « Nouvelles données géomorphométriques issues de la théorie des graphes pour l'analyse spatiale ».

des transports qui a le plus souvent employé des graphes valués, intégrant la mesure de longueur des arêtes du graphe, et parfois leur orientation. En termes géographiques, un graphe est « un réseau plus ou moins complexe formé d'arêtes reliées par des nœuds et exprimant un système de relations » (Brunet, Ferras, Théry, 1992, p.226). Elle offre donc une représentation convenable des relations, permettant des analyses avec l'aide de différentes matrices associées, mais aussi d'identifier des éléments comparables par des relations hiérarchiques qui émanent notamment des arbres basés sur les notions de structure, d'ordre et de désordre. En effet, représenté sous la forme d'un graphe *a-spatial* dans son tracé hiérarchique (Barthélémy J.-P., Guénoche A., 1988), l'arbre peut être accompagné d'une représentation cartographique spatiale traduisant les formes d'organisations hiérarchiques des réseaux de villes. (Figure n°19)

Figure n° 16 : Représentation spatiale et *a-spatiale* d'un arbre



Dans le cadre du présent travail, l'objectif premier de l'application de la théorie des graphes est donc de repérer des formes d'organisation spatiales. Le graphe constituera un moyen de représentation des relations entre les différents points de l'espace (les villes), dans la mesure où, les points d'un espace sont en relation les uns avec les autres, dans le sens où la présence de tel point influence la localisation de tel autre, les relations qui unissent ces points sont caractérisables.⁶³

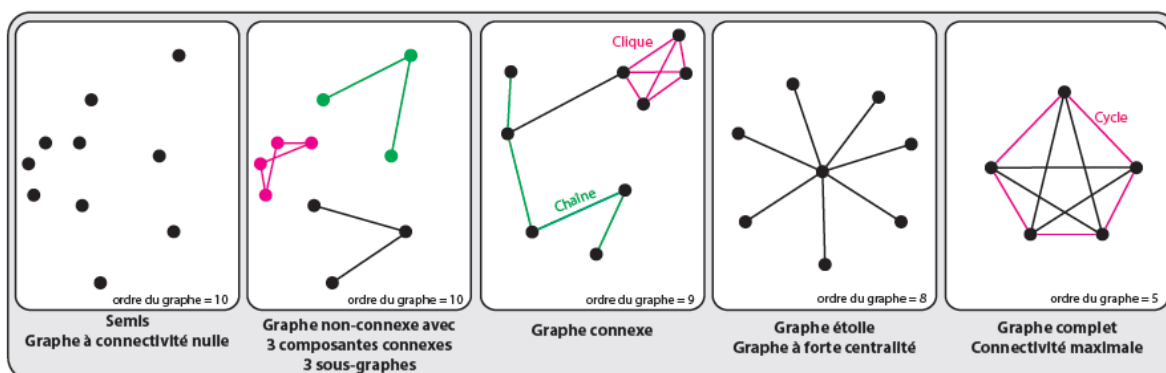
Les caractéristiques des graphes (existence de chemins, de cycles, ou de chaînes, ou encore certaines formes circulaires), ainsi que les multiples indices qu'on peut faire ressortir à partir des graphes permettent d'analyser les formes et types

⁶³ BARTHES A. et PLANQUE G., « Nouvelles données géomorphométriques issues de la théorie des graphes pour l'analyse spatiale ».

d'organisations spatiales. Ces indices concernent en particulier la *continuité*, la *connexité*, la *connectivité* et la *modalité* des graphes, *permettent de mesurer ou renseigner* « la centralité, le maillage plus ou moins complet, les relations plus ou moins nombreuses et directes entre chaque point et tous les autres » (Beguin H., Thomas I., 1996).

Les graphes sont naturellement la référence pour l'étude des réseaux, qu'ils soient hydrographiques (mais ce sont alors des graphes simples, des arbres) ou de communication. Les applications conduisent non seulement à décrire la morphologie des réseaux, leur connexité, leur connectivité, globale ou locale, par des indices, mais aussi à optimiser des tracés d'itinéraires (algorithme du plus court chemin), ou des localisations (recherche du sommet central ou du sommet médian)⁶⁴

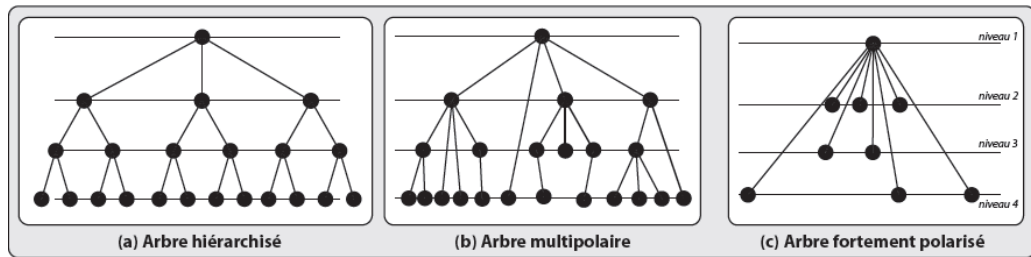
Figure n° 17 : Formes particulières des graphes
(Source : Kaddouri L., 2005, p.133)



Quant aux *arbres*, qui sont basés sur la notion d'ordre comme nous l'avons évoqué précédemment, permettent de modéliser les réseaux dans lesquels il y a de la hiérarchie qui *implique une organisation pyramidale*, (PUMAIN D., 1997) traduite au niveau des *réseaux de villes*, par la supériorité d'une ville sur une autre par la taille, les fonctions ou encore par sa position dans la hiérarchie urbaine. L'analyse des caractéristiques des arbres permet non seulement de renseigner de la forme et des types de l'organisation hiérarchique mais aussi de comparer différentes hiérarchies urbaines. Et on distingue plusieurs formes d'arbres (figure n°21, ci-dessous) qui correspondent à différentes formes de relations hiérarchiques.

⁶⁴ PUMAIN D. et ROBIC M-C., 2002, « Le rôle des mathématiques dans une « révolution » théorique et quantitative : La géographie française depuis les années 1970, ed. Sc. Humaines, *Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 6, pp. 123 – 144.

Figure n° 18 : Types d'arbres hiérarchiques



Ainsi, la racine et les sommets peuvent être comparés par rapport au nombre de leurs ; prédécesseurs ou leurs successeurs le long d'un chemin ; traduit dans notre cas par les niveaux des villes dans la hiérarchie urbaine. En plus, l'analyse des descendances autour de n'importe quel sommet, renseigne le(s) lieu(x) central de l'arbre, qu'on peut traduire par les *villes intermédiaires* qui par définition occupent le centre de la hiérarchie urbaine.

On parle par exemple, d'*arbre homogène* ou *hiérarchisé* qui caractérise les hiérarchies de type *organisation administrative*⁶⁵, lorsque tout sommet de niveau ni possède un et un seul lien avec une ville de niveau inférieur, sauf la racine. Un *arbre centralisé* ou *étoile* (Barthélémy J.-P., Guénoche A., 1988), qui caractérise les réseaux de villes fortement polarisés, lorsque la racine concentre tous les liens et toute branche est aussi une feuille quel que soit le niveau de la ville en relation avec la racine. Et enfin, l'*arbre multipolaire* qui se traduit soit par une forêt, soit par un arbre dont deux niveaux successifs dans la hiérarchie se partagent des relations.

C'est ce dernier type qui révèle tout l'intérêt de l'utilisation de la théorie des graphes dans le cadre de notre travail, partant de l'idée que nos territoires présentent une *organisation hiérarchisée, qui relève de l'organisation emboîtée résultants des maillages administratifs*. Ils nous permettent d'identifier des structures de relation arborescente qui définit des sous-systèmes emboîtés. (Pumain D., 1997). N'étaient-ce pas les villes intermédiaires qui représentent les racines de ces *systèmes emboîtés*, si nous reprenons les termes de Pumain D. ?

⁶⁵ Département, Préfecture, sous-préfecture, Commune,...etc, (dans le cas français par exemple).

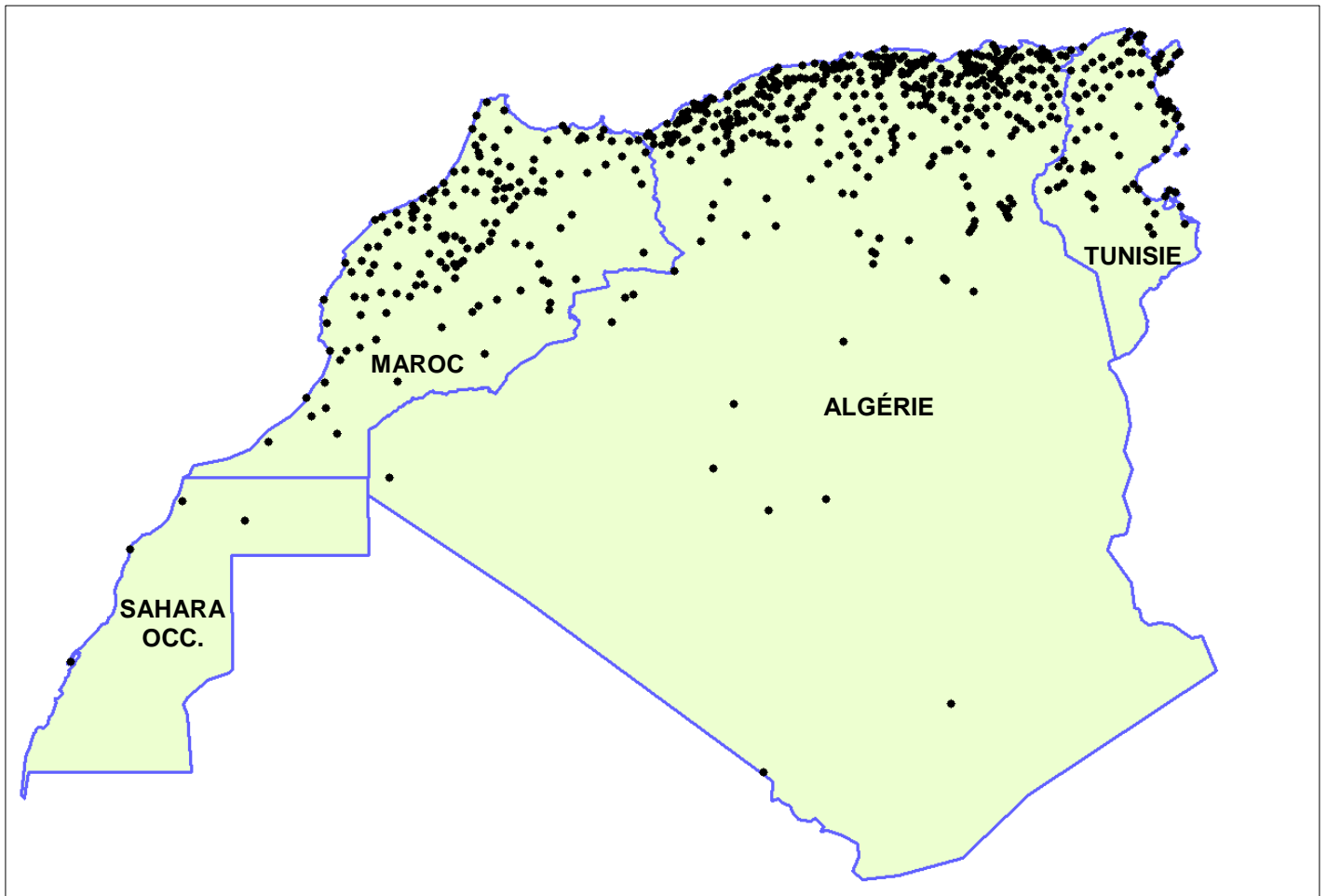
B.2. Analyse des réseaux de villes intermédiaires par l'application de la théorie des graphes et des arbres

La théorie des graphes relève d'une grande importance, permettant d'analyser l'organisation et la structuration spatiale des territoires maghrébins. Nous chercherons, dans un premier temps à établir les liens entre les villes, considérées comme une distribution de points localisés dans l'espace, afin de mettre en réseau les villes. Ensuite, nous étudierons les liens par les positions des villes par niveaux, sous forme d'arbre, permettant de visualiser la structure hiérarchique des réseaux de villes et en particulier, l'organisation spatiale des villes intermédiaires considérées comme des *sous-systèmes emboîtés résultants des maillages administratifs*.

B.2.1. Mise en réseaux des villes intermédiaires sur la base de proximité

Après avoir représenté le semis de villes, on peut créer des liens entre les différents points. De nombreuses méthodes ont été mises en place permettant de les mettre en réseaux. Parmi les plus utilisées est celle des réseaux de proximité et de voisinage, partant de l'hypothèse maintes fois prouvées, que les interrelations sont plus nombreuses en moyenne entre deux villes spatialement proches plutôt que deux villes éloignées, ou peuvent être plus nombreuses pour créer des regroupements régionaux. (Berry B.J.-L., 1967 ; Bonnefoy J.-L., 1996)

Carte n° 1 : Semis de points des agglomérations de plus de 10 000 habitants, en Algérie, Maroc et Tunisie, en 2005



Afin d'intégrer la hiérarchie et appliquer une méthode de mise en réseau selon des niveaux de villes, nous devons réaliser des classes de populations. Pour les classes de population on doit, prendre en considération les fonctions de toutes les villes, mais compte tenu de la difficulté d'établir ce rapport notamment au niveau le plus bas de la hiérarchie (Sanders L., Mathian H., 1998), nous reprenons les classes de niveau de villes issues de la première partie :

- Grandes métropoles (capitale et métropoles régionales)
- Villes intermédiaires
- Petites villes

L'intérêt de cette classification réside, entre autre dans la possibilité de dégager la dynamique et la polarisation de chaque niveau en reproduisant les interactions entre les villes, en fonction de la taille. Ainsi nous considérons ;

K = le nombre de niveaux de villes ;

k_i = niveau de la ville i ; $k = 1$ est le niveau le plus haut de la hiérarchie ;

n_k = nombre de villes du niveau k ;

n_1, n_2, \dots, n_K = nombre de villes du niveau 1, du niveau 2, ..., du plus bas niveau;

N = nombre total de villes.

Pour les niveaux du bas de la hiérarchie, les liaisons entre les différents points (villes) se font entre chaque ville et sa plus proche voisine sous contrainte de supériorité démographique. Ainsi, pour déterminer *réseaux de proximités hiérarchisés*, en bas de la hiérarchie, nous avons réalisé la répartition des villes selon le nombre d'habitants en 2005 et nous avons cherché les liens qui s'établissent entre les petites villes. On a pu distinguer, un niveau en dessous des villes intermédiaire rayonnant sur le dernier niveau et qui regroupe, soit des chefs-lieux gouvernorats (Wilayas ou province), dont le nombre de population ne leur permet pas d'atteindre le niveau des villes intermédiaires, soit des centres urbains plus ou moins dynamiques.

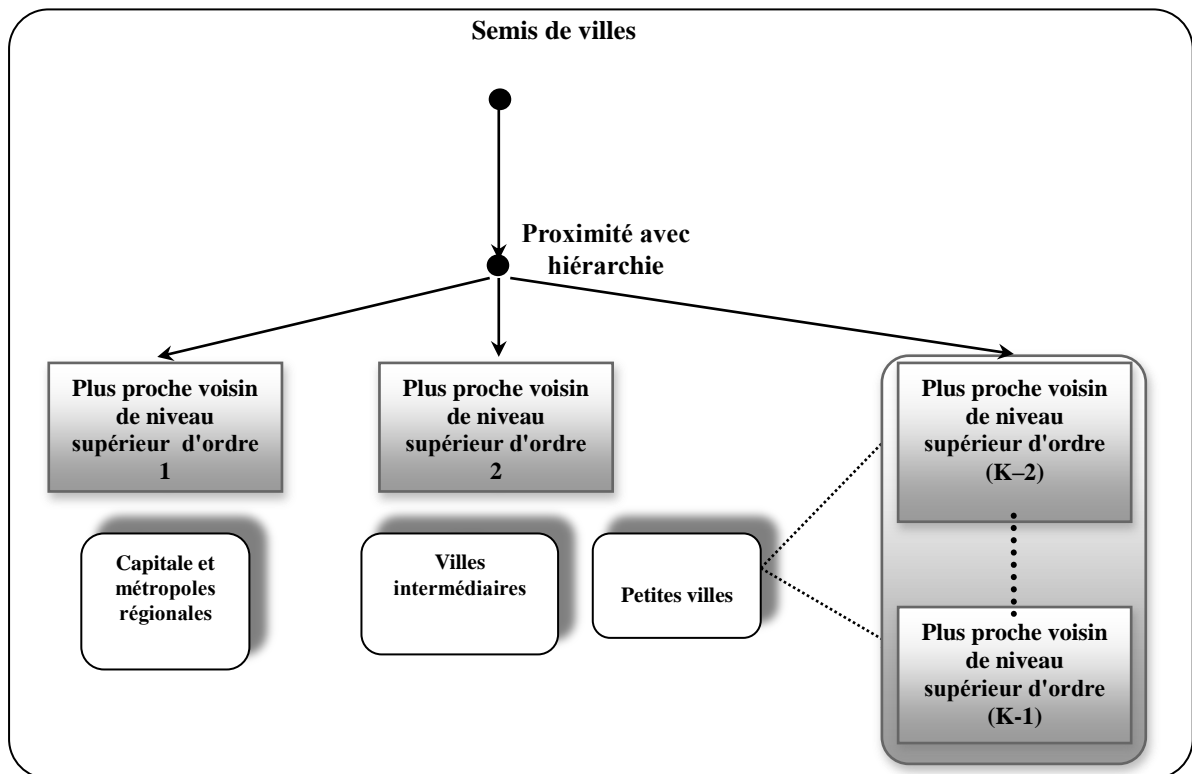
Nous avons obtenu une hiérarchie de niveaux de villes en 5 classes de populations en Algérie en raison de la dynamique assez importante des petites villes et en Tunisie en raison de la macrocéphalie de Tunis et de l'attraction relativement faible des deux métropoles régionales (Sfax et Sousse). En revanche, au Maroc, on distingue également une hiérarchie à 5 classes de population vu la prédominance des villes de grande taille avec un rythme de croissance déséquilibré en faveur des grandes agglomérations, le cinquième niveau apparaît par conséquent en haut de la hiérarchie urbaine, en divisant le niveau des villes intermédiaires en deux classes, la première regroupe des villes assez dynamiques (Oujda, Guelmim, Agadir) qui maintiennent des relations étroites avec les villes intermédiaires en dessous. (Voir tableaux de la

Hiérarchie de niveaux de villes en Tunisie, Algérie et Maroc par classes de populations)

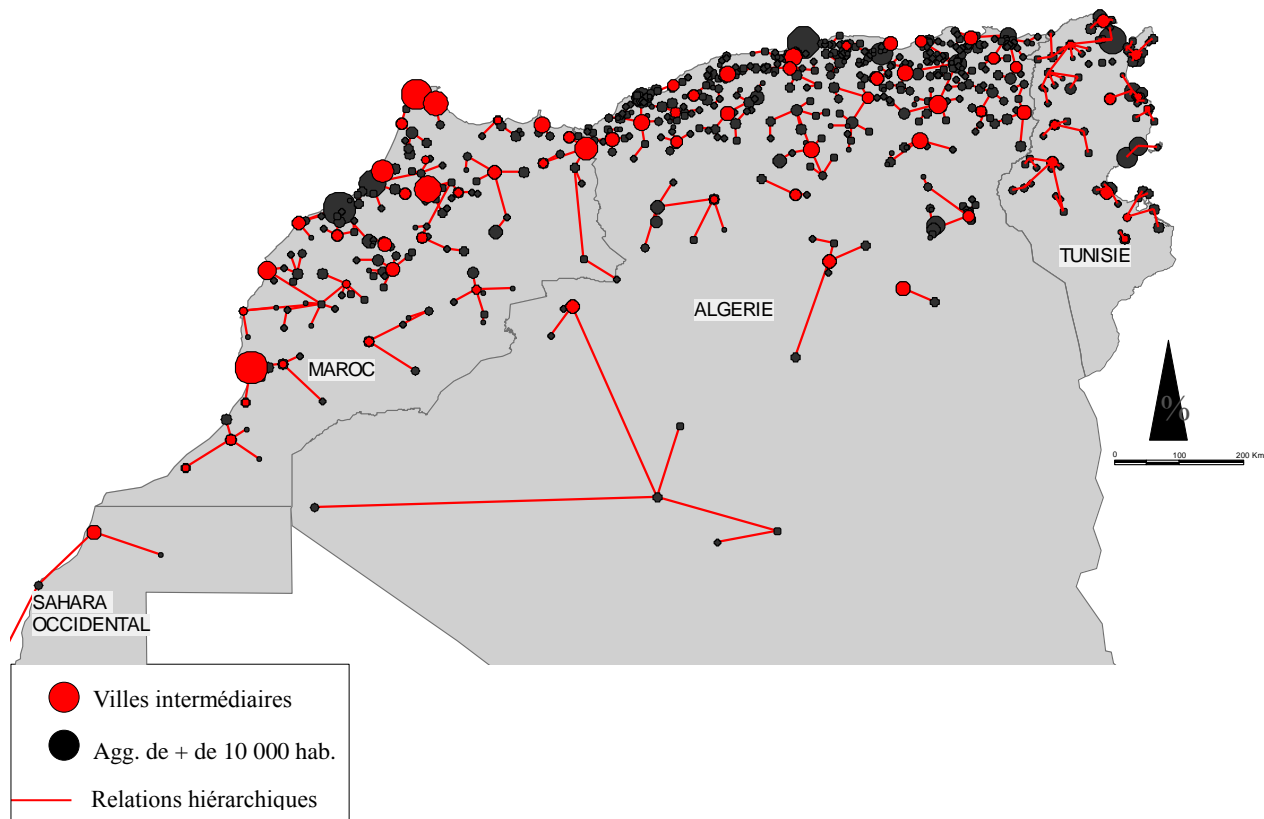
Tableau n° 14 : Nombre de villes par niveaux supérieurs selon la taille
(Données : e-Géopolis, 2005)

Niveaux de villes (Ki)	Nombre de villes (nk)		
	Algérie	Maroc	Tunisie
Niveau 1	4	4	1
Niveau 2	45	15	2
Niveau 3	79	16	11
Niveau 4	80	15	15
Niveau 5	230	98	57
K = 5	438	148	86

Figure n° 19 : Méthode adoptée : Mise en réseaux de villes selon les proximités hiérarchiques (par taille et niveau de ville)



Carte n° 2 : Les réseaux de villes selon le plus proche voisin de chaque niveau supérieur, dans les trois pays (Algérie, Maroc, Tunisie)



Le cas tunisien : La Tunisie se distingue par une organisation spatiale particulière dans la région en raison des disparités spatiales flagrantes, due à une combinaison de la macrocéphalie de Tunis et le clivage littoral-intérieur. Il est difficile de distinguer des réseaux de villes denses et connexes avec des structures spatiales significatives, dans un contexte de « *développement inégal, qui se combinent différemment dans l'espace sous forme d'une centralisation excessive en dépit d'un effort de déconcentration, d'une polarisation spatiale croissante entre régions nanties et espaces handicapés, ou d'une littoralisation de l'économie* »⁶⁶. Par ailleurs, la carte des réseaux de proximité de villes ainsi que la visualisation des relations hiérarchiques, nous permet de distinguer trois formes de réseaux :

- *Autour de Tunis* : C'est le réseau le plus, dont la « tête » ou la « racine » est occupée par la capitale Tunis qui possède des relations directes avec tous les niveaux. Avec une population de 2 millions d'habitants, elle domine son réseau régional non seulement par son poids démographique,

⁶⁶ BELHEDI A., 1999, « Les disparités spatiales en Tunisie : Etat des lieux et enjeux », *Revue Méditerranée*, n° 1-2, pp. 63-72

mais aussi en étant le *centre du fonctionnement spatial*⁶⁷. Elle constitue le *plus important marché*, le *centre de commandement industriel* (57% de l'emploi en est commandé), *l'unique place financière* (plus de 80% des emplois), *le principal centre de services rares*, (elle attire encore près de 75% des étudiants) et enfin, *une plaque tournante dans les échanges internes et externes* (tête des lignes terrestres, ferroviaires et aériennes et maritimes et son on espace migratoire couvre tout le territoire en recueillant plus du tiers des migrants). Le nombre réduit des relations de proximité avec les villes du plus bas niveau de la hiérarchie (2 petites villes avec un chef-lieu de gouvernorat : Zaghouan) peut être expliqué par l'absorption de l'agglomération tunisoise⁶⁸ de toutes les petites villes aux alentours. L'arbre spatial révèle l'organisation hiérarchique du réseau tunisois qui se décline sur trois sous-réseaux permettant d'entrevoir des réseaux d'intermédiarité dont les centres sont occupés par trois villes intermédiaires de proximité (Béja, Bizerte et Nabeul). Ces villes entretiennent des relations relativement régulières en descendant vers le bas de la hiérarchie (2 chefs-lieux ou centres urbains du niveau 4 qui assurent la liaison avec le niveau le plus bas de la hiérarchie). Il s'agit donc d'un *réseau hiérarchisé* avec des relations du bas vers le haut qui transitent par les villes intermédiaires. (KADDOURI, 2005)

- *Sfax*, bien qu'elle soit la deuxième ville se distingue par un nombre quasi nul de relations de proximité avec les villes du plus bas niveau de la hiérarchie, deux petites villes seulement. L'explication vient de l'agglomération qui a absorbé toutes les petites villes voisines, d'une part et la polarisation de Gabès (plus proche voisin) et du réseau de villes autour de Sousse le long du littoral, d'autre part. En effet, le littoral tunisien constitue *un foyer humain privilégié* (regroupe 62% de la population, sur un peu plus du quart du territoire) et *un espace économique vital* (développement de l'activité agricole avec 41,6% de

⁶⁷ BELHEDI A., 1999, « Les disparités spatiales en Tunisie : Etat des lieux et enjeux », *Revue Méditerranée*, n° 1-2, pp. 63-72

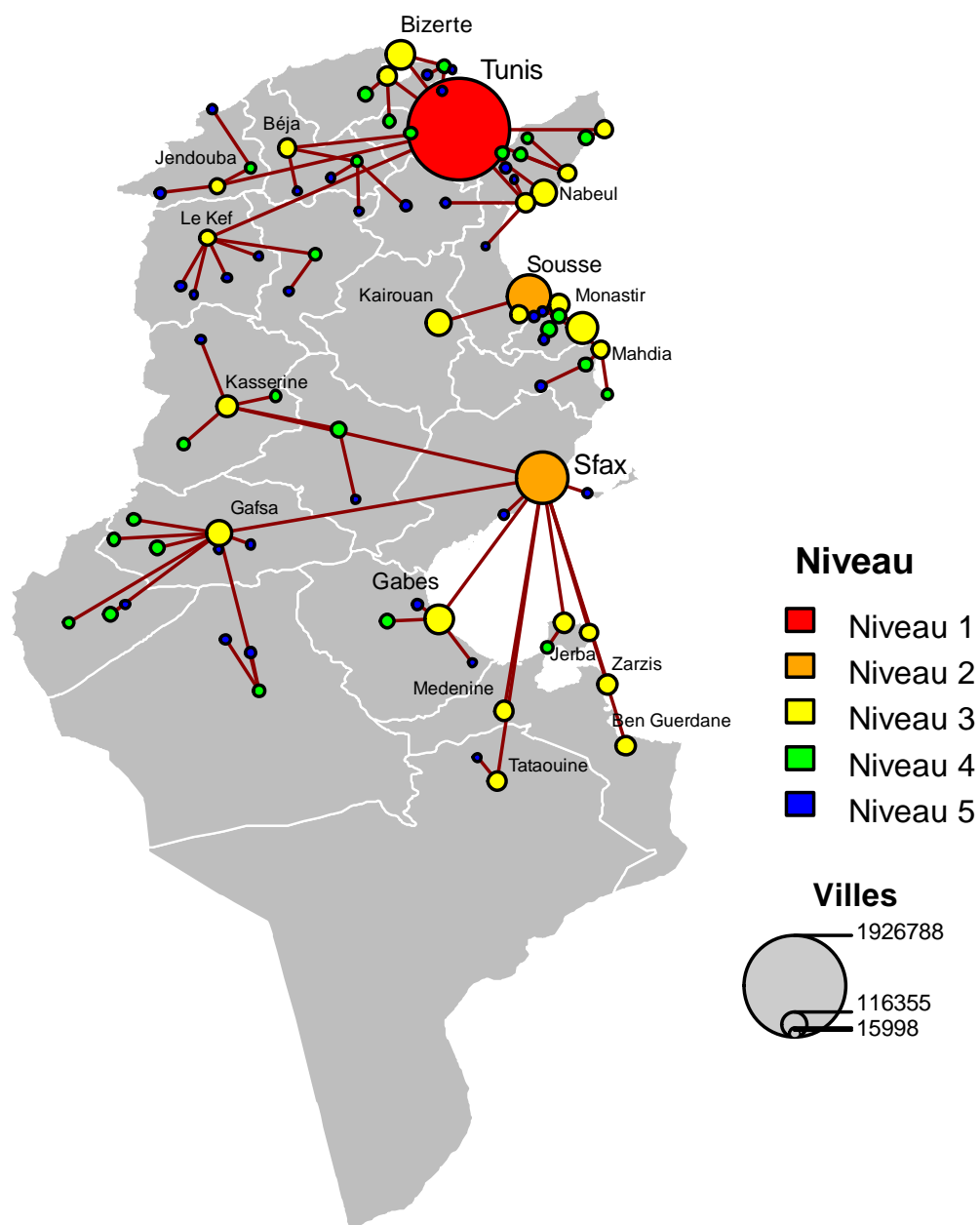
⁶⁸ L'agglomération tunisoise s'étale sur trois gouvernorats du Grand Tunis : Ariana, Manouba, Tunis et Ben Arous

l'emploi agricole, un tissu industriel diversifié en plus du tourisme balnéaire de plage qui a été un facteur de littoralisation).⁶⁹

- C'est Sousse qui tient la « tête » du deuxième réseau nettement visible le long du littoral. Il s'agit également d'un réseau hiérarchisé mais de moindre densité, avec trois liaisons par rapport aux réseaux de proximité intermédiaires (Monastir, Mahdia et Kairouan). Par contre les relations qu'elles entretiennent en descendant vers le bas de hiérarchie sont très irrégulières ; aucune diffusion à partir de Kairouan, une seule à partir de Mahdia et la liaison de Monastir avec 2 centres urbains (Moknine et Jemmel) du qui assurent la liaison avec le niveau le plus bas de la hiérarchie.

⁶⁹ BELHEDI A., 1999, « Les disparités spatiales en Tunisie : Etat des lieux et enjeux », *Revue Méditerranée*, n° 1-2, pp. 63-72

Carte n° 3 : Les réseaux de villes selon le plus proche voisin de chaque niveau supérieur, en Tunisie



- Enfin la dernière forme de réseau de proximité concerne les réseaux d'encadrement territorial, dont la tête est tenue par le reste des villes intermédiaires (Kasserine, Gafsa, Gabès, Médenine et Tataouine) qui, à cause d'un manque de base urbaine fournie, n'ont pas réussi à se constituer un véritable réseau urbain⁷⁰. Ces réseaux sont visibles du Nord au Sud et couvrent tout le territoire, ce qui révèle « *un maillage solide de son [la Tunisie] hinterland, jusque sur les Hauts Plateaux de l'est, et une extension urbaine littorale à l'est de Tunis qui se termine par un pôle Sud-est* »⁷¹. En revanche, la plupart de ces villes intermédiaires se distinguent par une faible *polarité secondaire* sur les villes du niveau inférieur de la hiérarchie avec des liens très irréguliers ; qui reflète la faible dynamique de ces villes à l'exception de Gabès (industrie chimique) et Médenine (développement du tourisme à Djerba et Zarzis), au Sud et Béja au Nord grâce à la polarisation assez remarquable de Jendouba et El kef.

Le cas algérien : On ne peut pas parler de l'Algérie actuelle sans ce *passage obligé* par les conséquences de la colonisation sur l'organisation de l'espace. Tous les auteurs qui ont travaillé sur ces problématiques, dont on peut citer parmi les plus récents, (Rahmani, 1982 ; Côte, 1988 ; Sari, 1993 ; Kateb, 1998 et Redjimi, 2000) s'accordent sur le fait que *la colonisation française a été à l'origine de mutations profondes dans l'organisation socio-économique de l'Algérie et dans la répartition spatiale de sa population.*⁷² La structure du réseau urbain caractérise, par conséquent *l'organisation de l'économie d'exploitation coloniale et marquée par de profonds déséquilibres régionaux, avec en « tête des réseaux » les quatre plus grandes villes (Alger, Oran, Constantine et Annaba) qui tranchaient nettement par leur taille, sur les villes de taille inférieure.*⁷³

⁷⁰ BELHEDI A., 2007, « Les villes intermédiaires en Tunisie : Quelques éléments de problématique », *Les cahiers du GREMAMO*, n° 19, *Villes intermédiaires dans le Monde Arabe*, Coordination de S-A. SOUIAH, Laboratoire SEDET-CNRS - Paris VII, pp. 55- 85

⁷¹ DENIS E., 2007, « Les villes intermédiaires dans le monde arabe : Genèse, maillage et dynamique », *Cahier du GREMAMO n°19, Les villes intermédiaires dans le monde arabe*, L'harmattan, pp. 11-54

⁷² KATEB K., 2003, « Population et organisation de l'espace en Algérie », *L'Espace géographique*, 2003/4 Tome 32, pp. 311-331

⁷³ Ibid., 2003.

La mise en réseaux de villes de proximité visualise nettement cette organisation spatiale caractéristiques d'un *réseau multipolaire*, avec autour de la métropole nationale (Alger) les trois métropoles régionales (Oran, Constantine et Annaba), mais aussi une seconde forme de réseaux qui caractérisent la strate des villes intermédiaires constituant la base de l'exploitation et de l'encadrement visibles dans tout le territoire –toutes proportions gardées– des versants montagneux, des vallées et des hautes plaines de l'intérieur, jusqu'aux le domaine des steppes et les régions les plus désertiques. (DENIS E., 2007)

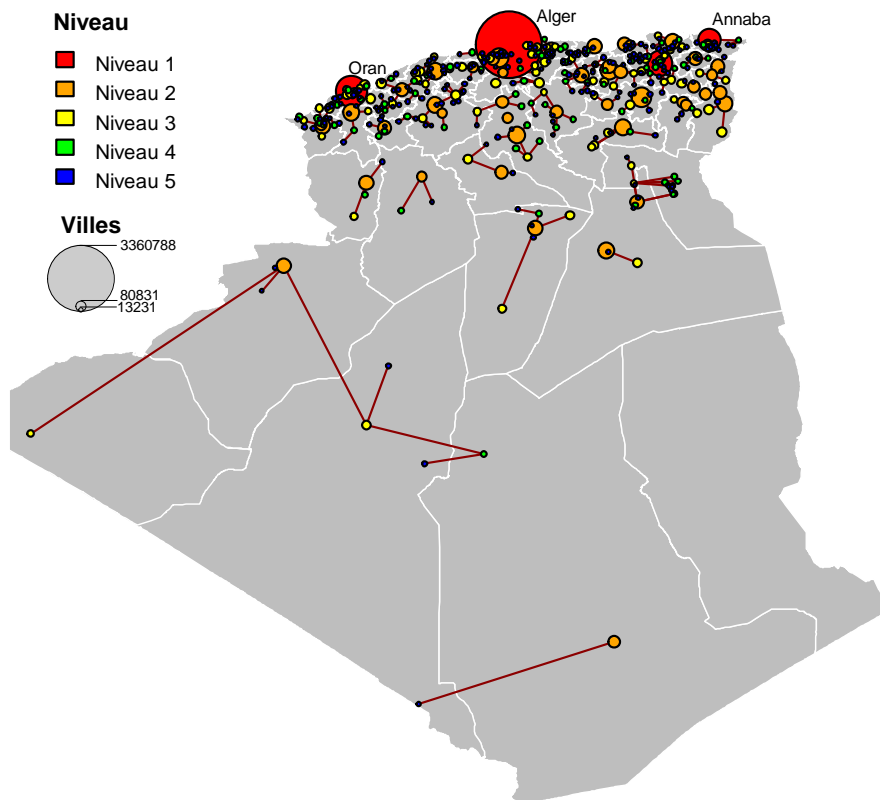
Nous commençons d'abord par l'analyse de la première forme des réseaux de villes de proximité autour d'Alger, Oran, Constantine et Annaba. La carte des réseaux et la visualisation de l'*arbre* des relations hiérarchiques, font apparaître quatre réseaux hiérarchisés, avec des « *têtes* » qui possèdent des relations directes avec tous les niveaux.

L'agglomération algéroise qui a absorbé toutes les petites villes voisines domine son réseau régional, marqué sur le graphe, par les relations quasi nulles avec les villes inférieures. Alger dont la population excède les 3 millions d'habitants (3 360 788, en 2005), a connu une évolution exponentielle de sa population urbaine, dans les années qui ont suivi l'indépendance, avec une primatie algéroise renforcée par rapport aux villes de rang immédiatement inférieur, s'explique par le *recouvrement de l'ensemble des fonctions de capitale qui font d'elle une métropole nationale* : siège du pouvoir politique, pôle bancaire, regroupement des sièges sociaux d'entreprises d'envergure internationale, carrefour et point de contrôle des flux d'hommes et de produits, centre culturel à grand rayonnement, etc. (Troin, 2000).

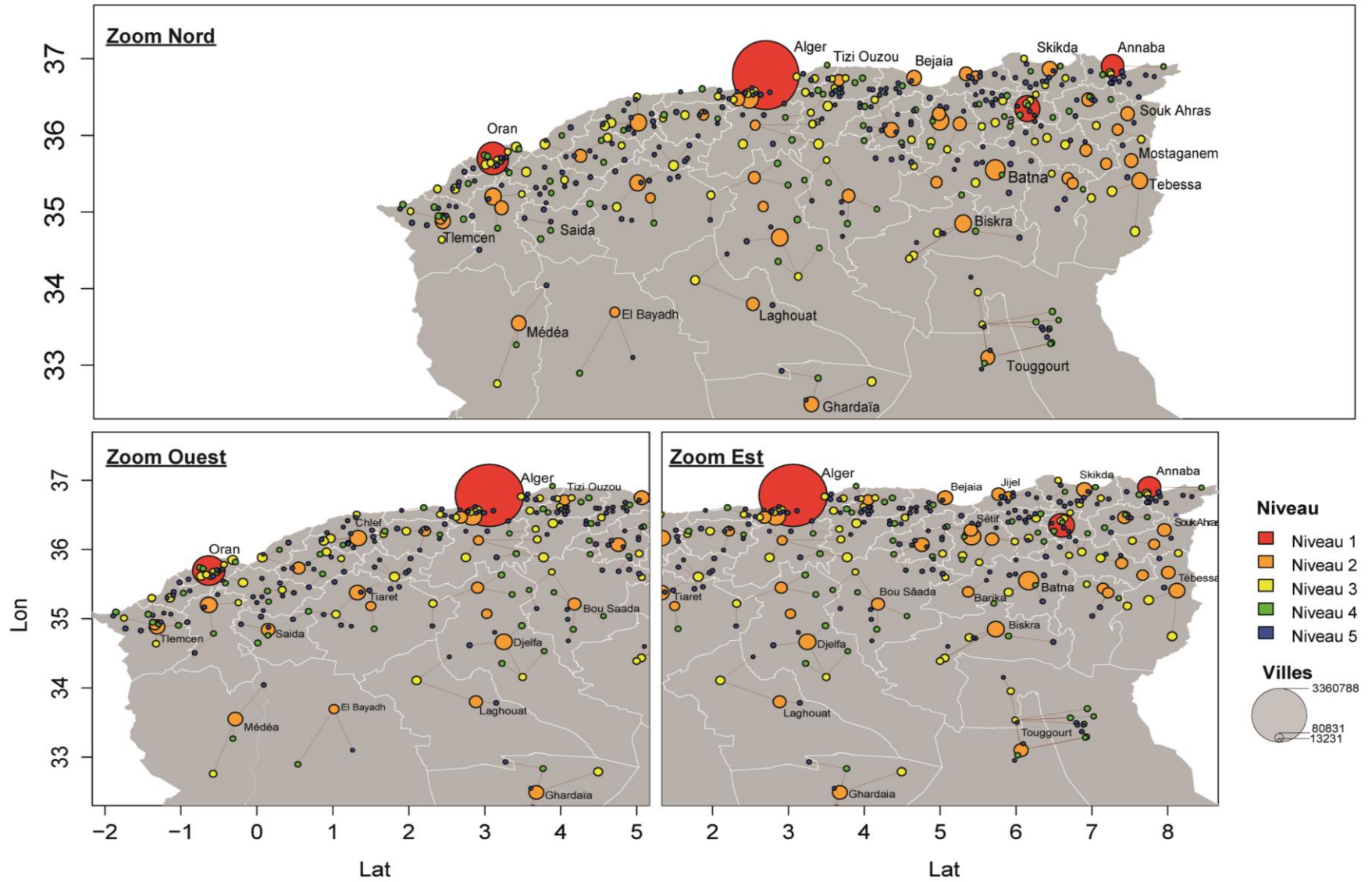
Les réseaux de villes autour de Constantine, Oran et Annaba, se caractérisent par une organisation spatiale relativement hiérarchisée retranscrite par son tracé hiérarchique avec un nombre de relations par ville qui semble régulier en descendant vers le bas de la hiérarchie dont le nombre de villes augmente considérablement. Les trois villes possèdent des liens directs avec plusieurs villes de différents niveaux (figure n°), trois villes juste en dessous pour Annaba (Souk Ahras, Guelma et Skikda) et Constantine (Batna, Jijel, Sétif) et deux villes pour Oran (Mostaghanem et Sidi Bel Abbas). L'occupation de l'espace par les villes paraît plus régulière avec, *en son*

centre (Oran, Constantine, Annaba) qui jouent un rôle de métropoles régionales de premier ordre, suivies de celles de second ordre (Tiaret, Tlemcen, Sétif, Batna). (Redjimi, 2000)

Carte n° 4 : Les réseaux de villes selon le plus proche voisin de chaque niveau supérieur, en Algérie



Carte n° 5 : Les réseaux de villes selon le plus proche voisin de chaque niveau supérieur, en Algérie (Zooms Nord, Est et Ouest)



La deuxième forme de réseaux de villes concernant *les réseaux d'encadrement*, à travers les villes intermédiaires qui tiennent la *tête* ou le sommet de ces réseaux et assurent une couverture presque globale du territoire. Quant à la structure de ces réseaux, on distingue des réseaux très denses et relativement connexes aux Nord-Ouest et Nord-Est (Tébessa, Tlemcen, Bordj Bou Arreridj,... etc) caractéristiques des villes intermédiaires dynamiques avec une polarisation marquée sur l'ensemble des villes voisines traduites par les liens directes avec les niveaux inférieurs de la hiérarchie. Ces relations s'effectuent du bas vers le haut et transitent dans certains cas par des villes du niveau 3 (*figure n°24*) En effet l'Algérie est caractérisée par la croissance marquée des petites et moyennes agglomérations, juste en dessous des villes intermédiaires avec une croissance annuelle moyenne de plus de 10 % entre 1977 et 1987. Selon KATEB K., ces villes jouent dans le système urbain *différents rôles selon la position qu'elles occupent dans l'espace national*. Une première catégorie, *joue probablement un rôle de relais aux migrations vers les grandes villes et fixent momentanément une population rurale potentiellement mobile* pour celles qui se sont implantées dans les wilayas dépourvues d'investissements significatifs (industriels, touristiques ou administratifs) et susceptibles d'attirer ces flux de population c'est le cas de Bir-El-Ater et Cheria dans la *wilaya* de Tébessa, ou Hassi-Bahbah et Messad dans la *wilaya* de Djelfa.

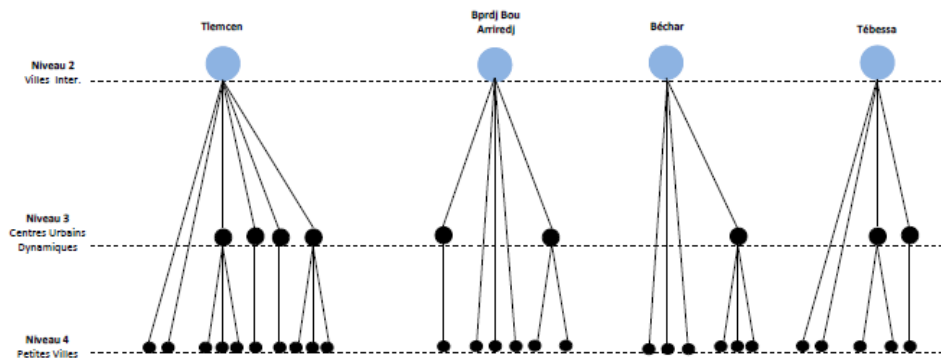
D'autre plus proches des grandes agglomérations au tissu urbain saturé, *sont des cités-dortoirs et bénéficient du report d'une partie de la croissance de la grande agglomération voisine*⁷⁴ mais aussi de l'arrivée de nouveaux migrants (Bab-Ezzouar, Boumerdès, Sidi Moussa, Sidi-Ammar, Aïn Smara,... etc.)

Ces réseaux, sont de plus en plus faibles du Nord vers le Sud, deux seulement sont formés autour de Béchar et Ghardaïa, bien qu'on trouve deux autres villes intermédiaires (Tamanghasset, Hassi Messaoud), qui doivent leur poids démographique à *l'exploitation pétrolière qui n'a fait qu'accentuer cette approche volontariste* plutôt qu'une évolution naturelle. (DENIS E., 2007)

⁷⁴ KATEB K., 2003, « Population et organisation de l'espace en Algérie », *L'Espace géographique*, 2003/4 Tome 32, pp. 311-331

Cette disparité Nord Sud observée, est en relation étroite avec ses caractéristiques physiques et climatiques arides caractéristiques du Sahara qui s'étend sur 88 % de l'ensemble du territoire. Il est faiblement peuplé : 10 % de la population totale, mais il *détient les principales ressources énergétiques (Pétrole et gaz)* et a vu s'y développer une industrie pétrolière à côté de ses palmeraies ancestrales. (KATEB K., 2003)

Figure n° 20 : Arbre des relations hiérarchiques : Réseaux de villes de proximité : quelques exemples de villes intermédiaires en Algérie

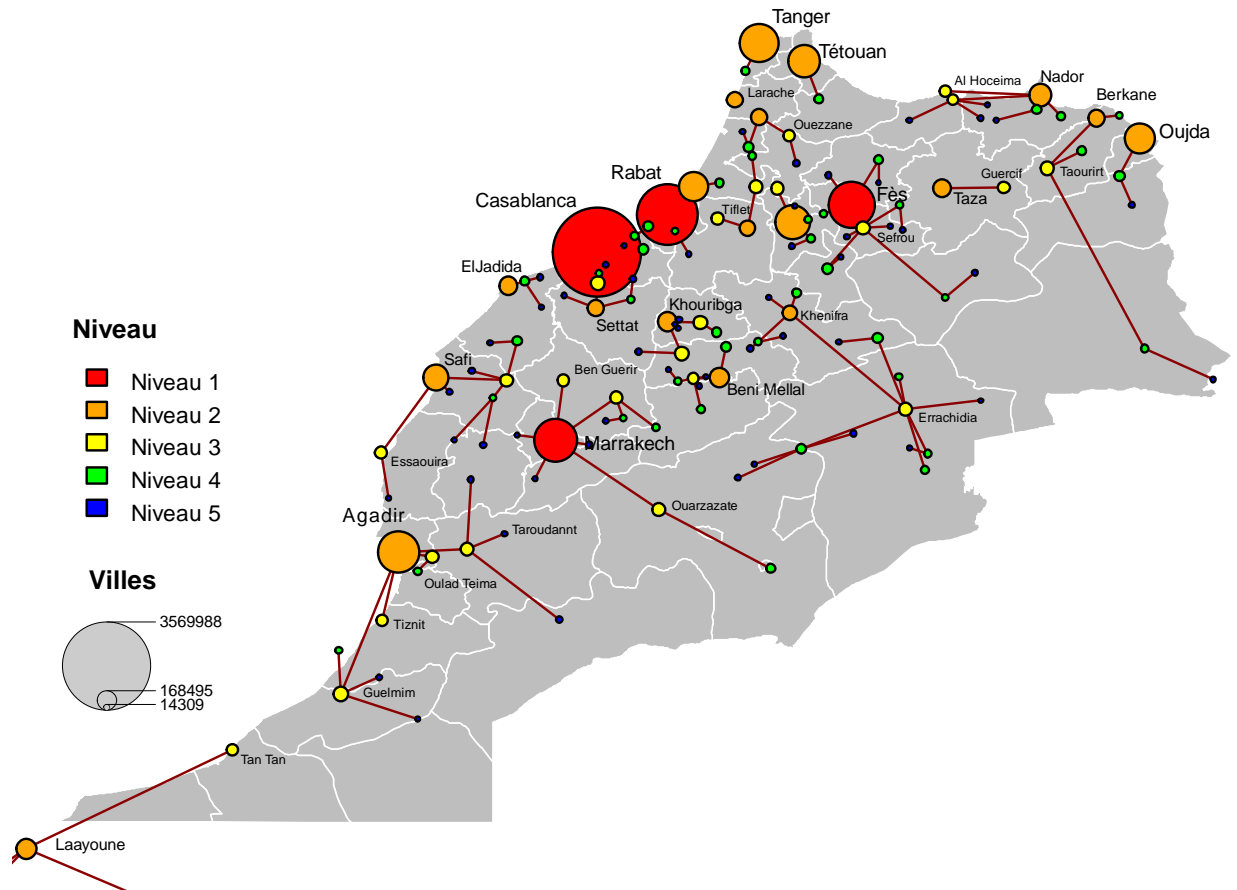


Le cas marocain : la mise en réseaux de villes de proximité pour le cas marocain, fait apparaître une organisation spatiale multipolaire, d'une part la polarité du pôle Atlantique (l'ensemble Casablanca, Rabat, Kenitra)⁷⁵, et d'autre part, une seconde polarité régionale avec Fès et Marrakech bien relayés par des villes intermédiaires. Mais contrairement au cas tunisien et celui algérien, il est difficile de distinguer le réseau d'encadrement, en dehors de ces deux polarités régionales marqué notamment par le déficit d'encadrement de ses arrières pays, avec peu de villes intermédiaires notables vers l'ouest à l'exception des pôles méditerranéens de Tanger et d'Oujda, et Agadir (et Guelmim de moindre importance) vers le sud, avec des disparités spatiales flagrantes ; qui oppose littoral / intérieur du pays et une forte concentration des populations dans les plus grandes villes. Ces déséquilibres ont été créés par la colonisation en favorisent les potentialités des territoires «utiles», si on reprenait le terme de RIVET (1999) («*Maroc utile* » et «*Maroc inutile* ») et

⁷⁵ DENIS E., 2007

accentués après l'Indépendance par l'orientation des investissements et des grands projets de développement jusqu'aux années 1970, vers ces grands axes.⁷⁶

Carte n° 6 : Les réseaux de villes selon le plus proche voisin de chaque niveau supérieur, au Maroc

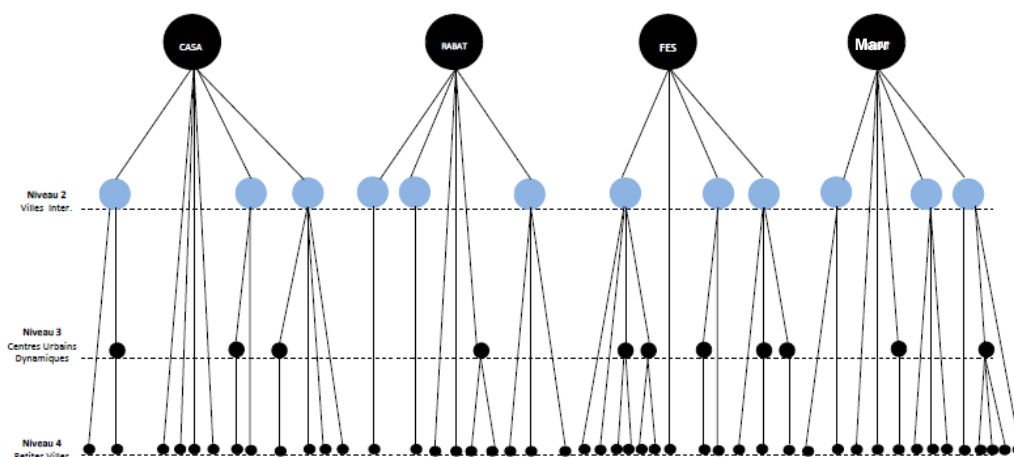


⁷⁶ KHAROUFI M., 1997, « Régionalisation : les soubassements sociologiques », l'économiste, quotidien économique du Maroc, Édition N° 292 du 07/08/1997

Les quatre premiers réseaux de villes de proximité autour des grandes métropoles marocaines (Rabat, Casablanca, Fès et Marrakech) sont relativement hiérarchisée avec un nombre de relations par ville qui semble régulier en descendant vers le bas de la hiérarchie ; trois villes intermédiaires et trois à quatre petites villes (une seule pour Fès). Les têtes du réseau possèdent des liens directs avec plusieurs villes de différents niveaux (*figure n°25*), avec des relations du bas vers le haut et qui transitent non seulement à travers les villes intermédiaires mais aussi les petites villes marquées par leurs liens directs avec les grandes métropoles.

Les villes intermédiaires s'affichent très irrégulières avec une connexité faible aux niveaux inférieurs de la hiérarchie, notamment pour le pôle Casablanca/Rabat (une à deux liaisons) qui peut être expliqué par une forte polarisation autour de ces deux métropoles. En effet la région de Casablanca constitue le centre de gravité du système urbain marocain qui attire populations et activités. Les villes intermédiaires voisines situées dans sa proche périphérie (par exemple, Sidi Slimane et Beni Mellal, respectivement à 193 km et 210 km de Casablanca) ont contribué à l'extension de Casablanca sans une polarisation marquée sur leur espace régional et n'ont pas pu s'inhiber en réseaux régionaux car elles sont en quelques sortes dans son « ombre ».

Figure n° 21 : Arbre des relations hiérarchiques : Réseaux de villes de proximité autour de Casablanca, Rabat, Marrakech et Fès

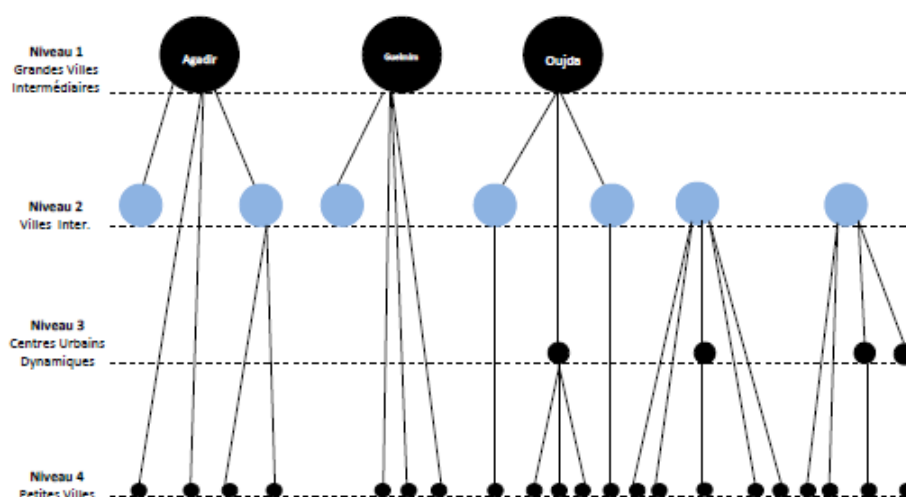


Les efforts, de l'Etat marocain pour la diffusion spatiale de la croissance vers les niveaux inférieurs de la hiérarchie, bien qu'ils aient contribué au développement des villes intermédiaires qui couvrent l'ensemble du territoire, la tendance manifeste

de l'espace à s'organiser en *réseaux* reste imparfaite ou inaboutie. On distingue dans ces réseaux d'encadrement, deux catégories, la première caractérise les villes *sans base*, traduite par le nombre réduit s'il n'est pas nul des petites villes et qui dépendent des plus « grandes villes intermédiaires », c'est le cas de Tiznit et Taroudannt autour d'Agadir, ou encore Berkane et Taourirt autour d'Oujda qui n'entretiennent pas de liens avec les niveaux inférieurs (deux liens pour les plus dynamiques).

La seconde catégorie, regroupe le reste des villes intermédiaires en dehors des deux précédentes, c'est-à-dire, celles rattachées aux grandes métropoles et/ou grandes villes intermédiaires. C'est le cas de Ouerzazate et Errachidia qui se trouvent à la tête de réseau relativement hiérarchisé et entretiennent des liens directs avec plus de trois villes en bas de la hiérarchie qui doivent leur dynamique assez exceptionnelle dans la région aux échanges frontaliers avec l'Algérie. En effet, la tendance générale de se concentrer dans les plus grandes villes, a entraîné une faible dynamique des petites villes accablant ainsi, la formation de réseaux de villes visibles autour de certaines villes intermédiaires telles que Tanger, Nador ou Tétouan.

Figure n° 22 : Arbre des relations hiérarchiques : Réseaux de villes de proximité autour de quelques villes intermédiaires marocaines



Conclusion

Cette première partie a posé les fondements de notre discours. Elle a présenté l'ensemble des notions et des concepts nécessaires à l'analyse de la répartition et l'organisation du fait urbain, et la structuration spatiale des villes intermédiaires, à travers, l'identification des réseaux d'encadrement territoriaux.

En adoptant une approche systémique, nécessaire dans le cadre d'une étude comparative et d'une analyse hiérarchique des structures urbaines. Nous avons mis en relief les grandes tendances de l'évolution de l'urbanisation qui ont caractérisé la région sur la longue période, qui remonte à la période coloniale. Nous avons montré les spécificités que conserve chaque pays au niveau de la répartition de l'espace et la structuration hiérarchique des villes. En effet, si le Maroc est caractérisé par une forte concentration dans les grandes villes avec une primatie quasi absente et résultat du fait que les capitales politique et économique soient distinctes, la primatie de Tunis et Alger est très prononcée et évolue de façon assez différenciée depuis l'indépendance. Les petites villes par contre ont connu une explosion, en Algérie, contre la régression et l'affaiblissement de celles situées en Tunisie et au Maroc.

Nous avons identifié et dégagé les tendances de l'évolution de la concentration urbaine dans la strate des villes intermédiaires de chaque système de villes, d'abord de point de vue théorique, par l'utilisation de la loi « rang-taille » (1949) et Davis (1969). Ensuite, sur le plan spatial, l'application de la théorie des « graphes », sur l'ensemble des systèmes urbains, par la mise en réseau de villes de proximités hiérarchiques, a permis ainsi de distinguer les réseaux d'encadrement territorial, dont le sommet est tenu par les villes intermédiaires. Elle peut renseigner sur la polarisation de chaque niveau en reproduisant les interactions entre les villes.

Cette représentation a donné une idée sur l'organisation spatiale et la polarisation de cette strate. Selon laquelle, les villes intermédiaires tunisiennes seraient caractérisées par une faible dynamique traduite par une faible polarité secondaire sur les villes du niveau inférieur de la hiérarchie. Celles algériennes, assurent une couverture presque globale du territoire, à travers des réseaux très denses

et relativement connexes aux Nord-Ouest et Nord-Est et même au Sud, caractéristiques des villes intermédiaires dynamiques avec une polarisation marquée sur l'ensemble des villes voisines.

Pour le cas marocain, on a observé un déficit d'encadrement de ses arrières pays. A l'exception de quelques villes (telles que Ouerzazate et Errachidia, par exemple) qui se trouvent à la tête de réseau relativement hiérarchisé et entretiennent des liens directs avec plus de trois villes en bas de la hiérarchie, la plupart des villes intermédiaires sont sans base et s'affichent très irrégulières avec une connexité faible voire nulle, aux niveaux inférieurs de la hiérarchie ; due au nombre réduit des petites villes et la forte concentration dans les grandes métropoles et « grandes villes intermédiaires ».

La question, à ce stade, serait de savoir comment se sont apparus ces réseaux d'encadrement territorial ? Et pourquoi sont-ils aussi irréguliers au sein d'un même pays ? S'agit-il d'un maillage qui se décline d'une politique purement volontariste qui dépend des besoins et des configurations de chaque système ? Cette idée sera développée davantage, à travers les parties suivantes. Une analyse plus fine, en rapport avec les questions de l'intervention publique et du choix politique, sera adoptée, afin d'étudier les dynamiques d'urbanisation des villes intermédiaires ainsi que leur évolution au fil de l'histoire propre à chaque territoire.

DEUXIÈME PARTIE :

EFFET CHEF-LIEU

L'analyse statistique et spatiale a permis de souligner les spécificités que conserve chaque territoire au niveau de la distribution hiérarchique des villes et l'évolution de la concentration urbaine. Au niveau des villes intermédiaires, des contrastes ont été dégagés, par rapport à leur structuration spatiale, non seulement d'un pays à l'autre mais au sein du même pays, traduits par les irrégularités des réseaux d'encadrement territorial.

L'analyse des politiques publiques, à travers cette deuxième partie, posera les fondements théoriques de la stratégie de développement adoptée par l'Algérie, la Tunisie et le Maroc. Elle permettra de cerner les implications spatiales réelles, en mettant l'accent sur l'efficacité ou l'inefficacité des systèmes productifs mis en place et ses effets sur l'organisation et la dynamique des villes intermédiaires. En effet, cette strate a été au centre de la politique d'aménagement du territoire, dès la première décennie de l'indépendance fondée sur les découpages administratifs, souvent accompagnés d'une redistribution des activités économiques.

La deuxième partie sera structurée, en deux chapitres ; le premier, « *Effets des politiques de développement sur la dynamique des villes intermédiaires* », mettra en place le contexte économique spécifique des trois pays, depuis l'indépendance, qui a fortement influé la politique d'aménagement du territoire, menée, dont l'application a été souvent bloquée par les contraintes macro-économiques. Par conséquent les programmes ont été souvent abandonnés, pour des économies d'échelle ce qui a aggravé les disparités spatiales et la croissance sans précédent des grandes métropoles aux profits des villes intermédiaires et petites villes.

En effet, afin de saisir la phase actuelle des organisations spatiales et surtout les dynamiques contrastées des villes intermédiaires, il nous paraît utile d'examiner, dans le cadre de ce premier chapitre, les caractéristiques de tout le processus de développement selon les trois pays, où chacun est un cas particulier au *niveau des facteurs de permanence mais surtout, au niveau des éléments de rupture avec les organisations antérieures qui sont plus nombreux et plus déterminants*⁷⁷.

⁷⁷ SEMMOUD B., *Industrialisation et réorganisation de l'espace en Algérie : Espace régional, Espace national*

Le second chapitre ; « *L'affirmation des fonctions chef-lieu et dynamiques contrastées des villes intermédiaires* », mettra l'accent sur l'effet du volontarisme étatique sur l'essor démographique enregistré dans les villes intermédiaires, grâce à l'affirmation des fonctions chef-lieu, d'une part et leur évolution assez différenciée, d'autre part. Il permettra également de tracer les grandes phases qui ont marqué cette évolution.

CHAPITRE 3 :

EFFETS DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT SUR LA DYNAMIQUE DES VILLES INTERMÉDIAIRES

Les États du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) ont fait des choix économiques très différents au lendemain des indépendances selon leurs idéologies et leurs moyens. Si l'Algérie a bénéficié des revenus tirés des exportations d'hydrocarbures qui ont permis une intervention de l'Etat de type socialiste, un libéralisme relatif a plutôt prévalu au Maroc et en Tunisie (après un changement de la politique économique à partir de 1970). Dans ces pays, *la planification reflète une certaine représentation du développement économique et social de la société par le groupe hégémonique au sein des structures du Pouvoir et traduit les convictions politiques de ce groupe.*

Les Plans (définis par l'aboutissement de la planification) lancés depuis leur accession à l'indépendance, ont considérablement remodelé l'organisation et la structuration spatiale des trois territoires. L'analyse des villes intermédiaires dont l'organisation spatiale actuelle est, en quelque sorte (en grande partie), le résultat des choix politiques volontaristes entrepris dès les premiers Plans de développement économique et social, présente aujourd'hui un intérêt particulier dans une réflexion globale sur la planification et son efficacité en Algérie, au Maroc et en Tunisie.

Cette réflexion est d'autant plus intéressante que *l'expérience des trois pays en matière de planification est maintenant devenue suffisamment riche pour justifier une appréciation de ses possibilités et de ses limites.* En effet, l'année 2011 constitue pour l'Algérie la première année d'exécution de son troisième plan quinquennal (2010 - 2014) qui est en même temps le dixième plan depuis l'accès à l'indépendance, pour la Tunisie la dernière année d'exécution de son 11^{ème} plan quinquennal (2007 - 2011) et pour le Maroc la 4^{ème} année d'exécution de son 11^{ème} plan quinquennal (2007 - 2012)⁷⁸.

⁷⁸ Haut-Commissariat au Plan, 2007, « Croissance économique et développement humain : Eléments pour une planification stratégique 2007-2015 », Royaume du Maroc, Juin 2007, p. 68.

A. APERÇU HISTORIQUE DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT : DU «SOCIALISME» AU DÉSENGAGEMENT PROGRESSIF DE L'ÉTAT

Depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, on peut distinguer trois grandes phases dans le processus de développement économique et social, en Algérie comme en Tunisie et au Maroc. Si les politiques menées durant ces deux dernières décennies étaient très dissemblables et dépendantes des contextes nationaux, celles engagées pendant la première décennie suivant l'accession aux indépendances représentent les mêmes traits dans les trois pays. Il s'agissait dans les trois cas, d'une politique de « *type nationaliste*⁷⁹ » qui s'inscrit dans une stratégie économique globale sous-tendue par une volonté d'affirmation nationale. Mais aussi une politique de « *type étatiste* », c'est-à-dire une politique qui fait de l'État l'agent principal du processus et de développement (industrialisation, commerce,...).

A.1. L'Algérie : Socialisme étatique jusqu'à la fin des années 1980

Bien qu'elle ait obtenu son indépendance en 1962, le premier programme de développement économique n'a pu être dressé qu'en 1967⁸⁰ (date de renversement de M. Ben Bella), dont les traits définitifs seront fixés en 1971. Le développement économique en Algérie peut être résumé autour de ces trois phases :

- 1967 – 1978 ou la période *Boumédiène*
- 1978 – 1986 ou la période *Chadli*
- Depuis 1993 jusqu'à nos jours : la libéralisation de l'économie algérienne.

Pour les deux premières périodes (Boumédiène et Chadli), le rôle de l'État était déterminant. Les décideurs politiques ont suivi la perspective centrale de l'Algérie exprimée dès avant l'indépendance, dans la Charte de Tripoli qui demeure encore le texte de référence⁸¹. Ce programme de Tripoli, « *en appelant à l'aménagement de structures démocratiques et populaires s'appuyant sur la souveraineté nationale et la*

⁷⁹ DE VILLERS G., « Acheter le développement ? Le cas algérien »,

⁸⁰ 1962 – 1965 : les trois années troublées et confuses qui ont suivi l'Indépendance (1962), les militaires prennent le pouvoir par le coup d'Etat de 1965 pour ne pas le quitter jusqu'à nos jours. (MUTIN G., 1997, « Le contexte économique et social de la crise algérienne », Publié dans *La crise algérienne : enjeux et évolution*, p. 117

⁸¹ DESTANNE DE BERNIS G., 1970, « L'économie algérienne depuis l'indépendance », In. *Études sur les économies maghrébines*, Grenoble, pp. 14 – 38.

planification, annonce déjà les nationalisations futures, la centralisation planifiée de l'économie et le socialisme ».

L'Algérie indépendante adopte effectivement cette perspective socialiste et rejette la voie capitaliste du développement, en l'intégrant dans l'idéologie officielle de la charte d'Alger : « *Poser le problème du capitalisme en termes purement économiques et ne pas voir la contradiction entre dirigeants et exécutants, c'est se condamner à faire du socialisme une recette d'accumulation primitive, et à perdre ainsi sa signification humaine. Le socialisme n'est pas seulement une certaine organisation de la production, c'est la récupération de la société par les individus qui la composent, et leur libre épanouissement*⁸² ... »

Elle place ensuite, le secteur industriel, au cœur du projet de développement de l'Algérie socialiste qui *doit permettre le relèvement du niveau de vie et le bannissement du chômage*⁸³. L'Etat met en place une politique active d'industrialisation aux dépens de l'agriculture et des industries productrices de biens de consommation ou d'exportation lui permettant de réaliser son indépendance économique et d'éviter de se faire piéger dans le modèle «*exportateur de matières premières / importateur de produits finis*»⁸⁴.

L'industrialisation algérienne doit donc être largement introvertie en s'appuyant sur les ressources existantes du pays⁸⁵ et repose sur *le modèle des industries industrialisantes* vu par les planificateurs algériens comme *une des marques de la modernisation et non pas comme un effet pervers du développement*⁸⁶.

Les deux plans quadriennaux (1970-1973) et (1974-1977), en attribuant 300 milliards de dinars d'investissements aux industries, traduisent ainsi, en actes la volonté de la Charte d'Alger de faire de l'industrialisation le moteur de la croissance et du développement algérien. Il énonce dans son introduction : « ... *la mise en place d'une industrie de base fournissant l'assise indispensable des processus industriels, par la*

⁸² HUBERT M., 1968, « Les nouvelles institutions communales algériennes », *In Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, N°5, 1968, pp. 95-109.

⁸³ Boumédiène, Discours, Alger, 4 Septembre 1965

⁸⁴ Ibid., 1994.

⁸⁵ Charte d'Alger (1965)

⁸⁶ DESTANNE DE BERNIS G., 1970, «L'économie algérienne depuis l'indépendance», *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1969, «Le Plan quadriennal algérien».

fabrication des biens de production nécessaires au développement des différents secteurs de l'économie... »⁸⁷.

L'industrie algérienne comme la décrit VIRATELLE G. (1970) *doit être le catalyseur d'un développement qui assure la modernisation du secteur agricole, la prospérité du commerce tout en assurant l'indépendance économique à long terme. L'industrialisation doit donc s'établir sur la base des atouts que sont l'abondance des matières premières et les infrastructures sidérurgiques et pétrolières*¹³.

Pendant la période Boumédienne, on voit se dessiner la "*structure cohérente*" du secteur industriel algérien qui opte pour les industries motrices *à partir desquelles se diffuse la croissance, le progrès, l'innovation, le dynamisme*, et dont le choix est fonction des ressources naturelles du pays.

- la sidérurgie doit valoriser les ressources de minerai de fer. Elle pourrait également fonctionner au gaz naturel. Le but est de produire fonte et acier et de développer en aval toute une série de branches: industries métalliques (charpente, chaudronnerie, tubes), industries mécaniques (biens d'équipement, automobiles et véhicules industriels, cycles), industries électriques.
- les hydrocarbures : outre le financement du développement en tant que fournisseurs de devises, à partir desquels peut se développer toute une chaîne pétrochimique de produits très diversifiés: ammoniac (engrais), méthanol, résines synthétiques, matières plastiques. (MUTIN, 1997)

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs mesures ont été mises en place, avec deux traits majeurs qui ont caractérisé cette première période, à savoir le rôle déterminant de l'Etat-entrepreneur et la création des sociétés nationales (grâce à la rente pétrolière) considérées comme moteur de développement. Cette dernière a été mentionnée dans la Charte d'Alger de 1964 qui indique que « *la nationalisation des richesses minérales et énergétiques est un but à long terme* ».

⁸⁷ Plan quadriennal (1970 – 1973).

A.1.1. L'Etat-Entrepreneur : Sous Boumédienne

La stratégie de développement socialiste fondée sur le dirigisme étatique passe par une allocation centralisée des ressources faisant de l'État l'organisation économique et sociale quasi-exclusive du pays. Dans ce projet de développement, l'action de l'État algérien comme l'écrit MUTIN G. (1997) *est l'exemple type d'une politique volontariste, une politique de croissance à marches forcées.*

C'est l'État qui contrôle l'essentiel des moyens de production, joue le rôle d'opérateur industriel et investit pratiquement seul. Au total, toutes branches confondues, la part du secteur public couvre 58% de l'emploi, 65% du PIB et 80% de l'investissement⁸⁸.

Le plan est déterminé par le Conseil de la Révolution ou le Conseil des ministres. Les ministres fonctionnels ont ensuite la charge de faire exécuter ces décisions, l'entreprise publique n'ayant qu'une fonction exécutoire.

Ce sont les ministères fonctionnels de tutelle, des Finances et du Commerce qui contrôlent réellement l'investissement, le financement, les importations et la distribution. La tutelle des ministères concerne également la nomination de tous les cadres de l'entreprise publique, du directeur général aux cadres employés à des postes jugés sensibles, en passant par le comité d'orientation et de contrôle.

L'entreprise publique n'est donc, « qu'un simple sujet juridique dont la capacité de faire ou ne pas faire est encore étroitement limitée par les autres administrations de l'État chargé de l'encadrer »⁸⁹. Elles doivent obtenir les autorisations des administrations centrales pour leur gestion mais également de l'administration du Plan pour tout projet de développement qui s'inscrit dans le Plan et de la Banque Algérienne de Développement pour le montage financier de développement.

• **La création des sociétés nationales**

Elle a pour objectif l'appropriation de la rente maximale afin de l'investir dans l'industrialisation et le développement de la rente elle-même. Ainsi dès 1968, l'État

⁸⁸ MUTIN G., 1997, « Le contexte économique et social de la crise algérienne », Manuscrit auteur, publié dans *La crise algérienne : enjeux et évolution*, p.17

⁸⁹ BOUZIDI A., 1985, « L'entreprise publique et l'État en Algérie », *Revue du CNEAP*.

confie le monopole de la distribution des hydrocarbures à la SONATRACH⁹⁰. En 1971, il met en place la nationalisation des intérêts étrangers dans les hydrocarbures obtenant ainsi le contrôle de 51% des intérêts étrangers dans la production pétrolière, de 100% des réserves gazières et du réseau de transport des hydrocarbures. Le régime des concessions est aboli le 12 avril 1971⁹¹.

La nationalisation permet de donner à l'Etat algérien le contrôle des activités minières industrielles et bancaires dont la gestion a été confiée à une série de sociétés nationales créées en même temps. Elles sont organisées en grandes structures très concentrées qui sont placées en situation de monopole dans leur branche sur le marché intérieur et travaillent donc dans des conditions de non-concurrence⁹². Le *tableau n°16*, rend compte de la structure du secteur industriel algérien qui commence à se dessiner.

⁹⁰ SONATRACH : Société Nationale des Hydrocarbures. Rappelons que :

13-29 Juillet 1965 : accords pétroliers franco-algériens créant l'ASCOOP, la SONATRACH représentant la puissance publique algérienne comme partie au Contrat ;

14 Mai 1968 : extension du contrôle de l'Etat (par l'intermédiaire de la SONATRACH) à l'ensemble du marché algérien des produits pétroliers : 14 sociétés voient ainsi nationaliser leur réseau de distribution. (DESTANNE DE BERNIS G., 1970)

⁹¹ GOUMEZIANE S., 2003, *Le pouvoir des rentiers : Essai sur l'histoire de la rente et des rentiers des origines à nos jours*, Paris, Paris-Méditerranée, p.35

⁹² CHIGNIER A., 2009, « *Les politiques industrielles de l'Algérie contemporaine, le développement en faillite des relations entre Etat et appareil de production dans une économie en développement* », Lahouari ADDI (Sous la direction de), *Séminaire Économie Nationale du Monde Arabe*, UNIVERSITÉ LYON 2, Institut d'Etudes Politiques de Lyon.

Tableau n° 15 : Sociétés nationales créées entre 1968 et 1971

SONATRACH	Société Nationale des Hydrocarbures
S.N.S	Société Nationale de Sidérurgie
S.N.-SEMPAC	Société Nationale des Semoulerie, de Fabriques Alimentaires, Couscous
E.M.A	Société Nationale des Eaux Minérales
SONITEX	Société Nationale des Industries Textiles
S.I.A.C.	Société Nationale des Industries Algériennes de la Chaussure
S.N.C.G	Société Nationale des Corps Gras
SO.AL.CO.	Société Nationale des Conserveries Algériennes
SOGEDIS	Société de Gestion et de Développement des Industries de Sucre
SONAREM	Société Nationale de Recherches et d'Exploitation Minières
V.A.N.	Société Nationale des Industries du Verre
T.A.L.	Société Nationale des Tanneries Algériennes
E.N.A.R.E.C.	Société Nationale des Entreprises de Récupération
S.N.T.A.	Société Nationale des Tabacs et Allumettes
S.N.-METAL	Société Nationale de Construction Métallique
SONELEC	Société Nationale de Construction Electrique
S.N.I.C	Société Nationale des Industries Chimiques
SONACOME	Société Nationale des Constructions Mécaniques
S.O.N.A.C.	Société Nationale de Confection
SONELGAZ	Electricité et Gaz d'Algérie
S.N.E.R.I.	Société Nationale d'Etudes et de Réalisations Industrielles
S.O.N.I.C	Société Nationale de l'Industrie de la Cellulose
S.N.M.C	Société Nationale des Matériaux de Construction
S.N.L.	Société Nationale des Lièges
S.N.E.D.	Société Nationale d'Edition et de Diffusion
S.N.I.B.	Société Nationale des Industries du Bois
S.N.T.R.	Société Nationale des Transports
S.N.C.F.A.	Société Nationale des Chemins de Fer Algériens
C.N.A.N.	Compagnie Nationale Algérienne de Navigation

Source : DESTANNE DE BERNIS G., 1970, p. 27

De point de vue spatial, dès 1963-1964, les premières unités industrielles avaient pour but de réduire les déséquilibres régionaux marqués par une concentration littorale de l'appareil industriel (à Alger, Oran et Annaba). Créées dans le cadre d'un programme d'urgence, elles ont été implantées à El Asnam (conserveries), El khemis (sucrierie) et plusieurs unités dans le secteur du textile à Batna, Constantine, Draa Ben Khedda et Es Senia ou de chaussures à Sétif, Tébessa, Sidi Bel-Abbès et Mascara.

Durant la première période sous Boumédiène (1967-1973), autre le renforcement de la région algéroise (développement de zone industrielle de Rouiba et la création du complexe de Sidi Moussa) et Arzew (exportation de pétrole, usine d'engrais azotés et raffinerie), une usine d'engrais phosphatés a été créée à Annaba, un pôle industriel à Skikda, avec le développement du secteur textile à Dra Ben Khedda, Oued Tletat, El Kerma, Batna et Constantine.

La seconde phase des réalisations industrielles (1974-1979), dans le cadre du 2^{ème} Plan quadriennal (1974-1977) ayant pour objectif de décongestionner la frange littorale héritée de la première décennie de l'Indépendance, en se basant sur deux éléments structurants ; les localisations industrielles, et les découpages administratifs. Ainsi, presque toutes les villes petites (Berrouaghia, Nedroma, Souk Ahras, Aïn Beida,...) et moyennes (Mostaganem, Saïda, Bejaia, Guelma), rurales (Aïn Kebira, Oum Djerane), ont accueilli de grosses unités de production. Les villes du Sud, telles que Ghardaïa, Sersou, Hodna, ou encore dans le Sahara (Touggourt), se sont également dotées de zones industrielles.

La critique de la période Boumédiène fut très sévère. Parmi les plus sévères, on retient celle de G. DE VILLIERS qui parle d'une illusion selon laquelle on pourrait « acheter le développement », en expliquant *que les responsables algériens aient succombé à une telle illusion qui peut paraître, selon lui étrangement naïve.*

Il poursuit plus loin, que *l'idéologie* du régime, Boumediène est celle d'un pouvoir d'Etat qui, doté d'un projet politique (dont la caractéristique centrale est le nationalisme) et appliquant une certaine stratégie (axée sur la démarche des *industries*

industrialisantes), *croit pouvoir, en mobilisant ses moyens financiers, plier à sa volonté les agents économiques particuliers, tant étrangers que nationaux, en imposant à leur action un cadre institutionnel et juridique contraignant*. Dans le cas des relations avec les firmes étrangères, cette problématique conduit à un effort vain et paradoxal pour obtenir de ces firmes qu'elles se comportent en agents responsables et dynamiques du développement national de leur partenaire.

La stratégie de développement consistait à investir la rente pétrolière dans la construction d'un État industriel moderne, vu comme la condition nécessaire et suffisante de l'indépendance économique. Les objectifs de cette politique n'ont pas été atteints pour différentes raisons.

D'abord, le choix des « *industries industrialisantes* » motivé par les ressources financières que dispose L'État central par la rente pétrolière et le contrôle de l'industrie nationale, mais aussi par les moindres coûts en énergie pour un pays producteur d'hydrocarbures.

Or, durant cette période, les prévisions des plans sont largement dépassés (soit 175% des investissements prévus), bien que les programmes d'investissements dans l'industrie, étaient énormes ; L. GARON (1994), les qualifie de « *démesurés* » : la part de l'investissement représenta 40% du produit national brut durant la décennie 1970 et elle dépassa même les 50% en 1977⁹³.

En outre, ces investissements massifs ne se traduisent pas dans la production ; à la veille du plan quadriennal (1974 – 1977), le reste à réaliser dépasse les 70 % des prévisions, alors que, les prévisions d'investissements industriels hors hydrocarbures cumulés du plan triennal et des deux plans quadriennaux s'élèvent à 39,4 milliards de dinars et les investissements réalisés approchent les 70 milliards de dinars. (*Tableau n°16*)

⁹³ GARON L., 1994, « Crise économique et consensus en État rentier : le cas de l'Algérie socialiste (Note) », *Études internationales*, vol. 25, n° 1, 1994, p. 25-45.

Tableau n° 16 : Part de l'industrie dans la structure des investissements (en milliards de DA)⁹⁴

	Prévisions		Réalizations	
	Volume	(%)	Volume	(%)
Plan triennal (1967 – 1969)	5.4	59.6	4.91	53.6
1^{er} Plan quadriennal (1970 – 1973)	12.4	44.6	20.8	57.2
2^{ème} Plan quadriennal (1974 – 1977)	48	43.5	74.15	61.2
Année 1987	55.65	59.4	32.5	61.7

Ensuite, le régime du président Boumediène a cherché à construire une économie indépendante, autocentrée, « cohérente et introvertie ». A ce niveau, DE VILLIERS G. signale que *cette politique a abouti, dans une large mesure, à un échec : du fait de progrès peu concluants sur la voie de l'autonomie technologique, de la faible productivité des nouvelles installations industrielles, du développement très inégal des secteurs de production, de la crise profonde de l'agriculture, la dépendance du pays s'est reproduite et aggravée au cours des années soixante-dix.*

La dépendance à l'étranger est multiforme, selon BRAHIMI A. (1992) les investissements massifs permettent en effet de recourir à l'assistance technique étrangère et à l'importation de technologies. En voulant se mettre au niveau du marché mondial, les industries algériennes ont privilégié des contrats « clé en main » signés avec des firmes étrangères qui relèvent plus du commerce que du transfert de technologie. N'ayant pas investi dans la production endogène de ses technologies, l'Algérie s'inscrit durablement dans la dépendance technologique à l'égard des firmes étrangères. D'autre part, en ayant massivement recours aux sociétés d'engineering étrangères, les entreprises algériennes perdent la maîtrise de leur développement industriel. Cette dépendance technologique et technique se double inévitablement d'une dépendance commerciale, les équipements nécessaires au modèle de production développés par les sociétés étrangères n'étant pas produits en Algérie. Ainsi les importations de matières premières et demi-produits et de bien d'équipements représentent 64,33% du volume des importations nationales. Le résultat de ces dépendances est un déficit cumulé de la balance commerciale de 53 milliards de DA sur la période 1967-78³³.

⁹⁴ BOUZIANE S., Source : MPAT (1980),

Selon le modèle DE BERNIS (1970), « *une politique d'industrialisation n'est efficace que si elle constitue l'axe central de toute la politique économique du pays dans l'ensemble de ses secteurs* ». Une condition qui a été prise en compte dans le projet algérien, selon un schéma global : *Révolution industrielle, Révolution agraire, Révolution culturelle*. L'articulation avec le secteur agricole est l'une de ses composantes maîtresse. *C'est la condition de la transformation des rapports sociaux, d'une meilleure redistribution des revenus au profit des couches rurales*. Or si un effort cohérent et puissant a été effectué dans le domaine de l'industrie, il ne semble pas que la politique menée dans les autres secteurs soit toujours efficace, voire cohérente avec ce projet d'industrialisation⁹⁵.

A.1.2. La période suivante : À partir de 1980

La période qui suit la disparition de Boumédiène veut être, par conséquent, *une période de redressement ou de restructuration*. On vise à *une meilleure gestion de l'appareil hérité*⁹⁶. Les orientations du plan quinquennal (1980 – 1984) déterminent les objectifs de la restructuration économique. Elle « *a pour finalité la satisfaction grandissante des besoins de l'économie et des citoyens par : l'amélioration des conditions de fonctionnement, une plus grande maîtrise de l'appareil de production et l'obligation de résultats des activités des entreprises au regard des objectifs assignés par la planification nationale* »⁹⁷. Ces réformes visent à mieux faire fonctionner le système hérité et touchent en particulier les aspects organisationnels de tous les secteurs.

Dans le *secteur agricole*, on continue dans la *vision politique précédente d'intégrer le monde rural dans le processus de développement national*. La réforme concerne la création des Domaines Agricoles Socialistes par fusion des exploitations relevant de l'État (domaines autogérés et Coopératives de production de la Révolution Agraire ou CAPRA), et dès 1983, l'État autorise « *l'Accession à la propriété foncière agricole* » afin de mettre en valeur les régions de faible densité (Hautes Plaines et surtout le Sahara).

⁹⁵ DESTANNE DE BERNIS G., 1970, « L'économie algérienne depuis l'indépendance », In. *Études sur les économies maghrébines*, Grenoble, pp. 14 – 38.

⁹⁶ MUTIN G., 1997, « Le contexte économique et social de la crise algérienne », Manuscrit auteur, publié dans *La crise algérienne : enjeux et évolution*, p.17

⁹⁷ Plan quinquennal (1980 – 1984)

Dans le *secteur industriel*, on enregistre un infléchissement de la politique industrielle ; aucun nouveau projet n'est lancé. L'industrialisation n'est pas remise en cause, c'est plutôt, le style d'industrialisation adopté. En effet la taille importante des complexes industriels entraîne peu d'économies d'échelle et des coûts liés à la macrocéphalie d'une bureaucratie interne qui ne participe pas directement au processus de production.

La réforme industrielle *devrait tendre à assurer au tissu industriel la trame fine qui lui manque et à mieux insérer l'industrie dans l'espace*. Elle consiste à multiplier les petites et moyennes unités dans les villes moyennes avec une promotion des projets gérés par les collectivités locales dont les missions sont plus précises est adopté. Le nombre d'entreprises publiques passe de 71 entreprises en 1980 à 450 à la fin de l'année 1982⁹⁸ ; le secteur de l'industrie compte à lui seul 126 entreprises en mai 1983⁹⁹. SONATRACH, une des plus grandes *sociétés nationales devenues des monstres à gérer* a été scindée en 13 sociétés.

Le bilan de cette deuxième phase est également négatif. G. Mutin parle *d'une période de désinvestissement*, durant laquelle l'économie algérienne entre en pénurie. Le primat de la production cède le pas au primat de la consommation. Un échec flagrant pour une économie qui voulait être indépendante et introvertie, puisqu'on a massivement recours aux importations *tant que la rente pétrolière encore abondante le permet*.

Outre l'importation, financée par l'endettement de l'État et la rente pétrolière, se développe un important phénomène d'importations frauduleuses qui dépassent largement les 50 % du total officiel¹⁰⁰. Mais aussi la généralisation de la corruption dans le circuit de la rente pétrolière évaluée à quelque 23 milliards de \$ au cours des dernières années¹⁰¹. G. Mutin remarque que pour chaque opération avec l'étranger est l'occasion de pots de vin importants, de détournements et d'enrichissement rapide.

⁹⁸ BRAHIMI A., 1992, *Stratégies de développement pour l'Algérie*, Paris, Economica, p. 425

⁹⁹ SADI N.-E., 2005, *La privatisation des entreprises publiques en Algérie : Objectifs, modalités et enjeux*, Paris, l'Harmattan.

¹⁰⁰ MAHIOU A. et HENRY JR, *Où va l'Algérie ?*, Paris, Karthala-IREMAM, 2001, p. 133

¹⁰¹ Selon un ancien premier ministre, MUTIN G., 2001, *Op., cit.*

Il faut ajouter que le redressement du secteur industriel au cours des années 1980 est largement artificiel puisque les productivités du travail et du capital demeurent largement inférieures aux standards internationaux et que leurs fonds sociaux émanent des Banques publiques et du Trésor largement endettés et dont la solvabilité ne repose que sur la production d'hydrocarbures et le faible coût du crédit international. Ainsi, *l'Algérie se trouve en 1985, prise au piège de 4 dépendances : le prix du pétrole et ses fluctuations, les importations alimentaires, les transferts technologiques et l'endettement extérieur.*

A.1.3. Tendances actuelles

Depuis 1989, les taux de croissance sont négatifs (- 4,4% en 1996). La chute du prix des hydrocarbures de 30\$ à 10\$ le baril suite au contre-choc pétrolier de 1986 et la crise de l'endettement qui provoque la fermeture progressive des marchés financiers internationaux à l'Algérie. L'État n'a plus les moyens de subventionner un secteur (l'industrie) qui n'est toujours pas parvenu à dégager des capacités d'autofinancement. A cette crise économique s'ajoute une crise politique suite au coup d'État de l'Armée après les résultats des élections parlementaires de 1991 qui voient le Front Islamique du Salut en tête du gouvernement. Il en découle la « décennie noire » de guerre civile, avec toutes ses conséquences (destructions, transports peu sûrs), sur plusieurs branches d'activités.

Devant cette situation particulièrement grave, il devient évident d'apporter des réformes au système. Elles consistent à la mise en place d'autonomie du secteur public qui s'apparente à un désengagement de l'État et la fin de tout public par l'institution de la privatisation des entreprises publiques et la libéralisation de l'économie.

Si le code des investissements de 1993 encourage les entreprises privées nationales et le partenariat avec les entreprises étrangères. En effet, la libéralisation du commerce extérieur est profondément engagée et a permis l'émergence d'une nouvelle catégorie d'agents économiques. Ainsi les importations de 1996 (10 milliards de \$) ont été réalisées par 25 000 opérateurs privés et seulement 300 entreprises publiques (MUTIN G. 1997). La privatisation quant à elle se déroule selon des normes particulières, en plusieurs phases *hésitantes*. Vers la fin des années 1980, on parle de l'« autonomie » du secteur public. Il s'agit de la privatisation des entreprises publiques instituée par la loi d'orientation Economique de 1988. Elle consiste à une privatisation

des formes de gestion puisque l'État reste propriétaire des Entreprises Publiques par le biais des fonds de participation mais ce qui a changé le statut juridique de l'entreprise en lui donnant une personnalité morale distincte de l'État. L'Etat est encore omniprésent, c'est le propriétaire du capital, il doit intervenir pour compenser les déficits, soit par des subventions, soit par la création d'un fond de garantie, soit par un plan national de restructuration aboutissant à la dissolution de l'Entreprise Publique. Le contrôle de cette dernière relève du conseil d'administration pour la gestion à moyen terme alors que la direction générale se charge du contrôle opérationnel. A. BRAHIMI précise que « *ce qui semble avoir changé c'est seulement la forme d'intervention de l'État à travers les sociétés financières-écran que sont les fonds de participation ainsi que les fonds de garanties alimentés par les fonds, donc par l'État* »¹⁰².

En 1989, l'institution de la loi de libéralisation des prix (de juillet 1989) ayant pour objectif d'affaiblir le marché parallèle, et de permettre aux Entreprises Publiques Economiques de s'autofinancer afin de réduire la pénurie par une hausse de la production. Dans le domaine de l'industrie, l'objectif est de passer progressivement des prix plafonnés aux prix à marges plafonnées et enfin aux prix déclarés. En 1992, seul quatre produits sont encore soutenus par l'État : le lait, la farine, la semoule et le pain¹⁰³.

Enfin, la Constitution de février 1989 met en valeur l'investissement privé en apportant les premières garanties pour le capital privé. Dans son article 49 « *La propriété privée est garantie, le droit d'héritage est garanti* ». Et l'article 20 prévoit que « *l'expropriation ne peut intervenir que dans le cadre de la loi. Elle donne lieu à une indemnité juste et équitable* ».

Ce n'est qu'à partir de 1996-1997 que le processus de privatisation se met réellement en place, afin de répondre aux exigences du FMI qui fixe le bouclage des privatisations à fin 1999. Deux organes décisionnels spécifiques se sont alors mis en place ; le Conseil National de Privatisation (CNP) et la Commission de Contrôle des Opérations de Privatisation.

¹⁰² BRAHIMI A., 1992, *Stratégies de développement pour l'Algérie*, Paris, *Economica*, p.425

¹⁰³ GOUMEZIANE S., 1994, *Le Mal Algérien : Economie politique d'une transition inachevée, 1962-1994*, Paris, Fayard, p. 307

A.2. Maroc et Tunisie : Modèle libéral du développement

Contrairement à l'Algérie qui a opté pour *le modèle de la planification impérative et socialiste*, la Tunisie a eu recours au *modèle de la planification indicative et libérale*¹⁰⁴. En effet, si en Algérie, le rôle du secteur privé est resté ambigu jusqu'à l'avènement du plan quinquennal (1980-1984), en Tunisie, depuis la crise de 1969¹⁰⁵, il est considéré comme devant jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs inscrits dans le Plan et la promotion du secteur privé s'est affichée dans les orientations du IV^{ème} Plan quadriennal de (1972-1976). Néanmoins, on doit rappeler la période des années soixante caractérisée par une politique «socialiste», déclarée au Plan *Perspectives décennales* (1962-1971) dont le préambule affirme que « ... la Tunisie opte résolument pour le socialisme »¹⁰⁶.

Ces perspectives décennales visent à *décoloniser l'économie nationale par l'intégration du secteur colonial et la « tunisification » des enclaves demeurées étrangères*¹⁰⁷. Le processus s'est engagé ainsi, pendant les premières années de l'Indépendance (1956-1961), et concerna notamment :

- La nationalisation des services de base : chemins de fer, ports, production et distribution d'eau, d'électricité et de gaz qui faisaient auparavant l'objet de concession ;
- Le rachat d'une part (la moitié) du capital des entreprises minières permettant d'exercer un contrôle sur les sociétés de transformation;
- La création de l'Institut d'émission tunisien (la Banque Centrale de Tunisie) et une monnaie nationale (le dinar) en remplacement du franc français, ainsi

¹⁰⁴ BEN AÏSSA M.-S., 1982, « L'idéologie de la planification et son effectivité en Algérie et en Tunisie : Bilan et perspectives », Thèse d'Etat en Droit. Faculté de Droit et de Sciences politiques et économiques, Tunis.

¹⁰⁵ Suite au renversement du premier ministre M. Ahmed Ben Salah. Il fut arrêté, jugé par la Haute Cour pour trahison et condamné à dix ans de travaux forcés. (BEN ROMDHANE M., 2007)

¹⁰⁶ Plan : Perspectives décennales (1962 – 1971)

¹⁰⁷ Tous les secteurs économiques est financiers étaient entre les mains d'intérêts français (Agriculture : le cinquième des superficies cultivables étaient possédés par des exploitants européens et par quatre sociétés financières anonymes, Production minière : mines de phosphate, les gisements de minerai de fer, de plomb et de zinc, salines qui sont tous propriété ou sous le contrôle de grandes sociétés françaises, trois-quarts la production et de la distribution d'électricité, de gaz et d'eau potable dominées par deux grandes sociétés métropolitaines, du système bancaire, totalement contrôlé par des succursales et des filiale d'établissements métropolitains et coloniaux,...etc.)

que trois grandes banques tunisiennes, avec la *tunisification juridique* de la plupart des agences ou succursales des banques métropolitaines¹⁰⁸.

A.2.1. Etat-entrepreneur et promotion du secteur privé

Jusqu'à 1969, l'État tunisien est omni-intervenant dans tous les secteurs économiques. *Il va canaliser les actions du secteur privé en lui soustrayant les activités commerciales et en l'orientant vers l'industrie et le tourisme.*

Ainsi la politique de l'État *en matière commerciale*, peut se résumer dans cet extrait de l'entretien d'Ahmed Ben Saleh¹⁰⁹, avec Marc NERFIN¹¹⁰. Il disait en guise de justification : *«Le Tunisien n'était pas porté sur l'investissement, il était resté, comme au temps des Phéniciens, un négociant. Il négocie n'importe comment, mu par le désir de s'enrichir rapidement. Pas d'investissements ! Où est parti tout l'argent qu'ont gagné tous les importateurs de Tunisie, tous les exportateurs, tous ceux qui avaient un monopole plus ou moins réel? Où est parti leur argent, depuis tant d'années qu'ils gagnaient de l'argent? Qui avait construit quelque chose? Qui avait créé une entreprise? Rien du tout, pas d'industrie, pas de manufacture, rien.*

... Il fallait dégager l'épargne pour l'investissement, c'est l'aspect économique de la chose et, surtout, il fallait changer les mentalités, faire du Tunisien non plus le négociant rapide et superficiel qui s'enrichit pour faire n'importe quoi avec son argent, mais l'important était de faire en sorte qu'il devienne producteur et non plus l'intermédiaire ou le courtier ou le revendeur...»¹¹¹.

L'État va procéder à la nationalisation de la quasi-totalité du commerce extérieur et du commerce de gros. A l'échelle nationale, il va créer, des Offices et Sociétés nationales, dotés de prérogatives étendues et détiennent un monopole d'importation et d'exportation pour chaque secteur de production, tels que l'Office du commerce de la

¹⁰⁸ BEN ROMDHANE M., 2007, « Commerce et stratégies de développement : Le cas tunisien », Centre Africain de Politique Commerciale, CAPC (Travail en cours), N° 53, Janvier 2007, p.42

¹⁰⁹ Ahmed BEN SALEH : Chargé, en 1961, de la planification et des finances. Il prépare un plan, les Perspectives décennales (1962-1971). Démis de ses fonctions ministérielles en septembre 1969, accusé d'avoir abusé de la confiance du président. Il est traduit devant la Haute Cour et condamné en mai 1970 à dix ans de travaux forcés. Il s'évade de sa prison de Tunis le 4 février 1973 et passe en territoire algérien. Il est gracié par Ben Ali en mai 1988.

¹¹⁰ Marc NERFIN, 1974, «Entretiens avec Ahmed Ben Salah». Collection MASPERO, Paris, pp. 63-64/ BEN ROMDHANE M. en fait référence (2007)

¹¹¹ Entretien d'Ahmed BEN SALEH avec Marc NERFIN, BEN ROMDHANE M., 2007, Op. cit. p. 2.

Tunisie (OCT) qui se substitue aux importateurs privés pour l'importation de certains produits de grande consommation (le sucre, le thé, le café, le poivre), l'Office national des textiles, l'Office national de l'huile (ONH), l'Office national des céréales, la Société tunisienne des industries laitières,...etc.

A l'échelle régionale, une Société régionale de commerce (SRC) est créée dans chaque gouvernorat, destinée à se substituer aux anciens grossistes. Ces derniers détenaient jusque là (1961) le commerce d'import-export et le commerce de gros. Selon M. BEN ROMDHANE, ils étaient de l'ordre de *quelque cent à deux cents commerçants qui réalisaient des profits importants grâce à la politique de contingentement et de monopolisation des quotas.*

Dans le secteur industriel, l'intervention de l'Etat se fait à trois titres¹¹² :

- comme maître d'œuvre dans les secteurs clés qui forment la base de l'industrie tunisienne. (Ahmed Ben Saleh). Ces secteurs clés concernent les domaines de l'énergie, des transports, de l'alimentation en eau industrielle qui vont déterminer le prix de revient de la plupart des industries, mais également ceux où la réalisation de projets dépasse de toute évidence les possibilités de l'initiative privée en raison de l'importance et de la variété des facteurs à combiner pour leur mise en œuvre.
- comme partenaire associé aux capitaux privés pour la création de nouvelles industries; et intervient à travers la fourniture d'une partie du capital nécessaire ou de l'assistance technique.
- en tant que détenteur de l'autorité, pour décourager certains investissements et en encourager d'autres par le jeu de la législation, de la fiscalité et du crédit¹¹³. L'État procure des avantages fiscaux et financiers dont pouvait bénéficier certaines entreprises.

C'est dans le secteur touristique que profita la promotion privée mais l'intervention de l'Etat a été tout de même considérable. L'aide de l'État a représenté près du cinquième de l'investissement dans ce secteur (18,8%). M. BEN ROMDHANE

¹¹² Plan : Perspectives décennales (1962-1971)

¹¹³ Plan : Perspectives décennales (1962-1971)

souligne également le rôle de *démonstration* qu'exerce l'Etat à l'époque, à l'égard du secteur privé en prenant en charge lui-même les fonctions d'hôtelier et en fournissant la preuve de la rentabilité financière de la branche. *Une fois la confiance des promoteurs privés gagnée, l'État s'en est retiré.* (BEN ROMDHANE M. 2007)

Le secteur agricole, quant à lui, a été mis en second plan, après l'indépendance, notamment pendant la période 1962 – 1969 : *période de la politique de « socialisme destourien »* basé sur le système coopératif, sous le gouvernement de Ben Saleh avec le soutien de l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (U.G.T.T.)¹¹⁴. Le rôle assigné au secteur agricole est de fournir un « *surplus* » à mobiliser pour financer le processus de développement basé sur l'industrialisation, au moyen de création de pôles régionaux *sensés avoir des effets d'entraînement sur les autres secteurs et sur les régions avoisinantes.*

L'intervention de l'État se manifestait, d'abord, en 1964 par la nationalisation de toutes les terres coloniales (environ 800 000 hectares). Ensuite, afin de généraliser la planification dans l'agriculture, il s'attaquait à la bourgeoisie agraire tunisienne qui se trouvait encore en possession de 700 000 hectares, puisque jusqu'en 1968, seulement 38% des terres cultivées dans le secteur contrôlé sont dominé par les coopératives.

Enfin, en janvier 1969, *Ben Salah entièrement appuyé par le président Bourguiba, malade et qui lui faisait pleinement confiance, annonce une véritable réforme agraire qui devrait entraîner à brève échéance la collectivisation totale de l'agriculture tunisienne* à l'aide de l'Union nationale de la coopération (U.N.C.). Ainsi, à la fin d'août (8 mois après), en atteignait 4 700 000 hectares, répartis entre 1 994 unités coopératives de production, alors qu'elles étaient de l'ordre de 1 700 000 hectares qui avaient été organisés en coopératives en six ans (1962 – 1968). (GAGNON G., 1974)

Cette politique s'est soldée par un échec global pour marquer ainsi la fin de l'expérience «*socialiste*». Elle a eu pour conséquence, étant donné son caractère technocratique un mécontentement grandissant, voire des révoltes suite au soulèvement des petits paysans contre le gouvernement. Restant à l'écart, les petits paysans, disait G. GAGNON (1974) *avec ou sans terre, le secteur moderne, privé, public, ou coopératif,*

¹¹⁴ GAGNON G., 1974, « Coopératives, politique et développement », *Revue Sociologie et sociétés*, vol. 6, n° 2, novembre 1974, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 87-100.

refuse maintenant d'intégrer. La culture se concentre entre les mains des possesseurs de matériel et de capitaux qui sont les seuls à recevoir une aide de l'État. Le petit paysan en est réduit au sous-emploi à la campagne, au chômage urbain ou à l'émigration vers la France ou l'Allemagne, qui prend des proportions importantes depuis 1969.

Après la liquidation de Ben Salah, une réforme profonde des structures a été mise en place en réaffirmant la place importante du secteur privé dans l'agriculture mais aussi dans le commerce de gros et de détail et en mettant l'accent sur le développement d'une économie de marché *plus rattachée au système capitaliste mondial, par le développement des ressources minières, de l'industrie et du tourisme.* Une politique argumentée dans le discours du nouveau premier ministre Hédi Nouira : « *respectueuse du marché, la planification tunisienne l'est parce que la loi du marché est considérée par l'idéologie officielle comme l'un des ressorts déterminants de la vie économique*¹¹⁵ ».

A.2.2. La libéralisation de l'économie : À partir de 1969 (et 1960 au Maroc)

A partir du début des années 1970, la planification choisie est basée sur la promotion du secteur privé qui *va être appelé à devenir un agent important dans l'exécution des objectifs du Plan et dans l'activité économique en général*¹¹⁶. *La même conception qui continue sous le gouvernement suivant de M. M'Zali*¹¹⁷, et n'a jamais été remise en question depuis.

¹¹⁵ Cf. Hédi NOUIRA, discours-programme à l'Assemblée nationale, le Bardo - le 17 novembre 1970, in Discours, T.1 1964-1971, publication du Secrétariat d'Etat à l'Information, 1977. (**Hédi NOUIRA** : Premier Ministre (1970 – 1980). Suite à la crise de 1969, Bourguiba le nomme, alors Premier Ministre le 2 Novembre 1970 et le charge de réformer l'économie nationale, afin de sortir le pays de la doctrine socialiste Ben Salah. Le 23 Avril 1980, Mohamed M'ZALI le remplace).

¹¹⁶ Cf. Hédi Nouira, Discours, 17 novembre 1970, précité.

¹¹⁷ **Mohamed M'ZALI** : Il est promu à plusieurs postes ministériels : Ministre de la défense (1968 – 1969), Ministre de la jeunesse et des sports (1969 – 1970), Ministre de l'Education nationale (1971 – 1973) et (1976 – 1980), Ministre de la santé publique (17 mars 1973 – 31 mai 1973), Ministre de l'intérieur (7 janvier 1984 – 28 avril 1986), sa nomination en tant que premier ministre le 23 avril 1980 fut suite à la maladie de Hédi NOUIRA et la crise politique (opposition entre le régime bourguibien et L'U.G.T.T).

M'Zali a été évincé le 8 Juillet 1986. il quitte le pays dans la clandestinité pour rejoindre la France par le territoire algérien. Le 2 Avril 1987, il est condamné à une lourde peine de prison par la Haute Cour pour « abus de biens sociaux et enrichissement illégal ». Le 5 août 2002, la Cour de Cassation annula la condamnation, permettant à l'ancien premier ministre de retourner au pays. Le 23 Juin 2010, Mohamed M'ZALI est décédé à l'âge de 85 ans. (Abdelmajid HAOUACHI, 2010, « Mohamed M'ZALI tire sa révérence » in *REPERES Maghrébins (Magazine mensuel d'informations générales) : Fin des nationalités et du nationalisme*, N°04, Juillet 2010, pp. 13 – 14)

On trouve ainsi, cette politique clairement affirmée dans les orientations du IVème Plan de développement économique et social (1972-1976). «Pendant la première décennie, le secteur public -État et entreprises publiques- a réalisé les $\frac{3}{4}$ du total des investissements. Cette prédominance du secteur public peut s'expliquer pendant cette phase d'apprentissage où le manque de cadres et d'entrepreneurs dans le secteur privé est évident. *Elle ne se justifie plus aujourd'hui....* «... La correction qui sera introduite pendant la Seconde décennie (les années soixante-dix) est d'arriver à une répartition moyenne mettant 60% (au lieu de 72% pour la Première Décennie) des investissements à la charge du secteur public et 40% à la charge du secteur privé¹¹⁸».

Outre la promotion du secteur privé et des industries exportatrices avec la persistance d'une protection élevée des industries de substitution aux importations, le second trait majeur qui a caractérisé les réajustements introduits est l'intervention sélective et ponctuelle de l'Etat chaque fois que la « *sécurité économique* » de la nation se trouve menacée suite à la défaillance de l'initiative privée¹¹⁹.

Déchargé d'une partie des activités économiques au profit du secteur privé, l'Etat s'est occupé des découvertes d'hydrocarbures et de phosphate notamment (la région de Gafsa et Gabès qui devient une grande ville industrielle). Il a engagé également, de considérables investissements dans les infrastructures de base (hydraulique, électricité, assainissement, construction, agrandissement et aménagement de ports et aéroports, aménagement de zones industrielles et de zones touristiques à Sousse et Monastir ainsi qu'à Jerba, etc...). (BEN ROMDHANE M. 2007)

Quant au premier aspect concernant la politique industrielle ayant pour objectif de s'insérer sur les marchés extérieurs affirmée dans la Déclaration gouvernementale du 17 novembre 1970 justifiée par « *la proximité de la Tunisie de l'Europe, son association au Marché commun et le début de développement industriel réalisé jusqu'à présent, rendent possible une politique plus vigoureuse destinée à susciter des investissements destinés exclusivement aux marchés extérieurs* ». Un ensemble de mesures est alors, mis en place en faveur des industries exportatrices, notamment avec la loi du 27 avril 1972 qui leur accorde des avantages particuliers sous forme d'allègements fiscaux. Elle

¹¹⁸ IVe Plan de développement économique et social 1973-1976. Ministère du Plan, 1972, pp. 8 - 9

¹¹⁹ Cf. Hédi NOUIRA. « L'Etat économique », Le Bardo, le 27-7-1973, in Discours, public. du Secr. d'E. à Tunis, T.111, p. 319.

prévoyait des incitations fiscales à l'exportation aux profits des entreprises travaillant exclusivement pour l'exportation dites «*totalelement exportatrices*» (qui doivent réaliser au moins 70% de leur chiffre d'affaires à l'exportation), et celles dites partiellement exportatrices. Pour les premières, elles bénéficiaient des avantages fiscaux en matière d'impôts directs et indirects sous forme d'exonération totale ou de réduction pour une période pouvant aller jusqu'à vingt ans. Quant aux secondes, elles bénéficiaient d'une imposition à un taux réduit (à dix pour cent pour les bénéfices résultant de la production exportée, ou la suspension de la taxe sur les chiffres d'affaires frappant les achats effectués localement). En plus des assouplissements administratifs en remplaçant la demande d'agrément industriel par une déclaration transmise à l'Administration sous couvert d'une banque, et la substitution des protections tarifaires aux prohibitions et restrictions quantitatives d'importations «de manière à créer des pressions permanentes en vue de l'amélioration de la productivité de l'industrie nationale¹²⁰».

Ensuite la seconde loi 81-56 du 23 juin 1981 se rapportant aux investissements dans les industries manufacturières, suite à l'aggravation de la situation économique (dégradation de nombre d'indicateurs statistiques en particulier le commerce extérieur en raison des politiques marquant la course à la succession du Président Bourguiba, de plus en plus affaibli.

A l'occasion de la préparation du VII^e Plan, sous le nouveau gouvernement¹²¹, un nouveau code des investissements a d'abord été voté (loi no 81-56 du 23 juin 1981), s'efforçant de surmonter certaines lacunes du précédent (loi n° 74-14) sans que, pour autant, un changement complet de cap ait jamais été envisagé. Les encouragements aux investissements créateurs d'emplois ont été renforcés; des aides spéciales sont envisagées pour les entreprises qui font un effort particulier en matière d'intégration, la politique de décentralisation a été améliorée.

Il s'agit plutôt, selon P. SIGNOLES¹²² d'une *stratégie plus fine* dans le cadre du VII^e Plan, qui envisage « *d'identifier tous les demi-produits qui peuvent être fabriqués localement et d'encourager les entreprises existantes à les produire ; éventuellement, en erer de nouvelles pour ce faire ; fixer un « seuil minimum » pour le taux d'intégration,*

¹²⁰ Rapport du budget économique pour l'année 1972, publié en septembre 1971. (BEN ROMDHANE)

¹²¹ M. M'ZALI remplace Hédi NOUIRA à la tête du gouvernement, le 23 Avril 1980.

¹²² SIGNOLES P., « Industrialisation, urbanisation et mutations de l'espace tunisien »

*variable selon les branches, renoncer à protéger les entreprises se limitant à un simple montage et s'apparentant à un commerce déguisé ; modifier la politique douanière et celle du crédit pour aider au développement de certaines sous-branches de la métallurgie et de la mécanique »*¹²³.

Au niveau de la politique douanière, plusieurs ajustements ont été introduits avec l'institution d'un taux de droit de douane minimum de 6% sur les importations mises à la consommation, y compris les biens intermédiaires et les biens d'équipement industriel en 1982, et le relèvement des taux de droits de douane modulé suivant les produits en 1982 et 1983 et augmentation d'un demi-décime en 1984. La pression douanière *conçue comme un outil utilisé pour renflouer les caisses de l'État*, passa ainsi de 5% en 1981 à 10% en 1984. (BEN ROMDHANE, 2007)

Si la décennie (1970 – 1980) a vu la Tunisie connaître une croissance rapide (de l'ordre de 7,5% par an) et une grande aisance financière grâce à des découvertes pétrolières importantes accompagnées d'un boom, à une augmentation spectaculaire des *prix du phosphate et de l'huile d'olive, produits dont elle est l'un des plus grands exportateurs mondiaux, la seconde décennie (jusqu'à 1985)*, les taux de croissance sont de l'ordre de 4.5 % (1985) et 5.5 % (1984). J.-PH. BRAS (1985) rappelle néanmoins que ce dernier taux le doit principalement à une récolte céréalière exceptionnelle (20,8 millions de quintaux, contre 10,2 MQx l'année précédente) et à un certain redressement de l'activité touristique (avec une progression de 26,8 % des entrées de non-résidents, soit un total supérieur à deux millions de touristes).

Alors que le bilan de l'activité industrielle est encore plus contrasté, avec la confirmation de la dégradation de la situation dans les secteurs miniers et énergétiques, mais également un redressement pour les industries manufacturières, notamment le textile. En plus, « la régression de la part des entreprises privées (25 % en 1985 contre 38.4 % pour les entreprises publiques) qui *ne cadre pas avec les orientations de la politique économique qui favorisent l'initiative privée dans le souci de réduire l'intervention du secteur public dans le secteur concurrentiel* »¹²⁴.

¹²³ VII^e Plan de développement économique et social (1981 -1985).

¹²⁴ BRAS J.-PH. , 1985, « Chrono. TUNISIE », Editions du CNRS, *Annuaire de L'Afrique du Nord* Tome XXIV. pp. 698–744.

De point de vue spatial, la politique industrielle devait constituer le moyen le plus important pour la suppression des disparités héritées de la période coloniale. Ainsi, à l'appareil industriel localisé jusque-là dans les villes-ports de la façade orientale (Tunis, Sfax, Bizerte) ou les villes minières (Phosphates de Gafsa, minerai de fer de Djebel Djerissa au Kef), viennent se créer de nouvelles unités dans les villes intérieures grâce aux investissements massifs de la part de l'État tunisien. Les créations de cette première période d'économie planifiée ont concerné les villes de Béja (la sucrerie traitant la betterave), Kasserine (l'usine de pâte à papier), Tala (l'usine de marbrerie), Hajeb El Aïoun à Kairouan (le complexe lainier) et Tabarka (les agglomérés de liège et faïencerie). Mais aussi des villes littorales, telles que Gabès et Bizerte-Menzel-Bourguiba, ont profité d'une part très importantes des investissements de l'État.

Avec la privatisation de l'économie à partir de 1970, la localisation de l'appareil industriel a privilégié la bande littorale de la Tunisie orientale, de Bizerte jusqu'à Mahdia avec le renforcement du potentiel industriel de Gabès (industrie chimique). La ville de Zaghouan s'est dotée de nouvelles implantations en agro alimentaire.

Dans le secteur touristique, la Société Hôtelière et Touristique de Tunisie (SHTT créée en 1959) et la Société des financements touristiques (COFITOUR) ont permis la construction d'une série de Palace (Skanès Palace, Sousse Palace, Sahara Palace, Ulysse Palace...). Ensuite, avec le lancement des études de prospective et d'équipement des Zones Prioritaires, que cinq zones prioritaires d'aménagement touristique ont vu le jour : Tunis nord, Tunis sud, Hammamet-Nabeul, Sousse-Monastir, Jerba-Zarzis.

Quant au Maroc, en comparaison avec ses deux voisins (Algérie et Tunisie), a été le premier à opter pour une politique économique libérale à partir des années 1960-1961 *animée essentiellement par le désir de contribuer à l'extension et l'expansion du capitalisme privé, autochtone et étranger*. L'orientation des premières années de l'indépendance (officiellement en 1956) a été plutôt «*dirigiste*» caractérisée par l'affirmation *d'un certain capitalisme d'Etat*.

L'histoire économique du Maroc, depuis son indépendance peut être ainsi subdivisée en trois grandes périodes. La première phase (1956 – 1960-1961) est celle d'une « *politique volontariste* » très rapidement *abandonnée* pour une politique de « *développement protégé* » ou « *modèle de l'import substitution* », déclenchée à partir des années 1960-1961 et renforcé dans les années 70. La fin des années 1970, marquée par une détérioration de la situation macro économique (surendettement croissant, déficit budgétaire, chute du prix des phosphates) a conduit, dès le début des années 80, à un *revirement de sa politique de développement en faveur d'une grande ouverture économique*¹²⁵.

- 1^{ère} période : de 1956 à 1960-1961 : politique économique « *dirigiste* »

Au lendemain de l'indépendance, le Maroc se trouve dans une situation économique et sociale dramatique ; stagnation de l'économie traditionnelle, chômage et sous-emploi, médiocrité des conditions de vie aggravée par la pression démographique. Il s'engage alors, dès 1956 dans un processus de construction et de restructuration de son économie pour faire face aux impératifs de croissance par la mise en œuvre d'une politique de développement *capable de lui permettre d'accéder à l'indépendance économique*.

C'est l'Etat qui va prendre en charge cette tâche en jouant *le rôle de maître d'œuvre du développement*, dans le cadre d'une *politique tout à la fois nationaliste et socialisante*¹²⁶, défendue notamment par les représentants des forces politiques des gouvernements constitués entre 1956 et 1962, comme MOHAMED BERRADA, ancien ministre des finances et ensuite *la grande personnalité de L'UNFP, ABDERRAHIM BOUABID*¹²⁷ qui a dirigé longtemps, le ministère de l'économie et des finances.

La stratégie de développement économique avait comme objectifs premiers, l'édification des fondements du développement d'une économie moderne par la création

¹²⁵ ZAOUAL H., « Ombres et lumières sur l'économie du Maroc : Trajectoire et perspectives », Synthèse sur l'économie marocaine, *Groupe de Recherche sur les Economies Locales, GREL, Laboratoire de recherche sur l'Industrie et l'Innovation de l'Université du Littoral Côte d'Opale en France*.

¹²⁶ ROUSSET M., 2004, « Politique administrative et développement au Maroc 1956 - 2004 », Communication présentée au séminaire organisé par l'Union Internationale des Avocats. L'Association des Barreaux du Maroc et le Bureau de Marrakech, Marrakech les 7 et 8 mai 2004, p. 15

¹²⁷ PERRIN S., 2002, « Les entrepreneurs marocains : Un nouveau rôle social et politique face au Makhzen ? », Itinéraires, Etudes du développement n° 15, Octobre 2002, Institut Universitaire d'Etudes du Développement, p. 113

des infrastructures de base, la formation des cadres, la mise en place des institutions d'accompagnement (banques, organismes financiers spécialisés). Selon OVED G. (1961), l'Etat intervient simultanément dans trois directions¹²⁸: la réforme des structures agraires, l'accélération du processus de croissance industrielle basé sur une meilleure utilisation des forces productives et l'intensification de l'effort de formation du personnel qualifié et des cadres dans le souci de « *marocaniser* » les services publics et les postes de travail. En effet, la veille de l'indépendance, l'administration marocaine, compte moins de 3 % des cadres supérieurs marocains, 9 % des cadres principaux, 11 % des cadres secondaires. (Effectifs au 1er mai 1955 du personnel rémunéré sur le budget général (Etat) et les budgets municipaux. PERRIN S., 2002)

Cette phase de reconstruction, accompagnée par la mise en place des plans d'équipement et d'industrialisation (le Plan biennal 1958-1959), s'est traduite par une augmentation des dépenses publiques, notamment celles de fonctionnement. A l'exception des importants investissements dans l'appareil administratif, le volume de l'investissement global avait décliné dans des proportions considérables dans tous les secteurs économiques (l'indice de l'investissement en matériel et outillage est tombé de 100 en 1952 à 57 en 1960, en bâtiment pour les mêmes années de 100 à 45 et celui des travaux publics de 100 à 70, les investissements du secteur privé en 1959, représentaient environ, la moitié seulement du volume de l'année 1952¹²⁹). Cette chute avait comme conséquences, la quasi-stagnation ou la croissance très lente de la production intérieure brute, la baisse du niveau de l'emploi et l'aggravation du problème du chômage et du sous-emploi.

Face aux déséquilibres enregistrés durant cette période, l'Etat marocain, a dû revoir sa politique économique animée jusqu'ici par un certain capitalisme d'Etat. La nouvelle politique qui va se poursuivre jusqu'au années 1980 est plutôt *animée essentiellement par le désir de contribuer à l'extension et l'expansion du capitalisme privé, autochtone et étranger*¹³⁰. Elle s'est exprimée à travers la mise en œuvre de trois

¹²⁸ OVED G., 1961, « Problèmes du développement économique au Maroc », In Tiers-Monde, Tome 2 n°7, pp. 355-398.

¹²⁹ BELAL A.-A. & GOURRAM A., 1970, « L'économie marocaine depuis l'indépendance », Avril-Mai 1970, pp. 145 - 168

¹³⁰ Ibid., 1970.

Plans successifs : le Plan quinquennal (1960-1964), et les deux plans de stabilisation : le Plan triennal (1965-1967) et le Plan quinquennal (1968-1972).

- 2ème période : de 1960-1961 jusqu'à la fin des années 1970 : politique de « développement protégé » ou « promotion du secteur privé »,

A partir de 1960, le choix de la voie « libérale » de l'économie marocaine est affirmé dans tous les discours officiels. PERRIN S. (2002) évoque les arguments de l'ancien ministre des finances du royaume Mohamed Berrada, qui estime que « ce code [le code des investissements de 1960], de nature libérale, associé aux mesures de protection de l'industrie locale adoptées au cours de la même période, est à l'origine d'un processus d'investissements industriels qui va se déclencher quelques années après, dans le cadre du plan triennal (1965-1967). L'orientation délibérément libérale donnée à la politique économique nationale donnera naissance à une nouvelle catégorie d'entrepreneurs marocains provenant de diverses activités traditionnelles (commerce, agriculture, construction immobilière) pour investir dans des activités industrielles de substitution d'importation ».

Il s'agit alors d'une définition du *rôle d'incitateur dévolu à l'Etat* qui devrait contribuer être, par divers moyens à promouvoir les investissements privés, autochtones et étrangers, dans l'agriculture, l'industrie, et le tourisme. Les aides et encouragements sont prévus par des textes législatifs tels que le Code des investissements industriels (1961) étendu au secteur touristique, et le Code des investissements agricoles (1969).

En effet, les secteurs agricole et touristique ont été marqués par une part importante des investissements de l'Etat. Ils ont dépassé les prévisions du Plan (1960-1964) pour l'agriculture avec 864 millions de dirhams de crédits ouverts pour des prévisions d'un montant de 758 millions. Et le tourisme considéré depuis le Plan triennal (1965-1967), comme « *moteur de développement* » et une des principales priorités de la politique économique a bénéficié d'un montant de 760 millions de DH¹³¹, dont l'essentiel est à la charge de l'État permettant la réalisation des équipements et

¹³¹ Prévisions du Plan quinquennal (1968-1972), vol. 1, p. 47.

infrastructures touristiques dont l'hôtellerie par exemple passant de 12 000 de chambre d'hôtel, en 1965, à 20000 en 1967 et 22000 en 1968¹³².

Quant au développement industriel, comme le signalent BELAL A.-A. et GOURRAM A. (1970), *il est considéré comme un objectif qui prend rang après le développement de l'agriculture et du tourisme*. Ils reconnaissent plus loin, que le *bilan de l'industrialisation du Maroc depuis l'indépendance apparaît plutôt maigre*.

La progression industrielle, durant la période (1960-1965), fut seulement de 3,4%, alors que les prévisions du Plan quinquennal (1960-1964) étaient principalement axées sur l'industrialisation, avec un taux de croissance fixé à la production industrielle de 10 % (contre 6,5 % pour l'ensemble de l'économie).

Ceci est expliqué par l'abandon de la construction d'un complexe sidérurgique, les réticences de l'investissement privé, l'absence de transformation des structures agraires qui aurait permis un élargissement du marché intérieur, et le secteur privé qui n'a pas réalisé les investissements prévus à sa charge, sauf dans le textile malgré les incitations dont il a bénéficié (prime d'équipement de 15 à 20 % du montant de l'investissement, remboursement de droits de douane sur les équipements importés, diverses exonérations fiscales, amortissements accélérés, garantie de re-transfert du capital investi pour les investisseurs étrangers,... etc.)

A partir du Plan (1965-67), la volonté de développement industriel s'est infléchie, traduite par les orientations très limitées qu'il affirme. Elles se résument à « *l'amélioration de l'organisation du marché du travail, l'orientation des capitaux vers le financement des projets industriels et la définition des modalités d'intervention des pouvoirs publics* »¹³³.

Outre les incitations à l'investissement sous forme de codes des investissements dans les différents domaines d'activités : industrie, tourisme, agriculture,...etc., l'Etat, s'engage dans une politique de *marocanisation*¹³⁴ en 1973, afin de faire participer les

¹³² BELAL A.-A. & GOURRAM A., 1970, « L'économie marocaine depuis l'indépendance », Avril-Mai 1970, pp. 145 - 168

¹³³ Plan triennal (1965-67), BELAL A.-A. & GOURRAM A., 1970, *op. cit.* p.

¹³⁴ Elle oblige les étrangers, individus ou sociétés, à céder à des nationaux au moins 51 % ou capital de leur entreprise ou à s'associer avec des nationaux dans les mêmes conditions financières. Cette mesure ne concerne cependant pas le secteur du tourisme! ROUSSET M., 2002, *op. cit.* p.

nationaux à la croissance économique et qui visait l'instauration de la souveraineté économique nationale. Il s'agit des orientations du Plan (1973-77) qui prévoyait entre autre, la promotion diversifiée des exportations et la régionalisation de l'investissement industriel.

L'Etat assure également le contrôle et l'encadrement des activités économiques à travers la création des établissements publics en vue de pallier les carences du secteur privé. Il s'est engagé dans la formation d'un vaste secteur public désigné sous le nom d'offices, tels que l'Office de développement industriel, Office national des transports, Office interprofessionnel des céréales et des légumineuses, Office national du thé et du sucre,...etc.

Enfin l'Etat, se préoccupe de la production. Il possède, en 1980 460 entreprises publiques dans tous les secteurs (alors qu'elles représentaient une soixantaine en 1956) qui se présentent sous différentes formes. On trouve les grandes entreprises de service public : Office national des chemins de fer (ONCF), Office national de l'électricité (ONE), mais aussi sous la forme de sociétés avec deux variantes : les sociétés à capital entièrement public, ou les sociétés d'économie mixte (à capital public privé). Quant au secteur bancaire, il est entièrement dominé par l'Etat avec des établissements généralistes (la Banque du Maroc, aujourd'hui, Bank Al Maghreb), ou spécialisés : le Crédit agricole, le Crédit immobilier et hôtelier (CIH), la Banque Marocaine du commerce extérieur (BMCE),...etc.

Par conséquent, ce qui s'est passé à partir des années 1960 est loin des déclarations officielles comme celle du ministre des finances en 1967 : « le Maroc a choisi la voie du libéralisme. Il servira d'exemple dans ce domaine à l'Afrique tout entière ». Or la réalité est autre, c'est une politique que certains désignent par les termes « *libérale-autoritaire* » avec une domination du secteur public ne cesse de croître.

A ce propos, PERRIN S. (2002) précise que « l'expansion continuelle du secteur public provoque le dysfonctionnement du secteur privé, voire l'étouffe carrément. Autrement dit, la carence de l'initiative privée, l'absence d'entrepreneur marocain (au sens occidental du terme), constituent désormais non plus la cause, mais bien plus souvent la conséquence du développement d'un secteur public devenu stérilisant parce que gigantesque. En moyenne, durant cette période, ces entreprises publiques

bénéficient de subventions s'élevant à 10 % des dépenses budgétaires de l'Etat, pour lequel ces dernières sont un véritable fardeau »¹³⁵.

¹³⁵ PERRIN S., 2002, « Les entrepreneurs marocains : Un nouveau rôle social et politique face au Makhzen ? », Itinéraires, Etudes du développement n° 15, Octobre 2002, Institut Universitaire d'Etudes du Développement, p. 113

Au niveau spatial, les villes qui ont accueilli l'essentiel de l'appareil industriel et productif durant la période coloniale sont Rabat-Salé et surtout Casablanca (port principal du Maroc colonial), Mohammedia (le pôle industriel lourd), situées sur l'axe parallèle à l'Océan atlantique, de Kenitra à Marrakech. Ainsi que Fès, Kenitra, Khouribga et Nador, sur l'axe, intérieur reliant Kenitra à Oujda.

Durant la première phase (1960 – 1964), autre l'axe littoral qui reste privilégié en matière d'équipements lourds et de services (pétrochimie à Mohammedia, industrie phosphatière à Jorf-Lasfar), les nouvelles réalisations ont concernées les villes de Nador (complexe sidérurgique) et Safi (complexe chimique), avec une intervention massive de l'Etat dans la production sucrière (sucrierie de Sidi Slimane, Gharb, Mechraa Ksiri, Sidi Allel Tazi, Doukkala et Tadla.

À partir de 1973, la politique d'aménagement du territoire s'est appuyée sur la promotion des pôles de développement avec l'abandon de la politique industrielle. Les villes sélectionnées pour réduire le poids de l'axe Casablanca-Kénitra sont Oujda, Agadir, Marrakech, Fès et Tanger ainsi que Safi, Jorf-Lasfar et Nador.

Dans le secteur touristique, au cours de la première phase d'économie planifiée et par le biais de la politique des zones à aménagement prioritaires (Z.A.P.), cinq zones d'aménagement ont été créées : Tanger, Smir, Al Hoceima, Agadir, Grand-Sud, et les circuits des villes impériales (Marrakech, Rabat, Fès et Meknès.

Avec la privatisation du secteur touristique, on a assisté à la concentration du tourisme balnéaire dans les six grandes villes (Agadir, Marrakech, Casablanca, Tanger, Fès et Rabat). Cependant, afin de diversifier l'offre touristique, l'État marocain s'est engagé dans une nouvelle phase de promotion touristique, dans le cadre du plan quinquennal (1988-1992). Les nouveaux pôles de développement touristique ont vu le jour dans les zones à faible potentiel économique, telles que Ouarzazate – Beni-Mellal, Errachidia – Essaouira, Oujda – Guelmim, El Jadida – Taroudant, Settat - Tan-Tan.

A.2.3. Plan d'ajustement structurel : détérioration de la situation macro-économique

Le changement de politique «socialiste» en faveur de la coopération rapprochée avec la Banque mondiale promotrice d'une vision globale de développement tirée par les exportations, à partir des années 1970 a considérablement détérioré la situation macro-économique du pays. Les investissements de la première moitié des années 1980 basés sur la substitution des importations devenaient de plus en plus rares et les ressources et les réserves en devises étaient épuisées. Pour sortir de la crise, la Tunisie a dû s'adresser en juin 1986, au Fonds monétaire international (FMI), et se soumettre bien évidemment au plan d'ajustement structurel conforme au «*consensus de Washington*» comme en Algérie et partout dans le monde.

L'ajustement structurel (1986 - milieu des années 1990) a concerné notamment les réformes de la taxation (introduction d'une taxe sur la valeur ajoutée et d'un impôt unique pour les individus et les entreprises, révision des taxes douanières,...), les prix avec plus de flexibilité dans le processus de leur détermination, et plus particulièrement, le commerce extérieur fondée sur la libéralisation *pour une intégration croissante dans l'économie mondiale.*

Selon un rapport préparé dans le cadre du Programme des Nations Unies sur le Développement (P.N.U.D.) et présenté au cours d'un atelier de travail, à Tunis le 25-26 septembre 2001, « *ces politiques reflètent le fait que les décideurs tunisiens croient, à raison, que l'ouverture à l'économie internationale crée le meilleur environnement pour une accélération de la croissance, surtout pour un pays relativement petit comme la Tunisie, où des politiques trop tournées vers l'intérieur sont vouées à l'échec, étant donné l'étroitesse du marché national qui entraîne des économies d'échelle négatives. L'expansion des exportations permet des investissements accrus et une importation de technologies modernes, contribuant ainsi à une croissance économique plus rapide* »¹³⁶.

Pour réaliser une plus grande ouverture, la libéralisation commerciale est accompagnée par une libéralisation de l'investissement direct étranger (IDE) et une libéralisation des flux financiers (hors IDE). En effet, au cours des 15 dernières années, les autorités tunisiennes croient de plus en plus au rôle important des IDE dans la

¹³⁶ ABBATE Francesco, 2001, « L'intégration de la Tunisie dans L'économie mondiale: Opportunités et défis », Conférence des Nations unies sur *le commerce et le développement*, Programme des Nations Unies sur le Développement, UNCTAD/EDM/Misc.198, www.globalprogramme.org/tunisie, p.77.

croissance économique, à travers le développement des exportations, la création d'emplois et le transfert de technologie.

Elle s'est traduite par un certain nombre de réformes, citons à titre d'exemple ; la loi 87-51 : portant code des investissements industriels qui a permis aux investisseurs étrangers de réaliser des projets destinés au marché local, la loi 89-100 : fixant le régime d'encouragement aux investissements dans les activités de services et la loi 93-120, portant promulgation du code d'incitations aux Investissements « code unique de l'investissement ». Ce code à caractère global consacre la liberté d'investir aussi bien pour les tunisiens qu'étrangers dans la majorité des secteurs¹³⁷. Ce qui a permis à ces derniers de détenir 100 % des actions dans une industrie manufacturière, le tourisme, des services orientés vers l'exportation et les services liés à l'industrie (société de conseil et d'ingénierie). De plus, il n'y a aucune restriction sur le rapatriement des bénéfices et du capital.

Quant à la libéralisation des flux financiers (hors IDE), les réformes ont concerné la convertibilité du dinar au niveau du compte courant (depuis 1993), la libéralisation du compte capital (la participation étrangère représente aujourd'hui 25 % de la capitalisation boursière), et la stimulation des investissements de portefeuille¹³⁸.

Depuis la deuxième moitié des années 1990 jusqu'à nos jours, la Tunisie adopte la même stratégie de développement de la période précédente. Elle a pu signer plusieurs accords commerciaux préférentiels régionaux, avec des pays qui représentent l'essentiel de ses partenaires commerciaux, ayant pour objectif principal le démantèlement progressif des prix de douane. Parmi les plus importants est l'Accord d'association avec l'Union européenne (UE), instauré le 15 novembre 1995 et ayant pour objectif d'établir une zone de libre-échange (ZLE) pour les produits manufacturés à l'horizon 2008.

L'accord de libre-échange avec l'Union du Maghreb, décidé par le Conseil de la Présidence de cette institution en 1994 et il a été suivi par deux autres accords: la grande Zone arabe de libre-échange (GAFTA), entrée en vigueur en janvier 2005 et l'Accord arabo-méditerranéen de libre-échange signé le 25 février 2004 et prévoyant

¹³⁷ À l'exception des services orientés vers le marché national, tels que les banques, les télécommunications, l'électricité et les assurances, qui sont encore réservés à l'État.

¹³⁸ ABBATE Francesco, 2001, *Op. Cit.*

l'instauration d'une ZLE regroupant, dans une première étape, la Tunisie, le Maroc, l'Égypte et la Jordanie.

Au total, comme le rappelle BEN ROMDHANE (2007), à part *la multiplication des accords régionaux portant création de zones de libre-échange, ... il n'y a pas, pour ainsi dire, de nouvelle politique industrielle... Quant à la formulation de la politique commerciale, elle continue d'être fortement centralisée.*

Pour le Maroc, jusqu'à la fin des années 1980, c'est l'État qui joue le rôle de promoteur du développement par une intervention directe dans l'organisation et le fonctionnement de l'économie marocaine. Dès le début des années 1980, dans le cadre d'une étude sur la protection menée par le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Privatisation, de nombreuses critiques ont été formulées sur la politique économique en général et la politique industrielle en particulier suivie jusqu'ici et sur lesquelles s'est fondé le programme d'ajustement structurel. Ce programme annonçait, de nombreuses mesures de politique économique, notamment, la libéralisation de la politique des prix intérieurs, la suppression des monopoles étatiques, l'assainissement de la situation des entreprises publiques, le désengagement de l'État de l'investissement productif industriel, la réforme fiscale et l'assainissement des finances publiques. Il appuyait l'adoption de ces réformes de la politique économique dans tous les secteurs (industrie et commerce, finances, agricultures, gestion des entreprises publiques), par l'attribution des prêts sectoriels conduits, pour la plupart par la Banque Mondiale.

Soutenue par les décideurs politiques, l'ajustement structurel, comme l'affirme S. BELGHAZI (2006), « *est apparue par la suite comme une politique aux multiples facettes, tendant à mettre en harmonie l'impératif des équilibres macro-économiques fondamentaux et la rationalisation de l'intervention régulatrice de l'État dans les différents secteurs* »¹³⁹.

En effet, face aux conditionnalités de prêts posées par les bailleurs de fonds, notamment, la Banque Mondiale, les changements de la politique de développement qui ont été annoncées lors du discours du Roi HASSAN II, à l'occasion de l'ouverture de la session de printemps du parlement, en date du 8 avril 1988, et qui s'avèrent nécessaires, selon lui, « *pour édifier notre économie et notre société sur des bases conformes à la*

¹³⁹ BELGHAZI S., 2006, « Politiques sectorielles et développement humain », pp. 235 - 298

logique et à la réalité »¹⁴⁰. Dans ce discours, le souverain rappelle que ces réalités sont très différentes de ce qu'elles étaient trente ans plus tôt. Le secteur public qui devait être le moteur du développement est désormais une charge que le budget de l'Etat ne peut plus assumer; la privatisation d'une partie des entreprises publiques est une nécessité.

L'environnement international du Maroc est profondément modifié; la mondialisation des échanges, l'ouverture vers l'Europe mais aussi vers le Maghreb, ouvrent de nouvelles perspectives notamment en ce qui concerne l'appel aux capitaux extérieurs. Il précise : «*Indépendants mais ouverts, tel doit être dans cette phase de notre évolution économique notre devise* ».

Les réformes mises en œuvre depuis ce discours, doivent assurer le désengagement progressif de l'Etat, à travers, l'abandon relatif, mais significatif, de son rôle de promoteur du développement au profit du secteur privé. L'Etat jusqu'ici entrepreneur va jouer le rôle de régulateur. Et la politique administrative doit faciliter cette transition et redéfinir ce nouveau rôle avec des discours très loin des industries *industrialisantes*, contrôle des changes, marocanisation des terres et des entreprises, mais se manifeste plutôt, selon M. ROUSSET (2004), dans trois aspects :

- *La sécurité économique* : à travers un certain nombre de réformes qui ont été réalisées et qui ont touché toutes les structures de l'environnement des activités économiques, notamment, la loi 39-89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé. Ainsi que toutes les grandes législations ont été modernisées et libéralisées : liberté des prix et de la concurrence, droit des sociétés, code de commerce, code du travail, organisation de la bourse des valeurs et du marché financier, législation bancaire, charte des investissements,...etc.

- *La sécurité juridique* : (c'est-à-dire les droits de l'homme, l'éthique dans le service public, la justice pénale, commerciale ou administrative) conçue comme élément fondamental du développement économique et social. Autrement dit, il ne peut pas y avoir de développement sans l'homme et à plus forte raison contre lui. Elle s'est traduite par la multiplication des publications et des rencontres de juristes et de responsables

¹⁴⁰ B.O. 1990, Le discours du Roi a été publié en préambule de la loi sur la privatisation, p. 277, ROUSSET M., 2004, op. Cit.

politiques permettant d'assurer la mise à niveau de l'environnement juridique des affaires.

–La participation ou la démocratie participative : elle aussi conçue comme une condition du développement dans la mesure où celui-ci ne peut se faire sans la compréhension et si possible l'adhésion de la population. Les réformes ont touché en particulier les institutions locales qui devraient favoriser la démocratie participative, à travers la mise à niveau des statuts des trois collectivités, en 1997 pour la région et novembre 2002 pour les communes, les préfectures et les provinces. (ROUSSET M., 2004)

B. VOLONTARISME ÉTATIQUE ET SES EFFETS SPATIAUX

Après avoir étudié, à travers la partie précédente, la politique économique et sociale menée depuis l'accession des trois États maghrébins à l'indépendance, nous essaierons dans ce qui suit de répondre à plusieurs questions qui concernent, les effets de ces politiques sur l'organisation et la structuration spatiale actuelle? Les villes intermédiaires apparaissent-elles dans ces politiques ? Et à partir de quelle date les intérêts des pouvoirs publics se sont concentrés sur le développement des villes intermédiaires? Et quels sont les moyens investis?

La représentation chronologique des dates clés de l'aménagement du territoire dans les trois États, permet de préciser les périodes pendant lesquelles les villes intermédiaires ont bénéficié de ces politiques volontaristes de développement. Elle nous permet également de mettre l'accent sur les limites de chaque modèle de développement, à travers l'analyse de l'espace industriel (dans les trois espaces, en particulier en Algérie), et touristique (en Tunisie et Maroc), dans les villes intermédiaires. (Voir *la Chronologie de la politique d'Aménagement du Territoire, en Algérie, Maroc et Tunisie, depuis l'indépendance, en annexes*)

Durant la vague planificatrice qui a vu le jour dans les années suivant les indépendances, les trois États maghrébins ont affiché leur volonté d'un aménagement équilibré des territoires et des systèmes urbains nationaux. Si l'Algérie a misé sur le secteur industriel *conçu comme un facteur privilégié de la politique d'aménagement du territoire et qui doit contribuer à redresser les disparités régionales léguées par la colonisation*, les deux États marocains et tunisien, ont consenti des efforts importants

pour le développement de l'industrie mais aussi du tourisme, en tant que principal investisseur et développeur, dans un premier temps, et ensuite en tant qu'incitateur promulguant des mesures d'encouragement aux investisseurs privés.

En suivant la chronologie des politiques d'aménagement du territoire dressée plus haut, nous tenterons de schématiser le remodelage des espaces maghrébins, depuis l'indépendance, résultant de la mise en place d'une politique volontaire de diffusion des activités industrielles et touristiques.

B.1. Espace industriel et touristique au Maroc et en Tunisie

L'analyse de la politique industrielle et touristique au Maroc et en Tunisie fait ressortir plusieurs points de ressemblances. Ayant acquis l'indépendance en 1956, les deux États se sont retrouvés devant *un héritage territorial colonial difficile à surmonter, caractérisé par un territoire déséquilibré et une économie de marché désarticulée et extravertie instaurée pour satisfaire les besoins de la métropole, marqué par une industrialisation spatialement très concentrée.*

En Tunisie, l'appareil industriel est localisé dans les villes-ports de la façade orientale (les ports de Tunis, Sfax, Bizerte) qui abritent les grandes unités de transformation des productions minières et agricoles (raffinage du plomb, minoteries,...), avec une concentration particulière dans la capitale. C'est également cette dernière qui a profité des installations de cimenterie, fabriques de produits alimentaires (pâtes alimentaires, confiserie, torréfaction de café), les industries du cuir, de la chaussure, du textile et du papier-carton et l'imprimerie, ainsi que les premières unités métallurgiques et chimiques. Tandis qu'à Sfax, s'implantent huileries modernes et usines à grignons, avec deux importantes réalisations à Sfax (fabrique d'engrais : SIAPE) et à Bizerte (cimenterie Portland), et le Sahel, notamment Sousse se contente de quelques unités industrielles à activité saisonnière (huileries, Savonneries)¹⁴¹.

Ainsi, on recense en 1953¹⁴², 181 établissements industriels, répartis entre Tunis (3/4), Sfax (7%), Bizerte (7%), Sousse (6%), avec un vide total dans la Tunisie intérieure à l'exception des agglomérations minières (extraction des phosphates : Phosphates de

¹⁴¹ SIGONLES P., « Industrialisation, urbanisation et mutation de l'espace tunisien »,

¹⁴² SIGONLES P., Selon le recensement du Ministère des Affaires sociales (J. Lepidi et J. Sallenave, 1954)

Gafsa ou du minerai de fer : Société du Djebel Djerissa) situées dans l'ouest du pays, à proximité de la frontière algérienne.

Au Maroc, la politique coloniale a divisé le territoire national en «*Maroc utile*» qui représentait le triangle : Fès-Casablanca-Marrakech; zone agricole et minière concentrant l'essentiel des activités économiques modernes (existence du Port de Casablanca) et «*Maroc inutile*» qui représentait alors le reste du territoire; pauvre en richesses naturelles et ressources minières¹⁴³.

L'effort d'investissement et d'industrialisation a privilégié bien évidemment la partie «*utile* » du Maroc, notamment Casablanca où les capitaux français se sont d'abord investis, dans l'industrie extractive, les travaux publics et certaines industries de consommation destinées essentiellement à satisfaire la demande locale (où se concentre la population d'origine européenne) et/ou celle de la métropole.

Deux axes majeurs ont accueilli l'essentiel de l'appareil industriel et productif, durant cette période¹⁴⁴ :

- l'axe parallèle à l'Océan atlantique, de Kenitra à Marrakech, qui comprenait les deux agglomérations de Rabat-Salé, et surtout de Casablanca. Cette dernière choisie comme port principal du Maroc colonial devient le lieu d'où sont exportés minerais, produits manufacturés et agricoles, renforcé par le pôle industriel lourd de Mohammedia où l'implantation d'industries a été consécutive à la délocalisation d'entreprises situées en métropole dès 1940 et de la région de phosphate dont la ville était l'exutoire avec Safi.
- le second axe, intérieur, reliait Kenitra à Oujda, via Fès, l'ancienne capitale, afin d'accentuer la politique d'exploitation des ressources naturelles. Plusieurs réalisations ont vu le jour à Kenitra avec son port, Khouribga, Nador avec son complexe chimique, etc.

A proximité de ces axes, se situaient l'essentiel des grands périmètres irrigués. En revanche, outre la partie «*inutile*», selon la division française, la partie nord du Maroc

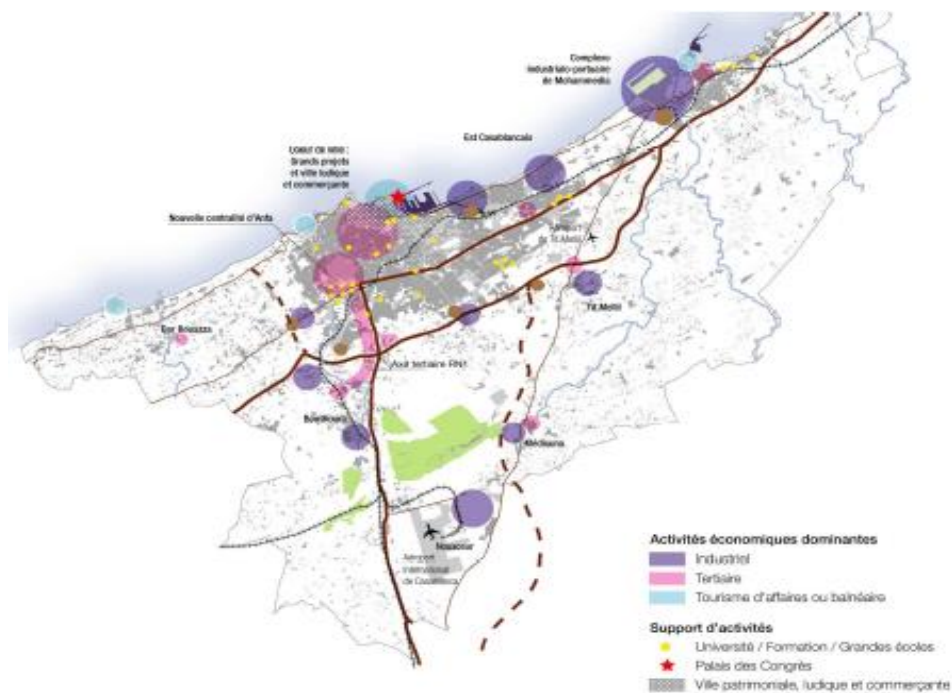
¹⁴³ Nouvelle division du territoire décrétée par le Résident Général Lyautey.

¹⁴⁴ Jean-Luc PIERMAY, 2010, Le Makhzen est-il soluble dans la mondialisation ? : La fabrique du territoire marocain à l'heure de l'ouverture au monde, in EchoGéo, numéro 13, juin - août 2010.

sous l'influence espagnole, de Tanger à Nador, était entièrement marginalisé, et n'a pas profité des investissements industriels.

D'autres établissements industriels ont été créés, vers la fin de la période coloniale (entre 1926 et 1952), dans le cadre de la politique de « *déconcentration économique et démographique* », menée par Michel Ecochard¹⁴⁵, ayant pour objectif de décongestionner Casablanca qui concentrait déjà 75% de l'industrie du Maroc. Il s'agit des nouveaux pôles installés principalement dans le Sud, à Agadir et Safi (*ports sardiniens*)¹⁴⁶, mais aussi dans d'autres villes de l'intérieur comme Meknès, Marrakech, qui sont restées faiblement concernées par l'industrie moderne (7 % de l'emploi industriel)¹⁴⁷.

Figure n° 23 : La répartition des activités économiques à Casablanca



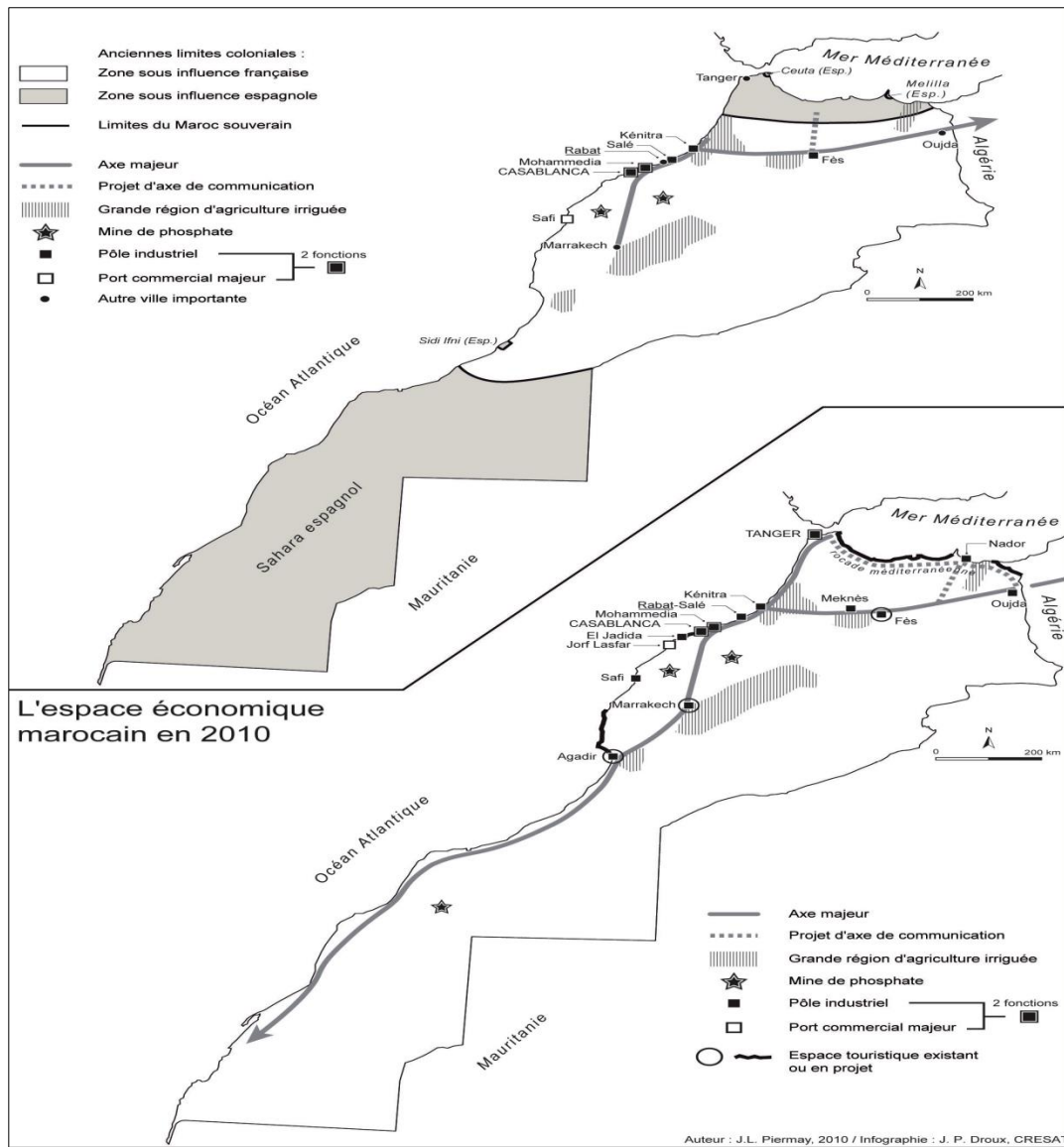
Source : Ville de Casablanca, mars 2007, (KAOUA A.)

¹⁴⁵ Michel ÉCOCHARD, (1905-1985), Architecte et urbaniste, né à Paris en 1905. De 1946 à 1953, il est responsable du service de l'urbanisme du Maroc; il travaille ainsi à l'aménagement de villes où Lyautey et son équipe avaient su allier la préservation des sites anciens et la création de cités nouvelles. Il s'intéresse à toutes les grandes villes du pays — Rabat, Fès ou Meknès, par exemple — mais c'est avec l'agglomération de Casablanca, alors en pleine expansion, qu'il trouve un objet à sa mesure. (www.encyclopedieuniversalis.fr)

¹⁴⁶ ADIDI A., 2011, De l'aménagement du territoire au développement territorial : Quelle transition et quelle articulation?

¹⁴⁷ KAIOUA A., 2005, Accès aux services de base dans l'axe Kenitra-Jorf Lasfar dans une perspective d'aménagement du territoire

Carte n° 7 : L'espace économique marocain en 1956 et 2010



Auteur : J.L. Piermay, 2010 / Infographie : J. P. Droux, CRESAT

Source : Jean-Luc PIERMAY, 2010

Au lendemain de l'indépendance, les deux États devaient rompre avec le modèle de développement économique qui a prévalu durant la période coloniale et affronter le problème du déséquilibre régional qui en découlait. Ils se sont dotés d'une politique industrielle appelée à constituer le moyen le plus important pour la suppression des disparités, dans le cadre des *Perspectives Décennales de Développement (1962-1971)*, pour la Tunisie, et au Maroc à travers le «*Plan de transition d'une économie coloniale à une économie nationale*» (1960-1964). Comme nous l'avons évoqué précédemment cette politique industrielle a connu deux grandes phases, la première dite planifiée durant laquelle l'État est omniprésent, au niveau des investissements mais aussi au niveau du choix volontaires d'implantation de l'appareil industriel. La deuxième période

marquée par l'encouragement des investissements privés nationaux et étrangers (depuis 1969-70 en Tunisie et 1968-72, au Maroc). Nous essaierons, donc d'étudier les principales caractéristiques spatiales de l'industrie tunisienne et marocaine implantée durant ces deux périodes.

B.1.1. Les réalisations de la période d'économie planifiée

Cette période marquée par des investissements massifs de la part de l'Etat tunisien (près des quatre cinquièmes des investissements industriels ont été faits par l'Etat)¹⁴⁸, pour la décentralisation industrielle par l'implantation d'unités de l'appareil productif dans les régions intérieures du pays, caractérisées jusque-là par « *un vide industriel* ». Ainsi on a connu de nouvelles créations dans presque toutes les villes; à savoir la sucrerie traitant la betterave à Béja, l'usine de pâte à papier (fabrication de cellulose à partir de l'alfa) à Kasserine et de marbrerie à Tala, les agglomérés de liège et faïencerie à Tabarka et le complexe lainier à Kairouan (Hajeb et Aioun).

D'autres villes littorales ont également profité d'une part très importantes des investissements, telles que Gabès (9,1%) avec la création de l'usine d'acide phosphorique des I.C.M et la briqueteries à El Hamma, et Bizerte-Menzel-Bourguiba (13,6%), par la reconversion du port militaire, en crise après la décolonisation, et la création des entreprises métallurgiques, mécaniques, électro-ménager et sidérurgie et raffinage du pétrole¹⁴⁹.

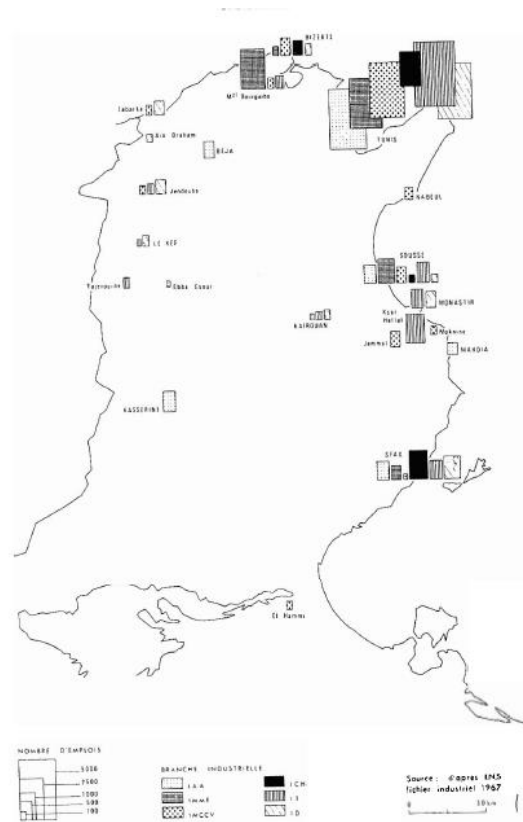
En revanche même durant cette période, les investissements industriels ont privilégié les villes littorales (Sousse, Sfax et Tunis), en particulier la capitale, qui a bénéficié de 20,4% du volume global de l'investissement, plusieurs unités y sont installées (confection, des conserveries, des usines d'électro-ménager, de matériaux de construction, des entreprises métallurgiques,...etc.). Le Sahel (Sousse et Monastir) avec 8,5%, a bénéficié d'une gamme assez diversifiée de fabrications, réparties entre de nombreux centres urbains : industrie automobile STIA et quincaillerie industrielle à Sousse, briqueterie à Jemmal, textile (filature et tissage) à Ksar-Hellal, Moknine, Monastir et Sousse, fabrique de meubles à Monastir.

¹⁴⁸ SETHOM H., 1979, Les tentatives de remodelage de l'espace tunisien depuis l'indépendance, *In Méditerranée*, Troisième série, Tome 35, 1-2-1979, *L'homme et son milieu naturel au Maghreb*, pp. 119-125

¹⁴⁹ SIGNOLES P., *Industrialisation urbanisation et mutations de l'espace tunisien*.

Au total, en 1969 - 70 les déséquilibres se sont accentués en faveur de Tunis et du Sahel de Bizerte, Sousse et Gabès, doté d'un important potentiel industriel. *Le bilan de la politique de décentralisation industrielle au profit de la Tunisie intérieure est donc assez_maignre (SETHOM H. 1979). Avec seulement 5,7 % du volume global de l'investissement pour l'ensemble des gouvernorats de Jendouba, de Béja, du Kef et de Kairouan, les unités créées ont été à la fois isolées et ont eu peu d'effet, notamment sur l'emploi industriel avec seulement 9,4%, contre 80,3 % du personnel industriel pour les gouvernorats littoraux (Tunis, Sfax, Sousse, Bizerte et Nabeul)¹⁵⁰.*

Figure n° 24 : Emploi industriel, en Tunisie, en 1967



Source : SIGNOLES P. (1984)

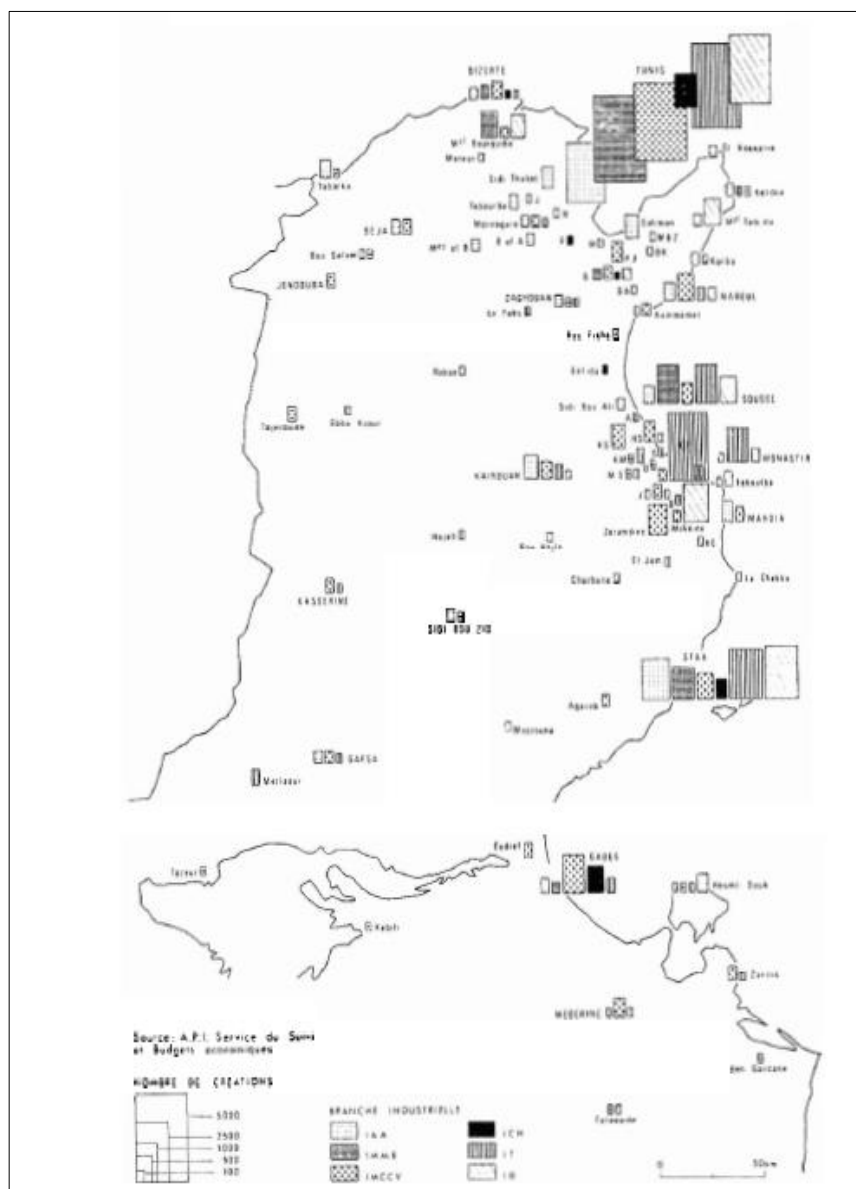
B.1.2. Les réalisations de la période d'économie libérale

À partir de 1970, avec l'adoption d'un nouveau modèle d'industrialisation orienté vers l'exportation, on a vu l'intervention de l'Etat se réduire en faveur des investisseurs privés nationaux et étrangers (dont la part dans les investissements atteint 53% entre 1970 et 1976). *À la recherche de la rentabilité immédiate et sûre*, les faits marquants la localisation du nouvel appareil productif, durant cette période se résument ainsi ;

¹⁵⁰ SIGNOLES P., *Industrialisation urbanisation et mutations de l'espace tunisien*.

- La localisation privilégiée de l'industrie sur la bande littorale de la Tunisie orientale. En effet, avec 57,9% du volume des investissements global (1973 – 1979), on a assisté à une industrialisation rapide partant de l'axe Tunis-Grombalia-Nabeul et se poursuit par Sidi bou Ali passant par le foyer industriel du Sahel du qui existait jusqu'en 1970 (les grands ports, Ksar Hellal, Moknine) pour se prolonger jusqu'à Mahdia, qui occupe le premier rang dans la part des investissements (16%) de la région. Ces villes concentrent les industries agro-alimentaires, filatures et tissage, matériaux de construction, mais aussi les industries exportatrices (la confection et la fabrication d'éléments pour chaussures) qui se localisent, presque exclusivement sur le littoral oriental réparties entre Tunis (39% des investissements et 34% des emplois), le Sahel de Sousse et de Monastir (respectivement 29 % et 30 %), Bizerte (9 % et 12 %) et le Cap Bon (6 % et 10 %). (P. SIGNOLES, 1978)
- Le renforcement du potentiel industriel de Gabès, bien qu'il n'a pas été traduit au niveau de sa part dans l'emploi (4,1%), la ville a profité d'une part importante des investissements (21,9%) dans des projets les plus capitalistiques; cimenterie et chimie lourde (le projet SAEPA, plus de 80 millions de dinars).
- La part de la Tunisie intérieure reste minoritaire tant au niveau de l'emploi industriel (10,9%) qu'au niveau des investissements, avec des nouvelles implantations en agro alimentaire et matériaux de construction (conserveries, minoteries, briqueteries, cimenterie), dont l'effet sur l'emploi est très limité. Quant aux industries exportatrices, cette partie n'a accueilli que 25 entreprises (soit 2000 emplois), dont la plupart sont localisées dans le gouvernorat de Zaghouan.
- Le recul du poids des vieux foyers industriels (Tunis et Sfax), au profit du littoral, soit respectivement 27,3%, et 6,8 % du volume de l'investissement global. Néanmoins, Tunis demeure un important foyer industriel, elle représente le centre de commandement industriel (BELHEDI A.) ; 40,1% d'emplois et accueille entre 1973 et 1979, 500 petites et moyennes entreprises de types très variés (ateliers de réparation, petite mécanique, menuiseries, confection, etc.), mais aussi le montage et le conditionnement de produits importés, et la réalisation des fabrications assez complexes (chaudronnerie industrielle, travail des métaux non ferreux, quincaillerie industrielle, travail du verre, préfabrication, mousse, jersey et velours, montage de matériel de transport, etc.). (P. SIGNOLES)

Figure n° 25 : Les créations d'emplois industriels (1973-1979) : Répartition par villes et par branches



Sources : D.A.T. Groupe 8, d'après I.N.S. / A.P.I. Service suivi, (SIGNOLES P.)

Pour le Maroc, l'axe littoral demeure l'espace le plus privilégié en matière d'équipements lourds et de services, en dépit de la volonté affichée dès les premières années suivant son accession à l'indépendance, faisant de l'industrie l'outil principal pour réduire les disparités régionales, durant les différentes phases de la politique d'industrialisation.

Durant la première phase (1960 – 1964), le gouvernement marocain décidait qu'il appartenait à l'État de prendre l'initiative de promouvoir le secteur industriel. La décision portait, d'abord, à l'implantation d'une industrie de base permettant de valoriser les richesses actuelles dont dispose le pays (le Maroc est un important producteur de minerais). Ainsi deux complexes industriels de base ont été créés; un complexe sidérurgique dans le Nord qui utilisera les gisements de fer de Nador et un complexe chimique à Safi, basé sur l'utilisation des phosphates de Louis-Gentil et comprendra une usine de superphosphates.

C'est dans le cadre de cette volonté de développement d'une industrie de base que des unités industrielles se sont également implantées, à la limite de l'axe littoral atlantique, afin de bénéficier de la proximité du grand port casablancais et de son marché, à savoir pétrochimie à Mohammedia, industrie phosphatière à Jorf-Lasfar, industries mécaniques et métallurgiques).

Durant cette première phase, on a assisté à une intervention massive de l'Etat dans la production sucrière par la mise en place d'un programme d'investissements publics en irrigation et en unités de transformation. Entre 1963 et 1984, l'Etat marocain a ainsi financé la construction et la mise en route de dix unités de transformation dont il détient entre 60 et 100 % des parts¹⁵¹.

La première sucrerie Sunab (Sucrerie nationale du Beht) installée à Sidi Slimane, en 1963. Ensuite, avec la création de la société marocaine de sucrerie (Sucmasuc), deux autres sucreries ont été implantées à Gharb, en 1968 (à Mechraa

¹⁵¹ THOYER S., 1995, "L'économie politique des réformes du secteur sucrier au Maroc : Quelle issue ?" In, *Options Méditerranéennes, Sér. B / n°14, 1995 - Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000*.

Ksiri et Sidi Allel Tazi). Ces créations se poursuivent jusqu'à 1984, à Doukkala et Tadla¹⁵².

Tableau n° 17 : Tableau synthétique des sucreries marocaines

Sucreries	Localisation	En service (Date)
Gharb		
Sunab	Sidi Slimane	1963
Sunag	Mechraa Ksiri	1968
Sunag	Sidi Allel Tazi	1968
Tadla		
Suta	Souk es Sebt	1966
SUBM	Beni Mellel	1969
Sunat	Ouled Ayed	1971
Doukkala		
Bennour	Sidi Bennour	1970
Bennour	Zemamra	1982
Sucrafor	Zaïo	1972
Sunabel	Ksar El Kebir	1978
Canne à sucre		
Sucrafor	Zaïo	1972
Sunacas	Mechraa Ksiri, Dar Gueddari	1975, 1981
Sucrafor	Lokkos	1984

*Source*¹⁵³: HTE, n° 66-67, p. 147.

Les ambitions du Plan quinquennal (1960-1964) principalement axées sur l'industrialisation, furent loin d'être atteints. La place de la production industrielle, dans la production intérieure brute demeure faible, de l'ordre de 15 %, et le taux de croissance fixé à la production industrielle était de 10 %, la progression industrielle, durant la période (1960-1965), fut seulement de 3,4%¹⁵⁴.

L'intervention du secteur privé n'a été marquée que dans le textile et l'industrie des corps gras. Il n'a pas réalisé les investissements prévus à sa charge, malgré les incitations dont il bénéficie, depuis la promulgation du Code des investissements de 1961. En plus, le Bureau d'Etudes et de Participation Industrielles (B.E.P.I), créé au lendemain de l'indépendance, a cessé toute activité, à partir des années 1964-1965. L'industrie minière, qui fut longtemps un secteur important de l'économie marocaine,

¹⁵² BAYARET J-F., 1993, *L'eau et les hommes au Maghreb*, KARTHALA, p. 428.

¹⁵³ Ibid., 1993

¹⁵⁴ BELAL A-A. et AGOURRAM A., 1990, *L'économie marocaine depuis l'indépendance*, Avril-Mai 1970.

stagne depuis 1964, en raison d'équipement de certains gisements et la concurrence étrangère. (BELAL A-A, AGOURRAMA., 1970)

En conséquence, dans le cadre du plan triennal (1965-1967), l'industrie n'occupait plus qu'une place mineure, à l'exception du textile et des industries alimentaires, qui ont profité de la délocalisation menée par les industries européenne conduisant à monter des usines qui travaillent principalement pour l'exportation. L'industrie textile a connu un essor durant la période précédente. Elle a enregistré une croissance de 5%, alors que le secteur industriel dans son ensemble n'enregistrait qu'une croissance de 1% . En 1970, le nombre de sociétés s'est élevé à 470, dont 95 sociétés de filature et tissage, 112 sociétés de bonneterie, 239 sociétés de confection, 17 sociétés de broderie et 7 sociétés de la transformation de jute. Ces industries se sont développées en particulier, à Fès, destiné depuis les premiers plans de développement économique (à partir de 1960), à occuper le 2ème rang des villes industrielles, après l'agglomération de Casablanca-Mohammedia. Ainsi, l'emploi industriel qui représentait 2,8 % de la population active fassie en 1960, était de 7,8 % en 1971 et 11,4 % en 1982¹⁵⁵.

Jusqu'aux débuts des années 1970, L'Etat marocain n'a pas réussi à faire face au phénomène de concentration industrielle sur l'axe littoral, en particulier dans l'agglomération casablancaise. Dans le cadre du Plan (1973-77) qui reconnaît que *“les problèmes de l'emploi et de la répartition des revenus qui constituent l'aspect le plus important de la politique économique n'ont pas reçu toute l'attention voulue au cours du quinquennat précédent, 1968-1972”*, l'Etat marocain s'est engagé dans une nouvelle politique volontariste d'aménagement du territoire, s'appuyant notamment sur la promotion des pôles de développement. Ainsi, au pôle principal, celui de Casablanca- Kénitra, il fallait opposer des contre-poids. Cinq villes ont été choisies pour cette entreprise : Oujda, Agadir, Marrakech, Fès et Tanger, avec la réalisation de gros investissements ailleurs à Safi, Jorf-Lasfar et Nador. L'ensemble de ces pôles se présente maintenant de la manière suivante¹⁵⁶;

¹⁵⁵ FEJJEL A., 1986, “Industrie et industrialisation à Fès”, In. Méditerranée, Troisième série, Tome 59, 4-1986, *Villes et campagnes au Maroc*, pp. 63-74.

¹⁵⁶ NACIRI M., L'aménagement de l'espace territorial au Maroc : Lieu d'autonomie et centralisation Etatique.

- **L'Oriental** : Aux projets déjà réalisés (port de Nador et Cimenterie de l'oriental) s'ajoutent quelques perspectives de développement des gisements existants (fer, charbon, plomb, zinc) et de réalisation de projets déjà anciens (complexe sidérurgique, projets agro-industriels).
- Le Gharb : Garde sa vocation de culture intensive (blé, riz) et de culture industrielle (canne à sucre, betterave, tournesol), le périmètre du Gharb devant atteindre au terme de son équipement 230 000 ha. La relance d'un projet de développement dans le cadre de la SADER devrait constituer un exemple de réalisation d'équipements intégrés (agro-industrie, habitat social, routes, services publics).
- La zone de Fès-Meknès: Outre son potentiel textile existant (SCICOM à Meknés, SICOF à Fès) devrait pouvoir développer, à partir de ses ressources agricoles, une agro-industrie (l'usine de levure boulangère et alcool – SODERS - laiterie de Fès, projets avicoles).
- L'axe Kénitra - Casablanca : Principal pôle économique recevant plus de 75 % des investissements demeure le lieu d'implantation privilégié des investisseurs étrangers. Faute de pouvoir réorienter les investissements dans d'autres régions on s'efforce actuellement d'élargir cette zone vers le sud (Berrechid, Settat) et vers l'Est,(Beni-Mellal) de manière à desserrer le tissu industriel.
- Le Tensift : Région à laquelle on rattache désormais le port de Jorf Lasfar, devrait être axé sur l'industrie chimique à partir des phosphates (Maroc-chimie, Maroc-phosphore I et II) et sur l'agro-industrie dans le périmètre du Haouz (études d'identification de projets, étude hydro-agricole du Haouz central).
- Depuis 1989, on note une tendance à la diminution de l'importance relative de l'agglomération casablancaise, au profit d'autres villes (Fès, Tanger, Rabat-Salé). L'industrie manufacturière qui s'y est développée principalement, avec 56,5 % des effectifs nationaux est passée à 47,4 %, en 1999¹⁵⁷.

¹⁵⁷ COURLET C., 2006, *Territoire et développement économique au Maroc : Le cas des systèmes productifs localisés*, L'Harmattan, p. 123

Tableau n° 18 : Répartition des effectifs de l'industrie marocaine par agglomération

Agglomération	1958 Eff.	1958 (%)	1989 Eff.	1989 (%)	1999 Eff.	1999 (%)
Casablanca	40090	53,0	193110	56,5	195501	47,4
Mohammadia	2332	3,1	11321	3,3	8455	2,1
Rabat-Salé	6048	8,0	18348	5,4	27842	6,7
Kénitra	2486	3,3	8278	2,4	8995	2,2
Agadir	6163	8,1	7025	2,1	5300	1,3
Safi	13166	17,4	7442	2,2	6736	1,6
Marrakech	1849	2,4	7167	2,1	13623	3,3
Meknès	1700	2,2	9794	2,9	12242	3,0
Fès	1453	1,9	19003	5,6	23738	5,8
Oujda	473	0,6	3737	1,1	2974	0,7
Tanger			20788	6,1	35550	8,6
Tétouan			6358	1,8	7254	1,8
Autres			29175	14,0	21242	15,5

Source : COURLET C., 2006, p. 29

B.1.3. Espace touristique depuis l'indépendance

Le tourisme figurait parmi les secteurs qui ont été privilégiés par l'expérience marocaine (depuis le Plan triennal 1965-1967, le développement du tourisme est considéré comme une des principales priorités de la politique économique) et tunisienne (en tant qu'un simple appoint pour financer le développement agricole et industriel au début des années 1960) en matière de planification. En dehors des caractéristiques particulières concernant les produits touristiques (Balnéaire ou culturel) ou la répartition de la capacité d'accueil et de la fréquentation, nous mettrons l'accent sur l'évolution de l'espace touristique la répartition spatiale de ces équipements, dans les deux pays, depuis l'adoption de cette politique.

Pour le cas tunisien, l'intervention de l'Etat s'est manifestée en premier temps, par le biais de la Société Hôtelière et Touristique de Tunisie (SHTT créée en 1959) et la Société des financements touristiques (COFITOUR) et la construction d'une série de grosses unités hôtelières appelées "Palaces" (Skanès Palace, Sousse Palace, Sahara Palace, Ulysse Palace...). Ensuite, grâce à l'initiative privée, le tourisme a connu un nouvel essor et on a assisté, à partir de 1963 au développement de plusieurs zones touristiques, sous forme d'hôtels isolés sans étude préalable de planification spatiale,

ni équipements et infrastructures nécessaires, à Tunis, Nabeul, Hammamet, Sousse, Monastir, Jerba, Zarzis et Gabès.

Ce n'est qu'à la fin des années 1960, que des études de prospective et d'équipement des Zones Prioritaires furent lancées (ONTT),¹⁵⁸ au sein du Ministère du Tourisme et d'Aménagement du Territoire (créé en 1969), pour retenir (en 1973) cinq zones prioritaires d'aménagement touristique : Tunis nord, Tunis sud, Hammamet-Nabeul, Sousse-Monastir, Jerba-Zarzis¹⁵⁹. Ces zones, toutes situées sur la côte, furent dotées de nombreux établissements hôteliers, combinant le tourisme de séjour balnéaire avec des excursions ou des circuits culturels et devinrent ainsi le fer de lance du tourisme tunisien.

Ainsi, jusqu'à la fin des années 70, avec l'introduction et l'extension de la notion de station touristique intégrée, toujours balnéaire, avec marina et golf (Kantaoui, Tabarka,...), l'activité touristique a connu un développement spectaculaire (de 46 000, on passe à un million de touristes, les nuitées furent multipliées par vingt, la capacité en lits par 15, le nombre des établissements hôteliers par quatre, les recettes par soixante-dix passant de 1,9 millions de dinars tunisiens à 139,4 millions de DT) et une croissance de l'emploi direct de 31% entre 1960 et 1970 et de 7,3% durant la décennie suivante¹⁶⁰.

Vers la fin des années 1980, l'activité touristique fut confirmée comme étant l'une des priorités absolues de l'économie nationale par le nouveau gouvernement. La construction hôtelière s'affirma avec plus d'intensité (le nombre des établissements hôteliers passa de 434 à 641 et doublement du nombre des touristes passant de 1,9 millions à 3,9 millions)¹⁶¹. Un effort de diversification et d'enrichissement du produit, permettant la création d'une dizaine de terrains de golf, autant de centres de

¹⁵⁸ BELHEDI A., 1999, "L'espace touristique en Tunisie," Communication au Cours d'Eté, FSHS, Université de Tunis "Les nouveaux espaces touristiques", Institut Supérieur des Etudes Touristiques – ISETUR-Université de Girona, Espagne, 5- 6 Juillet 1999.

¹⁵⁹ Décret n°73-162 du 05/4/1973.

¹⁶⁰ MEDDEB R., 2003, Le tourisme en Tunisie, Président-directeur général de COMETE Engineering, Vendredi 10 janvier 2003, Présentation au CLUB BOCHRA EL KHAIR.

¹⁶¹ HOSNI E., 2000, "Stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara", Décennie mondiale du développement culturel, Publié en ZOOO par l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

thalassothérapie et 26 ports dont 5 de plaisance. Le tourisme saharien devint l'une des priorités durant cette période, profitant d'importantes incitations financières et des conditions fiscales très avantageuses accordées promoteurs nationaux et étrangers, introduites dans les deux codes des investissements touristiques promulgués en 1990 et 1993.

Cependant, l'espace touristique tunisien est essentiellement balnéaire littoral, caractérisé par une forte concentration régionale; l'essentiel de la fréquentation, près de 85 % des nuitées et des unités hôtelières est concentré sur trois régions littorales (Sousse-Monastir : 36 % des nuitées, Djerba-Zarzis : 24 % des nuitées et Hammamet-Nabeul : 23,5 % des nuitées.

Tableau n° 19 : Distribution spatiale des investissements touristiques 1992-1996

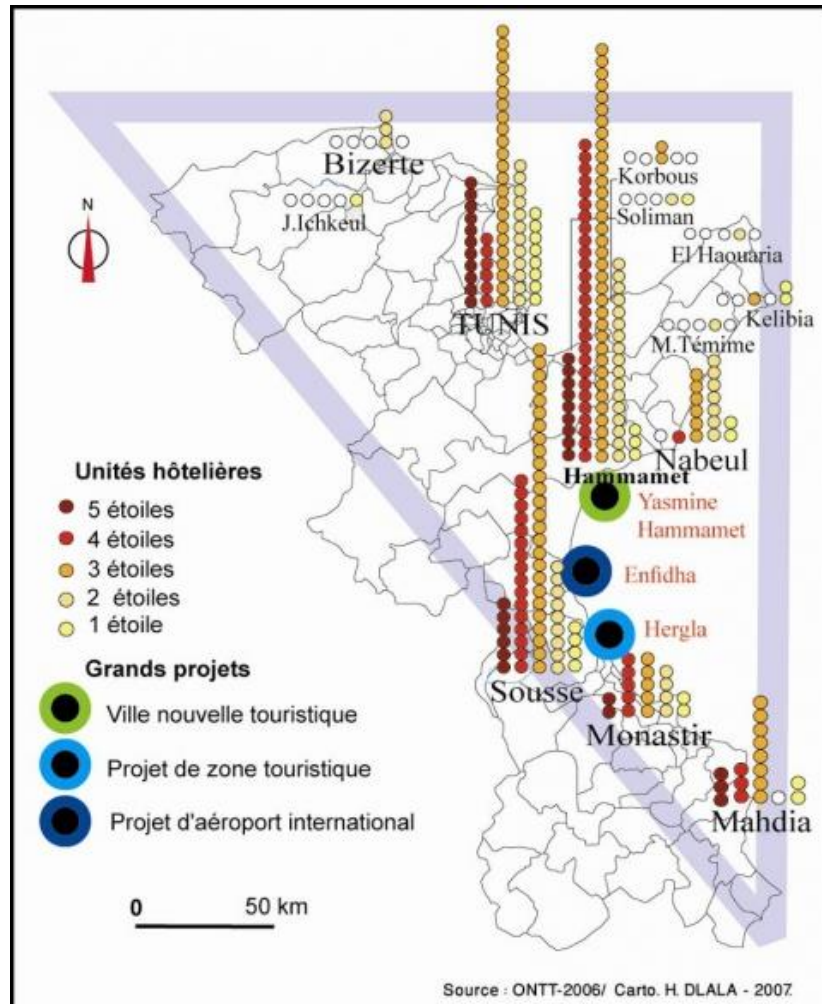
Gouvernorat	Investissement (%)
Tunis	8,6
Ben Arous	0,2
Ariana	0,8
Nabeul	11,7
Zaghouan	0,8
Bizerte	1,5
Jendouba	5
Béja, El Kef, Siliana	-
Sousse	14,4
Monastir	10,4
Mahdia	7,4
Kairouan	0,2
Sfax	3,0
Gabès	0,4
Medenine	28,5
Tataouine	0,3
Tozeur	4,5
Kébili	2,0
Gafsa	0,2

Source : BELHEDI A., 1999, ONTT.

Depuis l'indépendance, en encourageant le secteur touristique, l'Etat, suivi des promoteurs privés, ont favorisé cet espace littoral qui était et reste l'axe privilégié des investissements qui atteignent les 3/4 de l'investissement touristique global entre 1992

– 1996 dans les quatre zones prioritaires déclarées en 1972 (Tunis, Sousse-Monastir, Nabeul-Hammamet, Jerba-Zarzis) avec la 5ème Tabarka-Ain Drahem (5%) ajoutée récemment et Mahdia (7,4%). Par contre l'espace intérieur (El kef, Siliana, Béja) reste avant tout un espace de parcours et de passage et n'a profité d'aucun investissement touristique durant la même période.

Figure n° 26 : Répartition des unités hôtelières dans les régions du Nord-Est et du Sahel



Source : ONTT-2006, Cartographie : H. DLALA, 2007¹⁶²

Pour le cas marocain, depuis le milieu des années 1960, le tourisme constitue l'un des secteurs les plus prometteurs de l'économie. Dans une première étape, l'Etat, en tant que principal investisseur et développeur touristique (soit, 80% du taux global d'investissement), en attribuant 6,4% du budget pour le secteur touristique pour la

¹⁶² DLALA H., 2007, «Métropolisation et recomposition territoriale du Nord-Est tunisien», In *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Environnement, Nature, Paysage, consulté le 25 février 2012. (URL: <http://cybergeo.revues.org/13863>)

période du plan triennal 1965-1967 contre 1,4% lors du plan précédent 1962 - 1964, se lança dans la réalisation de grands travaux d'aménagement, d'infrastructure et d'équipements, à travers la politique des zones à aménagement prioritaires (Z.A.P.) qui « constituent des endroits privilégiés où l'on entend concentrer le développement touristique ». Le choix géographique de ces zones d'aménagement porta sur quatre villes sur le littoral et une seule à l'intérieur du pays : Tanger, Smir (entre Tétouan et Restinga), Al Hoceima, Agadir, Grand-Sud, et les circuits des villes impériales (Marrakech, Rabat, Fès et Meknès), pour développer ainsi les deux grands types de tourisme, soit le tourisme balnéaire et culturel¹⁶³.

Tableau n° 20 : Les pourcentages du budget du gouvernement

pour le tourisme à partir de 1965		
Plans	Part dans le Budget total (%)	Part du secteur privé (%)
Plan quinquennal (1960 - 1964)	1.4	92
Plan triennal (1965 - 1967)	6.4	20
Plan quinquennal (1968 - 1972)	6.8	18
Plan quinquennal (1973 - 1977)	6.5	16
Plan triennal (1978 - 1980)	3.4	90.6
Plan quinquennal (1981 - 1985)	1.8	90

Source : STAFFORD J., 1996.

A partir du plan de développement 1978-1980, l'Etat en tant qu'investisseur avait commencé son retrait et ce jusqu'au début des années 90. C'est le secteur privé qui prit le relais pour promouvoir le tourisme, en formant des associations régionales qui regroupant tous les acteurs impliqués de près ou de loin dans le développement touristique local et régional. Il s'agit du Groupement Régional d'Intérêts Touristiques (GRIT), tels que le GRIT sont d'Agadir et Marrakech¹⁶⁴.

Durant cette période, et afin d'inciter les investisseurs privés à s'orienter vers le tourisme, l'Etat a entrepris plusieurs mesures par l'institution en 1973 d'un code d'investissement spécifique au secteur touristique, modifié en 1983 par un nouveau texte. L'Etat a également, pris en charge et garanti sous forme d'exonérations fiscales et de facilités de financement par le Crédit immobilier et hôtelier (CIH) près de 75 %

¹⁶³ STAFFORD J. et al., 1996, *Développement et tourisme au Maroc*, Harmattan, Montréal, p.62

¹⁶⁴ BERRIANE M., 2002, *Les nouvelles tendances du développement du tourisme au Maroc*. (http://xxi.ac-reims.fr/fig-st-die/actes/actes_2002/berriane/article.htm).

du coût des investissements des opérations à caractère touristique¹⁶⁵. Ainsi, un important parc d'hébergement a vu le jour, passant de 13 000 lits classés en 1964 à 40 732 lits en 1974, puis à 65 134 lits en 1984, à 90 511 en 1994, pour arriver à 97 001 lits classés au début de 2002, soit une moyenne d'environ 2 270 lits par an¹⁶⁶.

De point de vue spatial, on a vu s'accroître "la tendance à la concentration et au **tourisme balnéaire**", qui concentre 58 % de l'infrastructure hôtelière globale, avec environ 62 % des lits, dans les six grandes villes (Agadir, Marrakech, Casablanca, Tanger, Fès et Rabat). Par conséquent, lors du plan quinquennal suivant (1988-1992) une nouvelle étape importante va marquer le développement touristique au Maroc, à travers « la confection de nouveaux produits touristiques correspondant à de nouveaux pôles de développement touristique et à des types de tourisme jusqu'à présent marginalisés : il s'agissait tout particulièrement de la clientèle des jeunes, du tourisme familial, du tourisme résidentiel, du tourisme de montagne et sports d'hiver, du tourisme rural et de la nature, etc. » (Stafford, 1996, p.81). Ces zones déshéritées ou à faible potentiel économique sont fixées dans l'article 24 du code des investissements : Ouarzazate – Beni-Mellal, Errachidia – Essaouira, Oujda – Guelmim, El Jadida – Taroudan, Settat - Tan-Tan

Le rôle de l'Etat a été pionnier dans ces zones, notamment par l'intervention volontariste, dans les hautes vallées atlasiques et le Haut Atlas Central, à travers le développement du **tourisme de randonnée** avec logement chez l'habitant. L'émergence du tourisme de désert dans le Grand Sud et Sud intérieur, dans les villes d'Ouarzazate et Zagora qui réalisent actuellement avec Errachidia plus d'un demi-million de nuitées par an (750 362 en 1999).

Cette volonté de diversifier le produit touristique a marqué toute la décennie 90, par l'introduction, entre autres des sports nautiques et sports d'hiver, pratiqués en haute altitude dans les montagnes. On verra aussi l'apparition de trois autres nouvelles tendances : le thermalisme international (station Moulay Yacoub), la navigation de

¹⁶⁵ Haut Commissaire du Plan, Ahmed Lahlimi ALAMI, Prospective Maroc 2030 : "Tourisme 2030 : Quelles ambitions pour le Maroc ?".

¹⁶⁶ BOUJROUF S., 2005, "Tourisme et aménagement du territoire au Maroc : quels agencements ?", In. Téoros : Revue de recherche en tourisme, 24-1 | 2005, Maroc Dossier, p. 12-19.

plaisance (Un Plan Directeur des Ports de Plaisance a été établi et cinq ports sur huit sont déjà achevés) et le golf.

Compte tenu de l'importance du tourisme pour l'économie marocaine, il représente 7% du PIB, génère 608 000 emplois directs et indirects, soit 5,8% de la population active occupée et fournit 16,5 milliards de recettes en devises » les pouvoirs publics ont instauré une stratégie de développement du secteur intégrant l'approche régionale. Contrairement au cas tunisien, et malgré que les destinations les plus prisées demeurent à Marrakech, Agadir et Casablanca, l'effort de diversification du produit, a contribué à la diffusion de l'infrastructure touristique entre les différentes régions du pays. Jusqu'à la fin des années 1990, c'est le produit culturel, localisé surtout à l'intérieur du pays, qui a profité de cette politique de diffusion. Il est symbolisé par la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz qui vient en deuxième position en termes de capacité hôtelière et litière (15,5% d'hôtels et 22,5% de lits), mais aussi en termes d'attraction touristique. En 1998, avec les autres destinations de l'intérieur (Meknès-Tafilalet, Fès-Boulemane) et le Sud (Ouarzazate-Errachidia-Erfoud), qui exercent une forte attraction de par leurs attraits culturels, le Maroc a reçu plus de 54% de ces touristes pour le produit culturel et plus de 44% des nuitées.

Tableau n° 21 : Répartition géographique de l'infrastructure d'hébergement touristique, en 2004

Régions	Hôtels classés (%)	Capacité en lits (%)
Souss-Massa-Draa	23,4	30,4
Marrakech-Tensift-Al Haouz	15,5	22,5
Grand Casablanca	8,3	8,7
Tanger-Tétouan	11,8	11,4
Meknès-Tafilalet	8,6	5,6
Fès-Boulemane	5,3	5,9
Autres Régions	6,0	6,0

*Source*¹⁶⁷ : Ministère des finances et de la privatisation, 2006.

En revanche, on remarque que le tourisme balnéaire, est toujours prédominant grâce notamment à la forte concentration hôtelière sur le littoral marocain. La région de Souss-Massa-Draa arrive largement en tête avec une part de 23,4% d'hôtels classés

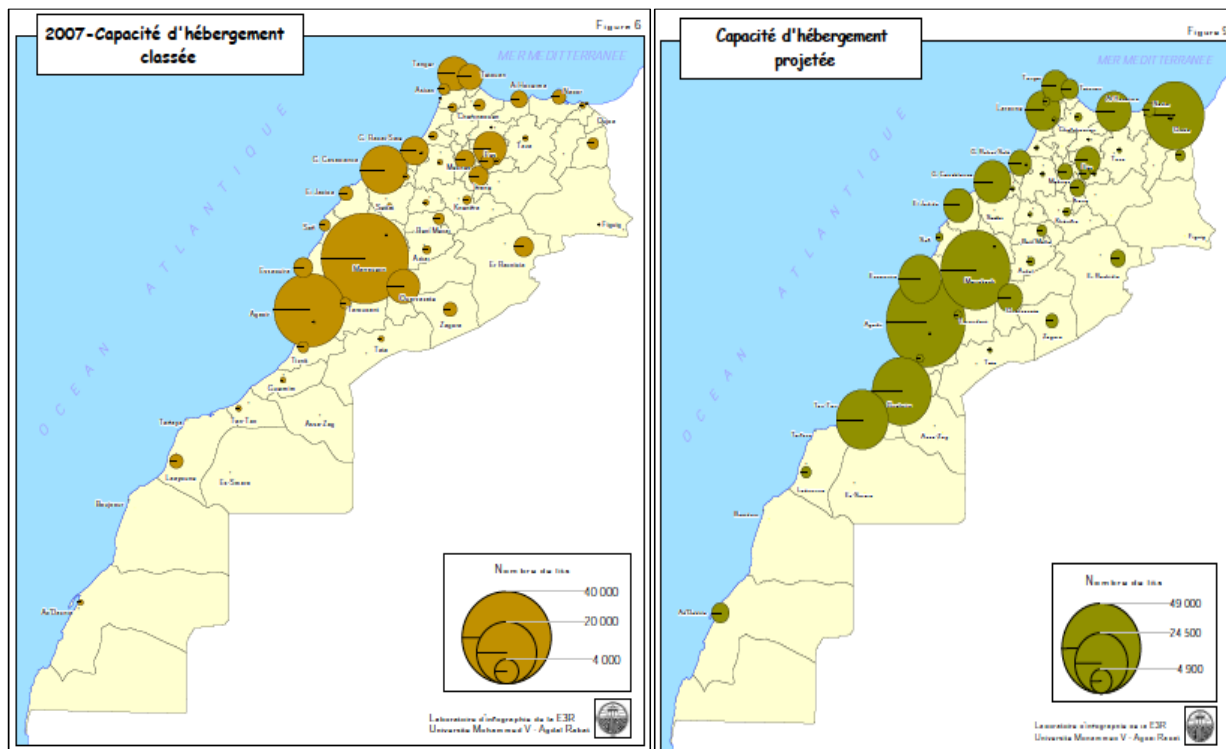
¹⁶⁷ Ministère des finances et de la privatisation, 2006, Direction des Etudes et des Prévisions Financières, 2006, "Le développement régional".

et de 30,4% en termes de lits au niveau national en 2004. Elle représente d'énormes potentialités touristiques (climat ensoleillé, longue façade atlantique, deux chaînes montagneuses, profusions florales, de belles vallées et dunes de sables du désert) faisant d'elle le premier pôle touristique national. En plus de la région du Grand-Casablanca (8,3% et 8,7%) et la région du Nord Tanger-Tétouan (11,8% et 11,4%). Et les tendances futures seront aussi en faveur du produit balnéaire. En effet, la nouvelle politique touristique, depuis l'an 2000, est marquée par un grand retour de la mer par l'adoption du Plan Azur qui prévoit 160.000 lits (dont 130.000 lits balnéaires et 30.000 lits dans les destinations culturelles du pays) portant la capacité nationale à 230.000 lits.

Le choix du balnéaire est justifié par le fait que le Maroc dispose d'environ 3500 km de côtes atlantiques et méditerranéennes où Agadir est la seule grande ville touristique commercialisable à l'étranger mais surtout par la croissance de la demande internationale de ce produit "plus de la moitié des européens (1er marché émetteur de touristes) voyageant vers la Grande Méditerranée sont attirés par le produit *soleil et plage*¹⁶⁸. Les cinq nouvelles Zones d'Intérêt Touristique identifiées, sur le littoral, dans le cadre de l'étude de la stratégie d'aménagement touristique sont; 1) Saïdia-Ras El Ma sur la zone franche maroco-algérienne de la Méditerranée, d'une superficie de 600 hectares, ciblant les sports et loisirs ; 2) Khémis Sahel-Lixus près de la ville de Larache sur la côte atlantique nord, 299,5 hectares, pour devenir une station de bien-être, santé et nature ; 3) El Haouzia-Mazagan près de la ville d'El Jadida, à moins de 100 kilomètres de Casablanca, 476 hectares, pour être une destination "inventive" et sport de haut niveau ; 4) Mogador au sud de la ville d'Essaouira, 356 hectares, une destination pour mêler culture et sport nautique 5) Plage Blanche de Guélmim, 1000 hectares, pour les pratiques écotouristiques orientées vers la découverte et la remise en forme. (BOUJROUF S., 2005).

¹⁶⁸ BOUJROUF S., 2005, "Tourisme et aménagement du territoire au Maroc : quels agencements ?", *In*. Téoros : Revue de recherche en tourisme, 24-1, Maroc Dossier, pp. 12-19.

Figure n° 27 : Capacité d'hébergement classée (en 2007 et projetée)¹⁶⁹



Source : BERRIANE M., 2007.

B.2. Espace industriel en Algérie

Bien que le projet d'industrialisation n'ait commencé réellement qu'à partir de 1967-1969, après la mise en place de nombreuses réformes et mesure destinées à faciliter la planification et l'investissement de l'effort industriel¹⁷⁰, nous rappelons que les premières réalisations industrielles de l'Algérie indépendante, ont vu le jour dès 1963-1964, dans le cadre d'un programme d'urgence, ayant pour but de combattre le chômage urbain¹⁷¹. Elles se sont orientées vers les industries de substitution permettant de valoriser les produits bruts du pays (Laine, peaux, agrumes,...etc.).

¹⁶⁹ BERRIANE M., 2007, Suivi SMDD : *Suivi de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable : Promouvoir un tourisme durable au Maroc* - Rapport Maroc - Rapport provisoire - juin 2008, Plan Bleu Centre d'Activités Régionales.

¹⁷⁰ *La nationalisation des richesses minérales et énergétiques et création des sociétés nationales* mentionnées dans la Charte d'Alger 1964 (SONATRACH : Société Nationale des Hydrocarbures, S.N.S : Société Nationale de Sidérurgie, SONELGAZ : Electricité et Gaz d'Algérie, S.N.E.R.I. : Société Nationale d'Etudes et de Réalisations Industrielles,...etc)

¹⁷¹ Selon le recensement de 1966, la part des actifs (45 % de moins de 15 ans), dans les villes est de 19 % seulement. L'industrie seule, (mines et bâtiment exclus), n'occupe en Algérie que 159 000 personnes (6,8%), contre (55,6 %) dans le secteur primaire et (31,4 %) dans le tertiaire.

Des conserveries ont été ainsi, implantées à El Asnarn et sucrerie à Elkhemis, et surtout la mise en place de plusieurs unités dans le secteur du textile; Filatures et tissages à Batna, Constantine, Draa Ben Khedda et Es Senia, Tanneries à Alger-Rauiba et Bougie, fabrication de chaussures à Sétif, Tébessa, Sidi Bel-Abbès et Mascara et enfin, 23 ateliers de confection répartis sur tout le territoire.

Dès ces premières installations, l'Etat algérien a affiché la volonté de corriger les déséquilibres régionaux marqués par une concentration littorale de l'emploi industriel rassemblé essentiellement à Oran, Annaba et surtout Alger, avec respectivement 12,4%, 5 % et 35%, des emplois industriels recensés, en 1962. Par conséquent, Alger, ne reçoit que 5% des 30 à 35 000 nouveaux emplois, prévus par le programme (1963-1969).

**Tableau n° 22 : Répartition et création de l'emploi industriel
dans les principales villes algériennes**

Villes	1962 (%)	1963 – 1969 ^(*) ¹⁷² (%)
Alger	35	5
Oran	12,4	14
Constantine	8,1	40
Annaba	5	40
Sétif	8,6	-
Tizi-Ouzou	-	10

Source¹⁷³ : ADAM M.

B.2.1. Mise en place du système productif algérien jusqu'à la fin des années 1980

Pendant la période Boumediene, on voit se dessiner la "*structure cohérente*" du secteur industriel algérien qui opte pour les industries motrices à partir desquelles se diffuse la croissance, le progrès, l'innovation, le dynamisme, et dont le choix est fonction des ressources naturelles du pays. L'industrialisation doit s'établir sur la base

¹⁷² (*) Selon le programme d'emplois industriels entrepris entre 1963 et 1969.

¹⁷³ ADAM M., Localisation des industries nouvelles et population urbaines en Algérie (1963-1969).

des atouts que sont l'abondance des matières premières et les infrastructures sidérurgiques et pétrolières¹⁷⁴ :

- La sidérurgie doit valoriser les ressources de minerai de fer. Elle pourrait également fonctionner au gaz naturel. Le but est de produire fonte et acier et de développer en aval toute une série de branches: industries métalliques (charpente, chaudronnerie, tubes), industries mécaniques (biens d'équipement, automobiles et véhicules industriels, cycles), industries électriques.
- les hydrocarbures : outre le financement du développement en tant que fournisseurs de devises, à partir desquels peut se développer toute une chaîne pétrochimique de produits très diversifiés : ammoniac (engrais), méthanol, résines synthétiques, matières plastiques. (MUTIN, 1997)

Ainsi, en attribuant 300 milliards de dinars d'investissements aux industries dans le cadre du plan triennal (1967-1969) et du plan quadriennal (1970-1973), les implantations industrielles sur l'espace algérien ont connu une phase dite de *réalisation rapide* (1967-1969-73). Le choix des localisations fut imposé par les économies d'échelle, de ressources en eau et d'infrastructures. Et on assiste à la concentration des industries de base sur le littoral : sidérurgie à Annaba, raffinage et pétrochimie à Arzew, avant Skikda et métallurgie à Constantine.

Selon G. MUTIN¹⁷⁵, cette première phase s'est caractérisée par une volonté d'intégration et d'équilibre entre les trois grandes régions du Nord, Ainsi :

- Arzew voit sa capacité d'exportation de pétrole portée à 22 millions de tonnes, tandis que l'usine d'engrais azotés entre en fonctionnement dès 1970 et la raffinerie (2,5 millions de tonnes) en 1972. Le haut fourneau d'El Hadjar est mis à feu en 1969, l'usine d'engrais phosphatés d'Annaba fonctionne en 1972. Enfin, le pôle Skikdi connaît un début d'aménagement.
- Le développement du secteur textile avec l'entrée en production des cinq complexes de Dra Ben Khedda, Oued Tletat, El Kerma, Batna et Constantine.

¹⁷⁴ VIRATELLE G., 1970, *L'Algérie algérienne*, Paris, Éd. Économie et humanisme : les Éd. ouvrières, p.33

¹⁷⁵ MUTIN G., 1980, "Implantations industrielles et aménagements du territoire en Algérie, In. Revue de géographie de Lyon, Vol. 55 n°1, 1980. pp. 5-37.

- Le renforcement de la région algéroise, avec le développement considérable de la zone industrielle de Rouiba (elle passe de 600 à 7 000 emplois) et la mise en chantier du «complexe» de Sidi Moussa près d'Alger (industries métalliques, industrie du bois et du bâtiment, entretien de matériel, etc.). (G. MUTIN, 1980)

Ensuite une deuxième phase de réalisations industrielles, qui s'étend de 1974 à 1979 et commence avec le IIème Plan quadriennal (1974-1977), date à partir de laquelle l'Algérie entame une politique d'aménagement du territoire, qui vise en particulier à réduire la congestion de la frange littorale, héritée de la première décennie de l'Indépendance. Cette politique volontaire dispose de deux éléments structurants ; les localisations industrielles, et les découpages administratifs qui se résument dans le programme du IIème Plan quadriennal (1974-1977) sur les cinq principes suivants¹⁷⁶ :

- 1) La décentralisation administrative doit aller de pair avec un accroissement des responsabilités locales sur le plan économique.
- 2) Chaque région doit être dotée d'un ensemble de petites industries devant concourir à l'autonomie relative de la région quant à la couverture de certains de ses besoins.
- 3) Des ensembles industriels types devront faciliter l'intégration économique régionale en concourant à l'élargissement des capacités locales (dans le domaine des btp et matériaux de construction surtout) de réalisation des investissements.
- 4) L'industrie locale doit être un facteur important de réduction des disparités régionales et de freinage des migrations de la campagne vers les villes, des régions intérieures vers les régions littorales. Aussi l'un des objectifs prioritaires du programme d'industrialisation locale est-il de créer des emplois.
- 5) L'industrie locale doit permettre d'élargir le processus d'industrialisation, de le faire reposer sur des bases régionales diffuses et non plus seulement nationales polarisées, d'assurer la continuité du tissu industriel et la diffusion de « l'esprit d'entreprise ».

¹⁷⁶ ECRÉMENT M., 1979, «Le programme d'industrie locale de l'Algérie, *In*. Tiers-Monde, Tome 20 n°80, pp. 821-832.

« (...) Ce nombre considérable de projets que toutes les wilayas devront lancer, matérialise la volonté de créer sur tout le pays, à côté et en complément du réseau de plus en plus dense mis en place par les entreprises nationales, un tissu industriel de portée locale dont la finalité s'insère dans l'objectif général de diffusion du développement à l'intérieur du pays¹⁷⁷ ». Sur le plan spatial, deux faits majeurs caractérisent cette phase;

- La diffusion de l'industrie à l'intérieur du pays, presque toutes les villes petites (Berrouaghia, Nedroma, Souk Ahras, Aïn Beida,...) et moyennes (Mostaganem, Saïda, Bejaïa, Guelma) et même des agglomérations rurales (Aïn Kebira, Oum Djerane), ont accueilli de grosses unités de production (*tableau n°23*). On a vu, également l'implantation industrielle dans des villes du Sud, telle que Ghardaïa (création d'une grosse tuberie étatique)¹⁷⁸, avec la programmation de l'industrialisation du moyen Sud (Sersou, Hodna, hautes plaines algéro-oranaises) et dans le Sahara¹⁷⁹ (programmation de deux zones industrielle à Laghouat (200 ha) et Touggourt (207 ha)¹⁸⁰.
- Le processus de concentration qui continue durant cette période, suite au renforcement considérable des pôles littoraux. A Arzew : usine de méthanol en 1975, inauguration de l'ensemble G.N.L. I en 1979 et mise en chantier des groupes G.N.L. II et III, création du port méthanier de Béthioua. Sa capacité d'exportation du gaz naturel liquéfié passer de 2 à 12 milliards de m³. Skikda : complexe polymère, raffinerie, et devient opérationnel, en 1976 pour l'exportation du gaz liquéfié. Travaux à El Hadjar pour augmenter la capacité de production de 400 000 à 2 millions de tonnes d'acier. A Mitidja une cimenterie (de 1 million de tonnes), accompagnée d'une usine de Siporex et d'amiante-ciment installée dans la commune de Meftah (1975), avec plusieurs autres communes qui ont accueilli des activités industrielles dans la Mitidja orientale

¹⁷⁷ Extrait du IIème Plan quadriennal (1974-1977), Rapport général, Alger, mai 1974, pp. 101-102. (M. ECRÉMENT, 1979)

¹⁷⁸ CÔTE M., 2002, "Une ville remplit sa vallée : Ghardaïa, *In. Méditerranée*, Tome 99, n° 3-4-2002, *Le Sahara, cette «autre Méditerranée»* (Fernand Braudel), pp. 107-110.

¹⁷⁹ MUTIN G., 1980, "Implantations industrielles et aménagements du territoire en Algérie, *In. Revue de géographie de Lyon*, Vol. 55 n°1, 1980. pp. 5-37.

¹⁸⁰ PRENANT A., SEMMOUD B., 1997, "Algérie : la déconstruction d'un tissu industriel, *In. Méditerranée*, Tome 87, 3-4-1997. *Industries en Méditerranée de la marginalisation à la mondialisation*, pp. 79-86

(l'oued El Harrach, l'oued Boudouaou (44 000 ha), Dar el Beida, Rouiba, Réghaia, Boudouaou, Sidi Moussaa, Khémis el khachena, Ouled Moussa, Bougara et l'Arba).

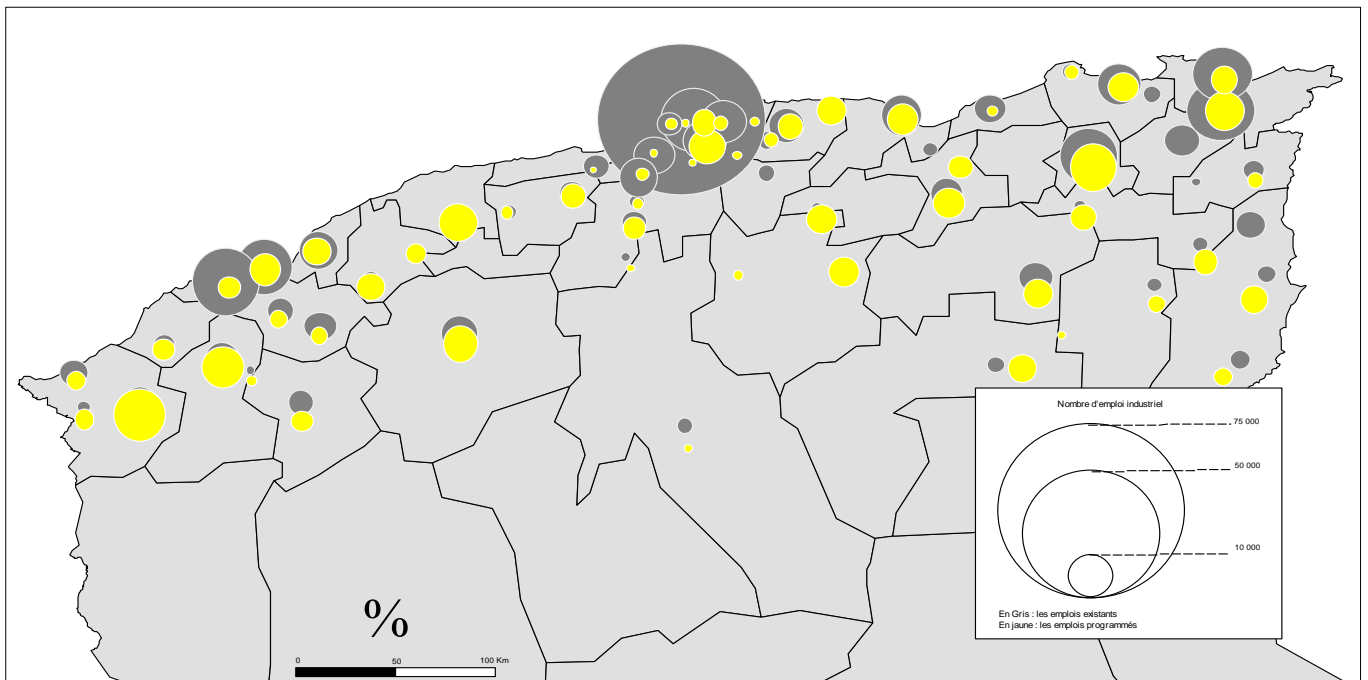
Tableau n° 23 : Principales implantations industrielles de l'intérieur du pays (1974 - 1979)

Localisation	Date d'entrée en production	Début de chantier	Activités	Nombre d'emplois en 1978 ou prévus
Est : Régions d'Annaba, Constantine, Kabylie				
Constantine	1973		Moteurs, tracteurs	4000
	1976		Machines-outils	700
Aïn Smara		1977	Pelles, grues	2700
Sétif	1974		Piles et accumulateurs	500
Aïn Kebira	1978		Boulonnerie, visserie	1100
Aïn Mlila		1979 ?	Aciers spéciaux	2000
			Complexes préfabriqués légers	1514
El Eulma	1979 ?		Transformation de produits	1000
Msila		1979 ?	Electrolyse d'aluminium	2000
Guelma	1974		Cycles et motocycles	1500
	1973		Céramique, faïence	880
Hadjar Soud	1974		Cimenterie	578
Souk Ahras	1973		Complexe papetier	450
Tizi-Ouzou	1977		Electro-ménager	675
Oranie				
Sidi Bel Abbès	1979		Sonelec	1645
	1978		Machines agricoles	1500
Oued Rhiau	1978		Boulonnerie, visserie	1200
Tlemcen	1978		Téléphone	2205
Tiaret	1976	1975	Complexe lainier	1500
			Carrosserie industrielle	1322
Zahana	1976		Cimenterie	515
Saïda	1979		Cimenterie	400
	1976		Cartonnerie	993
Mostaganem	1974		Pâte à papier	774
	1976		Raffinerie sucre	560
Algérois				
Berrouaghia	1975	1975	Vannes et fonderie	2000
			Pompes	1249
Cheraga	1977		Boulonnerie, visserie	300
Meftah	1975		Cimenterie	670
Sidi Moussa	1975		Ensemble Sidi Moussa	7000

Source : G. MUTIN, 1980, p.8

Au niveau de la création d'emplois, l'Algérie a vu sa population active dans l'industrie tripler entre 1969 et 1982¹⁸¹ suite à ce mouvement d'industrialisation. Néanmoins, par rapport à la répartition spatiale des emplois industriels, la prédominance des zones littorales persiste (Alger, Oran, Annaba concentrent 59 % des emplois), malgré la volonté de rééquilibrage en faveur des régions de l'Est et à l'Oranie par rapport à l'Algérois qui ne reçoit que 25.8% des nouveaux emplois créés, contre 29% pour l'Oranie et 45,1% pour l'Est. (G. MUTIN, 1980)

Carte n° 8 : Emplois industriels en Algérie, existants, et en cours ou en projet



Source : Reproduction personnelle (Carte G. MUTIN, 1980, p. 13)

B.2.2. Abandon de la politique d'industrialisation

A partir des années 1978–1980, l'industrie n'est plus au centre d'intérêt de l'Etat. Suite à la disparition de Boumediene, la nouvelle politique engagée sous le gouvernement de Chadli veut être, *une période de redressement ou de restructuration qui vise à une meilleure gestion de l'appareil hérité*¹⁸².

¹⁸¹ CÔTE M., 1983, "La population de l'Algérie", In. *Méditerranée*, Troisième série, Tome 50, 4-1983, *Dynamique spatiale de la population dans les pays méditerranéens*, pp. 95-100.

¹⁸² MUTIN G., 1997, « Le contexte économique et social de la crise algérienne », Manuscrit auteur, publié dans *La crise algérienne : enjeux et évolution*, p.17

Les orientations du plan quinquennal (1980 – 1984) déterminent, ainsi les objectifs de la restructuration économique. Elle « *a pour finalité la satisfaction grandissante des besoins de l'économie et des citoyens par : l'amélioration des conditions de fonctionnement, une plus grande maîtrise de l'appareil de production et l'obligation de résultats des activités des entreprises au regard des objectifs assignés par la planification nationale* »¹⁸³. Ces réformes visent à mieux faire fonctionner le système hérité et touchent en particulier les aspects organisationnels de tous les secteurs.

Dans le *secteur agricole*, on continue dans la *vision politique précédente d'intégrer le monde rural dans le processus de développement national*. La réforme concerne la création des Domaines Agricoles Socialistes par fusion des exploitations relevant de l'État (domaines autogérés et Coopératives de production de la Révolution Agraire ou CAPRA), et dès 1983, l'Etat autorise « *l'Accession à la propriété foncière agricole* » afin de mettre en valeur les régions de faible densité (Hautes Plaines et surtout le Sahara).

La réforme industrielle *devrait tendre à assurer au tissu industriel la trame fine qui lui manque et à mieux insérer l'industrie dans l'espace*. Elle consiste à multiplier les petites et moyennes unités dans les villes moyennes avec une promotion des projets gérés par les collectivités locales dont les missions sont plus précises. Le nombre d'entreprises publiques passe de 71 entreprises en 1980 à 450 à la fin de l'année 1982¹⁸⁴, le secteur de l'industrie compte à lui seul 126 entreprises en mai 1983¹⁸⁵ SONATRACH, une des plus grandes *sociétés nationales devenues des monstres à gérer* a été scindée en 13 sociétés.

Néanmoins sur le plan des réalisations on enregistre un infléchissement de la politique industrielle, durant cette période, aucun nouveau projet n'est lancé. Selon G. Mutin il s'agit *d'une période de désinvestissement*, durant laquelle l'économie algérienne entre en pénurie. Le primat de la production cède le pas au primat de la

¹⁸³ Plan quinquennal (1980 – 1984)

¹⁸⁴ BRAHIMI A., 1992, *Stratégies de développement pour l'Algérie*, Paris, *Economica*, p. 425

¹⁸⁵ SADI N-E., 2005, *La privatisation des entreprises publiques en Algérie : Objectifs, modalités et enjeux*, Paris, l'Harmattan.

consommation. Un échec flagrant pour une économie qui voulait être indépendante et introvertie, puisqu'on a massivement recours aux importations *tant que la rente pétrolière encore abondante le permet.* (MUTIN G., p. 14)

A. PRENANT et B. SEMMOUD (1997), évoquent un *processus de déconstruction industrielle*, en trois phases. La première, en remettant en cause sa part dominante dans les dépenses de l'Etat et donc sa rentabilisation puisqu'elle a été perçue comme responsable d'un endettement brutalement accru aux dépens des autres secteurs. La deuxième phase, après 1984, avec le désengagement de l'Etat entrepreneur suite à la chute du prix des hydrocarbures. Enfin la crise politique de 1988-91, qui a aggravé la situation et contribué à la montée du chômage et l'augmentation des dépenses de surveillance, à l'issue des atteintes intervenues sur l'appareil industriel¹⁸⁶.

B.2.3. Désengagement de l'État entrepreneur (1993) et tendances actuelles

Depuis 1989, les taux de croissance sont négatifs (- 4,4% en 1996). La chute du prix des hydrocarbures de 30\$ à 10\$ le baril suite au contre-choc pétrolier de 1986 et la crise de l'endettement qui provoque la fermeture progressive des marchés financiers internationaux à l'Algérie. L'État algérien n'a plus les moyens de subventionner un secteur (l'industrie) qui n'est toujours pas parvenu à dégager des capacités d'autofinancement. A cette crise économique s'ajoute une crise politique suite au coup d'État de l'Armée après les résultats des élections parlementaires de 1991 qui voient le Front Islamique du Salut en tête du gouvernement. Il en découle la « décennie noire » de guerre civile, avec toutes ses conséquences (destructions, transports peu sûrs), sur plusieurs branches d'activités.

Devant cette situation particulièrement grave, il devient évident d'apporter des réformes au système. Elles consistent à la mise en place d'autonomie du secteur public qui s'apparente à un désengagement de l'État et la fin de tout public par l'institution de la privatisation des entreprises publiques et la libéralisation de l'économie.

¹⁸⁶ PRENANT A. et SEMMOUD B., (1997) citent les exemples des destructions, par les groupes terroristes, dont le montant global est officiellement évalué entre 2 et 3 milliards de \$ en 1997, ont concerné notamment, au delà de sabotage de PME, la cimenterie de Meftah, l'usine de radios-télévisions de Telagh, l'unité de chaussures de Cheraga, depuis 1992.

Le code des investissements de 1993 encourage les entreprises privées nationales et le partenariat avec les entreprises étrangères. En revanche, si la libéralisation du commerce extérieur est profondément engagée et a permis l'émergence d'une nouvelle catégorie d'agents économiques (les importations de 1996 (10 milliards de \$) ont été réalisées par 25 000 opérateurs privés et seulement 300 entreprises publiques) la privatisation quant à elle se déroule selon des normes particulières, en plusieurs phases *hésitantes* (MUTIN G., 1997). Vers la fin des années 1980, on parle de «*l'autonomie*» du secteur publique. Il s'agit de la privatisation des entreprises publiques instituée par la loi d'orientation Economique de 1988. Elle consiste à une privatisation des formes de gestion puisque l'État reste propriétaire des Entreprises Publiques par le biais des fonds de participation mais ce qui a changé le statut juridique de l'entreprise en lui donnant une personnalité morale distincte de l'État. L'Etat est encore omniprésent, c'est le propriétaire du capital, l'État doit intervenir pour compenser les déficits, soit par des subventions, soit par la création d'un fond de garantie, soit par un plan national de restructuration aboutissant à la dissolution de l'Entreprise Publique. Le contrôle de cette dernière relève du conseil d'administration pour la gestion à moyen terme alors que la direction générale se charge du contrôle opérationnel. A. BRAHIMI, précise que « *ce qui semble avoir changé c'est seulement la forme d'intervention de l'État à travers les sociétés financières-écran que sont les fonds de participation ainsi que les fonds de garanties alimentés par les fonds, donc par l'État* »¹⁸⁷.

En 1989, l'institution de la loi de libéralisation des prix (de juillet 1989) ayant pour objectif d'affaiblir le marché parallèle, et de permettre aux Entreprises Publiques Economiques de s'autofinancer afin de réduire la pénurie par une hausse de la production. Dans le domaine de l'industrie, l'objectif est de passer progressivement des prix plafonnés aux prix à marges plafonnées et enfin aux prix déclarés. En 1992, seul quatre produits sont encore soutenus par l'État : le lait, la farine, la semoule et le pain¹⁸⁸.

¹⁸⁷ BRAHIMI A., 1992, *Stratégies de développement pour l'Algérie*, Paris, *Economica*, p.425.

¹⁸⁸ GOUMEZIANE S., 1994, *Le Mal Algérien : Economie politique d'une transition inachevée*, 1962-1994, Paris, Fayard, p. 307

Enfin, la Constitution de février 1989 met en valeur l'investissement privé en apportant les premières garanties pour le capital privé. Dans son article 49 « *La propriété privée est garantie, le droit d'héritage est garanti* ».

Ce n'est qu'à partir de 1996-1997 que le processus de privatisation ne se met réellement en place afin de répondre aux exigences du FMI qui fixe le bouclage des privatisations à fin 1999. Deux organes décisionnels spécifiques se sont alors mis en place ; le Conseil National de Privatisation (CNP) et la Commission de Contrôle des Opérations de Privatisation.

Actuellement, et selon les résultats d'une étude réalisée par l'O.N.S (2011)¹⁸⁹, c'est le secteur commercial qui prédomine la répartition des entités économiques par secteur d'activité, avec 55,1% de l'ensemble des entités, dont plus de 84% pour le commerce de détail et le reste se partage entre le commerce de gros et le commerce d'automobiles et de motocycles.

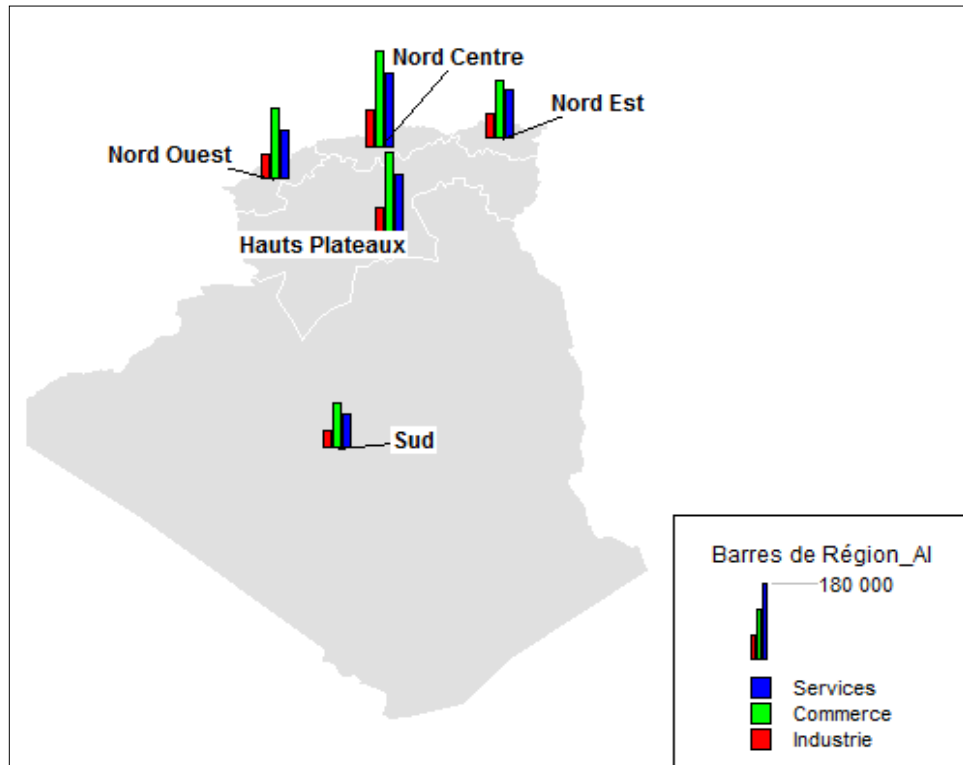
En seconde position vient le secteur tertiaire avec 33,9% des entités et loin derrière apparaît le secteur secondaire (10%); soit au total 97 202 entités industrielles recensées sur l'ensemble du territoire, dont 23,4% actives dans les industries agro alimentaires (travail de grain, lait et produits laitiers, boissons, etc.), 22,7% dans la fabrication de produits métalliques, 10,5% dans l'habillement, 2,1% dans le travail de bois et la fabrication d'articles en bois et en liège, 1,3% dans le textile, 1,6% dans la réparation et l'installation de machines et d'équipement.

Quant à la répartition spatiale de ces entités économiques selon les régions, on remarque, en dépit de l'inégalité Nord Sud qui persiste et la prédominance de la région Nord Centre¹⁹⁰ sur les différents secteurs économiques (avec 34,3% des services, 32,6% du commerce et 35,49% de l'industrie), un certain équilibre Est/Ouest qui se dessine. Et la région des Hauts Plateaux, regroupant les villes les plus déshéritées, à la veille l'indépendance, se place en 2ème rang après la région Nord Centre et concentre 24,2% des services, 25,9% du commerce et 23,7% de l'industrie.

¹⁸⁹ Office National des Statistiques (O.N.S.), Janvier 2012, "Premier Recensement Economique (2011) : Résultats Préliminaires de la première phase, Collections Statistiques N° 168/2012, Série E : Statistiques Economiques N° 67.

¹⁹⁰ **Nord Centre** : Chlef, Bejaia, Blida, Bouira, Tizi Ouzou, Alger, Medea, Boumerdès, Tipaza, Aïn Defla

Carte n° 9 : Répartition des entités économiques selon les régions et les grands secteurs d'activités



Source : O.N.S., 2012

Certes l'industrialisation de l'Algérie indépendante n'a pas eu d'effet majeur sur l'économie nationale et actuellement jugée très négativement sur sa dimension économique (elle représente 5% du PIB, en 2011, et l'économie algérienne demeure dépendante de sa rente énergétique, avec environ 1/3 du PIB pour le secteur des hydrocarbures¹⁹¹, elle est à l'origine de profondes mutations spatiales.

En effet, la promotion de l'industrie constituait avec la promotion administrative des *Wilayas* (1974), les deux éléments structurants de la politique volontaire d'aménagement du territoire engagée dès le lendemain de l'indépendance. L'État algérien affichait la volonté de rompre avec l'espace hérité de la période coloniale marqué par un dualisme moderne/traditionnel qui touchait les campagnes et surtout une disparité spatiale littoral/Intérieur (les quatre plus grandes villes (Alger, Oran, Constantine et Annaba) tranchaient nettement par leur taille, sur les villes de

¹⁹¹ Ambassade de France en Algérie, Service Économique Régional d'Alger, Décembre 2011, "Situation économique de l'Algérie à fin 2011 et perspectives 2012, (Rédigé par : Julien FRIOUX)

taille inférieure)¹⁹². Promotions industrielles et promotions administratives, avaient ainsi pour objectifs la décongestion de la capitale, la réduction des disparités régionales, la création d'emplois et par conséquent, le freinage des migrations de la campagne vers les villes littorales, en particulier.

¹⁹² KATEB K., 2003, "Population et organisation de l'espace en Algérie", *In. L'Espace géographique*, 2003/4 - Tome 32, pp. 311 – 331.

CHAPITRE 4 :

L’AFFIRMATION DES FONCTIONS CHEFS-LIEUX ET DYNAMIQUES CONTRASTÉES DES VILLES INTERMÉDIAIRES

Les politiques d'aménagement des territoires maghrébins engagées depuis les indépendances ont, certes, aggravé les disparités entre le littoral et l'intérieur des trois pays avec un gonflement spectaculaire des grandes villes notamment les capitales (Tunis, Alger et Casablanca).

Cependant, suite à la création des activités industrielles et touristiques (dans un premier temps) ou les services administratifs dans les villes promues au rang de chefs-lieux de wilaya, gouvernorat ou département, on a assisté à un changement de la tendance, durant la deuxième période (1980 – 2005), où on remarque d'après le tableau n°24 que l'expansion urbaine a privilégié les villes intermédiaires et petites villes, avec des rythmes de croissance très différents selon la taille.

En effet, de 1980 à 2005, les villes intermédiaires ont accueilli autant d'habitants que les grandes métropoles et les capitales réunies, à l'exception de la Tunisie (avec 1 212 775 de population additionnelle pour la première strate qui regroupe les trois premières villes (Tunis, Sfax et Sousse), contre seulement 561 545, pour les villes intermédiaires durant la même période).

Nos interrogations concernent donc, la contribution des chefs-lieux dans l'évolution urbaine en Algérie, Maroc et Tunisie ? Quels sont les effets de la diffusion de l'appareil productif et des fonctions et services attribuées à ces chefs-lieux ? Et les villes intermédiaires (chefs-lieux de gouvernorat, wilaya ou province), à priori très contrastées de par leur dynamisme démographique et économique ; quel rôle a pu jouer cette diffusion fonctionnelle pour contribuer à des sorts aussi différenciés de ces villes ?

Tableau n° 24 : Taux de croissance annuelle des trois strates des systèmes de villes du Maghreb de 1950 à 2005

			Algérie	Maroc	Tunisie
Métropoles	Population	1950	844786	1292059	757931
		1980	2801014	3753709	1536038
		2005	4977481	7066645	2752813
	Taux d'Accroissement annuel	1950 – 1980	4.1	3.6	2.4
		1980 – 2005	2.3	2.6	2.4
Villes intermédiaires	Population	1950	589878	846960	262217
		1980	2306441	2687978	579913
		2005	4994362	6075687	1141458
	Taux d'Accroissement annuel	1950 – 1980	4.7	3.9	2.7
		1980 – 2005	3.1	3.3	2.7
Agglomérations de + 10 000 hab. (sans statut chef-lieu)	Population	1950	492599	271852	359145
		1980	3355170	1190954	1014031
		2005	9948836	3180100	1951221
	Taux d'Accroissement annuel	1950 – 1980	6.6	5.0	3.5
		1980 – 2005	4.4	4.0	2.7

Source : Calcul personnel, e-Géopolis

Pour essayer de répondre à ces questions, ce chapitre, se propose dans un premier temps de traiter les fonctions attribuées aux chefs-lieux depuis l'indépendance (*A. Redéploiement des fonctions chefs-lieux*). Ensuite, il permettra de préciser les effets de ces fonctions sur la dynamique des villes intermédiaires (*B. Dynamiques contrastées des villes intermédiaires : Quel bilan ?*). En effet, il existe un lien très fort entre le rythme de croissance et la date de promotion des chefs-lieux. On assiste dans tous les centres récemment promus, une véritable explosion urbaine, ensuite, selon les cas, un recul progressif voire une stagnation des villes, qui peut être expliquée essentiellement par les effets de localisation différentielle de fonctions chefs-lieux.

A. REDÉPLOIEMENT DES FONCTIONS DE CHEFS-LIEUX

Depuis l'indépendance, l'espace maghrébin a subi plusieurs remaniements administratifs, ayant pour objectif premier *de réduire les disparités héritées du système macro-régional de la période coloniale*. Une vue d'ensemble de la carte administrative permet de montrer combien les territoires ont évolué en un demi-siècle avec un maillage de plus en plus affiné.

La promotion administrative a permis à de nombreuses agglomérations souvent déshéritées, d'accéder au statut de chef-lieu de Gouvernorat (Tunisie), Wilaya (Algérie) et/ou Province (Maroc). Elle est suivie par l'acquisition systématique de certaines activités économiques secondaires (industrie et tourisme) et tertiaires (redéploiement des services publics).

Ainsi, les villes promues en chefs-lieux se sont profondément transformées du point de vue économique et social et jouent un rôle différent dans le système territorial actuel. Il ne se limite pas à la fonction d'équilibre et de relais (le relais pour les services administratifs et économiques), ces villes occupent une place charnière dans les espaces urbains nationaux et devaient également, assurer la fonction d'intermédiation entre l'espace rural et les petites agglomérations, d'une part, et les grandes agglomérations, d'autre part.

On examinera d'abord, l'évolution des découpages administratifs, dans les trois pays, tout en mettant l'accent, à travers quelques exemples, sur les objectifs de chaque découpage qui selon A. BELHEDI (2004) « *reflète en même temps des impératifs stratégique-politiques, souvent cachés des pouvoirs publics* ». On analysera ensuite, l'affirmation des fonctions de chefs-lieux et leurs effets sur la polarisation de l'espace.

A.1. Création massive des chefs-lieux : *Bataille des chefs-lieux*

Si la Tunisie, tout comme le Maroc et l'Algérie, sont passés par trois découpages spatiaux, exprimant chacun une stratégie spatiale et socio-politique et marquant une période différente, ils conservent des spécificités quant à leurs objectifs et finalités, mais aussi au niveau de l'organisation territoriale notamment pour le cas marocain marqué par la régionalisation ; une structure qu'on ne trouve pas en Tunisie ou en Algérie.

A. 1. 1. Évolution de l'organisation administrative

Pour le cas Marocain : Sous le protectorat français le Maroc était divisé en sept grandes régions qui formaient essentiellement des cadres géographiques de contrôle politique et de commandement. Il s'agit des quatre régions militaires : Fès, Meknès, Marrakech, Agadir et trois régions civiles : Oujda, Rabat, Casablanca. À partir de l'indépendance, cette structure était profondément remaniée. On va procéder à des

subdivisions successives de son espace national et le processus de décentralisation se décline en trois grandes phases :

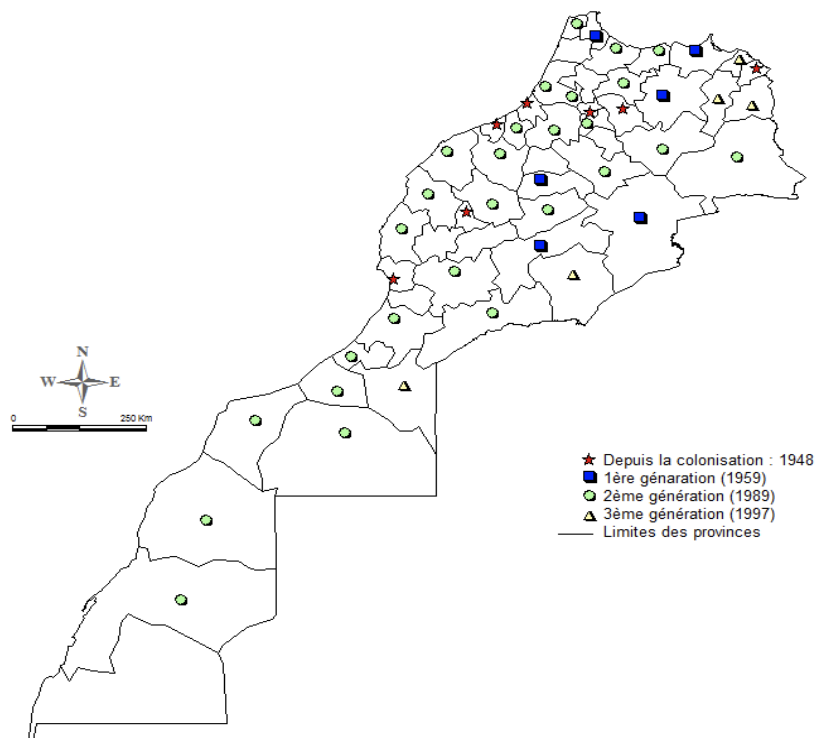
- *Le dahir du 13 Octobre 1956* : a divisé l'ensemble du Maroc en Provinces et Préfectures dont les limites territoriales devaient correspondre à des régions ou à des sous-régions naturelles. (H. NICOLAS-MOURER,). A côté des grandes villes impériales de Fès, Marrakech et Meknès qui ont été érigées en chefs-lieux de provinces du même nom puis en préfectures autonomes, dans l'ex-zone Nord du Protectorat espagnol, étaient créées les six provinces de Tanger, Larache, Tétouan, Chaouen, Rif et Nador et 13 provinces dans la zone Sud (ancienne zone du Protectorat français).
- *Le dahir et le décret du 2 Décembre 1959*, avec la création de 16 provinces et 2 préfectures¹⁹³. Néanmoins, l'administration générale du pays restait strictement centralisée dans la ville de Rabat qui concentrait ministères techniques, équipements et conseils économiques et sociaux, alors que grand nombre de provinces de la périphérie et du sud manquaient de cadres administratifs. Au niveau juridique et institutionnel, ce n'est qu'à partir de 1963, avec la promulgation du dahir de 12 Septembre 1963, fixant l'organisation des préfectures, des provinces et de leurs assemblées, que «*les provinces et préfectures deviennent des collectivités territoriales de droit public dotées de la personnalité civile et de l'autonomie financière*»¹⁹⁴.

¹⁹³ Rabat, Meknès, Fès, Taza, Oujda, Ksar-Es-Souk, Ouerzazate, Marrakech, Agadir, Tarfaya, Casablanca, Beni Mellal, Tanger, Nador, Al Hoceima, Tétouan.

¹⁹⁴ NICOLAS-MOURER H., "Les collectivités locales dans l'administration du Royaume du Maroc", pp. 150-159. URL : http://aan.mmsh.univ-aix.fr/Pdf/AAN-1963-02_13.pdf

- La constitution de 1963 et celle de 1972 et 1973 ont consolidé davantage le processus de décentralisation avec la création des 7 régions économiques ou «programme»¹⁹⁵ à partir d'un simple regroupement des provinces et préfectures en se référant à l'orientation géographique. Les finalités recherchées dans ces découpages issus de cette phase de régionalisation étaient de mettre en place une couverture élaborée et efficace au service des pouvoirs publics afin d'appliquer leurs politiques de développement socio-économique du pays¹⁹⁶.

Carte n° 10 : Evolution des chefs-lieux de Provinces/Wilayas, en 1989.



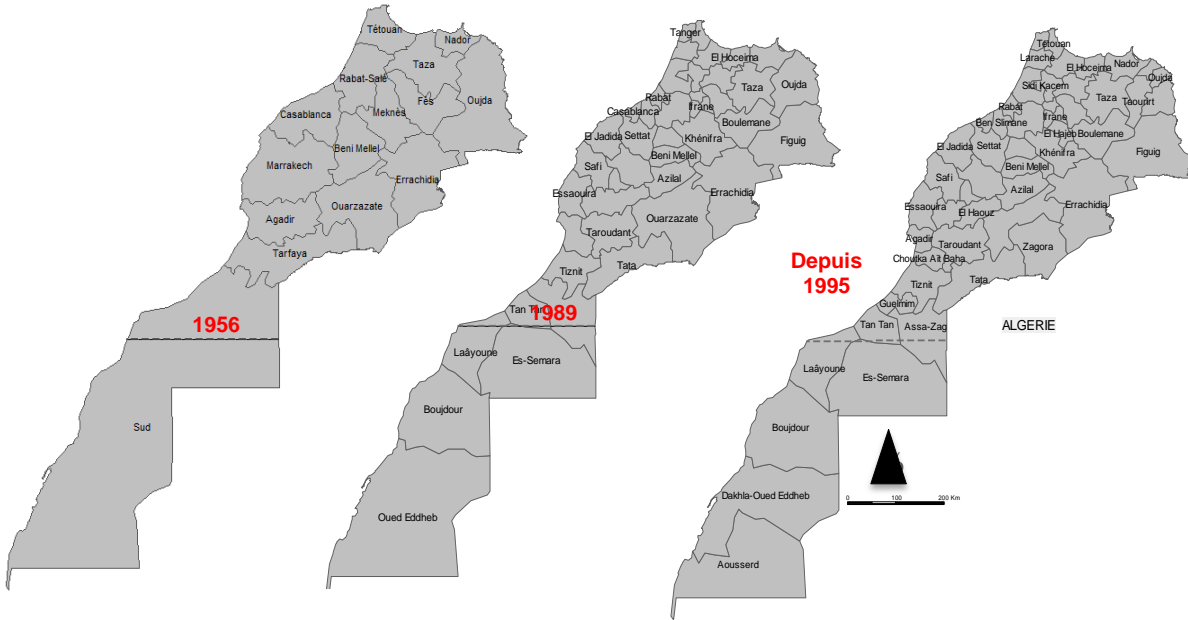
Depuis le maillage n'a pas cessé d'être remanié dans un dispositif de contrôle et d'encadrement de la population d'une part, et d'homogénéisation de l'espace marocain (par la création des provinces sahariennes, en 1981) d'autre part. La superficie des provinces issues des premiers découpages est très inégale : elle est très vaste dans l'Est et le Sud peu peuplés et plus réduite dans le Nord et l'Ouest où se concentrent

¹⁹⁵ TROIN J-F, 2002, *Maroc : Régions, pays, territoires*, p. 493.

¹⁹⁶ BOUJROUF S. et HASSANI E., 2008, "Toponymie et recomposition territoriale au Maroc : Figures, sens et logiques", *In. L'Espace Politique*, Numéro 5 (2008-2), pp. 40 – 52.

population et villes¹⁹⁷. Ainsi, le Maroc compte 34 provinces et préfectures, en 1977, 45 au recensement de 1982 et 40 provinces, 9 préfectures et 2 Wilayas.

Carte n° 11 : Évolution du découpage régional au Maroc



Le dahir du 2 Avril 1997¹⁹⁸, portant sur l'organisation de la région et l'adoption d'un nouveau découpage du Maroc en 16 régions¹⁹⁹ qui ne correspondent plus aux régions économiques créées en 1971. Il s'agit plutôt de sous-ensembles constitués par l'assemblage d'unités administratives préexistantes dotées d'un conseil régional dont les attributions convergent principalement vers le volet économique social et culturel. La toponymie régionale devient plus complexe et composite lorsque le nom des régions est composé de trois voire, même quatre composantes, comme par exemple le cas de la région « Rabat-Salé-Zemmour-Zaer ». Le classement des mots à l'intérieur du nom global correspond à un classement des villes par ordre d'importance. Le siège de la région (ville), figurant au premier plan s'impose généralement. Dans d'autres cas des villes se placent en tête de la suite de référents toponymiques afin d'être reconnues

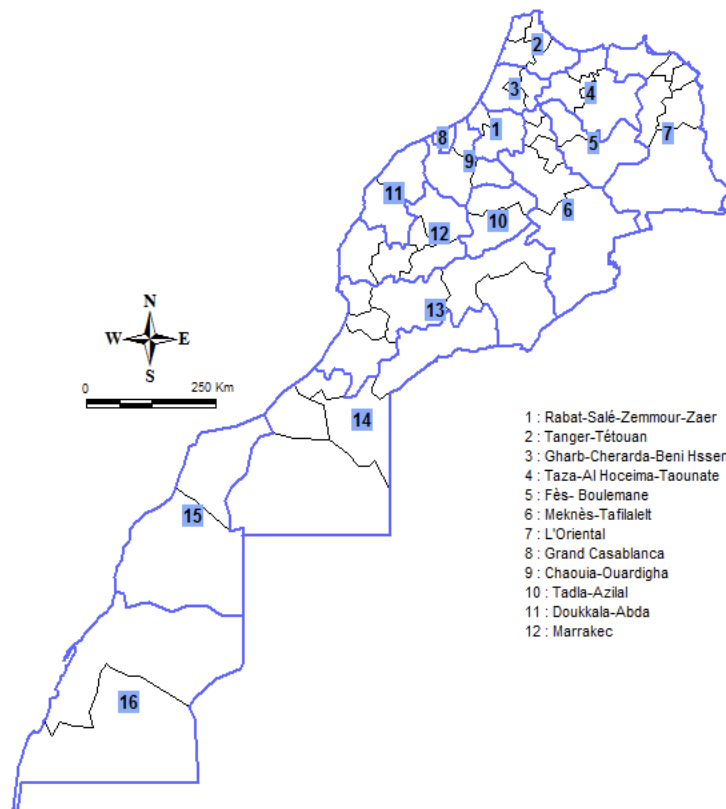
¹⁹⁷ Ibid. p. 20.

¹⁹⁸ Dahir n° 1 – 97 – 84 du 2 Avril 1997 (23 Dou Al Kaâda 1417).

¹⁹⁹ Les 16 régions : Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, Tanger-Tetouan, Gharb-Chrarda-Beni Hssen, Taza-Al Hoceima-Taounate, Fès-Boulmane, Grand Casablanca, Meknes-Tafilalet, L'Oriental, Centre-Chaouia-Ourdigha, Tadmra-Azilal, Doukala-Abda, Marrakech-Tensift-Al Haouz, Souss-Massa-Draa, Guelmin-Es Semara, Laayoune-Boujdour-Sakia El Hamra et Oued Eddahab-Lagouira.

malgré le choix de la capitale régionale hors de leurs territoires telle que Doukkala-Abda (le chef-lieu est Safi capitale des Abda) et Tanger-Tétouan (le chef-lieu est Tétouan, ville moins importante que Tanger). (S. BOUJROUF et E. HASSANI, 2008, p. 47). Depuis 1997, le Maroc est structuré en 16 régions, 45 provinces, 26 préfectures et 10 Wilayas. Ce sont les provinces qui assurent l'intermédiation entre la région et la commune, à partir de leur promotion en chef-lieu. Il s'agit des villes de tailles extrêmement variables, *parfois de simples localités rurales, se transforment en centre de Cristallisation urbaine avec infrastructures et services*²⁰⁰.

Carte n° 12 : Organisation administrative actuelle du Maroc (Régionalisation, depuis 1996)



Le cas algérien : Pendant la colonisation, l'Algérie était organisée autour de trois départements : Alger, Oran et Constantine, eux-mêmes divisés en sous-préfectures. L'occupation coloniale visait essentiellement l'exploitation des richesses agricoles et minières du pays. Elle était forte autour des terres des plaines favorables aux plantations des Vignes et arboriculture des agrumes : Mitidja, Bône (Annaba actuellement), Chélif, Oran, Sidi Bel Abbès, Sebaou et Soummam. Les exploitations

²⁰⁰ TROIN J-F., 1996, *Le Maghreb : Hommes et espaces*, Paris, Collection Armand Colin, p. 367.

minières se trouvent essentiellement à Béni Saf, Zaccar, Ouenza et Djebel Onk. Le rôle des ports d'Alger, Annaba et Oran a été également renforcé en devenant les exutoires de ces produits coloniaux (J. CABT, 1985).

- *Le premier découpage de l'Algérie, pendant la période coloniale a été réalisé en 1955 avec l'adoption du Plan de Constantine, pour des raisons à la fois politiques et économiques et qui visait une redistribution des richesses à d'autres villes que les métropoles régionales entre la côte et le Sahara. Il consistait à un resserrement du maillage administratif avec la création de nouveaux chefs-lieux appartenant auparavant aux grandes métropoles régionales; à savoir Oran, Tlemcen, Mostaghanem, Saïda et Tiaret dans l'Oranais, Alger, Orléans ville, Médéa, Tizi Ouzou dans l'algérois et Constantine, Batna et Sétif dans le Constantinois. La création de deux chefs-lieux dans le Sahara; Béchar pour la Saoura et Ourgla pour Les Oasis.*

L'organisation départementale avait ainsi des chefs-lieux côtiers et intérieurs, seule Bône ou Annaba n'avait qu'un seul chef-lieu côtier lui confiant plus de chance d'émergence économique. Après l'indépendance, on compte trois remodelages administratifs survenus en 1963, 1975 et 1985.

- *Le premier remodelage, en 1962, avait comme objectif primordial de stimuler le développement de la nation dans son ensemble, à travers l'implantation des industries considérées comme moteur de développement à l'époque. En d'autres termes, il faut passer de la région héritée à la région dynamique ou prospective (CABOT J., 1985).*

Il s'agit d'un découpage «*subi plus que voulu*», comme l'affirmait J-C BRÛLE et FONTAINE J.²⁰¹. L'organisation administrative de l'Algérie indépendante s'est faite autour de trois niveaux hiérarchiques : 15 Wilayas calquées sur les 15 départements de 1958, ensuite 91 daïras sur les 91 arrondissements et enfin les *baladiyas* qui étaient de l'ordre de 676 après regroupement des 1977 communes.

- *Le remodelage de 1975, renforce l'encadrement de l'arrière-pays par la multiplication des chefs-lieux de Wilayas. Cette période a été marquée par un effort*

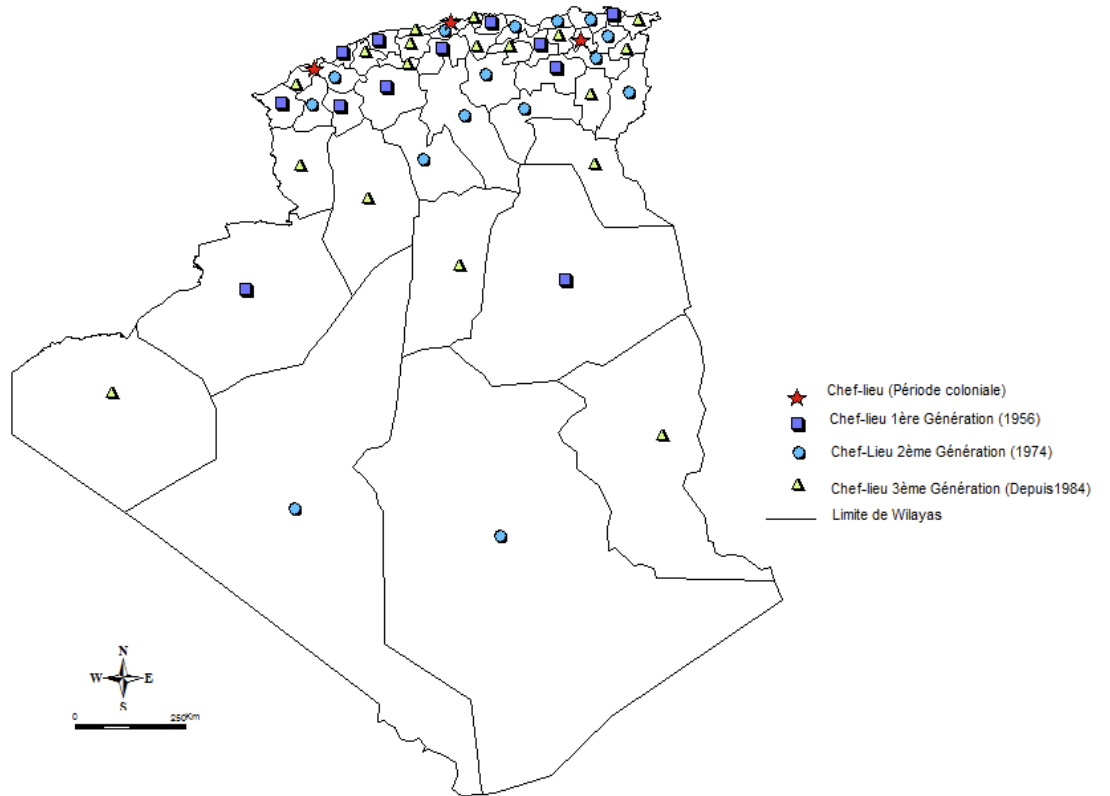
²⁰¹ BRÛLE J-C. et FONTAINE J., 2005, « L'Algérie : d'une construction étatique à une déconstruction/reconstruction libérale », Le Grand Maghreb, J-F TROIN (dir.), pp. 149 – 179.

de décentralisation à travers l'adoption du second plan quadriennal de 1974 qui visait essentiellement à réduire le rôle central d'Alger qui concentre jusqu'ici institutions nationales, politiques administratives, économiques et d'étendre les compétences des collectivités régionales et locales dans les domaines industriels et agraires, en attribuant aux chefs-lieux le rôle d'initiative. (A. BENJELID, 1980, p.16)

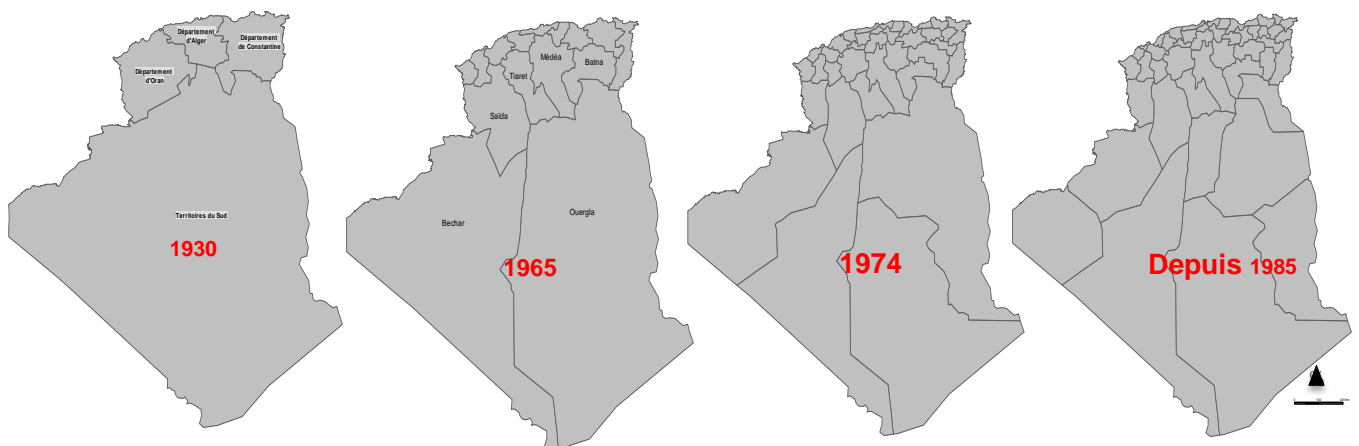
Ce deuxième découpage a doublé le nombre des wilayas (15 à 31) et quadruplé le nombre des daïras, en gardant les 700 communes de 1963. Les wilayas résultent soit d'un détachement des anciens départements tels que Sidi Bel Abbès et Mascara détachés de Tlemcen et Oran, Bouira de Tizi Ouzou, Djelfa de Médéa,...etc. Soit d'une multiplication des subdivisions par la promotion de nouveaux chefs-lieux notamment en Algérie de l'Est et le Grand Sud. Il s'agit de petites communes promues en chefs-lieux, telles qu'Oum El Bouaghi, Skikda, Béjaïa, Jijel et dans le Sud Adrar qui s'ajoute à Béchar pour La Saoura et Laghouat et Tamanrasset à Ouergla pour Les Oasis.

– *Enfin, avec le découpage de 1985*, 18 chefs-lieux de wilayas s'ajoutent aux trente précédents. L'objectif primordial de ce dernier découpage est de promouvoir le développement économique des régions enclavées et montagneuses comme Tissemsilt et Khenchela détachées de Tiaret et Batna, d'apporter une attention particulière aux zones frontalières telles que El Tarf, Souk Ahras, El Oued, détachées de Annaba, Guelma, et Biskra, ou également de mieux contrôler la croissance algéroise avec la promotion de Tipaza et Boumerdès. (CÔTE M., 1988)

Carte n° 13 : Évolution des promotions en Chefs-lieux de Wilaya en Algérie



Carte n° 14 : Organisation administrative en Algérie (1930 à 1985)



Le cas tunisien : La veille du protectorat, c'-à-dire dans la Tunisie *beylicale*, l'administration était organisée autour de trois niveaux hiérarchiques ; les caïds, les *khalifas* et les *cheikhas* et le découpage territorial était à base tribale. En 1883, la Tunisie comptait 72 caïds, dont 12 résidaient en permanence à Tunis et 60 dans leurs circonscriptions et à côté de Tunis trois autres caïds avaient une importance particulière en tant que commandants militaires (ou aghas) : ceux d'El Kef, Kairouan et Gabès. (P. SIGNOLES, 1985)

Sous le Protectorat, les contrôleurs civils viennent s'ajouter à la structure ancienne, qui assure leur surveillance en relevant directement de la Résidence Générale. En 1889, la Tunisie comptait, 14 contrôles civils : Tunis, La Goulette, Sfax, Sousse, Nabeul, El Kef, Bizerte, Béja, Souk El Arbaâ (Jendouba), Kairouan, Makthar, Djerba, Tozeur. En 1922, on en comptait 20 suite à la création des contrôles civils de Tabarka, Tala, Gafsa, Gabès, Grombalia, Mahdia, Medjez-El Bab et Téboursouk.

Après l'indépendance, l'Etat a appliqué la même structure administrative héritée de la période coloniale. Il s'est contenté de changer les appellations des deux échelons supérieurs de la hiérarchie : les contrôles civils sont devenus «Gouvernorats» et les caïdats en «Délégation», avec la subsistance des chaïkhats à la base jusqu'en 1969²⁰², pour devenir «*Omdas*»²⁰³ (ou secteurs). Ainsi on comptait en 1956, 14 gouvernorats (13 en 1959, avec la suppression de Tozeur) et 98 délégations. Cependant, cette structure a subi plusieurs remodelages dans l'objectif de renforcer l'armature urbaine dans certaines régions, d'exercer un contrôle policier, politique et administratif dans d'autres, ou encore de stimuler le développement économique des régions les moins urbanisées.

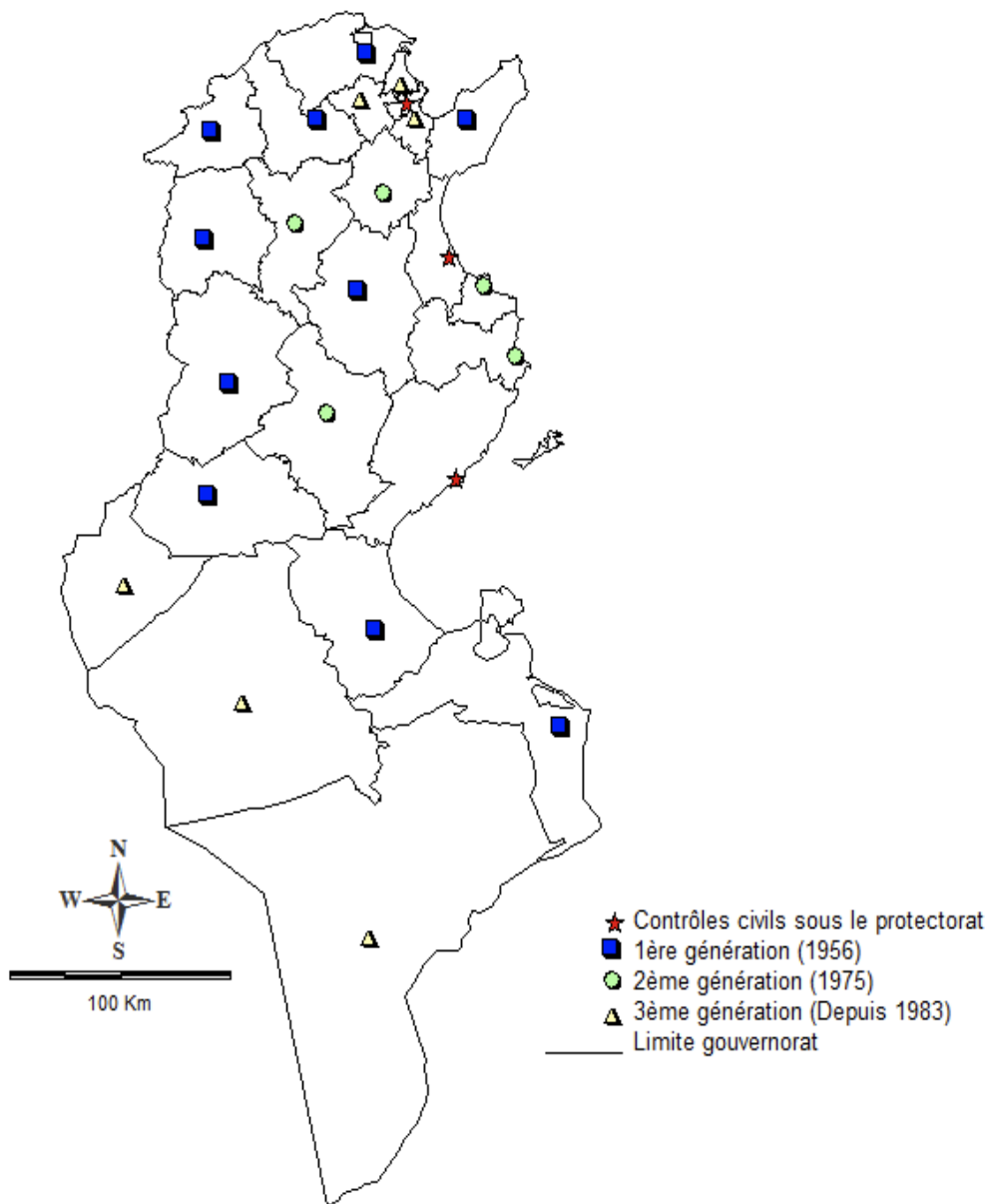
Trois remaniements ont survenus sur l'organisation administrative tunisienne au niveau supérieur c'est-à-dire les gouvernorats, depuis l'indépendance. Le premier remodelage administratif a eu lieu en 1974, avec la création des gouvernorats de Zaghouan, Sidi Bouzid, Siliana, Mahdia et Monastir. Il s'agit d'un fractionnement des circonscriptions ultérieures *jugées trop étendues et donc insuffisamment contrôlées*,

²⁰² Loi n° 69 – 17 du 27 Mars 1969

²⁰³ *Caïds ou Omdas : personnages les plus puissants dans leurs circonscriptions. Ils s'occupaient du maintien de l'ordre et de la perception des impôts.* (P. SIGNOLES, 1985, p. 411)

suite à une crise politique internationale. Avec le deuxième découpage de 1983, le nombre des gouvernorats est passé à 23 avec la promotion de Tozeur, Kébili, Tataouine au Sud et le fractionnement de la Capitale en trois gouvernorats Tunis Ariana et Ben Arous, ensuite, en quatre avec la promotion du gouvernorat de la Manouba en 1995, suite au troisième et dernier découpage administratif de la Tunisie.

Carte n° 15 : Évolution des promotions en Chefs-lieux de Gouvernorat en Tunisie



Sur le plan administratif, politique, et économique, le gouvernorat constitue l'entité fondamentale de l'organisation territoriale. C'est par l'intermédiaire duquel que «transitent les décisions du pouvoir central, ce sont eux qui guident la distribution des pouvoirs ministériels, la diffusion des équipements publics et l'affectation d'un certain nombre de crédits». (SIGNOLES P., 1985, p. 417)

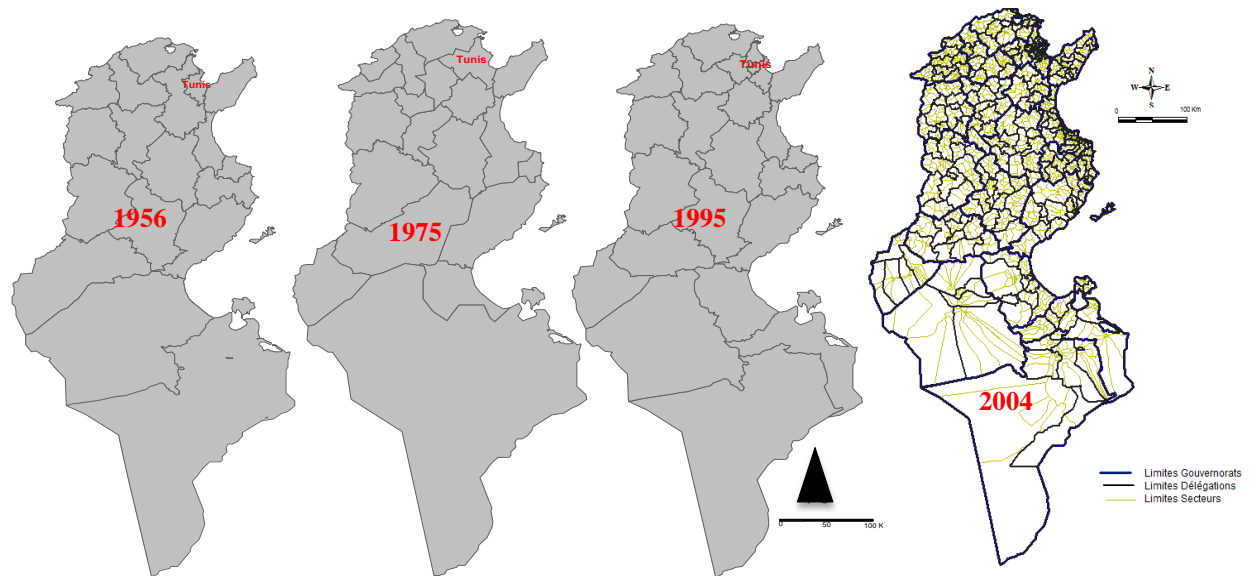
Contrairement au Maroc et à l'Algérie, le maillage administratif au niveau de la création des gouvernorats n'a pas été aussi intense. Les circonscriptions actuelles existaient déjà pendant la période coloniale signe d'un encadrement et d'un contrôle territorial instauré bien avant l'indépendance. Le changement le plus important s'est produit dans le grand Tunis avec la création des trois gouvernorats (Ariana, Manouba et Ben Arous) suite au développement exponentielle que connaît la capitale du pays dès l'indépendance. La plupart des autres créations étaient des contrôles civils pendant la colonisation mais supprimés en 1956 pour les recréer ultérieurement ; à savoir Tozeur (au Sud), Zaghuan, Mahdia.

C'est au niveau inférieur de la hiérarchie urbaine, que le maillage administratif est devenu de plus en plus serré. Les principales modifications introduites par rapport à la période coloniale est la création des délégations qui «*sont fondées sur un critère essentiellement territorial, visant soit à disloquer les structures tribales antérieures, soit à délimiter des espaces économiquement homogènes, soit à accroître l'efficacité de l'encadrement dans les régions les plus peuplées*»²⁰⁴, contrairement aux caïdats qui «*coiffaient beaucoup plus des tribus que des territoires*»²⁰⁵. On compte actuellement, 265 Délégations (R.G.P.H, 2004), contre 98 en 1966, 136 en 1975 et 179 en 1982. Pour les secteurs, avec le changement de l'appellation en 1969, on a également intégré leurs responsables c'est-à-dire «*chef du secteur*» ou *Omda* au personnel administratif, en leur attribuant d'autres tâches, telles que les procédures de l'état civil, les règlements d'urbanisme et les interventions sociales. Néanmoins, les délégués et *omdas* n'ont aucun pouvoir de décision. Ce sont les représentants des gouverneurs dans leurs circonscriptions territoriales respectives.

²⁰⁴ SIGNOLES P., 1985, *L'espace tunisien : Capitale et Etat-régions*, Tours, p. 549.

²⁰⁵ Ibid. p. 415

Carte n° 16 : Organisation administrative de la Tunisie (3 niveaux hiérarchiques, en 2004)



A.1.2. Le chef-lieu entre stratégies politiques et création arbitraire

Dans son apparence, le découpage administratif, par la création de chefs-lieux hiérarchiques *permet l'encadrement territorial à travers la création de centralités hiérarchisées et le rapprochement des administrés ou de la centralité*²⁰⁶. En créant ces chefs-lieux de wilayas ou de gouvernorat, les trois États se sont fixés comme objectif primordial, celui de rompre avec l'organisation territoriale héritée de la période coloniale et d'assurer un développement harmonieux et un équilibre régional permettant une meilleure répartition des hommes et des richesses sur l'ensemble des territoires.

Cependant, l'analyse des découpages successifs, révèle le décalage entre “le discours et la pratique”. Il s'agit plutôt d'une organisation stratégique de l'espace qui doit répondre à des impératifs politiques et économiques. C'est le cas de la plupart des chefs-lieux de gouvernorats créés depuis indépendance de la Tunisie.

²⁰⁶ BELHEDI A., 1999, « L'aménagement du territoire entre le discours et la pratique », In. Revue Tunisienne de Géographie, Communication au Séminaire du Département de Géographie, Faculté des Sciences Humaines & Sociales, mars 1995, « *Le territoire tunisien : Quel aménagement?* », 1999 , n°27, pp. 9 - 35

Dès le premier découpage de la Tunisie indépendante, apparaît la volonté du pouvoir central de consolider le contrôle et de l'encadrement, notamment, dans les villes de l'intérieur et du Sud, où le parti du pouvoir (PSD)²⁰⁷ était le moins ancré et l'opposition était forte. Ce découpage était basé sur le principe de regroupement des contrôles civils hérités de la période coloniale, *permettant ainsi de briser les structures tribales qui forment l'antithèse du pouvoir étatique*²⁰⁸. On groupe ainsi, dans le gouvernorat de Bèja, les contrôles civils de Bèja, Medjez EL Bab et Teboursouk, dans celui de Jendouba, Souk El-Arbâa (Jendouba) et de Tabarka et dans le gouvernorat du Kef on regroupe, les contrôles civils de Kef et de Makhtar. Dans la partie Sud, deux gouvernorats ont été créés : Gabès et Gafsa, en y regroupant respectivement, les contrôles civils de Nefzaoua et Tozeur.

Ensuite, avec les découpages administratifs suivants, ce sont toujours les *impératifs stratégiques et de sûreté*²⁰⁹ qui justifient la création des nouveaux chefs-lieux de gouvernorats. Citons par exemple;

- Monastir et Mahdia au Sahel, créés en 1974, suite aux événements de révolte des paysans, au Sahel (à Ouerdanine), contre la généralisation de l'expérience coopérative, survenus vers la fin des années 1960, provoquant l'intervention de l'armée et il y a eu un mort.
- Tozeur, Kébili et Tataouine au Sud, créés en 1980/81, afin d'assurer l'encadrement des franges frontalières, suite à « l'affaire de Gafsa ». Il s'agit de la tentative d'insurrection armée de cette ville minière située dans le Sud-Ouest tunisien, le 26 janvier 1980, qui a été réprimée par le régime de Bourguiba, avec un bilan sanglant tant au niveau de la population civile qu'aux insurgés.
- La division de la Capital Tunis en trois gouvernorats (Tunis, Ariana et Ben Arous, et plus tardivement, en quatre avec la création du gouvernorat de Mannouba, en 1991), avait également pour objectif premier de resserrer davantage le contrôle

²⁰⁷ Le Parti Socialiste Destourien (1964 – 1988) : Parti politique tunisien, successeur du Néo-Destour fondé par Habib Bourguiba le 2 mars 1934.

²⁰⁸ BELHEDI A., 1989, « Le découpage administratif en Tunisie », Communication au Séminaire « *Aménagement du territoire et découpage administratif* », Oran (Algérie), mai 1991, Publiée in Revue de Géographie du Maroc, 1989, vol 13, n° 2, pp. 3-25

²⁰⁹ Ibid., 1989.

territorial, après la révolte du pain, en janvier 1983. Il s'agit du mouvement de protestation contre l'augmentation du prix du pain, qui a commencé dans le Sud à Douz, Kébili et Souk Lahad, et s'est propagé ensuite dans les divers centres, de l'intérieur, pour arriver jusqu'à Tunis où les débordements ont été importants et plus graves, et il a fallu revenir sur la décision le 6 janvier 1984. (A. BELHEDI, 1999)

Les mêmes scénarios se sont produits au Maroc. Ce sont surtout les paramètres d'ordre sécuritaires, pour un meilleur contrôle de l'espace et de la population, qui ont déterminé les principales phases du découpage administratif.

C'est le cas de la division de la province de Casablanca, en trois provinces (Settat, El Jadida et Khouribga), en 1965²¹⁰, suite à la première émeute de la ville qui a vécu en état de siège du 23 au 26 mars 1965. Les manifestants (parents, élèves, chômeurs, etc.), en revendiquant leur droit à l'instruction pour tous²¹¹, ont mis en cause la légitimité du régime. Le bilan de l'intervention de l'armée fut dramatique avec des centaines de morts et blessés.

Ensuite, en 1970, les affrontements entre les paysans et l'armée ont produit un bilan sanglant avec des dizaines de morts et blessés. Il s'agit du soulèvement des *fellehs* du Nord (plus précisément à Ouled Khalifa à Kénitra), contre l'appropriation des terres par le pouvoir et la détérioration du système féodal ancestral, déjà aggravé par la colonisation. En effet, la réforme agraire engagée à partir de 1963, en substitution de « *l'opération Labour* » (1957), dans le cadre de la politique du développement marocain avait pour but, selon le roi Hassan II *d'enrichir le pauvre sans appauvrir le riche*, son effet principal, cependant, a été d'enrichir davantage les riches et de négliger, sinon d'appauvrir encore plus, la plupart des paysans marocains²¹².

²¹⁰ Décret royal du 11 décembre 1965.

²¹¹ Le gouvernement avait décidé de continger le nombre de candidats au Baccalauréat, en imposant une limite d'âge.

²¹² DSWEARINGEN W., 1987, « Terre, politique et pouvoir au Maroc », *In*. Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, N°45, 1987, pp. 41-54

Le souci majeur des nouvelles provinces²¹³ créées après ces événements était par conséquent de *rapprocher l'administration aux administrés* et réduire l'étendue des provinces pour que *le gouverneur soit plus près des populations dont il est chargé du contrôle et de l'assistance*²¹⁴.

C'est également, pour les impératifs sécuritaires, qu'apparaît le nouveau type d'organisation *Wilaya*, en janvier 1982, appliqué dans un premier temps au Grand Casablanca après la grève générale de 24 heures organisée le 2 juin 1981²¹⁵, qui dégénère en émeute sanglante (avec plus de 600 morts et des milliers de blessés)²¹⁶.

Ensuite l'extension du régime de wilaya à Rabat (1984) et la création en 1991, de la wilaya de Fès, suite aux émeutes qui ont éclaté dans plusieurs villes (Agadir, Kénitra, Tanger), et surtout Fès, où s'est maintenue une grève générale le 14 décembre 1990²¹⁷. Réprimés encore, par le régime de Hassan II, les manifestants ont pillé et incendié plusieurs édifices publics et privés (Postes de Police, Casernes, Banques, hôtels de luxe,...etc.)

Le régime des wilayas s'est étendu après à Marrakech et Meknès (1991), puis en 1994 à Oujda, Agadir et Laâyoune, et depuis la création des régions comme collectivités locales, le système des wilayas a été généralisé. Actuellement, à chaque région correspond une wilaya, sauf la région de Tanger-Tétouan qui en comprend deux.

La promotion administrative en Algérie par contre, et comme l'indique Marc Côte (2001), *forte de ses structures socialisantes et de ses revenus pétroliers*, est voulue comme instrument de développement local. Elle est au coeur de la volonté politique de gommer les disparités héritées de la période coloniale.

²¹³ Khénifra, Kalâ Sgharna, Khémisset (1973), Figuig (1974), Tiznit, Azilal, Essaouira (1975),...etc.

²¹⁴ Discours royal : 8 juillet 1973.

²¹⁵ Une hausse brutale des prix des produits de première nécessité (farine, lait, huile, etc.) décidée fin mai 1981 et violemment dénoncée par la CDT (Confédération Démocratique du Travail).

²¹⁶ SANGUINETTI A. (dir.), 1991, *Le livre blanc sur les droits de l'Homme au Maroc*, Paris, EDI (Études et Documentations Internationales), p. 129

²¹⁷ Organisée par deux syndicats proches de l'opposition : la CDT (Confédération Démocratique du Travail) et l'UGTM (Union Générale des Travailleurs Marocains), contre la politique gouvernementale «d'abandon des acquis sociaux». (1991, SANGUINETTI A.)

Les découpages administratifs successifs (1963 – 1974 et 1985) avaient comme objectifs premiers d'intégrer l'ensemble du territoire national. Il s'agit d'une stratégie d'homogénéisation des espaces, en dotant les entités administratives promues, en régions montagnardes, frontalières ou sahariennes d'investissements publics considérables, permettant ainsi la création d'emplois massifs, des activités diverses, la constructions de logements et des infrastructures et la multiplication d'équipements hiérarchisés et homogènes.

Néanmoins, ce qu'on peut reprocher à ces découpages administratifs, ce sont les créations arbitraires ou brutales, qui manquent de cohérence et ne relèvent pas d'une perspective globale d'aménagement national. Nous citons ci-après quelques exemples.

Les wilayas d'Oum el Bouaghi et de Jijel (1974) qui n'étaient prévues dans aucune variante initiale, mais qui doivent leur promotion au rang de chef-lieu de wilaya, à certaines personnalités, voulant profiter leur pays d'origine des avantages et prestiges accompagnant toute promotion administrative. En effet, selon Abed BENDJLID²¹⁸, celles-ci sont assurées de devenir des villes moyennes équipées au bout d'une douzaine d'années.

Oum el Bouaghi, par exemple un bourg d'environ 10 000 habitants, sans tradition urbaine, érigée volontairement au rang de chef-lieu de wilaya, a suscité à l'époque beaucoup d'interrogations. En effet, se sont les villes correspondent à la strate urbaine de 30 000 à 80 000 habitants, qui ont fourni la plus grande partie des nouveaux chefs-lieux de wilaya de 1974 ou de 1984²¹⁹, puisqu'elles ont l'infrastructure qui leur permet de jouer un rôle micro régional. Or, Oum el Bouaghi était appelée à commander des villes plus importantes et plus actives, Ain Beida (38 000 hab environ), Khenchela (plus de 30 000 hab.) ou Ain Mlila (16 000 hab.)²²⁰

²¹⁸ BENDJELID A. BRÛLÉ J-C. Et FONTAINE J. (dir.), 2004, Aménageurs et aménagés en Algérie : Héritages des années Boumediene et Chadli, L'Harmattan, Paris, p. 419.

²¹⁹ CÔTE M., 1988, L'Algérie : Ou l'espace retourné, Flammarion, Paris, p. 355.

²²⁰ LAYEB H., 1999, « Volontarisme spatial et promotion administrative en Algérie », In. Méditerranée, Tome 91, 1-2-1999, Littoralisation et disparités spatiales Machrek Maghreb, pp. 85-91.

Le deuxième exemple frappant de création arbitraire, est celui de Nâama qui selon Sid-Ahmed SOUIAH, *témoigne d'un volontarisme qui semble excessif*²²¹. Une bourgade de 2 000 habitants au recensement de 1987, a été appelée à commander deux localités plus importantes ; Méchéria (environ 40 000 habitants) et Ain-Sefra (25 000 hab). Le choix de Nâama comme chef-lieu de wilaya par les décideurs politiques *était destiné à mettre un terme aux querelles tribales qui opposent les Ameur de Ain-Sefra et les Hmyanes de Méchéria qui se disputaient le pouvoir.* (LAYEB H., 1999)

Si Nâama, a connu des transformations radicales suite à sa promotion administrative (construction de 500 logements urbains (collectifs) et 170 logements individuels (12 ha), création des sièges de l'appareil technico-administratif censé assurer l'encadrement d'un vaste espace steppique (cité administrative, tribunal, sûreté nationale, banques...), elle continuera pendant longtemps de dépendre de Mecheria et de Saïda pour les équipements commerciaux et la main-d'oeuvre qualifiée.

En dépit de ces erreurs, les découpages territoriaux ont été pour les trois Etats un outil majeur d'orientation du développement local. Quels sont les moyens ou instruments déployés à cet effet ? Et les chefs-lieux créés, ont-ils tout de même réussi à produire cet *effet de polarisation de l'espace*?

A.2. Fonctions urbaines : quelles fonctions pour les chefs-lieux maghrébins ?

Avant d'aborder l'analyse des chefs-lieux et leur croissance, une attention particulière doit être portée sur la « *notion de la fonction urbaine* ». Nous appuierons notre analyse sur les conclusions de Denise Pumain et Thérèse Saint-Julien, dans leur article intitulé « *Fonctions et hiérarchie des villes françaises* », publié en 1976²²². Elles ont proposé une interprétation des travaux qui ont abordé cette question (à savoir; BEAUJEU-GARNIER et CHABOT, 1964, P. CLAVAL 1968, J. HAUTREUX F. VALL, 1968, Y. BABONAUX, 1968,...), et qui peuvent être regroupés en deux

²²¹ SOUIAH S-A., 2004, « Un aménagement volontariste non assumé : L'échec de la promotion de Nâama comme chef-lieu de Wilaya », BENDJELID A. BRÛLÉ J-C. Et FONTAINE J. (dir.), 2004, Aménageurs et aménagés en Algérie : Héritages des années Boumediene et Chadli, L'Harmattan, Paris, pp. 252-255.

²²² PUMAIN D. & SAINT-JULIEN T., 1976, « Fonctions et hiérarchie des villes françaises », In. Annales de Géographie, 1976, T85, n°470, pp. 385-440.

grandes catégories : ceux qui établissent une typologie des villes d'après leurs activités ou leur fonction et ceux qui proposent des classements hiérarchiques.

Ainsi, parmi les multiples définitions qui ont été données de la ville et de la fonction urbaine deux orientations se dégagent le plus souvent : généralement c'est la fonction qui indirectement définit la ville et le caractère urbain essentiel c'est la réunion d'activités non agricoles.

Selon (BEAUJEU-GARNIER et CHABOT, 1964), *la fonction urbaine devient la profession, la raison d'être de l'organisme urbain*. Par conséquent, de cette conception générale de la fonction découlent trois rôles caractéristiques assignés à la ville :

Le premier de nature *économique* particulièrement étudié dans le cadre de la théorie de la base économique : *la fonction de la ville est de produire et exporter des biens et des services*.

Le deuxième rôle est d'ordre *territorial* : *la fonction de la ville est d'encadrer et de desservir un territoire* (théorie des places centrales),

Le troisième rôle précisé plus récemment d'ordre *économique et territorial* intègre aussi une perspective évolutive : *la fonction de la ville est de produire, accumuler et de diffuser la croissance* (théorie des pôles de croissance).

Les premiers travaux, ont permis une classification des villes par simple classement obtenu d'après la répartition des emplois dans les secteurs d'activités, ne prenant guère en considération la taille des villes (ville secondaire, ville tertiaire ville extractive ou ville de commerce). Ensuite, et dans une perspective d'aménagement du territoire, on a mis l'accent sur la notion de la "*hiérarchie urbaine*", notamment dans le cadre de la politique d'encadrement territorial, où il a fallu attacher aux fonctions tertiaires génératrices une hiérarchie complète entre les villes pour la programmation des équipements collectifs. En effet, comme l'affirme D. PUMIAN (1992), un système de villes a toujours une structure hiérarchique : c'est-à-dire que les villes se différencient le plus les unes des autres en fonction de leur taille. Ces inégalités de taille entre les villes sont considérables, elles recouvrent des écarts toujours très

importants en termes d'effectifs de population, de quantités de logements, de nombres d'entreprises,...etc.

Ainsi, dans la classification des villes françaises par exemple, selon l'INSEE, les fonctions exercées à Paris, dans les capitales régionales, dans les petites villes ou dans l'espace rural ne sont pas les mêmes²²³.

Pour les plus grandes villes, on évoque le concept de “fonctions stratégiques” dites aussi métropolitaines, dont l'implantation va de pair avec la taille et la richesse des villes. Ces fonctions stratégiques sont de l'ordre de 12 fonctions :

Art : artistes et emplois supérieurs artistiques, artisans d'art.

Banques et assurances : cadres des banques et des assurances.

Commerce de gros : cadres des commerces de gros et interindustriels.

Commercial industriel : ingénieurs et cadres commerciaux, technico-commerciaux et de la publicité dans les établissements industriels.

Gestion : cadres de direction, d'administration et de finance des établissements industriels.

Information : cadres et emplois supérieurs de l'information.

Informatique : ingénieurs et cadres de l'informatique dans les établissements industriels.

Recherche industrielle : ingénieurs et cadres de recherche, d'études et d'essais des établissements industriels.

Recherche publique : chercheurs de la recherche publique, emplois supérieurs des établissements de recherche et d'enseignement supérieurs.

Services : cadres des services aux entreprises.

Télécommunications : ingénieurs et cadres des postes et télécommunications.

Transports : ingénieurs et cadres des transports. (PUMAIN D. & JULIEN P., 1996)

Par contre, la fonction la plus importante des villes moyennes est celle de “relais” : relais du développement régional, relais de transition entre les espaces ruraux et les grandes villes, relais encore entre les services hautement spécialisés des

²²³ PUMAIN D. & JULIEN P., 1996, « Fonctions stratégiques et images des villes », *In. Economie et statistiques*, N°294-295, Mai 1996, pp. 127-135.

métropoles et ceux des petites villes, avec déjà une forte attention aux services collectifs et aux entreprises. De ce fait, LAJUGIE J. (1974) en retient cinq fonctions essentielles :

- Pouvoir offrir des *emplois* industriels et tertiaires aux ruraux...
- Disposer des logements nécessaires pour les accueillir et des équipements collectifs correspondants
- Posséder un appareil d'éducation générale et de formation professionnelle... et aussi les services socioculturels caractéristiques de la vie urbaine...
- Être dotées de moyens de communication assurant la complémentarité du réseau urbain régional et permettant des liaisons faciles avec la métropole régionale, avec les autres villes moyennes et avec l'espace rural environnant...
- Jouer un rôle d'animation à l'égard de l'espace rural et aider à sa restructuration. (LAJUGIE J., 1974, p. 149)

Étant donné que la politique des villes moyennes engagée en France à partir des années 1970, représente les mêmes objectifs que celle de la création des chefs-lieux (Gouvernorats, Wilayas et Provinces) dans les pays maghrébins, dans une perspective d'aménagement du territoire. Ces chefs-lieux doivent surtout être abordés et pensés par leurs fonctions et connus comme des pôles organisant l'espace à des degrés divers. Reste alors, à lister et repérer ces fonctions attribuées aux chefs-lieux ?

A.2.1. Le chef-lieu : redéploiement du tertiaire public : Grille d'équipement

L'une des mesures entreprises au lendemain des indépendances a été la mise en place d'une administration territoriale moderne et un affinage progressif du pavage spatial qui remplace l'ancien découpage administratif colonial. La nouvelle carte administrative mise en place conserve le modèle français, dans la mesure où elle sera composée de circonscriptions à trois niveaux en Algérie (Wilaya, Daïra, commune), tout comme en Tunisie (gouvernorat, délégation, secteur) et au Maroc (préfectures et/ou provinces, cercles et Communes urbaines ou rurales, à partir de 1960). Cette organisation va constituer la base de l'équipement socio-collectif de base, lors des

découpages successifs²²⁴ et a permis la diffusion des services un peu partout dans l'ensemble du territoire : santé, éducation, culture, jeunesse.

C'est également, à partir des premiers découpages administratifs, qu'il a été décidé que ce serait au niveau provincial, gouvernorat et wilaya que s'exercerait l'intermédiation entre le pouvoir central et les unités administratives de base, en plaçant à la tête de ces circonscriptions les représentants le pouvoir central : gouverneurs ou *Wali*. Les chefs-lieux sont appelés à assurer *l'encadrement de la population*, en accueillant les services de l'administration centrale et la rapprocher ainsi de ses usagers, et seront les *relais territoriaux de la politique de développement*, à travers l'appareil productif touristique et industriel, ainsi qu'avec la décentralisation universitaire.

Pour l'encadrement de la population; les outils déployés : d'abord la décentralisation ou déconcentration de l'administration et la diversification des équipements de première nécessité. En effet, toute ville doit obligatoirement avoir sa propre administration, un enseignement adapté et un équipement sanitaire de base. Même si les services administratifs ne génèrent pas toujours une richesse considérable et des activités plus développées, ils représentent l'avantage d'être proches des administrés, et deviennent des pôles de contrôle et de commandement²²⁵. Ils peuvent également impulser la dynamique et le renforcement des infrastructures de base des chefs-lieux relativement éloignés des métropoles.

En matière d'équipements de base, on a assisté à un processus de normalisation et de codification des demandes ou besoins, dans le cadre de l'urbanisme réglementaire, les grilles d'équipement et les schémas standardisés de hiérarchie ou

²²⁴ Rappelons que suite aux différents découpages administratifs, le nombre des unités est passé de :

En Tunisie : 13, 86 et 743 en 1956 à 24, 264 et 2073 actuellement, respectivement pour les trois niveaux administratifs (gouvernorat, délégation et secteur),

Au Maroc : 19, 2 et 490 en 1960 à 45, 19 et 1503 actuellement, respectivement pour les trois niveaux administratifs (Provinces, préfectures et commune),

En Algérie : 15, 91 et 676 en 1962 à 48, 548 et 1541 actuellement, respectivement pour les trois niveaux administratifs (Wilaya, daïra et commune).

²²⁵ ROUSSET M., "Politique administrative et développement au Maroc 1956 – 2004", Communication présentée au séminaire organisé par l'Union International des Avocats, L'Association des Barreaux du Maroc et le Bureau de Marrakech à Marrakech, 7 et 8 mai 2004.

d'équipement, en Tunisie. Même scénarios au Maroc et en Algérie, en particulier, où, *la politique volontariste de hiérarchisation et de remodelage du territoire, par l'Etat s'incarne avant tout dans la Grille nationale d'équipements. Elle apparait comme l'outil privilégié pour l'harmonisation de l'espace*²²⁶. Elle permet l'implantation des services publics et des équipements nécessaires dans les trois échelons administratifs, en fonction de leurs statuts administratifs et de la population urbaine ou rurale à desservir. L'utilisation de cet instrument s'est révélée d'une grande efficacité. Les chefs-lieux se sont dotés d'un nombre important de services de première nécessité et leur degré de couverture sanitaire s'est amélioré, leurs équipements scolaires et socio-culturels deviennent de plus en plus nombreux et diversifiés. Ainsi, la diffusion des services socio-collectifs et des infrastructures de base, a considérablement atténué les écarts, entre les régions d'un côté, la campagne et la ville de l'autre.

Tableau n° 25 : Grille nationale d'équipements utilisée en Algérie (1975 – 1978)

Branches	Commune	Daïra	Wilaya
Éducation	École, collège	Lycée, centre de formation professionnelle	Technicum, Institut de technologie, centre universitaire
Santé	Centre de santé, salle de soin	Polyclinique, hôpital (40 à 60 lits)	Hôpital (120 lits)
Culture	Bibliothèque	Maison de jeunes	Maison de la culture
Distribution	Souk-el-felleh, points de vente de sociétés nationales	Grande surface, dépôt de sociétés nationales	Grande surface, antennes de sociétés nationales
Services techniques	communaux	Cité de daïras, Subdivision (TP, Agriculture, éducation, Urbanisme...)	Cité administrative, Direction de Wilaya
Entreprises de réalisation	Entreprise communale de travaux	Syndicat intercommunal des travaux	Entreprises de Wilaya (BTP et spécialisées)

Source : BENDJELID A. BRÛLÉ J-C. Et FONTAINE J. (dir.), 2004, p.26

²²⁶ BELHEDI A., 1993, "Les facteurs d'organisation de l'espace national tunisien", *In*. Espace géographique, Tome 22 n°2, 1993, pp. 113-124.

A.2.2. Le chef-lieu : Redéploiement des activités productives

À côté de l'encadrement administratif, les chefs-lieux créés, doivent assurer le relais territorial de la politique de développement²²⁷. En effet, les découpages administratifs sont souvent accompagnés d'une politique de décentralisation permettant une redistribution des activités économiques. Les chefs-lieux ainsi promus, même de tailles modestes, se trouvent renforcés par l'implantation des structures d'accueil pour les unités productives pour qu'elles puissent générer les emplois et par conséquent le maintien sur place des populations. Il s'agit notamment du redéploiement des activités industrielles, touristiques et des équipements universitaires.

La fonction industrielle :

C'est notamment en Algérie, avec l'adoption du modèle urbano-industriel, l'industrialisation est systématiquement corrélée à la hiérarchisation administrative en cours d'application²²⁸. Dès 1971 – 1975, les chefs-lieux de wilayas ont été dotés de zones industrielles plus ou moins importantes, et les petites villes à partir de (1977 – 1978). A partir des années 1975-1976²²⁹, la ZI (Zone Industrielle), associée à la ZHUN (Zone d'Habitation Urbaine Nouvelle), ont constitué les deux instruments privilégiés de la politique urbaine algérienne.

La ZHUN, est un ensemble d'immeuble de quatre à cinq étages permettant d'héberger les travailleurs soumis à une intense mobilité géographique et dont la construction est décidée par l'Etat et réalisée par ses structures décentralisées. Quant à la ZI, elle est implantée à quelques kilomètres du centre urbain. Elle est dédiée à accueillir en premier lieu les unités de production des sociétés nationales, ensuite les entreprises publiques locales et en troisième lieu, les établissements industriels privés.

²²⁷ ROUSSET M., 1973, "Administration et société au Maroc", In. Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, N°15-16, 1973, pp. 301-311.

²²⁸ BENDJELID A. BRÛLÉ J-C. Et FONTAINE J. (dir.), 2004, *Aménageurs et aménagés en Algérie : Héritages des années Boumediene et Chadli*, L'Harmattan, Paris, p. 419.

²²⁹ Suite au renouvellement de l'urbanisme réglementaire avec la promulgation en février 1974 de la loi portant sur les réserves foncières communales.

La majorité des Zones Industrielle de cette époque ont été implantées dans les villes moyennes.

En Tunisie, et au Maroc, la fonction industrielle, n'est aussi représentative, malgré l'effort de décentralisation industrielle, les implantations ont toujours profité aux grandes villes littorales que les chefs-lieux de gouvernorats et provinces nouvellement créés.

En effet, en Tunisie, l'action régionale a commencé dès 1976 avec l'étude sur la décentralisation industrielle et la promulgation du FOPRODI (Fonds de Promotion et de décentralisation industrielle) en 1977 qui a divisé le pays en trois zones selon les avantages octroyés. Ensuite, la loi de 1981 a divisé le pays en cinq zones, remaniée en 1987 et reconduite en 1993 par le CII (Code des Investissements Industriels)²³⁰. Quant au Maroc, on a lancé dans les années soixante-dix un programme d'aménagement des zones industrielles dans des villes moyennes ayant pour but de *réduire les inégalités (la quasi-totalité des investissements industriels s'était installée sur la bande littorale, notamment l'axe Casablanca-Kénitra)* et d'intégrer ces cellules spatiales dans le développement économique et social du pays. Cependant, les réalisations, n'ont pas été à la mesure des ambitions, la plupart de unités, restent tout simplement des dépôts ou de simples ateliers gérés directement ou indirectement par les grandes villes, notamment Casablanca qui reste présente dans toutes les activités de production ou de distribution. Selon une étude sur les villes moyennes marocaines²³¹, parmi les 68 villes étudiées, 26 seulement disposent d'une zone industrielle (soit 38,2 %).

²³⁰ BELHEDI A., 2011, "Décentralisation, aménagement du territoire et démocratie locale en Tunisie : Défis et enjeux", Communication au Colloque International, *La décentralisation et la démocratie locale en Tunisie : Enjeux et perspectives*, Ministère de l'Intérieur, CFAD. Hôtel Medina, Hammamet, 30 juin, 1 et 2 juillet 2011.

²³¹ Haut-Commissariat au Plan, 2005, "Dynamique urbaine et développement rural au Maroc : Chapitre 3. Villes moyennes : pôles de développement et de décongestionnement des grandes villes", URL : [1004Dynamique_u..._au_Maroc_Chapitre_3.pdf](#)

Tableau n° 26 : Répartition des villes moyennes selon l'existence d'une zone industrielle

<i>Villes sans zone industrielle</i>	<i>Villes avec zone industrielle</i>
Tahla, Ahfir, M'diq, Bouznika, Amalou Ighriben, Martil, El Hajeb, Mechra Bel Laksiri,	Tikiouine, Essemara, Dakhla, Sidi Yahya
Bni Ansar, Taounate, Asillah, M'irt, Zagora, Al	ElGharb, Tinghir, Azemmour, Fnidq, Souk El
Aaroui, Ouislane, Imzouren, El Aioun Sidi	Arbâa, Ouarzazate, Kelâat Sraghna, Fquih
Mellouk, Chefchaouen, Bejâad, Sidi Bennour,	Ben Salah, Ait Melloul, Khemisset, Larache,
Ben Slimane, Midelt, Bensergao, Guércif, Ben-	Settat, Ain Harrouda, Sefrou, Berrechid,
Guerir, Oulad Teima, Tiflet, Ouezzane, Al	Taurirt, Jerada, Khénifra, Errachidia, Sidi
Hoceima, Taroudannt, Youssoufia, Inezgane,	Kacem, Dcheira El jihadia, Oued Zem.
Zaio, Skhirate, Kasbat Tadla, Souk Sebt Oulad,	
Nemma, Azrou, Tiznit, Tan Tan, Essaouira, Sidi Slimane, Guelmim.	

Source : BADO, 1997.

En Tunisie, les villes qui renferment des unités industrielles étaient de l'ordre d'une dizaine, en 1956 (à savoir, Tunis, Sfax, Sousse, Bizerte, Mahdia, Gabès, Ksar Hellal), elles passent à 25, en 1967, 45 en 1973 (DAT /Groupe Huit, 1973, 1976) et plus d'une centaine en 1989²³². Cependant, la diffusion industrielle est restée limitée au littoral où de Bizerte à Ben Gardène, rares sont les centres urbains qui n'ont au moins leur petite unité industrielle. A l'intérieur, le fait industriel demeure un phénomène très isolé et limité à quelques unités ou centres²³³.

La fonction touristique :

Elle dépend plutôt des potentialités géographiques, culturelles et historiques des lieux et non pas de leurs statut administratif, elle est tout de même d'une grande importance sur le plan économique, dans la mesure où elle est génératrice d'emplois, attractive de clientèle, productive d'argent et donc source d'enrichissement, non seulement pour les localités d'accueil, mais également pour l'ensemble du pays en

²³² BELHEDI A., 2010, "Le mouvement moderniste tunisien et la dimension spatiale", Communication faite au Club Bochra El-Khaier/Alain Savary. Amor, Journée du 22 janvier 2010, Tunis, ACMACO, PRMT, Tunisie 2040

²³³ BELHEDI A., 1990, " Industrie et espace : ou l'ordre de l'extraversion", Communication aux journées d'Etudes de l'AGT, *In. Géographie & Développement*, 1990, n° 10, pp. 7 - 48

tant que source de rentrées de devises. A cet effet, la promotion touristique a constitué dès l'indépendance, en Tunisie et au Maroc (cf. B.1.3. *Espace touristique depuis l'indépendance*), l'un des piliers de la stratégie de développement. Si le Maroc, a réussi à diversifier le produit touristique de la plupart des villes de la strate intermédiaires ou encore les petits centres, l'Etat tunisien ainsi que les promoteurs privés, ont favorisé l'espace littoral (Tunis, Sousse-Monastir, Nabeul-Hammamet, Jerba-Zarzis), avec 3/4 de l'investissement touristique global entre 1992 – 1996. Par contre l'espace intérieur (El kef, Siliana, Béja) n'a profité d'aucun investissement touristique durant la même période. Les villes marocaines quant à elles, notamment celles qui jouissent d'un patrimoine historique (Chefchaouen, Taroudant, Essaouira, Asillah, Larache, ...) ou de quelques celles situées aux confins du désert (Ouarzazate, Errachidia, Tinghir...) ou de montagne (Azrou, Midelt...), ont subi les répercussions directes du tourisme international sur ces villes, avec la création d'une infrastructure hôtelière importante et diversifiée.

La fonction universitaire : comme outil de développement local

En France, la question de l'enseignement supérieur dans les villes moyennes a été abordée depuis 20 ans, dans un contexte de croissance démographique et dans une logique d'extension du maillage territorial. La création de cette offre, dans les villes moyennes correspond, à un double finalité : sociale de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur pour la jeunesse locale et économique de renforcement de l'attractivité du territoire. À ce stade, Jean-Marc MONTEIL²³⁴ souligne *que l'offre d'enseignement supérieur est un bien inestimable pour un territoire et doit donc être considéré comme un service public pour le tissu économique local*. Il peut mettre à disposition d'une collectivité locale et de son développement économique une expertise publique irremplaçable²³⁵.

Dans les trois pays maghrébins, la finalité économique de l'enseignement supérieur n'a été développée que tardivement. L'objectif premier de l'organisation de

²³⁴ Jean-Marc MONTEIL est nommé professeur titulaire de la chaire de Sciences du comportement et applications du Conservatoire national des arts et métiers. Entre 1997 et 2007, il est successivement recteur de l'Académie de Bordeaux, recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, puis directeur général de l'enseignement supérieur au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

²³⁵ DATAR, 2004, Groupe de travail Villes Moyennes, Note de synthèse n° 4 , L'enseignement supérieur, Séance du 28 septembre 2004.

l'enseignement supérieur, la veille des indépendances était de réformer l'héritage colonial qui avait une orientation plus académique que professionnelle, non approprié aux nouvelles orientations de développement et de construction nationale.

Ainsi, en Tunisie, 25 % du budget de l'Etat a été attribué à l'Education nationale. Quatre nouvelles licences (droit et sciences économiques, sciences, lettres et sciences humaines et études philosophiques) ont été créées au sein l'Institut des Hautes Etudes de Tunis, qui ne groupa durant la période coloniale que les études juridiques et Arabes, plusieurs autres universités furent créées, par la loi n°60 du 31 Mars 1960. En Algérie, on assistait à la création à partir de 1969 des Instituts de Technologie spécialisés, rattachés à différents départements ministériels, afin de répondre aux urgences de la demande en cadres et techniciens qualifiés, suite à la valorisation de l'orientation scientifique et technique, dans le cadre des options du développement économique et social et l'effort d'industrialisation et de mise en valeur des ressources naturelles. Et au Maroc, une première université moderne a vu le jour à Rabat (Université Mohammed V en 1957). Elle a été créée pour répondre aux besoins pressants et prioritaires en matière de formation des cadres notamment pour l'administration publique et l'enseignement.

Sur le plan spatial, les cartes universitaires des trois pays étaient caractérisées par une concentration des établissements dans les trois Capitales. En Algérie, elle se réduisait à l'Université d'Alger et quelques autres écoles, avec deux annexes installées à Oran et Constantine (faculté de médecine, faculté des sciences, faculté des lettres et sciences humaines, faculté de droit et des sciences économiques), Tunis concentre les trois écoles supérieures créées pendant la période coloniale (L'Ecole Coloniale d'Agriculture, en 1898, L'Ecole des Beaux-Arts, en 1923, L'Ecole Supérieure de langue et de littérature arabe, en 1911) ainsi que L'Institut Supérieur des Hautes Etudes, en 1945, sous le patronage de l'Université de Paris. Enfin, au Maroc, c'est Fès et Marrakech qui abritaient les deux Universités du pays l'université Al Quaraouiyine et l'université Ben Youssef, qui à côté de l'enseignement de type religieux, couvraient également d'autres disciplines (mathématiques, médecine, philosophie, droit, lettres, logique, et astrologie), avec les créations de la période coloniale (à l'exception de l'école d'agriculture de Meknès en 1945) : le centre des études juridiques en 1921, le centre des hautes études supérieurs scientifiques en

1940, l'institut des hautes études marocaines en 1915 (les trois établissements étaient rattachés à l'université de Bordeaux), et l'école marocaine d'administration en 1948.

À partir des années 1970, en Algérie et en Tunisie, et plus récemment au Maroc (1980), les responsables politiques, ont vu dans la déconcentration universitaire un moyen d'assurer un développement économique plus équilibré de l'ensemble du territoire²³⁶. Nous examinerons, les grandes phases qui ont caractérisé la régionalisation de l'Université.

En Tunisie : une première phase, durant les années 1970. Plusieurs établissements ont été créés dans des grandes villes régionales côtières (Sfax, Sousse, Monastir). Ensuite, pendant les années 1980, et afin d'établir un équilibre entre le littoral développé et l'intérieur plus en retard, conduit à implanter des centres universitaires dans des villes éloignées telles que Gabès, Gafsa, et Kairouan. Dans cette phase, la politique de déconcentration universitaire a été marquée par la volonté de localiser les établissements universitaires en fonction de la tradition des villes et de leurs vocations, par exemple, Djerba s'oriente vers le tourisme, Gafsa vers les activités minières,...etc. La troisième phase dite de *massification* universitaire, à partir des années 1990, durant laquelle, les réformes de l'enseignement supérieur, en Tunisie, sont devenues permanentes. Les créations s'intensifient, notamment depuis la promulgation de la loi de 2002 positionnant l'université comme pôle de développement régional²³⁷.

²³⁶ BRUGNES Marie Paule, 1989, Universités et développement urbain dans le tiers monde, Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, p38.

²³⁷ A ce propos, l'ancien président de la République déclarait le 11 Juillet 2003, à l'occasion de la Journée du savoir : "...Dans deux ans, nous aurons mis en place au moins un établissement universitaire dans chaque gouvernorat, en plus d'une pépinière d'entreprises et d'un centre de ressources technologiques ; notre objectif étant de faire des universités des pôles centraux de développement de l'économie..."

Tableau n° 27 : Evolution des effectifs étudiants et des établissements universitaires (Tunisie)

Année universitaire	1965/66	1978/79	1992/93	2000/01	2010/11
Nombre d'étudiants	5 456	23 618	87 780	226 102	357 472
Nombre d'établissements universitaires	12	53	86	107	193
Nombre de villes accueillant une formation universitaire	1	6	12	16	28

Source : Statistiques du Ministère de l'Enseignement supérieur

Au Maroc : C'est à partir des années 80, qu'on a assisté à la création de nouvelles universités à travers le royaume, afin d'adapter l'offre de l'enseignement supérieur aux nouvelles exigences économiques et sociales :

- Lier davantage l'enseignement supérieur au développement socio-économique du Maroc.
- Promouvoir une recherche scientifique en adéquation avec le secteur socio-économique.
- Répondre à la demande pressante due à l'évolution démographique.
- Suivre l'évolution accélérée de la technologie²³⁸.

Durant la décennie 80 – 90, il y a eu création de trois facultés de droit (Salé, Settat, Tanger), trois facultés de médecine (Fès, Marrakech, Oujda) permettant d'assurer une meilleure couverture médicale de la population à l'échelle régionale, ainsi que la création d'établissements universitaires de type nouveau (nouvelles écoles d'ingénieurs et d'écoles supérieures de technologie). Il s'agit :

- des facultés des sciences et techniques : (Béni Mellal, Fès, Er-Rachidia, Marrakech, Mohammedia, Settat et Tanger), dont l'implantation géographique a été décidée sur la base des spécificités régionales afin de renforcer la décentralisation de l'enseignement scientifique et technique et créer des pôles de compétences spécifiques à chaque région.

²³⁸ KOUHLANI B. & Mustapha ENNAJI M-M., 2012, « Les réformes des systèmes de gouvernance dans l'enseignement supérieur au Maroc », Pré-Conférence de l'IPE à Dakar le 14 novembre 2012 « Réformes de gouvernance dans l'enseignement supérieur : Quelles politiques avec quels effets », VERSION PRELIMINAIRE, UNESCO 2012.

- Les écoles supérieures de technologies : permettant de former des techniciens qualifiés (Bac+2) appelés à assurer des responsabilités intermédiaires au sein des diverses unités industrielles et économiques. Leur implantation (Agadir, Casablanca, Fès, Meknès, Oujda, Safi, Salé, Essaouira, Berrechjd, Guelmim, Beni Mellal) répond aux besoins régionaux tant dans le domaine technologique que tertiaire.
- Les écoles nationales de commerce et de gestion (ENCG) : la croissance et la diversification rapides du secteur tertiaire, liées au développement touristique, ont nécessité l'introduction de ces nouvelles formations dans le système universitaire marocain. Elles ont été implantées à Agadir, Settat, Tanger, Oujda, Marrakech, Kenitra, El Jadida, FES, Mohammadia.
- Les nouvelles écoles d'ingénieurs : Les écoles nationales supérieures des arts et métiers (ENSAM) de Meknès et Mohammadia et les quatorze écoles nationales des sciences appliquées (ENSA) implantées dans différentes villes ont été créées pour diversifier les formations d'ingénieurs de haut niveau en adéquation avec les besoins des différents secteurs industriels.
- Les facultés Poly disciplinaires : Ayant pour objectif de contribuer au développement régional ouvert sur l'environnement économique et social de chaque région et d'accompagner les grandes stratégies sectorielles du développement économique national, à savoir : le pacte national pour l'émergence industrielle et les nouveaux métiers mondiaux du Maroc, le Développement de la Compétitivité Logistique et le Tourisme à l'horizon 2020. Elles sont implantées dans douze villes (Ouarzazate, Taroudant, Tétouan, El Jadidia, Safi, Taza,...etc).

Actuellement, il existe, au Maroc 18 universités, dont 15 publiques et trois à gestion privée (université Al Akhawayn, université internationale de Rabat, Université internationale de Casablanca). Les universités publiques sont composées de 106 établissements universitaires à côté de 63 établissements de formation des cadres et 187 écoles privées, implantées dans 18 villes et couvrent 14 types d'enseignement. Le nombre d'étudiants pour l'année universitaire 2011/2012 est d'environ 418 000.

En Algérie : La première réforme de l'enseignement supérieur, a eu lieu en 1971, ayant pour objectif de répondre aux exigences du modèle de développement

économique, dont la mise en œuvre a commencé à partir de 1967, imposaient une mutation du système d'éducation et de formation en général et de l'enseignement supérieur en particulier²³⁹. La réforme, qui vise une intensification de la croissance de l'enseignement supérieur, instaure une refonte totale des programmes de formation, selon six principes directeurs ; la démocratisation, l'égalité des chances, le caractère public et gratuit, l'algérienisation, l'arabisation, et le développement de l'enseignement scientifique et technique dans les différents cursus. Ainsi, on lance une réorganisation totale des structures universitaires dont la principale caractéristique consiste dans l'éclatement des facultés en instituts d'université spécialisés²⁴⁰.

Ensuite, avec la mise en place de la carte universitaire 1982 actualisée en 1984, qui traduit les besoins en termes de production annuelle de diplômés par discipline et filière de formation. Elle avait pour objectif de corriger les décalages constatés suite à la réforme de 1971, en particulier, les déséquilibres dans la répartition des effectifs entre les différentes filières²⁴¹. Parmi les mesures à caractère correctif de cette réforme, on mentionnera :

l'intégration explicite de l'enseignement supérieur dans le processus global de planification nationale.

La précision des objectifs quantitatifs de formation de cadres par branches et secteurs d'activité qui sont assignés à l'enseignement supérieur.

L'une des conséquences de ces réformes, on pouvait noter le gonflement considérable des effectifs étudiants, 1962 à 1971 : 1 université /2 villes universitaires, en 2011, plus de 1.3 millions d'étudiants répartis en 46 villes universitaires, avec 36 universités et 47 autres établissements (centres universitaires, écoles et instituts nationaux supérieurs, écoles préparatoires,...). Cela est dû aux créations d'universités scientifiques et technologiques, à partir des années 1970, d'abord dans les dans des

²³⁹ FERFERA Y-M. & MEKIDECHE T., 2008, « La place des sciences sociales et humaines dans le système supérieur algérien », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n°49, 2008, pp. 95-105.

²⁴⁰ La faculté des sciences a éclaté en plusieurs instituts : instituts de mathématique, de physique, de chimie, d'informatique, de biologie, des sciences de la terre.

²⁴¹ En 1986-1987, la part des étudiants inscrits en filières scientifiques et technologiques représente 72,3 % du total des inscrits, avec une nette prédominance des inscrits en technologie (34,4 %).

grandes villes régionales, souvent des pôles économiques d'importance (Annaba, Sétif, Batna, Sidi Bel-Abbès, Blida, etc.).

Ensuite, l'intensification des créations avec la décentralisation de la formation supérieure, notamment à partir de 1985. On a assisté à un *essaimage* plus fort des établissements, touchant des villes moyennes et même des centres secondaires. Elle vient appuyer la politique d'aménagement du territoire dans laquelle la fonction universitaire, conforta le développement, le prestige et le commandement des chefs-lieux. Il s'agit d'un déploiement de la carte universitaire, dans une quarantaine de wilayas répartis d'Est en Ouest et du Nord au Sud du pays.

Tableau n° 28 : Répartition des établissements universitaires par, région, statut et type de discipline

Région	Établissement		Disciplines enseignées (*) ²⁴²		
	Statut	Nombre	Type1	Type2	Type3
Centre	Universités	7	1	1	5
	Centres universitaires	3	0	0	3
	INES	5	3	2	0
	ENS/ENSET	2	0	1	1
	IGE	11	9	2	0
	Total Centre	28	13	6	9
Est	Universités	6	0	1	5
	Centres universitaires	6	0	0	6
	INES	3	2	1	0
	ENS/ENSET	1	0	1	0
	IGE	0	0	0	0
	Total Est	16	2	3	11
Ouest	Universités	5	1	0	4
	Centres universitaires	4	0	0	4
	INES	3	1	2	0
	ENS/ENSET	2	2	0	0
	IGE	1	1	0	0
	Total Ouest	15	5	2	8

Source : MESRS²⁴³.

²⁴² Discipline type 1 : correspond aux établissements mono-disciplinaires qui regroupent les spécialités de sciences exactes, technologie, architecture, informatique, sciences appliquées, sciences de la terre, sciences médicales, vétérinaires et agronomie.

²⁴³ Projet : CREAD/IRD, Janvier 2004, « Contribution à l'étude des capacités scientifiques, techniques et d'innovation en Algérie : Etat des lieux des sciences sociales en Algérie », Rapport intermédiaire, Equipe CREAD : Mohamed BENGUERNA, Mohamed Yassine FERFERA, Assia GUEDJALI, Houda BELEKMARI, Azzedine LAMRIA, Yacine BELARBI.

http://www.estimate.ird.fr/IMG/pdf/Rapport_Intermediaire_Algerie.pdf

Une masse considérable d'investissements a été allouée aux nouvelles wilayas, gouvernorats ou provinces, et particulièrement à leurs chefs-lieux, afin d'assurer le redéploiement des équipements et services de base et la redistribution des activités économiques, et renforcer ainsi, leur attractivité et rayonnement. La question que nous nous posons à ce stade est celle des effets de ces actions sur le dynamisme démographique et économiques des chefs-lieux ?

B. DYNAMIQUES CONTRASTÉES DES VILLES INTERMÉDIAIRES : QUEL BILAN ?

L'observation de l'évolution des villes intermédiaires, au fil de l'histoire (depuis les indépendances), permet de distinguer deux grandes phases ;

– de l'accession aux indépendances aux années 1980, marquée par l'adoption d'une politique d'aménagement du territoire ayant pour objectif de décongestionner les grandes métropoles nationale et régionales et diffuser le développement à travers le territoire national. Les villes intermédiaires, ont ainsi connu un essor démographique, au cours de cette période. Mieux équipées que les petites villes et centres ruraux, les chefs-lieux promus permettent d'absorber l'exode rural auparavant dirigé vers les grandes villes, et par conséquent la réorganisation de l'armature urbaine globale (**B.1. Affirmation des fonctions chef-lieu**).

– à partir des années 1980, les limites des politiques d'aménagement du territoire apparaissent sur le semis urbain des villes intermédiaires inégalement distribué sur l'ensemble des territoires. Ceci est expliqué par l'effet de la localisation différentielle de l'appareil productif et des équipements structurants (**B.2. Contraste entre les villes : Essai de typologie**).

B.1. Affirmation des fonctions chefs-lieux

L'examen des données de l'évolution démographique des agglomérations de plus de 10 000 habitants, dans les trois pays depuis les années 1950, montre que le regroupement de la population s'est fait, d'abord, à un rythme très accéléré, notamment de 1950 à 1980, avec un taux d'accroissement annuel de population qui atteint 5.0% (en Algérie). Ensuite à partir des années 1980, on enregistre une diminution du rythme d'évolution, ne dépassant pas les 3.5% dans les trois pays.

Néanmoins, ce peuplement, est très différencié selon la taille des agglomérations mais surtout leur statut administratif qui a eu un impact beaucoup plus important.

On observe les mêmes tendances que pour l'ensemble des agglomérations, c'est-à-dire, que les populations des communes chefs-lieux de (Wilaya, Daïra, ou commune) ont progressé le plus au cours de la première période (1950 – 1980), mais même avec la diminution du rythme au cours de la deuxième période (1980 – 2005), on enregistre des taux d'accroissement de population nettement supérieurs à l'ensemble des agglomérations.

Ce qui permet de déduire que la croissance profite aux chefs-lieux et témoigne de l'affirmation des fonctions administratives et économiques y implantées. En effet, leur promotion s'accompagne de nouveaux flux de population attirés par les créations d'emploi dans l'administration et les services du secteur public.

B.1.1. La croissance profite plus aux chefs-lieux

L'analyse détaillée de l'évolution des agglomérations de plus de 10 000 habitants, fait ressortir les tendances suivantes, en fonction de la taille et du statut chef-lieu :

Les chefs-lieux des échelons supérieurs (Wilaya, Province, Gouvernorat), se sont accrus à rythme plus accéléré durant la première période. Ils ont surtout profité de la mise en place de la politique d'aménagement du territoire axée sur le redéploiement de l'autorité administrative, à partir des années 1970, en augmentant le nombre des Wilayas (Provinces et Gouvernorats), la redistribution des activités et services induits.

Une redistribution par le bas observée en Algérie et au Maroc, où les petites agglomérations chefs-lieux s'affirment davantage. En effet, le nombre d'habitants des chefs-lieux de Daïra et communes (urbaines ou rurales, au Maroc), a augmenté fortement, avec respectivement pour l'Algérie et le Maroc, (6.65 % et 4.83 %), pour les chefs-lieux de Daïra ou commune urbaine, et (8.88 % et 8.41 %), pour les chefs-lieux de commune et communes rurales. Il continue à augmenter, durant la deuxième période, avec des taux d'accroissement de population supérieurs à 5 % pour les

échelons inférieurs. Par contre, en Tunisie, ce sont les chefs-lieux de gouvernorats qui profitent de la croissance, le long de cette période qui s'étend sur demi-siècle.

Tableau n° 29 : Taux d'accroissement de population dans les différents chefs-lieux (en%), en Algérie, Maroc et Tunisie, de 1950 à 2005

	Type de chef-lieu	P1950	P1980	P2005	1950 – 80	1980 – 2005
ALGÉRIE	Chef-lieu de Wilaya	590329	2344333	5102599	4.66	3.16
	Chef-lieu Daira	273101	1921447	5309834	6.65	4.15
	Chef-lieu de Commune	43906	578995	2151248	8.88	5.39
	Total Agg. De + de 10 000 hab.	1927263	8462625	19920679	5.00	3.48
TUNISIE	Chef-lieu de Gouvernorat	262217	579913	1141458	2.65	2.75
	Chef-lieu de Délégation	267296	751568	1454452	3.47	2.68
	Chef-lieu de Commune	0	39008	63696	-	1.98
	Total Agg. De + de 10 000 hab.	1379293	3129982	5845492	2.74	2.53
MAROC	Chef-lieu de Province	846960	2619556	5892380	3.80	3.30
	Chef-lieu Commune urbaine	205662	859217	2128365	4.83	3.69
	Chef-lieu Commune rurale	3722	43015	162097	8.41	5.45
	Total Agg. De + de 10 000 hab.	2410871	7632641	16322432	3.88	3.09

Source : Calculs personnels, *e-Géopolis*.

La croissance accélérée des chefs-lieux a modifié considérablement la hiérarchie urbaine. Dans ce contexte, DENIS E. (2007) montre dans son étude sur les villes intermédiaires dans la Monde Arabe, que la dynamique des rangs des villes témoigne le plus souvent des effets localisés des politiques publiques. L'élévation peut être le fait d'une attractivité associée à une ouverture ponctuelle d'entreprise, d'une université ou de services administratifs²⁴⁴.

L'analyse des dynamiques de rangs des villes (chefs-lieux) dans les trois pays, montre une stabilité dans les trois ou quatre premières villes, depuis les années 1950, comme l'on déjà vérifié dans la première partie. Il s'agit de Casablanca, Rabat, Fès et Marrakech au Maroc, Alger, Oran, Annaba et Constantine en Algérie et Tunis, Sfax et Sousse en Tunisie. En dessous de ces grandes métropoles, le rang des villes (chefs-lieux en particulier), a évolué de façon très importante, et presque de la même façon dans les trois pays, généralement, les plus petites se reclassent au détriment des plus

²⁴⁴ DENIS E., 2007, « Les villes intermédiaires dans le Monde Arabe : Genèse, Maillage et dynamiques », Cahier du GREMAMO n°19, L'harmattan, pp. 11-54

grandes, indiquant une logique d'équilibre. On assiste, même à une hiérarchie fondamentalement bouleversée en Algérie, mais d'une façon moins significative au Maroc et en Tunisie.

En Tunisie, la promotion des villes littorales et du Sud, au détriment du Nord et des régions intérieures. Ainsi, Bizerte, qui était 4^{ème} ville à la veille de l'indépendance, est dépassée par Gabès et Moknine (qui dépend du Gouvernorat de Monastir). Les changements de rangs sont très contrastés, des villes, telles que Kasserine (+33), Tataouine (+32) ou encore Médenine (+19), ont connu un reclassement substantiel, alors que d'autres villes deviennent moins bien placées comme El Kef et Béja (de la 18 et 11^{ème} place, en 1950, à la 25 et 19^{ème} place, en 2005).

Pour le Maroc, la variation la plus marquée est celle d'Agadir, avec la 5^{ème} place, en 2005, dépasse Meknès et Tanger, alors qu'il était classé 50^{ème}, pendant les années 1950. La promotion des villes intermédiaires proches des grandes métropoles, telles que Ouerzazate (+35), Khémisset (+15) et Khouribga (+6). Par contre, on note le déclassement des villes du Nord-Ouest ; Al Hoceima (-14), Larache (-10), bien que celles du Nord-Est se sont renforcées, à savoir Taourirt (+22), Berkane (+17) et Nador (+6).

La dynamique des rangs des villes algériennes est quant à elle, très significative, avec la promotion des villes de montagnes, des steppes et du Sahara, contre le déclassement des villes de l'Oranie, du littoral de l'Ouest et l'arrière-pays d'Annaba (à l'Est). Ainsi, les villes du Sahara, ont connu des reclassements qui dépassent les 100 rangs, avec (+172) pour Tamanghasset, El Bayadh (+91) et Laghouat (+74), celles de l'Est et des Hauts-plateaux ont gagné plus de 20 places, telles que Batna qui passe de la 28^{ème} à la 5^{ème} place, entre 1950 et 2005, Borj Bou Arriredj (+21) et Djelfa (+35). quant aux déclassements, ils sont plus prononcés à l'Ouest (l'Oranais), où les villes ont perdu plus de 20 places, durant la même période, à savoir Mascara (-28), Mostaghanem (-20) et Rélizane (-19), contre des déclassements de 4 à 8 rangs pour les villes du littoral et de l'Est ; Khenchela (-4), Béjaïa (-6), Jijel (-7),...etc.

B.2. Le contraste entre villes intermédiaires : Essai de typologie

L'étude des déclassements et/ou reclassements des chefs-lieux, à travers la section précédente, a mis en relief les sorts assez différenciés des villes intermédiaires. Certes, elles se sont épanouies, notamment durant les deux premières décennies de constructions nationales (1960 – 1980), suite aux promotions administratives et la diffusion des emplois, services, équipements et fonctions productives.

Néanmoins, les exigences de localisation et de rentabilité économiques, conjuguées aux choix politiques, au niveau de l'implantation de l'appareil productif (industrie manufacturière, tourisme,...), ont eu un impact considérable sur les inégalités de croissance et les dynamiques contrastées des villes intermédiaires. Les villes les plus dynamiques et les plus attractives sont, généralement, celles à dominante industrielle, ou littorales qui ont accueilli les investissements nécessaires au développement de l'activité touristique.

La plupart des autres villes peu dynamiques ou qui stagnent, sont celles dépendantes des services de l'État central. Leur situation s'est encore aggravée avec la libéralisation, la privatisation et les mesures d'ajustements structurels, à partir des années 1980, dans la mesure où elles n'ont rien d'autre à offrir que les services de l'État, elles se sont ainsi déclassées, au profit d'autres au tissu fonctionnel plus diversifié.

B.2.1. Trois types de dynamismes selon la spécialisation

Si l'on tente de classer les villes intermédiaires selon le dynamisme et la croissance urbaine, deux remarques peuvent être dégagées ; d'un côté, dans le même système les villes n'ont pas connu une évolution homogène, et les villes qui ont enregistré les taux d'accroissement les plus élevés à un rythme très accéléré, sont celles qui ont bénéficié du contexte économique le plus favorable, de l'autre côté. Ces villes ont partout, conservé cette dynamique même durant la deuxième phase du passage à l'économie libérale et le désengagement de l'État.

Ainsi, l'examen du taux de croissance pour les villes tunisiennes montre que sept villes (Medenine, Monastir, Jendouba, Kairouan, Gafsa, Gabès et Bizerte) ont

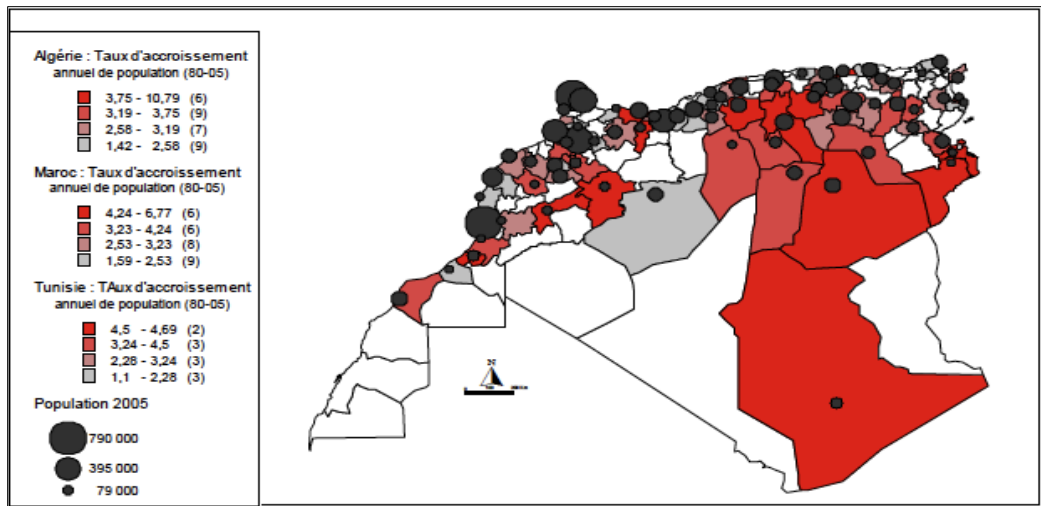
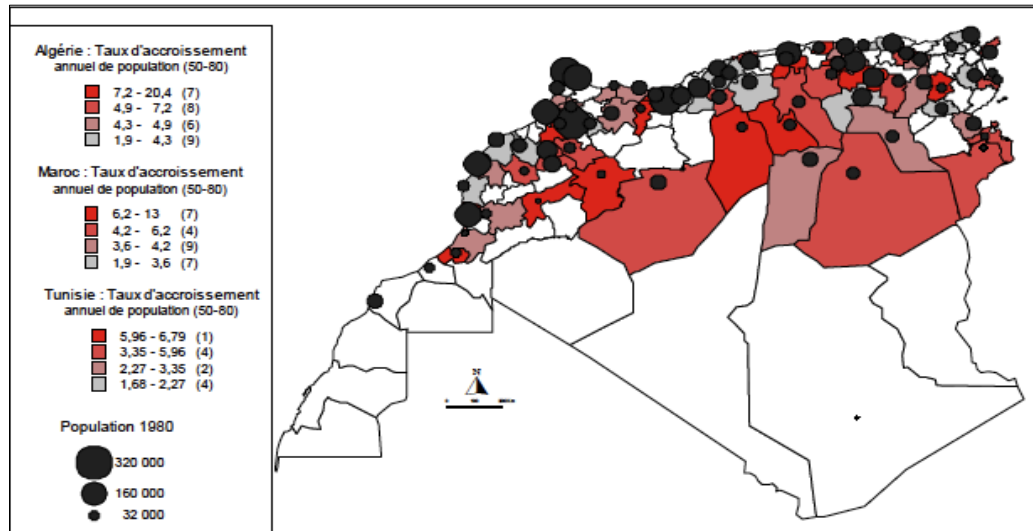
enregistré une augmentation entre les deux périodes (1950-1980) et (1980-2005). Deux facteurs ont joué pour l'attraction de ces centres ; l'encadrement pour ceux de l'intérieur, en particulier Jendouba et Kairouan, et le développement de la base productive pour les autres. Toutes les autres villes ont eu un rythme de croissance en décélération, avec des nuances, certaines *présentent les marques d'une crise urbaine*, telles que Béja, El Kef et surtout Kasserine dont le taux est passé de plus de 6% entre 1950 et 1980 à 3.3% pour la deuxième période (1980-2005).

Pour le cas algérien, les rythmes de croissance a baissé partout, à l'exception des villes du Sud (Tamanghasset, Tissemsilt et Tiaret) qui ont enregistré une augmentation entre les deux périodes. Les plus dynamiques et attractives sont celles qui ont été récemment promues en Chef-lieu de Wilaya (Oum El Bouaghi, Tébessa,...). Par contre, la région de l'Oranais qui apparaît la plus répulsive (Mascara, Sidi Bel Abbas et Mostaghanem, où les taux sont inférieurs à 2%).

Enfin pour les villes marocaines, des disparités frappantes au niveau de la dynamique démographique méritent d'être signalées. On peut distinguer entre les centres caractérisés par des taux d'accroissement forts à très forts (Ouarzazate et Agadir plus de 6% et Errachidia 5%), contre une forte régression des villes anciennes, Errachidia et Safi (avec respectivement 5.9% et 3.4%, entre 1950 et 1980 pour passer à 1.6% et 1.9% entre 1980 et 2005). Une part importante des villes qui ont connu une régression de leur taux d'accroissement annuel sont des chefs-lieux de provinces promues récemment ; à savoir Kalâat Sgharna (5% à 3%), Al Hoceima (4% à 2%), Taourirt (6% à 4.3%),...etc.

Par conséquent, ces profondes évolutions démographiques se sont traduites par de véritables mutations fonctionnelles dans les villes intermédiaires. L'action des pouvoirs publics, a créé au sein de cette même strate trois types de situation territoriale, selon que l'on considère la fonction économique qui en est fait, son dynamisme ou ses caractéristiques générales.

Carte n° 17 : Évolution du taux d'accroissement annuel entre (1950-1980) et (1980-2005)



Type 1 qui concerne les villes qui bénéficient d'un environnement dynamique et connaissent une croissance remarquable. Elles ont profité de la diffusion de l'appareil productif, et des services d'encadrement territorial. Actuellement, elles possèdent un socle socio-économique relativement diversifié et indépendant des autres territoires, leur permettant d'attirer les populations d'un espace rural assez vaste et peu dynamique, mais aussi d'autres régions. Ce sont des centres touristiques en pleine expansion (Ouarzazate ou Agadir au Maroc et Monsatir, Medenine et Nabeul en Tunisie), ou industriels qui caractérise la plupart des villes intermédiaires algériennes, suite à l'adoption de la politique de développement basée sur les *industries industrialisantes* héritée des années 1970. Certaines villes tunisiennes ont

pu constituer une base productive telles que Bizerte et Gabès (Industrie chimique), Kairouan (Tabac) ou encore celles localisées dans le Sud algérien et tunisien, qui ont pu développer leur base économique grâce aux richesses naturelles (Gaz naturel, pétrole et phosphate pour Gafsa).

Type 2 regroupe des villes intermédiaires dont le développement est fortement lié, à l'importante intervention des pouvoirs publics au cours des années 70. Les services de l'État et les fonctions administratives étaient le principal facteur de leur dynamisme, qui était insuffisant pour déclencher les mécanismes de développement l'émergence de ces villes. Par ailleurs, les équipements de base qu'elle ont pas généré une attraction réelle des investissements du secteur privé, à partir des années 1980. On trouve dans ce groupe la plupart des centres promus récemment, Taourirt et Berkane du côté marocain, El Oued et Laghouat, en Algérie, Mahdia et Tataouine, en Tunisie.

Type 3 ce troisième ensemble regroupe des villes très dépendantes des grandes villes pour les emplois. Elles sont inscrites dans des espaces connus pour leur richesse agricole. Elles se sont transformées en espaces répulsifs, après une longue période d'attraction démographique, où l'action de l'État a été très limitée dans le développement d'autres activités motrices. Il s'agit de Sidi Kacem par exemple au Maroc ou Béja et El Kef, en Tunisie.

Compte tenu l'importance de ces villes en position « intermédiaire », dans la hiérarchie urbaine globale, grâce à leurs équipements et fonctions diversifiées, elles sont susceptibles de constituer des points d'articulation entre les grandes villes et métropoles et les petites villes et espace rural. On se demande, comment ces différentes sous-catégories présentées plus haut, arrivent-elles à assurer ce rôle de relais ? Surtout dans cette phase de l'évolution de l'économie, peut-on trouver des villes intermédiaires capables d'organiser et servir les territoires locaux éloignés des grandes métropoles, par le simple statut de chef-lieu ?

Conclusion

Cette partie a permis d'éclairer le processus de développement économique et social dans les trois pays du Maghreb, ainsi que les effets de ces politiques sur l'évolution des systèmes urbains, et les villes intermédiaires, en particulier.

À travers le premier chapitre, nous avons montré que la politique d'aménagement du territoire a suivi les grandes étapes de transformations que les pays ont connues. Dans les trois cas, elle a été fortement influencée par l'instabilité des contextes macro-économiques et le processus s'est déroulé en trois phases. D'abord le socialisme étatique durant les premières années des constructions nationales, ensuite, l'adoption du modèle libéral de développement (à partir de 1960, au Maroc, 1969, en Tunisie et 1989, en Algérie), enfin la détérioration de la situation macro-économique et l'application des Plans d'Ajustements Structurels, imposés par le FMI.

Nous avons mis également en relief, le bilan assez mitigé des politiques d'aménagement du territoire entreprises depuis l'indépendance. En effet, en affichant la volonté d'atténuer les disparités spatiales héritées de la période coloniale, elles n'ont fait que les amplifier. Les capitales se sont renforcées davantage et les clivages littoral/intérieur et Nord/Sud se sont accentués.

L'analyse de l'évolution différenciée des villes intermédiaires, dans le cadre du deuxième chapitre, a montré qu'elles n'ont pas échappé aux répercussions de ces disparités. Les politiques d'aménagement visant le rééquilibrage de l'armature urbaine, à travers la promotion des villes intermédiaires (ou moyennes), ont considérablement façonné les systèmes urbains, et marqué l'économie de cette strate en particulier, leur rôle et leur dynamique.

Elles ont connu dans un premier temps, un essor démographique, grâce à l'affirmation des fonctions chef-lieu. Ensuite le recul relatif qu'elles ont connu à partir des années 1980, est le résultat du désengagement progressif de l'État et la privatisation de l'économie conjugués aux localisations différenciées de l'appareil productif et des services, qui ont caractérisé la période du volontarisme étatique.

Ainsi, nous avons distingué, selon le dynamisme et les spécialisations fonctionnelles trois typologies de villes intermédiaires. Celles qui présentent un

environnement fonctionnel assez diversifié leur permettant de s'autonomiser et d'attirer les populations des petits centres urbains et espaces ruraux.

Les villes, dont le développement reste fortement lié à l'intervention des pouvoirs publics, ayant pour rôle principal, l'encadrement territorial. Enfin, le troisième type concerne les villes très dépendantes des grandes villes au niveau de l'emploi. Elles n'ont pas profité de l'action de l'État et n'ont pas attiré les investissements privés en raison de leur faible niveau d'équipement.

TROISIÈME PARTIE :
QUEL AVENIR POUR LES VILLES INTERMÉDIAIRES
MAGRÉBINES ?

Cette troisième partie pose la problématique de l'avenir des villes intermédiaires maghrébines et de leurs perspectives de développement ? Les deux parties précédentes, ont permis de mettre l'accent sur la structuration spatiale des villes intermédiaires, dont l'organisation et l'évolution sont étroitement liées aux politiques volontaristes d'aménagement du territoire mises en place dès l'accession aux indépendances.

À travers cette dernière partie, nous essaierons de traiter les effets des politiques publiques attribuées aux villes intermédiaires, sur le développement et le rayonnement de ces villes. Nous nous proposons d'analyser les dynamiques d'urbanisation de l'intra-urbain, à ²⁴⁵partir de problématiques différentes selon les fonctions productives diffusées, et ce à travers des exemples de villes sélectionnées dans les Hautes Plaines algériennes et le Nord-Ouest tunisien. Pour ce faire, nous adopterons une approche comparative par l'analyse des enquêtes de terrain et l'usage des images satellitaires.

Ayant assisté au Programme FSP – GREMAMO/SEDET (2007 – 2010), sous l'intitulé « *Bourgs et villes intermédiaires des Hautes Plaines algériennes et du Nord-Ouest tunisien : Croissance ou déclin ? Etude comparée* », nous avons choisis de reprendre et développer les résultats recueillis sur les villes sélectionnées dans le cadre de ce programme. Il s'agit des espaces intérieurs de part et d'autre de la frontière algéro-tunisienne aux contextes géographiques et historiques très proches et fortement imbriqués, mais seule une étude approfondie nous permettra de caractériser et d'expliquer leurs évolutions si dissemblables et contrastées. En effet, les villes intermédiaires en Algérie sont celles qui ont connu le plus d'accroissement et leurs périphéries ont absorbé le plus de flux migratoire. Par contre, les villes tunisiennes sont de taille plus modérée et sont en face d'un phénomène de déclin ou de décélération.

²⁴⁵ Les villes marocaines, ont été, malheureusement, éliminées, dans le cadre de cette recherche, en raison de faute de moyens financiers et surtout de disponibilités, contribuant à l'impossibilité de pouvoir se déplacer et faire une mission au Maroc, pour la collecte des données et la réalisation des mêmes travaux de terrain réalisés dans les villes algériennes et tunisiennes.

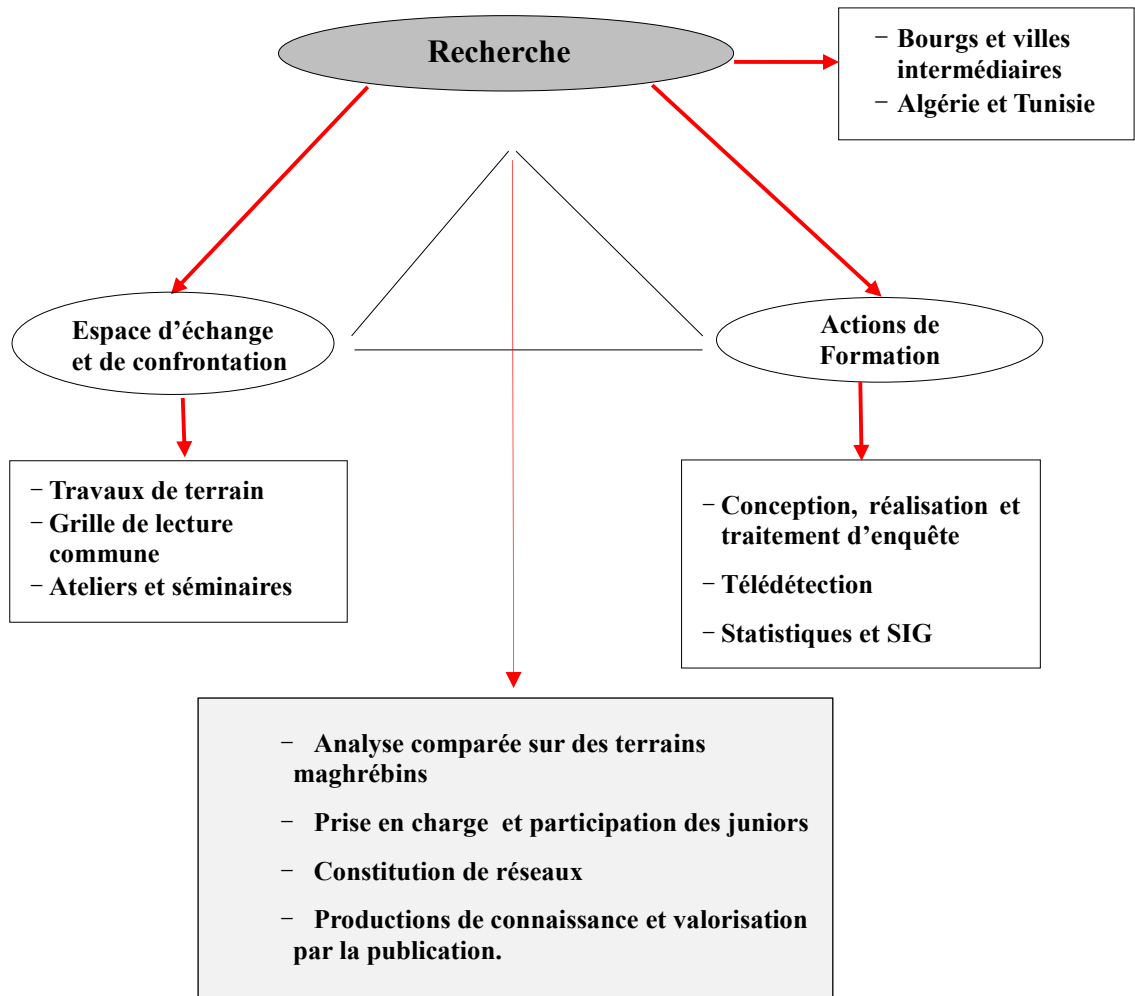
Le programme FSP, dont la coordination scientifique a été assurée par Chantal CHANSON-JABEUR et Sid-Ahmed SOUIAH, a été réalisé sur financement du Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) du Ministère des Affaires étrangères, dans le cadre du programme d'appui à la « *Coopération pour la recherche en Sciences humaines et sociales entre le Maghreb et la France* ». Il a associé pour sa réalisation trois équipes, une française (Laboratoire SEDET)²⁴⁶, une algérienne (Laboratoire PUVIT : Université Ferhat Abbas, Sétif, Algérie)²⁴⁷ et une tunisienne (Université de Tunis)²⁴⁸. Les villes étudiées dans le cadre de ce projet sont : Sétif, El Eulma, Aïn Oulmène et Bordj-Bou-Argeridj, du côté algérien, et Béja, El Kef, Siliana et Jendouba du côté tunisien. Nous en retenons cinq Sétif, Bordj-Bou-Argeridj, Béja, El Kef et Jendouba, considérées comme villes intermédiaires, par rapport à leur taille démographique et leur statut de chef-lieu de *Wilaya* ou Gouvernorat, en se référant à la définition et la délimitation de cette strate présentée au début de la recherche.

²⁴⁶ Chantal CHANSON-JABEUR, Eric DENIS, Didier DESPONDS et Sid-Ahmed SOUIAH, Doctorant : Najet KASDALLAH et Abdellah DOUFENE

²⁴⁷ Abdemadjid DJENANE (coordinateur de l'équipe algérienne), Mohamed BELOUNNAS, Abderrahmane DIAFAT, Saïd MADANI, Nourredine MESSAHEL, Doctorant : A. KEBICHE.

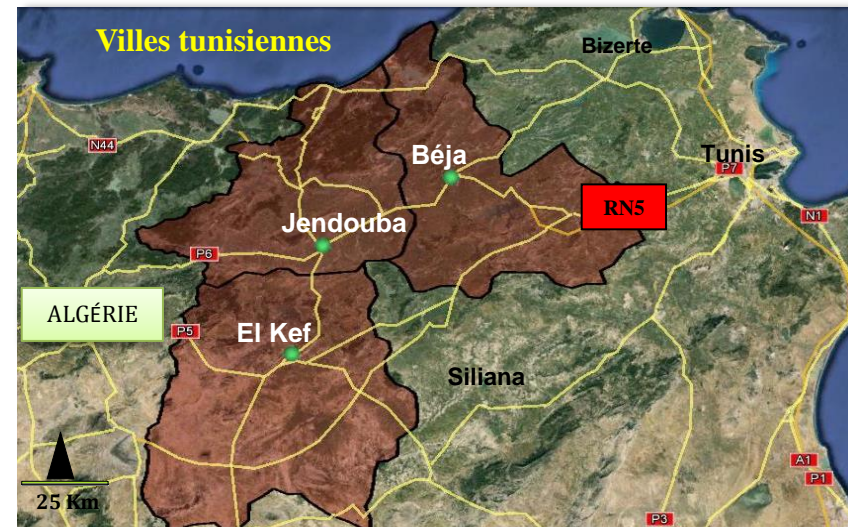
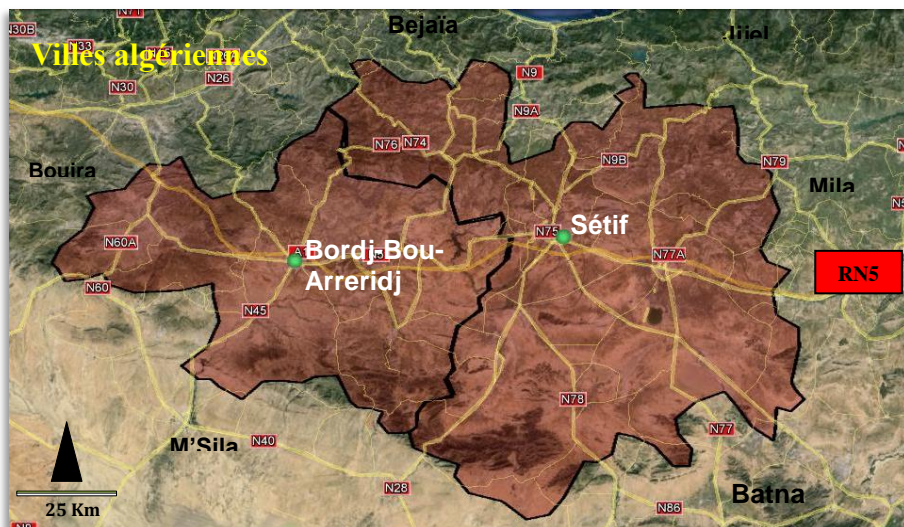
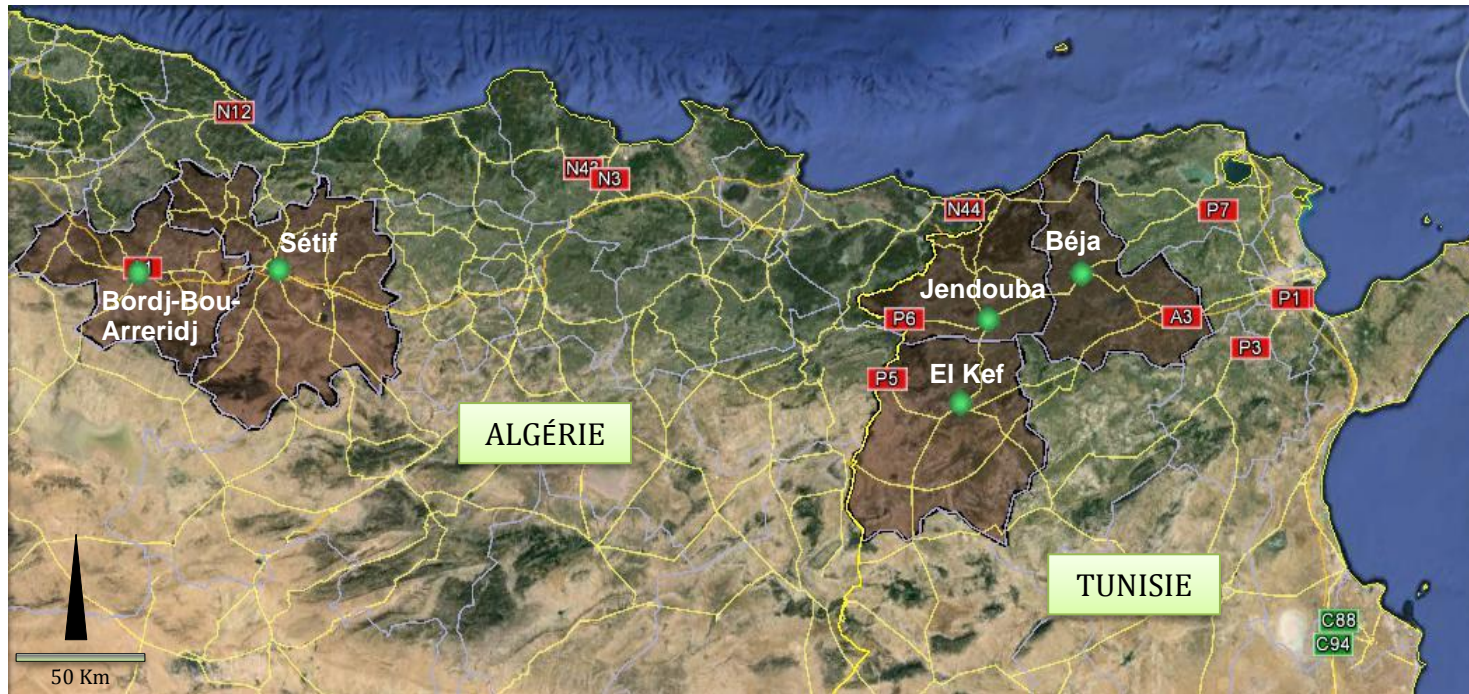
²⁴⁸ Seddik FAZAÏ (coordinateur de l'équipe tunisienne), Masters : Héla ABIDI, Ghazela KHEDER

Figure n° 28 : Les éléments structurants du programme FSP



Source : Ch. CHANSON-JABEUR et S-A. SOUIAH, Présentation FSP – Alger 2010.

Figure n°29 : Zone d'étude algéro-tunisienne (villes étudiées : Sétif, Bordj-Bou-Argeridj, Béja, El Kef et Jendouba)



Afin d'appréhender la réalité des dynamismes ou les difficultés que connaissent les villes intermédiaires et les espaces intérieurs sur lesquels elles rayonnent, leur capacité d'absorber les flux migratoires, les relations qu'elles entretiennent avec leurs arrière-pays, ainsi que la réalité du rôle régional qu'elles assurent grâce aux renforcements de l'État par les infrastructures, les équipements et les services du tertiaire moderne, la troisième partie sera structurée en deux chapitres.

Le premier chapitre, « *Fonctions publiques et rayonnement des villes intermédiaires* », en présentant deux formes de dynamismes, la première propulsée par la diffusion d'activités diverses, dans le processus de composition territoriale depuis l'indépendance (*Sétif*), ou conjugués aux investissements privés dans des domaines industriels, plus tardivement, pendant les années 1980 (*Bordj-Bou-Arredj*), la seconde forme de dynamisme réamorçée par les récents investissements publics (années 2000), dans le domaine du tertiaire moderne (l'enseignement supérieur à *Jendouba*), permet d'une part, d'étudier l'impact des différentes fonctions sur le rayonnement de ces villes et de comprendre les trajectoires assez diversifiées entre les espaces intérieurs des deux pays du Maghreb, d'autre part.

Le second chapitre, « *Les villes intermédiaires : Enjeux et perspectives* », permet dans un premier temps, d'analyser les difficultés et la faible urbanisation des espaces intérieurs tunisiens voire même la stagnation de quelques centres urbains (El Kef et Béja) ; les deux villes les plus anciennes de la région du Nord-Ouest, devenues, depuis les années 1960, un foyer traditionnel d'émigration vers Tunis, malgré les nouvelles structures administratives, commerciales et tertiaires, dont elles ont bénéficié.

Ensuite, nous nous proposons de traiter les enjeux et perspectives de développement des villes intermédiaires. En effet, ces villes revêtent une grande importance pour l'aménagement du territoire grâce à la place qu'elles occupent dans la hiérarchie urbaine, entre les grandes villes et les petites villes, sans compter les liens multiples d'interdépendance avec le milieu rural, et compte tenu de la diversité des formes et des trajectoires de leur développement, nous essaierons de tracer des orientations d'actions adaptées à leurs fonctions socio-économiques principales.

CHAPITRE 5 :

FONCTIONS PUBLIQUES ET RAYONNEMENT DES VILLES INTERMÉDIAIRES

À travers la deuxième partie, nous avons pu vérifier l'une de nos hypothèses de travail qui stipule le rôle déterminant des nouvelles structures économiques, culturelles ou universitaires attribuées par l'État, pour expliquer le dynamisme à l'échelle des villes intermédiaires. Ce premier chapitre vise à examiner l'impact de ces structures sur l'attractivité et le rayonnement de ces villes.

Pour ce faire, nous avons sélectionné cinq villes de part et d'autre de la frontière algéro-tunisienne, à spécialisation fonctionnelle différente, afin de pouvoir évaluer la relation entre les structures économiques et les fonctions publiques implantées dans les villes intermédiaires et leur rayonnement spatial et dynamiques d'urbanisation.

De point de vue géographique, les villes choisies appartiennent aux Hautes Plaines du constantinois en ce qui concerne l'Algérie et le Haut Tell et la Moyenne Vallée de la Medjerda pour la Tunisie ; deux espaces intérieurs, échappant aux phénomènes de polarisation littorale et processus de métropolisation. Ils ont des liens très anciens facilités par la topographie et l'histoire des lieux.

En effet, les Hautes Plaines, situées dans la partie orientale de l'Algérie, à relief différent de la partie Ouest, est plus arrosée, permettant des cultures céréalières et une vie sédentaire. Elles sont toutes parsemées de massifs montagneux, avec au Sud, l'Atlas saharien dominé par le puissant massif de l'Aurès et prolongé par les monts du Hodna. Elles présentent une configuration particulière : encerclement au nord par les chaînes des Babor et du Biban, au Sud par les monts des Aurès et du Nemencha et à l'Ouest par les monts du Hodna. Par conséquent les communications sont plus aisées par l'Est, notamment vers le Haut Tell et la Moyenne Vallée de la Medjerda.

Cette dernière, du côté tunisien, au Sud des montagnes du Kef et de Tébourouk, est peu différente de la région algérienne voisine, avec, en revanche, des hautes plaines plus morcelées par des massifs nombreux et l'ensemble a une structure

en dôme et en large cuvette très caractéristique, favorisant l'extension de la culture céréalière et le développement d'anciennes villes comme El Kef et Béja.

Sur le plan historique, nos terrains d'étude se placent au cœur de l'ancienne Numidie, où la circulation et la vie urbaine furent longtemps actives. Les échanges entre le côté algérien et celui tunisien se faisaient par le biais des deux routes distinctes qui reliaient Carthage à Constantine : la première passait par Musti, Sicca Veneria (El-Kef), Naraggara, Tipasa ; de là elle allait à Constantine par Sigus ou par Tibilis, la seconde suivait la vallée de la Medjerda, passait par Bulla (Boll), Simittu, Bône ; de là elle arrivait à Constantine par Hammam-Beurda ou par Skikda (Philippeville).

Ensuite, de nouveaux centres urbains sont nés à côté des ruines antiques dont Sétif et Bordj-Bou-Argeridj qui ont constitué, pendant la colonisation des étapes pour la cavalerie et pour la poste, sur la voie commerciale Alger-Constantine, en suivant soit la route nationale (N°5), ou la voie ferrée (depuis peu avant 1870).

Contrairement aux grandes villes maghrébines, avec les questions liées à la métropolisation, les transformations socio-économiques et la littoralisation, ces villes, en particulier en ce qui concerne leurs dynamiques internes, restent très inégalement documentées et analysées, voire ignorées. L'examen d'une bibliographie sur la Tunisie et l'Algérie, nous révèle quelques références sur lesquelles nous nous appuyons afin de mener nos travaux de recherche. Nous citons, les travaux qui traitent le développement de ces villes en général tels que ceux de BELHEDI A. (1994²⁴⁹, 2005²⁵⁰) sur les villes intermédiaires tunisiennes ou l'analyse de petites villes et villes moyennes algériennes de PRENANT A. (1985)²⁵¹, DLALA H. (1999)²⁵², CHERIF A.

²⁴⁹ BELHEDI A., 1995, « Les villes intermédiaires en Tunisie. Place et Dynamisme », Cahiers de la Méditerranée n° 50, « *Villes intermédiaires en Méditerranée* », pp. 81-103.

²⁵⁰ BELHEDI A., 2005, « Différenciation et recomposition de l'espace urbain en Tunisie », Cahiers du GREMAMO n° 18, « *Villes arabes en mouvement* », pp. 5-20.

²⁵¹ PRENANT A., 1985, « Réduction de l'exode rural et nouveau mode de fixation des migrants par les petites villes et les villes moyennes en Algérie », C.E.R URBAMA, fascicule 17, pp. 471-557.

²⁵² DLALA H., 1999, « Politique d'ouverture et développement industriel régional : le cas de la Tunisie du Nord », in actes du 2ème colloque du département de géographie de la Faculté des Lettres la Manouba, 14,15 et 16 décembre 1995.

(1991)²⁵³, KASSAB A. (1979)²⁵⁴, ou des études ciblées sur certaines de nos villes d'étude, à savoir ; DIAFAT M., MADANI S. (2001)²⁵⁵ et MESSAHEL N. (2002)²⁵⁶, sur Sétif, BELOUNNAS M. (2002)²⁵⁷, Bordj-Bou-Argeridj, PEILLON P. (1966)²⁵⁸ et DUBOIS R-E. (1973)²⁵⁹, sur El Kef, KASSAB A. (1979), sur Béja et VIOARD E. (1906)²⁶⁰, sur Jendouba,....etc.

En revanche, compte tenu de l'absence des données statistiques, à l'échelle des échelons locaux, nous nous appuyons surtout, sur le traitement des images satellitaires et les résultats des travaux de terrain menés dans les villes d'étude. L'objectif est de caractériser les dynamiques urbaines (étalement urbain, occupation des sols) et comprendre les transformations intervenues en l'espace d'une quinzaine d'années, en termes de consommation de l'espace ou de transformation des formes urbaines.

Ce chapitre s'inscrit donc, dans une approche dynamique qui adopte une perspective comparative : similitude et dissemblance. Il s'agit de comparer les villes de l'intérieur dans la partie orientale du Maghreb, autour du Haut Tell et de la vallée de la Medjerda pour le cas tunisien (El Kef, Béja, Jendouba) à celles autour des Hautes-Plaines algériennes sétifiennes (Sétif, Bordj-Bou-Argeridj). Ainsi, du point de vue des changements morphologiques, les données images (*Google Earth*, images SPOT) offrent des sources d'information intéressantes à exploiter.

²⁵³ CHERIF A., 1991, « Secteurs organisés et développement agricole dans le Haut Tell (Tunisie) », *étude de géographie*, publication de la Faculté des Lettres la Manouba, p. 331

²⁵⁴ KASSAB A., 1979, *L'évolution de la vie rurale dans les régions de la Moyenne Medjerda et de Béja- Mateur*, publication de L'université de Tunis, Tunis, p. 675

²⁵⁵ DIAFAT M., MADANI S., 2001, « Questions de l'adaptation de projets en Algérie : Cas du nouveau pôle universitaire de Sétif », Séminaire international, « *Enseignement et pratiques de l'architecture, quelles perspectives ?* », 23-26 Avril 2001, EPAU, Alger.

²⁵⁶ MESSAHEL N., 2002, « Sétif : Des centres urbains de type nouveau », Cahiers du GREMAMO n° 17 : « *Quelle crise en Algérie ?* », pp. 41-48.

²⁵⁷ BELOUNNAS M., 2002, « L'industrie de l'électronique à Bordj-Bou-Argeridj », Cahiers du GREMAMO n°17 : « *Quelle crise en Algérie ?* », pp. 49-60.

²⁵⁸ PEILLON P., 1966, *Le Kef et sa région : Structures du passé et évolution actuelle*, Université de Lyon , Faculté des Lettres et Sciences Humaines, p. 141

²⁵⁹ DUBOIS R-E., 1973,« Un problème de développement urbain : Le Kef (Tunisie) », in Cahiers d'Outre- Mer n°102 –26^{ème} année, pp.129-149.

²⁶⁰ VIOARD E., 1906, « La Tunisie du Nord : Les contrôles civiles de Souk el Arbaa (Jendouba actuellement) , Béja Tunis ,Bizerte et Grombalia », Tunis.

Pour atteindre notre objectif, ce chapitre se décompose en deux parties. La première partie permet d'étudier les dynamiques d'urbanisation enregistrées dans les villes algériennes (Sétif et Bordj-Bou-Argeridj) et propulsées par la diffusion d'activités diverses, depuis l'indépendance. En effet, la ville de Sétif, avec un accroissement de 2.14% (1987-1998), sa population de 170 182 en 1987 est passée à 214 842, en 1998. Elle a joué un rôle structurant, par la diffusion d'activités dans le processus de composition territoriale depuis l'indépendance et même avant en renforçant les complémentarités traditionnelles (montagnes-plaines-steppes) pré-coloniales. La ville de Bordj-Bou-Argeridj quant à elle, comptait 22 000 habitants à la veille de l'indépendance. Sa population a presque quadruplé, entre 1962 et 1987, passant de 84 264 en 1987 à 132 727 en 1998, avec un taux d'accroissement annuel de 3.94 %. Sa promotion en chef-lieu de *Wilaya* en 1984 lui a apporté davantage d'équipements et de services publics, lui permettant de gagner en autonomie vis-à-vis de Sétif.

La seconde section s'attache à mettre l'accent sur le rôle du pôle universitaire installé récemment à Jendouba (1998), dans une logique de déconcentration universitaire à l'échelle du territoire national. Aujourd'hui, il représente un moteur pour le développement local à rayonnement régional, voire national, non seulement en termes des potentialités socio-économiques et culturelles qu'il représente, mais aussi il a, en quelques sortes, façonné le processus d'urbanisation de la ville.

Images satellitaires exploitées et enquêtes de terrain

Dans le but de mener les travaux d'investigation, en retenant les mêmes méthodes et des grilles de lecture comparables pour les deux pays sur la base de questionnaires d'enquêtes similaires, nous avons participé aux missions de terrain avec les autres membres des équipes associées au projet FSP.

Il s'agit de réaliser, pour chaque ville d'étude, des enquêtes de terrain auprès d'un échantillon de migrants interurbains et régionaux (enquête « Mobilité »), permettant d'appréhender les questions du rayonnement et le degré d'attraction de ces villes. Elle a été menée (2007 - 2008), dans les différentes stations du transport en commun (Taxis, Louages, Bus et transport rural). Elle permet également, de répondre, dans un sens plus large à la problématique de du programme FSP qui intègre à la fois « *la prise en compte des dynamiques migratoires et la redéfinition des différents*

échelons du réseau des villes et de leur extension avec l'urbanisation des bourgs et petites villes, dans un contexte largement partagé de réforme des systèmes productifs marqués par la libéralisation économique, l'ouverture aux capitaux étranger et donc l'internationalisation des appareils productifs ».

L'objectif de l'enquête étant de répondre aux différentes questions relatives à la résidence des enquêtés (actuelle et antérieure), leur âge, leurs activités, motifs, fréquences et modes de déplacement,...etc. Le questionnaire est composé de 16 questions, dont 9 fermées et 7 ouvertes²⁶¹. Le nombre d'enquêtés étant 300 individus, représentant les utilisateurs du transport en commun, répartis aux différentes stations.

En ce qui concerne les images satellitaires diffusées par la société *Spot Images* peut se révéler d'une grande importance. En effet, l'intégration des résultats provenant de l'exploitation de ces images satellites, dans un *SIG*, pour les croiser, par la suite avec les données statistiques ou les informations qualitatives résultant d'enquêtes de terrain, servira à éclairer les dynamiques territoriales ainsi que les tendances générales des évolutions et transformations des espaces urbanisés.

Etant donné, que nous cherchons à caractériser les transformations et les extensions spatiales enregistrées, l'adoption d'une approche diachronique doit être prise en compte, lors de la sélection des images, en ciblant deux périodes. Dans le cadre du projet FSP, nous avons pu acquérir trois images pour chaque ville, dont la plus récente concerne les années 2002 - 2003 (images Spot 5) et la plus ancienne est celle de 1992, et dont nous avons eu la chance de pouvoir les exploiter dans ce travail de thèse. Pour chacune des villes, nous disposons d'une image panchromatique « ancienne » provenant de Spot 1 ou Spot 2 et de deux images récentes (panchromatique et multi spectrale) de Spot 5.

SÉTIF (Algérie) : (KJ-055-277)²⁶²

- Panchromatique ancienne Spot 2 ou Spot 1* (résolution spatiale : 10 m) :
12 août 1992

- Panchromatique récente Spot 5 (résolution spatiale : 5 m) :

²⁶¹ Voir canevas d'enquête en annexes.

²⁶² Scène SPOT correspondante.

Panchromatique récente Spot 5 (résolution spatiale : 5 m) : 6 octobre 2002

- Multispectrale récente Spot 5 (résolution spatiale : 10 m) : 6 octobre 2002

BORDJ-BOU-ARRERIDJ (Algérie) : (KJ²⁶³-054-278)

- Panchromatique ancienne Spot 2 ou Spot 1* (résolution spatiale : 10 m) : 3 juillet 1992
- Panchromatique récente Spot 5 (résolution spatiale : 5 m) :
Panchromatique récente Spot 5 (résolution spatiale : 5 m) : 8 juillet 2003
- Multispectrale récente Spot 5 (résolution spatiale : 10 m) : 17 décembre 2002

BÉJA (TUNISIE) : KJ-063-276

- Panchromatique ancienne Spot 2 ou Spot 1* (résolution spatiale : 10 m) : 31 août 1992
- Panchromatique récente Spot 5 (résolution spatiale : 5 m) :
Panchromatique récente Spot 5 (résolution spatiale : 5 m) : 20 juillet 2002
- Multi spectrale récente Spot 5 (résolution spatiale : 10 m) : 20 Juillet 2002

A. DYNAMISME PROPULSÉ PAR LA DIVERSITE FONCTIONNELLE

L'analyse des principaux indicateurs, socio-démographiques et économiques (taux d'accroissement de la population totale, taux d'urbanisation, mobilité et dynamiques spatiales du peuplement,...etc.), fait ressortir combien les villes intermédiaires sélectionnées dans les espaces intérieurs de part et d'autre de la frontière algéro-tunisienne, fortement imbriquées historiquement et géographiquement, ont eu, sur le long terme, des évolutions très dissemblables et contrastées.

Alors que Sétif et Bordj-Bou-Argeridj, dans la partie algérienne, ont connu un

²⁶³ KJ : correspond à une identification spatiale des scènes Spot par la société Spot Images. Les KJ s'alignent le long de la trace couverte par le satellite. Dans notre zone d'étude, la trace est orientée Nord-Sud.

dynamisme très marqué, avec des taux d'accroissement annuel des chefs-lieux de wilaya qui dépassent les 4%, jusqu'à 2008, et ce malgré les différentes crises urbaines et changements structurels imposés en Algérie, durant cette longue période, qui ont caractérisé les évolutions démographiques et qu'on doit rappeler, avant d'entamer l'analyse.

D'abord, après la période de la guerre de libération (1954-1962) et le départ des européens à l'indépendance en 1962, jusqu'à les années 1990, on a enregistré un dynamisme démographique, lié à l'intervention de l'État, dans toutes les villes algériennes.

Ensuite, après le passage brusque (en 1988) de l'économie publique centralisée à la libéralisation des économies, ayant pour conséquence, la mise en place du Plan d'Ajustement Structurel (PAS) (en 1994), avec tout ce qu'il a engendré comme pertes d'emplois, dissolution de certaines entreprises nationales ou locales. Le stock démographique ne se maintient que grâce au renforcement des équipements publics, en particulier, universitaires (3 pôles construits à Sétif et Bordj, depuis 2000), l'investissement privé dans l'industrie légère et l'explosion des activités informelles. Sans oublier la décennie «noire» ou la crise politique, à partir des années 1990, qui a fortement déstabilisé les structures économiques et sociales du pays.

Les villes tunisiennes (Béja, Jendouba, El Kef) quant à elles, représentent des taux d'accroissement modérés au niveau des chefs-lieux (le plus élevé n'atteint pas 1.0% enregistré au Kef ; soit 0.99%, entre 1994 et 2004), et des taux très faibles voire négatifs au niveau de l'ensemble du gouvernorat (0.29%, 0.02% et -0.51%, respectivement pour Jendouba, Béja et El Kef, entre 1994 et 2004).

Tableau n° 30 : Évolution du taux de croissance annuel de la population urbaine

Ville	Taux d'accroissement annuel des chefs-lieux de Gouvernorat (%)				
	1956-1966	1966-1975	1975-1984	1984-1994	1994-2004
Jendouba	5.6	3.95	2.17	1.46	0.79
Béja	3.91	3.2	1.42	0.81	0.26
El Kef	6.03	3.15	1.29	0.74	0.99

Source : BELHEDI A. (2007) et RGPH, *INS*

Sur le plan géographique, elles appartiennent à la région du Nord-Ouest, qui n'a

pas cessé de régresser et devient de plus en plus répulsive, depuis l'indépendance, malgré les efforts de développement et la position stratégique qu'elle occupe sur le plan national (limitée au Nord, d'une bande littorale de 51 km) et surtout maghrébin (limitée à l'Ouest par l'Algérie, avec une zone frontalière longue de 262 km).

Tableau n° 31 : Poids démographique de la région du Nord-Ouest par rapport à la population nationale, depuis 1956

Année	1956	1966	1975	1984	1994	2004
Poids démographique (%)	19	19.18	16.35	15.9	14	12.25

Source : Recensements *INS*

L'analyse du phénomène migratoire, est également très significative et montre le degré de répulsion de cette région qui constitue un « *stock* » de population migrante vers le reste du territoire national. En effet les migrations à l'intérieur du Nord-Ouest ne représentent que 8.9%, contre une prédominance des migrations vers les autres régions, surtout la Capitale qui a accueilli plus de 65% des sortants, en 1994. Le solde migratoire dans l'ensemble des gouvernorats, a été toujours négatifs depuis 1979, seules trois délégations ont eu un solde positif entre 1994 et 2004 ; Béja Sud (+300), El Kef Ouest (+1753) et Balta Bouaouène, à Jendouba (+1092).

Tableau n° 32 : Situation de la migration interne, en 1999

	Béja	Jendouba	El Kef	Total N-O
Entrants	11 283	16 097	12 186	48 131
Sortants	20 884	26 033	23 341	90 515
Solde migratoire	-9 601	-9 936	-11 115	-42 384

Source : *ENPE (1999) – RGPH (2004), INS*

Ces phénomènes démographiques ont été d'abord, commandés par les mutations coloniales et aggravés par la suite avec la crise agricole qui affecté les villes du Haut-Tell et la moyenne Medjerda, et la nouvelle conjoncture socio-économique de l'ajustement structurel adopté depuis 1986, qui ont joué en faveur des espaces littoraux plus dynamiques²⁶⁴. Ainsi, le Nord-Ouest connaît une croissance faible aussi bien dans le domaine économique que démographique. En effet, les ratios d'investissements publics dans la région de 1973 à 1994, ont été de 30 à 70 dinars par

²⁶⁴ BELHEDI A., 2005, « La dynamique économique régionale en Tunisie : Analyse structurelle-résiduelle », In. *Cybergeo*, Revue européenne de géographie, N° 310, 9 mai 2005.

habitant et par an, contre une moyenne nationale de 140 dinars dans les secteurs productifs, et de 42 à 55 dinars par habitant et par an, contre une moyenne nationale de 73 dinars, dans les infrastructures et les équipements²⁶⁵.

En revanche, le dynamisme qui a marqué les villes intermédiaires algériennes est fortement lié à la dynamique fonctionnelle sectorielle, propulsée dans un premier temps, par les investissements massifs de l'État, après par le biais des investissements privés. En effet, comme le confirme Amor BELHEDI (2005), *la dynamique spatiale s'appuie sur les activités motrices à forte croissance comme l'industrie et les services voire parfois l'agriculture intensive*. Dans son analyse de la dynamique économique régionale de la Tunisie, il précise que *l'activité motrice qui se trouve derrière la dynamique régionale constitue une véritable « activité-fondatrice »*. Elle varie selon les régions, c'est l'industrie qui fonde cette dynamique spatiale dans les gouvernorats de Sfax, Monastir, Sousse et Nabeul, elle s'associe avec les services et l'administration à l'Ariana et Ben Arous, le BTP et les services à Sidi Bouzid²⁶⁶.

En reprenant son expression, on se demande sur les « *activités-fondatrices* » de Sétif et Bordj-Bou-Argeridj ? Quels sont ses effets sur l'évolution spatiale et l'urbanisation de ces villes ? Peut-on observer les mêmes mutations à Jendouba, suite, à l'implantation du pôle universitaire (en 1998), dans le but d'amorcer la dynamique de la ville ?

A.1. Accroissement accéléré de la population et de l'urbanisation

Si la dynamique de peuplement de Sétif a été enregistrée très tôt pendant la période coloniale et recevait ses colons dès 1847 (136 en 1851)²⁶⁷, celle de Bordj-Bou-Argeridj quant à elle, est le résultat des différentes promotions administratives survenues, d'abord en tant que centres secondaires administratifs de second degré, plus tardivement, avec le Plan de Constantine de 1958, ensuite en chef-lieu de *daira*, en 1963 et enfin, chef-lieu de *Wilaya*, en 1984.

²⁶⁵ Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire URAM, 2007, « *Schéma Directeur d'Aménagement de la Région du Nord-Ouest* »

²⁶⁶ Ibid., BELHEDI A., 2005, p. 6

²⁶⁷ BUSSON H., 1898, « Le développement géographique de la colonisation agricole en Algérie », *In*. Annales de Géographie, 1898, T. 7, n°31, pp. 34-54.

Toutes les deux ont pour origine des villages agricoles enrichis par les ressources de la région. Leur fonction, durant la période coloniale se limitait à la production de céréales et leur acheminement vers la métropole, mais c'est Sétif qui détenait le centre régional accueillant l'administration militaire en 1847²⁶⁸, sur l'emplacement d'une cité romaine où ne subsistait plus qu'un fondouk, et assurait la planification de la distribution, le stockage et le conditionnement.

Alors Sétif qui concentre aujourd'hui plus de 250 000 habitants, n'en comptait que 727 habitants (192 maisons)²⁶⁹, exclusivement européens, en 1850. Et l'agglomération autour du Bordj était formée de 90 foyers avec une vingtaine de colons établis dans la campagne proche, en 1862, devient commune mixte, en 1868 et comptait ainsi, 1416 habitants, la ville concentre aujourd'hui une population dépassant les 160 000 habitants.

Quels sont les facteurs qui ont fait donc, passer ces villages à vocation agricole, en villes intermédiaires, avec une dynamique spatiale et fonctionnelle très marquée, à un rythme aussi accéléré ?

Et quelles sont les fonctions qui leur ont fait acquérir, le statut de pôle émergent (pour le cas de Bordj-Bou-Arreridj) et d'un pôle régional susceptible de relayer le rayonnement régional et national des métropoles vers le bas de la hiérarchie urbaine (pour Sétif) ?

A.1.1. Sétif : de l'attraction des colons agricoles aux dynamiques récentes d'urbanisation

Deux raisons fondamentales ont poussé les colons à s'installer dans la plaine de Sétif et d'y implanter le centre de commandement administratif et militaire.

D'abord, pour commander la céréaliculture et l'élevage dans la plus grande partie de son arrondissement et partageant avec Bougie et Djidjel le marché de la Kabylie et des Babors²⁷⁰. En effet, la haute plaine de Sétif est dans son ensemble une

²⁶⁸ PRENANT A., 1953, « Facteurs du peuplement d'une ville de l'Algérie intérieure : Sétif », *In. Annales de Géographie*, 1953, T. 62, n°334, pp. 434-451.

²⁶⁹ Ibid. 1953.

²⁷⁰ PRENANT A., 1953, « Facteurs du peuplement d'une ville de l'Algérie intérieure : Sétif », *In. Annales de Géographie*, 1953, T. 62, n°334, pp. 434-451.

des plus fertiles régions de toute l'Algérie; très tôt la colonisation s'y porta. Elle est haute de 1000m, au milieu de laquelle se trouve Sétif et s'étend depuis Constantine jusqu'aux Portes de Fer, au Nord, les Monts des Biban et des Oulad Kebbab qui lui donnent pour limites les massifs de la petite Kabylie, au Sud les Monts du Hodna bordent la cuvette du Hodna et la zone des Hauts Plateaux²⁷¹.

Ensuite, en raison de sa position stratégique de carrefour (Est : Constantine, Ouest : Alger, Nord : Bougie, Sud : Biskra), le site a été choisi, pour constituer un point d'appui militaire, étape entre Constantine et Alger, flanquée de Bordj-bou-Argeridj et de Saint- Arnaud (El Eulma, actuellement).

L'accroissement de la population est du dans un premier temps, aux afflux des colons agricoles notamment durant la période qui s'étend de 1872 à 1875 et qui constitue comme le signale BUSSON H. (1898), la véritable période de peuplement. Elle a eu pour conséquence, la construction du chemin de fer, en 1879; s'inaugurait le tronçon Constantine-Sétif (155 km), et en 1882, le tronçon « de Sétif à El Achir » (82 km); quatre ans plus tard, en 1886, la voie ferrée franchissait les Portes de Fer et descendait dans la vallée du Sahel, donnant ainsi aux produits agricoles de Sétif un second débouché : Bougie²⁷².

Après, de 1936 à 1948, la population agglomérée de Sétif, est passée, de 28 400 à 39 883 habitants, gagnant ainsi plus de 11 000 individus, en douze ans. Durant cette période, l'accroissement du peuplement, selon PRENANT A. (1953), provenait pour la plus grande part de l'immigration de ruraux, et n'a pas ses origines dans le développement d'une activité économique qui attendrait sa main-d'oeuvre.

Enfin, entre 1954 et 1966, quand les Hautes plaines de Constantine ne dépassent pas 59 habitants par km² et parfois au-dessous de 33, l'arrondissement de Sétif échappe à la règle : plus de 140 habitants par km². La ville a connu un des taux d'accroissement les plus élevés passant de 40 168 à 87 581 habitants, *à la suite d'une*

²⁷¹ BUSSON H., 1898, « Le développement géographique de la colonisation agricole en Algérie », *In*. Annales de Géographie, 1898, T. 7, n°31, pp. 34-54.

²⁷² BUSSON H., 1898, « Le développement géographique de la colonisation agricole en Algérie », *In*. Annales de Géographie, 1898, T. 7, n°31, pp. 34-54.

*forte immigration des montagnards de la Petite Kabylie chassés par l'insécurité et la misère*²⁷³.

De point de vue de l'organisation spatiale et de l'occupation du sol, le noyau initial de la ville est typiquement colonial, avec une trame orthogonale constituée de deux quartiers de part et d'autre de la RN5. La partie nord occupée par les militaires et celle Sud par les civils, ne communiquant avec l'extérieur qu'avec ses quatre portes (Porte de Constantine : à l'Est, Porte d'Alger : à l'Ouest, Porte de Bougie : au Nord et Porte de Biskra : au Sud). Des nouveaux quartiers (faubourgs) ont également vu le jour, à la fin de cette période, en franchissant les murailles de la ville, après la construction du chemin de fer²⁷⁴.

Après l'indépendance, deux grandes phases ont caractérisé l'accroissement de la population de la ville. *La période volontariste d'industrialisation des années soixante dix*, et la mise en œuvre des plans quadriennaux 1970-1974 et 1975-1979, ayant retenu pour Sétif un programme de grands ensembles d'habitat du type HLM (au total : 3050 logements²⁷⁵ en plus de la ZHUN : 1006+1014 logements) et une logistique d'infrastructures et d'équipements assez consistants. Ensuite, *l'avènement de la promotion immobilière, à partir de 1986*, afin de répondre à la demande croissante de logements. La nouvelle politique à caractère libéral va promouvoir les logements individuels, la généralisation des lotissements résidentiels et les coopératives immobilières²⁷⁶, implantés en grande partie sur la ZHUN et les terrains libres, délaissée après le désengagement de l'État du dossier du logement. (CHORFI K., 2007)

La consommation du foncier a été spectaculaire, essentiellement pour l'habitat et les services publics. Le chef-lieu concentre plus de 90% de la population

²⁷³ ISNARD H., 1969, « L'Algérie ou la décolonisation difficile », *In*. Méditerranée, 10^{ème} année, N°3, pp. 325-340.

²⁷⁴ MADANI S., DIAFAT A. et TACHERIFTE A., « La ville de Sétif à travers l'histoire », http://www.setif.com/Histoire_ville_Setif.html

²⁷⁵ 750 logements : absorption de cité Bel Air, 600 logements : champ de manœuvre militaire, 300 logements : cité Maâbouda (axe d'Alger), 1400 logements : au Sud de la ville (axe M'sila).

²⁷⁶ Lotissements : El Hachmi (1^{ère} tranche), Bouaroua "Dallas ", Lotissement F (prolongement de Ouled Braham). Les coopératives immobilières : lotissements Chadli, Merouani,...etc

communale et la ville s'est étalée dans tous les sens, passant de 300 Ha à 900 Ha, entre 1970 et 1980 et 2500 Ha, en 2003.

Tableau 33 : Évolution démographique et spatiale de Sétif, depuis 1966

Année	1966	1977	1987	1998	2003
Population urbaine	88 212	126 020	170 182	211 859	250 000
Surface urbanisée (Ha)	313	646	1780	2210	2500
Densité (hab/Ha)	294	200	95	95	100

*Source*²⁷⁷ : CHORFI K., 2007

A.1.2. Bordj-Bou-Argeridj : Les effets des promotions administratives

Depuis sa promotion en tant que siège de la commune mixte, durant la période coloniale (en 1868), en raison de sa position au centre d'un carrefour de transit situé à la croisée des chemins reliant Alger à Constantine et Béjaïa à M'sila, lui permettant d'assurer la fonction de marché agricole au bénéfice de ce vaste espace, la ville de Bordj-Bou-Argeridj, n'a cessé d'attirer les populations rurales. En effet, comme l'affirme PRENANT A., *Bordj-Bou-Argeridj est bien avant tout, par le recrutement de sa population une ville de ruraux. Ces ruraux proviennent essentiellement d'un rayon de 30 à 40 kilomètres entourant immédiatement la ville.* Le pays bordant la ville vers le Nord jusqu'aux premières montagnes (Medjana, Ouled-Haniche, Hasnaoua), la région montagneuse Kabyle (massif occidental des Babor) et la région occidentale des hautes plaines, constituaient les trois principales régions de recrutement.

Ainsi, durant cette période, près de 45 % de la population totale de Bordj-Bou-Argeridj sont venus à différentes époques s'installer en ville et en constituer la masse de ses habitants. Les mêmes tendances ont continué après l'indépendance (1962), à Bordj-Bou-Argeridj, tout comme la plupart des petites et moyennes villes algériennes, où l'exode rural était le principal mode de croissance urbaine.

L'observation de l'accroissement démographique de Bordj-Bou-Argeridj depuis sa création, montre que l'attractivité de la ville, est fortement liée aux différentes promotions administratives qu'elle a connues.

²⁷⁷ CHORFI K., 2007, « Sétif, de la ville étalée à la ville dense : Quelques éléments de réflexion sur le cas sétifien », Cahiers du GREMAMO n° 19 : « *Villes intermédiaires dans le Monde Arabe* », pp. 181-194

Tableau n° 34 : Évolution de la population urbaine et du taux d'accroissement annuel de population, à Bordj-Bou- Arreridj (1868 - 2008)

Année	1868	1954	1966	1977	1987	1998	2008
Population	1 461	14 000	33 458	54 405	84 264	129 004	168 346
(%) d'acc. Ann. Pop.	1868-54	1954-66	1966-77	1977-87	1987-98	1998-2008	
	17.4	9.1	5.0	4.5	4.4	2.7	

Source : RGPH, ONS.

D'abord, suite à son passage en centre administratif de second degré, dans le cadre du Plan de Constantine (1958), le petit village de 1 461 habitants, en 1868, est devenu une petite ville, de 20 000 habitants, au moment où la France quittait l'Algérie et 33 458 habitants, en 1966.

Ensuite avec sa promotion, en chef-lieu de Daïra, en 1963, la ville s'est accrue à un taux qui dépasse les 5.0%, passant de 22 000 à 54 405 habitants entre 1962 et 1977. Cela est dû à la diffusion des services publics, des premiers programmes d'habitat social et la création des premiers lotissements. À cette époque, Bordj-Bou-Arreridj qui continue à « vivre à l'ombre de Sétif », sur le plan administratif, s'est également, dotée d'une zone industrielle de 173 ha, dont les critères d'implantation sont précisés par une circulaire du Ministère des Travaux Publics du 30 avril 1975²⁷⁸.

Enfin avec le statut de chef-lieu de Wilaya, en 1984, sa population urbaine a doublé, durant les deux dernières décennies, pour concentrer 168 346 habitants, en 2008. La ville a pu récupérer tous les services publics, nécessaires pour l'encadrement territorial, avec les différentes directions sectorielles. Outre la couverture des besoins en terme d'infrastructures de base et d'équipements sociaux (éducation, formation, santé,...), on y créa du tertiaire supérieur avec l'installation d'une institution universitaire, en septembre 2000. Elle avait pour objectif d'accompagner l'essor urbain que connaissait le chef-lieu, d'une part, et consolider le savoir-faire acquis dans le domaine industriel, d'autre part. Au cours de la première année, elle fonctionna sous la tutelle de l'Université de Sétif, avec près de 400 inscrits dans deux branches seulement (l'électronique et l'informatique). Une année plus tard²⁷⁹, elle a eu le statut de centre universitaire, lui permettant de diversifier les filières d'enseignement

²⁷⁸ MUTIN G., 1980, « Implantations industrielles et aménagements du territoire en Algérie », In. Revue de géographie de Lyon, Vol. 55 n°1, 1980, pp. 5-37.

²⁷⁹ Selon le décret 01-275 du 18/09/2001.

(Economie, gestion,...etc.) pour accueillir, en 2007 plus de 5000 étudiants, ensuite en septembre 2012, devient Université avec une intégration de nouvelles spécialités.

Cette dynamique démographique a été accompagnée, bien évidemment d'une forte dynamique d'urbanisation. L'agglomération a connu un étalement démesuré, pour dépasser ses limites administratives et s'empêtrer sur les territoires des communes voisines.

Le résultat du développement de l'habitat individuel mais aussi des services publics, du commerce et de l'industrie. L'histoire de l'expansion urbaine de la ville de Bordj-Bou-Argeridj, peut être ainsi, résumée en trois phases ;

Tableau n° 35 : Évolution démographique et spatiale de Bordj-Bou-Argeridj, depuis 1868

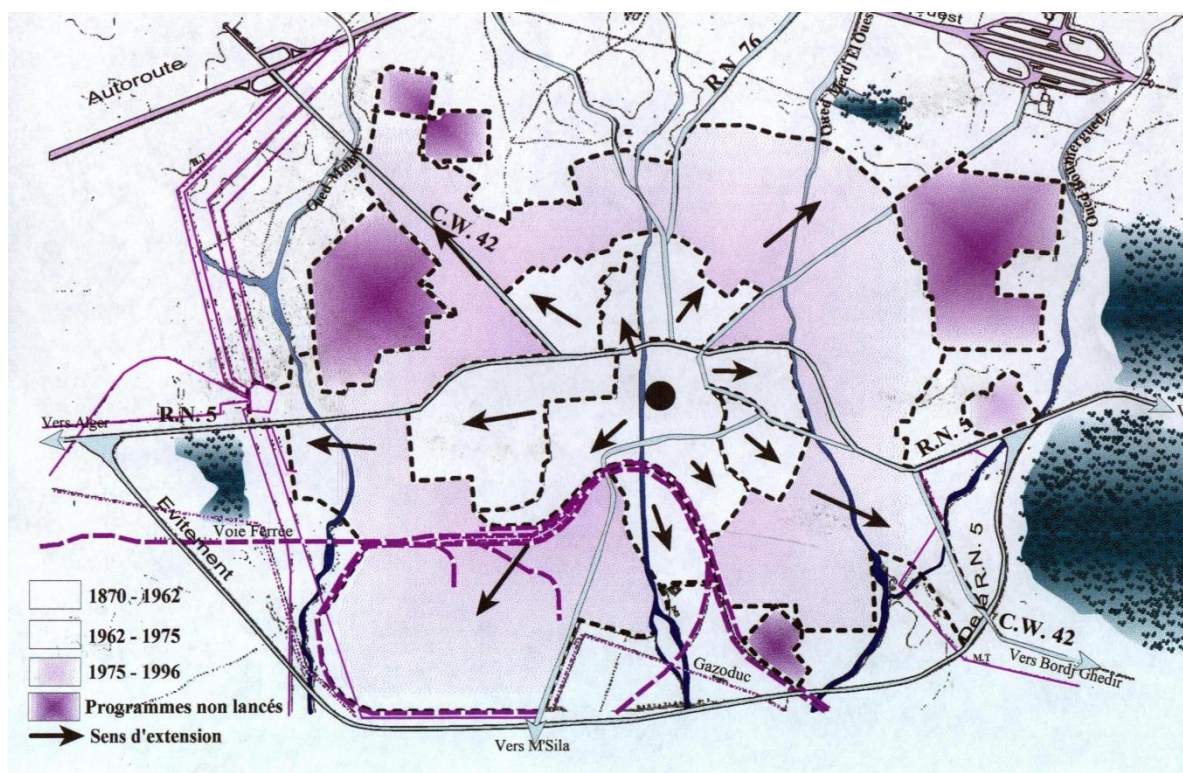
Année	1868	1975	1984	2000	2008
Population urbaine	1 416	46 000	74 000	134 419	168 346
Surface urbanisée (Ha)	5.86	311.62	438.29	1356	-

Source : BELOUNES M., 2007

- Le développement de la ville coloniale (1870-1962), la reconstruction du fort, l'édification d'une caserne au Nord-Est du site. Les habitations quant à elles, se sont développées au centre et vers la gare au Sud-Est après la mise en place du chemin de fer, en 1871 et sur le prolongement des principaux axes en direction de Zemmoura, Sétif, et Alger. Ensuite, l'extension s'est poursuivie dans les différents sens, avec l'implantation des trois quartiers permettant de loger les populations en provenance de la banlieue proche ; El Djébbès à l'Est, Douar Souk au Sud et la graphe, au Nord-Ouest.
- À partir de 1963 jusqu'à 1984, l'extension de la ville s'est faite, dans un premier temps de façon relativement lente, pour atteindre, en 1975 une emprise urbaine totale de 311.62 hectares. Par la suite, avec la création de la zone industrielle au Sud-Ouest, en 1976 et l'élaboration du PUD (Plan d'Urbanisme Directeur), en 1978 l'agglomération s'est accrue de 126.67 hectares, et s'étend ainsi sur 438.29 hectares, en 1984.
- La troisième phase s'étend de 1984, jusqu'aux années 2000, marquant l'extension exponentielle de la ville, suite à sa promotion au rang de chef-lieu

de Wilaya. Elle s'étale dans tous les sens, pour l'habitat et les équipements et services publics. L'agglomération s'est étendue de plus de 75%, par rapport à 1984 et atteint 1 356 hectares.

Figure n° 36 : Évolution du bâti et sens d'urbanisation à Bordj-Bou-Argeridj, depuis 1870



Source : BELOUNES M., 2007

A.2. Consolidation économique de Sétif et Bordj-Bou-Argeridj depuis l'indépendance

Dès la première décennie de l'indépendance, et dans un souci de rééquilibrage territorial, les options d'aménagement du territoire tendaient à promouvoir la région des Hautes Plaines de l'Est, qui selon M. CÔTE (1988) étaient favorisées, *en raison des cultures de céréales et des densités de population, de l'ordre de 60 hab./km²*. Toutes les villes de la région, en particulier Sétif, ont été dotées de zones industrielles, d'aérodrome, des services sociaux et d'une base administrative nécessaire pour l'encadrement territorial, avec le renforcement de l'infrastructure routière et ferroviaire.

Bordj-Bou-Argeridj, s'annonce comme un centre dynamique, parmi d'autres de la région (Sétif et EL Eulma), où les choses changent rapidement en termes de

démographie, a été alors érigée en chef-lieu de Daïra et s'est alors dotée des équipements relevant du nouveau statut et d'une zone industrielle de 173 ha, dès la première phase de la politique des *industries industrialisantes*.

La transition vers la libéralisation économique et le désengagement de l'État (1987-1988), n'a pas eu d'influence sur la dynamique économique des deux villes, bien au contraire, elle s'est encore accentuée. Elles ont attiré les investisseurs privés orientés vers le secteur industriel, en particulier, et on a assisté à une densification du tissu industriel et l'étendue d'une gamme diversifiée des produits, par la réalisation des petites et moyennes entreprises (PME). Elle s'est accompagnée, également, d'un fort exode rural des populations absorbé essentiellement par les agglomérations chefs-lieux.

L'observation de la répartition de la population occupée par branche d'activités (2008), montre qu'il s'agit de deux espaces dont la structure sectorielle initiale est très favorable où les activités dynamiques sont très représentées (services, industrie et commerce). Sétif s'affiche comme Pôle industriel et commercial de premier plan, voire *Pôle générateur en voie de métropolisation capable d'assurer les services supérieurs dans tous les domaines*. Bordj-Bou-Argeridj, est considéré comme un pôle industriel émergent, avec une dynamique commerciale incontestée.

Tableau n° 37 : Répartition de la population occupée par branche d'activités (2008)

Ville	Agriculture		Industrie		BTP		Secteur tertiaire	
	Eff.	(%)	Eff.	(%)	Eff.	(%)	Eff.	(%)
Sétif	1 681	2.05	30 759	37.44	7294	8.88	42 429	51.64
Bordj-Bou-Argeridj ²⁸⁰	-	-	1 073	10.7	116	1.1	8 770	88.0

Source : RGPH, ONS (2008)

A.2.1. Sétif : Pôle industriel de premier plan avec du tertiaire supérieur à rayonnement régional

La ville (chef-lieu) de Sétif est restée polarisatrice au niveau de la localisation des zones industrielles et des unités de productions, au détriment des autres communes de la Wilaya depuis les années 1970. Il embauche, en 2008, plus de 78%

²⁸⁰ Pour Bordj-Bou-Argeridj, il s'agit de répartition des entités économiques par grands secteurs d'activités.

des occupés dans le secteur industriel, et presque 70% dans le secteur tertiaire, à l'échelle de la Wilaya. Ainsi selon, les statistiques économiques (2011)²⁸¹, la wilaya de Sétif, apparaît parmi les 13 wilayas²⁸² (sur les 48) regroupant environ 50,8% des entités économiques. Cette forte concentration, au niveau de certaines wilayas est le résultat des choix politiques, dans le cadre des options d'aménagement menées dès l'indépendance. Sur le plan régional, c'est la wilaya de Sétif qui contient le plus grand nombre d'entités économiques (47 392) suivie par la Wilaya de Batna (30 388) et la wilaya de M'Sila (23 266), qui forment à elles seules près de 43,0% du tissu économique de la région des Hauts Plateaux.

Durant la période des *industries industrialisantes*, en plus du développement des industries extractives permettant la production des matériaux de construction nécessaires pour le secteur du bâtiment, elle a accueilli deux unités industrielles destinées au Marché intérieur, occupant une surface très importante de la zone et qui sont fonctionnelles à ce jour. Il s'agit de ENPC (production de plastique et caoutchouc pour répondre aux besoins des autres secteurs économiques ; l'agriculture et l'hydraulique et l'ENPEC (production des piles et accumulateurs).

Depuis 1987-88, Sétif ne cesse de promouvoir des nouvelles industries dans différents domaines économiques. Durant cette période, les unités sont créées par l'initiative du secteur privé qui a profité des nouvelles législations contenues dans la loi de finance complémentaire (LFC) qui leur facilite l'octroi des crédits nécessaires pour la réalisation des projets industriels. Selon la même étude économique, sur les 47 335 entités économiques, seulement 597 relèvent du secteur public ; 46 738 pour le secteur privé.

Actuellement, elle dispose d'une gamme diversifiée d'industries de transformation, de montage et d'extraction minière (agro alimentaire, industrie électronique, électrotechnique, mécanique, textile et confection, Imprimerie, papier,...etc.). La plupart de ces industries est implantée dans la zone industrielle (ZI)

²⁸¹ Office National des Statistiques (ONS), 2012, « Premier recensement économique (2011) : Résultats définitifs de la première phase », Collections Statistiques N° 172/2012, Série E : Statistiques Economiques N° 69, Alger, juillet 2012.

²⁸² Il s'agit par ordre décroissant de : Alger, Oran, Sétif, Tizi Ouzou, Bejaia, Batna, Tlemcen, Blida, Chlef, Constantine, M'Sila, Bordj Bou Arreridj, Skikda.

et la zone d'entrepôts et d'activités (ZEA). Elles ont consommé toutes les disponibilités foncières réservées à cet effet, étant donné la dynamique continue dans la création des entreprises que connaît Sétif.

Tableau n° 38 : Évolution de la création des entités économiques, entre 1980 et 2011

Année de création	Avant 1980	1980-89	1990-99	2000-2011
Nombre	673	2 035	8 937	35 747

Source : Recensement économique, ONS, 2011.

Avec plus de 51% de la population active, le secteur tertiaire (commerce, services et administration), constitue l'activité principale de Sétif. En s'associant à l'industrie, les services et administration, offrent à la ville une dynamique régionale incontestable. Elle dispose de tous les équipements (sociaux et administratifs), lui permettant d'assurer l'encadrement territorial, mais surtout, elle s'appuie sur une gamme considérable d'équipements structurants qui font d'elle un *Pôle générateur en voie de métropolisation*. Son rayonnement dépasse ainsi, largement son aire urbaine et régionale.

Il s'agit en particulier ; des trois sites universitaires (Université Farhat Abbas, au Nord-Ouest, le Site El Bez, à l'extrême Ouest de la ville et le Site El Hidab, au Nord-Est), l'hôpital universitaire et le pôle médical ainsi que le Pôle sportif, situés à El Bez, près du pôle universitaire, qui offrent à leur part une gamme importante d'équipements à rayonnement régional (école régionale de Football, lycée sportif,...etc.)

A.2.2. Bordj-Bou-Argeridj : Pôle industriel émergent et commercial

La promotion du secteur secondaire dans la ville de Bordj-Bou-Argeridj remonte aux années 1970, sous l'incitation de l'État, avec la création de la zone industrielle, en 1976. Plusieurs unités publiques relativement importantes (ERCE, EMBAG, ANABIB) s'y installent, dans un premier temps, ensuite quelques autres unités de réalisation et de travaux publics sont venues s'installer ultérieurement (ESTB, ENITRO). Et à partir du début des années 90, on assiste à une dynamique de création d'unités industrielles diverses, qui relèvent pour la majorité des investissements privés.

Actuellement, la zone industrielle regroupe 48 unités, réparties dans différents secteurs d'activités ; Agroalimentaire, I.S.M.M.E, Électronique-Électricité, Textile, Bois, Services et matériaux de construction. La zone s'étend sur 1 795 Km² et presque consommée dans sa totalité.

Du point de vue de la localisation des unités industrielle, comme pour le cas de Sétif, on note une forte concentration dans la commune chef-lieu de Bordj-Bou-Argeridj, par rapport au reste de la wilaya. On assiste à une polarisation excessive, avec la saturation de la zone industrielle, les unités industrielles sont bien visibles à travers le périmètre urbain (au centre-ville, à l'Est, à l'Ouest, ou au Sud) ou aussi en dehors du périmètre urbain sous forme d'empiétement sur le territoire des communes limitrophes (cas de la sortie vers El-Achir).

La répartition des unités industrielles par branches d'activités, montre qu'il s'agit d'une industrie à dominante BTP et matériaux de construction, agroalimentaire et électronique, avec respectivement 42.6%, 30.5% et 6.3%, de l'ensemble des unités. La plupart de ces entreprises relèvent du secteur privé, celles qui relèvent du secteur public offrent 1205 emplois, et regroupent des unités d'importance nationale à savoir ; NAFTAL : Bouteilles à Gaz Butane, ANABIB : Matériels d'irrigation, SPDE : Tube et plaques en Amiante et Ciment,...etc.

Tableau n° 39 : Répartition des unités industrielles par branches d'activités

Branches d'activité	Nombre	(%)
Matériaux de construction et BTP	67	42.6
Agroalimentaire	48	30.5
Electronique et électricité	10	6.3
Emballages	06	3.8
Autres (Textiles, bois, plastique etc.)	26	16.5
Total	157	100

Source : BELOUNES M., 2007

D'abord, le secteur du BTP est considéré comme le plus grand pourvoyeur d'emplois à l'échelle de la Wilaya. Il s'est fortement développé grâce à la dynamique urbaine et la diffusion d'équipements que connaît la ville. Le secteur participe directement et indirectement à la mobilité de la main d'œuvre locale d'abord suivant l'implantation des projets ensuite en favorisant les mouvements quotidiens des populations rurales en quête d'emploi. Pour les matériaux de construction, ils proviennent essentiellement de l'exploitation des gisements répartis dans nombreuses

communes de la Wilaya (23 au total), mais les matières premières peuvent être aussi ramenées depuis tout le territoire national.

L'agroalimentaire a attiré les investisseurs privés, qui installent à Bordj-Bou-Argeridj les premières unités relevant de cette branche durant les années 1980 (production des boissons gazeuses). Ensuite, le secteur a connu une vaste diversification et regroupe aujourd'hui trois grandes branches : les minoteries et fabriques de pâtes, les biscuiteries, chocolateries et confiseries et les fabriques de boissons et jus.

Enfin, l'électronique, est le secteur le plus récent dans la région, dont l'implantation remonte aux années 1990. Il a commencé par de simples assemblages, pour attirer par la suite des promoteurs leaders dans ce domaine à l'échelle locale et nationale (Condor, Sentrax). Ce secteur a réussi à asseoir une nouvelle vocation pour Bordj-Bou-Argeridj, les unités de fabrications ne cesse de s'élargir et se place deuxième, après le secteur agroalimentaire, en terme d'unités en activité (avec 8 unités de fabrication, en 2008), et concurrence le secteur BTP et matériaux de construction, au niveau des unités en cours de réalisation (8 unités).

Tableau n° 40 : Les unités industrielles opérationnelles ou en cours de réalisation, en 2008

Secteurs	En activité	En cours de réalisation
Agroalimentaire	11	03
Electronique	08	08
BTP et Matériaux de construction	17	09
Plastique	05	04
Chimie	00	02
Transformation du papier	03	03
Industries métalliques	02	03
Services	03	00
Autres (textiles, bois, etc.)	05	02
TOTAL	54	34

Source : BELOUNES M., 2007

Si l'industrie est un fait émergent, le commerce, à Bordj-Bou-Argeridj est une tradition. De par sa position stratégique, intégré sur une double trajectoire : El-Hodna-Soummam et Plaine-Sud, le commerce et services, ont été profondément impliqués dans l'évolution urbaine de ce centre, depuis la période coloniale. C'est pour cette raison qu'il a été promu en centre administratif, durant cette période, pour assurer la fonction de marché agricole. En effet toute la région était organisée autour de la céréaliculture, sous l'administration coloniale qui a instauré une sorte

d'hierarchisation des centres urbains et villages ruraux suivant qu'il s'agisse de lieux de prélèvement (autour des chemins de fer tel que Tixter), de marchés agricoles (Medjana, Zemmourah, Bir-Kasdali) et de centres de commandement administratif (Cas de Mansoura).

Actuellement, comme dans toute la région des Hauts Plateaux, Bordj-Bou-Argeridj est assez représentée sur ce plan et développe un dynamisme incontesté dans le domaine du commerce. Selon le recensement économique (2011), le commerce et services associés, représentent 88% de l'ensemble des établissements économiques, en 2011. Comme le secteur industriel, la répartition des différentes activités commerciales selon les communes, montre une forte concentration dans la ville chef-lieu, qui concentre 80% du commerce de détail (soit 10 356 unités), 88% du commerce de gros (559 unités) et presque la totalité du commerce d'importation (96%).

A.2.3. Extensions spatiales par traitements des images satellitaires

Il s'agit d'étudier à ce stade, les dynamiques d'urbanisation récentes des deux agglomérations (Sétif et Bordj-Bou-Argeridj), afin de déterminer les changements intervenus et les différents types d'occupation du sol. Pour ce faire, la méthode utilisée consiste au traitement des images satellites multi-dates, en ciblant deux périodes de 1992 à 2002²⁸³.

Etant donné que les images transmises par Spot Images ne sont pas directement exploitables, il est donc indispensable de procéder à une préparation préalable à leur exploitation ultérieure sous le logiciel *TeraVue*. L'explication de l'approche adoptée sera présentée en annexes.

Le thème principal de notre étude est axé sur les dynamiques d'urbanisation des villes intermédiaires. Ainsi avant d'aborder, l'analyse des évolutions observées dans les villes concernées, nous mettrons le point sur l'utilité du recours à la télédétection. En d'autres termes, essayer de répondre à la question cruciale de cette approche, « Comment identifier et qualifier le changement spatio-temporel du paysage urbain des villes intermédiaires étudiées, à partir des données satellites ? ».

²⁸³ Toutes les images satellites utilisées dans ce document ont été traitées par Didier DESPONDS, en 2010, dans le cadre du projet FSP.

Apport de l'imagerie satellitaire

Nous avons montré à travers les deux exemples traités plus haut (Sétif et Bordj-Bou-Argeridj), que le développement des villes intermédiaires s'effectue parfois, à des rythmes très rapides et selon des échelles variables, ce qui pose au niveau local des problèmes de gestion urbaine, de transport, ou encore fonciers et environnementaux. L'utilisation des images satellites se révèle très intéressante pour l'analyse des mutations enregistrées par ces villes, auparavant menée à partir de photos aériennes.

En effet, la plupart des travaux récents sur l'évolution du tissu urbain, et la morphologie urbaine ont recours à l'imagerie satellitaire qui ouvre de nouveaux horizons en analyse des milieux urbains ou urbanisés, puisque le taux de résolution de ces images s'améliore constamment (le lancement du premier Spot remonte à février 1986, celui de Spot 5 ayant fortement amélioré la qualité).

En outre, l'accès à cette source d'information est plus facile par rapport aux cartes topographiques qui nécessitent des accords quant à leur obtention. Les informations provenant des satellites de ressources du type Spot s'affranchissent de ces réglementations même dans le cas de la THR (très haute résolution). Il devient en conséquence possible de disposer de données récentes sur chaque portion du territoire, encore plus renforcé avec la banalisation de leur mise en ligne réalisée par Google Earth (cf. site : <http://earth.google.fr/>).

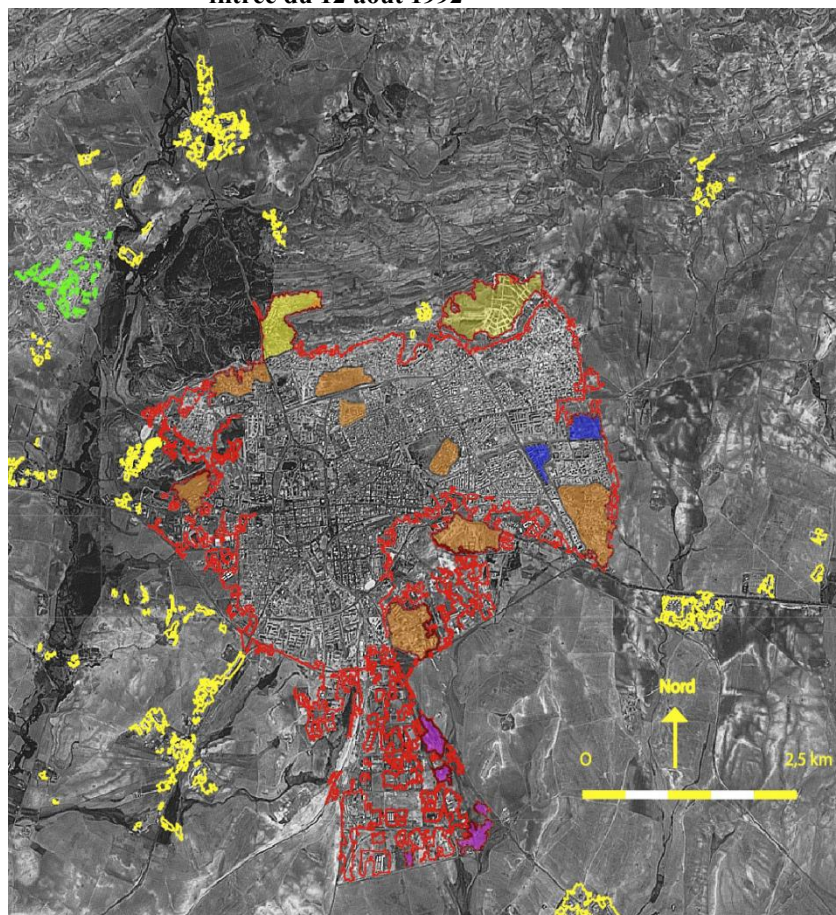
De plus, les images d'archive accessibles auprès des diffuseurs tels Spot Images (cf. site : <http://www.spotimage.fr/>) permettent de remonter dans le temps avec des images de qualité identique et donc directement comparables.








L'imagerie satellitaire constitue un appui à l'étude des processus d'évolution de l'urbain. Elle sert à éclairer les dynamiques territoriales. Par contre, elle ne dispose pas en soi des éléments explicatifs des changements spatiaux qui sont très complexes. Ainsi, elle doit être complétée par d'autres informations spatiales pour appréhender l'origine de ces changements. Il s'agit notamment de relevés de terrain, de données sociologiques ou démographiques, pour étudier les dynamiques naturelles et sociales à l'origine de ces changements, par exemple. Dans notre étude on aura recours à

l'intégration des résultats provenant de l'exploitation des images satellites, dans un SIG, croisés avec les données statistiques et les enquête de terrain.

Caractérisation des mutations urbaines intervenues à Sétif :

Image n° 1 : Projection des contours dxf de l'urbain en 2002, dans l'image panchromatique filtrée du 12 août 1992



- | | | | |
|---|---------------------------------------|---|--|
|  | : Enveloppe urbaine de Sétif en 2002. |  | : Lotissement apparu entre 1992 et 2002. |
|  | : Habitat sous-intégré. |  | : Densification urbaine entre 1992 et 2002. |
|  | : Habitat diffus, ferme, hameau, etc. |  | : Habitat collectif entre 1992 et 2002. |
| | |  | : Nouveaux bâtiments d'activités entre 1992 et 2002. |

L'enveloppe urbaine de Sétif a connu une extension dans sa partie Nord avec la mise en place de deux lotissements dont les trames viaires pouvaient déjà être discernées sur l'image panchromatique de 1992.

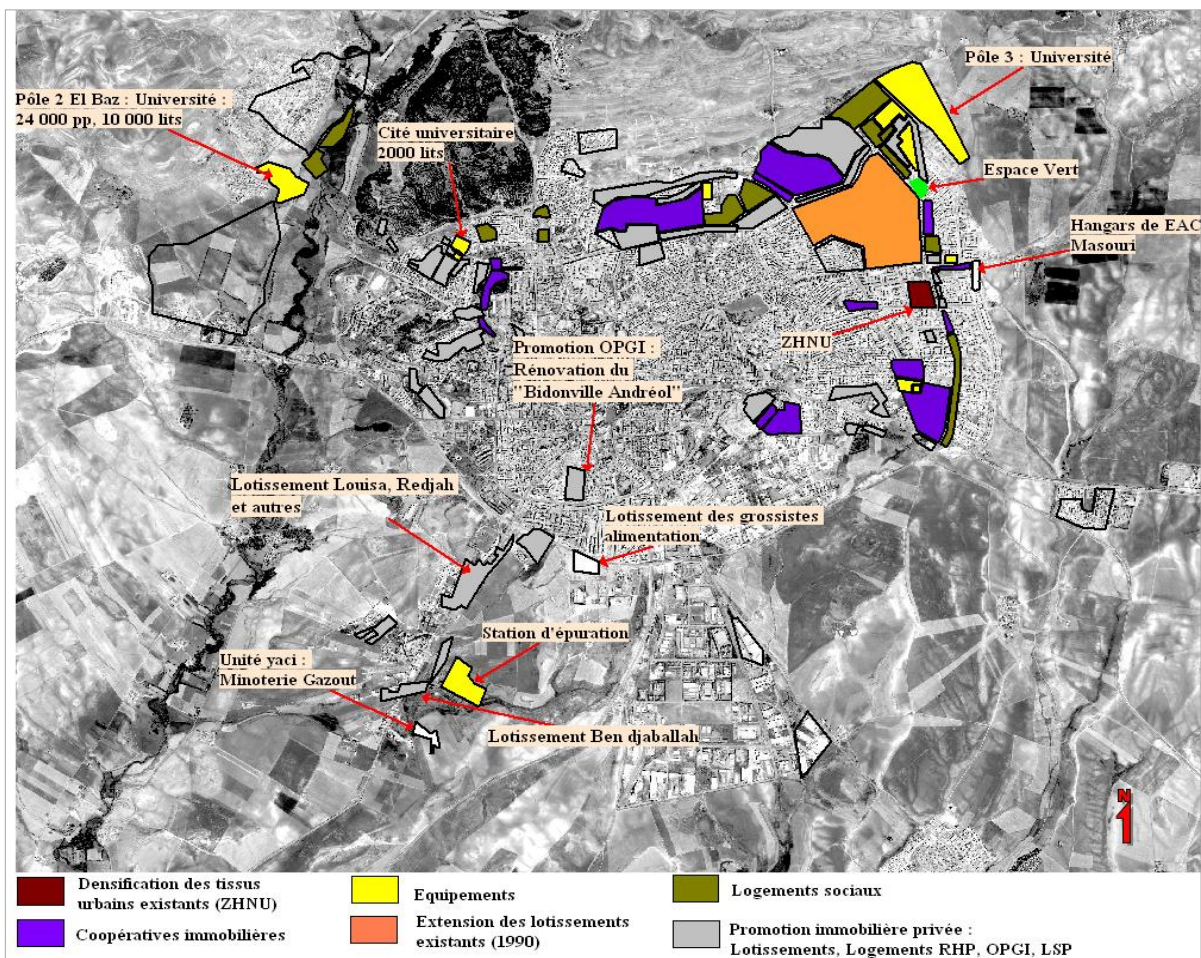
Des constructions correspondant à l'habitat collectif peuvent être distinguées à l'Est, elles emplissent des espaces inscrits dans le schéma urbain de la ville de 1992. Il est par ailleurs à signaler la densification de plusieurs quartiers de Sétif. Ce

processus est rarement rencontré dans les autres villes étudiées qui enregistrent préférentiellement des extensions urbaines périphériques, sous forme d'étalement urbain.

La comparaison des deux images panchromatiques permet d'identifier l'extension de la zone d'activités de Sétif et sa densification, avec de même, le regroupement des activités économiques dans une zone spécialement dédiée située au Sud de la ville.

Sétif présente par ailleurs un phénomène, caractéristique de nombreuses grandes villes du Maghreb, mais non observé dans les autres villes de l'étude, celui d'un vaste zone d'habitat sous-intégré, implantée à l'Ouest de la ville. Cette zone n'est pas dans la continuité urbaine de Sétif. Elle est appréhendée comme une forme d'habitat diffus.

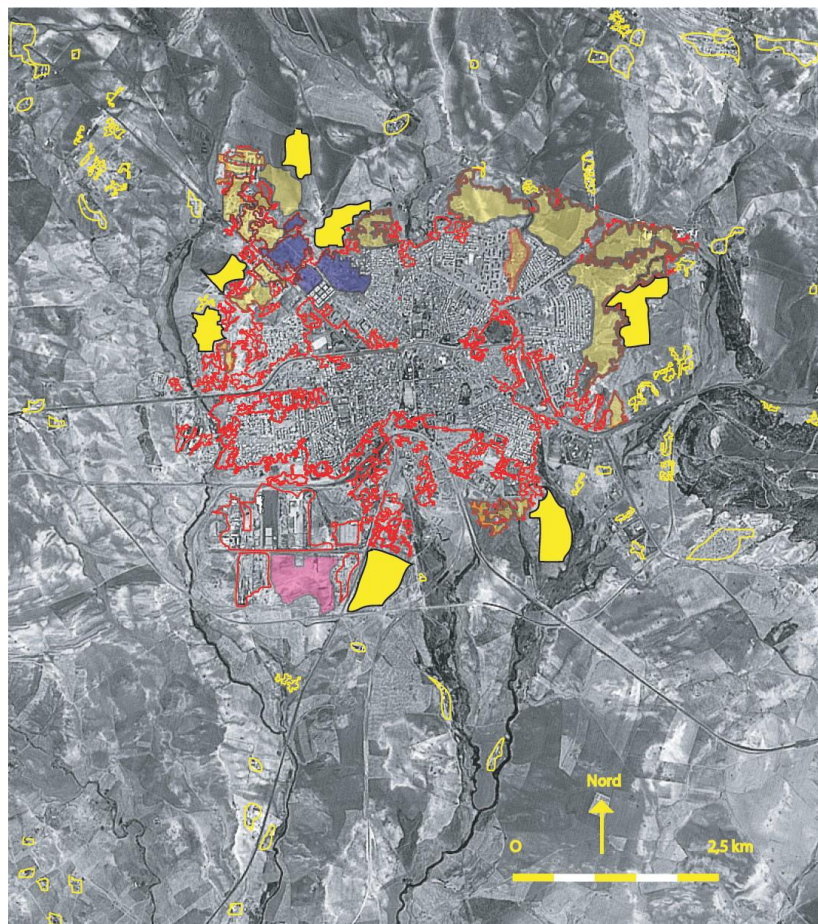
Figure n° 30 : Identification des zones d'extension à Sétif (1992-2002)










Caractérisation des mutations urbaines intervenues à Bordj-Bou-Argeridj :

Les dynamiques spatiales à Bordj-Bou-Argeridj révèlent une forte consommation de l'espace. Si la ville de 1992, est à la fois de taille relativement réduite et laissant apparaître de nombreux espaces non bâtis au sein même de l'enveloppe urbaine, celle de 2002 montre de fortes croissances en particulier dans toute la partie Nord de la ville. Ces nouvelles constructions correspondent aux nouveaux bâtiments, à des lotissements accompagnant la croissance démographique et économique de la ville. Dans le cas de Sétif avaient été identifiées des portions de la ville ayant enregistré de la densification. Cela ne semble pas le cas dans celui de Bordj-Bou-Argeridj, la ville ayant davantage tendance à l'étalement urbain comme l'illustre l'image n°5, ci-dessous.

Image n° 1 : Projection des contours dxf de l'urbain en 2003, dans l'image panchromatique filtrée du 3 juillet 1992 et modifications intervenues, à Bordj-Bou-Argeridj, entre 1992 et 2003.

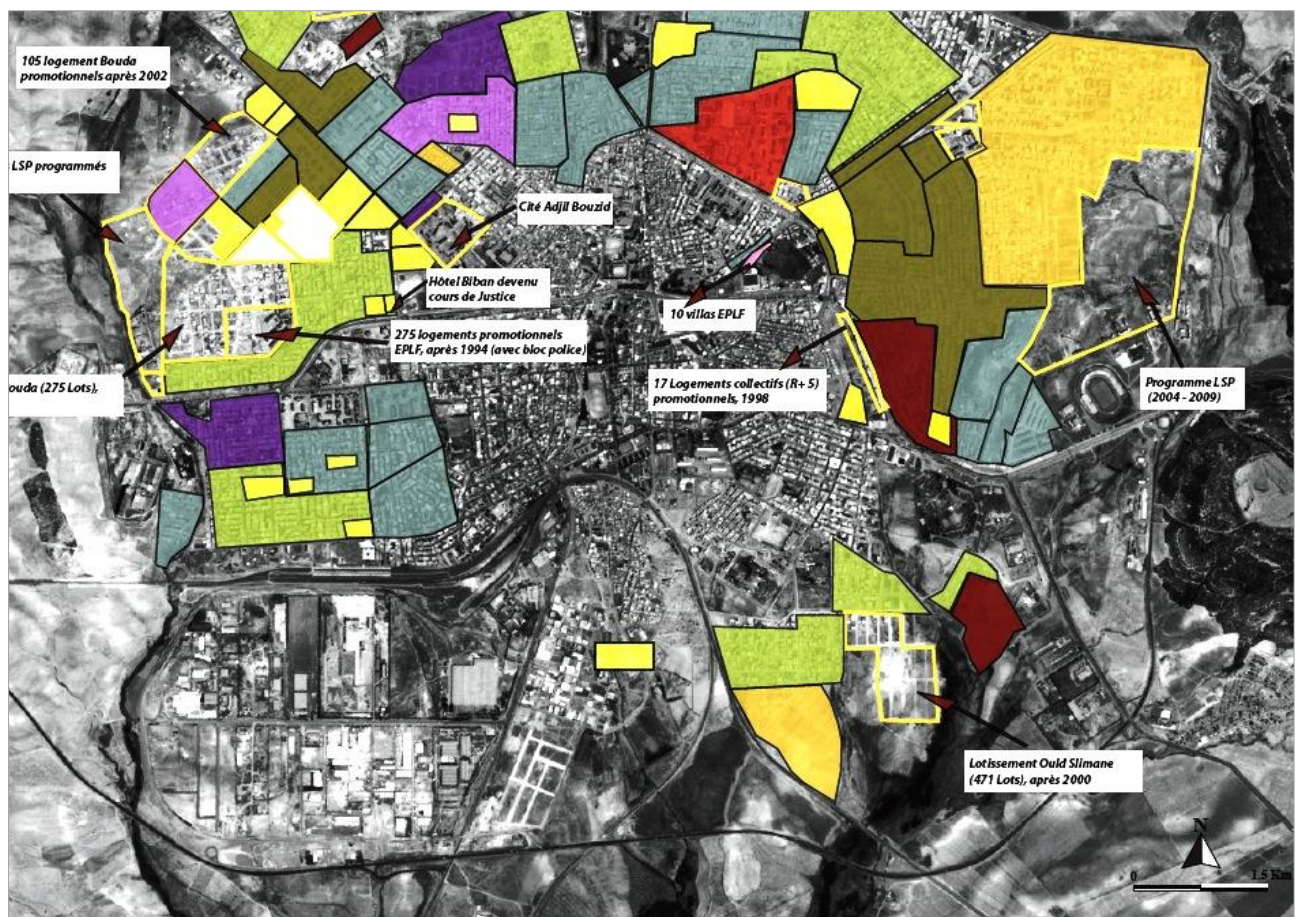


- | | | | |
|---|---|---|--|
|  | : Enveloppe urbaine de Borj en 2003. |  | : Lotissement apparu entre 1992 et 2003. |
|  | : Habitat diffus, ferme, petit hameau, etc. |  | : Densification urbaine entre 1992 et 2003. |
| | |  | : Habitat collectif entre 1992 et 2003. |
| | |  | : Nouveaux bâtiments d'activités entre 1992 et 2003. |
| | |  | : Extension en cours, identifiable en 2003. |

La zone d'activités de Bordj-Bou-Argeridj, située au Sud de la ville, a connu une densification sur la période d'étude. Compte tenu de la densité observable sur l'image récente, des disponibilités foncières semblent encore exister sur cette zone, tout comme sur les zones d'activités de Sétif.

Dernier point remarquable dans le cas de Bordj-Bou-Argeridj : les nouvelles zones viabilisées destinées à accueillir de nouveaux lotissements ou des activités paraissent très vastes. Notons d'ailleurs que de tels aménagements figurent dans la partie Sud de la ville sur l'image panchromatique du 8 juillet 2003.

Figure n° 31 : Identification des zones d'extension à Bordj-Bou-Argeridj (1992-2003)

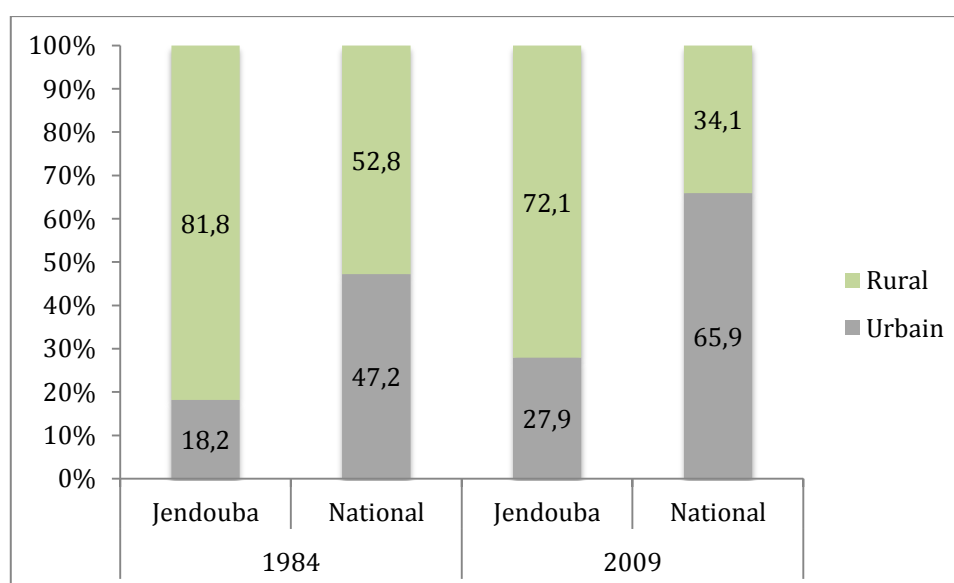


B. LE TERTIAIRE SUPERIEUR ET PROMOTION URBAINE : L'EXEMPLE DE JENDOUBA

La ville de Jendouba, au départ ressemble à Sétif et Bordj-Bou-Argeridj, du côté algérien, dans la mesure où, il s'agit d'une agglomération récente, créée *ex-nihilo* par la colonisation française, à l'origine, un marché hebdomadaire qui se tient le mercredi, d'où la dénomination initiale de « *Souk-El-Arba* ». Elle se trouve au milieu de la Moyenne Vallée de la Medjerda au cœur de la plaine la plus fertile de la Tunisie du Nord, parcourue par le cours d'eau de la Medjerda. Le noyau initial de la ville a pris naissance autour de la gare ferroviaire construite en 1879, et se développa par la suite, de part et d'autre du chemin de fer.

Au moment où elle fut érigée en commune selon le décret de création du 25 septembre 1887, on y dénombrait 3 126 habitants, y compris les 944 d'européens. En dépit de ses richesses naturelles environnantes et sa position de passage avec la frontière algéro-tunisienne, à travers la ligne ferroviaire qui la relie à Tunis (Medjez-El-Bab-Souk-El-Arba-Ghardimaou, en 1884) et aux frontières (Souk Ahras-Ghardimaou), Jendouba est restée longtemps à l'écart du développement et sa croissance urbaine s'est faite très lentement, avec un taux d'urbanisation nettement inférieur à la moyenne nationale (en 2009, seulement, 27.9% d'urbains, dans l'ensemble du Gouvernorat, contre 65.9%, pour la Tunisie entière).

Graphique n° 1 : Évolution du taux d'urbanisation à l'échelle du Gouvernorat de Jendouba (1984-2009)



Source : Office de Développement du Nord-Ouest (ODNO), 2010

Sa population a évolué de 14 778 habitants, en 1966 à 39 731 habitants, en 1994 et 44 000, en 2004, avec un taux d'accroissement annuel en baisse, durant les périodes inter censitaires, de 1984 à 2009, passant de 5.4% à 0.5%.

Tableau n° 41 : Évolution de la population de Jendouba (1984 – 2009)

Population				Taux d'acc. Ann. Moyen		
1984	1994	2004	2009	84-94	94-04	2004-09
23300	39700	44000	45300	5.47	1.03	0.58

Source : RGPH, INS.

Les tentatives de promotion régionale, menées au lendemain de l'indépendance, n'ont touché que les services de base (enseignement, santé...), ou encore le développement du secteur agricole, avec la création de l'Office de la Basse Vallée de la Medjerda, substitué à partir de 1962, par les coopératives agricoles de production, ayant pour but d'assurer l'emploi maximum et limiter l'exode rural. Ainsi, comme l'affirme, H. SETHOM (1979), *c'est grâce à cette politique que le gouvernorat de Jendouba, autrefois très touché par l'émigration, a vu sa population s'accroître de 1956 à 1966 de 32,9 % soit plus que les 26,6 % de la moyenne tunisienne*. La politique industrielle suivie de 1962 à 1971, quant à elle, a eu un bilan *assez maigre*²⁸⁴ pour la région du Nord-Ouest en général, et la ville Jendouba en particulier.

Par conséquent, afin de stimuler la dynamique de la ville, l'État a opté pour sa promotion en Capitale régionale pour la région du Nord-Ouest, dans le cadre de l'aménagement du territoire, puisqu'elle est plus ou moins éloignée de la domination tunisoise (à 150 km de Tunis, et se trouve en position centrale entre El Kef et Béja. Les orientations du SDA (Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire) de la ville de Jendouba (1996), se résumaient ainsi ;

- Doter la ville d'un réseau de voirie à la mesure de ses ambitions en qualité de capitale régionale: mise en place de rocades urbaines pour dévier le trafic de transit, une première contournera la ville par le Nord pour atteindre la RN 17 en limite du PAU et rejoindra la RN 6.

²⁸⁴ SETHOM H., 1979, « Les tentatives de remodelage de l'espace tunisien depuis l'indépendance », *In*. Méditerranée, Troisième série, Tome 35, 1-2-1979, « *L'homme et son milieu naturel au Maghreb* », pp. 119-125.

- Confirmer la vocation tertiaire de niveau supérieur de la ville : consolidation du pôle universitaire et des équipements sanitaires.
- Affirmer l'assise industrielle de Jendouba pour permettre à la ville de promouvoir son rang de pôle économique de l'ensemble du Nord-Ouest.

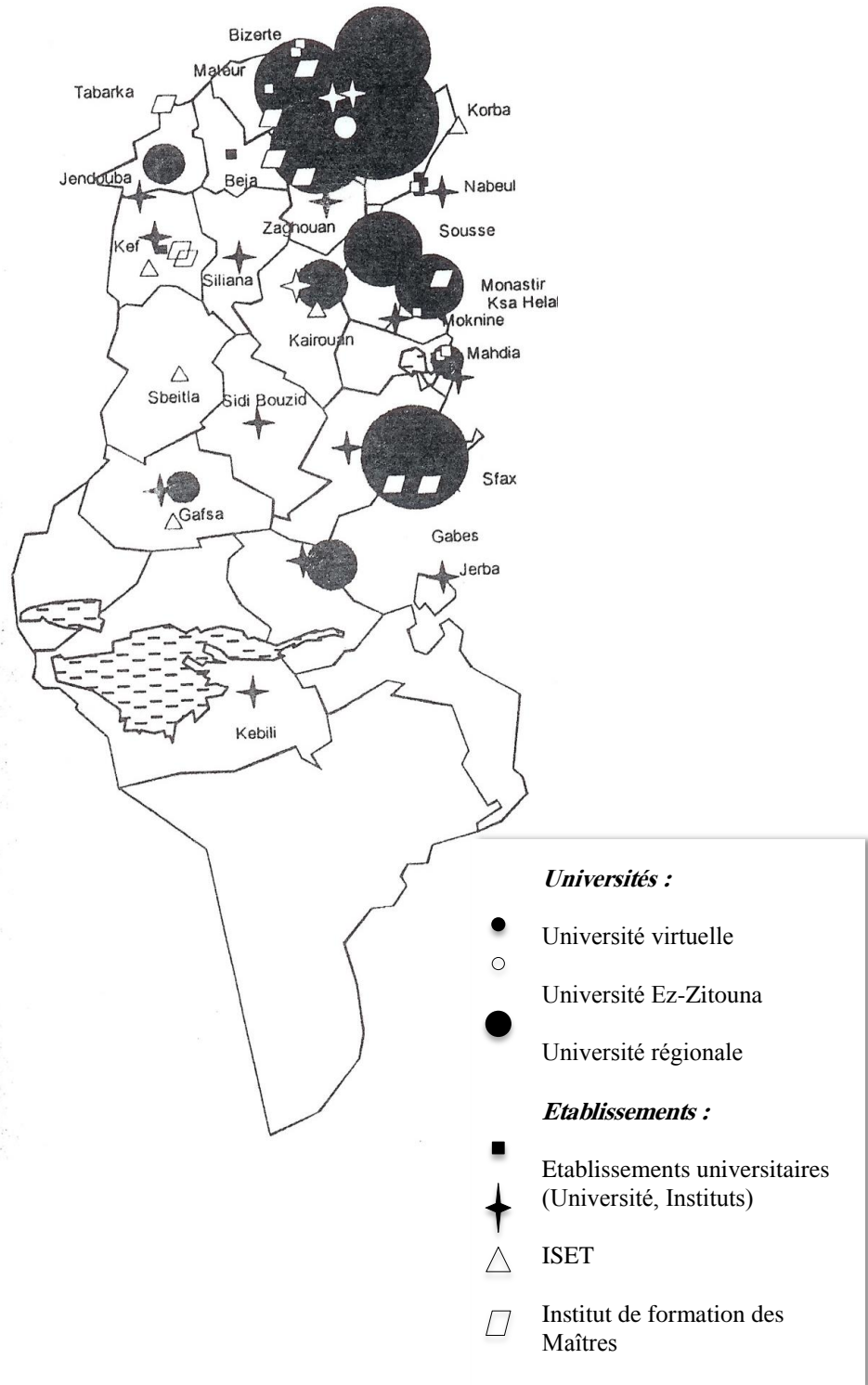
Nous nous intéresserons, dans ce qui suit à la deuxième orientation du SDA, c'est-à-dire confirmer la vocation tertiaire de niveau supérieur de la ville par la consolidation du pôle universitaire, en particulier et nous essaierons de répondre à notre interrogation qui concerne les incidences et les effets de ces installations universitaires sur les dynamiques d'urbanisation de la ville. En effet, une quinzaine d'années s'est écoulée depuis l'implantation de l'Université à Jendouba (1998), notre réflexion devient donc, d'autant plus intéressante, puisqu'on commence à découvrir au niveau local, les effets de *ce pôle de développement* sur la dynamique urbaine de la ville et si possible, justifier une appréciation de ses possibilités et de ses limites.

B.1. Université de Jendouba dans la carte universitaire et ses effets sur l'économie régionale

Comme nous l'avons étudié, à travers la deuxième partie (Cf. A.2.2. Le chef-lieu : Redéploiement des activités productives « *La fonction universitaire, comme outil de développement local* »), la déconcentration universitaire engagée depuis la fin des années 1970 est passée par trois phases. Elle a profité d'abord, aux villes littorales (Sousse et Sfax, pendant les années 1970), suivies par Monastir, Gabès, Bizerte et Nabeul (1980-90). Enfin, avec les années 2000, notamment depuis la promulgation de la loi de 2002, positionnant l'université comme pôle de développement régional. Ainsi, *les effectifs grandissants d'étudiants (500 000, prévus d'ici 2013), deviennent des ressources créatives de richesses intégrées dans leur environnement économique local et non en surcharge saturant les quelques centres universitaires traditionnels du pays*²⁸⁵. Ce qui permettra de promouvoir le rôle de l'université dans les régions et de renforcer certaines villes intermédiaires de l'intérieur qui ont accumulé les retards depuis l'indépendance, telles que Jendouba, Gafsa et Kairouan

²⁸⁵ REZIG B., 2004, « L'enseignement supérieur en Tunisie », Projet *Tempus* 30092-2002 « *Description du système d'enseignement supérieur : Évaluation de la qualité* », Octobre 2004.

Carte n° 18 : Carte universitaire : Tunisie 2005



Source : MESRES - BELHEDI A. (2007)

La ville de Jendouba s'est dotée ainsi, de la première université dans la région, par le décret de création n° 1662-2003, du 4 août 2003, sachant qu'elle a ouvert ses

portes, officiellement en 1997 pour enseigner les sciences Juridiques, Economiques et la Gestion, avec la création de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et de Gestion (F.S.J.E.G de Jendouba), par la loi N° 75 du 12 Juillet 1993. Le nombre d'étudiants n'a pas cessé d'augmenter depuis, passant de 45, en 1998 à 5 078 en 2004 et 8 821, en 2010²⁸⁶.

Il s'agit en réalité de l'Université du Nord-Ouest puisqu'elle regroupe les institutions des quatre gouvernorats : Jendouba, El Kef, Béja et Siliana et tient les pouvoirs puisqu'elle accueille le rectorat, ce qui lui ouvrira des perspectives prometteuses, surtout après les changements apportés à la législation organisant l'université, ces dernières années, en lui donnant une large autonomie (autonomie académique, la gestion de recherche mais pas la gestion financière qui fait l'objet d'un contrôle préalable).

B.1.1. Évolution de la carte universitaire

L'observation de la carte universitaire, fait ressortir la couverture universitaire du territoire tunisien traduisant un certain équilibre territorial déjà absent jusqu'au milieu des années 1990 ; un établissement d'enseignement supérieur au moins dans chaque gouvernorat. En 2007, 28 villes accueillent une formation supérieure, alors qu'on en comptait qu'une seule (Tunis) pendant les années 1960. En revanche, la prédominance de la Capitale Tunis reste très marquée avec 31% des établissements et plus de 60% des étudiants, en 2007.

²⁸⁶ Selon les statistiques du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS).

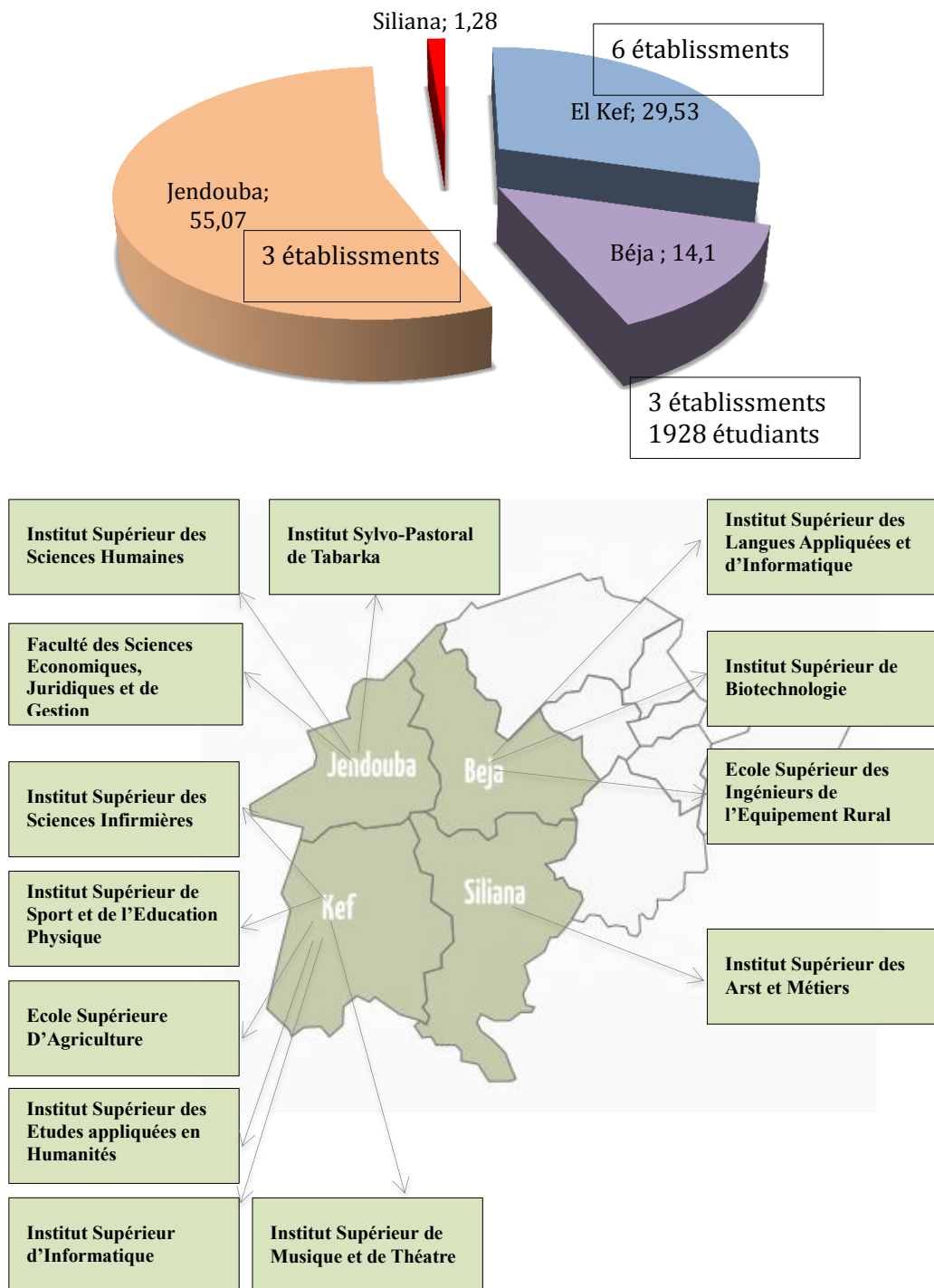
Tableau n° 42 : Répartition des étudiants selon les Universités (2004-2007)

Université	04-05	05-06	06-07
Ez-Zitouna	12 30	13 66	13 57
Tunis	30 252	27 596	28 963
Tunis El Manar	46 485	46 024	45 277
Manouba	30 557	29 394	28 724
7 Novembre à Carthage	41 022	43 744	44 544
Grand-Tunis	108 524	148 124	148 865
Jendouba	11 370	12 378	12 612
Sousse	28 399	31 334	31 671
Monastir	22 529	23 727	24 961
Kairouan	8 399	9 293	9 622
Gabès	13 478	16 182	17 839
Sfax	40 444	41 700	42 000
Gafsa	6 879	8 655	10 618
ISET	27 455	28 874	27 212
Total	308 499	320 267	325 400

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique (MESRS)

En comparaison avec les autres nouvelles universités créées durant la même période, celle de Jendouba exerce une attraction étudiante relativement importante à l'échelle nationale, elle concentre, en 2007, 3.8% des étudiants du pays, contre 2.9% pour Kairouan et 3.2% pour Gafsa. Au niveau régional, elle regroupe une faculté et 12 instituts d'enseignement supérieur répartis sur les quatre gouvernorats du Nord-Ouest : Béja, El Kef, Jendouba et Siliana. L'organisation actuelle de l'Université (c'est-à-dire la répartition régionale des établissements et des étudiants), est représentée à travers le schéma ci-après.

Figure n° 32 : Organisation actuelle de l'Université de Jendouba et répartition des étudiants selon les établissements



B.1.2. Poids de l'université dans l'économie régionale

Il y a 20 ans, la tendance des pouvoirs publics était de favoriser la proximité de l'université et toutes les villes tunisiennes voulaient en avoir une, pour permettre à leurs jeunes d'étudier sur place, aujourd'hui, les collectivités locales veulent, que l'université soit un élément de compétitivité et un moteur de développement local. En effet, outre la fonction culturelle et intellectuelle, elle remplit des fonctions diverses pour la ville ; « elle crée la ville, même quand on l'installe volontairement en dehors²⁸⁷ ». Elle lui apporte quelques centaines d'emplois (enseignants, personnels administratifs), des retombées sous forme de dépenses des institutions, de ses salariés et de ses étudiants. Elle influe également sur le paysage de la ville par ses bâtiments et l'animation créée par les étudiants. La présence d'une population jeune peut modifier l'ambiance de la ville et transformer sa périphérie en espace plus attractif et dynamique.

Avec près de 9 000 étudiants inscrits, en 2010 (Tableau n°43), soit 19% de la population totale de la ville (47 570 habitants, en 2008), l'impact de l'implantation et le développement de l'université à Jendouba, au niveau de l'économie locale, est loin d'être négligeable. En plus de l'augmentation de la consommation et l'apparition de nouvelles demandes liées aux étudiants, avec le développement des commerces et services induit qu'elles entraînent (librairies, centres informatiques, photocopies,...etc.), l'impact de l'Université est très important, sur la création d'emplois directs, le marché des locations immobilières, et le marché foncier en général.

Tableau n° 43 : Évolution du nombre d'étudiants par rapport à la population totale de la ville de Jendouba, entre 1988 et 2010

	1988	1998	2004	2010
Nombre d'habitants	29 261	42 660	44 000	47 570
Nombre d'étudiants	0	451	5 078	8 821
(%) Par rapport la population totale	0	1	11.5	18.5

Source : RGPH-INS et Statistiques du MESRS.

²⁸⁷ MERLIN P., 1995, *L'urbanisme universitaire à l'étranger et en France*, Paris, Presses de l'École Nationale des Ponts et Chaussées (PENPC), p. 416

En effet, pour une ville comme Jendouba sans activités motrices entraînant, notamment industrielles, et où l'agriculture (céréaliculture, élevage,...) ou les petits métiers et le secteur tertiaire (commerce et services) emploient plus du tiers de la population active (INS 2004), avec un taux de chômage parmi les plus élevés dans le pays (18%, en 1989, 21 % en 1994 et près de 25 %, en 2004), l'Université est considérée comme un « *employeur important* » et occupe dans ce domaine la première place en matière de création d'emplois directs. Elle emploie directement 1 759 personnes; soit près de 5 % de la population active locale²⁸⁸.

Tableau n° 44 : Les emplois directs créés par l'Université dans la ville de Jendouba

Emplois	Employés administratifs	Enseignants	Total
Nombre	1 135	624	1 759

Source : DHAHER N., 2012-Université de Jendouba, ONOU Nord, 2009.

Au niveau du marché foncier, on a constaté le développement du secteur locatif, qui constitue, pour les habitants une source supplémentaire de revenus permettant d'améliorer le statut social de certains ménages, avec des retombées financières qui atteignent les 150 Dinars par mois (*Tableau n°44*). C'est aussi la solution pour le problème d'hébergement pour les flux grandissants d'étudiants non originaires de la ville, vu la capacité d'hébergement assurée par les cités universitaires assez réduite par rapport à la demande, soit 20% de la population étudiante permanente. Les prix des loyers mensuels ont ainsi, évolué de plus de 50 % selon des informations collectées auprès des habitants. La valeur foncière des terrains avoisinant les établissements universitaires a enregistré des taux d'augmentation annuelle dépassant cent pour cent, depuis l'installation de l'université.

Tableau n°44 : Évolution du marché foncier dans le quartier « *Hédi Ben Hacine* » (1992 – 2009)

	Avant 1992	2001 - 2008	Depuis 2009
Loyer mensuel moyen (Dinars)	80	120	150
Prix moyen du m2 (Dinars)	10	40	100

Source : DHAHER N., 2012 (Enquête).

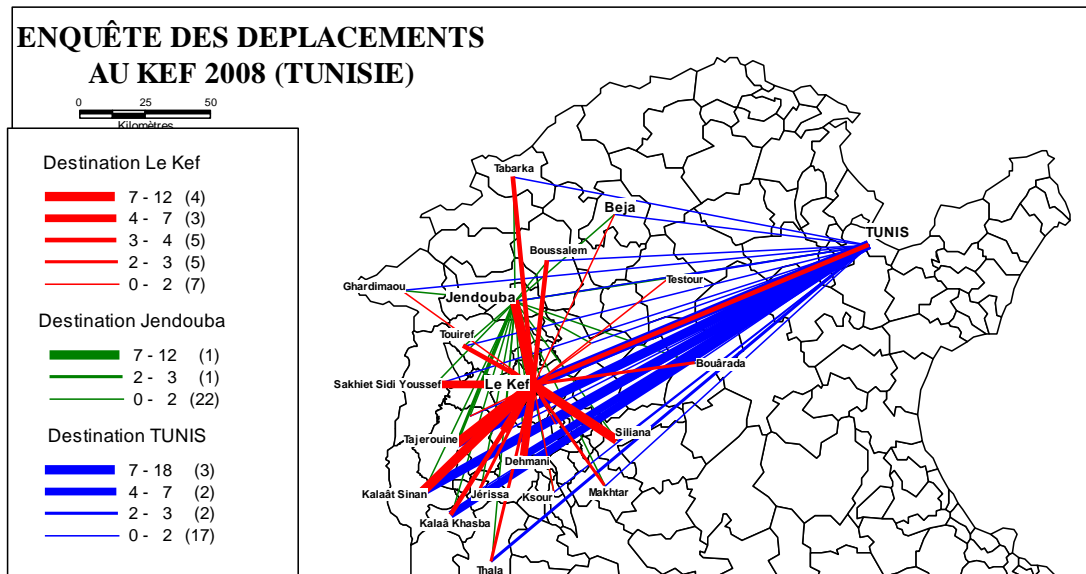
²⁸⁸ DHAHER N., 2012, « L'université, un outil de développement local ? Le cas de Jendouba en Tunisie », In. JHEA/RESA Vol. 10, No. 2, 2012, pp. 63-80

Au niveau régional, l'enquête « *Mobilité* », présente l'utilité de déterminer le degré d'attraction des villes de la région, d'une part et l'impact des fonctions universitaires sur les échanges intra-régionaux, d'autre part, à travers les questions relatives aux origines/destinations des déplacements et motifs de déplacement.

L'exploitation des résultats de l'enquête ainsi que l'observation des cartes des flux dressées pour chaque ville, font ressortir, d'abord, l'attraction de la capitale Tunis qui constitue la destination d'une population importante provenant des différentes communes de la région du Nord-ouest. Elle constitue la destination de 33.9%, 29.8% et 25.3%, de la population enquêtée provenant, respectivement du Kef, Béja Et Jendouba. Cela est dû à la forte polarisation de la Capitale Tunis et la forte attraction qu'elle exerce sur les villes du Nord-Ouest en particulier, en étant le principal acteur et lieu de commandement, où se sont concentrés les équipements structurels, emplois, et services,...etc.

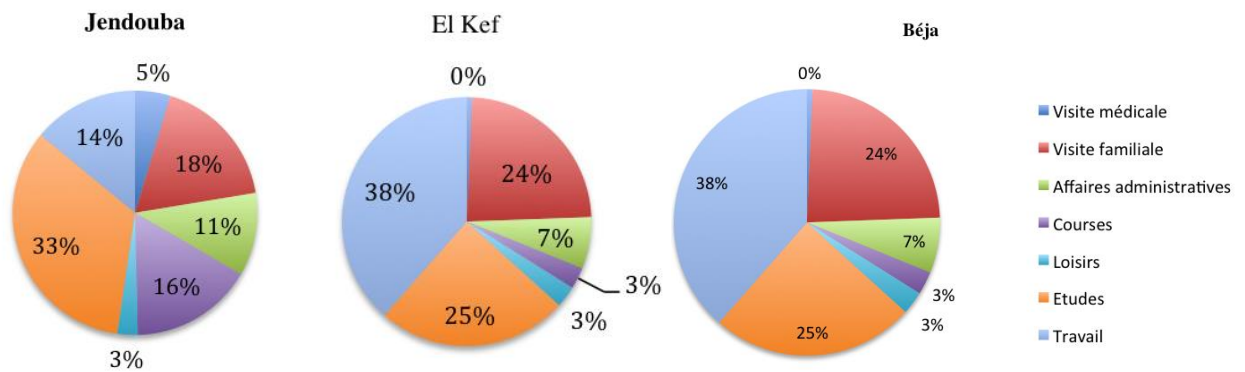
Ensuite, l'importance des échanges intra régionaux, c'est-à-dire entre les différentes communes de la région de Nord-Ouest, notamment les échanges Jendouba/El Kef et Jendouba/Béja. Ainsi, Jendouba est considérée comme troisième destination après Tunis, Béja, pour la population enquêtée dans la ville de Béja ; soit 4.3% et celle au Kef avec 5% de la population enquêtée totale. Béja est également la destination de 13% des personnes enquêtées à Jendouba. Au sein du même gouvernorat, c'est la ville chef-lieu qui exerce le plus d'attraction, vu l'importance des échanges inter communaux, avec 48.9% de la population enquêtée ayant pour destination El Kef (30.3% Jendouba, et 28.4% Béja), provient des communes du même gouvernorat.

Carte 19: Flux de déplacements vers Jendouba, El Kef et Tunis



Par rapport aux motifs de déplacement, on constate l'effet des études sur la dynamique des échanges intra régionaux, qui prédomine à Jendouba et El Kef, étant donné que respectivement, 33.7% et 24.3% de la population enquêtée se déplacent pour étudier. Il s'agit des deux premières villes universitaires de la région du point de vue nombre des établissements universitaires et effectifs étudiants (soit, 50% pour Jendouba et 29.5% pour El Kef). En ce qui concerne Béja, se sont les déplacements ayant pour motif travail qui sont les plus importants (38.5%), mais les études ne sont pas de moindre importance ; soit 24.7%.

Graphique n° 2 : Répartition de la population enquêtée selon le motif de déplacement



B.2. Dynamiques d'urbanisation suite aux implantations universitaires à Jendouba

Sur le plan spatial, l'université a été implantée à la périphérie occidentale de la ville de Jendouba ; un site jusque-là (années 1990) vacant et non urbanisé, à proximité des quartiers d'habitat social (Cité Hédi Ben Hacine et quartier El Ferdaws, au Nord et quartiers El Ons et Zahwa, au Sud). Le campus s'étale sur 235 hectares, pour abriter les bâtiments des différentes institutions (Faculté des sciences économiques et juridiques, l'Institut supérieur des études technologiques, l'Institut supérieur des sciences humaines) ainsi que les cités et les restaurants universitaires.

Certes, la contribution de ces implantations au développement de l'économie locale s'effectue de plusieurs manières, comme nous l'avons analysé, notamment au niveau du marché foncier dans les quartiers alentours, notre interrogation à ce stade, concerne le rôle que peut jouer l'université, dans le processus d'urbanisation de la ville ?

Étant donné que ne nous disposons pas d'une image satellite qui couvre la ville, nous utiliserons à cet effet, le logiciel *Google Earth* pour caractériser les dynamiques urbaines (étalement urbain, occupation des sols) et comprendre les transformations intervenues, dans la ville de Jendouba, durant cette quinzaine d'années écoulée, depuis l'installation des équipements universitaires.

B.2.1. Extensions spatiales par traitements (Google Earth) et photos aériennes

La méthode *Géopolis* consiste à croiser deux types de sources d'informations : d'une part, des données statistiques de population disponibles pour chaque pays, d'autre part des images et des cartes en coordonnées géographiques terrestres permettant d'identifier les limites de l'extension des agglomérations. Elle nous permet également, de mesurer les évolutions morphologiques observées. Ceci représente l'avantage, par croisement avec les données statistiques, de cerner les agglomérations qui se sont accrues par accroissement démographique et densification ou par un étalement des tissus morphologiquement agglomérés.

Cependant, elle représente deux inconvénients. Elle nous permet de mener une étude synchronique, les images disponibles sur le site de *Google Earth* correspondent à une date donnée, généralement la plus récente, ce qui pose problème dans le cadre

d'une étude diachronique sur les dynamiques d'urbanisation des agglomérations. Ce travail doit donc être complété par d'autres sources, à savoir les photos aériennes.

En outre, au niveau de la date de prise des images, il est difficile de trouver les mêmes périodes pour les différentes agglomérations étudiées, ce qui pose problème dans le cadre d'une approche comparative. Cependant, ce problème a été réglé avec les images satellites SPOT, dont nous nous disposons pour les autres villes. Les images acquises pour la ville de Jendouba correspondent aux dates suivantes ;

Tableau n° 45 : Photos aériennes et images acquises sur le site de *Google Earth* pour la ville de Jendouba

	Catégorie	Date des images
Ville de Jendouba	Photos aériennes	1983
		1998
	<i>Google Earth</i>	2003

Afin de mesurer l'évolution spatiale de l'agglomération de Jendouba, après avoir localisé et saisi les limites des extension sous *Google Earth*, le travail de terrain et les enquêtes réalisées dans le cadre de nos travaux d'investigation s'avèrent très utiles pour délimiter les occupations des sols et les extensions spatiales en cours et/ou programmées dans la villes. Notre méthode repose donc sur quatre étapes :

Localiser les agglomérations concernées et tirer les images sur le site de *Google Earth*,

Saisie des polygones correspondants aux zones bâties considérées comme urbaines (ici l'agglomération de Jendouba),

Conversion des polygones en formats (*.shape*, ou *.tab*) afin de pouvoir les traiter dans un SIG et superposer le fond obtenu avec celui des limites administratives (ici gouvernorat de Jendouba et ses neuf délégations),

Superposition du fond obtenu au photos aériennes en dates antérieures (ici 1983 et 1998), dégager les zones d'extension urbaine entre les deux dates et identification de l'occupation des sols correspondantes.

B.2.2. Dynamiques urbaines observées : Quel rôle pour les installations universitaires?

Jusqu'à la fin des années 1990, la ville de Jendouba, évolue, sans aucune logique de planification, ou de mise en œuvre d'une politique publique urbaine et de document d'urbanisme. Elle fait partie des 80% des villes tunisiennes n'ayant fait l'objet d'une révision de leur Plan d'Aménagement Urbain (PAU) qu'en 1994. Ceci a fortement influé la structuration et l'organisation spatiale actuelle de la ville caractérisée par :

- La constitution de périphéries sous équipés et mal desservies des transports en commun, de plus en plus lointaines du centre-ville qui concentre plus de 80% des équipements administratifs, activités commerciales et services.
- L'urbanisation accélérée et spontanée, notamment à partir du milieu des années 1980, où l'emprise de la ville a presque doublé, passant de 398 ha, en 1988 à 687 ha, en 2008. Le secteur informel s'est proliféré selon des formes multiples (extension horizontale ou verticale), en particulier, dans les quartiers populaires vers le Nord-Ouest (Cité Hédi Ben Hacine, Cité Zahwa, Quartier El Ferdaws et Quartier El Ons).
- Les zones industrielles (10.19 ha) implantées en 1985, par l'Agence Foncière Industrielle (AFI), dans les deux parties Sud et Sud-ouest de la ville, sont exploitées à 63%, soit 5.5 ha seulement²⁸⁹.
- L'installation du Campus universitaire et du centre hospitalier à proximité des quartiers populaires dans la partie occidentale de la ville, qui a été effectuée sans aucun plan directionnel d'aménagement urbain préalable.

En ce qui concerne l'évolution spatiale de la ville, on constate d'après le plan d'organisation actuel qu'elle s'est déroulée en deux grandes phases, depuis l'indépendance :

²⁸⁹ Office National de Développement du Nord-Ouest (ODNO), 2010, Agence Foncière Industrielle (AFI), « Gouvernorat de Jendouba en Chiffres 2009 », novembre 2010.

D'abord, jusqu'au milieu des années 1980, la ville s'est développée lentement, sous forme radio-concentrique (et s'étale sur 398 hectares), autour du centre colonial, sans dépasser l'Oued Medjerda du côté Nord-Ouest.

Vers la fin des années 1980, l'urbanisation s'est accélérée, suite à l'accroissement de la population urbaine (avec un taux d'accroissement annuel de population de 3.84% entre 1988 et 1998), due au ralentissement de la migration vers les grandes villes, après les efforts déployés, durant cette période, pour l'amélioration de la qualité de vie (desserte en eau potable et infrastructures de base), du niveau d'encadrement administratif et du niveau d'équipements scolaires, sanitaires et de services. L'emprise urbaine de la ville a presque doublé, passant de 398 hectares, en 1988 à 687 hectares, en 2008. Elle s'est étalée du côté occidental, sous forme linéaire, autour de la route qui mène à Tabarka. Depuis l'installation du Campus universitaire, en 1997, le phénomène de l'étalement urbain s'est encore aggravé, et comme le signale DHAHER N. (2009), nous constatons une *extension de la ville vers le campus*, en gagnant 113 hectares, en majorité, dans ses environnements immédiats.

Tableau n° 46 : Évolution de l'agglomération de Jendouba de 1988 à 2008

	1988	1998	2008
Nombre d'habitants	29 261	42 660	47 570
Surface urbanisée (en Ha.)	398	574	687

Source : RGPH-INS

L'implantation de l'université à proximité des quartiers populaires qui concentrent plus du tiers des habitants de la ville (12 835, selon INS 2008) a offert des opportunités d'emploi sur place pour les populations défavorisées de ces quartiers, souvent de faibles ressources, et des conditions de vie précaires, par le développement des investissements privés dans les services destinées aux étudiants, et par conséquent le développement des locaux commerciaux et d'activités para-universitaires.

Le développement remarquable des constructions à usage d'habitation, afin de répondre à la demande croissante en matière d'hébergements étudiants. De nombreux travaux d'extension horizontale et verticale ont vu le jour, durant ces dernières années. D'après une enquête réalisée par DHAHER N. (2009), la municipalité de

Jendouba a délivré durant l'année 2005 plus du double des autorisations de bâtir qui ont été délivrées trois années auparavant²⁹⁰.

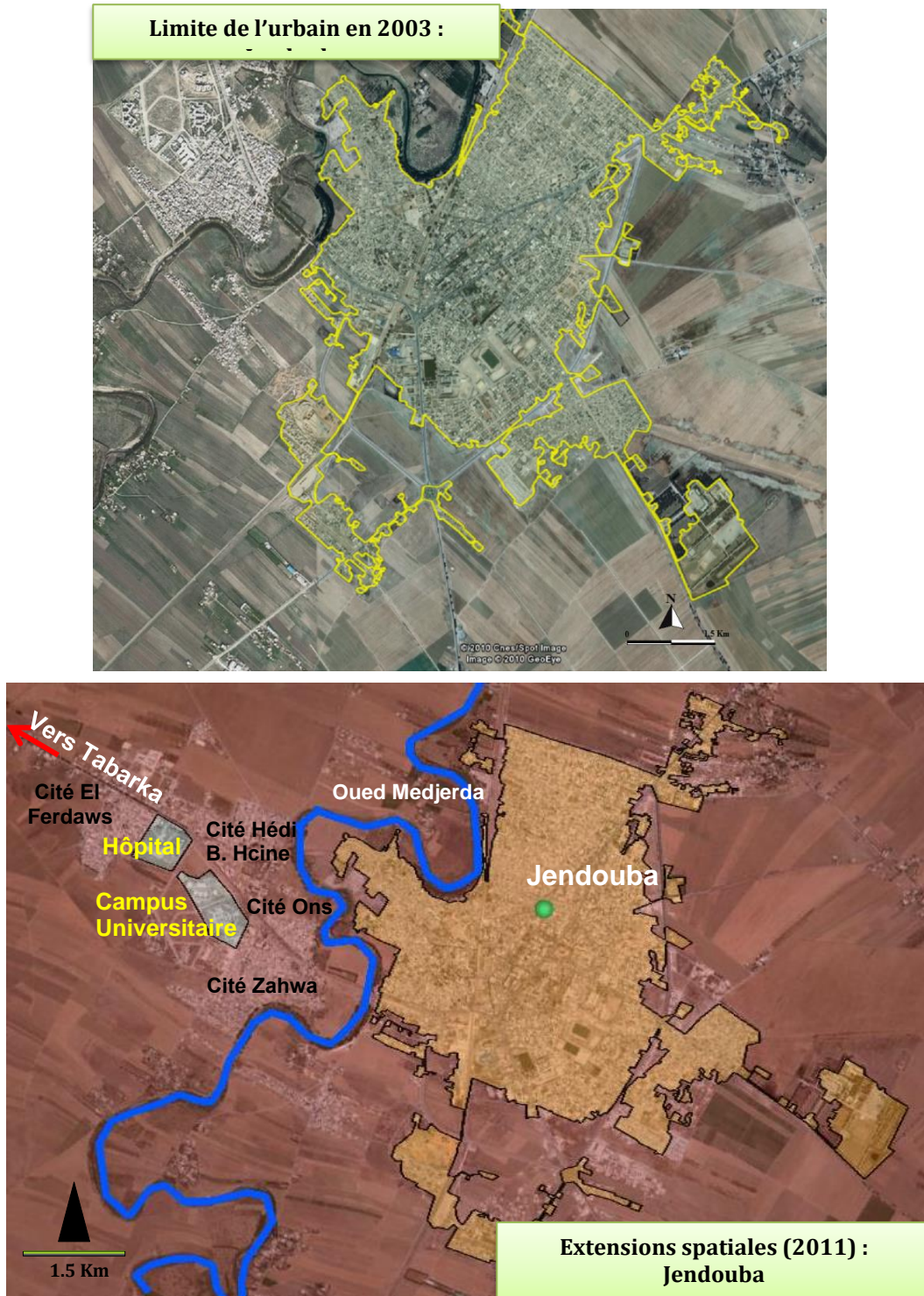
Tableau n° 47 : Évolution du nombre des autorisations de bâtir

Année	2000	2002	2005	2006	2007
Nombre d'autorisations	80	93	120	135	147

Source : Enquêtes DHAHER N. (2009)

²⁹⁰ DHAHER N., 2009, « Marginalité et intégration urbaines : Les quartiers populaires de la ville de Jendouba en Tunisie », Conférence urbaine internationale, « *La pauvreté dans les villes moyennes et petites des pays en développement* », 26, 27 et 28 Octobre, 2009.

Figure n° 33: Environnement immédiat du campus universitaire et état de l'urbanisation en 2011

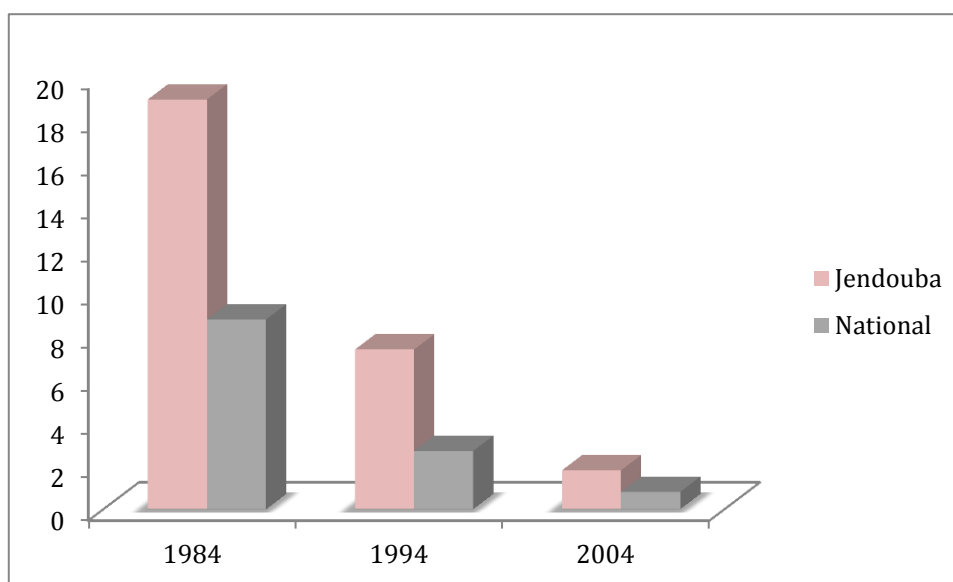


Des travaux de restructuration et de réhabilitation urbaine, ont été également réalisés dans ces quartiers, dans le cadre du Projet National de Réhabilitation des Quartiers Populaires (PNRQP), permettant la création de réseaux d'infrastructure et des équipements collectifs de base, l'amélioration de l'état de la voirie urbaine et du

taux de branchement au réseau d'assainissement, ainsi qu'une meilleure desserte de ces quartiers éloignés du centre-ville par les transport en commun.

Implantés dans cet environnement, les équipements universitaires ont valorisé des espaces périphériques dégradés et des quartiers populaires défavorisés. Le graphique ci-après, témoigne des efforts déployés pour la lutte contre les logements insalubres et la pauvreté urbaine dans le cadre de ce programme. Une baisse considérable du pourcentage des logements insalubres a été enregistrée dans la ville de Jendouba passant de 19%, en 1984, à 7.4%, en 1994 et 1.8%, en 2004.

Graphique n° 3 : Logements insalubres au Gouvernorat de Jendouba (1984-2004)



Source : RGPH-INS, ODNO (2010)

En guise de conclusion de ce chapitre, et au-delà de l'université et de la vie étudiante, le cas de Jendouba met l'accent sur une sorte d'impulsion de l'État, pour développer une ville intermédiaire sans activités motrice entraînant, à travers un secteur tertiaire particulier, lié à l'enseignement supérieur. Un secteur devenu, depuis les années 1990, au centre des préoccupations des décideurs politiques, perçu comme un outil de développement économique. L'État a donc, opté pour une généralisation des implantations universitaires sur l'ensemble du territoire tunisien, afin de favoriser ce facteur stimulateur du développement, et par conséquent établir un certain équilibre régional.

Ainsi, le cas de Jendouba nous a permis de mettre en évidence qu'outre la dynamique économique repérée dans la ville, sous l'effet des implantations universitaires, l'émergence d'une dynamique spatiale est relativement importante, avec un étalement urbain aux environnements immédiats du Campus universitaire et une extension de la ville vers les équipements universitaires.

Cependant, on s'interroge à ce stade, sur le rôle des fonctions universitaires, et si elles peuvent assurer, à elles seules, le développement économique et urbain de telle ville faisant partie du réseau des villes de l'intérieur, en déclin, qui subissent jusqu'à nos jours les conséquences de l'évolution de la Tunisie indépendante, marquée par un double clivage socio spatial : le développement du littoral et le renforcement de la capitale Tunis que ce soit sur le plan agricole, industriel, des services et des infrastructures (tourisme, ports et aéroports,...etc.) ? Peut-elle jouer le rôle d'intermédiaire entre les niveaux supérieur de la hiérarchie urbaine et les niveaux inférieurs, en développant les fonctions universitaires seulement ?

CHAPITRE 6 :

LES VILLES INTERMÉDIAIRES : PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Les différentes réflexions consacrées à l'analyse de l'armature urbaine et l'organisation spatiale des villes intermédiaires ou moyennes, en général, au Maghreb, ont souligné deux constats contradictoires qui se rapportent à cette strate. D'une part, l'importance de ces villes, au niveau national, dont la promotion depuis l'indépendance, a permis de rééquilibrer le schéma urbain national et de décongestionner les métropoles et grandes villes, d'autre part, leur faiblesse dans la hiérarchie urbaine globale qui est due à différents facteurs, le plus important est considéré comme point commun pour les trois pays étudiés, celui de l'incapacité de prospérer en dehors des interventions de l'État. Il s'agit selon A. BELHEDI (1995) d'une *urbanisation liée à l'État*²⁹¹ et leur dynamique revient essentiellement à l'intervention étatique.

Ce deuxième et dernier chapitre se propose de cerner les contraintes de développement de cette strate dans les trois systèmes urbains, (**A. Les villes intermédiaires : Un maillon important dans la hiérarchie urbaine**), pour essayer de traiter les enjeux et perspectives de développement des villes intermédiaires maghrébines (**B. Villes intermédiaires maghrébines : Enjeux et perspectives**). Néanmoins, compte tenu de la diversité des formes du développement local dans les villes intermédiaires et des différents types de spécialisations territoriales, les pistes d'action ne seront pas les mêmes, elles doivent être adaptées à leurs fonctions socio-économiques principales (ville universitaire, ville industrielle, commerciale,...etc.)

En effet l'avenir des villes intermédiaires *ne devra pas se situer dans l'ombre des métropoles, mais en symbiose avec le système territorial environnant*. C'est là l'enjeu commun de toutes les villes intermédiaires dans les trois espaces étudiés, celui de jouer un rôle structurant en occupant le centre de réseaux régionaux, et en introduisant des micros polarisations nécessaires pour organiser et servir des territoires peu animés par les grandes métropoles.

²⁹¹ BELHEDI A., 1995, « Les villes intermédiaires en Tunisie : Place et dynamisme », Communication au Colloque de Nice, « *Les villes intermédiaires en Méditerranée comme observatoires des permanences et des changements* », IRMM Nice, 1994, Publiée in Cahiers de la Méditerranée, n° 50, Tome 2, « *Villes intermédiaires en Méditerranée* », pp. 81-103.

Un enjeu encore plus considérable, avec la mondialisation, le désengagement de l'État et la libéralisation de l'économie. En effet, si on trouve aujourd'hui des villes intermédiaires attractives et dynamiques, c'est qu'elles ont été renforcées par nombre de facteurs qu'elles n'ont pas directement choisis, comme les décisions de localisation de telle ou telle entreprises ou équipements structurants (sanitaire, enseignement supérieur,...), nous nous demandons, si elles seraient capables, dans les conditions actuelles, de réfléchir leur propre développement ? Et quelles sont les conditions pour qu'elles puissent définir leurs stratégies territoriales en agissant sur les atouts dont elles disposent déjà ?

A. LES VILLES INTERMÉDIAIRES : UN MAILLON IMPORTANT DANS LA HIERARCHIE URBAINE

Partant de l'étude de deux villes intermédiaires tunisiennes en difficultés, en dépit de leur très ancienne histoire d'urbanisation (*A.1. El Kef et Béja : Deux anciennes villes intermédiaires en péril*), reflétant le dysfonctionnement des villes intermédiaires de l'intérieur tunisien en général, incapables d'émerger, malgré la diffusion des services sociaux (santé, éducation...), la décentralisation des services techniques et de l'appareil productif, pour qu'elles puissent assurer le relais et l'encadrement territorial, nous tentons par la suite, de cerner les facteurs explicatifs de la faiblesse des villes intermédiaires, selon une vision globale et synthétique.

En effet, si les villes intermédiaires maghrébines souffrent de plusieurs dysfonctionnements, l'examen des trois expériences (algérienne, marocaine et tunisienne) révèle certaines particularités pour chaque espace, en ce qui concerne les facteurs explicatifs de cette faiblesse.

A.1. El kef et Béja : deux anciennes villes intermédiaires en difficulté

Béja et El Kef, 1^{ère} et 2^{ème} ville de la région Nord-Ouest de la Tunisie, en termes de nombre d'habitants (soit respectivement 64 367 et 45 191 habitants, en 2004). La ville du Kef étagée entre 700 et 850 m d'altitude, occupe le centre d'un carrefour de plusieurs voies reliant le Nord aux Steppes et l'Ouest de la Tunisie à l'Est algérien²⁹². Béja occupe une position charnière entre un ensemble collinaire au Nord

²⁹² *La RN5* : naissance depuis Tunis, pour aller se prolonger dans le territoire algérien jusqu'au Constantine et qui date depuis l'antiquité, considérée comme l'artère principale du réseau routier de

et à l'Ouest culminant environ 340 m et une plaine alluviale à l'Est drainée par l'oued Madjerda. Elle est également, au centre du croisement des voies importantes, reliant Tunis à la frontière algérienne, et le Nord à l'Est et l'Ouest²⁹³ (se situe à 100 km de la Capitale, 105 Km du Kef, 50 km de Jendouba, et 107 km de Bizerte).

Elles sont très anciennes, leur création remonte à l'époque carthaginoise. Ayant connu de nombreuses civilisations, elles ont pris plusieurs dénominations, dont celles retenues par la mémoire collective est *Sicca Vénéria* pour El Kef et *Vaga* pour Béja. L'histoire de l'expansion urbaine, peut être résumée en trois phases ;

La période romaine : au cours de cette époque, outre la fonction militaire, la ville du Kef avait un rôle religieux et économique assez important, puisqu'elle constituait le marché d'un vaste territoire numide et Béja est devenue capitale régionale des plaines de la Medjerda et détient le plus important marché de blé de la Numidie.

La période arabe : notamment pendant l'époque ottomane, Béja joua le rôle de place forte et El Kef, après l'édification de la citadelle en 1612 (la Kasbah actuellement) par les turcs, on lui attribua une fonction militaire et politique importante. Elle devint la troisième ville du royaume au début du XIX^{ème} siècle, et comptait entre 12.000 et 15.000 habitants, considéré comme « *un fait urbain saisissant, si on le compare avec l'évolution des années à venir* »²⁹⁴.

La période coloniale : le rôle économique de Béja s'est accru par l'occupation agricole, en raison de ses richesses naturelles, on y développa les cultures céréalières. Elle fut érigée en commune en 1887²⁹⁵. Après la construction du chemin de fer, les quartiers européens se sont développés en bas de la colline, de part et d'autre de la gare ferroviaire.

l'Afrique Romaine. **La RN17** et **MC71** : assurent les liaisons Nord-Sud joignant Tabarka, Ain Drahem, Jendouba et Kasserine. **La MC71** assurant la liaison avec les contrées forestières, pour rejoindre l'intersection avec la route de Jendouba vers l'Algérie.

²⁹³ **La GP6** : relie Tunis à la frontière Algérienne. **La GP11** : liaison Nord-Est de Béja à Bizerte passant par Mateur. **La MC52** : de Béja à Nefza puis Tabarka par l'intersection avec la **GP7**.

²⁹⁴ Direction Régionale de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, 1992, PAU de la ville du Kef, p 4.

²⁹⁵ Décret de création de la commune du 13 juillet 1887.

En revanche, cette époque marqua le début du déclin de la ville du Kef ; érigée en commune 34 ans après Béja (20 Janvier 1921). Elle a connu des transformations importantes. Ainsi furent démolis les remparts Nord-Ouest, Sud-Ouest et Sud de l'ancienne ville, en 1901 et elle a amorcé son évolution en dehors des remparts. Les fonctions administratives se déplacèrent vers la ville coloniale. À la veille de l'indépendance, la ville du Kef est devenue « *l'ombre d'un passé glorieux*²⁹⁶ ».

Actuellement, chefs-lieux des Gouvernorats de Béja et El kef, les deux agglomérations sont réparties entre deux délégations, celle du Kef-Est (27 472 habitants) et El Kef-Ouest (17 719 habitants), avec une superficie urbanisée totale de 2500 hectares, Béja-Nord (44 179 habitants) et Béja-Sud (20 188 habitants), qui s'étendent sur environ 1350 hectares. (Selon RGPH-INS, 2004)

A.1.1. Essoufflement démographique et économie à dominante agricole

Depuis l'indépendance et particulièrement durant les trois dernières décennies intercensitaires (1975-84, 1984-94 et 1994-2004), les tendances d'évolution démographique, révèlent une très faible croissance du potentiel humain, qui s'inscrivent dans la transition démographique doublée de fortes migrations vers l'extérieur, faisant que le taux de croissance de population diminuent pour l'ensemble des gouvernorats de la région. Le solde migratoire est négatif depuis l'indépendance, et le volume le plus fort des populations migrantes a été enregistré entre 1999 et 2004, notamment pour El Kef, où plus de 12 000 personnes ont quitté le gouvernorat. Ce dernier se distingue largement comme pourvoyeur de stock migrants, avec 29.09% de l'ensemble de la région.

Tableau n° 48 : Évolution du solde migratoire

Période	1969-75	1979-84	1984-89	1989-94	1994-99	1999-04
Béja	-10 700	-10 300	-4 800	-7 038	-4 502	-10 015
El Kef	-7 700	-8 900	-6000	-10 286	-8 532	-12 195
Région Nord-Ouest	-31 900	-36 600	-18 200	-35 896	-27 631	-47 940

Source : INS, 2004.

²⁹⁶ URBACONSULT, 1999, Etude d'opportunité de création de zones d'activités dans les projets de la 2ème tranche du P.D.U.I : Zone d'activité du Kef, Rapport final de 2ème phase, CHABBI M. (Coord.), p 4.

Mêmes tendances sont observées au niveau des villes chef-lieu (Béja et El Kef) qui deviennent fortement répulsives, le taux de croissance, depuis 1984, est en diminution très forte et même négatif, si on prend les données par délégation (on enregistre un taux d'accroissement annuel de population de -0.01% à Béja Sud et El Kef Sud).

Tableau n° 49 : Évolution du taux de croissance des délégations chef-lieu (1984 - 2004)

Année	Béja		El Kef	
	Nord	Sud	Nord	Sud
1984-1994	3.05	-1.42	2.95	1.97
1994-2004	0.53	-0.01	1.99	-0.01

Source : RGPH – INS (2004)

Cela est essentiellement du à la faible croissance économique que connaît les deux villes depuis l'indépendance. En effet, même les efforts de développement entrepris en vue d'atténuer les retards accumulés dans ces deux villes, ont touché essentiellement les infrastructures et équipements de base, et même à ce niveau là elles sont encore en retard par rapport au niveau national; on y enregistre les taux les plus faibles sur la plupart des indicateurs (en 2009). À titre d'exemple : le taux d'urbanisation à l'échelle nationale est de 65.9%, à Béja il est de et 50.6% au Kef, le taux d'électrification (en milieu rural) : 98 9% pour le pays, contre 98.6% à Béja et 99.5% au Kef, le taux de branchement à l'eau potable (en milieu rural) : 95% au niveau national et à peine 87.1% au Kef et 89.4% à Béja, le taux analphabétisme qui est de l'ordre de 20.6% à l'échelle nationale, au Kef, il représente 28.7% et à Béja 30.5%,...etc. (ODNO, 2009)

En revanche les réalisations dans le domaine économique, en particulier l'appareil productif, sont quasi absentes. Ainsi ces deux villes n'arrivent pas à assurer une véritable polarisation économique et un rayonnement urbain, du fait de l'absence d'activités motrices entraînant. La vocation agricole qui les caractérise n'a pas changé, depuis leur création, le secteur primaire occupe 42.5 % des actifs à Béja et 20% au Kef. Le secteur secondaire quant à lui n'emploie que 11 % et 19% de la population active, respectivement pour El Kef et Béja. En plus de la faible vocation industrielle de la ville, à l'exception de la sucrerie de Béja (implantée durant la période d'industrialisation dans les années 1970), la principale caractéristique de

l'industrie locale, est la prépondérance des petites entreprises, dont plusieurs emploient moins de 10 ouvriers.

Enfin, le secteur tertiaire (commerce et services réunis) est considéré, incontestablement, comme l'une des principales vocations pour El Kef et Béja (après l'agriculture), avec un taux d'occupation de 72 % et 46.5%, en 2004. Par contre, le tourisme est caractérisé par son absence quasi-totale, dans les deux villes, en raison de la volonté politique de promotion du tourisme balnéaire, elles se sont trouvées à l'écart étant des villes intérieures, en dépit des opportunités considérables qu'elles offrent, par rapport à la richesse de leur patrimoine architectural et leur environnement naturel et paysager, leur permettant de promouvoir le tourisme culturel.

A.1.2. Un développement lent de l'urbanisation depuis l'indépendance

La ville du Kef actuelle est structurée de la façon suivante; au Nord, dominant le reste de la ville, le centre historique avec la Kasbah et le palais présidentiel. L'extension de la ville haute a été bloquée, au Nord-Ouest, Nord et Nord-Est par les pentes abruptes des *kefs*²⁹⁷. Au centre, entre la RN5 et les pentes de la colline de Sakhra, on trouve les équipements structurants de la ville ; sièges de la municipalité et du gouvernorat, gare routière,...etc. Au Sud-Ouest, des zones d'extension urbaine lointaines, telles que Cité Taieb Mhiri, quartier Ed-Dyr,...etc.

L'espace urbain a connu une extension progressive, qui s'est traduite par un étalement spatial qui contraste fortement avec la faible croissance démographique qui caractérise cette agglomération. Ces extensions étaient, d'une part le résultat d'opération contrôlées et planifiées, comme le développement de l'habitat populaire et social, dans le centre moderne, sous forme de lotissements publics (AFH, SNIT, CNRPS) ou la conséquence la prolifération de l'habitat non réglementaire, d'autre part.

Les tendances de l'extension urbaine dans la ville du Kef, tiennent ainsi, compte des contraintes physiques et ont privilégié trois directions ;

- Un axe Nord-Ouest – Sud-Ouest le long de la RN5, entre le stade Ben Jilani et le carrefour menant à Sakiet Sidi Youssef. Ce secteur est caractérisé par l'abondance des

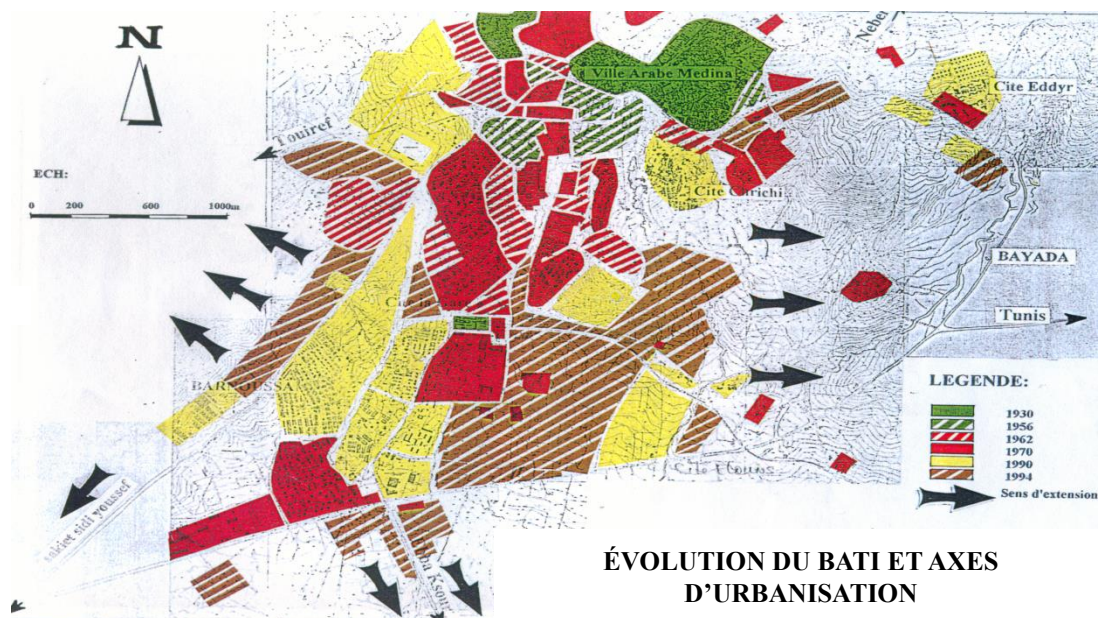
²⁹⁷ SIDES, 1994, PDUI, Quartier Taïeb Mhiri – Le Kef, p 16.

terrains constructibles, du fait qu'ils sont en roche dure, de valeur agricole médiocre ou moyenne. Il est par ailleurs voué à une urbanisation croissante, surtout qu'il a concentré au cours des dernières années, l'essentiel des opérations de la SNIT, menées dans la commune du Kef.

- Un axe d'extension vers le Nord-Ouest, le long de la nouvelle route RR71 reliant le Kef à Touiref sur le front de Sfaiet El Asfour et devant le stade Ben Jilani.

- Un axe vers le Sud-Est entre la cité Chrichi et la voie ferrée à la faveur de terrains peu accidentés et présentant des pentes plus douces.

Figure n° 34 : Extensions spatiales et axes d'urbanisation de la ville du Kef (1930-1994)

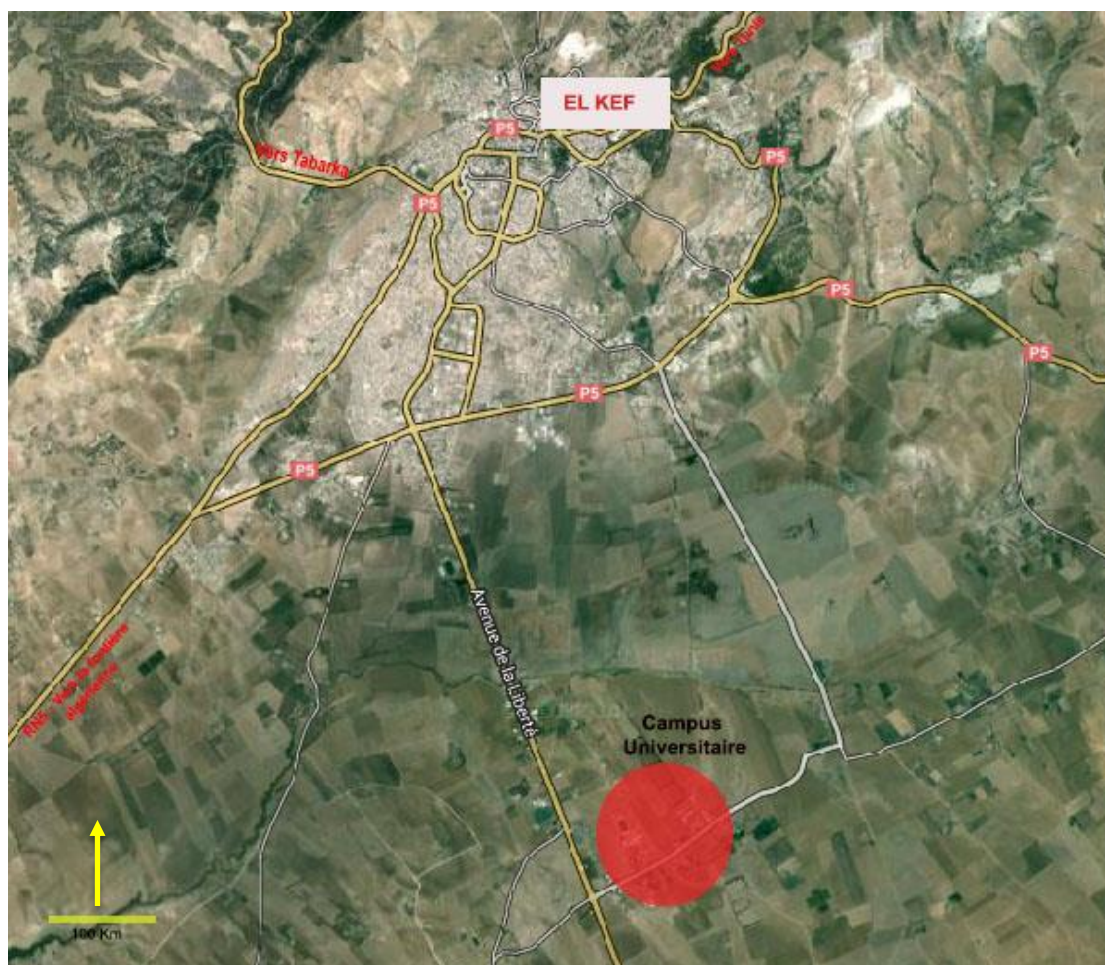


Source : AUDEC, 1995, S.D.A de la ville du Kef.

Contrairement aux villes algériennes étudiées précédemment, la ville du Kef a enregistré des évolutions limitées de son espace urbain, durant la dernière décennie. Cela peut être expliqué par la faible dynamique économique de la ville. Elle n'a accueilli aucun équipement structurant qui permettrait de créer des relations directes avec les extensions urbaines, et même les zones d'activités installées en périphérie, en 1975 (24 hectares) et 1998 (10.5 hectares), n'ont pas eu d'effet sur l'urbanisation de la ville.

Comme la ville de Jendouba, on a assisté à l'installation d'un campus universitaire²⁹⁸, à 5 km de la ville, au début des années 2000, dans le cadre de la politique de déconcentration universitaire. Ainsi, même les dynamiques d'urbanisation sont observées aux alentours des établissements universitaires et n'ont pas touché la ville et sa périphérie.

Figure n° 35 : Situation du Campus Universitaire par rapport à la ville du Kef



Pour la ville de Béja, en dehors du noyau initial implanté sur une colline, s'est développée la ville coloniale, à proximité, et s'est progressivement étendue en direction du Nord et du Sud²⁹⁹, du chemin de fer. L'urbanisation est bloquée dans la direction Ouest à cause des contraintes physiques. Au Sud, par contre, le

²⁹⁸ On y compte 7 établissements qui accueillent plus de 6000 étudiants pendant l'année universitaire 2008-2009 (Institut Supérieur d'Agriculture du Kef, Institut du Sport et d'Éducation Physique, École Supérieure d'Informatique, Institut Supérieur des Études Technologiques, Institut Supérieur des Études Appliquées en Humanité, Institut Supérieur d'Art et de Musique et l'Institut Supérieur des sciences en infirmerie).

²⁹⁹ P.D.U, 1998, Etude d'opportunité de création de zone d'activité dans les projets de la 2^{ème} tranche du PDU, 1998

développement a été réalisé en partie par l'A.F.H. À partir des années 1960, la ville s'est étendue de façon non règlementaire, au Nord, où les gourbis se développent aux abords de la médina et en dehors des remparts comme le cas de M'zara.

Du point de vue des extensions urbaines récentes (1992-2002), on a observé une certaine stabilité dans la ville de Béja tout comme celle du Kef, mais de façon plus compacte. L'emprise urbaine n'a pas changé durant cette période, si l'on excepte la réalisation d'un lotissement au Nord-Est de la ville à proximité d'une zone d'activités ayant elle-même enregistré une très légère densification. On note également, la construction de quelques bâtiments d'habitat collectif à l'Ouest. De même, les infrastructures de transport sont restées identiques sur la période.

Image n° 2 : Modifications intervenues entre 1992 et 2002, dans l'espace urbain de la ville de Béja



- | | |
|---|--|
|  : Enveloppe urbaine de Beja en 2002. |  : Lotissement apparu entre 1992 et 2002. |
|  : Habitat diffus, ferme, petit hameau, etc. |  : Habitat collectif entre 1992 et 2002. |

A.2. Quelle place pour les villes intermédiaires tunisiennes ?

À travers les deux cas précédents (El Kef et Béja), nous avons essayé de mettre l'accent sur l'un des facteurs majeurs de faiblesse des villes intermédiaires tunisiennes qui a considérablement réduit leurs capacités et potentialités de développement. La stagnation et le recul de ces deux villes intérieures, relèvent de l'échec de l'expérience tunisienne au niveau de la politique de remodelage de l'espace, depuis l'indépendance, qui se proposait d'atténuer les disparités. Elle a certes diffusé les activités industrielles et touristiques sur tout le Littoral Oriental de Bizerte à Djerba, alors qu'elles étaient autrefois concentrées à Tunis, mais n'a réussi en aucune manière à arrêter l'hyper concentration de l'agriculture intensive, des industries de transformation, des activités tertiaires qui les accompagnent, dans la Tunisie littorale.

En revanche, comme l'affirme SETHOM H. (1979), *plus que jamais, le déséquilibre entre une Tunisie Maritime Orientale, très peuplée, très urbanisée et baignant dans une certaine mesure, dans une ambiance dynamique et relativement prospère et une Tunisie Intérieure, moins peuplée, très rurale et assez défavorisée qui déverse une bonne partie de son surcroît démographique vers le Littoral, apparaît comme un des problèmes les plus importants et les plus délicats de la structuration de l'espace géographique tunisien*³⁰⁰.

Outre les disparités spatiales aggravées par les politiques d'aménagement engagées depuis l'indépendance, l'observation de près de l'expérience tunisienne, permet de dégager les différents facteurs qui ont affaibli et réduit les potentialités de développement des villes intermédiaires, en particulier celles de l'intérieur.

On se demande même, s'il existe des villes intermédiaires en Tunisie ? Avec la macrocéphalie de la capitale Tunis, qui se trouve, non seulement à la base et au centre de la restructuration et de l'articulation des divers espaces, mais bloque l'émergence de la région et le développement de métropoles régionales et de villes intermédiaires, d'une part ? Et le renforcement du littoral, d'autre part, sans effets sur les échanges régionaux qui demeurent très réduits et s'articulent sur Tunis, mais produisant surtout,

³⁰⁰ SETHOM H., 1979, « Les tentatives de remodelage de l'espace tunisien depuis l'indépendance », In. Méditerranée, 3ème série, Tome 35, 1-2-1979, « *L'homme et son milieu naturel au Maghreb* », pp. 119-125.

des *macrocéphalies secondaires néfastes* comme à Kairouan ou Sfax qui ont créé le vide autour d'elles. (BELHEDI A., 1992)

A.2.1. Tunis et la centralisation politico-administrative

Tunis, qui comptait 120.000 habitants en 1900, passe à 560 000 habitants, à l'indépendance regroupés dans la Médina et ses faubourgs, la ville européenne et quelques quartiers périphériques et d'une dizaine de *gourbivilles*. En 2004, on y recense 2 247 800 habitants (INS, 2004), soit 22,7 % de la population totale du pays et 2 444 500 habitants, en 2010 (selon estimation INS, 2011), soit 23,17 % de la population totale. Le poids démographique de Tunis³⁰¹ ne cesse de croître, avec des taux d'accroissement annuels de population qui dépassent ceux enregistrés à l'échelle de l'ensemble du territoire (2.7% et 2.1%, contre 2.3% et 1.21%, entre 1984 et 1994, 1994 et 2004).

Il faut noter tout de même qu'on a assisté, en un siècle, à une faiblesse relative de la croissance urbaine. Le taux de croissance annuel qui atteint 5,68%, entre 1936 et 1946, est passé à 3,2%, entre 1975 et 1984 pour qu'il s'établisse à 1,7%, en 2010³⁰². Elle résulte d'un ralentissement de la croissance démographique qui concerne la plupart des villes littorales tunisiennes, suite à la forte baisse de la natalité³⁰³ et le recul de l'exode rural lié notamment à une meilleure répartition des équipements scolaires et des emplois à l'échelle régionale. (CHABBI M., 2005)

Néanmoins, en dépit du recul relatif de la place de Tunis, la capitale conserve son caractère primatial. Outre son poids démographique, elle représente le principal marché économique et devient « *le siège d'une capitalisation urbaine* »³⁰⁴ ;

- Tunis est le principal centre industriel et l'unique place financière du pays. Elle

³⁰¹ Tunis : on parle de l'agglomération de Tunis, ou le Grand Tunis, selon la terminologie de l'INS, et non pas le Gouvernorat de Tunis. Elle regroupe actuellement, quatre gouvernorats (Tunis, Ariana, Ben Arous et La Manouba).

³⁰² CHABBI M., 2005, « L'urbanisation en Tunisie, transformations et tendances d'évolution », Communication publiée dans l'ouvrage collectif, *Villes réelles villes projetées, villes maghrébines en fabrication*, (sous la direction de BOUMAZA N.), édité en 2005 chez Maisonneuve et Larose, Paris, p. 691.

³⁰³ Avec la mise en oeuvre de la politique de régulation des naissances, à partir de 1965.

³⁰⁴ BELHEDI A., 1999, « Les disparités spatiales en Tunisie, état des lieux et enjeux », In. Méditerranée, Tome 91, 1-2-1999, « *Littoralisation et disparités spatiales Machrek Maghreb* », pp. 63-72.

présente le tissu industriel le plus diversifié dominant tous les secteurs, avec 50 % de l'emploi industriel commandé, et plus de 80% des transactions et des crédits.

- Elle représente un lieu de concentration des richesses : 28% de la masse des dépenses, 28 % des dépenses des ménages et plus du tiers de la valeur ajoutée, 30% des patrons, 45% du parc automobile,...etc³⁰⁵.

- C'est le plus important marché agricole et représente le principal centre de transformation des produits agricoles

- C'est le principal centre de services ; attirant encore près de 75% des étudiants, malgré l'effort de déconcentration universitaire depuis les années 1970, et l'unique centre de commandement économique et du tertiaire supérieur, en détenant la plupart des services aux entreprises. (BELHEDI A., 2004)

La primauté de la capitale traduit également la concentration des pouvoirs de décision et reflète le poids prépondérant de l'État centralisé dans l'espace et dans la société. Elle exprime la forte polarisation de l'espace tunisien, au niveau démographique, économique, culturel et politique. Ainsi comme le signale A. Belhédi, à travers *son poids écrasant, la capitale court-circuite et bloque les villes intermédiaires*. Elles deviennent de simples centres d'encadrement territorial et de simples relais de Tunis, seule capable de satisfaire les besoins des populations locales, ce qui traduit l'échec de décentralisation.

En effet, selon A. Belhédi, la décentralisation constitue la condition même de l'intervention croissante de l'État dans tous les champs de la sphère sociale et économique (éducation, santé, équipements, aménagement...) en passant de plus en plus par les collectivités locales et les institutions dont le rôle accru dans la vie de la collectivité et du citoyen donne l'illusion de la décentralisation³⁰⁶.

³⁰⁵ BELHEDI A., 2004, « Le système urbain tunisien : Analyse hiérarchique démo-fonctionnelle sur la base de la loi Rang-taille », Cybergeog : European Journal of Geography [En ligne], Espace, Société, Territoire, Document 258, mis en ligne le 09 février 2004.

³⁰⁶ BELHEDI A., 1999, « L'aménagement du territoire entre le discours et la pratique », Communication au Séminaire du Département de Géographie, Faculté des Sciences Humaines & Sociales, mars 1995, « *Le territoire tunisien : Quel aménagement?* », In. Revue Tunisienne de Géographie, n°27, pp. 9 - 35

A.2.2. Les villes intermédiaires et les niveaux inférieurs

Deux caractéristiques majeures relèvent du système urbain tunisien ; la macrocéphalie de la capitale et la concentration littorale des grandes et moyennes, d'une part et la prédominance des petites villes, d'autre part. Les villes de moins de 50 000 habitants regroupent 57.7% de la population communale (INS, 2004). Ce sont les petits centres urbains qui enregistrent les taux les plus élevés depuis l'indépendance, signe d'un processus de croissance urbaine qui se fait en grande partie par le bas, qui correspond à l'atténuation progressive de la croissance de la capitale, le renforcement des niveaux inférieurs.

Tableau n° 50 : Taux de croissance des villes selon la taille (1956-2004)

Taille en (milliers)	1956 – 1966	1966 – 1975	1975 – 1984	1994 – 2004
Capitale	5.8	3.2	3.17	2.09
50 – 500	3	2.4	2.52	3.77
20 – 50	3.1	4	2.49	1.42
10 – 20	2.7	4.3	4.65	1.54
2 – 10	6.6	7	9	2.1

Source : BELHEDI A. (1995), RGPH-INS (2004).

Ce processus de croissance par les extrêmes, a considérablement affaibli les villes intermédiaires. Elles sont aujourd'hui *confrontées à leur dilution dans un espace de plus en plus métropolisé et à un certain renouveau de l'espace rural*. Autrement dit, elles se trouvent en position de relais d'exécution entre la prédominance de la Capitale avec l'excessive centralisation politico-administrative, d'un côté et la diffusion de l'urbanisation en bas de l'échelle, pour des impératifs d'encadrement territorial local, de l'autre côté³⁰⁷.

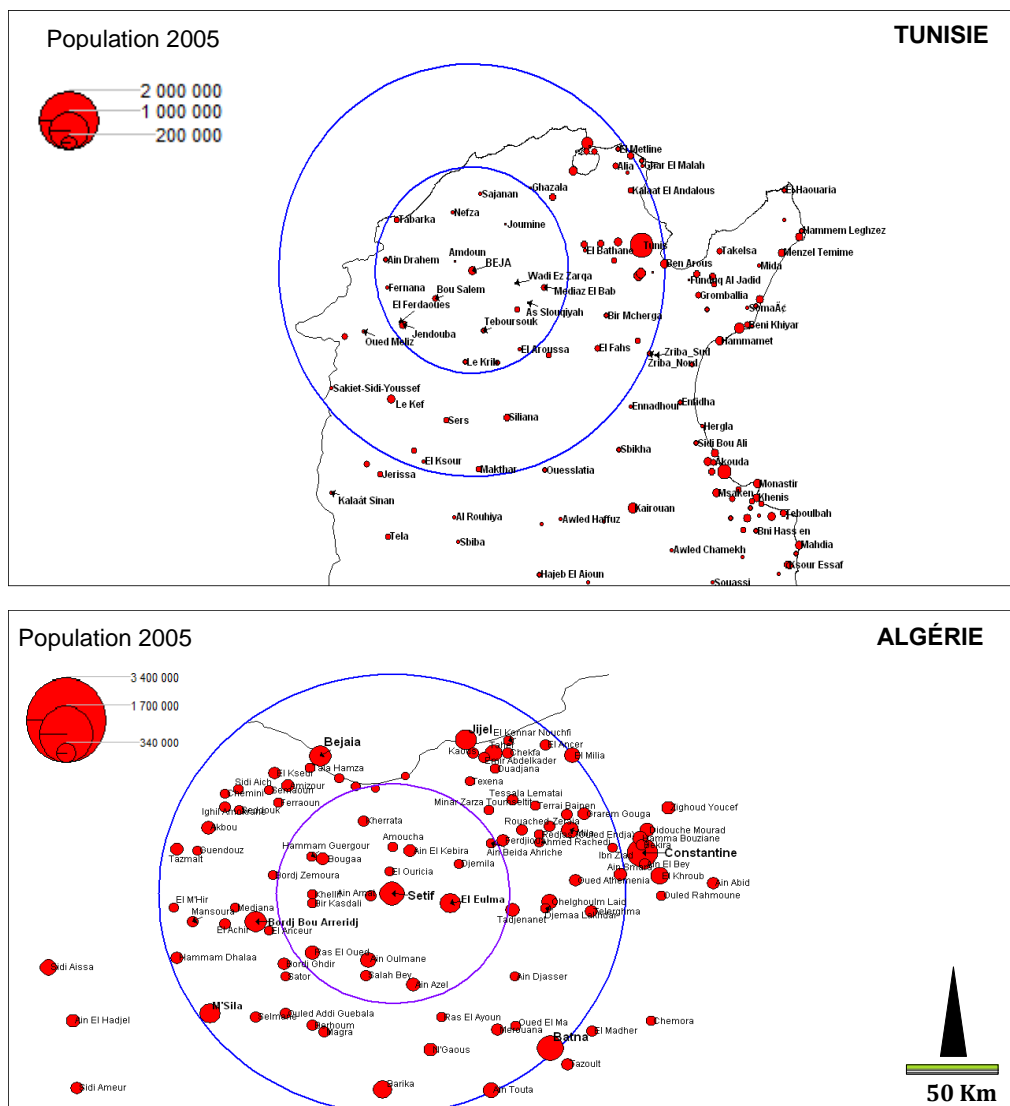
Les petits centres urbains ont profité de la diffusion des services et d'équipements socio-collectifs suite à l'action d'encadrement territorial de l'État et à la promotion communale de plusieurs localités à travers le pays, pour exercer une forte attraction sur les populations environnantes. Ils permettent ainsi de satisfaire les

³⁰⁷ BELHEDI A. 1995, « Les villes intermédiaires en Tunisie : Place et dynamisme », Communication au Colloque de Nice, « Les villes intermédiaires en Méditerranée comme observatoires des permanences et des changements », IRMM, Nice, 1994, Publiée in Cahiers de la Méditerranée, 1995, n° 50, Tome 2, « Villes intermédiaires en Méditerranée », pp. 81-103

besoins des populations du monde rural peu équipé, sans avoir besoin se déplacer jusqu'aux villes lointaines intermédiaires ou celles de niveau supérieur.

Comme le montre BELHEDI A., les villes intermédiaires sont peu représentées dans la hiérarchie urbaine, en particulier au niveau régional, à l'exception du Sahel et du Cap Bon, aucune ville n'a réussi à se constituer un véritable réseau urbain. Les déséquilibres caractérisent presque tous les systèmes urbains régionaux. Il s'agit, soit d'une *primatialité*, en reproduisant le modèle national de Tunis au niveau régional, où la première ville écrase tout le reste avec une déficience du niveau inférieur, c'est le cas de Kairouan, Gabès et Béja. Ou encore la faiblesse de la première ville, dans les régions où les villes ont des tailles si rapprochées qu'aucune ville n'a pu émerger du lot ; c'est le cas du Sud-Est, Nord-Ouest. (BELHEDI A., 2004)

Carte n° 20 : Réseau urbain dans des rayons de 50 et 100 km autour de Béja et Sétif



Si l'on compare, les réseaux urbains autour de Sétif (du côté algérien) et Béja, par exemple, on remarque l'ampleur de la faiblesse de cette dernière au niveau régional. En effet, Sétif tient le sommet d'un réseau très dense et diversifié, avec 15 agglomérations dont 13 plus de 10 000 habitants (2008), sur une surface urbanisée de 5987 ha. ; soit au total près de 700 000 habitants dans les villes de plus de 10 000 habitants et deux villes (Sétif et El Eulma) représentent 57,06% du poids démographique total. Alors que dans un même rayon de 50 Km autour de Béja, on trouve seulement 9 agglomérations de plus de 10 000 habitants (2005), avec une forte polarisation des deux villes (Béja et Jendouba) représentent 46,62% du poids démographique total.

B. VILLES INTERMÉDIAIRES MAGHREBINES : ENJEUX ET PERSPECTIVES

L'examen de l'expérience algérienne et marocaine, révèle, également, plusieurs éléments, concernant les facteurs qui réduisent les potentialités de développement des villes intermédiaires. En effet, si les villes intermédiaires en Algérie sont celles les plus dynamiques, ayant connu le plus d'accroissement et leurs périphéries ont absorbé le plus de flux migratoire, comme nous l'avons pu vérifier à travers les deux cas d'étude (Sétif et Bordj-Bou-Argeridj), l'observation de près de la structure du réseau urbain, montre plusieurs dysfonctionnements.

Nos interrogations à ce stade concernent les limites des villes intermédiaires maghrébines ? Étant donné leur position dans la hiérarchie urbaine, comment peut-on agir pour qu'elles puissent relayer efficacement (capitales nationales et régionales), définir leurs stratégies territoriales et réfléchir leur propre développement ?

Cette section débute, donc, par une analyse synthétique des contraintes de développement des villes intermédiaires, pour essayer de présenter par la suite quelques pistes d'action qui prennent en considération la diversité des formes de spécialisations territoriales locales (ville universitaire, ville industrielle, commerciale,...etc.).

B.1. Limites des villes intermédiaires

Historiquement, les villes intermédiaires ont construit leur croissance des années 1960 aux années 1980 sur la décentralisation ayant pour objectif le

desserrement des grandes métropoles nationales et régionales, dans ses différentes phases ; l'industrie et le tourisme, la promotion administrative, les services et équipements de base (santé, éducation, enseignement supérieur,...), ce qui a considérablement accru leur potentiel démographique et fonctionnel. Il s'agit donc, *d'une urbanisation liée à l'État* ; un point commun que se partagent toutes les villes intermédiaires au Maghreb. C'est l'État qui a constitué l'acteur central et incontournable permettant d'amorcer le développement de ces villes, en les dotant des ressources et financement nécessaires, durant cette première période de constructions nationales.

Le recul des villes intermédiaires à partir des années 1980 a bien montré cette tendance à l'urbanisation liée à l'État. Nombre de villes intermédiaires que le désengagement de l'État et la privatisation de l'économie avaient rendues vulnérables, et se sont écartées car jugées d'un intérêt mineur, incapables de s'autonomiser. Par contre d'autres villes ont réussi à se diversifier, en attirant les investissements privés soit dans les activités industrielles et touristiques (les villes littorales tunisiennes, par exemple) ou dans de nouvelles activités (électronique à Bordj-Bou-Argeridj, par exemple).

Certes, cette politique de décentralisation aux profits des villes intermédiaires a su les rendre particulièrement attractives, mieux équipées que les petites villes et moins coûteuses que les métropoles, mais elle s'est révélée pour la plupart des cas, peu efficace et ce pour plusieurs raisons. Elle n'a pas permis, à l'échelle nationale d'enrayer les disparités et les inégalités de développement entre villes, au contraire elle a contribué au renforcement du processus de concentration littorale des activités.

A.2.1. Villes intermédiaires entre discours officiels et réalité

La dynamique des villes moyennes revient essentiellement à l'intervention étatique mais elle n'a pas pu jouer le rôle de locomotive de développement économique et social aux plans régional et local. En effet, à partir des années 1980, avec le désengagement de l'État, la privatisation de l'économie et la mise en place des programmes d'ajustement structurel (1980, au Maroc, 1986, en Tunisie et 1994, en Algérie), les possibilités de financement des villes intermédiaires et des collectivités locales, en général seront de plus en plus réduites et leur situation, est devenue plus

compliquée. Elles n'ont pas pu remplacer l'État à cause des moyens matériels et humains souvent limités. Cela est dû essentiellement aux limites de la politique de décentralisation engagée au lendemain des indépendances. Conçue et mise en œuvre comme une technique administrative, la décentralisation n'a été introduite que de manière limitée et n'a pas eu d'influence sur les structures économiques et sociales de ces villes.

Une des raisons principales est le décalage flagrant qui s'affiche entre les discours officiels sur la décentralisation et la réalité. En effet, les entités décentralisées devraient disposer de la personnalité juridique et de l'autonomie financière et posséder des compétences propres et des compétences susceptibles d'opérer un transfert de la part de l'État ainsi qu'un rôle consultatif dans l'élaboration des politiques nationales, notamment celles concernant l'aménagement du territoire. Or, ce processus n'a pu être entièrement opérationnel, dans la mesure où ces entités, placées sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur, n'ont pas reçu des ressources suffisantes et ne jouissent que d'un faible degré d'autonomie dans l'utilisation de ces ressources, leur permettant d'assumer convenablement leurs nouvelles fonctions et prérogatives.

Ainsi, sur *le plan institutionnel*, au Maroc comme en Tunisie et en Algérie, toutes les collectivités territoriales (les régions, provinces et préfectures) ne sont pas entièrement autonomes vis-à-vis du pouvoir central dans la mesure où l'exécutif de leurs assemblées est assuré par un représentant de l'État désigné : le Wali ou le Gouverneur. Pour le cas marocain, par exemple, le niveau provincial, qui concerne les villes intermédiaires, a été placé sous contrôle de l'État, dès le départ. (ZYANI B., 2002) Ses fonctions se limitent à un relais d'action de l'administration centrale, un moyen de suivi et de contrôle de l'exercice des libertés communales et surtout un centre de pouvoir territorial assurant les fonctions de surveillance politique et d'encadrement social, mais en aucun cas l'État n'a réussi à transformer le cadre provincial et/préfectoral en un véritable échelon de déconcentration à partir duquel sont appréhendés les besoins socio-économiques des populations dans une vision

intégrée et transversale. C'est pourquoi, en avril 1997, la région a été adoptée comme entité décentralisée pour remplacer la province sur le front économique et social³⁰⁸.

Sur le *plan financier*, le problème peut être abordé à deux niveaux ; l'autonomie financière, d'un côté : la loi qui attribue les ressources ne confère pas toujours aux collectivités locales les prérogatives qui leur permettraient d'agir sur les ressources propres qui demeurent étroitement contrôlées par le pouvoir central. Le mouvement de déconcentration qui a accompagné la décentralisation est souvent heurté aux moyens réduits de financement, de l'autre côté, mis à part le cas algérien où les villes intermédiaires ont profité de la rente pétrolière.

La déconcentration telle qu'elle est affichée dans les discours officiels, est censée limiter les inégalités régionales et atteindre plus d'équité spatiale vis à vis des espaces défavorisés, (les villes intérieures de la Tunisie, par exemple). L'observation des réalisations prouve la stratégie contradictoire entre le discours et les faits. *Le problème se pose plutôt, en termes de coût, secondairement d'équité spatiale*³⁰⁹. En effet, les principaux projets de l'État se trouvent implantés sur le littoral par souci de rentabilité ; industrie chimique et matériaux de construction Gafsa-Gabès avec la voie ferrée a consolidant davantage le pôle littoral Gabès-Skhira-Sfax (1970), renforcement des ailes (Nord et Sud) du littoral, deux complexes touristique à Tabarka-Ain Drahem et portuo-industriel à Zarzis, station intégrée de Kantaoui Hammam-Sousse, le programme de Hammamet-Sud,...etc.). Les investissements se sont répartis de la façon suivante : réduction de la part de Tunis à 26% des investissements au cours de la première décennie et 20,3% depuis 1970, au profit du littoral qui a bénéficié de 54,1% des investissements entre 1962-71 et 50,4% depuis 1972, alors que les espaces intérieurs n'ont attiré que 20% et 28,1% respectivement. (BELHEDI A., 1992)

La même tendance continue jusqu'au XI^{ème} Plan de développement (2007-2011), comme le montre le programme d'investissement, la région du Nord-Est a reçu

³⁰⁸ ZYANI B., 2002, « Décentralisation et réforme administrative au Maroc », Communication présentée au 4^{ème} Forum méditerranéen du Développement MDF4, Amman, 8 -10 avril 2002.

³⁰⁹ BELHEDI A., 1999, « L'aménagement du territoire entre le discours et la pratique », Communication au Séminaire du Département de Géographie, Faculté des Sciences Humaines & Sociales, mars 1995, « *Le territoire tunisien : Quel aménagement?* », In. Revue Tunisienne de Géographie, n°27, pp. 9 - 35

50% des investissements privés et 51% des investissements publics, les régions du Nord-Ouest et Centre-Ouest ont attiré seulement 5% des investissements privés et 12% et 7% respectivement pour le secteur public.

Tableau n° 51 : Le programme d'investissement 2007-2011

Région	Intervenants	Investissements (en million de DT)	(%)
Nord-Est	Secteur public	5824.6	35.1
	Secteur privé	10759.1	64.9
Nord-Ouest	Secteur public	1420.1	53.5
	Secteur privé	1234.0	46.5
Centre-Est	Secteur public	1173.9	19.2
	Secteur privé	4934.0	80.8
Centre-Ouest	Secteur public	848.0	43.5
	Secteur privé	1100.0	56.5
Sud	Secteur public	2161.4	38.1
	Secteur privé	3512.0	61.9

Source ³¹⁰: Xième Plan. Volume régional, MDCl, 2006.

En outre l'objectif recherché par cette politique de décentralisation, est la promotion de « pôles de développement ». Ces pôles de développement sont assimilés aux villes moyennes, dans le cas marocain. Celles une fois promues en chefs-lieux, seront appelées à générer des emplois industriels et tertiaires aux ruraux, qui sont à la recherche d'un emploi non agricole, sans qu'ils soient obligés d'aller le chercher dans une grande ville, ainsi que pour les urbains affectés dans le secteur administratif. Pour le cas tunisien, sont appelés « *pôles* », durant les années 1960 les usines de quelques dizaines d'emplois ; la sucrerie de Bèja, la cellulose de Kasserine voire même la briqueterie de Hamma.

Néanmoins, dans les deux cas cet objectif n'a pas été atteint. La volonté de transformer les villes moyennes en pôles de développement reste jusqu'à présent un voeu pieux, pour le premier cas et ceux de la Tunisie *ne sont qu'une illusion*, comme les qualifie BELHEDI A. (1999) ; créés sans mesures d'accompagnement, ils n'ont pas créé la croissance et la polarisation recherchées.

Dans le cas algérien, par contre, les investissements étatiques conséquents alloués aux pôles de développement, lors des promotions administratives, n'ont fait

³¹⁰ Nations Unies, 2007, *Rapport Régional sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement : Tunisie*, Rapport final, décembre 2007.

qu'accentuer la macrocéphalie wilayale. La ville de Bordj-Bou-Arreridj relève de cette problématique. Ayant bénéficié de 32% de l'ensemble des investissements octroyés à la Wilaya, entre 1970 et 1989, la ville chef-lieu a connu par conséquent, une urbanisation sans intermédiaire entre le sommet hypertrophié et la base³¹¹. Elle concentre toutes les activités économiques, (industrie et commerce) ainsi que l'ensemble des équipements et services, contre le fort déficit en agglomérations dans la strate comprise entre 7 000 et 30 000 habitants marqué par la faiblesse du taux d'urbanisation.

B.2. Quelques pistes d'action

En reprenant les villes intermédiaires étudiées dans la cadre de la première section de cette troisième partie (Cf. A. Dynamisme propulsé par la diversité fonctionnelle), nous avons montré que ces villes, ont connu durant les deux dernières décennies un dynamisme incontestable pour Sétif et Bordj-Bou-Arreridj (mais de moindre importance pour Jendouba). Ce dynamisme est lié essentiellement à la diversité des spécialisations territoriales que présentent ces villes. Sétif s'affiche, comme un pôle majeur à dimension régionale, qui rayonne sur le territoire des Hauts Plateaux, les fonctions dans plusieurs domaines à commandement régional y sont implantées, et concentre activités industrielles, tertiaires, services et équipements structurants, Bordj-Bou-Arreridj, un pôle industriel émergent et Jendouba, un pôle universitaire à rayonnement régional.

Cependant, abordées à l'échelle intra-urbaine, les dynamiques d'urbanisation qui sont à l'œuvre sur ces espaces, ont eu des conséquences multiples qui se posent aujourd'hui comme contraintes de développement. Nous essaierons, à travers cette dernière section de cerner les contraintes spécifiques à chaque type de spécialisation territoriale, afin de tracer des pistes d'actions adaptées, permettant aux villes intermédiaires de mieux s'affirmer dans leurs territoires.

³¹¹ LAYEB H., 1999, « Volontarisme spatial et promotion administrative en Algérie », *In. Méditerranée*, Tome 91, 1-2-1999, « *Littoralisation et disparités spatiales Machrek Maghreb* », pp. 85-91.

B.2.1. Problématique foncière : Repenser les futures extensions de Sétif

La région des Hauts Plateaux Est et la ville de Sétif, en particulier, ont toujours profité de la politique volontariste d'aménagement du territoire ; les programmes quinquennal, le programme hauts plateaux et les différents programmes de développement sectoriel, en cours de réalisation, sont de nature à permettre la mise à niveau et l'impulsion d'un réel dynamisme de la région. Dans le cadre du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT, à l'horizon 2025), l'ambition prévue est de faire de Sétif une métropole à caractère régional, une capitale économique, compte tenu des atouts qu'elle présente lui permettant de s'affirmer à l'échelle régionale et nationale.

En revanche, ces perspectives, se trouvent heurtées au niveau local, à la problématique foncière dont souffre la ville de Sétif. En effet, elle s'est développée d'une manière très rapide, pourtant planifiée et programmée, mais, par manque de vision globale et à long terme, la multiplicité et l'urgence des besoins actuels souvent imposés par la conjoncture du moment, les instruments de planification se sont trouvés dépassés, par les dynamiques d'urbanisation accélérées et irrationnelles de l'agglomération chef-lieu. Elle s'est accompagnée d'une consommation très contraignante du foncier, avec une extension fulgurante au dépend des terres agricoles fertiles.

Aujourd'hui, Sétif, avec une population de 251 676 habitants, un taux d'urbanisation de 85.5% à l'échelle de la circonscription communale et un taux d'agglomération de 98.5%, elle a atteint ses limites et arrive à un seuil de saturation. Elle subit de grande pression foncière et immobilière et ne dispose plus de terrain pour s'étendre et concrétiser tous les programmes d'habitats, économiques et investissements en cours ou à venir. Cette consommation du foncier s'est déroulée en trois grandes phases :

Tableau n° 52 : La problématique du foncier et son mode consommation

Année	Population	Surface urbanisée (en Ha)	Consommation de l'espace (en Ha)	Consommation moy. Annuelle (en Ha)
1966	88 212	338	501.8 (1966-1977)	50.18
1977	126 020	839.8	495.3 (1977-1988)	49.53
1988	168 000	1335.1	950 (1988-1998)	95
1998	239 195	2285	1092 (1998-2008)	109.2
2008	287 574	3377		

Source : Direction Régionale de l'Urbanisme et de la Construction-Sétif, 2010.

- de 1966 à 1988, qui peut être divisée en deux phases. D'abord, entre 1966 et 1977, l'occupation des sols est passée de 338 ha. à 839 ha. ; avec une consommation spatiale de 501.8 ha, soit en moyenne 50.18 ha./an. Durant cette période, l'accroissement s'explique par l'exode rural qui caractérise toutes les villes algériennes au cours de la période *post-indépendance*, mais aussi le parachèvement du Plan de Constantine et l'avènement de la zone industrielle (ZI). Ensuite, la surface urbanisée est passée à 1335.1 ha. Qui s'est développée notamment, à partir des années 1980 ; période d'implantation des grands ensembles et des lotissements ainsi que le programme de la ZHUN.

- Entre 1988-1998 : l'agglomération de Sétif a connu une extension fulgurante avec un taux d'accroissement annuel de 2.3%, passant de 1335.1 ha. à 2285 ha. Cette période est marquée par le passage à la nouvelle politique à caractère libéral, qui veut promouvoir les logements individuels. De larges secteurs de la ZHUN des années 1970 ont été convertis en lotissements au profit des classes socio professionnelles solvables. On a assisté également à la mise en place des coopératives immobilières (*Hachmi lère tranche, Dallas,...etc*). Et devant une demande toujours croissante de logements dans une conjoncture difficile (crise économique) due à l'exode rural pour des raisons sécuritaires (Nord) ou le manque d'équipements pour le maintien des populations du Sud, l'État laisse le terrain libre aux promoteurs immobiliers privés, ce qui a accentué l'étalement urbain et la spéculation foncière.

- Enfin de 1998 à nos jours, l'extension spatiale perdure (pour atteindre en

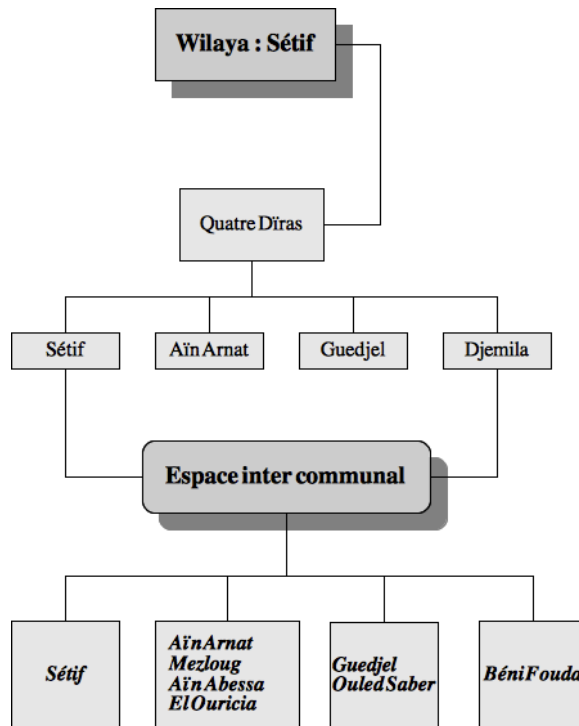
2008, 3337 ha.), malgré la baisse du taux d'accroissement de population, suite au recul de l'exode rural pour le retour de la sécurité et surtout la réalisation des équipements nécessaires hors Sétif. La consommation de la plus grande part des terrains est destinée à la concrétisation des plus grands projets structurants (Pôles universitaires, sportifs et médicaux, École de Police,...etc), ainsi que dans les investissements économiques et services.

Le développement économique et l'amélioration du niveau des services ont imprimé à l'agglomération son attractivité et son processus d'urbanisation rapide. Elle occupe une place stratégique au centre d'un carrefour d'importance nationale entre Alger et Constantine et entre Béjaïa Port et Biskra (porte du Sahara) et s'est affirmée en tant que ville intermédiaire, qui tient le sommet d'un réseau urbain assez dense, avec une concentration et polarisation qui ne cesse d'augmenter.

Par conséquent, l'enjeu futur pour Sétif est de réussir à déployer cette dynamique sur l'ensemble de son territoire intercommunal. *Elle devrait jouer le rôle d'un vecteur de diffusion de développement à l'échelle de son arrière-pays*³¹². Ce qui permettrait ainsi d'alléger la pression sur Sétif et résoudre le problème de rareté des terrains urbanisables dans ses limites administratives, d'une part, et d'impliquer son aire d'influence pour la localisation des projets de développement futurs, tout en réduisant les inégalités par un développement plus cohérent et harmonieux, d'autre part. L'espace intercommunal de Sétif est composé des 6 communes limitrophes ; El Ouricia (11 851 hab.), Aïn Abessa (8 987 hab.), Aïn Arnat (25 318 hab.), Guedjel (8 232 hab.), Béni Fouda (7 613 hab.), Mezloug (6 374 hab.) et Ouled Saber (2 307 hab.).

³¹² Wilaya de Sétif, Direction Régionale de l'Urbanisme et de la Construction, 2010, « Étude intercommunale de Sétif : Phase I : Rapport de présentation, Diagnostic et propositions ».

Figure n° 36 : Organisation administrative de l'espace intercommunal de Sétif



B.2.2. Une meilleure structuration économique et spatiale de Bordj-Bou-Argeridj

La croissance exponentielle de la ville de Bordj-Bou-Argeridj, au cours des deux dernières décennies, s'est accompagnée de l'apparition de deux formes de dysfonctionnements qui ont touché l'armature urbaine de la Wilaya, d'un côté et le développement du secteur informel dans l'une des activités vitales de la ville (l'industrie).

Aujourd'hui, la ville est confrontée à une armature urbaine peu équilibrée avec une primauté au sommet de la ville Chef-lieu de Wilaya et une base assez diffuse de petites villes de moins de 10.000 habitants et l'amplification du phénomène informel qui se greffe aux structures productives locales et attire une grande partie de la main d'oeuvre locale. Des dizaines d'opérateurs sont impliqués, des centaines de faux postes d'emplois, avec tous les effets néfastes qu'il pose au niveau de la durabilité de l'industrie émergente, d'une part et l'emploi et de la sphère sociale, d'autre part.

La prolifération du secteur informel est le résultat direct de l'ouverture du marché national aux produits et équipements étrangers par voie d'importation, à fin des années 80, avec la mise en place progressive d'une nouvelle organisation de

l'économie de type libéral, bénéficiant des nouveaux instruments législatifs et réglementaires. Les entreprises du secteur privé, se sont ainsi multipliées. On a assisté à l'apparition de fabriques de produits électroniques agissant au sein d'ateliers clandestins et offrant le même type de produits que ceux proposés par les vrais investisseurs, au sein de la ville de Bordj-Bou-Argeridj. (BELOUNNES M., 2007)

Ceci relève d'un mouvement généralisé caractérisant les villes des Hauts Plateaux Est où la dynamique commerciale classique intègre de manière structurelle les pratiques informelles et offre un paysage où les rôles sont complémentaires et partagés depuis Tébessa (frontière algéro-tunisienne), comme l'une des portes de transit des produits, en passant par certains centres de la wilaya de Oum-El-Bouaghi (Ain-Melilla, Ain-El-Fakroun), Barika, EL-Eulma, puis Sétif et Bordj-Bou-Argeridj en assurant la jonction vers le centre du pays.

Le secteur informel a intégré toutes les sphères économiques, en particulier le commerce ; accessibles à tous les budgets, les produits contrefaits (confection, articles de ménage, produits agro-alimentaires, outillage de bas de gamme, pièces de rechange,...etc.) se sont ré pondus sur le marché local. La commercialisation de produits sans marques en agissant sur les emballages ou le conditionnement ou en organisant des formes totalement clandestines, notamment dans le domaine de la confection.

Il a même gagné la haute technologie, en particulier dans l'électronique où les opérateurs locaux sont désormais connus. Bordj-Bou-Argeridj se présente actuellement, comme un lieu de fabrication mais également de relais vers le Centre du pays (El-Hamiz à Alger), pour les produits de l'électronique et de l'électroménager hors marques identifiables et connues.

En ce qui concerne l'armature urbaine à l'échelle de la Wilaya, Bordj-Bou-Argeridj est fortement rurale ; l'une des rares *wilayates* du Nord dont le taux d'urbanisation demeure encore faible : à peine 28% en 1987, nettement inférieur à la moyenne nationale qui est de l'ordre de 49%. Cela est du au déséquilibre qui la caractérise, avec une ville chef-lieu surclassée³¹³ (Côte, 1993) et une base fortement

³¹³ CÔTE M., 1993, « L'urbanisation en Algérie : Idées reçues et réalités », *In*. TIGR, n°85-86, pp. 59-72.

rurale. Elle concentre environs 27% de la population urbaine, et sur les 18 unités urbaines qui composent la Wilaya, 15 sont de taille inférieure à 20 000 habitants.

Il s'agit d'un phénomène de polarisation excessive autour du chef-lieu, qui s'inscrit dans un processus historique, accentué par la nature des programmes publics et la forte concentration de l'activité. En effet la priorité accordée au chef-lieu en termes de programmes (habitat, équipements et activités) a relégué au second plan l'impératif d'un développement cohérent et intégré du territoire de la wilaya.

Le déséquilibre territorial est conjugué à une faible cohérence d'ensemble et l'absence d'articulation harmonisée, mais une multitude de réseaux fonctionnant indépendamment. Nous citons, à cet égard, l'exemple du pôle urbain de Ras El Oued (seule ville après le chef-lieu qui dépasse les 30 000 habitats, avec 51 482, en 2008) qui évolue d'une manière indépendante, tourné vers des pôles extérieurs (M'Sila) ou encore les réseaux urbains qui demeurent relativement enclavés au fonctionnement autonome (Mansourah, Zemmoura)³¹⁴.

Bordj-Bou-Argeridj s'est affirmée comme un maillon clé dans le triangle Sétif, Bordj-Bou-Argeridj, M'Sila qui constitue un nœud de communication Est/Ouest et un centre dynamique reconnu par l'émergence d'une vocation industrielle à travers le rythme croissant de création d'unités relevant de l'initiative privée. La ville doit, donc développer une stratégie qui s'appuie sur des dynamiques locales, favorisant les complémentarités et articulations à un niveau interne, mais aussi qui assurera son insertion régionale et nationale par la compétitivité industrielle. Ce qui permettra un « décollage » économique de la ville et de l'ensemble de son territoire qui bénéficiera d'une plus grande diffusion du tissu industriel.

Ainsi, l'enjeu est d'assurer la durabilité et compétitivité économique ; à travers l'émergence industrielle comme un trait singulier et sélectif de la ville pour en faire une vocation durable, matérialisée par la promotion de zones industrielles intégrées ayant un ancrage territorial et élargi, hors de la ville chef-lieu, et accompagné d'un développement adéquat du tertiaire supérieur et les services (instaurer des liens avec

³¹⁴ Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement et du Tourisme, 2010, *Agence Nationale d'Aménagement du Territoire (ANAT) « Plan d'Aménagement du Territoire de la Wilaya de Bordj Bou Arreridj : Enjeux et scénarios »*.

l'université, formation, recherche et services aux entreprises). Ceci permettra de rééquilibrer l'armature urbaine, en allégeant la pression sur la ville de Bordj-Bou-Argeridj, pour qu'elle puisse, mieux s'affirmer en tant que ville intermédiaire, structurant un réseau urbain plus cohérent et intégré des petites et moyennes villes relais.

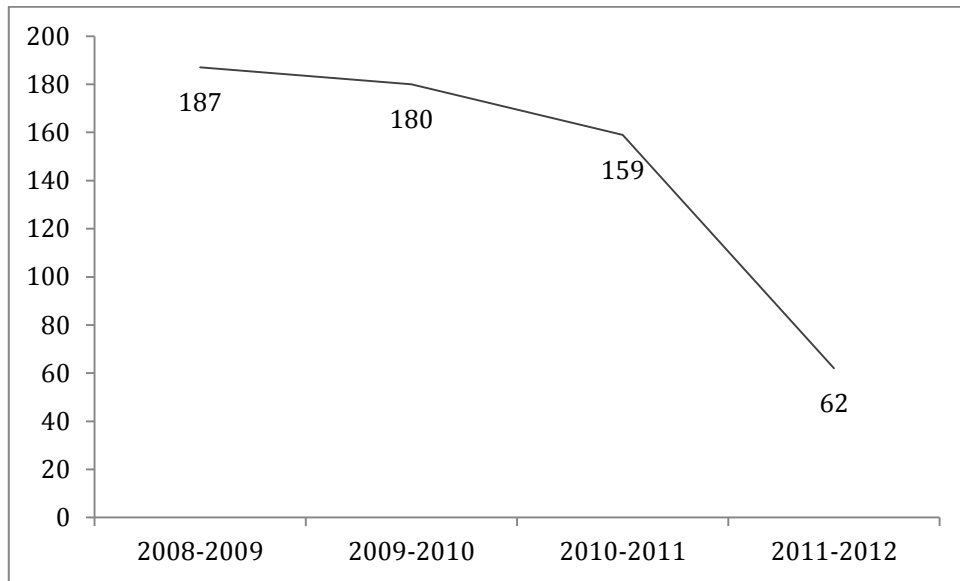
B.2.3. Optimiser l'articulation de l'Université et de l'économie locale : Jendouba

Comme nous l'avons déjà montré (Cf. *B.1. Université de Jendouba dans la carte universitaire et ses effets sur l'économie régionale*), l'Université de Jendouba relève d'un grand intérêt pour la ville et la région du Nord-Ouest, en général, compte tenu du rôle qu'elle joue dans la transformation de leur base économique. Or, dans un rapport sur la situation de l'Université de Jendouba (2012), réalisé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), plusieurs carences et faiblesses ont été soulevées et qui réduisent ainsi, ses possibilités de recrutement et ses potentialités d'implication dans le développement économique de la région. Ces dysfonctionnements touchent essentiellement le processus de formation et la recherche scientifique.

Au niveau du *processus de formation*, nous relevons les points suivants :

- Existence de spécialités identiques dans trois établissements de la même université, qui témoigne de l'absence de la coordination entre les différentes structures. Il s'agit de l'Institut Supérieur des Langues Appliquées et de l'Informatique de Béja et l'Institut Supérieur des Études Appliquées en Humanités du Kef enseignant tous les deux les Langues (Anglais, Allemand, Espagnol, Français), avec l'Institut Supérieur des Sciences Humaines de Jendouba lui aussi propose deux spécialités; Lettres (Français, Anglais) et Humanités (Histoire, Géographie).
- Diminution progressive du nombre des étudiants dans quelques établissements, en particulier au Kef et Béja. Par exemple, le nombre d'étudiants inscrits à l'Institut Supérieur de Musique et de Théâtre du Kef, est passé de 187 étudiants durant l'année universitaire (2008-2009) à 62 étudiants, en 2011-2012.

Graphique n° 4 : Nombre d'étudiants inscrits à l'Institut Supérieur de Musique et de Théâtre du Kef (2009 – 2012)



- Formation scientifique superficielle *sans envergure et sans avenir*, marquée par l'absence de formation en sciences exactes, sciences biologiques et nouvelles technologies, l'absence de perspective d'employabilité des diplômés à cause de l'inadéquation entre la formation dispensée et les besoins réels de la région (à vocation agricole), aucune formation en liaison avec la spécificité agricole et minière de la région n'est proposée, telles que par exemple les sciences des mines et du sol, l'hydraulique, la production forestière ou l'industrie agro-alimentaire.
- Une offre de formation non adaptée aux profils des bacheliers de la région, qui choisissent de s'orienter vers d'autres établissements d'enseignement supérieurs qui répondent plus à leurs spécialités. En effet, selon le rapport de la commission nationale de réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (Atelier de travail 27 Mai 2013), bien que la région du Nord-Ouest produit le moins de bacheliers en Lettres; soit 19% du total national, les établissements y implantés offre 39% de ses formations en Lettres, et seulement 3% en sciences, alors que le Nord-Ouest occupe la deuxième position pour les bacheliers en Mathématiques, sciences et Techniques (20%, du total national).
- Absence de formation médicale et paramédicale, alors que les orientations du SDA (1994), prévoient la confirmation de la vocation tertiaire de niveau

supérieur de la ville à travers la consolidation du pôle universitaire et des équipements sanitaires, avec l'implantation d'un hôpital universitaire.

- La faiblesse du niveau des étudiants orientés vers l'Université de Jendouba. En effet, elle accueille les bacheliers ayant obtenu les scores les plus faibles. (Voir le tableau n° en annexes qui présente quelques indices concernant les scores des nouveaux bacheliers des principales filières, à l'Université tunisienne).

En ce qui concerne *la recherche scientifique*, elle se trouve freinée par la faiblesse de l'encadrement pédagogique, d'une part, en comparaison de l'Université de Monastir par exemple qui compte 369 Enseignants du corps « A » et 871 Enseignants du corps « B », contre respectivement 18 et 422 pour l'Université de Jendouba. Et le faible pourcentage des étudiants de 3^{ème} cycle d'autre part ; la répartition des étudiants par cycle en 2011-2012 se présente ainsi : 87% en premier Cycle, 9% en deuxième Cycle et seulement 4% en 3^{ème} Cycle.

En outre l'Université de Jendouba occupe le dernier rang au niveau de tous les indicateurs qui caractérisent la recherche scientifique ; absence d'écoles doctorales, qualité limitée des Masters et nombre d'unités et laboratoires de recherche. On en dénombre trois unités, contre 148 pour l'Université de Tunis, 78 pour celle de Monastir et 15 à Gabès.

Par conséquent, l'enjeu est de taille, dans la mesure où le pôle universitaire apparaît comme un investissement productif pour la ville devant contribuer à son développement économique. *Optimiser l'articulation de l'enseignement supérieur et de l'économie locale* apparaît donc comme une obligation. Pour atteindre cet objectif, l'Université doit dans un premier temps organiser ses filières et ouvrir des formations plus diverses et complémentaires en fonction du contexte local, lui permettant d'obtenir un niveau de qualification et de spécialisation pour accueillir des étudiants spécialisés, attirés par la qualité des formations proposées et non plus par le faible score de l'Université à l'échelle nationale.

Ensuite, lors de sa création au début des années 2000, l'Université de Jendouba est positionnée *comme plate-forme de formation solide* à l'échelle régionale (avec la multiplication des sites dans les quatre gouvernorats de la région : Jendouba, Béja, El

Kef et Siliana). L'enjeu est donc, *d'organiser en réseaux ces sites existants* et créer des articulations. Ainsi, la mise en réseau des structures d'enseignement et de recherche pourrait favoriser la mobilité des utilisateurs entre les différents sites et par conséquent contribuer à la mise en réseau des villes de la région (dont elles dépendent), tant recherchée.

Conclusion

Cette partie a permis d'appréhender, selon une approche comparative, les dynamiques d'urbanisation de cinq villes intermédiaires ; deux du côté algérien (Sétif et Bordj-Bou-Argeridj) et trois du côté tunisien (El Kef, Jendouba et Béja). Elle a mis l'accent sur le rôle déterminant de la diffusion fonctionnelle, qui a rendu Sétif et Bordj-Bou-Argeridj diversement attractives.

Ces deux villes ont connu depuis l'indépendance, des dynamiques d'urbanisation incontestables qui ont accompagné la forte diversification fonctionnelle, en particulier durant les deux dernières décennies.

Par contre, l'absence d'activités motrices, a imprimé aux villes tunisiennes leur accroissement modéré et les extensions spatiales assez faibles. Elles reflètent, la faiblesse des villes intermédiaires, en général. Elles n'ont pas pu émerger en raison de la forte polarisation de la Capitale Tunis, d'une part, et la croissance des petits centres urbains, pour des impératifs d'encadrement territorial local, d'autre part.

Le rôle de l'État a été central dans l'impulsion du dynamisme de cette strate de villes, dont l'intervention a continué, même après le passage à la nouvelle politique à caractère libéral, et le désengagement progressif de l'État, à partir des années 1980. L'initiative des politiques publiques durant cette deuxième phase s'est opérée à travers la diffusion des équipements valorisants et services de haut niveau (pôles universitaires et hospitaliers).

Néanmoins, outre les limites des politiques de développement régional et de décentralisation (voire l'échec de celle du côté tunisien, marqué par la densité relativement faible de villes capables de relayer efficacement les grandes villes), étant donné qu'on se trouve dans des systèmes fortement centralisés sur le plan politico-administratif. Le pouvoir central détient un rôle déterminant dans le développement et n'est pas encore prêt à déléguer une partie de ses prérogatives aux villes intermédiaires, ce qui limite considérablement, leurs implications au niveau du réseau urbain dont elles devraient structurer.

Dans les cas de réussite de villes intermédiaires dynamiques et bien assises dans leurs réseaux urbains, elles se trouvent confrontées, au niveau local, à plusieurs formes de dysfonctionnements. En effet, par manque de vision à long terme et l'urgence des besoins du moment, les instruments de planification se sont trouvés dépassés la croissance exponentielle de certaines agglomérations (Bordj-Bou-Argeridj et Sétif). Nous avons montré, à travers cette troisième partie, que leurs perspectives de développement dépendent fortement de leurs arrière-pays. L'implication de ces derniers dans ce processus de croissance permettrait aux villes intermédiaires, non seulement de rééquilibrer l'armature urbaine, mais aussi de réussir leur fonction d'intermédiation par la structuration, l'organisation, l'encadrement et l'animation des espaces et jouer, par conséquent le rôle d'un vecteur de diffusion de développement.

CONCLUSION GÉNÉRALE

En guise de conclusion, je tiens à rappeler tout d'abord, les circonstances dans lesquelles s'est fait le choix du sujet. Il constitue, en quelques sortes, la continuité du Programme FSP – GREMAMO/SEDET « *Bourgs et villes intermédiaires des Hautes Plaines algériennes et du Nord-Ouest tunisien : croissance ou déclin ? Etude comparée* ». Les conclusions de cette étude montrent des évolutions démographiques contrastées, en régression dans l'espace tunisien et *a contrario* un dynamisme très marqué pour la partie algérienne. Ayant assisté au projet, nous avons estimé que cette recherche pourrait être plus axée sur les dynamiques d'urbanisation des villes intermédiaires (en ajoutant les villes marocaines) en relation avec les politiques publiques pour essayer de répondre à la question centrale (pourquoi les dynamiques des villes intermédiaires ne sont-elles pas identiques dans les trois pays ?)

Par ailleurs, le projet FSP/Maghreb a été à l'origine de cette thèse et je tiens à souligner son apport pour l'accomplissement de chaque phase du travail. Cette thèse n'aurait jamais vu le jour sans l'intégration de ce projet, en 2007, et par la suite le laboratoire SEDET (équipe GREMAMO : Groupe de Recherche sur le Maghreb et le Moyen-Orient) avec tout le soutien que j'ai eu de toute l'équipe associée, que je remercie chaleureusement. Ce fut un plaisir de collaborer avec eux.

En effet, j'ai eu la chance de participer à un projet collectif associant une équipe de recherche pluridisciplinaire (géographes, économistes, urbanistes et architectes, histoire urbaine et télédétection/SIG) et appartenant aux deux rives de la méditerranée, dans un objectif commun celui de définir des problématiques communes, sur des espaces similaires.

Outre le fait de connaître et nouer des relations avec des chercheurs venant d'horizons divers et d'approfondir mes connaissances sur quelques villes algériennes, cette expérience, m'a été très bénéfique sur tous les plans :

D'abord, de point de vue méthodologique, j'ai bénéficié des formations, réalisées dans le cadre du FSP (Juin 2007/Tunis) qui m'ont permis d'apprendre et me familiariser avec de nouveaux outils informatiques, en particulier l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG), et que j'ai pu utiliser par la suite pour mener ce travail d'investigation. Il s'agit de ;

- Stage pratique d'introduction à la mise en œuvre d'un Système d'Information Géographique avec le logiciel Arcgis 8.2, avec la préparation et l'exploitation d'une base géo-référencée et d'un fond de carte de l'Algérie par wilaya (assuré par Eric DENIS).
- Principe de traitement des données satellitaires et champ d'utilisation pour l'analyse urbaine (Didier DESPONDS)
- Conception des enquêtes, l'entrée des résultats, le traitement et les indicateurs statistiques sous Excel et Modalisa (Sid-Ahmed SOUIAH)

Ensuite, j'ai directement contribué à ce projet, dans un premier temps, avec la collecte des données statistiques et documents administratifs sur la ville du Kef, puisque je menais déjà une étude sur cette ville, dans le cadre d'un mémoire de fin d'études en urbanisme et aménagement, intitulé « *Impacts des nouvelles fonctions universitaires sur le développement d'une ville moyenne dans le Nord-Ouest tunisien : Le cas du Kef* », sous la direction de Morched CHABBI. J'ai réalisé également, l'enquête de mobilité à partir des gares routières de la ville du Kef (en 2008) et j'ai pu ainsi bénéficier des résultats collectifs exploités dans le cadre de ce travail de thèse.

Enfin, j'ai assisté avec Mme Chantal CHANSON-JABEUR et Sid-Ahmed SOUIAH au Colloque de clôture du programme FSP/ Maghreb, organisé par le CREAD, tenu à Alger du 20 au 22 juin 2010. Il a constitué une occasion pour rencontrer et échanger avec d'autres chercheurs des équipes associées aux différents programmes FSP. Les ateliers organisés durant ces journées ont abordé les différentes thématiques de recherche développées; à savoir la question des marges, la citadinité, urbanité, les rapports ville/campagne,...etc. Les débats ont été très bénéfiques et ont permis de dégager les points de convergence de l'ensemble des projets (l'analyse pluridisciplinaires, les échelles et la temporalité).

À l'issue de cette analyse, on se demande si les hypothèses de départ ont été vérifiées ? La réponse est affirmative. Il convient de les rappeler, à la fin de ce travail.

La première considère que nous pouvons distinguer dans les trois pays, des réseaux d'encadrement territoriaux s'appuyant sur des villes intermédiaires, qui en dessous des métropoles régionales sont susceptibles d'organiser un système de production régional et ce, en dépit des particularités que conserve chaque système au niveau de la distribution hiérarchique des villes, la répartition et la structuration de l'espace qui ont évolué au fil de l'histoire et des politiques menées dans un cadre avant tout national.

La seconde stipule le rôle central de l'État à travers l'attribution des nouveaux établissements économiques, équipements socio-collectifs, et culturels, dans la stimulation du dynamisme des villes intermédiaires.

Deux conclusions se dégagent, qui viennent rehausser ces premières perceptions. Tout d'abord, l'examen des villes intermédiaires a montré qu'elles sont directement concernées par les projets d'aménagement du territoire et ont constitué bien un objet en soi pour l'action publique. Les États ont opté pour leur renforcement par la redistribution des fonctions industrielles, touristiques, d'équipements universitaires et sanitaires de haut niveau. Cependant, l'amorce de ce processus n'a pas donné lieu à des effets d'entraînement généralisés.

Mais surtout, elles présentent un certain nombre de fragilités intrinsèques, étroitement liées aux transformations quantitatives mais aussi qualitatives, sous l'effet de l'affirmation de ces nouvelles fonctions qui remanient considérablement de nombreuses villes chefs-lieux.

Nous avons montré combien ces trois pays conservent des spécificités au niveau de la répartition de l'espace et la structuration hiérarchique des villes et ce en dépit, des liens historiques, culturels et géographiques qui les unissent. En effet, les dissemblances concernent la concentration dans les grandes villes et les petites villes mais surtout, l'évolution de l'organisation et la structuration spatiale des villes intermédiaires issue d'une idéologie d'aménagement propre à chaque territoire.

Si l'objectif central de ces politiques d'aménagement du territoire conduites, dès les premières années de l'indépendance, a été partout le même ; celui de rééquilibrer la répartition des populations et des activités sur les territoires nationaux pour éviter l'hyper concentration des métropoles et grandes villes et impulser l'émergence des villes intermédiaires, les résultats ont été très différenciés.

Cette politique d'aménagement, a été souvent contrecarrée par les situations politiques changeantes, et les contextes économiques caractérisés par les crises et l'instabilité, privant l'État de la possibilité d'intervention dans la répartition sur le territoire de nouvelles fonctions de production et des services. Ainsi, dans les trois cas l'aménagement du territoire a pris un virage qui l'éloigne de ses objectifs antérieurs. L'armature urbaine est plus que jamais déséquilibrée ; les capitales nationales et régionales se sont renforcées davantage et les villes intermédiaires ont eu des sorts très différenciés imprimant à chacune un rôle lié à leur niveau de dynamisme économique, mais en tout cas, autre que le rééquilibrage recherché, au départ.

A cet égard, nous avons montré que se sont les villes intermédiaires algériennes qui ont connu de véritables dynamiques d'urbanisation (les exemples de Sétif et Bordj-Bou-Argeridj traités à travers la troisième partie, sont significatifs à ce titre), profitant surtout, des revenus pétroliers qui ont conforté la politique volontaire de l'État algérien. Elles se sont affirmées, à l'échelle régionale. Elles relaient avec précision la maille administrative régionale et ont réussi à se constituer des réseaux urbains denses et hiérarchisés.

A l'échelle locale, on assiste à des mutations urbaines accompagnées d'un certain nombre de carences internes, en particulier dans les chefs-lieux, sous l'influence de la croissance démographique et spatiale à un rythme très accéléré, en l'espace d'une quinzaine d'années. Aujourd'hui, la maîtrise du développement urbain des villes intermédiaires algériennes constitue, l'enjeu primordial, pour les politiques publiques qui *doivent se débarrasser du volontarisme technocratique qui l'a fortement imprégné dans le passé.*

Dans cette perspective, l'État, jusque-là distributeur exclusif des richesses et responsable unique, sera appelé à partager ses responsabilités. Il devra jouer son rôle

de régulateur des grands équilibres du territoire national tout en renforçant les villes intermédiaires par le transfert des compétences et des pouvoirs de décision à l'échelon *wilaya*, pour mener les actions locales appropriées leur permettant ainsi de jouer pleinement leur rôle de structuration, d'organisation et d'encadrement au niveau local et régional.

La faiblesse des villes intermédiaires tunisiennes et marocaines quant à elles, reflète « *l'échec* » de la politique d'aménagement du territoire. Tout d'abord pour le cas marocain, la stagnation des villes intermédiaires, sur le plan démographique et économique a poussé les pouvoirs publics à repenser la politique d'aménagement du territoire. Ainsi, celle des années 1960, axée sur les villes intermédiaires comme pôle de développement, a été abandonnée à la fin des années 1990, avec l'adoption de la régionalisation (1997). Cela est expliqué par les mesures de décentralisation assez timides (prises avec la charte communale de 1960, révisée en 1976, puis en 2002, accordant le statut de collectivité territoriale aux communes), traduites par le maintien et le contrôle étroit qu'exerce le Ministère de l'Intérieur, sur toute décision en termes de fiscalité, de budget, d'initiative identitaire ou patrimoniale, ou d'action avec des partenaires extérieurs, par la voix du Caïd pour les communes rurales, du Pacha pour les communes urbaines, ou du Wali pour les chefs-lieux de Préfectures et de Provinces.

Actuellement, *les nouvelles régions dotées du statut de collectivités locales, représentent pour l'État l'échelon pertinent pour mettre en œuvre des stratégies de développement passant par la contractualisation et l'autonomie financière*. On se demande quel rôle est attribué aux villes intermédiaires ? Par ailleurs, il serait pertinent d'étudier, à l'avenir, l'effet de ces nouvelles mesures sur les dynamiques d'urbanisation des villes intermédiaires. Surtout, que nous n'avons pas pu traiter quelques exemples de villes marocaines, dans le cadre du présent travail, comme c'était le cas de la Tunisie et l'Algérie.

En ce qui concerne les villes intermédiaires tunisiennes, nous avons montré qu'en dehors de quelques pôles industriels (Gafsa, Gabès) ou touristiques (Nabeul, Monastir), la plupart des autres villes sont incapables de relayer efficacement les grandes villes, au niveau local ou régional. *Leur rôle essentiel est l'encadrement*

territorial et l'administration et les services de l'État restent leur unique vecteur d'encadrement. Elles n'ont pas pu émerger en raison de la forte polarisation de la Capitale Tunis, d'une part, et la croissance des petits centres urbains, pour des impératifs d'encadrement territorial local.

Par contre, si les décideurs marocains ont choisi de rattraper le retard et revoir la politique d'aménagement, dans le cadre du SNAT, en 2003 visant à déterminer les espaces d'intervention prioritaires dans le domaine du développement et de l'équité socio-spatiale dans un objectif global de développement, ceux tunisiens, ont rejeté l'objectif de l'équilibre régional, au niveau du SNAT de 1996 sur lequel reposait le schéma de 1985. Plus encore, le nouveau document, en se plaçant dans la conjoncture géopolitique mondiale, marquée par les processus de globalisation et de mondialisation, considère qu' « *aujourd'hui, il est urgent de mesurer à quel point le concept d'équilibre régional est infondé et comment il devient pernicieux* » et par conséquent son principal parti d'aménagement était fondé sur la nécessité de miser sur les espaces les mieux pourvus (métropole et villes littorales), pour faire face à la concurrence internationale.

Ils ont attendu les évènements de décembre 2010 et janvier 2011 qui se sont déclenchés dans les régions les plus affectées par la pauvreté, le chômage et l'inégalité, pour réaliser que ce modèle de développement ne peut plus perdurer. Plus précisément c'est devant le siège du Gouvernorat, que le jeune marchand ambulant de fruits et légumes s'est immolé par le feu le 17 décembre 2010, signe de défaillance de cet échelon administratif.

La question des villes intermédiaires, paraît ainsi, plus que jamais d'un intérêt majeur, en termes d'aménagement, dans cette phase de transition politique, en Tunisie. Elles seules seraient capables de corriger ces déséquilibres régionaux et corriger les marginalités socio spatiales, sous condition de mener de réelles politiques d'aménagement.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

ABBATE F., 2001, « L'intégration de la Tunisie dans L'économie mondiale : Opportunités et défis », Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies sur le Développement, UNCTAD/EDM/Misc.198, www.globalprogramme.org/tunisie, p.77.

ABDALLAH F., 2001, « Macrocéphalie et pôles d'équilibre : la wilaya de Biskra », In. L'Espace Géographique, n° 3, pp. 245-255.

ADIDI A., 2011, « De l'aménagement du territoire au développement territorial : Quelle transition et quelle articulation », Haut-Commissariat du Plan, p.14 <http://labmit.org/itgatineau2011/wp-content/uploads/2011/10/A4-ADIDI-Abdelaziz.pdf>

AIRRIESS C., 2008, « The geographies of secondary city growth in a globalized China. Comparing Dongguan and Suzhou », Journal of urban history, vol. 35, n° 1, pp. 134-149.

BADUEL P-R. (dir.), 1985, *États, territoires et terroirs au Maghreb*, Éditions du CNRS, Paris, p. 420

BALTA P., & RULLEAU C. (coll.de), 1990, *Le Grand Maghreb des indépendances à l'an 2000*, La Découverte, Paris, p. 326

BARTHES A. et PLANQUE G., 2002, « Nouvelles données géomorphométriques issues de la théorie des graphes pour l'analyse spatiale », In. Cybergeog, mis en ligne le 26 septembre 2002.

BASSAND M., 2008, *Cités, villes, métropoles : Le changement irréversible de la ville*, Paris, PUR, p. 234

BAYARET J-F., 1993, *L'eau et les hommes au Maghreb*, KARTHALA, p. 428.

BEAUJEU-GARNIER J., 1972, « Comparaison des centres villes aux États-Unis et en Europe », In. Annales de Géographie, vol. 81, n° 448, p. 665-696.

BELAL A.-A. & GOURRAM A., 1970, « L'économie marocaine depuis l'indépendance », Avril-Mai 1970, pp. 145 - 168

BELGHAZI S., 2006, « Politiques sectorielles et développement humain », pp. 235 – 298

BELGHAZI, S. 2002, « Impact des politiques commerciales sur l'emploi dans le secteur marocain de l'habillement », [<http://www.worldbank.org/wbi/mdf/mdf4/papers/belghazi.pdf>].

BELHEDI A., 1989, « Le découpage administratif en Tunisie », Communication au Séminaire « Aménagement du territoire et découpage administratif », Oran (Algérie), mai 1991, Publiée in Revue de Géographie du Maroc, 1989, vol 13, n° 2, pp. 3-25

BELHEDI A., 1992, « L'organisation de l'espace en Tunisie, Production et reproduction de l'espace », Publications de la Faculté des sciences humaines et sociales, Université de Tunis I, vol.29, Tunis, 267 p.

BELHEDI A., 1993, « Les facteurs d'organisation de l'espace national tunisien », In. Espace géographique, Tome 22, n°2, 1993, pp. 113-124.

BELHEDI A., 1995, « Les villes intermédiaires en Tunisie : Place et dynamisme », Communication au Colloque de Nice, « Les villes intermédiaires en Méditerranée comme observatoires des permanences et des changements », IRMM Nice, 1994, In. Cahiers de la Méditerranée, n° 50, Tome 2, « Villes intermédiaires en Méditerranée », pp. 81-103.

BELHEDI A., 1995, « Les villes intermédiaires en Tunisie. Place et Dynamisme », Cahiers de la Méditerranée n° 50, « Villes intermédiaires en Méditerranée », pp. 81-103.

BELHEDI A., 1996, « Développement régional, local et rural », Cahiers du Centre d'Etudes Economiques et Sociales (CERES), Série Géographie n°17, Tunis, 351 p.

BELHEDI A., 1999, « Les disparités spatiales en Tunisie : Etat des lieux et enjeux », Revue Méditerranée, n° 1-2, pp. 63-72

BELHEDI A., 1999, « L'aménagement du territoire entre le discours et la pratique », Communication au Séminaire du Département de Géographie, Faculté des Sciences Humaines & Sociales, mars 1995, « Le territoire tunisien : Quel aménagement? », In. Revue Tunisienne de Géographie, n°27, pp. 9 - 35

BELHEDI A., 1999, «L'espace touristique en Tunisie», Communication au Cours d'Eté, FSHS, Université de Tunis, Les nouveaux espaces touristiques, Supérieur des Etudes Touristiques - ISETUR Université de Girona, Espagne, 5- 6 Juillet 1999.

BELHEDI A., 2004, « Le système urbain tunisien : Analyse hiérarchique démo-fonctionnelle sur la base de la loi Rang-taille », *Cybergeog : European Journal of Geography, Espace, Société, Territoire*, Document 258.

BELHEDI A., 2005, « Différenciation et recomposition de l'espace urbain en Tunisie », *Cahiers du GREMAMO n° 18*, «Villes arabes en mouvement », pp. 5-20.

BELHEDI A., 2005, « La dynamique économique régionale en Tunisie : Analyse structurelle-résiduelle », In. *Cybergeog, Revue européenne de géographie*, N° 310, 9 mai 2005.

BELHEDI A., 2007, « Les villes intermédiaires en Tunisie : Quelques éléments de problématique », *Les cahiers du GREMAMO, n° 19*, *Villes intermédiaires dans le Monde Arabe*, Coordination de S-A. SOUIAH, Laboratoire SEDET-CNRS - Paris VII, pp. 55- 85

BELHEDI A., 2010, « Le mouvement moderniste tunisien et la dimension spatiale », Communication faite au Club Bochra El-Khaier/Alain Savary. Amor, Journée du 22 janvier 2010, Tunis, ACMACO, PRMT, Tunisie 2040

BELHEDI A., 2011, « Décentralisation, aménagement du territoire et démocratie locale en Tunisie : Défis et enjeux », Communication au Colloque International, *La décentralisation et la démocratie locale en Tunisie : Enjeux et perspectives*, Ministère de l'Intérieur, CFAD. Hôtel Medina, Hammamet, 30 juin, 1 et 2 juillet 2011.

BELHEDI A., 1990, « Ville et espace ou l'ordre de l'extraversion », aux journées d'Etudes de l'AGT, In. *Géographie & Développement*, n° 10, pp. 7 - 48

BELLET C. et LLOP J.-M. (éds.), 2000, « Cuidades intermedias, Urbanizacion sostenible, Milenio ».

BELOUNNAS M., 2002, « L'industrie de l'électronique à Bordj-Bou-Argeridj », *Cahiers du GREMAMO n°17* : « Quelle crise en Algérie ? », pp. 49-60.

BEN AÏSSA M.-S., 1982, « L'idéologie de la planification et son effectivité en Algérie et en Tunisie : Bilan et perspectives », Thèse d'Etat en Droit. Faculté de Droit et de Sciences politiques et économiques, Tunis.

BEN REBAH M., 2008, « Cartographie dynamique et investigation territoriale : le cas de l'évolution du découpage administratif tunisien », Thèse de Doctorat, sous la direction de GRASLAND C. et DHIEB M., Université de Paris Diderot-Paris7

BEN ROMDHANE M., 2007, « Commerce et stratégies de développement : Le cas tunisien », Centre Africain de Politique Commerciale, CAPC (Travail en cours), N°

53, Janvier 2007, p.42

BENDJELID A. BRÛLÉ J-C. Et FONTAINE J. (dir.), 2004, *Aménageurs et aménagés en Algérie : Héritages des années Boumediene et Chadli*, L'Harmattan, Paris, p. 419.

Bernard AUBRY B., 1996, « La dynamique des territoires : Strasbourg et les autres villes du Bas-Rhin », In. *Économie et Statistique*, vol. 294, n° 1, p. 165-179.

BERRIANE M., 2002, « Les nouvelles tendances du développement du tourisme au Maroc ». (http://xxi.ac-reims.fr/fig-st-die/actes/actes_2002/berriane/article.htm).

BERRIANE M., 2008, « Suivi SMDD : Suivi de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable : Promouvoir un tourisme durable au Maroc », Maroc, Rapport provisoire - juin 2008, Bleu Centre d'Activités Régionales.

BIANCHI G., MILBERT I., 1995, *15 ans de recherches urbaines dans les pays en développement (1980-1994) : architecture, urbanisme, construction*, P.E.N.P.C (éd.), Paris.

BLACHE J., 1995, « Coup d'œil sur les villes américaines », in *Revue de géographie de Lyon*, vol. 30, n° 1, pp. 1-18.

BLIN L., 1990, *L'Algérie, du Sahara au Sahel*, l'Harmattan, Paris, p. 501

BOLAY J-C. et RABINOVICH A., 2003, « Villes intermédiaires en Amérique Latine. Risques et potentiels pour un développement urbain cohérent », *Trames*, Université de Montréal, pp. 200-215.

BOUJROUF S. et HASSANI E., 2008, « Composition et recomposition territoriale au Maroc : Figures, sens et logiques », In. *L'Espace Politique*, Numéro 5 (2008-2), pp. 40 – 52.

BOUJROUF S. et HASSANI E., 2008, « Toponymie et recomposition territoriale au Maroc : Figures, sens et logiques », In. *L'Espace Politique*, Numéro 5 (2008-2), pp. 40 – 52.

BOUJROUF S., 2005, « Tourisme et aménagement du territoire au Maroc : quels agencements ? », In. *Téoros : Revue de recherche en tourisme*, 24-1, 2005, Maroc Dossier, pp. 12-19.

BOUKHEMIS K., ZEGHCHE A., HAHAM D., 1990, « Croissance urbaine et mutations socio-économiques dans l'Est algérien », In. *Annales de Géographie*, vol. 99, n° 554, pp. 458-470.

BOUZIDI A., 1985, « L'entreprise publique et l'État en Algérie », Revue du CNEAP.

BRAHIMI A., 1992, *Stratégies de développement pour l'Algérie*, Paris, Economica, p. 425

BRAS J.-PH., 1985, Chrono. TUNISIE, Editions du CNRS, Annuaire de L'Afrique du Nord XXIV. pp. 698 – 744.

BRAULT F., 2004, « Le tourisme et la transformation du territoire et du paysage au Maroc », Workshop de la CUPEUM Marrakech, La Palmeraie de Marrakech – un paysage périurbain, Chaire UNESCO paysage et environnement, Université de Montréal, p.19.

BRUGNES M-P, 1989, *Universités et développement urbain dans le tiers monde*, Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, p. 38.

BRÛLE J-C. et FONTAINE J., 2005, « L'Algérie : d'une construction étatique à une déconstruction/reconstruction libérale », *Le Grand Maghreb*, J-F TROIN (dir.), pp. 149 – 179.

BRÛLÉ J-C., FONTAINE J., 1986, *L'Algérie : volontarisme étatique et aménagement du territoire*, URBAMA, CNRS-Université de Tours et Université de Franche-Comté, p. 248

BUSSON H., 1898, « Le développement géographique de la colonisation agricole en Algérie », In. *Annales de Géographie*, 1898, T. 7, n°31, pp. 34-54.

BUSSON H., 1898, « Le développement géographique de la colonisation agricole en Algérie », In. *Annales de Géographie*, 1898, Tome 7, n°31, pp. 34-54.

CARRIERE J-P., et BOCK E., 2004, « Le développement des villes intermédiaires au Portugal : Un enjeu stratégique dans la perspective du polycentrisme? », In *Sud-Ouest Européen*, n° 18, Toulouse, pp. 71-83.

CARROUÉ L., 1996, *L'Afrique du Nord et le Proche-Orient*, Nathan Université, Paris, p. 192

CATIN M., KAMAL A., 2009, « Urbanisation, inégalités urbaines et développement en Turquie », Colloque du GDR International du CNRS DREEM Inégalités et développement dans les pays méditerranéens Université Galatasaray, Istanbul, 21-23 mai 2009, LEAD, Université du Sud Toulon-Var.

CATIN M., REGNAULT H. (dir.), 2006, *Le sud de la Méditerranée face aux défis*

du libre-échange, l'Harmattan, Paris, p. 301

Certu, Mai 2008, Identification et dynamiques des espaces périurbains. Etude rétrospective des communes françaises, CNRS-Sedet, p. 54

CHABBI M., 2005, « L'urbanisation en Tunisie, transformations et tendances d'évolution », Communication publiée dans l'ouvrage collectif, *Villes réelles villes projetées, villes maghrébines en fabrication*, (sous la direction de BOUMAZA N.), édité en 2005 chez Maisonneuve et Larose, Paris, p. 691.

CHAMPION A., 1998, « Population trends of small and medium-sized towns in non-metropolitan regions / Les tendances démographiques des villes petites et moyennes en régions non métropolitaines », in *Revue de géographie de Lyon*, vol. 73, n° 1, p. 5-16.

CHANSON-JABEUR Ch., 1990, « Des villes secondaires du Nord-Est de la Tunisie et leurs relations avec la région capitale : l'exemple de Bizerte et Menzel-Bourguiba », in *Stratégies nationales et inter-régionales de développement urbain dans le monde arabe*, ORSTOM/CEDEJ/Cairo University, Le Caire.

CHARBONNEAU F., PAUL L., et MANZAGOL C. (dir.), 2003, *Villes moyennes et mondialisation, Renouveau de l'analyse et des stratégies*, Trames, Université de Montréal, p. 334

CHERIF A., 1991, « Secteurs organisés et développement agricole dans le Haut Tell (Tunisie) », *Étude de géographie*, Publication de la Faculté des Lettres la Manouba, p. 331

CHIGNIER A., 2009, « Politiques industrielles de l'Algérie contemporaine, le développement en faillite des relations entre Etat et appareil de production dans une économie en développement », Lahouari ADDI (Sous la direction de), *Séminaire Économie Nationale du Monde Arabe*, UNIVERSITÉ LYON 2, Institut d'Etudes Politiques de Lyon.

CHORFI K., 2007, « Sétif, de la ville étalée à la ville dense : Quelques éléments de réflexion sur le cas sétifien », *Cahiers du GREMAMO n° 19 : « Villes intermédiaires dans le Monde Arabe »*, pp. 181-194

CHRISTALLER W., 1933, *Die zentralen Orte in Süd deutschland*, Iéna, Fischer [trad. 1966, Englewood Cliffs, Central Places in Southern Germany, Prentice Hall].

Collectif, 1991, « Les stratégies de développement des villes intermédiaires », In *Pouvoirs locaux, Les cahiers de la décentralisation*, n°8, pp. 50-57.

COMMERÇON N. et GEORGE P. (Dir.), 1999, *Villes de transition*, Anthropos,

Paris, p. 217

COMMERÇON N., 1988, *La dynamique du changement en ville moyenne : Mâcon, Chalon-sur-Saône, Bourg-en-Bresse*, Lyon, Presses universitaires, p. 578

COMMERÇON N., 1990, « Villes moyennes et classes moyennes ou les limites de la mobilité sociale », In. *Revue de géographie de Lyon*, n°3, pp.213-222.

COMMERÇON N., 1990, «Villes moyennes et classes moyennes ou les limites de la mobilité sociale / Medium-sized towns and middle classes or the limits to social mobility», In. *Revue de géographie de Lyon*, vol. 65, n° 3, pp. 213-220.

COMMERÇON N., 1996, « Les villes moyennes », *Norois, Poitiers*, tome 43, n°171, pp. 487-493.

COMMERÇON N., GOUJON P., 1997, *Villes moyennes : espace, société, patrimoine*, Lyon, Presses universitaires, 490 p.

COMPAGNI R. et GIBELLI M-C., 1994, « Réseaux de villes et politiques urbaines », In. *Flux*, vol. 10, n° 16 p. 5-22.

COOKE, 1989, *Localities : The changing face of urban Britain*, p. 35.

CÔTE M., 1988, *L'Algérie : Ou l'espace retourné*, Flammarion, Paris, p. 355.

CÔTE M., 1993, « L'urbanisation en Algérie : Idées reçues et réalités », In. *TIGR*, n°85-86, pp. 59-72.

CÔTE M., 1996, *L'Algérie*, Éditions, Armand Colin.

CÔTE M., 2002, « Une ville remplit sa vallée : Ghardaïa », In. *Méditerranée*, Tome 99, n° 3-4-2002, « Le Sahara : cette autre Méditerranée» (Fernand Braudel), pp. 107-110.

COURCELLE B., 2005, « Introduction à la théorie des graphes : Définitions, applications et techniques de preuves », Université Bordeaux 1.

COURLET C., 2006, *Territoire et développement économique au Maroc : Le cas des systèmes productifs localisés*, L'Harmattan, p. 12

COURSON J-P, 1990, « Services, commerces, équipements : un portrait-robot des communes françaises », In *Economie et statistique*, vol. 230, n° 1, p. 31-45.

DATAR, 2004, Groupe de travail Villes Moyennes, Note de synthèse n° 4, « L'enseignement supérieur », Séance du 28 septembre 2004

DAVIS K. 1955, *The Origin and Growth of Urbanization in the World*, « American Journal of Sociology », vol. 60, p. 429.

DAVIS K., *World Urbanization, 1950-1970*, vol. I, Berkeley 1969, vol. II, Berkeley, 1972.

DE CHARETTE H., 2005, *Pour un nouveau partenariat Euro-méditerranéen*, Les cahiers de la convention démocrate, l'Harmattan, Paris, p. 198

DE VILLERS G., « Le développement ? Le cas algérien », In *Politiques africaines*, pp.28-43

DENIS E. 2007, « Les villes intermédiaires dans le monde arabe : Genèse, maillage et dynamiques », In. Cahier du GREMAMO n°19, *Villes intermédiaires dans le Monde Arabe*, L'harmattan, p. 11-54

DENISE P. et ROBIC M-C., 2002, « Le rôle des mathématiques dans une « révolution » théorique et quantitative : La géographie française depuis les années 1970 », ed. Sc. Humaines, *Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 6, pp. 123 – 144.

DESMARAIS R., 1984, « Considérations sur les notions de petite ville et de ville moyenne », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 28, n° 75, pp. 355-364.

DESPOIS J., 1966, *La Tunisie, ses régions*, Coll. Armand Colin, 2ème édition, Paris, p. 217

DESTANNE DE BERNIS G., 1970, « L'économie algérienne depuis l'indépendance », In. *Études sur les économies maghrébines*, pp. 14 – 38.

DHAHER N., 2009, « Marginalité et intégration urbaines : Les quartiers populaires de la ville de Jendouba en Tunisie », Conférence urbaine internationale, « La pauvreté dans les villes moyennes et petites des pays en développement », 26, 27 et 28 Octobre, 2009.

DHAHER N., 2012, « L'université, un outil de développement local ? Le cas de Jendouba en Tunisie », In. *JHEA/RESA* Vol. 10, No. 2, 2012, pp. 63-80

DIAFAT M., MADANI S., 2001, « Questions de l'adaptation de projets en Algérie : Cas du nouveau pôle universitaire de Sétif », Séminaire international, « Enseignement et pratiques de l'architecture, quelles perspectives ? », 23-26 Avril

2001, EPAU, Alger.

DIDOU S., 1996, *De la ville moyenne à la ville intermédiaire dans la mondialisation des échanges : le cas du Mexique*, Paris, CREDAL, p. 45

DIMOU M., 2006, « La Loi de Zipf et l'évolution des hiérarchies urbaines dans les Balkans », Papier présenté au GDR CNRS EMMA, Le Partenariat euro méditerranéen : construction régional ou dilution dans la mondialisation ?, Istanbul, 26 et 27 Mai 2006.

Direction Régionale de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, 1992, PAU (Plan d'Aménagement Urbain de la ville du Kef)

DLALA H., 1999, « Politique d'ouverture et développement industriel régional : le cas de la Tunisie du Nord », Actes du 2ème colloque du département de géographie de la Faculté des Lettres la Manouba , 14, 15 et 16 décembre 1995.

DLALA H., 2007, « Métropolisation et recomposition territoriale du Nord-Est tunisien », In. *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Environnement, Nature, Paysage, article 410, URL: <http://cybergeo.revues.org/13863> ; DOI : 10.4000/cybergeo.13863

DSWEARINGEN W., 1987, « Terre, politique et pouvoir au Maroc », In. *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, N°45, 1987, pp. 41-54

DUBOIS R-E., 1973, « Un problème de développement urbain : Le Kef (Tunisie) », In. *Cahiers d'Outre- Mer* n°102 –26ème année, pp.129-149.

ECRÉMENT M., 1979, « Le programme d'industrie locale de l'Algérie », In. *Tiers-Monde*, tome 20 n°80, pp. 821-832.

ELLOUMI M. (dir.), 2002, *Mondialisation et sociétés rurales en Méditerranée*, Karthala, Paris & IRMC, Tunis, p. 523

ESCALLIER R., (coord.), 1990, « La transition démographique dans les pays méditerranéens », In. *Cahier de la Méditerranée*, vol. 39-40, CMMC, Université de Nice, p. 211

ESCALLIER R., (coord.), 1995, « Villes intermédiaires en Méditerranée », In. *Cahiers de la Méditerranée*, vol. 50-51, CMMC, Université de Nice, p. 169.

ESCALLIER R., 1984, *Citadins et espaces urbains au Maroc*, URBAMA, CNRS-Université de Tours, vol. 8-9, Tours, p. 407

ESCALLIER R., SIGNOLES P., (resp. Scientifique), 1995, *Les nouvelles formes de la mobilité spatiale dans le Monde Arabe*, tome II, URBAMA, CNRS-Université de Tours, vol. 28, Tours, p. 475

FABRIES-VERFAILLIE M., STRAGIOTTI P., 2000, *La France des villes*, Éd. 2 – 2000, Paris, p. 336

FARGUES P., 1986, URBAMA (dir), « Villes petites et moyennes au Machrek : Une catégorie insaisissable », Fascicule de recherche N°16, Tome I, pp.33-46.

FEJJEL A., 1986, « Industrie et industrialisation à Fès », In. Méditerranée, Troisième série, Tome 59, 4-1986, Villes et campagnes au Maroc, pp. 63-74.

FERFERA Y-M. & MEKIDECHE T., 2008, « La place des sciences sociales et humaines dans le système supérieur algérien », In. Revue internationale d'éducation de Sèvres, n°49, pp. 95-105.

FRIOUX J., 2011, « Situation économique de l'Algérie à fin 2011 et perspectives 2012 », Ambassade de France en Algérie, Service Économique Régional d'Alger, Décembre 2011.

GAGNON G., 1974, « Coopératives, politique et développement », Revue Sociologie et sociétés, vol. 6, n° 2, novembre 1974, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 87-100.

GARON L., 1994, « Crise économique et consensus en État rentier : le cas de l'Algérie socialiste (Note) », Études internationales, vol. 25, n° 1, 1994, p. 25-45.

GOUMEZIANE S., 1994, *Le Mal Algérien : Economie politique d'une transition inachevée, 1962-1994*, Paris, Fayard, p. 307

GOUMEZIANE S., 2003, *Le pouvoir des rentiers : Essai sur l'histoire de la rente et des rentiers des origines à nos jours*, Paris, Méditerranée, p.35

GRASLAND Cl., 1997, « L'analyse des discontinuités territoriales - l'exemple de la structure par âge des régions européennes vers 1980 », In. L'Espace géographique, n°4, pp. 309-326

GRASLAND Cl., 1998, « Les maillages territoriaux : niveaux d'observation ou niveaux d'organisation ? », In. Les découpages du territoire, INSEE Méthodes, pp. 115-132.

GRASLAND CL., 2000, Analyse spatiale et modélisation des phénomènes géographiques, L'analyse des semis de points, Cours, Université Paris 7,

http://grasland.script.univ-paris-diderot.fr/go303/ch1/doc_ch1.html

GRASLAND Cl., CATTAN N., 1994, *Dynamiques migratoires et recompositions territoriales en Tchécoslovaquie de 1960 à 1992*, CNRS-Équipe PARIS, p. 96

GRASLAND Cl., SAINT-JULIEN TH., 2006, « L'analyse spatiale : Introduction », Ecole d'été « Statistiques, Cartographies et Analyse spatiale » Yaoundé 2006, <http://www.umsriate.fr/ecoleyaounde2006/documents/fascicules/intro.pdf>

HARSI A., 2005, « Décentralisation et déconcentration administrative : Instruments de la proximité administrative », Texte de la contribution présentée au colloque maghrébin sur : L'administration de proximité : concept et implications, organisé par la R.E.M.A.L.D. et l'Ecole Nationale de l'Administration (avec le concours de la Fondation Hanss Seidel, 24-25 novembre 2005 au siège de l'E.N.A., Rabat.

Haut-Commissariat au Plan, 2005, « Dynamique urbaine et développement rural au Maroc : Troisième chapitre, Villes moyennes : pôles de développement et de décongestionnement des grandes villes », URL : 1004Dynamique_u ...
_au_Maroc___Chapitre_3.pdf

HEITZMAN J., 2008, « Middle towns to middle cities in South Asia, 1800-2007 », In. *Journal of urban history*, vol. 35, n° 1, p. 15-38.

HOSNI E., 2000, « Stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara », Décennie mondiale du développement culturel, Publié en ZOOO par l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

HUBERT M., 1968, « Les nouvelles institutions communales algériennes », In. *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, N°5, 1968, pp. 95-109.

ISNARD H., 1969, « L'Algérie ou la décolonisation difficile », In. *Méditerranée*, 10ème année, N°3, pp. 325-340.

ISNARD H., 1984, *Le Maghreb*, PUF, p. 275

Jean-Marie MIOSSEC J-M., 1985, « Urbanisation des campagnes et ruralisation des villes en Tunisie », In. *Annales de Géographie*, vol. 94, n° 521, p. 38-62.

JEFFERSON M., 1939, « The law of the primate city », In. *Geographical Review*, n° 29, pp. 226-232.

K. AMROUCHE A., 1986, URBAMA (dir), « La mutation urbaine en Arabie Saoudite », Fascicule de recherche N°17, Tome II, pp.585-619.

KADDOURI L., 2004, « Structures spatiales et mises en réseaux de villes pour la régionalisation des territoires », Thèse de Doctorat, Sous la direction de Jean-Paul Cheylan, Université de Montpellier.

KAIIOUA A., 2005, « Accès aux services de base dans l'axe Kenitra-Jorf Lasfar dans une perspective d'aménagement du territoire : 50 ans de développement humain et perspectives 2025 », URL : http://www.ondh.ma/Pdf_doc%5CRap_ASBCS.pdf

KASSAB A. et SSETTHOM, 1980, *Géographie de la Tunisie : Le pays et les hommes*, Éditions de l'Université de Tunis, p. 271

KASSAB A., 1979, *L'évolution de la vie rurale dans les régions de la Moyenne Medjerda et de Béja- Mateur*, Publication de L'université de Tunis, Tunis, p. 675

KATEB K., 2003, « Population et organisation de l'espace en Algérie », In. *L'Espace géographique*, 2003/04, Tome 32, pp. 311-331

KHAROUFI M., 1997, « Régionalisation : Les soubassements sociologiques », In. *L'économiste*, Quotidien économique du Maroc, Édition n° 292 DU 07/08/1997

KOURLANI B. & Mustapha ENNAJI M-M., 2012, « Les réformes des systèmes de gouvernance dans l'enseignement supérieur au Maroc », Pré-Conférence de l'IIPE à Dakar le 14 novembre 2012 « Réformes de gouvernance dans l'enseignement supérieur : Quelles politiques avec quels effets », VERSION PRELIMINAIRE, UNESCO 2012.

LABORIE J-P. et BERNARD J., 1997, « Bourgs et petites villes », Actes du colloque de Nantes, Presses universitaires du Mirail (PMU).

LANCHICH P., « The Politics of Spatial Planning: Reflections on the Urban Strategy of the Pearl River Delta » (Paper, 4th East Asian Regional Conference in Alternative Geography, Taipei, Taiwan, June 24-30, 2006), p. 7.

LAVERGNE M., 1991, « L'urbanisation contemporaine de la Syrie du Nord », In. *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, vol. 62, n° 1, p. 195-208.

LAVERGNE M., 1994, « Autour du concept de ville petite et moyenne en Jordanie, quelques réflexions sur le passage du rural à l'urbain dans l'Orient », In. *Annales de géographie*, n°575, p. 5-28.

LAYEB H., 1999, « Volontarisme spatial et promotion administrative en Algérie », In. *Méditerranée*, Tome 91, 1-2-1999, « Littoralisation et disparités spatiales Machrek Maghreb », pp. 85-91.

LOEIZ L., 1991, « De la commune à l'État : découpage administratif et polarisation de l'espace », In. *Economie et Statistique*, n° 245, p. 19-31.

MADANI S., DIAFAT A. et TACHERIFTE A., « La ville de Sétif à travers l'histoire », http://www.setif.com/Histoire_ville_Setif.html

MAHIOU A. et HENRY J-R, 2001, *Où va l'Algérie ?*, Paris, Karthala-IREMAM, p. 133

MEDDEB R., 2003, « Le tourisme en Tunisie », Président-directeur général de COMETE Engineering, Vendredi 10 janvier 2003, Présentation au CLUB BOCHRA EL KHAIR.

MERLIN P., 1995, *L'urbanisme universitaire à l'étranger et en France*, Paris, Presses de l'École Nationale des Ponts et Chaussées (PENPC), p. 416

MESSAHEL N., 2002, « Sétif : Des centres urbains de type nouveau », *Cahiers du GREMAMO n° 17 : « Quelle crise en Algérie ? »*, pp. 41-48.

Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement et du Tourisme, 2010, Agence Nationale d'Aménagement du Territoire (ANAT) « Plan d'Aménagement du Territoire de la Wilaya de Bordj-Bou-Arredj : Enjeux et scénarios ».

Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire URAM, 2007, « SDA : Schéma Directeur d'Aménagement de la Région du Nord-Ouest »

MIOSSEC J.M., 1985, « Urbanisation des campagnes et ruralisation des villes en Tunisie », In. *Annales de Géographie* n°521, p.38-59.

MIOSSEC J-M. et SIGNOLES P., 1982, « L'évolution du système urbain tunisien », In *Revue Macherek-Maghreb*, n°96, pp. 67-88.

MIOSSEC J-M., 1986, « Les métropoles du Monde Arabe », *Bulletin de la société Languedocienne de Géographie*, n° 2-3, tome XX, n° spécial, Montpellier, p. 432

MORICONI-EBRARD F. et GIRAUT Fr., 1994, « La densification du semis des petites villes en Afrique de l'Ouest », In. *Mappemonde*.

MORICONI-EBRARD F., 1991, *Les 100 plus grandes villes du Monde*, Economie et Statistiques, I.N.S.E.E.

MORICONI-EBRARD F., 1993, *L'urbanisation du Monde depuis 1950*, Paris, Anthropos.

MORICONI-EBRARD F., 1994, *Géopolis : Comparer les villes du Monde*, Paris, Anthropos.

MORICONI-EBRARD F., 2000, « La loi de la métropolisation et la notion de système urbain », Colloque GéoPonts, In., *Revue Géographique de Lyon*, pp. 65-75.

MUTIN G., 1980, « Implantations industrielles et aménagements du territoire en Algérie », In. de géographie de Lyon, Vol. 55 n°1, 1980, pp. 5-37.

MUTIN G., 1997, « Le contexte économique et social de la crise algérienne », Manuscrit auteur, publié dans *La crise algérienne : enjeux et évolution*, p.17

NACIRI M., « L'aménagement de l'espace territorial au Maroc : Lieu d'autonomie et centralisation Etatique ».

Nations Unies, 2007, *Rapport Régional sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement : Tunisie, Rapport final*, décembre 2007.

NERFIN M., 1974, « Entretiens avec Ahmed Ben Salah », In. *Collection MASPERO*, Paris, pp. 63-64

NICOLAS-MOURER H., « Les collectivités locales dans l'administration du Royaume du Maroc », pp. 150-159.

NUBIS P., 1999, « Déclin de la métropolisation ? Emergence des villes moyennes ? Tendances récentes de l'urbanisation latino-américaine. Le cas du Vénézuéla / The decline of metropolitan growth processes ? The emergence of medium-sized towns ? Recent trends in Latin American urbanization. The rise of Venezuela », in *Revue de géographie de Lyon*, Année 1999, vol. 74, n° 4, pp. 355-360.

ODNO : Office de Développement du Nord-Ouest, 2010 « Gouvernorat de Béja en chiffres 2009 » (Version arabe), décembre 2010.

ODNO : Office de Développement du Nord-Ouest, 2010 « Gouvernorat de Jendouba en chiffres 2009 » (Version arabe), novembre 2010.

ODNO : Office de Développement du Nord-Ouest, 2010 « Gouvernorat du Kef en chiffres 2009 » (Version arabe), décembre 2010.

Office National des Statistiques (ONS), 2012, « Premier recensement économique (2011) : Résultats définitifs de la première phase », *Collections Statistiques N° 172/2012, Série E : Statistiques Economiques N° 69*, Alger, juillet 2012.

ORAIN O., 2001, « Démarches systémiques & géographie humaine », *Les*

causalités en géographie : déterminisme, possibilisme, approche systémique, Sous la direction de ROBIC M-C., (Ed.), 2001, pp. 1-64

OVED G., 1961, « Problèmes du développement économique au Maroc », In Tiers-Monde, Tome 2 n°7, pp. 355-398.

P.D.U, 1998, Etude d'opportunité de création de zone d'activité dans les projets de la 2ème tranche du PDU-El Kef.

PEILLON P., 1966, Le Kef et sa région : Structures du passé et évolution actuelle, Université de Lyon, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, p. 141

PELLE S., 2005, « Géomatique : La théorie des graphes », Ecole Nationale des Sciences Géographiques, p. 11

PELLETIER J., DELFANTE C., 1998, *Ville et urbanisme dans le monde*, Armand Colin, (2ème éd.), 208 p.

PERRIN S., 2002, « Les entrepreneurs marocains : Un nouveau rôle social et politique face au Makhzen ? », In. Itinéraires, Etudes du développement n° 15, Octobre 2002, Institut Universitaire d'Etudes du Développement, p. 113

PICOUET D., 1975, « Evolution récente du peuplement de l'agglomération de Tunis », In. Cahiers de l'ORSTOM, série sciences humaines, vol. XII, n°4, 1975 : 345-377.

PIERMAY J-L., 2010, « Le Makhzen est-il soluble dans la mondialisation? La fabrique du territoire marocain à l'heure de l'ouverture au monde », In. EchoGéo, numéro 13, juin - août 2010.

PLANE D-A., 2003, « The role of medium-sized cities in recent growth and migration trends in the United States », Trames, Université de Montréal, pp. 60-67.

PRENANT A. et SEMMOUD B., 1997, « L'Algérie : La déconstruction d'un tissu industriel », In. Méditerranée, Tome 87, 3-4-1997, Industries en Méditerranée de la marginalisation à la mondialisation, pp. 79-86

PRENANT A., 1953, « Facteurs du peuplement d'une ville de l'Algérie intérieure : Sétif », In. Annales de Géographie, 1953, T. 62, n°334, pp. 434-451.

PRENANT A., 1953, « Facteurs du peuplement d'une ville de l'Algérie intérieure : Sétif », In. Annales de Géographie, 1953, Tome 62, n°334, pp. 434-451.

PRENANT A., 1977, « Aspects de la croissance relative des petits centres urbains

en Algérie : Forme et croissance urbaine au Maghreb », Urbanisation au Maghreb

PRENANT A., 1985, « Réduction de l'exode rural et nouveau mode de fixation des migrants par les petites villes et les villes moyennes en Algérie », In. C.E.R URBAMA, fascicule 17, pp. 471-557.

PRENANT A., SEMMOUD B. (dir.), 1997, *Maghreb et Moyen-Orient, espaces et sociétés*, Ellipses, Editions Marketing, Paris, p. 256

Projet Africapolis, 2009, Dynamiques de l'urbanisation 1950-2020 : Approche géostatistique (Afrique de l'Ouest), ANR, CNRS-Sedet, p.120

Projet CREAD/IRD, « Contribution à l'étude des capacités scientifiques, techniques et d'innovation en Algérie : Etat des lieux des sciences sociales en Algérie », Rapport intermédiaire, Equipe CREAD : Mohamed BENGUERNA, Mohamed Yassine FERFERA, Assia GUEDJALI, Houda BELEKMARI, Azzedine LAMRIA, Yacine BELARBI.

Projet Europolis, 2006, Europolis : Renouveler la ville, maîtriser et organiser la croissance urbaine: Villes moyennes d'Europe du Nord-Ouest, p. 118

PULIDO N., 1999, « Déclin de la métropolisation ? Emergence des villes moyennes ? Tendances récentes de l'urbanisation latino-américaine : Le cas du Venezuela », In. Revue de Géographie de Lyon volume 4.

PUMAIN D. & JULIEN P., 1996, « Fonctions stratégiques et images des villes », In. Economie et statistiques, N°294-295, Mai 1996, pp. 127-135.

PUMAIN D. & SAINT-JULIEN T., 1976, « Fonctions et hiérarchie des villes françaises », In. Annales de Géographie, 1976, T85, n°470, pp. 385-440.

PUMAIN D. 1982, *La dynamique des villes*, Paris, Economica.

PUMAIN D., 1994, « La modélisation des réseaux urbains », Rapport préparé pour le PIR villes en 1994.

PUMAIN D., 2001, « Villes, agents et acteurs en géographie », Revue européenne des sciences sociales.

PUMAIN D., 2003, « Les formes des systèmes de villes : dynamique ou évolution ? », Communication, Première Journée Complexité, 27 novembre 2003

PUMAIN D., PAQUOT Th., KLENSCHMAGERR., 2006, *Dictionnaire de la ville et de l'urbain*, Paris, Anthropos.

PUMAIN D., SAINT-JULIEN T., 1991, « Le concept statistique de la ville en Europe », EUROSTAT.

PUMAIN D., SAINT-JULIEN T., 1997, *L'analyse spatiale (1) : Localisations dans l'espace*, Cours géographie, Armand-Colin, Paris, p. 167

PUMAIN D., SANDERS L., St Julien Th., 1989, *Ville et auto-organisation*, Paris, Economica.

RAHMANI C., 1982, *La croissance urbaine en Algérie*, OPU, Alger.

REBOUR Th., 2008, « Hiérarchies urbaines : Allométrie et différenciation spatiale », Communication pour la journée d'étude en hommage à Gilles Ritchot, « Etude des formes la Géographie structurale en perspective ».

REZIG B., 2004, « L'enseignement supérieur en Tunisie », Projet Tempus 30092-2002 « Description du système d'enseignement supérieur : Évaluation de la qualité », Octobre 2004.

ROBIC M-C., 1989, « Métropole/Métropole : Les géographes et les métropoles d'équilibre », mis en ligne le 19 mai 2008, Consulté le 10 avril 2011. (URL : <http://strates.revues.org/4432>)

ROCHEFORT M., 1957, « Méthodes d'étude des réseaux urbains : Intérêt de l'analyse du secteur tertiaire de la population active », In. Annales de Géographie, vol. 66, n° 354, pp. 125-143.

ROUSSEAU V., 2001, « Analogies et disparités du fait urbain au Maghreb », In. Intergéo-Bulletin, n° 2.

ROUSSEAU V., 2004, *L'urbanisation au Maghreb*, Publications de l'Université de Provence.

ROUSSEL B-A., 1972, « Metropolitan Area and Central City Population, 1960-1970-1980 », In Annales de Géographie, Volume 81, n° 444, pp. 171-205.

ROUSSET M., 1973, « Administration et société au Maroc », In. Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, N°15-16, 1973, pp. 301-311.

ROUSSET M., 2004, « Politique administrative et développement au Maroc 1956-2004 », Communication présentée au séminaire organisé par l'Union Internationale des Avocats. L'Association des Barreaux du Maroc et le Bureau de Marrakech, Marrakech les 7 et 8 mai 2004, p. 15

RUIZ M-C. et RUIZ C., 2000, *Les états du Maghreb : Le Maroc, l'Algérie, la Tunisie*, Ed. Clarté, Paris, p. 51

SADI N.-E., 2005, *La privatisation des entreprises publiques en Algérie : Objectifs, modalités et enjeux*, Paris, l'Harmattan.

SAINT-JULIEN T., 2003, « Les villes moyennes en Europe, contextes et défis », *Trames*, Université de Montréal, pp. 20-28.

SANGUINETTI A. (dir.), 1991, *Le livre blanc sur les droits de l'Homme au Maroc*, Paris, EDI (Études et Documentations Internationales), p. 129

SANTAMARIA F., 2003, « La notion de la ville moyenne en France, en Espagne et au Royaume-Uni », In. *Annales de Géographie*, Volume 109, N° 613, pp. 227-239.

SCHWAB R., 1980, *De la cellule rurale à la région, l'Alsace : 1852-1960*, Paris, Ophrys, p. 518

SECCHI B., 2006, « Villes moyennes et nouvelles formes de métropoles européennes », pp. 86-98.

SEGUIN J., 1995, « La stratégie nationale de peuplement en Arabie Saoudite », In *Peuples Méditerranéens*, n° 72-73, pp. 31-56.

SEMMOUD B., « Industrialisation et réorganisation de l'espace en Algérie : Espace régional, Espace national », pp. 259 - 275

SEMMOUD B., 1988, « Industrialisation et espace régional en Algérie : le cas de l'Oranie »

SEMMOUD B., 1997, « Armature urbaine et organisation régionale en Algérie : Sur le rôle particulier des petites et moyennes villes », *Cahier du GREMAMO*, n° 14, l'Harmattan, Paris, p. 41-54.

SETHOM H., 1979, « Les tentatives de remodelage de l'espace tunisien depuis l'indépendance », In. *Méditerranée*, 3ème série, Tome 35, 1-2-1979, « L'homme et son milieu naturel au Maghreb », pp. 119-125.

SIGNOLES P. (coord.), 1986, *Petites villes et villes moyennes dans le Monde Arabe*, URBAMA, CNRS-Université de Tours, vol. 16-17, tomes 1/2, 838 p.

SIGNOLES P., 1978, « L'armature urbaine tunisienne : forces et faiblesses de son rôle dans le développement national », In. *RTG*, n°2, p.67- 95.

SIGNOLES P., 1985, « Industrialisation, urbanisation et mutations de l'espace tunisien », Hubert Michel (sous la responsabilité de), In André Raymond, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Editions du CNRS, 1985, Vol. 22, pp. 277-306

SIGNOLES P., 1985, *L'espace tunisien : Capitale et Etat région*, URBAMA, CNRS-Université de Tours, 2 vol., Tours, 1041 p.

SIGNOLES P., EL KADI G., SIDI BOUMEDINE R. (dir.), 1999, *L'urbain dans le Monde Arabe : Politiques, instruments et acteurs*, CNRS éditions, Coll. « Études de l'annuaire de l'Afrique du Nord », Paris, p. 373

SIGWORD E., 2000, « Introduction à la théorie des graphes », Consulté en ligne le 16 Avril 2011, <http://www.acnancymetz.fr/enseignement/maths/m2002/institut/ipr/graphes/Graphes.pdf>.

SOUAMI T., 2006, *Concevoir et gérer les villes : Milieux d'urbanistes du sud de la Méditerranée*, Economica, Paris, p. 230

SOUIAH S-A. (dir.), 2005, *Villes arabes en mouvement*, Cahier du GREMAMO, n° 18, l'Harmattan, Paris, 265 p.

SOUIAH S-A. (dir.), 2007, *Villes intermédiaires dans le Monde Arabe*, Cahier du GREMAMO, n° 19, l'Harmattan, Paris, 195 p.

SOUIAH S-A., 2004, « Un aménagement volontariste non assumé : L'échec de la promotion de Nâama comme chef-lieu de Wilaya », BENDJELID A. BRÛLÉ J-C. Et FONTAINE J. (dir.), 2004, *Aménageurs et aménagés en Algérie : Héritages des années Boumediene et Chadli*, L'Harmattan, Paris, pp. 252-255.

SOUIAH S-A., 2005, « Les marginalités socio-spatiales dans les villes algériennes », In. *Cahiers du GREMAMO n°18, Villes arabes en mouvement*, pp. 47-70.

STAFFORD J., 1996, *Développement et tourisme au Maroc*, Montréal, Harmattan, p.62

TESSON F., 1996, « Les réseaux de villes en France : Recherche sur le rapport de l'élu local à l'espace », Thèse de doctorat, Sous la direction de Xavier PIOLLE, Université de Pau et des Pays de l'Adour.

THOYER S., 1995, « L'économie politique des réformes du secteur sucrier au Maroc : Quelle issue ? », In. *Méditerranéennes, Sér. B / n°14*, 1995, Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000.

TOINARD S., 1996, « La ville moyenne : mythe ou réalité », Norois, Poitiers, tome

43, n°171, pp. 537-543.

TROIN J-F., 2000, *Les métropoles des « Sud »*, Ellipses, Paris, p. 158

TROIN J-F. (coord.), 1985, *Citadins, villes, urbanisation, dans le Monde arabe aujourd'hui*, URBAMA, CNRS-Université de Tours, vol. Hors-série, p. 18

TROIN J-F. (coord.), 1995, « Maghreb, Moyen-Orient, Mutations, Dossiers des images économiques du monde », n° 17, SEDES, Paris, p. 348

TROIN J-F. (dir.), 2002, *Maroc, Régions, pays, territoires*, Maisonneuve et Larose, Paris Édi., Casablanca, p. 502

TROIN J-F. (Dir.), 2006, *Le Grand Maghreb*, Armand Colin, Lassay-Les-Châteaux, p. 383

TROIN J-F., (dir.), 1987, (2è éd.), *Le Maghreb : Hommes et espaces*, Armand Colin, coll. «U», Paris, p. 368

TROIN J-F., 1995, « Le Maroc : Occident du Monde arabe », In. Géographie universelle, DURAND-DASTES F. (dir.), MUTIN G. (dir.), *Afrique du Nord, Moyen-Orient, Monde indien*, Belin-Reclus, Paris, pp. 76-90.

URBACONSULT, 1999, Etude d'opportunité de création de zones d'activités dans les projets de la 2ème tranche du P.D.U.I : Zone d'activité du Kef, Rapport final de 2ème phase, CHABBI M. (Coord.).

VALLETTE A., 2002, « Wuxi and Suzhou : Comparison of the organisation of town «average» cities in east China and evolution », In. *Annales de Géographie*, pp. 403-410.

VEYRET-VERNER, G., 1969, « Plaidoyer pour les moyennes et petites villes », in *Revue de géographie alpine*, vol. 57, n° 1, p. 5-24.

VEYRET-VERNER, G., 1970, « Essai de définition et de classification des petites villes : leur insertion dans un réseau urbain », In. *Revue de géographie alpine*, vol. 58, n° 1, p. 51-66.

VIOARD E., 1906, « La Tunisie du Nord : Les contrôles civils de Souk el Arbaa, Béja Tunis, Bizerte et Grombalia », Tunis.

VIRATELLE G., 1970, *L'Algérie algérienne*, Paris, Éd. Économie et humanisme : les éditions ouvrières, p. 33

Wilaya de Sétif, Direction Régionale de l'Urbanisme et de la Construction, 2010, « Étude intercommunale de Sétif : Phase I : Rapport de présentation, Diagnostic et propositions ».

WOLFF J-P., 1996, « Villes moyennes et réseaux de communication : L'exemple de Cholet, Norois, Poitiers », tome 43, n°171, pp. 695-703.

ZAOUAL H., « Ombres et lumières sur l'économie du Maroc : Trajectoires et perspectives », Synthèse sur l'économie marocaine, Groupe de Recherche sur les Economies Locales, GREL, Laboratoire de recherche sur l'Industrie et l'Innovation de l'Université du Littoral Côte d'Opale en France.

ZEGHICHE A., HERIN R. (dir.), 2005, « Dynamiques des territoires et des sociétés », Actes du colloque d'Annaba (Algérie), 22-23 Avril 2002, Presses universitaires de Caen.

ZIPF G.-K., 1949, *Human Behaviour and the Principle of least effort*, Cambridge (Mass.), Addison Wesley Press

ZYANI B., 2002, « Décentralisation et réforme administrative au Maroc », Communication présentée au 4ème Forum méditerranéen du Développement MDF4, Amman, 8 -10 avril 2002.

SITES WEB

Statistiques des Nations Unis <http://unstats.un.org/unsd/default.htm>

La Banque Mondiale <http://www.banquemondiale.org/>

HCP : Haut-Commissariat au Plan (Maroc) <http://www.hcp.ma/>

ONS : Office National des Statistiques (Algérie) <http://www.ons.dz/>

INS : Institut national de la statistique (Tunisie) <http://www.ins.nat.tn/indexfr.php>

CACI : Chambre Algérienne de commerce et d'industrie: <http://www.caci.com.dz/>

MESRS : Ministère de l'Enseignement supérieur et recherche scientifique (Tunisie) <http://www.mes.tn/francais/index.htm>

MESRS : Ministère de l'Enseignement supérieur et recherche scientifique (Algérie) <https://www.mesrs.dz/>

CGDR : Commissariat Général au Développement Régional : <http://www.cgdr.nat.tn/fr/indexa.php>

AFII : Agence de promotion de l'Industrie <http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/home.asp>

ODNO : Office de Développement du Nord-Ouest <http://www.odno.nat.>

Annexes

Liste des villes intermédiaires en Tunisie

Ville	P1950	P1980	P2005	Acc.ann.50-80	Acc.ann.80-05
Tataouine	3387	19219	60425	5.9	4.7
Medenine	6398	21357	64249	4.1	4.5
Monastir	15904	31487	74042	2.3	3.5
Kasserine	4828	34631	77201	6.7	3.3
Gabès	27562	70177	155923	3.1	3.2
Gafsa	27543	53999	116355	2.2	3.1
Jendouba	10431	20905	44509	2.3	3.1
Kairouan	38787	64081	119735	1.7	2.5
Nabeul	24134	67225	118138	3.4	2.3
Bizerte	47587	87438	152127	2.0	2.2
Mahdia	12828	34502	56143	3.3	2.0
El Kef	17942	31539	45520	1.9	1.5
Béja	24886	43353	57091	1.8	1.1

Liste des villes intermédiaires au Maroc

Ville	P1950	P1980	P2005	Acc.ann.50-80	Acc.ann.80-05
Ouarzazate	2405	15758	80947	6.4	6.8
Agadir	4610	179433	787976	12.8	6.1
Errachidia	3265	24524	82303	6.9	5.0
Nador Melilla	23885	69602	224353	3.6	4.8
Guelmim	4000	31832	98767	7.1	4.6
Taurirt	4608	28077	81002	6.1	4.3
Tiznit	6478	19867	56072	3.8	4.2
Tanger	104940	247999	685781	2.9	4.2
Khénifra	11195	42350	105629	4.5	3.7
El Kelaa des Sraghna	6425	29115	69044	5.1	3.5
Khemisset	7385	48085	108363	6.4	3.3
Kénitra	56601	180243	398640	3.9	3.2
Tétouan	90382	209989	464390	2.8	3.2
Taroudannt	10197	32523	71693	3.9	3.2
ElJadida	34433	75307	154335	2.6	2.9
Taza	21746	72081	145509	4.0	2.8
Settat	24953	59687	119246	2.9	2.8
Beni Mellal	15808	84580	168495	5.7	2.8
Berkane	8315	65130	122616	7.0	2.6
Tan Tan	0	31435	58681	#DIV/0!	2.5
Larache	41498	59663	109728	1.2	2.5
Essaouira	22068	39249	69838	1.9	2.3
Sefrou	21753	43599	77553	2.3	2.3
Meknès	138976	311367	542571	2.7	2.2
Oujda	79741	239985	412846	3.7	2.2

*Dynamiques d'urbanisation des villes intermédiaires au Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) :
Effet chef-lieu et perspectives de développement*

Al Hoceima	10420	35360	57959	4.1	2.0
Safi	56183	180915	293895	3.9	2.0
SidiKacem	14529	48061	75287	4.0	1.8
Khouribga	20161	113740	168861	5.9	1.6

Liste des villes intermédiaires en Algérie

Ville	P1950	P1980	P2005	Acc.ann.50-80	Acc.ann.80-05
Tamanghasset	0	7903	102262	#DIV/0!	10.8
Djelfa	7181	57381	207768	7.1	5.3
Ouargla	7725	52065	185091	6.5	5.2
Tissemsilt	5256	19791	69792	4.5	5.2
Jijel	17362	43372	134772	3.1	4.6
MSila	8227	40545	125779	5.4	4.6
Oum El Bouaghi	0	19835	56594	#DIV/0!	4.3
Tiaret	22392	66732	183326	3.7	4.1
Bordj Bou					
Argeridj	7625	62979	158060	7.2	3.7
Tebessa	18910	74192	184567	4.6	3.7
Laghouat	2200	49234	120475	10.8	3.6
Medea	5529	65759	156471	8.5	3.5
El Oued	13341	53789	127898	4.7	3.5
Ghardaia	16407	67093	158620	4.8	3.5
Batna	11486	124118	288767	8.2	3.4
El Bayadh	1462	31940	72584	10.7	3.3
Chlef	15372	92434	202824	6.1	3.2
Saida	14857	63138	134639	4.9	3.1
Biskra	40589	99850	208495	3.0	3.0
Souk Ahras	17049	64701	134809	4.5	3.0
Guelma	13777	62537	128587	5.1	2.9
Relizane	21148	62642	120401	3.6	2.6
Bejaia	23321	85506	163522	4.4	2.6
Khenchela	9722	51437	97400	5.7	2.6
Bechar	15190	80441	151930	5.7	2.6
Tizi Ouzou	192	49389	90840	20.1	2.5
Blida	6455	154674	267639	11.1	2.2
Tlemcen	51148	101841	175024	2.3	2.2
Setif	39968	141968	243426	4.3	2.2
Mascara	22663	55494	92042	3.0	2.0
Sidi Bel Abbès	58248	124880	203797	2.5	2.0
Skikda	42931	104870	169324	3.0	1.9
Mostaganem	52145	93746	133431	2.0	1.4

Changement du rang dans la hiérarchie urbaine (1950 -2005)

PAYS	Chef-lieu	Rang dans la hiérarchie urbaine		
		1950	1980	2005
TUNISIE	Gabès	8	6	5
	Bizerte	4	5	6
	Kairouan	6	8	7
	Nabeul	12	7	8
	Gafsa	9	9	9

*Dynamiques d'urbanisation des villes intermédiaires au Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) :
Effet chef-lieu et perspectives de développement*

	Kasserine	43	13	10
	Monastir	14	16	11
	Medenine	35	26	16
	Tataouine	50	32	18
	Beja	11	11	19
	Mahdia	16	14	21
	Le Kef	13	15	25
	Jendouba	24	28	26
	Batna	28	8	5
	Blida	47	5	6
	Setif	10	6	7
	Biskra	9	11	8
	Djelfa	44	25	9
	Sidi Bel Abbas	5	7	10
	Chlef	20	13	11
	Ouargla	39	30	12
	Tebessa	16	16	13
	Tiaret	13	18	14
	Tlemcen	7	10	15
	Skikda	8	9	16
	Bejaia	11	14	17
	Ghardaia	19	17	18
	Bordj Bou Arreridj	40	22	19
ALGÉRIE	Medea	54	19	20
	Bechar	21	15	21
	Souk Ahras	18	20	23
	Jijel	17	36	24
	Saida	22	21	25
	Mostaganem	6	12	26
	Guelma	23	24	28
	El Oued	24	28	29
	MSila	37	40	30
	Laghouat	106	33	32
	Relizane	14	23	33
	Tamanghasset	208	169	36
	Khenchela	33	31	37
	Mascara	12	26	40
	Tizi Ouzou	203	32	41
	El Bayadh	137	46	46
	Tissemsilt	56	71	50
	Agadir	50	11	5
	Tanger	6	6	6
	Meknès	5	5	7
	Tétouan	7	8	8
	Oujda	8	7	9
MAROC	Kénitra	9	10	10
	Safi	10	9	11
	Nador Melilla	15	16	12
	Khouribga	20	12	14
	Beni Mellal	21	13	15
	ElJadida	12	14	16

Taza	18	15	17
Berkane	35	19	18
Settat	14	20	19
Larache	11	21	21
Khemisset	37	23	22
Khénifra	27	26	23
Guelmim	54	35	24
Errachidia	59	44	28
Taurirt	51	39	29
Ouarzazate	65	59	30
Sefrou	17	25	32
SidiKacem	22	24	34
Taroudannt	31	34	35
Essaouira	16	31	38
El Kelaa des Sraghna	43	37	39
Tan Tan	77	36	43
Al Hoceima	30	33	44
Tiznit	42	51	45

Traitement d'enquête « Mobilité »

Tableau n°1 : Répartition de la population enquêtée selon le motif de déplacement (Jendouba)

Motif	Effectifs	(%)
Travail	42	14
Etudes	101	33.7
Affaires administratives	33	11.0
Courses	49	16.3
Loisirs	8	2.7
Visites familiales	53	17.7
Visites médicales et soins	14	4.7
Autres à préciser	0	0
Total	300	100

Tableau n° 2 : Répartition de la population enquêtée selon le motif de déplacement (El Kef)

Motif	Effectifs	(%)
Travail	46	15.3
Etudes	73	24.3
Affaires administratives	41	13.7
Courses	45	15.0
Loisirs	12	4.0
Visites familiales	58	19.3
Visites médicales et soins	24	8.0
Autres à préciser	1	0.3
Total	300	100

Tableau n°3 : Répartition de la population enquêtée selon le motif de déplacement (Béja)

Motif	Effectifs	(%)
Travail	109	38.5
Etudes	70	24.7
Affaires administratives	19	6.7
Courses	8	2.8
Loisirs	8	2.8
Visites familiales	67	23.7
Visites médicales et soins	0	0.0
Autres à préciser	2	0.7
Total	283	100

Tableau n° 4 : Quel est le lieu de destination ? (Jendouba)

Destination	Effectifs	(%)
Tunis	76	25.3
Bou Salem	20	6.7
Béja	39	13.0
Jendouba	131	43.7
Tebourba	1	0.3
Fernana	3	1.0
El Kef	3	1.0
Aïn Draham	6	2.0
Bizerte	1	0.3
Ghardimaou	2	0.7
Tabarka	1	0.3
Chemtou	4	1.3
El Khadra	10	3.3
Ben Bachir	1	0.3
Souk Essebet	1	0.3
Souk Ejjemâa	1	0.3
Total	300	100

Tableau n° 5 : Quel est le lieu de destination ? (Béja)

Destination	Effectifs	(%)
Béja	144	48.2
Tabarka	4	1.3
Tunis	89	29.8
Amdoun	5	1.7
Sousse	8	2.7
Bizerte	9	3.0
Nefza	6	2.0
Le Kef	2	0.7
Jendouba	13	4.3
Mateur	4	1.3
Medjez El Bab	4	1.3
El Kef	1	0.3
Mastouta	1	0.3
El Fahs	1	0.3
Nabeul	2	0.7
Maâgoula	1	0.3
Zaghaoun	1	0.3
Jedeida	2	0.7
Thibar	1	0.3
Manouba	1	0.3
Total	299	100

Tableau n° 6 : Quel est le lieu de destination ? (El Kef)

Destination	Effectifs	(%)
El Kef	92	30.7
Tunis	53	17.7
Jendouba	15	5
Dehmani	7	2.3
Boulifa	14	4.7
Nebber	11	3.7
Abida	4	1.3
Krib	4	1.3
Sakiet Sidi Youssef	2	0.7
Zaghouan	1	0.3
Bizerte	7	2.3
Medjez El Bab	7	2.3
Siliana	4	1.3
Kairouan	1	0.3
Kasserine	7	2.3
Lorbos	2	0.7
Tajerouine	14	4.7
Sers	4	1.3
Kalaâ Khasba	5	1.7
Tabarka	2	0.7
Jérissa	1	0.3
Boumeftah	1	0.3
Zaâfran	1	0.3
Ksour	1	0.3
Sbitla	1	0.3
Fernana	2	0.7
Kébili	1	0.3
Kalaât Sinan	8	2.7
Gafsa	1	0.3
Sousse	7	2.3
Béja	1	0.3
Testour	5	1.7
Sfax	2	0.7
Souse	1	0.3
Borj Elifa	1	0.3
Ain Drahem	1	0.3
Touiref	4	1.3
Téboursouk	2	0.7
Boussalem	1	0.3
Sidi Bouzid	1	0.3
Bouârada	1	0.3
TOTAL	300	100

Hiéarchie des niveaux de villes en Tunisie (5 classes de population)

Niveaux	Tunisie	
	Classes de population	Exemples
Niveau 1 Tunis	2 000 000	
Niveau 2 Sousse et Sfax	485294 et 340 731	
Niveau 3 Villes intermédiaires	123 000 – 50 000	
Niveau 4 Chefs-lieux de gouvernorats et centres urbains +ou- dynamiques	45 000 - 20 000	Zaghouan, Sidi Bouzid, Menzel Temime, Moknine
Niveau 5 Petites villes	20 000 – 10 000	

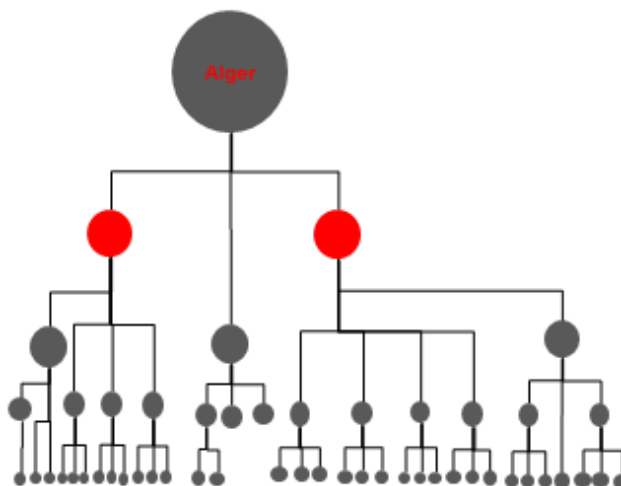
Hiéarchie des niveaux de villes en Algérie (5 classes de population)

Niveaux	Algérie	
	Classes de population	Exemples
Niveau 1 Alger et métropoles régionales (Oran, Annaba, Constantine)	3 360 788 – 382 392	
Niveau 2 Villes intermédiaires + Chef-lieu de communes dynamiques	288 767 – 70 000	El Eulma (128 686), Touggourt,..
Niveau 3 Chefs-lieux de Wilayas Centres urbains très dynamiques	Moins 70 000 – 30 000	
Niveau 4 Petites villes	Moins de 30 000 - 20 000	Ain Temouchent, Ain Defla, Oum El Bouaghi,...etc, Tighennif, Bou Farik, Oued Zanati
Niveau 5 Villes de moins de 20 000 habitants	20 000 - 10 000	

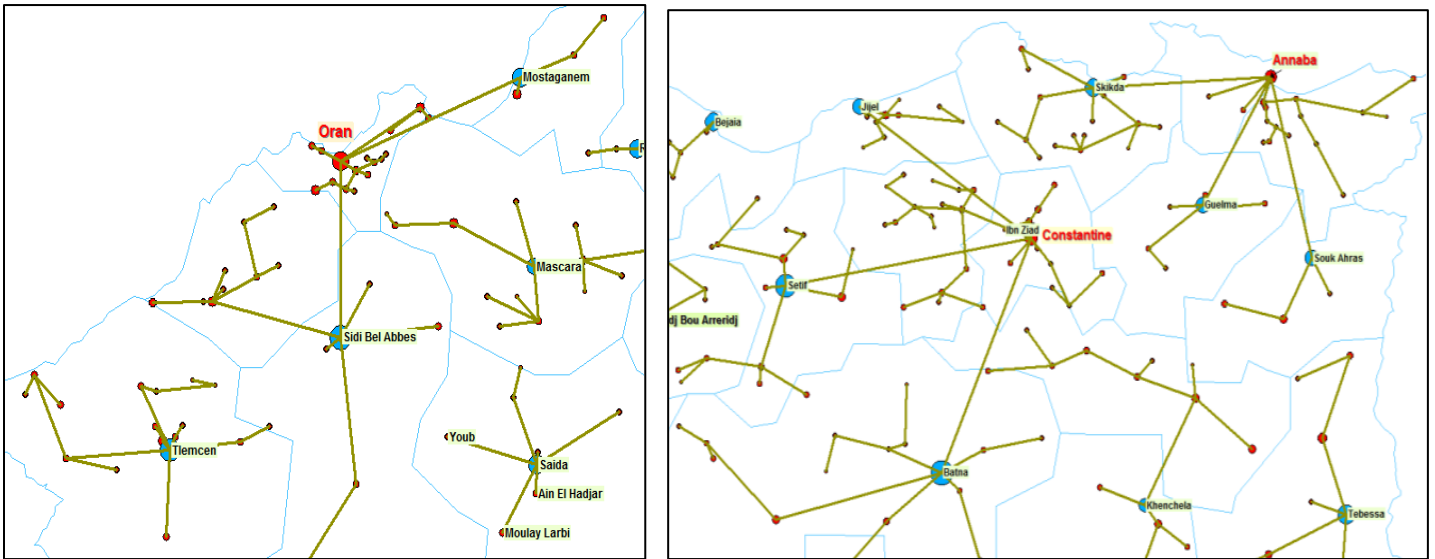
Hiérarchie des niveaux de villes au Maroc (5 classes de population)

	Niveaux	Maroc	
		Classes de population	Exemples
Niveau 1	Rabat, Casablanca, Fès et Marrakech	3 569 988 - 842 288	
Niveau 2	Grandes villes intermédiaires	787 976 - 100 000	Agadir, Oujda, El Jadida, Guelmim
Niveau 3	Petites villes intermédiaires	100 000 - 50 000	Tan Tan, Essaouira, Dakhla, El Hoceima,..etc
Niveau 4	Chefs-lieux de provinces et centres urbains +ou- dynamiques	50 000 - 20 000	Jerada, Ben Slimane,
Niveau 5	Petites villes	20 000 - 10 000	

Arbre des relations hiérarchiques: Réseaux de villes de proximité autour d'Alger



Zoom sur les réseaux de villes de proximité autour des métropoles régionales de premier (Oran, Constantine, Annaba) et de second ordre (Tiaret, Tlemcen, Sétif, Batna)



Arbre des relations hiérarchiques : Réseaux de villes de proximité : Quelques exemples de villes intermédiaires en Algérie (Tlemcen, Bordj-Bou-Arreidj, Béchar et Tébessa)

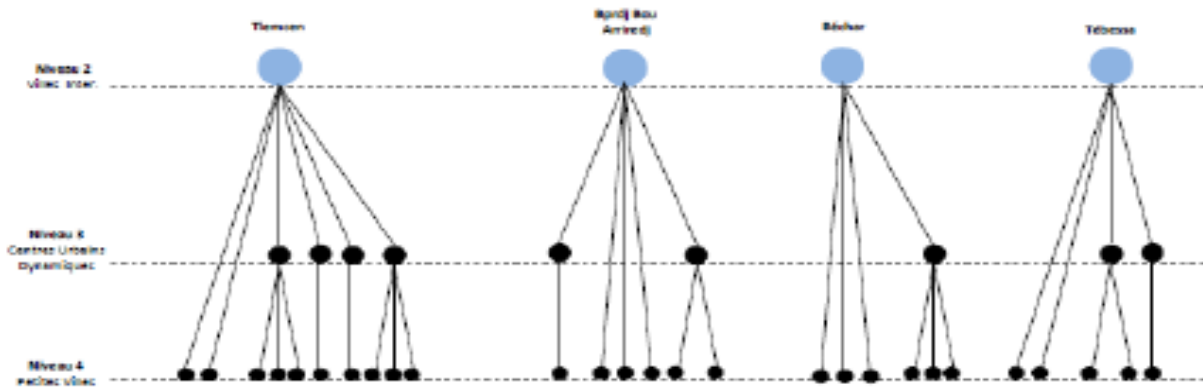


Photo aérienne : Jendouba 1983



Photo aérienne : Jendouba 1998



Laboratoire SEDET -Université paris 7- Programme de recherche
FSP/Maghreb

Questionnaire d'enquête « Mobilité »
« Bourgs et villes intermédiaires : Croissance ou déclin ? »

Renseignements généraux :

Lieu d'enquête :

Date et Heure :

1) Quelle est votre ville ou village de résidence ?

.....
.....

2) Depuis quand habitez-vous dans cette ville ou village (En nombre d'années) ?

.....
.....

3) Quelle est votre résidence antérieure ?

.....
.....

4) D'où venez-vous ?

.....
.....

5) Quelle est votre destination ?

.....
.....

6) Durée du trajet (en minutes) ?

.....
.....

7) Motifs du déplacement :

- Travail
- Etudes
- Démarches administratives
- Visites médicales, soins, hôpital
- Courses
- Visites familiales
- Loisirs
- Autres (préciser)

.....
.....

8) Fréquence des déplacements :

- Quotidienne
- Une fois par semaine

- Plusieurs fois par semaine
- Occasionnelle

9) Si déplacements réguliers, depuis quand ?

.....

.....

10) Quel mode de transport utilisez-vous ?

- 1. Voiture « Louage »
 - 2. Bus
 - 3. Train
 - 4. Co-voiturage
 - 5. Autres (préciser)
-

11) Type d'activité :

- Industrie
 - BTP
 - Commerces et services
 - Administration
 - Agriculture
 - Autres (préciser)
-

12) Poste occupé :

- (a) Cadre
 - (b) Employé
 - (c) Ouvrier
 - (d) Autres (préciser)
-

13) Depuis quand occupez-vous cet emploi

- Moins d'un an
- 1-3 ans
- 4-10 ans
- Plus de dix ans

14) Age :

.....

15) Lieu de naissance :

.....

.....

16) Observations :

.....

.....

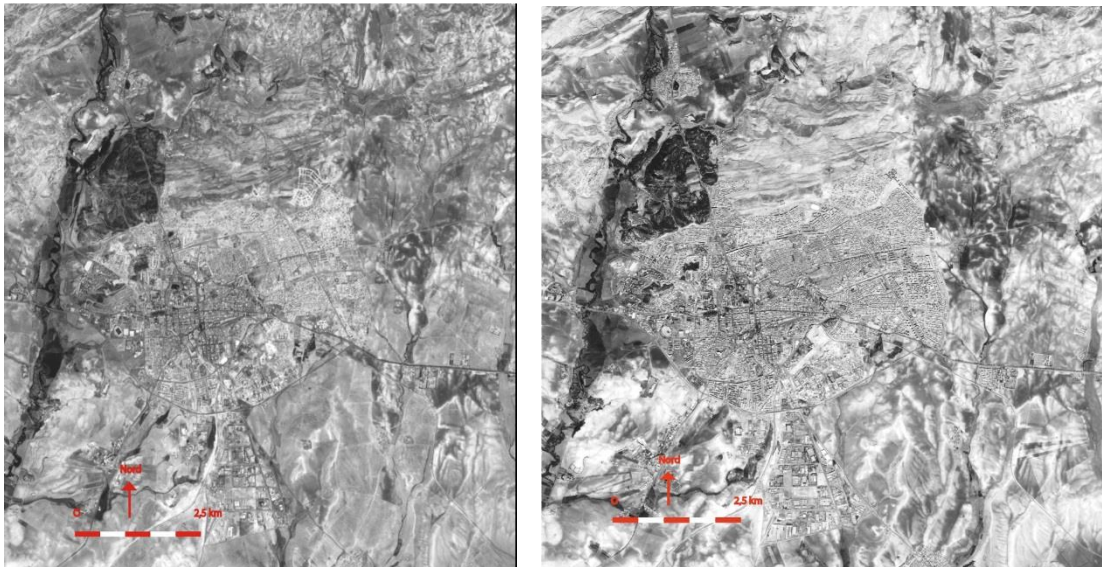
.....

*Chronologie de la politique d'Aménagement du Territoire, en
Algérie, Maroc et Tunisie, depuis l'indépendance*

Traitement préliminaire des images Satellites

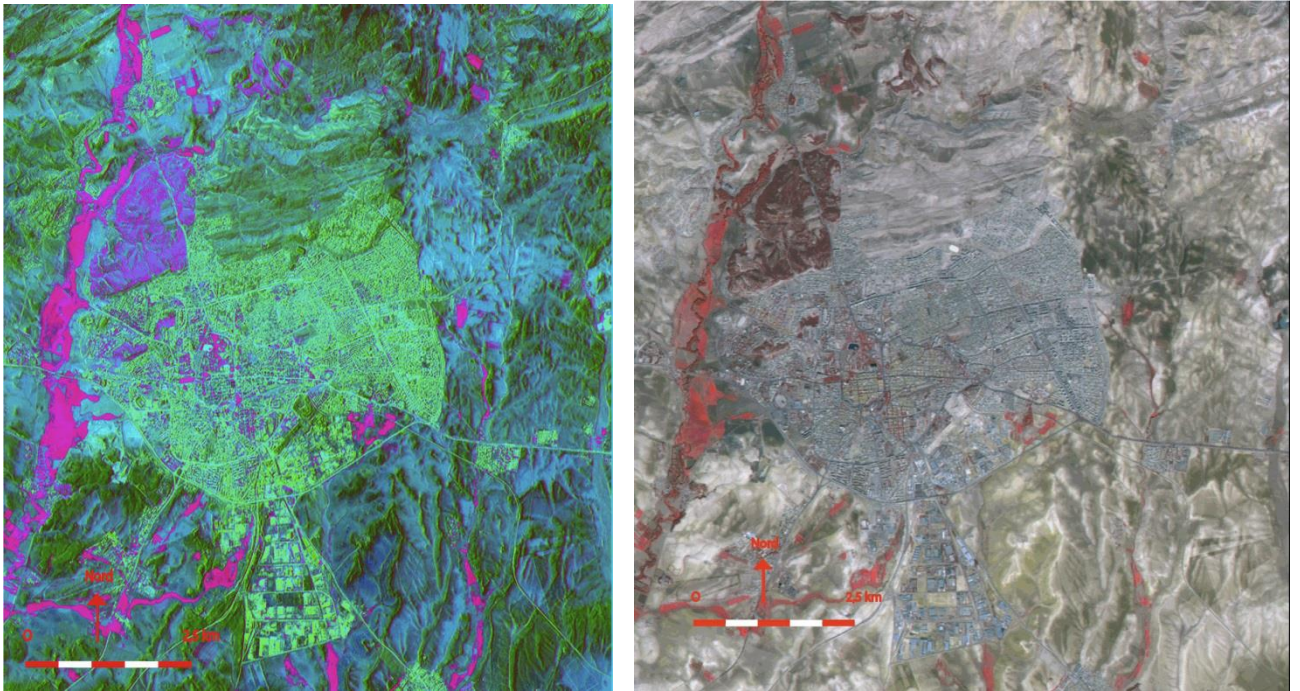
- 1) Choix des images SPOT pertinentes (présentant une visibilité satisfaisante des objets urbains à étudier) ;

Image n°1 : Images SPOT de l'agglomération de Sétif : à gauche : Image brute, du 12 août 1992, à droite : Image panchromatique, du 6 octobre 2002



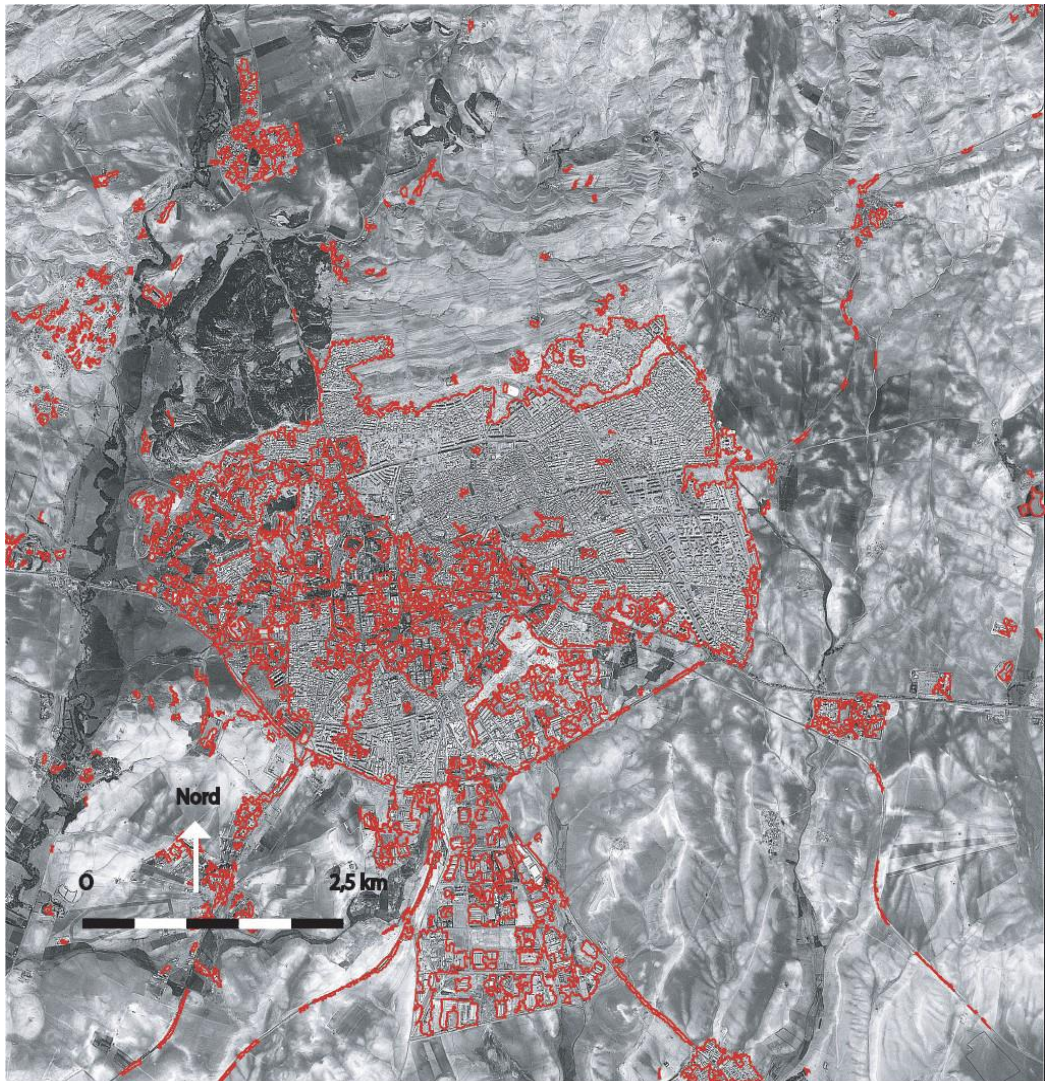
- 2) Réalisation d'imagettes couvrant les zones urbaines à étudier (de l'ordre de 2000 / 2000 pixels pour les images SPOT 5 et de 1000 / 1000 pixels pour les images Spot 1 ou 2 (elle permet de conserver toute l'information disponible sur une portion de l'image initiale et d'obtenir le meilleur rendu en termes de résolution spatiale)
- 3) Test de différentes méthodes permettant de distinguer l'urbain, exemple :
Fausses couleurs: composition colorée (Image Spot 5 du 6 octobre 2002) et
Classification supervisée, méthode de Bayes, avec rejet à 10 %, à partir de
l'image fausses couleurs multispectrale du 6 octobre 2002 (Rouge : Zone urbaine, Vert clair : Zone cultivée, Vert foncé : Bois, Jaune : Sol nu).

Image n° 2 : Amélioration des images brutes de Sétif (Fausses couleurs et composition colorée)



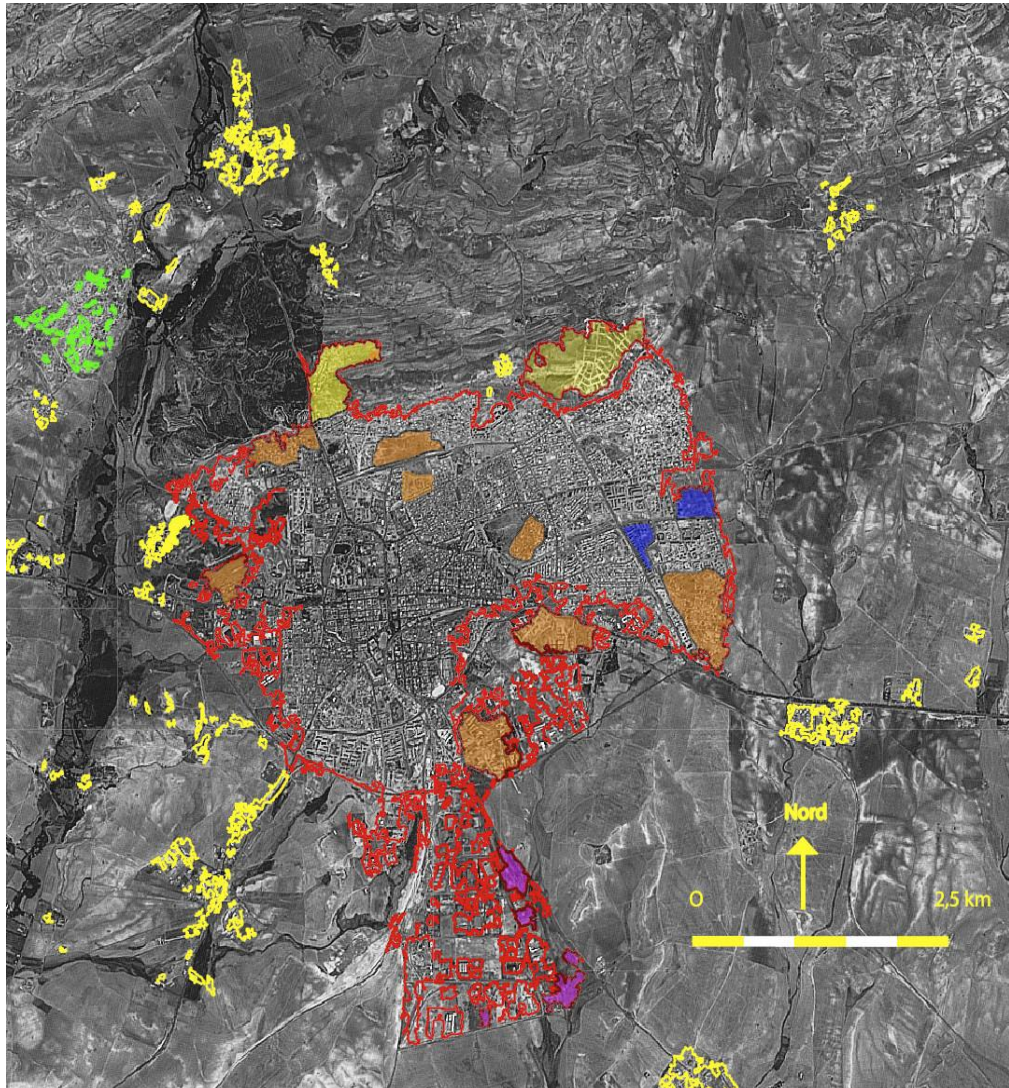
- 4) Tentatives de mise en évidence de la morphologie urbaine (identification automatique des types d'occupation du sol au sein de l'espace urbanisé : habitat collectif, habitat individuel, végétations, zones d'activités, principales infrastructures de transport,...etc.)
- 5) Une fois obtenue une classification satisfaisante, les contours de la classe urbaine sont vectorisés. Ceci génère un fichier de type *dxf* qui peut ensuite être calé sur l'image initiale, mais aussi sur toute autre image (plus récente ou plus ancienne).

Image n° 3 : Projection des contours *dx* de l'urbain en 2002, contours de l'espace urbanisé de Sétif (2002)



- 6) Une fois les contours de l'urbain en 1992 sont vectorisés dans l'image brute de Sétif (12 août 1992). La projection des contours de cette dernière, dans l'image panchromatique Spot 5 de 2002, permet de mettre en évidence certains aspects des dynamiques urbaines. Quartiers en cours de lotissement, extension du front urbain, développement de zones d'habitat informel, constituent des marques des changements intervenus entre 1992 et 2002. La méthode permet également, d'indiquer les densifications au sein du tissu urbain existant.

Image n° 4 : Projection des contours dxf de l'urbain en 2002, dans l'image panchromatique filtrée du 12 août 1992










- | | | | |
|---|---------------------------------------|---|--|
|  | : Enveloppe urbaine de Sétif en 2002. |  | : Lotissement apparu entre 1992 et 2002. |
|  | : Habitat sous-intégré. |  | : Densification urbaine entre 1992 et 2002. |
|  | : Habitat diffus, ferme, hameau, etc. |  | : Habitat collectif entre 1992 et 2002. |
| | |  | : Nouveaux bâtiments d'activités entre 1992 et 2002. |

Table des figures

FIGURE N°1 : DISTRIBUTION « RANG-TAILLE » DES AGGLOMERATIONS DE PLUS DE 10 000 HAB., AU MAROC (2005).....	29
FIGURE N° 2 : DISTRIBUTION « RANG-TAILLE » DES AGGLOMERATIONS DE PLUS DE 10 000 HAB., EN ALGERIE (2005).....	29
FIGURE N° 3 : DISTRIBUTION « RANG-TAILLE » DES AGGLOMERATIONS DE PLUS DE 10 000 HAB., EN TUNISIE (2005).....	30
FIGURE N° 4 : LES TROIS GRANDS TYPES DE HIERARCHIE URBAINE SELON LA LOI RANG-TAILLE.....	47
FIGURE N° 5 : CALCUL DE LA POPULATION « THEORIQUE » DES TROIS DEUXIEMES VILLES (SFAX, ALGER ET CASABLANCA) SELON LA LOI RANG-TAILLE.....	48
FIGURE N° 6 : COMPARAISON DES HIERARCHIES URBAINES ALGERIENNE, MAROCAINE ET TUNISIENNE, EN 2005.....	48
FIGURE N° 7 : DISTRIBUTION « RANG-TAILLE » DES AGGLOMERATIONS DE PLUS DE 10 000 HABITANTS, EN TUNISIE, EN 1860, 1920, 1950, 1980 ET 2005.....	52
FIGURE N° 8 : DISTRIBUTION « RANG-TAILLE » DES AGGLOMERATIONS DE PLUS DE 10 000 HABITANTS, EN ALGERIE (1860, 1920, 1950, 1980 ET 2005).....	53
FIGURE N° 9 : DISTRIBUTION « RANG-TAILLE » DES AGGLOMERATIONS DE PLUS DE 10 000 HABITANTS, AU MAROC (1860, 1920, 1950, 1980 ET 2005).....	54
FIGURE N° 10 : LA HIERARCHIE URBAINE ALGERIENNE, MAROCAINE ET TUNISIENNE ET « L'HARMONIE DAVISIENNE » (EN ROUGE LES VILLES INTERMEDIAIRES).....	61
FIGURE N° 11 : MAILLAGE ADMINISTRATIF AU MAGHREB AVANT L'INDEPENDANCE (ANNEES 1950) ET ACTUELLEMENT.....	67
FIGURE N° 12 : REPRESENTATION SIMPLIFIEE D'UN GRAPHE G.....	76
FIGURE N° 13 : MATRICE D'INCIDENCE SOMMET-ARC ASSOCIEE AU GRAPHE G.....	76
FIGURE N° 14 : GRAPHE, GRAPHE VALUE, GRAPHE PONDERE, GRAPHE VALUE ET PONDERE.....	78
FIGURE N° 15 : VOCABULAIRE DES GRAPHE DE TYPE ARBRES : ARBORESCENCE ET FORET.....	79
FIGURE N° 16 : REPRESENTATION SPATIALE ET A-SPATIALE D'UN ARBRE.....	80
FIGURE N° 17 : FORMES PARTICULIERES DES GRAPHE.....	81
FIGURE N° 18 : TYPES D'ARBRES HIERARCHIQUES.....	82
FIGURE N° 19 : METHODE ADOPTEE : MISE EN RESEAUX DE VILLES SELON LES PROXIMITES HIERARCHIQUES.....	86
FIGURE N° 20 : ARBRE DES RELATIONS HIERARCHIQUES : RESEAUX DE VILLES DE PROXIMITE : QUELQUES EXEMPLES DE VILLES INTERMEDIAIRES EN ALGERIE.....	96
FIGURE N° 21 : ARBRE DES RELATIONS HIERARCHIQUES : RESEAUX DE VILLES DE PROXIMITE AUTOUR DE CASABLANCA, RABAT, MARRAKECH ET FES.....	98
FIGURE N° 22 : ARBRE DES RELATIONS HIERARCHIQUES : RESEAUX DE VILLES DE PROXIMITE AUTOUR DE QUELQUES VILLES INTERMEDIAIRES MAROCAINES.....	99
FIGURE N° 23 : LA REPARTITION DES ACTIVITES ECONOMIQUES A CASABLANCA.....	142
FIGURE N° 24 : EMPLOI INDUSTRIEL, EN TUNISIE, EN 1967.....	145
FIGURE N° 25 : LES CREATIONS D'EMPLOIS INDUSTRIELS (1973-1979) : REPARTITION PAR VILLES ET PAR BRANCHES.....	147
FIGURE N° 26 : REPARTITION DES UNITES HOTELIERES DANS LES REGIONS DU NORD-EST ET DU SAHEL.....	155
FIGURE N° 27 : CAPACITE D'HEBERGEMENT CLASSEE (EN 2007 ET PROJETEE).....	160
FIGURE N° 28 : LES ELEMENTS STRUCTURANTS DU PROGRAMME FSP.....	220
FIGURE N°29 : ZONE D'ETUDE ALGERO-TUNISIENNE (VILLES ETUDIEES : SETIF, BORDJ-BOU-ARRERIDJ, BEJA, EL KEF ET JENDOUBA).....	221
FIGURE N° 30 : IDENTIFICATION DES ZONES D'EXTENSION A SETIF (1992-2002).....	247
FIGURE N° 31 : IDENTIFICATION DES ZONES D'EXTENSION A BORDJ-BOU-ARRERIDJ (1992-2003).....	249
FIGURE N° 32 : ORGANISATION ACTUELLE DE L'UNIVERSITE DE JENDOUBA ET REPARTITION DES ETUDIANTS SELON LES ETABLISSEMENTS.....	256
FIGURE N° 33 : ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DU CAMPUS UNIVERSITAIRE.....	266
FIGURE N° 34 : EXTENSIONS SPATIALES ET AXES D'URBANISATION DE LA VILLE DU KEF (1930-1994)....	275
FIGURE N° 35 : SITUATION DU CAMPUS UNIVERSITAIRE PAR RAPPORT DE LA VILLE DU KEF.....	276
FIGURE N° 36 : ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'ESPACE INTERCOMMUNAL DE SETIF.....	292

Table des cartes et graphiques

CARTE n° 1 : SEMIS DE POINTS DES AGGLOMERATIONS DE PLUS DE 10 000 HABITANTS,.....	84
CARTE n° 2 : LES RESEAUX DE VILLES SELON LE PLUS PROCHE VOISIN DE CHAQUE NIVEAU SUPERIEUR, DANS LES TROIS PAYS (ALGERIE, MAROC, TUNISIE).....	87
CARTE n° 3 : LES RESEAUX DE VILLES SELON LE PLUS PROCHE VOISIN DE CHAQUE NIVEAU SUPERIEUR, EN TUNISIE.....	90
CARTE n° 4 : LES RESEAUX DE VILLES SELON LE PLUS PROCHE VOISIN DE CHAQUE NIVEAU SUPERIEUR, EN ALGERIE.....	93
CARTE n° 5 : LES RESEAUX DE VILLES SELON LE PLUS PROCHE VOISIN DE CHAQUE NIVEAU SUPERIEUR, EN ALGERIE (ZOOMS NORD, EST ET OUEST).....	94
CARTE n° 6 : LES RESEAUX DE VILLES SELON LE PLUS PROCHE VOISIN DE CHAQUE NIVEAU SUPERIEUR, AU MAROC.....	97
CARTE n° 7 : L'ESPACE ECONOMIQUE MAROCAIN EN 1956 ET 2010.....	143
CARTE n° 8 : EMPLOIS INDUSTRIELS EN ALGERIE, EXISTANTS, ET EN COURS OU EN PROJET.....	166
CARTE n° 9 : REPARTITION DES ENTITES ECONOMIQUES SELON LES REGIONS.....	171
CARTE n° 10 : EVOLUTION DES CHEFS-LIEUX DE PROVINCES/WILAYAS, EN 1989.....	177
CARTE n° 11 : ÉVOLUTION DU DECOUPAGE REGIONAL AU MAROC.....	178
CARTE n° 12 : ORGANISATION ADMINISTRATIVE ACTUELLE DU MAROC (REGIONALISATION, DEPUIS 1996)	179
CARTE n° 13 : ÉVOLUTION DES PROMOTIONS EN CHEFS-LIEUX DE <i>WILAYA</i> EN ALGERIE.....	182
CARTE n° 14 : ORGANISATION ADMINISTRATIVE EN ALGERIE (1950 A 1985).....	182
CARTE n° 15 : ÉVOLUTION DES PROMOTIONS EN CHEFS-LIEUX DE GOUVERNORAT EN TUNISIE.....	184
CARTE n° 16 : ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA TUNISIE (3 NIVEAUX HIERARCHIQUES, EN 2004)	186
CARTE n° 17 : ÉVOLUTION DU TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL ENTRE (1950-1980) ET (1980-2005)..	213
CARTE n° 18 : CARTE UNIVERSITAIRE : TUNISIE 2005.....	253
CARTE 19: FLUX DE DEPLACEMENTS VERS JENDOUBA, EL KEF ET TUNIS.....	260
CARTE n° 20 : RESEAU URBAIN DANS DES RAYONS DE 50 ET 100 KM AUTOUR DE BEJA ET SETIF.....	282
GRAPHIQUE n° 1 : ÉVOLUTION DU TAUX D'URBANISATION A L'ECHELLE DU GOUVERNORAT DE JENDOUBA (1984-2009).....	250
GRAPHIQUE n° 2 : REPARTITION DE LA POPULATION ENQUETEE SELON LE MOTIF DE DEPLACEMENT.....	260
GRAPHIQUE n° 3 : LOGEMENTS INSALUBRES AU GOUVERNORAT DE JENDOUBA (1984-2004).....	267
GRAPHIQUE n° 4 : NOMBRE D'ETUDIANTS INSCRITS A L'INSTITUT SUPERIEUR DE MUSIQUE ET DE THEATRE DU KEF (2009 – 2012).....	296

Table des tableaux

TABLEAU N°1 : LA NOTION DE LA VILLE MOYENNE DANS LA LITTÉRATURE EUROPÉENNE, ANGLO-SAXONNE ET PROCHE ET MOYEN-ORIENT	26
TABLEAU N° 2 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION URBAINE ET DU TAUX D'URBANISATION DE 1900 A 2005, EN ALGERIE, MAROC ET TUNISIE.....	40
TABLEAU N° 3 : PARAMETRES DE PRIMATIE DE TUNIS, ALGER ET CASABLANCA, EN 1950 ET 2005.....	42
TABLEAU N° 4 : REPARTITION DE LA POPULATION URBAINE AU MAROC PAR CLASSES D'EFFECTIFS (1950 ET 2005).....	43
TABLEAU N° 5 : REPARTITION DE LA POPULATION URBAINE, EN ALGERIE ET EN TUNISIE, PAR CLASSES D'EFFECTIFS EN 1950 ET 2005.....	44
TABLEAU N° 6: PART DES URBAINS DANS LES PREMIERES VILLES, EN ALGERIE, MAROC ET TUNISIE.....	49
FIGURE N° 7.....	50
TABLEAU N° 8: EVOLUTION DES PARAMETRES DE LA LOI DE ZIPF, EN ALGERIE, MAROC ET TUNISIE (1860, 1920, 1950 ET 2005).....	51
TABLEAU N° 9 : REPARTITION DES AGGLOMERATIONS PAR TAILLE EN ALGERIE, MAROC ET TUNISIE (1950 ET 2005).....	54
TABLEAU N° 10 : EXEMPLE D'UNE HIERARCHIE URBAINE DAVISIENNE :.....	56
TABLEAU N° 11 : DISTRIBUTIONS DES AGGLOMERATIONS DE PLUS DE 10 000 HABITANTS SELON LA LOI DE DAVIS, EN ALGERIE, MAROC ET TUNISIE, EN 2005.....	57
TABLEAU N° 12 : DISTRIBUTIONS DES AGGLOMERATIONS DE PLUS DE 10 000 HABITANTS SELON LA LOI DE DAVIS, EN TUNISIE, EN 2005.....	58
TABLEAU N° 13 : DISTRIBUTIONS DES AGGLOMERATIONS DE PLUS DE 10 000 HABITANTS SELON LA LOI DE DAVIS, EN ALGERIE, ET AU MAROC EN 2005.....	59
TABLEAU N° 14 : NOMBRE DE VILLES PAR NIVEAUX SUPERIEURS SELON LA TAILLE.....	86
TABLEAU N° 15 : SOCIETES NATIONALES CREEES ENTRE 1968 ET 1971.....	111
TABLEAU N° 16 : PART DE L'INDUSTRIE DANS LA STRUCTURE DES INVESTISSEMENTS (EN MILLIARDS DE DA).....	114
TABLEAU N° 17 : TABLEAU SYNTHETIQUE DES SUCRERIES MAROCAINES.....	149
TABLEAU N° 18 : REPARTITION DES EFFECTIFS DE L'INDUSTRIE MAROCAINE PAR AGGLOMERATION.....	152
TABLEAU N° 19 : DISTRIBUTION SPATIALE DES INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES 1992-1996.....	154
TABLEAU N° 20 : LES POURCENTAGES DU BUDGET DU GOUVERNEMENT.....	156
TABLEAU N° 21 : REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE L'INFRASTRUCTURE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE, EN 2004.....	158
TABLEAU N° 22 : REPARTITION ET CREATION DE L'EMPLOI INDUSTRIEL.....	161
TABLEAU N° 23 : PRINCIPALES IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES DE L'INTERIEUR DU PAYS (1974 - 1979).....	165
TABLEAU N° 24 : TAUX DE CROISSANCE ANNUELLE DES TROIS STRATES DES SYSTEMES DE VILLES DU MAGHREB DE 1950 A 2005.....	174
TABLEAU N° 25 : GRILLE NATIONALE D'EQUIPEMENTS UTILISEE EN ALGERIE (1975 – 1978).....	196
TABLEAU N° 26 : REPARTITION DES VILLES MOYENNES SELON L'EXISTENCE D'UNE ZONE INDUSTRIELLE.....	199
TABLEAU N° 27 : EVOLUTION DES EFFECTIFS ETUDIANTS ET DES ETABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES (TUNISIE).....	203
TABLEAU N° 28 : REPARTITION DES ETABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES PAR, REGION, STATUT ET TYPE DE DISCIPLINE.....	206
TABLEAU N° 29 : TAUX D'ACCROISSEMENT DE POPULATION DANS LES DIFFERENTS CHEFS-LIEUX (EN%), EN ALGERIE, MAROC ET TUNISIE, DE 1950 A 2005.....	209
TABLEAU N° 30 : ÉVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DE LA POPULATION URBAINE.....	229
TABLEAU N° 31 : POIDS DEMOGRAPHIQUE DE LA REGION DU NORD-OUEST PAR RAPPORT A LA POPULATION NATIONALE, DEPUIS 1956.....	230
TABLEAU N° 32 : SITUATION DE LA MIGRATION INTERNE, EN 1999.....	230

TABLEAU 33 : ÉVOLUTION DEMOGRAPHIQUE ET SPATIALE DE SETIF, DEPUIS 1966.....	235
TABLEAU n° 34 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION URBAINE ET DU TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL DE POPULATION, A BORDJ-BOU-ARRERIDJ (1868 - 2008).....	236
TABLEAU n° 35 : ÉVOLUTION DEMOGRAPHIQUE ET SPATIALE DE BORDJ-BOU-ARRERIDJ, DEPUIS 1868 .	237
FIGURE n° 36 : ÉVOLUTION DU BÂTI ET SENS D'URBANISATION A BORDJ-BOU-ARRERIDJ, DEPUIS 1870	238
TABLEAU n° 37 : REPARTITION DE LA POPULATION OCCUPEE PAR BRANCHE D'ACTIVITES (2008).....	239
TABLEAU n° 38 : ÉVOLUTION DE LA CREATION DES ENTITES ECONOMIQUES, ENTRE 1980 ET 2011	241
TABLEAU n° 39 : REPARTITION DES UNITES INDUSTRIELLES PAR BRANCHES D'ACTIVITES.....	242
TABLEAU n° 40 : LES UNITES INDUSTRIELLES OPERATIONNELLES OU EN COURS DE REALISATION, EN 2008	243
TABLEAU n° 41 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE JENDOUBA (1984 – 2009).....	251
TABLEAU n° 42 : REPARTITION DES ETUDIANTS SELON LES UNIVERSITES (2004-2007).....	255
TABLEAU n° 43 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ETUDIANTS PAR RAPPORT A LA POPULATION TOTALE DE LA VILLE DE JENDOUBA, ENTRE 1988 ET 2010.....	257
TABLEAU n° 44 : LES EMPLOIS DIRECTS CREEES PAR L'UNIVERSITE DANS LA VILLE DE JENDOUBA.....	258
TABLEAU n° 45 : PHOTOS AERIENNES ET IMAGES ACQUISES SUR LE SITE DE <i>GOOGLE EARTH</i> POUR LA VILLE DE JENDOUBA.....	262
TABLEAU n° 46 : ÉVOLUTION DE L'AGGLOMERATION DE JENDOUBA DE 1988 A 2008.....	264
TABLEAU n° 47 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DES AUTORISATIONS DE BATIR.....	265
TABLEAU n° 48 : ÉVOLUTION DU SOLDE MIGRATOIRE	272
TABLEAU n° 49 : ÉVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DES DELEGATIONS CHEF-LIEU (1984 - 2004).....	273
TABLEAU n° 50 : TAUX DE CROISSANCE DES VILLES SELON LA TAILLE (1956-2004).....	281
TABLEAU n° 51 : LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2007-2011.....	287
TABLEAU n° 52 : LA PROBLEMATIQUE DU FONCIER ET SON MODE CONSOMMATION	290

Résumé :

Les villes intermédiaires apparaissent d'un intérêt majeur, à partir des années 1970, dans les pays développés, compte tenu du rôle qu'elles doivent assurer dans la structuration globale des systèmes urbains et permettre un développement plus harmonieux du territoire. «Elles sont censés devenir le relais dans la redistribution de la croissance entre les métropoles et grandes villes d'une part, et les bourgs et petites villes de l'autre». La question émerge ainsi, dans des discours aussi divers que ceux des aménageurs, des architectes ou des chercheurs en sciences-sociales.

Au niveau de l'ensemble Maghreb-Moyen-Orient, ces villes sont peu représentées dans la hiérarchie urbaine globale et se trouvent souvent à la tête des systèmes régionaux un peu déséquilibrés où la primauté est donnée à l'échelon national. En revanche, à partir des années 1980, on a assisté à un changement des tendances ; le ralentissement de la croissance des métropoles et grandes villes et l'envolée des villes de moindre taille, en particulier les villes intermédiaires. Cela est dû essentiellement au rôle central de l'État dans la simulation de leur dynamique démographique, par une politique volontariste de développement axée selon les cas soit sur l'industrialisation, le tourisme mais aussi la promotion administrative.

Elles jouent ainsi, le rôle de pôle économique, culturel et de services, leur permettant de relayer les grandes villes et capitales nationales et régionales, et apparaissent comme des nœuds structurants de desserte et d'animation des petits centres environnants étant peu équipés et souvent éloignés des grandes métropoles.

Cette recherche consiste à une analyse comparative de l'organisation et l'évolution des systèmes urbains, afin d'identifier la place des villes intermédiaires, en Algérie, Maroc et Tunisie, qui présentent une évolution contrastée du fait urbain et des dynamiques d'urbanisation différentes et particulières à chaque pays, notamment en ce qui concerne la strate des villes intermédiaires, en dépit des configurations géographiques, historiques et culturelles qu'il se partagent.

Mots clés :

- Système de villes
- Réseau urbain
- Politiques publiques
- Effet chef-lieu
- Urbanisation
- Villes intermédiaires

Abstract :

Intermediate cities appear of great interest, from the 1970s, in developed countries, given the role they must ensure the overall structure of urban systems and allow a more harmonious development of the territory. « *They are supposed to be over in the redistribution of growth between cities and cities on the one hand, and the villages and small towns of the other* ». The question thus emerges, in as diverse as those of planners, architects and social - science researchers speeches.

At all Maghreb- Middle East, these cities are poorly represented in the global urban hierarchy and are often found at the head of a little unbalanced regional systems where priority is given to the national level. In contrast, from 1980, there has been a change in trends, the slower growth of cities and large towns and soaring smaller towns , especially intermediate cities. This is due mainly to the central role of the state in the simulation of their population dynamics, through a proactive development policy as the case is on industrialization, tourism as well as the administrative promotion.

They play well, the role of economic hub, cultural and services, allowing them to carry large cities and national and regional capitals, and appear as structuring serving nodes and animation surrounding small centers are poorly equipped and often remote of large cities.

This research is a comparative analysis of the organization and evolution of urban systems in order to identify the role of intermediate cities in Algeria, Morocco and Tunisia, which have a mixed changing urban and urbanization dynamics different and specific to each country, particularly with regard to the stratum of intermediate cities , despite the geographical, historical and cultural configurations that share.

Keywords :

- Intermediate cities
- System of cities
- Urban network
- Public policies
- Effect county-seat
- Urbanization